MÉMOIRE

SUR LES

INSTRUMENTS

DE LA

PASSION DE N.-S. J.-C.



PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1250]

PL. I.



Rohault de Fleury inv.

FRONTISPICE

L. Lesort Edr r. de Grenelle St Gin 3

aîné Paris

MÉMOIRE

SUR LES

INSTRUMENTS

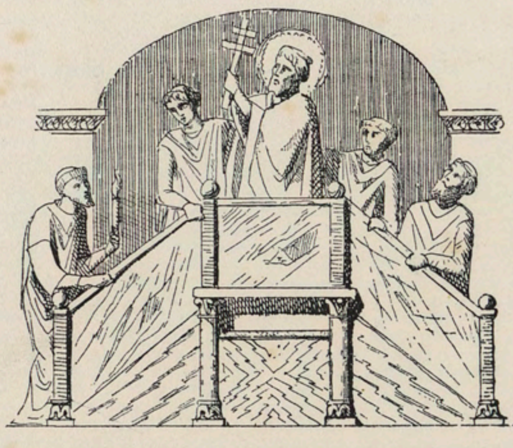
DE LA

PASSION DE N.-S. J.-C.

PAR

CH. ROHAULT DE FLEURY

Ancien élève de l'École polytechnique



PARIS

LIBRAIRIE LITURGIQUE-CATHOLIQUE

ATELIERS DE RELIURE

L. LESORT

3, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 3

M DCCC LXX

BREF DE NOTRE S. P. LE PAPE

ADRESSÉ

A M. CH. ROHAULT DE FLEURY

AUTEUR DE L'OUVRAGE

MÉMOIRE SUR LES INSTRUMENTS DE LA PASSION

de Notre-Seigneur Jésus-Christ

PIE IX, PAPE,

Cher Fils, salut & bénédiction apostolique.

Nous avons reçu avec joie votre religieux & savant livre, non-seulement parce qu'il témoigne de recherches solides & érudites sur les instruments de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui sont vénérés par les catholiques jusqu'aux extrémités de la terre, mais encore parce qu'il prouve de nouveau que toutes les fois que la science & les arts sont mis avec mesure & sagesse au service de notre très-sainte religion, ils répandent une nouvelle lumière sur tout ce qui la concerne. Absorbé par nos travaux, nous n'avons pu, il est vrai, lire en entier votre grand ouvrage; mais, en le parcourant, nous avons vu facilement que l'histoire, l'archéologie, la chimie ont été appelées à votre secours, & consultées dans l'étude de chaque chose avec autant de soin que de sagacité. Vous avez mis à néant la subtilité des sophismes & les railleries dont l'authenticité des restes de ces instruments a été l'objet. En un mot, quiconque lira votre œuvre, & verra ces restes mis graphiquement sous ses yeux dans leur forme & leur grandeur, devra admirer autant votre persévérance dans vos recherches & vos laborieux voyages que le talent, la science & la sagacité avec lesquels vous avez su restaurer intégralement les reliques. Vous avez fermé la bouche aux contradicteurs; vous avez, en même temps, confirmé la foi des chrétiens & leur dévotion envers elles. Votre travail, conçu pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Église & l'accroissement du culte de la religion, ne peut que vous mériter une large récompense. Nous l'appelons sur vous avec abondance; & comme gage de cette espérance & de notre bienveillance paternelle, nous vous donnons avec amour notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 7 avril 1870, la vingt-quatrième année de notre pontificat.

PIE IX

A SA SAINTETÉ PIE IX

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Au milieu des temps difficiles que l'Église traverse, la barque de Pierre, conduite par un pilote aussi doux que fort, est l'objet de l'amour passionné de ses fils, & commande l'admiration à tous, même à ses adversaires. Le cœur & la tête du Pilote dominent les plus grandes choses & descendent en même temps jusqu'aux plus petits détails de sa divine mission. C'est ainsi que Votre Sainteté a daigné, en 1866, agréer l'hommage de mes premiers essais sur les instruments de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ & encourager des études, actuellement terminées, & que je viens déposer sur les marches de son trône; heureux si je puis par là lui prouver mon fervent dévouement à l'Église, mon respectueux & filial attachement au vicaire de Jésus-Christ, & obtenir de ses bontés, en me prosternant à ses pieds, une bénédiction qui sera la plus grande récompense de mes efforts.

Je suis avec le plus profond respect,

De Votre Sainteté,

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Le très-dévot fils,

ROHAULT DE FLEURY.

LETTRE DE MGR LE CARDINAL DONNET

Parmi les nombreuses lettres que je dois à la bienveillance des plus grands prélats, je choisis celle d'un éminent prince de l'Église. M[gr] le CARDINAL DONNET, archevêque de Bordeaux, m'écrivait de Paris le 28 avril 1868 :

« Monsieur, combien j'applaudis à l'idée que vous avez eue de recueillir tous les détails, toutes les notions possibles sur les divers instruments de la Passion!

« Quel prix ne faut-il pas attacher, en effet, à ces objets sacrés qui ont touché, dans de telles circonstances, qui ont percé le corps du Fils de Dieu fait homme, qui ont été imprégnés de son sang, qui ont été si mystérieusement associés enfin à sa divine personne, lorsqu'il accomplissait le grand ouvrage de son amour, l'œuvre de notre rédemption!

« Les renseignements certains se rapportant à ces saintes reliques me sembleront eux-mêmes, oserai-je dire, des reliques d'une autre sorte, & le livre qui les enchâssera dignement sera pour moi une sorte de reliquaire aussi.

« C'est vous dire, Monsieur, que je porte à votre travail le plus grand intérêt, & que je serai heureux de vous faire parvenir les nouveaux renseignements qu'on pourrait recueillir autour de moi sur les reliques authentiques des instruments de la Passion.

« Recevez, Monsieur.....

« † FERDINAND, CARDINAL DONNET,

« ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX. »

PRÉFACE



E mémoire que je publie aujourd'hui s'adresse à la fois aux catholiques & aux archéologues. L'objet de cette étude est sacré pour les premiers; il est singulièrement intéressant pour les seconds. Il s'agit des instruments de la Passion.

Je tiens à l'affirmer : la plus grande liberté a présidé à mes recherches. Les catholiques ne s'en effrayeront pas; leur foi, ils le savent, repose sur des bases plus solides que la conservation de quelques parcelles de bois. Les savants m'en sauront gré, & accepteront plus aisément les résultats de mes investigations.

Qu'il me soit permis de rappeler d'abord l'origine de ce travail, & ensuite d'indiquer la marche que j'ai cru devoir suivre.

Notre-Dame de Paris fut mon point de départ. Son trésor s'ouvrit devant moi. Grâce à une haute bienveillance dont j'ai été profondément reconnaissant, je pus y considérer en détail les grandes reliques & les dessiner exactement. La pensée me vint alors qu'en les

rattachant à d'autres débris également sacrés, il me serait possible de reconstituer les divers instruments de supplice auxquels elles avaient appartenu.

Sur ces entrefaites, je fus amené à Pise; j'y trouvai la même bienveillance qu'à Paris. S. Ém. le cardinal Corsi me laissa examiner cette célèbre épine dont le premier reliquaire est la délicieuse chapelle qui porte son nom.

Mais qu'on juge de ma surprise! Tandis qu'à Paris on me faisait vénérer un cercle de joncs inoffensifs, à Pise on me montrait avec respect une branche épineuse de zizyphus. Et à Pise, comme à Paris, on entoure, & depuis des siècles, de la plus profonde vénération, en leur appliquant le même nom, des restes essentiellement différents.

Y avait-il donc contradiction? Je me mis à l'œuvre, & le résultat de mes recherches, que je me décide à donner au public, convaincra, j'espère, qu'elle n'est qu'apparente.

Avant de commencer cette étude sur les instruments de la Passion, j'ai cru utile de remettre sous les yeux le texte évangélique sur lequel elle s'appuie tout entière. Le lecteur trouvera dans ces pages divines l'authentique le plus précieux de nos reliques, & partagera devant elles les sentiments de tendre admiration qui ne m'ont pas quitté pendant tout mon travail.

Nous y avons vu le cénacle, la cène, le lavement des pieds, la communion de Judas, les scènes du jardin des Oliviers, la trahison, le commencement des souffrances du Sauveur chez Caïphe, sa condamnation à mort par les prêtres qui n'avaient pas le droit de le juger, les interrogatoires d'un juge inique, semblable à tant d'hommes que la lâcheté rend cruels, & nous avons suivi, avec la divine victime, la voie douloureuse jusqu'au Calvaire, où s'est accompli le sacrifice sanglant auquel nous devons notre salut.

Trois siècles se sont passés dans les persécutions; alors un grand prince, converti à la foi, donne la paix à l'Église & fait chercher par sa sainte mère, sur le lieu du supplice de Jésus-Christ, les instruments qui y avaient servi, & devaient, d'après l'usage juif, se trouver dans le tombeau du divin supplicié. Sainte Hélène découvre la vraie croix au pied du Calvaire, & dans le même temps les autres instruments, cachés, comme de précieuses reliques, chez des familles chrétiennes qui se les étaient transmises depuis les temps apostoliques.

Le monde entier voulut en avoir des fragments; sainte Hélène réserva pour les trois villes principales, Jérusalem, Constantinople & Rome, les morceaux les plus importants & les reliques que leur division eût anéanties. Quant à la croix, sa division a été presque infinie, & c'est ce qui a rendu mon travail plus difficile. Pour moi la question n'était pas de savoir si toutes les reliques que l'on vénère comme ayant appartenu à la croix sont également authentiques, mais de reconnaître si toutes celles qui paraissent réellement authentiques ont pu en provenir; si leur nombre prodigieux a pu se trouver dans un simple gibet, si Calvin, en un mot, a bien calculé lorsqu'il affirme que ses restes produisent un volume cent fois supérieur à cet instrument de supplice.

Par son importance, la croix se présentait donc la première à mon étude; elle remplit mon premier livre. J'y ai successivement examiné son *invention* & la diffusion de ses reliques, sa forme & sa grandeur, d'après les auteurs & la nature de son bois, d'après des observations scientifiques, & j'y ai appliqué les mesures en usage en Judée. J'ai ensuite recherché dans le monde entier ce qui avait survécu à tant de causes de ruine.

Dans le second livre, j'ai passé en revue tous les autres instruments secondaires du supplice. J'ai décrit les principaux clous, celui de Trèves, qui semble avoir conservé sa forme primitive, ceux de Car-

pentras, Milan, Monza, Rome, Paris, &c., &c., modifiés par la forge ou augmentés de parcelles d'autre fer pour satisfaire à de pieuses pensées.

Le titre de la croix a donné lieu à une discussion approfondie sur l'authenticité de la relique de Rome, en se rattachant à l'histoire & à l'examen attentif de ce qui en reste. Caché sous terre durant les trois siècles de persécution, apparaissant au jour pendant un siècle ou deux, puis soustrait pendant dix autres siècles aux actes de vandalisme dont Rome a été si longtemps la victime, nous le retrouverons enfin au xve siècle, pour ne plus le quitter, dans l'intégrité où sainte Hélène l'avait donné.

C'est là que se placent l'étude de la couronne d'épines dont j'ai parlé en commençant, celle de la colonne de la flagellation conservée à Sainte-Praxède à Rome, & de la *scala santa,* également à Rome & qui était à Jérusalem l'escalier du prétoire que gravit Notre-Seigneur.

A l'occasion des saints suaires, j'ai indiqué le mode d'ensevelissement des Juifs, qui employaient beaucoup de linge à cet usage, &, par l'examen des momies égyptiennes, j'ai expliqué comment on a pu en conserver une aussi grande quantité, sans que ce fait fût une preuve de la fausseté de leur origine.

Les vêtements de Notre-Seigneur terminent la série des étoffes qui font partie de ses reliques. Deux robes célèbres sont conservées à Trèves & à Argenteuil. La malveillance les combattait l'une par l'autre. Des études modernes m'ont servi à prouver la possibilité de leur coexistence.

J'ai parlé de la sainte lance, que l'on conserve à Rome, puis après, du roseau, de l'éponge, des trente deniers, du *sagro catino,* de la crèche & enfin du saint sépulcre, auquel nous sommes arrivés par la voie douloureuse & le Calvaire.

Après avoir ainsi revu la Passion de Notre-Seigneur, étudié la forme des instruments de son supplice, & recueilli les reliques sacrées qui ont échappé aux injures du temps & des hommes, j'ai réuni, sous le titre de *pièces justificatives* (1), les renseignements principaux dus à une correspondance étendue & qui ont complété mes propres observations.

Tel est le résumé succinct de mon travail, commencé sans autre parti pris que celui de la vérité, continué avec un soin scrupuleux & terminé avec la joie d'avoir trouvé, dans l'objet de ces études, une réponse vraie aux objections des ennemis de l'Église.

(1) Afin de recourir plus facilement aux pièces justificatives, elles ont été classées en suivant l'ordre alphabétique des villes qu'elles concernent.



MÉMOIRE

SUR LES

INSTRUMENTS DE LA PASSION

PRÉLIMINAIRES

LA PASSION

I.

LA CÈNE AU PREMIER JOUR DES AZYMES[1].

(Mt., XXVI. — M., XIV. — L., XXII.)



R, le premier jour des azymes, où [l] il était nécessaire d'immoler la Pâque,

2. [mt] Les disciples s'approchèrent de Jésus, disant : [m] Où voulez-vous que nous allions vous préparer ce qu'il faut pour manger la Pâque ?

3. Et il envoya deux de ses disciples, [l] Pierre & Jean, disant : Allez nous préparer la Pâque, pour que nous la mangions.

4. Mais eux lui demandèrent : Où voulez-vous que nous la préparions ?

(1) Ce texte a été pris dans *l'Harmonie des Évangiles*, du P. Lamy, auquel nous avons appliqué la traduction de M. l'abbé Glaire, approuvée par la cour de Rome. Les petite lettres dans le texte indiquent, savoir : [mt] S. Mathieu ; [m] S. Marc ; [l] S. Luc ; [j] S. Jean.

5. Et il leur répondit : [m] Allez dans la ville ; [l] voici qu'en entrant [m. l] vous rencontrerez un homme [m] portant une cruche d'eau [m. l], suivez-le [l] dans la maison où il entrera ;

6. [m] Et quelque part qu'il entre, dites [l] au père de famille de la maison : Le maître vous dit :

7. [mt] Mon temps est proche, je veux faire chez toi la Pâque avec mes disciples [m]; où est le lieu [m. l] où je pourrai manger la Pâque avec mes disciples ?

8. [m] Et il vous montrera un grand *cénacle*(1) *meublé;* faites-y les préparatifs pour nous.

9. Les disciples s'en allèrent donc ; ils vinrent dans la ville, trouvèrent les choses comme il le leur avait dit :

10. [mt] Et les disciples firent comme Jésus leur commanda, [m. m. l] & préparèrent la Pâque.

11. [m m] Le soir donc étant venu, [m] il vint avec les douze.

12. [l] Et quand l'heure fut venue, il se mit à table(2) & les douze apôtres avec lui.

(1) *Cœnaculum stratum.* Le cénacle que le père de famille montra aux deux disciples était une grande salle garnie de tables, de lits, de tapis, & décorée par-dessus de feuilles & de fleurs & de toute la vaisselle & des ornements nécessaires pour célébrer la Pâque. (*Corn. à Lap.,* S. L., XV, 15.) Salle à manger construite d'ordinaire dans la partie supérieure de la maison. (*Rich.*)

C'est là que la cène légale de l'Agneau étant achevée, ainsi que la cène ordinaire avant la sainte cène, c'est-à-dire avant l'institution de l'Eucharistie, le Christ lava les pieds de ses disciples. La première cène fut celle de cérémonie, où l'on mange l'Agneau pascal ; la seconde était la cène ordinaire ou nourrissante, parce que, dans les familles nombreuses, un agneau ne suffisait pas à satisfaire la faim de tous, & qu'il fallait, après l'avoir consommé, faire la cène ordinaire, où l'on mangeait des viandes & des mets apprêtés suivant l'usage des autres jours. La troisième cène fut celle de l'Eucharistie. (*Corn. à Lap.,* S. J., XIII, 2.)

Les peintres, d'après cela, ne sauraient mettre trop de richesse dans la représentation du cénacle.

Le *cæna* était le principal repas des Romains ; ce mot serait par conséquent mieux traduit par le mot *dîner* que par le mot *souper,* qu'on emploie plus communément. (*Rich.*)

On croit que le *sagro catino,* dont nous aurons à nous occuper, a servi dans ce dernier repas de Notre-Seigneur.

(2) *Discubuit...* Notre-Seigneur était-il *debout, assis* ou *couché* en faisant la Pâque ? — Les Juifs devaient faire la Pâque *debout,* les reins ceints de la ceinture de voyage. — Les catacombes nous représentent la Cène avec Jésus-Christ *assis* au milieu de ses disciples, &, d'après la lettre des Évangiles, il aurait été *couché.* — Les Évangélistes s'expriment ainsi à ce sujet : *Et cùm facta esset hora, discubuit.* (S. Luc, ch. XXII, v. 14.) — *Vespere autem facto, discumbebat cum duodecim discipulis suis.* (S. Matthieu, ch. XXVI, v. 20.) — *Et discumbentibus eis & manducantibus.* (S. Marc, ch. XIV, v. 18.) — *Surgit a cæna* (S. Jean, ch. XIII, v. 4) & (v. 23) : *Erat ergo recumbens unus ex discipulis ejus in sinu Jesu quem diligebat Jesus.*

Les Juifs & les Romains avaient l'habitude de manger couchés, inclinés sur le côté gauche, la partie inférieure du corps étendue en long, la tête un peu relevée, le dos légèrement soutenu par des coussins, les pieds à terre. (*Lamy,* liv. V, ch. XIX.)

Les Romains se plaçaient cinq sur un lit. Il est probable qu'il y en avait deux de cette espèce dans le cénacle, & un autre sur lequel était placé Jésus, puis saint Jean reposant sur son sein, puis saint Pierre, avec lequel il conversa à voix basse. (*Baronius.*)

13. Et il leur dit : J'ai désiré d'un grand désir de manger cette pâque avec vous avant de souffrir.

14. Car, je vous le dis, je ne la mangerai plus désormais jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu.

15. Et ayant pris le calice, il rendit grâces & dit : Prenez & partagez entre vous.

16. Car, je vous le dis, je ne boirai plus du fruit de la vigne jusqu'à ce que le royaume de Dieu vienne.

II.

LAVEMENT DES PIEDS.

(J., XIII.)

1. Avant la fête de la Pâque, Jésus sachant que son heure était venue de passer de ce monde à son Père, comme il avait aimé les siens, qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin.

2. Et le souper fini, lorsque déjà le diable avait mis dans le cœur de Judas Iscariote de le trahir,

3. Sachant que son père lui avait remis toutes choses entre les mains & qu'il était sorti de Dieu & retournait à Dieu,

4. Il se leva de table, posa ses vêtements, & ayant pris un linge, il s'en ceignit.

5. Ensuite il versa de l'eau dans un bassin & commença à laver les pieds de ses disciples, & à les essuyer avec le linge dont il était ceint.

6. Il vint donc à Simon Pierre, & Pierre lui dit : Vous, Seigneur, vous me lavez les pieds ?

7. Jésus répondit & lui dit : Tu ne sais pas maintenant ce que je fais, mais tu le sauras plus tard.

8. Pierre lui dit : Jamais vous ne me laverez les pieds ; Jésus lui répondit : Si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi.

9. Simon Pierre lui dit : Seigneur, non-seulement les pieds, mais encore les mains & la tête.

10. Jésus lui dit : Celui qui a été lavé n'a besoin que de laver ses pieds, & il est entièrement pur. Vous aussi vous êtes purs, mais non pas tous.

11. Car il savait quel était celui qui le trahirait; c'est pourquoi il dit : Vous n'êtes pas tous purs.

12. Après donc qu'il leur eut lavé les pieds, & qu'il eut repris ses vêtements, s'étant remis à table, il leur dit : Savez-vous ce que je viens de faire ?

13. Vous m'appelez vous-mêmes maître & Seigneur, & vous dites bien, car je le suis.

14. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi, votre maître & votre Seigneur, vous devez, vous aussi, vous laver les pieds les uns aux autres.

15. Car je vous ai donné l'exemple, afin que, comme je vous ai fait, vous fassiez aussi vous-mêmes.

16. En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son maître, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé.

17. Si vous savez ces choses, vous serez heureux, pourvu que vous les pratiquiez.

III.

JÉSUS INDIQUE CELUI QUI DOIT LE TRAHIR.

(Mt., xxvi. — M., xiv. — L., xxii. — J., xiii.)

1. [j] Je ne dis pas ceci de vous tous ; je sais bien ceux que j'ai choisis; mais c'est pour que s'accomplisse l'Écriture. Celui qui mange le pain avec moi, lèvera contre moi son pied.

2. Je vous le dis à présent, avant que cela arrive, afin que lorsque ce sera arrivé, vous me croyiez ce que je suis.

3. En vérité, en vérité, je vous le dis : Celui qui reçoit celui que j'aurai envoyé, me reçoit; & qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.

4. Lorsqu'il eut dit ces choses, Jésus fut troublé en son esprit; puis il parla ouvertement.

5. [m] Et comme ils étaient à table & qu'ils mangeaient, Jésus leur dit :

6. [l] Cependant, voici que la main de celui qui me trahit est avec moi à cette table.

7. [j] En vérité, [m. m j] en vérité, je vous le dis, qu'un de vous [m] qui mange avec moi [m. m. j] me trahira.

8. [j] Les disciples donc se regardaient l'un l'autre, incertains de qui il parlait.

9. [m. m] Alors, grandement contristés, ils commencèrent à lui demander, chacun en particulier : Est-ce moi, Seigneur ?

10. Mais Jésus répondant leur dit : [m] Un des douze, [m. m] qui met avec moi la main dans [mt] le plat, celui-là me trahira.

11. [m. l] Et [m. m. l] pour ce qui est du Fils de l'homme, [m. m] il s'en va selon qu'il a été écrit de lui.

12. [m. m] Mais malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme sera trahi ; il vaudrait mieux pour cet homme qu'il ne fût pas né.

13. [mt] Mais, prenant la parole, Judas qui le trahit dit : Est-ce moi, maître? Il lui répondit : Tu l'as dit.

14. [l] Et ils commencèrent à se demander l'un à l'autre qui était celui d'entre eux qui devait faire cela.

15. [j] Or, un des disciples de Jésus, que Jésus aimait, reposait sur son sein.

16. Simon Pierre lui fit donc signe, & lui dit : Qui est celui dont il parle ?

17. C'est pourquoi ce disciple s'étant penché sur le sein de Jésus, lui dit : Seigneur, qui est-ce ?

18. Jésus répondit : C'est celui à qui je présenterai du pain trempé. Et ayant trempé du pain, il le donna à Judas Iscariote, fils de Simon.

19. Or, après une bouchée, Satan entra en lui, & Jésus lui dit : Ce que tu fais, fais-le vite (1).

20. Mais aucun de ceux qui étaient à table ne sut pourquoi il lui dit cela.

21. Car quelques-uns pensaient que comme Judas avait la bourse, Jésus lui avait dit : Achète ce dont nous avons besoin pour la fête, & donne quelque chose aux pauvres.

22. Judas donc ayant pris cette bouchée, sortit aussitôt; or il était nuit.

23 Lorsqu'il fut sorti, Jésus dit : Maintenant le Fils de l'homme a été glorifié, & Dieu a été glorifié en lui.

24. Si Dieu a été glorifié en lui, Dieu aussi le glorifiera en lui-même, & c'est bientôt qu'il le glorifiera.

(1) Par l'ordre qu'il donne à ces versets, le P. Lamy semble indiquer que Judas ne participa pas à la sainte Eucharistie, ce qui est contraire à l'enseignement de l'Église.

IV.

INSTITUTION DE L'EUCHARISTIE.

(Mt., XXVI. — M., XIV. — L., XXII.)

1. [mt] Or pendant qu'ils soupaient, [m. m] Jésus prit le pain.

2. Il [l] rendit grâces, [mt] le bénit & le rompit, & le donna à ses disciples, & dit : Prenez & mangez.

3. [m. m. l] Ceci est mon corps, [l] qui est donné pour vous ; faites ceci en mémoire de moi.

4. De la même manière [mt] prenant le calice, [l] après qu'il eut soupé,

5. [mt] Il rendit grâces, & le leur donna, disant : Buvez en tous, [m] & ils en burent tous.

6. Et il leur dit : [m] Car [m. m] ceci est mon sang, le sang du Nouveau Testament qui sera répandu pour un grand nombre, [mt] en rémission des péchés.

7. Or je vous le dis, je ne boirai plus désormais [m. m] de ce fruit de la vigne, jusqu'au jour où je le boirai [mt] avec vous, [m. m] nouveau, dans le royaume [m] de Dieu [mt] mon Père.

8. [m. m] Et l'hymne dit, ils s'en allèrent à la montagne [mt] des Oliviers.

V.

AGONIE DE JÉSUS-CHRIST DANS LE JARDIN DES OLIVIERS.

(Mt., XXVI. — M., XIV. — L., XXII. — J., XVIII.)

1. [j] Lorsque Jésus eut dit ces choses, il s'en alla avec ses disciples au delà du torrent de Cédron.

2. [l] Et étant sorti, il alla, selon sa coutume, à la montagne des Oliviers, & ses disciples le suivirent.

3. [mt] Alors Jésus vint avec eux à une maison de campagne qui est appelée Gethsemani.

4. [j] Où il y avait un jardin dans lequel il entra, lui & ses disciples.

5. Or Judas qui le trahissait connaissait aussi ce lieu, parce que Jésus y était venu souvent avec ses disciples.

6. [mt] Et il dit [m. m] à ses disciples : Asseyez-vous ici, pendant que [mt] j'irai là [m.m] & que je prierai. [l] Priez, de peur que vous n'entriez en tentation.

7. [m. m] Et il prit avec lui Pierre, Jacques & Jean, & il commença [m] à s'effrayer & à tomber dans l'abattement, [mt] à s'attrister & à être affligé.

8. Alors [m. m] il leur dit : Mon âme est triste jusqu'à la mort; demeurez ici & veillez [mt] avec moi.

9. Et s'étant un peu avancé, [l] il s'éloigna d'eux à la distance d'un jet de pierre, & s'étant mis à genoux, il priait,

10. [l] Disant : Mon Père, si vous le voulez, éloignez ce calice de moi; cependant que ma volonté ne se fasse pas, mais la vôtre.

11. Alors lui apparut un ange du ciel le fortifiant, & [m. m] il tomba [m] contre terre [mt] sur sa face, priant.

12. Et [l] étant tombé en agonie, il priait encore plus.

13. [m] Et il dit : Abba, Père, [mt] s'il est possible, que ce calice passe loin de moi.

14. [m] Toutes choses vous sont possibles, éloignez ce calice de moi; toutefois, non ma volonté, mais la vôtre.

15. [l] Et il lui vint une sueur, comme des gouttes de sang découlant jusqu'à terre.

16. Et s'étant levé de sa prière, il vint à ses disciples, [mt l] & les trouva endormis, [l] par suite de leur tristesse.

17. [l] Et il leur dit : Pourquoi dormez-vous? Levez-vous, priez, de peur que vous n'entriez en tentation.

18. [m. m] Il dit à Pierre : [m] Simon, tu dors? [mt] Ainsi [m. m] vous n'avez pu veiller une heure [mt] avec moi.

19. [m. m] Veillez & priez, afin que vous n'entriez pas en tentation. A la vérité l'esprit est prompt, mais la chair est faible.

20. [m] Et s'en allant de nouveau, il priait, disant les mêmes paroles : [mt] Mon Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté se fasse.

21. Il vint de nouveau [m. m] & les trouva dormant; car leurs yeux étaient appesantis, [m] & ils ne savaient que lui répondre.

22. [mt] Et les ayant laissés, il s'en alla encore & pria une troisième fois, disant les mêmes paroles.

23. [m] Il vint une troisième fois [mt] à ses disciples, & leur dit : [m. m] Dormez maintenant, & reposez-vous.

24. [m] C'est assez, l'heure est venue, voilà [m. m] que le Fils de l'homme sera livré aux mains des pécheurs.

25. Levez-vous, allons ; voici que celui qui me livrera approche.

VI.

TRAHISON DE JUDAS, L'OREILLE COUPÉE.

(Mt., XXVI. — M., XIV. — L., XXII. — J., XVIII.)

1. [m. m l] Jésus parlant encore, voici que Judas [m] Iscariote, [m. m. l]. l'un des douze,

2. [j] Ayant pris la cohorte & des archers des pontifes & des pharisiens, vint là, [m. m] & avec lui une troupe nombreuse armée d'épées & de bâtons, [j] avec des lanternes, des torches & des armes,

3. [mt] Envoyés par les princes des prêtres [m] & par les scribes [m. m] & par les anciens [mt] du peuple.

4. [m] Or le traître leur avait donné un signe, [m. m] disant : Celui que je baiserai, c'est lui-même, saisissez-le [m] & emmenez-le avec précaution.

5. Étant donc venu, [l] il les précédait ;

6. [mt] Et aussitôt s'approchant de Jésus [l] pour le baiser, [mt] il dit : [m. m] Je vous salue, maître ; & il le baisa.

7. [mt] Et Jésus lui répondit : Mon ami, dans quel dessein es-tu venu?

8. [l] Judas, c'est par un baiser que tu trahis le Fils de l'homme.

9. [j] Mais Jésus, sachant tout ce qui devait lui arriver, s'avança & leur demanda : Qui cherchez-vous ?

10. Ils lui répondirent : Jésus de Nazareth. Jésus leur dit : C'est moi. Or avec eux se trouvait Judas aussi qui le trahissait.

11. Mais dès qu'il leur eut dit : C'est moi, ils furent renversés, & tombèrent par terre.

12. Il leur demanda donc de nouveau : Qui cherchez-vous? Ils répondirent : Jésus de Nazareth.

13. Jésus reprit : Je vous ai dit que c'est moi. Mais si c'est moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci.

14. Afin que fût accomplie la parole qu'il avait dite : Je n'ai perdu aucun de ceux que vous m'avez donnés.

15. [mt] Alors ils s'avancèrent, mirent la main sur Jésus [m. m] & se saisirent de lui.

16. [l] Or ceux qui étaient autour de lui, voyant ce qui allait arriver, lui dirent : Seigneur, si nous frappions de l'épée?

17. [j] Alors Simon Pierre, [mt] un de ceux qui étaient avec Jésus, étendant la main, tira son épée,

18. [m. m l j] Et frappant le serviteur du prince des prêtres, lui coupa l'oreille [l. j] droite. [j] Or le nom de ce serviteur était Malchus.

19. [l] Mais Jésus prenant la parole, dit : Arrêtez-vous là; & ayant touché son oreille, il le guérit.

20. [j] Alors Jésus dit à Pierre : Remets ton épée dans le fourreau, [mt] car tous ceux qui se serviront de l'épée, périront par l'épée; [j] & le calice que mon Père m'a donné, ne le boirais-je donc point?

21. [mt] Penses-tu que je ne puisse pas prier mon Père, & qu'il ne m'enverra pas à l'heure même plus de douze légions d'anges?

22. Comment donc s'accompliront les Écritures, puisqu'il doit en être ainsi?

23. En cette heure-là, Jésus dit [l] à ceux qui étaient venus vers lui, princes des prêtres, magistrats du temple & anciens [m. m l] : Vous êtes venus comme à un voleur avec des épées & des bâtons [m. m] pour me prendre.

24. [l] Quand j'étais tous les jours avec vous dans le temple, vous n'avez pas mis la main sur moi.

25. Mais voici votre heure & la puissance des ténèbres.

26. [mt] Or tout cela s'est fait, pour que s'accomplissent les paroles des prophètes.

27. [m. m] Alors ses disciples l'abandonnant, s'enfuirent tous.

28. [m] Un jeune homme le suivait, couvert seulement d'un linceul. Ils se saisirent de lui.

29. Mais laissant le linceul, il s'enfuit nu d'au milieu d'eux.

VII.

JÉSUS DEVANT ANNE ET CAIPHE.

(Mt., XXVI. — M., XIV. — L., XXII. — J., XVIII.)

1. [j] Alors la cohorte, le tribun & les archers des Juifs se saisirent de Jésus & le lièrent.

2. Puis ils l'emmenèrent d'abord chez Anne, parce qu'il était beau-père de Caïphe qui était le pontife de cette année-là.

3. Or Caïphe était celui qui avait donné ce conseil aux Juifs : Il est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple.

4. [mt] Mais les autres se saisissant de Jésus, l'emmenèrent chez Caïphe, prince des prêtres, où [m] tous les prêtres [m. m] & les scribes & les anciens s'étaient assemblés.

5. [m. m] [l] [j] Or Pierre le suivait de loin, [j] & aussi l'autre disciple; or, comme ce disciple était connu du Pontife, il entra avec Jésus dans la cour du Pontife.

6. Mais Pierre se tenait dehors la porte, c'est pourquoi l'autre disciple, qui était connu du Pontife, sortit & parla à la portière, & elle fit entrer Pierre, [m. m] jusque dans la cour du grand prêtre.

7. [j] Alors cette servante qui gardait la porte, demanda à Pierre : Et toi, n'es-tu pas aussi des disciples de cet homme? Il lui répondit : Je n'en suis point.

8. Or les serviteurs & les archers se tenaient auprès du brasier [l] qu'on avait allumé au milieu de la cour, [j] & ils s'y chauffaient, parce qu'il faisait froid. Et Pierre était aussi avec eux debout & se chauffant.

9. [l] Et eux s'étant assis autour, Pierre se trouvait au milieu d'eux [mt] pour voir la fin.

10. [j] Cependant le Pontife interrogea Jésus touchant ses disciples & sa doctrine.

11. Jésus lui répondit : J'ai parlé publiquement au monde; j'ai toujours enseigné dans la synagogue & dans le temple, où tous les Juifs s'assemblent, & en secret je n'ai rien dit.

12. Pourquoi m'interroges-tu? Interroge ceux qui savent ce que j'ai enseigné.

13. Après qu'il eut dit cela, un des archers là présent donna un soufflet à Jésus, disant : Est-ce ainsi que tu réponds au Pontife?

14. Jésus lui répondit : Si j'ai mal parlé, rends témoignage du mal; mais, si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu?

15. Et Anne l'envoya lié à Caïphe, le grand prêtre.

16. [m. m] Or les princes des prêtres & tout le conseil cherchaient [mt] un faux [m. m] témoignage contre Jésus, pour le faire mourir.

17. Et ils n'en trouvèrent point, [mt] quoique beaucoup de faux témoins se fussent présentés.

18. [m] Car beaucoup témoignaient faussement contre lui, mais les témoignages ne s'accordaient pas.

19. [mt] En dernier lieu vinrent deux faux témoins.

20. [m] Et se levant, ils portaient contre lui un faux témoignage, disant :

21. Nous l'avons entendu dire : [mt] Je puis détruire le temple de Dieu & après
trois jours le rebâtir.

22. [m] Je détruirai ce temple fait de main d'homme, & en trois jours j'en rebâ-
tirai un autre non fait de main d'homme.

23. Mais leur témoignage n'était pas uniforme.

24. [m. m] Alors le grand prêtre se levant au milieu d'eux, interrogea Jésus,
disant : Tu ne réponds rien à ce que ceux-ci déposent contre toi?

25. Mais Jésus se taisait, [m] & il ne répondit rien. [m. m] Le grand prêtre l'in-
terrogea de nouveau & lui dit : Es-tu le Christ, le Fils du Dieu béni?

26. [mt] Je t'adjure par le Dieu vivant de nous dire si tu es le Christ, le Fils de
Dieu.

27. Jésus lui répondit : Tu l'as dit, [m] je le suis.

28. [mt] De plus je vous le déclare, un jour [m. m] vous verrez le Fils de l'homme
assis à la droite de la majesté de Dieu & venant sur les nuées du ciel.

29. [mt] Aussitôt le prince des prêtres déchira ses vêtements, disant : Il a
blasphémé, qu'avons-nous encore besoin de témoins?

30. [m. m] Vous avez entendu le blasphème, que vous en semble? [mt] Et eux
répondant, dirent : Il mérite la mort.

31. Alors ils lui crachèrent au visage.

32. [l] Et ceux qui tenaient Jésus le raillaient & le déchiraient de coups.

33. Puis lui ayant bandé les yeux, ils le frappèrent au visage [mt], d'autres lui
donnaient des soufflets [l] & l'interrogeaient,

34. [mt] [l] Disant : Prophétise-nous [mt], Christ, [mt] [l] qui est celui qui t'a frappé.

35. [l] Et blasphémant, ils disaient beaucoup d'autres choses contre lui.

VIII.

LE RENIEMENT DE SAINT PIERRE.

(Mt., XXVI. — M., XIV. — L., XVII. — J., XVIII.)

1. [mt] Cependant Pierre était assis dehors, [m. m] dans la cour, [m] en bas, [j] de-
bout & se chauffant.

2. [mt] Et une des servantes [m] du grand prêtre [mt] s'approcha de lui;

3. [m. l] Et lorsqu'elle eut vu Pierre [l] assis [m. l] devant le feu, & l'ayant regardé [m] qui se chauffait,

4. [l] Elle dit : Celui-ci était avec cet homme. [m. m] Toi aussi tu étais avec Jésus [m.t] le Galiléen.

5. [m. m l] Mais il le nia [mt] devant tous, [m. m l] disant :

6. [l] Femme, je ne le connais pas : [m] je ne sais ni ne connais ce que tu veux dire.

7. Et il sortit devant la cour, & un coq chanta.

8 [mt] Et comme il sortait hors de la porte, une autre servante l'aperçut, & dit à ceux qui se trouvaient là : Celui-ci était aussi avec Jésus de Nazareth. [j] Ils lui dirent donc : Et toi, n'es-tu pas aussi de ses disciples?

9. [mt] Et il le nia de nouveau avec serment: [j] Je n'en suis pas, [mt] je ne connais pas cet homme.

10. [m. m] Peu après, [m] de nouveau, [l] un intervalle d'une heure s'étant écoulé, un autre, [j] un des serviteurs du Pontife, parent de celui à qui Pierre avait coupé l'oreille,

11. [l] L'affirmait, disant : Vraiment celui-ci aussi était avec lui; car il est également Galiléen. [j] Ne t'ai-je pas vu dans le jardin avec lui?

12. [mt] Ceux qui se trouvaient là s'approchèrent & dirent à Pierre : Certainement toi aussi tu es de ces gens-là, car [m] tu es aussi Galiléen, [mt] & ton langage te décèle.

13. [j] Et Pierre le nia de nouveau, [l] & dit : Homme, je ne sais ce que tu dis.

14. [mt] Alors il commença à faire des imprécations, [m] à anathématiser, [m. m] & à jurer qu'il ne connaissait point cet homme : [m] Je ne connais pas cet homme que vous dites.

15. Et aussitôt, [l] lui parlant encore, [m. l j] le coq chanta.

16. [l] Et le Seigneur se retournant, regarda Pierre.

17. [m. m l] Pierre se ressouvint de la parole que lui avait dite Jésus : Avant qu'un coq chante deux fois, tu me renieras trois fois.

18. [l] Et Pierre [mt l] étant sorti [m] se mit à pleurer, [l] & pleura amèrement.

IX.

LE SANHÉDRIN. JÉSUS CONDAMNÉ A MORT DANS LE TEMPLE.

(Mt., XXVII. — M., XV. — L., XXII.)

1. [l] Lorsque le jour se fit, les anciens du peuple, les princes des prêtres & les scribes [mt] tinrent conseil contre Jésus pour le livrer à la mort.

2. [l] Et le firent venir dans leur conseil, disant : Si tu es le Christ, dis-le-nous.

3. Il leur répondit : Si je vous le dis, vous ne me croirez pas.

4. Et si je vous interroge, vous ne me répondrez ni ne me renverrez.

5. Mais désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu.

6. Alors ils dirent tous : Tu es donc le Fils de Dieu? Et Jésus répondit : Vous le dites, je le suis.

7. Et eux repartirent : Qu'avons-nous besoin d'autre témoignage? car nous-mêmes nous l'avons entendu de sa propre bouche.

8. [mt] Et l'ayant lié, ils l'emmenèrent & le livrèrent à Ponce-Pilate, gouverneur.

9. Alors Judas, qui l'avait livré, voyant qu'il était condamné, fut touché de repentir & reporta les trente pièces d'argent aux princes des prêtres & aux anciens,

10. Disant : J'ai péché en livrant un sang innocent; mais eux lui répondirent : Que nous importe? vois toi-même.

11. Alors ayant jeté l'argent dans le Temple, il se retira & alla se pendre.

12. Mais les princes des prêtres ayant pris l'argent, dirent : Il n'est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang.

13. Et après s'être consultés entre eux, ils en achetèrent le champ du potier, pour la sépulture des étrangers.

14. C'est pourquoi ce champ est encore aujourd'hui appelé Haceldama, c'est-à-dire, le champ du sang.

15. Alors fut accomplie la parole du prophète Jérémie, disant : Ils ont reçu

les trente pièces d'argent, prix de celui qui a été apprécié suivant l'appréciation des enfants d'Israël.

16. Et ils les ont données pour le champ du potier, ainsi que l'a prescrit le Seigneur.

X.

JÉSUS DEVANT PILATE ET HÉRODE.

(Mt., xxvii. — M., xv. — L., xxiii. — J., xviii.)

1. [l] Et toute l'assemblée se levant, [m] ils lièrent Jésus, l'emmenèrent & le livrèrent à Pilate.

2. [j] Ils amenèrent donc Jésus de chez Caïphe dans le prétoire. Or c'était le matin, & eux n'entrèrent point dans le prétoire, afin de ne pas se souiller, & de pouvoir manger la Pâque.

3. Pilate donc vint à eux dehors & dit : Quelle accusation portez-vous contre cet homme ?

4. Ils répondirent, & lui dirent : Si ce n'était pas un malfaiteur, nous ne vous l'aurions pas livré.

5. Alors Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes & le jugez selon votre loi. Mais les Juifs lui répondirent : Il ne nous est pas permis de mettre personne à mort.

6. Afin que fût accomplie la parole que Jésus avait dite, montrant de quelle mort il devait mourir.

7. [l] Et ils commencèrent à l'accuser, disant : Nous avons trouvé celui-ci pervertissant notre nation, défendant de payer le tribut à César, & disant qu'il est Christ roi.

8. [j] Pilate rentra donc dans le prétoire, & appela Jésus.

9. [mt] Or Jésus comparut devant le gouverneur qui l'interrogea, disant : [m. m l j] Es-tu le roi des Juifs ?

10. [j] Jésus répondit : Dis-tu cela de toi-même, ou d'autres te l'ont-ils dit de moi ?

11. Pilate reprit : Est-ce que je suis Juif, moi ? Ta nation & les pontifes t'ont livré à moi ; qu'as-tu fait ?

12. Jésus répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde : si mon royaume

était de ce monde, mes serviteurs combattraient certainement pour que je ne fusse point livré aux Juifs; mais je t'assure, mon royaume n'est pas d'ici.

13. Alors Pilate lui repartit : Tu es donc roi? Jésus répondit : [m. m l j] Tu le dis, [j] je suis roi. Si je suis né, & si je suis venu dans le monde, c'est pour rendre témoignage à la vérité; quiconque est de la vérité écoute ma voix.

14. Pilate lui demanda : Qu'est-ce que la vérité? & ayant dit cela, il alla de nouveau vers les Juifs, [l] aux princes des prêtres & à la foule.

15. [j] Et il leur dit : Je ne trouve en lui aucune cause (de mort).

16. [mt] Et comme il était accusé par les princes des prêtres & les anciens [m] de beaucoup de choses, [mt] il ne répondit rien.

17. Pilate l'interrogea de nouveau, disant :

18. [mt] N'entends-tu pas combien de témoignages ils rendent contre toi? [m] Tu ne réponds rien? Vois de combien de choses ils t'accusent.

19. Mais Jésus ne répondit pas davantage [mt] à aucune de ses paroles, [m. m] de sorte que [m] Pilate, [mt] le gouverneur, [m] en était extrêmement étonné.

20. [l] Mais eux insistaient, disant : Il soulève le peuple, enseignant par toute la Judée, commençant par la Galilée, jusqu'ici.

21. Pilate, entendant nommer la Galilée, demanda si cet homme était Galiléen?

22. Et dès qu'il sut qu'il était de la juridiction d'Hérode, il le renvoya à Hérode, qui était lui-même à Jérusalem ces jours-là.

23. Hérode voyant Jésus, s'en réjouit beaucoup, car il désirait depuis longtemps de le voir, parce qu'il avait entendu dire beaucoup de choses de lui & qu'il espérait lui voir faire quelque miracle.

24. Il lui faisait donc beaucoup de questions, mais Jésus ne répondait rien.

25. Cependant se trouvaient là les princes des prêtres & les scribes, l'accusant sans relâche.

26. Mais Hérode avec sa cour le méprisa ; il se joua de lui après l'avoir revêtu d'une robe blanche, & il le renvoya à Pilate.

27. Et Hérode & Pilate devinrent amis ce jour-là même : auparavant ils étaient ennemis l'un de l'autre.

XI.

BARABBAS EST DÉLIVRÉ.

(Mt., XXVII. — M., XV. — L., XXIII. — J., XVIII.)

1. [l]Or Pilate ayant convoqué les princes des prêtres, les magistrats & le peuple,

2. Leur dit : Vous m'avez présenté cet homme comme soulevant le peuple, & voilà que l'interrogeant devant vous, je n'ai rien trouvé en lui de ce dont vous l'accusez.

3. Ni Hérode non plus ; car je vous ai envoyés à lui, & on ne l'a convaincu de rien qui mérite la mort.

4. Je le renverrai donc après l'avoir fait châtier.

5. Car [mt] le gouverneur [l] était obligé [m. m j], d'après la coutume, de leur remettre pendant la fête [mt l] un prisonnier, celui qu'ils voulaient.

6. [m. m]Or il y avait alors un prisonnier insigne nommé Barabbas, [m] qui avait été mis en prison avec d'autres séditieux, & qui avait commis un meurtre dans la sédition.

7. [m] Le peuple étant donc monté (devant le prétoire), commença à demander ce qu'il leur accordait toujours.

8. [mt] Le peuple étant donc assemblé, Pilate dit : [m j] Voulez-vous [j] donc [m.] que je vous délivre le roi des Juifs?

9. [mt]Lequel voulez-vous que je vous délivre, Barabbas ou Jésus qui est appelé le Christ ?

10. [m. m] Car il savait que c'était par envie [mt] que les princes des prêtres [m. m] l'avaient livré.

11. [mt] Or, pendant qu'il siégeait sur son tribunal, sa femme lui envoya dire : Qu'il n'y ait rien entre toi & ce juste ; car j'ai beaucoup souffert aujourd'hui dans un songe à cause de lui.

12. Mais les princes des prêtres & les anciens [m] excitèrent le peuple [mt] & lui persuadèrent [m. m] de demander Barabbas, [mt] & de faire périr Jésus.

13. Le gouverneur donc prenant la parole, leur dit : Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre?

14. [l] Mais la foule tout entière cria : Otez celui-ci du monde & délivrez-nous Barabbas ! [j] Or Barabbas était un voleur.

15. [l] (Lequel, à cause d'une sédition qui s'était faite dans la ville, & d'un meurtre, avait été mis en prison.)

16. Pilate leur parla de nouveau, désirant renvoyer Jésus.

17. [m] Que voulez-vous donc que je fasse du roi des Juifs, [mt] de Jésus qui est appelé Christ ?

18. [m] Mais de nouveau ils crièrent, [l] disant : Crucifiez, [m. l] crucifiez-le. [mt] Tous dirent : Qu'il soit crucifié.

19. [l] Et Pilate pour la troisième fois leur dit : [m. m l] Mais quel mal a fait [l] celui-ci ? Je ne trouve aucune cause de mort en lui ; je le châtierai donc & le renverrai.

20. Mais ils insistaient avec de grands cris, demandant qu'on le crucifiât ; & leurs cris devenaient de plus en plus forts, [mt] disant : Qu'il soit crucifié, [j. m] crucifiez-le !

21. [mt] Pilate voyant qu'il ne gagnait rien, mais que le tumulte augmentait, prit de l'eau & se lava les mains devant le peuple, disant : Je suis innocent du sang de ce juste ; voyez vous-mêmes.

22. Et tout le peuple répondant, dit : Son sang sur nous & sur nos enfants.

23. [m] Pilate donc, voulant complaire au peuple, [l] ordonna que ce qu'ils demandaient fût exécuté.

24. Ainsi il leur délivra celui qui avait été mis en prison pour cause de sédition & de meurtre, [m. m] Barabbas, [l] qu'ils demandaient.

25. [mt] Mais Jésus, après l'avoir fait flageller, [l] il l'abandonna à leur volonté ; [mt] il le leur livra [m. m] pour être crucifié.

XII.

FLAGELLATION ET CONDAMNATION DE JÉSUS.

(Mt., xxvii. — M., xv. — J., xix.)

1. [j] Alors donc Pilate prit Jésus & le fit flageller.

2. [m] Or les soldats [mt] du gouverneur, menant Jésus dans le prétoire, [m] le conduisirent dans la cour du prétoire, [mt] & rassemblèrent autour de lui toute la cohorte.

3. Et l'ayant dépouillé, ils l'enveloppèrent d'un manteau d'écarlate.

4. Et [m. m j] tressant une couronne d'épines, ils la mirent sur sa tête, [mt] & un roseau dans la main droite.

5. [j] Et ils venaient à lui, [mt] disant : [m. m j] Salut, roi des Juifs, & lui donnaient des soufflets.

6. [m. m] Et crachant sur lui, [mt] ils reprenaient le roseau, [m. m] & lui frappaient la tête, [m] & fléchissant le genou, ils l'adoraient.

7. [j] Pilate sortit donc de nouveau, & leur dit : Voici que je vous l'amène dehors afin que vous sachiez que je ne trouve en lui aucune cause (de mort).

8. Ainsi Jésus sortit, portant la couronne d'épines & le vêtement de pourpre, & Pilate leur dit : Voilà l'homme.

9. Quand les pontifes & les archers l'eurent vu, ils criaient, disant : Crucifiez-le, crucifiez-le. Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, & le crucifiez, car moi, je ne trouve pas en lui une cause (de mort).

10. Les Juifs lui répondirent : Nous, nous avons une loi, & selon cette loi, il doit mourir, parce qu'il s'est fait Fils de Dieu.

11. Lors donc que Pilate eut entendu cette parole, il craignit davantage,

12. Et rentrant dans le prétoire, il dit à Jésus : D'où es-tu? mais Jésus ne lui fit point de réponse.

13. Pilate lui dit donc : Tu ne me parles pas? Ignores-tu que j'ai le pouvoir de te crucifier, & le pouvoir de te délivrer?

14. Jésus répondit : Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut; c'est pourquoi celui qui m'a livré à toi a un plus grand péché.

15. Et dès ce moment, Pilate cherchait à le délivrer; mais les Juifs criaient, disant : Si vous le délivrez, vous n'êtes pas ami de César; car quiconque se fait roi se déclare contre César.

16. Or Pilate ayant entendu ces paroles fit amener Jésus dehors, & il s'assit sur son tribunal au lieu qui est appelé *Lithostrotos*, & en hébreu Gabbatha.

17. C'était la préparation de la Pâque, vers la sixième heure, & Pilate dit aux Juifs : Voilà votre roi.

18. Mais eux criaient : Otez-le, ôtez-le du monde, crucifiez-le! Pilate leur demanda : Crucifierai-je votre roi? Les pontifes répondirent : Nous n'avons de roi que César.

19. Alors il le leur livra pour être crucifié. Ils prirent donc Jésus & l'emmenèrent.

XIII.

PORTEMENT DE CROIX. — CRUCIFIEMENT.

(Mt., xxvii. — M., xv. — L., xxiii. — J., xix.)

1. [j] Ils prirent donc Jésus,

2. [m. m] Et après qu'ils se furent ainsi joués de lui, ils lui ôtèrent [mt] le manteau [m] de pourpre, [m. m] & le couvrirent de ses vêtements & l'emmenèrent pour le crucifier.

3. [j] Jésus portant ainsi sa croix, il alla au lieu qui est appelé Calvaire & en hébreu Golgotha, où ils le crucifièrent.

4. [l] Or, comme ils l'emmenaient, [mt] ils rencontrèrent un homme de Cyrène, [m] père d'Alexandre & de Rufus, [m. m l] nommé Simon [m l], qui revenait des champs.

5. [m] [m] Ils le contraignirent de porter sa croix & le [l] chargèrent de la porter derrière Jésus.

6. [l] Or une grande foule de peuple & de femmes le suivaient, se frappant la poitrine & se lamentant sur lui.

7. Mais Jésus se tournant vers elles, dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes & sur vos enfants.

8. Car voici que viendront des jours où l'on dira : Heureuses les stériles, & les entrailles qui n'ont point engendré, & les mamelles qui n'ont point allaité.

9. Alors ils commenceront à dire aux montagnes : Tombez sur nous, & aux collines : Couvrez-nous.

10. Car si l'on fait ainsi au bois vert, que sera-t-il fait au bois sec?

11. On conduisait aussi avec lui deux autres hommes qui étaient des malfaiteurs, pour les mettre à mort.

12. [m] Ensuite ils le conduisirent au lieu appelé Golgotha, que l'on interprète par lieu du Calvaire.

13. [mt] Là ils lui donnèrent à boire du vin mêlé avec du fiel, [m] & de la myrrhe; [mt] mais lorsqu'il en eut goûté, il ne voulut pas boire, [m] & n'en prit point.

14. Or la troisième heure était, & ils le crucifièrent, & avec lui deux autres [m. m j] voleurs, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche; [j] l'un d'un côté, [j] l'autre de l'autre, & Jésus au milieu.

15. [m] Ainsi fut accomplie l'Écriture qui dit : Il a été mis au rang des scélérats.

16. [l] Mais Jésus disait : Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

17. [j] Pilate fit une inscription & la mit sur la croix. Or c'était [m] le titre de sa condamnation.

18. [mt] Et ils mirent au-dessus de sa tête sa condamnation ainsi écrite : Celui-ci est [j] Jésus de Nazareth, [m. m l j] Roi des Juifs.

19. [j] Beaucoup de Juifs lurent cette inscription parce que le lieu où Jésus avait été crucifié se trouvait près de la ville, & qu'elle était écrite en hébreu, en grec & en latin [1].

20. Les pontifes des Juifs dirent donc à Pilate : N'écrivez point : Le roi des Juifs; mais parce qu'il a dit : Je suis le roi des Juifs.

21. Pilate répondit : Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit.

22. Cependant les soldats, après l'avoir crucifié, prirent ses vêtements (& en firent quatre parts, une pour chaque soldat) & sa tunique,

23. [m] Y jetant le sort, pour savoir ce que chacun en emporterait. [j] Or la tunique était sans couture, d'un seul tissu d'en haut jusqu'en bas.

24. Ils se dirent donc l'un à l'autre : Ne la divisons point, mais tirons au sort à qui elle sera. [mt j] Afin que s'accomplît l'Écriture, disant : Ils se sont partagé mes vêtements, & sur ma robe ils ont jeté le sort.

25. [j] Les soldats firent donc cela [mt], puis s'étant assis, ils le gardaient.

XIV.

LES TÉNÈBRES. — LE CHRIST EN CROIX.

(Mt., XXVII. — M., XV. — L., XXIII. — J., XIX.)

1. [m] [m] Or les passants le blasphémaient, branlant la tête,

2. Et disant : Ah! toi qui détruis le temple de Dieu & le rebâtis en trois jours,

3. Sauve-toi toi-même; [mt] si tu es le Fils de Dieu, [m. m] descends de la croix.

4. [l] Et le peuple était là le regardant & le raillant.

(1) Saint Luc : cum litteris græcis & latinis, & hebraïcis. — Saint Jean : hebraïce, græce & latine.

5. m. m Pareillement les princes des prêtres eux-mêmes se moquant de lui avec les scribes mt & les anciens, disaient :

6. m. m l Il a sauvé les autres, m. m il ne peut se sauver lui-même. mt S'il est le roi d'Israel, qu'il descende maintenant de la croix & nous croirons en lui. Qu'il se sauve, s'il est le Christ, l'élu de Dieu.

7. m Que le Christ, le roi d'Israël, descende maintenant de la croix, afin que nous voyions & que nous croyions.

8. mt Il se confie en Dieu; qu'il le délivre maintenant, s'il veut; car il a dit : Je suis le Fils de Dieu.

9. l Les soldats même s'approchant, l'insultaient, lui présentant du vinaigre,

10. Et disant : Si tu es le roi des Juifs, sauve-toi.

11. Or un des voleurs qui étaient suspendus en croix le blasphémait, disant : Si tu es le Christ, sauve-toi toi-même, & nous aussi.

12. Mais l'autre répondant, le reprenait, disant : Ne crains-tu point Dieu, quand tu subis la même condamnation ?

13. Encore pour nous, c'est avec justice; car nous recevons ce que nos actions méritent; mais celui-ci n'a rien fait de mal.

14. Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-vous de moi quand vous serez arrivé dans votre royaume.

15. Et Jésus lui dit : En vérité, je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis.

16. j Cependant étaient debout, près de la croix de Jésus, sa mère & la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, & Marie-Madeleine.

17. Lors donc que Jésus eut vu sa mère, & près d'elle le disciple qu'il aimait, il dit à sa mère : Femme, voilà votre fils.

18. Ensuite il dit au disciple : Voilà ta mère. Et, depuis cette heure-là, le disciple la prit avec lui.

19. m. m l Mais depuis la sixième heure, les ténèbres se répandirent sur toute la terre jusqu'à la neuvième heure,

20. l Et le soleil s'obscurcit.

21. m. m Et vers la neuvième heure, Jésus cria d'une voix forte, disant : *Eli, Eli, lamma sabacthani*, c'est-à-dire : Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé?

22. m. m Quelques-uns de ceux qui l'environnaient l'entendant, disaient : Voilà qu'il appelle Élie.

23. j Après cela, Jésus sachant que tout était consommé, afin d'accomplir l'Écriture, dit : J'ai soif.

24. Or il y avait là un vase plein de vinaigre.

25. [m. m] Et aussitôt l'un d'eux courant, prit une éponge, l'emplit de vinaigre, puis la mit au bout d'un bâton [j] d'hysope [m. m], & il lui présentait à boire.

26. [mt] Mais les autres disaient : Laisse; voyons si Élie viendra le délivrer.

27. [j] Lors donc que Jésus eut pris le vinaigre, il dit : Tout est consommé.

28. [l] Alors criant d'une voix forte, Jésus dit : Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains.

29. Et disant cela [j] & la tête inclinée, il rendit l'esprit [m. l]. Il expira.

XV.

PRODIGES APRÈS LA MORT DE JÉSUS-CHRIST.

(Mt., XXVII. — M., XV. — L., XXIII. — J., XIX.)

1. [mt] Et voilà [m. m l] que le voile du temple se déchira [m. m] en deux depuis le haut jusqu'en bas. [mt] La terre trembla, les pierres se fendirent.

2. Les sépulcres s'ouvrirent, & beaucoup de corps des Saints qui s'étaient endormis se levèrent.

3. Et sortant de leurs tombeaux, après sa résurrection, ils vinrent dans la cité sainte, & apparurent à un grand nombre de personnes.

4. [m. l] Or le centurion [m] qui était vis-à-vis [m. l], voyant qu'il avait expiré, glorifia Dieu, disant [m] : Vraiment cet homme était le Fils de Dieu.

5. Et ceux qui étaient avec lui pour garder Jésus, voyant le tremblement de terre & tout ce qui se passait, furent saisis d'une extrême frayeur, & dirent : Vraiment celui-ci était le Fils de Dieu.

6. [l] Et toute la multitude de ceux qui assistaient à ce spectacle, & qui voyaient ce qui se passait, s'en retournaient, frappant leur poitrine.

7. [m. m] Il y avait aussi [mt] à quelque distance de là beaucoup de [m. m] femmes qui, [mt. l] de la Galilée, avaient suivi Jésus pour le servir, [m] regardant de loin, [l] se tenant à l'écart, considérant ces choses;

8. [m. m] Parmi lesquelles étaient Marie-Madeleine, & Marie, mère de Jacques [m] le Mineur & de Joseph, & [m] Salomé, [mt] mère des fils de Zébédée;

9. [m] Et qui, lorsqu'il était en Galilée, le suivaient & le servaient, & beaucoup d'autres qui étaient montées avec lui à Jérusalem

10. [j] Les Juifs donc (parce que c'était la préparation), afin que les corps ne demeurassent pas en croix le jour du sabbat (car ce jour du sabbat était très-solennel), prièrent Pilate qu'on leur rompît les jambes & qu'on les enlevât.

11. Les soldats vinrent donc, & ils rompirent les jambes du premier, puis du second qui avait été crucifié avec lui.

12. Mais lorsqu'ils vinrent à Jésus, & qu'ils le virent déjà mort, ils ne lui rompirent point les jambes.

13. Seulement un des soldats ouvrit son côté avec une lance, & aussitôt il en sortit du sang & de l'eau.

14. Et celui qui l'a vu en rend témoignage, & son témoignage est vrai. Et il sait qu'il dit vrai, afin que vous croyiez aussi.

15. Car ces choses ont été faites, afin que s'accomplît l'Écriture : Vous n'en briserez aucun os.

16. Et dans un autre endroit, l'Écriture dit encore : Ils porteront leurs regards sur celui qu'ils ont transpercé.

XVI.

ENSEVELISSEMENT. — GARDES DU TOMBEAU.

(Mt., XXVII. — M., XV. — L., XXIII. — J., XIX.)

1. [j] Après cela [m. m] le soir étant venu, parce que c'était le jour de la préparation qui précède le sabbat,

2. [mt] Vint un homme riche [mt. l] nommé Joseph, [m. l] noble décurion, [l] homme bon & juste,

3. Qui n'avait consenti ni au dessein ni aux actes des autres, & qui était d'Arimathie, ville de Galilée, & attendait lui-même le royaume de Dieu;

4. [mt l] Vint [m] & entra hardiment [m. m l j] chez Pilate & lui demanda le corps de Jésus.

5. [j] (Il était disciple de Jésus, mais en secret, par crainte des Juifs.)

6. [m] Pilate s'étonnait qu'il fût mort sitôt; il fit donc venir le centurion & lui demanda s'il était déjà mort.

7. Or s'en étant assuré par le centurion, [mt l] il donna le corps à Joseph.

8. Il vint donc & enleva le corps de Jésus.

9. Vint aussi Nicodème, qui était d'abord venu trouver Jésus pendant la nuit; il apportait une composition de myrrhe & d'aloès d'environ cent livres.

10. [m] Et Joseph ayant acheté un linceul, [ml] & détaché Jésus de la croix, [m. ml] il l'enveloppa dans un linceul [mt] blanc.

11. [j] Ils prirent donc le corps de Jésus, & l'enveloppèrent dans des linges, avec des parfums, comme les Juifs ont coutume d'ensevelir.

12. Or il y avait au lieu où il fut crucifié, un jardin, & dans le jardin, un sépulcre neuf, où personne encore n'avait été mis.

13. Là donc, à cause de la préparation des Juifs & parce que le sépulcre était proche,

14. [m ml] (Joseph) le mit dans son sépulcre neuf qu'il avait fait tailler dans le roc. Ensuite [m. m] il roula une grande pierre à l'entrée du sépulcre [mt] & s'en alla.

15. [l] Or c'était le jour de la préparation & le sabbat allait commencer.

16. Mais les femmes ayant suivi [mt], (savoir) Marie-Madeleine & l'autre Marie, [m] mère de Joseph, [l] qui étaient venues de la Galilée avec Jésus, virent le sépulcre [mt] étant assises auprès, [m] regardaient où on le mettrait [l] & comment le corps y avait été mis.

17. Et s'en retournant, elles préparèrent des aromates & des parfums, & pendant le sabbat elles demeurèrent en repos, selon la loi.

18. [mt] Le lendemain, c'est-à-dire le jour d'après la préparation du sabbat, les princes des prêtres & les pharisiens vinrent ensemble vers Pilate,

19. Et lui dirent : Seigneur, nous nous sommes rappelé que ce séducteur a dit, lorsqu'il vivait encore : Après trois jours je ressusciterai.

20. Commandez donc que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent & ne le dérobent, & ne disent au peuple : Il est ressuscité d'entre les morts, & la dernière erreur serait pire que la première.

21. Pilate leur dit : Vous avez des gardes; allez, & gardez-le, comme vous l'entendez.

22. Ceux-ci donc s'en allant, murèrent le sépulcre, scellant la pierre, & mettant des gardes.

XVII.

VISITES DES SAINTES FEMMES. — RÉSURRECTION.

(Mt., XXVIII. — M., XVI. — L., XXIV. — J., XX.)

1. [mt] Or la nuit du sabbat, le premier jour de la semaine commençant à luire, [m] Marie-Madeleine, & Marie, mère de Jacques, & Salomé achetèrent des parfums pour venir embaumer Jésus.

2. Ainsi parties de grand matin, le premier jour de la semaine, [j] quand les ténèbres duraient encore, [m] elles arrivèrent au sépulcre, le soleil étant déjà levé, [l] apportant les parfums qu'elles avaient préparés.

3. [m] Or elles se disaient l'une à l'autre : Qui nous ôtera la pierre de l'entrée du sépulcre?

4. [mt] Et voilà qu'il se fit un grand tremblement de terre; car un ange du Seigneur descendit du ciel, &, s'approchant, il renversa la pierre & s'assit dessus.

5. Son visage était comme un éclair, & son vêtement comme la neige.

6. Par la crainte qu'il leur inspira, les gardes furent épouvantés, & devinrent comme morts.

7. [m] Mais regardant, elles virent [l] la pierre ôtée du sépulcre. [m] Or elle était fort grande.

8. [ml] Et entrant dans le sépulcre, [l] elles ne trouvèrent point le corps du Seigneur Jésus.

9. Or il arriva, pendant qu'en leur âme elles en étaient consternées, que près d'elles parurent deux hommes avec des robes resplendissantes.

10. Et comme elles étaient effrayées & baissaient le visage vers la terre, ils leur dirent :

11. [mt] Ne craignez point, vous; car je sais que vous cherchez Jésus qui a été crucifié.

12. [l] Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant?

13. [mt] Il n'est point ici; car il est ressuscité comme il a dit.

14. [l] Rappelez-vous comment il vous a parlé, pendant qu'il était encore en Galilée,

15. Disant : Il faut que le Fils de l'homme soit livré entre les mains des hommes pécheurs, qu'il soit crucifié, & que le troisième jour il ressuscite.

16. [mt] Venez & voyez le lieu où le Seigneur était déposé.

17. Et allant promptement, [m. m] dites à ses disciples [m] & à Pierre [mt] qu'il est ressuscité, [m. m] & voici qu'il va devant vous en Galilée: c'est là que vous le verrez [m] comme il vous l'a dit; [mt] ainsi je vous l'ai dit d'avance

18. [l] Et elles se ressouvinrent de ses paroles.

XVIII.

PIERRE ET JEAN VONT AU TOMBEAU.

(Mt., xxviii. — M., xvi. — L., xxiv. — J., xx.)

1. [m. mt] Elles sortirent aussitôt du sépulcre avec crainte & avec une grande joie, courant porter ces nouvelles à ses disciples.

2. [m] Et elles ne dirent rien à personne, tant elles étaient effrayées. [l] Elles annoncèrent toutes ces choses aux onze & à tous les autres.

3. Or c'étaient Marie-Madeleine, Jeanne, Marie, mère de Jacques, & les autres qui étaient avec elles, qui rapportaient ces choses aux apôtres.

4. Et ce récit leur parut comme du délire, & ils ne les crurent pas.

5. [j] (Marie-Madeleine) courut donc & vint à Simon Pierre & à l'autre disciple que Jésus aimait, & leur dit : Ils ont enlevé le Seigneur du sépulcre, & nous ne savons où ils l'ont mis.

6. Pierre donc sortit avec l'autre disciple, & ils vinrent au sépulcre.

7. Ils couraient tous deux ensemble; mais l'autre disciple courut plus vite que Pierre, & il arriva le premier au sépulcre.

8. Or [l j] s'étant penché, il vit les linges posés à terre; [j] cependant il n'entra pas.

9. Pierre qui le suivait vint aussi, & entra dans le sépulcre, & vit les linges posés,

10. Et le suaire qui couvrait la tête, non point avec les linges, mais plié en un lieu à part.

11. Alors donc entra l'autre disciple qui était venu le premier au sépulcre; & il vit & il crut.

12. Car ils ne savaient pas encore l'Écriture, qu'il fallait qu'il ressuscitât d'entre les morts.

13. Les disciples donc s'en retournèrent chez eux.

14. [1] Et (Pierre) s'en alla admirant en lui-même ce qui était arrivé.



NOTE

SUR

LE SUPPLICE DE LA CROIX

La croix dans l'antiquité. — Portement de la croix. — Érection de la croix. — Mode d'attache à la croix. — La croix au Japon. — La mort. — Garde des corps. — Brisement des os. — Déposition.

Avant d'entreprendre l'étude des instruments du supplice que nous venons de voir rapporté par l'Évangile, il est utile de donner quelques détails sur le crucifiement, tel qu'il était pratiqué par les anciens, & sur les circonstances qui l'accompagnaient.

LA CROIX DANS L'ANTIQUITÉ.

Il semble qu'avant de présenter la croix à l'adoration du monde entier, Dieu ait voulu la lui montrer comme l'objet le plus méprisable. Le supplice de la croix en usage chez la plupart des peuples, les Scythes, les Grecs, les Macédoniens, les Carthaginois, même chez les Germains, très-fréquent chez les Romains depuis la fondation de Rome, était spécial pour les esclaves. On l'appliquait quelquefois aux hommes libres, mais alors aux plus vils ou aux plus coupables, comme les voleurs, les assassins, les faussaires. Le caprice des tyrans l'imposa souvent aux séditieux, aux chrétiens & même aux femmes[1].

(1) Juste Lipse, l. III, p. 645.

Dans ces temps affreux, que l'on devrait connaître davantage, afin de bénir la Providence d'avoir institué le christianisme & délivré l'humanité, on vit des monstres, que pourtant l'histoire admire, se jouer avec une horrible prodigalité de la vie de leurs semblables.

Alexandre le Grand, après avoir pris la ville de Tyr, fit crucifier deux mille habitants.

Flavius Josèphe raconte, dans les *Antiquités juives*, qu'Alexandre, roi des Juifs, fils d'Hircan, à la prise de la ville de Betoma, qui s'était souvent révoltée, ordonna, au milieu d'une orgie, de mettre en croix huit cents habitants de cette ville, & de massacrer sous leurs yeux, avant leur mort, leurs femmes & leurs enfants.

Cléomène, roi de Sparte, fut écorché vif & mis en croix par le fils de Ptolémée.

En Égypte, après la mort de Ptolémée Philopator, Agathoclée & sa mère Évanthe se virent crucifiées pour venger la mort de la reine Eurydice.

Xerxès, ayant trouvé parmi les morts le corps de Léonidas, lui fit trancher la tête & exposer son corps sur la croix.

Auguste, après la guerre de Sicile, livra à ce supplice six mille esclaves qui n'avaient point été réclamés par leurs maîtres.

Tibère crucifia les prêtres d'Isis, & détruisit leur temple, pour avoir vendu Pauline, femme de Saturninus, à un certain Décius. Il condamna au même supplice la femme affranchie qui avait été l'intermédiaire.

Titus, pendant le siége de Jérusalem, faisait crucifier tous les malheureux qui, au nombre de cinq à six cents par jour, fuyaient la ville pour échapper à la famine, à tel point que les croix manquaient pour les corps, & que la terre semblait chargée d'une hideuse forêt. En racontant ces atrocités, Josèphe ajoute qu'ayant reconnu parmi les crucifiés trois de ses amis qui existaient encore, il demanda à Titus de les déposer & d'essayer de les rappeler à la vie. Deux moururent malgré les soins qu'on leur donna; le troisième survécut.

L'histoire raconte encore le crucifiement de la vierge Eulalie, de sainte Julie, de dix mille soldats du Christ & saints martyrs sacrifiés sur le mont Azarath d'Égypte [1].

Les souverains n'avaient pas seuls le triste privilége de condamner à la croix; tout propriétaire d'esclaves pouvait y suspendre sa chose humaine ; témoin cette

(1) Juste Lipse, l. I, ch. X; Bosio, *De cruce triumphante*, p. 26.

méchante femme qui pousse son mari au crime, & dont Juvénal rapporte l'horrible colloque dans des vers si connus :

Pone crucem servo. — Meruit quo crimine servus
Supplicium ? Quis testis adest? Quis detulit ? Audi,
Nulla unquam de morte hominis cunctatio longa est.
— O demens, ita servus homo est ? nil fecerit, esto,
Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Ce supplice si familier aux Romains, & qui était le plus cruel de tous, car les auteurs profanes s'en servent souvent pour exprimer les plus grandes douleurs, n'était point anciennement en usage chez les Juifs. On ne connaissait chez eux que la lapidation, la combustion du vif, la strangulation, & plus rarement la décollation.

Il dura dans l'empire romain jusqu'à Constantin, qui eut l'honneur d'en délivrer le monde civilisé ; mais on le retrouve encore chez les nations de l'Orient qui n'ont point été éclairées par les lumières du christianisme.

PORTEMENT DE CROIX.

Chez les Romains, les condamnés portaient leurs croix. Artémidore & Plutarque l'attestent. Plaute a dit : « *Patibulum ferat per urbem, deinde offigatur cruci.* » Pendant les portements de croix, un joueur de flûte précédait le cortége, pour faire venir le peuple. Les bourreaux criaient par la ville la cause du supplice, &, pour augmenter les souffrances de ces malheureux, ils les aiguillonnaient, puis les crucifiaient nus.

ÉRECTION DE LA CROIX.

Tantôt la victime était attachée par terre à la croix, qui était ensuite élevée avec son fardeau, tantôt la croix était d'abord dressée, & le condamné attaché avec des cordes, puis cloué[1]. Juste Lipse & Cornélius à Lapide ne se prononcent pas.

D'après Gretzer, le premier mode paraît avoir été plus probablement employé sur le calvaire : 1° parce qu'on montre le lieu du crucifiement à quelque distance de celui où la croix a été scellée ; 2° parce que ce sentiment est plus conforme aux pensées & aux méditations des fidèles sur la Passion ; 3° enfin parce qu'il est plus

(1) Nonnus, auteur de la tragédie intitulée : *Jésus souffrant ;* Saint Augustin ; Binœus, *De morte Christi,* liv. III, ch. VI & VII, d'après D. Calmet (croix); Benoît XIV.

facile & plus expéditif que l'autre [1]. Le père Niquet confirme cette opinion en rapportant un passage des actes du martyre de saint Pionius. « *Ultro se vestimentis spoliavit, & in cœlum suspiciens, ac Deo gratias agens, super lignum se ipsum extendit, militique tradidit ut clavis configeretur,... eum igitur ligno fixum erexerunt*[2]. »

MODE D'ATTACHE A LA CROIX.

Les crucifiés étaient souvent fixés avec des clous. Les Grecs appelaient le crucifiement : *Clavifixio.* On trouve dans un passage de Démosthènes, traduit par Ulpian, qu'on était attaché à la croix avec des clous. Lorsque Titus fit crucifier un si grand nombre de Juifs, les soldats romains, par manière de jeu, fixaient les clous de diverses manières, ce qui prouve la variété du supplice mise à la disposition des bourreaux.

Dans un dialogue de Lucien, relatif au crucifiement de Prométhée, Mercure dit à celui-ci : « Donne la main droite; quant à toi, Vulcain, attache-la fortement à coups de marteau; & donne l'autre ensuite pour qu'elle soit bien fixée. » Il continue de même pour les pieds [3].

Nous lisons dans Plaute : « Je donnerai un talent au premier qui courra sur la croix, à condition que les pieds soient cloués deux fois ainsi que les bras [4]. »

Juste Lipse [5] s'appuyant sur ce texte : « *Brachia offigi,* » croit que les clous ont été placés dans le poignet & non dans la main, qu'il pense n'être pas assez forte pour supporter un pareil poids. Mais il paraît être seul de son sentiment. Le prophète Zacharie (ch. XIII, v. 6) [6] s'écriait : « *Quid sunt plagæ istæ in medio manuum tuarum?* » L'Évangile enfin ne paraît pas laisser de doute à ce sujet, lorsque Notre-Seigneur dit à saint Thomas : (*Vide pedes, vide manus.*) Ce sont les mains & non les poignets qu'il lui montre.

Avant de clouer les pieds on préparait le trou avec une broche [7], c'est ce que font encore les Japonais dans le supplice du pal qu'ils ont conservé, ainsi que le crucifiement ordinaire.

(1) Gretzer, ch. XXI.

(2) Niquet, *De sancta cruce,* p. 132.

(3) « Prœbe dextram. Tu autem, Vulcane, astringe, & confige, & malleum fortiter demitte. Da & alteram, quo illa etiam rectè astringatur. Lamy, p. 578. »

(4) « Ego dabo ei talentum, primus qui in crucem excucurrerit, sed ea lege, ut offigantur bis pedes, bis brachia. » Juste Lipse.

(5) Juste Lipse, l. II, ch. IX.

(6) Cornelius à Lapide. St Jean, ch. XX, v. 27

(7) Saint Bonaventure.

LA CROIX AU JAPON.

Voici comment le père Froës, jésuite, décrit chez les Japonais le supplice de la croix : « Ils se servent de croix traversées & non coiffées, *immissa* non *commissa*. Le bois du support pour les pieds est autrement fait qu'on ne le voit dans de vieilles images du crucifix, ou d'anciennes médailles. C'est une traverse plus petite que celle placée dans le haut du montant.

« Ils fixent sur ce montant un autre bois, sur lequel le crucifié est assis, & pour ainsi dire à cheval.

« Ils attachent avec des cordes ou des menottes en fer, au lieu de clous, non-seulement les mains, mais encore les bras, & fixent les pieds sur le support avec des liens, non pas l'un sur l'autre, mais l'un à côté de l'autre, comme ceux d'un homme debout. Ils laissent les vêtements, & attachent le condamné à terre sur la croix, que le bourreau élève avec le supplicié. Bientôt il le perce d'un coup de lance & lui donne la mort. »

LA MORT.

Les Juifs attachèrent quelquefois à la croix les cadavres des suppliciés, mais ils ne les y abandonnaient jamais après le coucher du soleil. Les Romains, plus cruels, y fixaient les condamnés vivants, & les laissaient périr misérablement de faim, de soif & d'épuisement. Leurs corps devenaient la proie des vautours & des chiens, & se détruisaient en général par la putréfaction.

Cicéron [1] rapporte la belle parole du philosophe Théodore de Cyrène, répondant à la menace du tyran Lysimaque : « Que m'importe de pourrir en l'air ou sur la terre [2]. »

La croix était le tombeau du supplicié. Plaute fait dire à un pauvre esclave : « *Noli minitari, scio enim crucem futurum mihi sepulcrum : ibi majores mei sunt, pater, avus, proavus, abavus.* »

La mort venait, ou de la perte du sang, ou de la faim. On cite des crucifiés qui ont vécu deux & trois jours, & pouvaient parler. Timothée & Maura, martyrs vers 286, crucifiés ensemble, y vécurent neuf jours. Rien n'est touchant comme l'histoire de ces deux époux s'excitant mutuellement à souffrir avec courage : Maura dit : « Je n'ai que dix-sept ans, j'ai peur que devant le gouverneur l'hor-

(1) Cicer., *Tuscul. quest.*, liv. I.
(2) Bosio, ch. XII, p. 39.

reur des supplices me fasse fléchir. — Prie Dieu, ma sœur, lui dit son mari (ils étaient unis depuis vingt jours), & Dieu te donnera du courage. » Lui-même déjà crucifié avait été soumis à d'affreuses tortures.

Le gouverneur Arianus épuise sur Maura la rigueur des plus cruels tourments, au point d'exciter la pitié de la foule sanguinaire, & cependant indignée de voir souffrir ainsi cette jeune fille, qui conservait toujours la parole libre, en priant Dieu. Le monstre, ne trouvant plus dans son imagination de nouveaux supplices; ordonne de la crucifier devant son époux. En allant à la croix, elle rencontre sa mère qui tente un dernier effort pour la fléchir, mais Maura, s'échappant de ses bras, se place debout sur la croix, & la prie de ne pas l'empêcher de mourir bientôt de la mort du Seigneur. « *Tunc crucifixerunt eos conversos ad invieem, fueruntque in cruce diebus novem & totidem noctibus, mutua cohortatione invicem confortantes* (1). »

GARDE DES CORPS.

Les corps étaient gardés. Pétrone, dans une satire, dit que les soldats veillaient à ce qu'on ne les dérobât pas pour les ensevelir. Il ajoute que les parents d'un crucifié profitèrent d'une nuit où les soldats étaient absents, & enlevèrent le corps de la croix (2).

BRISEMENT DES OS.

Le brisement des os était le complément ou la fin du supplice. Nous voyons en effet sur le Golgotha des soldats qui brisent les jambes des deux larrons, & s'abstiennent de le faire en s'approchant de Jésus-Christ, dont ils ont constaté la mort. Pour s'en assurer, un des soldats lui avait percé le côté & en avait fait jaillir du sang & de l'eau.

Chez les Romains le brisement des os était en usage, peut-être comme un adoucissement à la peine, puisqu'il accélérait la mort. Mais pour Notre-Seigneur, les Juifs étaient devenus encore plus cruels que les Romains; & ce ne fut pas chez eux un motif d'humanité qui les fit agir, ce fut la crainte que les corps ne restassent exposés pendant la Pâque (3).

D'après Suétone, Auguste fit briser les jambes de Thallus, qui avait accepté

(1) Bollandistes, 3 mai, p. 37, & *Cod. græco Valatimo,* 27. Bib. vat.
(2) P. Lamy, p. 581.
(3) Benoît XIV, liv. I, ch. VII.

1500 deniers pour livrer une lettre; & Tibère donna le même ordre pour un certain officier & un joueur de flûte. *Quod mutuo flagitium exprobrassent* (1).

DÉPOSITION.

Lorsque Joseph d'Arimathie, aidé probablement de quelques autres, déposa lui-même le corps, il put le faire, soit en jetant à terre la croix avec le corps, soit en enlevant le corps & la laissant debout. Il est difficile d'affirmer quel a été le mode suivi, quoique généralement les peintures sacrées représentent le second, qui paraît d'ailleurs plus respectueux de la part de ses disciples, plus simple & plus prompt (2).

(1) Lamy, *Comment.*, p. 582.
(2) Gretser.



LIVRE PREMIER

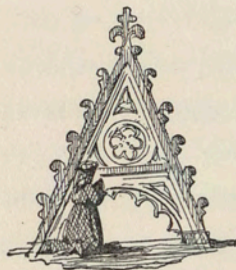
LA CROIX

CHAPITRE I[er]

INVENTION DE LA CROIX. — DIFFUSION DES RELIQUES

I.

INVENTION DE LA CROIX.



PRÈS l'accomplissement des faits surnaturels qu'on vient de lire dans l'Évangile, l'histoire se tait sur les monuments qui auraient pu leur servir, en partie, de preuve matérielle ; mais, malgré les efforts des maîtres du monde pour les anéantir, ils sont, pour ainsi dire, mis en réserve par la Providence, qui les conservait pour des temps meilleurs. Trois siècles se passent dans cette attente, & nous les transmettent entiers, comme des témoignages de foi, au milieu de la paix rendue à l'Église. Découverts plus tôt, les instruments de la Passion n'auraient été qu'un objet de dérision ; trouvés par un pieux empereur, & placés dans les armes impériales qu'ils décorent, ils leur assurent la victoire.

En l'an 326, au commencement de ce IV[e] siècle si brillant pour l'Église, alors que naissaient saint Jérôme (331), saint Épiphane (310) & saint Augustin (354), Constantin, éclairé par la lumière du Labarum (312), avait pacifié le monde & rétabli l'unité de l'Église, en faisant frapper d'anathème Arius au concile de Nicée (325). Il songe à donner à la religion tout l'éclat qui lui est dû, couvre l'Empire de temples, qu'il consacre au vrai Dieu, & veut ajouter à leur splendeur, en y plaçant quelques fragments des instruments mêmes du supplice auquel nous devons notre rédemption. Il pense, avec raison, qu'ils sont cachés à Jérusalem,

charge Hélène, sa pieuse mère, de faire dans les lieux saints toutes les recherches nécessaires, & veut qu'elle n'épargne ni soins, ni dépenses pour accomplir cette grande œuvre. Elle est octogénaire; cependant le but qu'elle poursuit lui rend l'ardeur de sa jeunesse, &, sous la conduite de l'Esprit-Saint, lui fait trouver heureusement tout ce qu'elle cherchait.

L'empereur Adrien (136) en rebâtissant Jérusalem avait voulu supprimer un objet du culte de la nouvelle secte, & détourner de ce lieu les chrétiens qui venaient y offrir leurs prières à Dieu. Il avait élevé un temple à Vénus, précisément sur le Calvaire. Mais cette pensée sacrilége, qui devait servir à en anéantir le souvenir, le fait précisément reconnaître, au moment opportun, lorsque sainte Hélène commença ses fouilles [1].

Le premier témoignage de cet événement considérable se lit dans saint Cyrille, patriarche de Jérusalem (350 à 386), qui le rappelle en écrivant à Constance, fils de Constantin : « La grâce divine fit reconnaître la place des lieux saints à celui qui la cherchait dans la piété de son cœur. »

Après saint Cyrille, saint Ambroise raconte ainsi l'invention de la croix dans le panégyrique de Théodose :

« Hélène vint donc, & commença à examiner les lieux saints; le Saint-Esprit lui inspira de chercher le bois de la vraie croix; elle arriva au Calvaire, & dit : « Voici le lieu du combat, où est la victoire? Je cherche l'étendard du salut, & je « ne le trouve pas. Suis-je sur le trône, & la croix du Seigneur est-elle dans la « poussière? Suis-je dans des palais dorés, & le triomphe du Christ est-il dans des « ruines? Est-il encore caché? La palme de la vie éternelle est-elle cachée? Com- « ment me croirai-je rachetée, si on ne voit pas la rédemption elle-même? » Elle ouvrit la terre, dégagea la poussière, trouva trois croix confondues, que la ruine avait mêlées, que l'ennemi avait cachées. Mais ce triomphe du Christ n'a pas pu rester caché. Incertaine, elle hésite, comme une femme, mais le Saint-Esprit lui inspire un examen certain, tiré de ce que deux voleurs avaient été crucifiés avec le Seigneur. Elle cherche dans le bois du milieu; mais il était possible que les gibets confondus par la ruine n'eussent point conservé le même ordre. Elle revient au texte de l'Évangile, & elle lit que la croix du milieu portait le titre : JESUS NAZARENUS REX JUDÆORUM. La vérité fut ainsi connue, & la vraie croix fut désignée par le titre :... elle trouva donc le titre :... chercha les clous qui avaient crucifié Notre-Seigneur [2]. »

(1) Gretser, ch. LXIII.
(2) Trombelli, *De cultu sanctorum*, 1743, p. 258.

Saint Ambroise suppose que le titre a pu servir à désigner la vraie croix, & passe sous silence le miracle auquel l'Église consacre une de ses fêtes.

Les Bollandistes, conformément à l'opinion générale de l'Église, combattent ainsi celle de saint Ambroise (1) :

« Ce récit exprime une opinion toute particulière & diminue considérablement la gloire de la croix; il est bien plus vraisemblable que le titre & les clous ont été jetés & trouvés séparément. Ce que Sozomène dit expressément du titre, tous s'accordent à le dire des clous. Les autres Grecs qui ont traité cette question n'ont point fait mention du titre, & pas plus de la couronne d'épines & de l'éponge. »

Rufin, né vers 340, rapporte le même fait avec quelques variantes qui laissent le fond identique. Il montre sainte Hélène assistée de saint Macaire, leurs prières, le miracle d'une résurrection au contact de la vraie croix & l'emploi qu'elle fit des clous qui s'y trouvèrent (2) :

« Vers ce même temps, Hélène, mère de Constantin, femme d'une foi incomparable, dont la piété sincère égalait la rare munificence, avertie par de célestes visions, se rend à Jérusalem & demande aux habitants quel est le lieu où le divin corps a été attaché & suspendu au gibet. Ce lieu était difficile à trouver, car d'anciens persécuteurs y avaient élevé une statue à Vénus, afin que les chrétiens qui auraient voulu venir y adorer le Christ parussent adresser leurs hommages à la déesse; aussi était-il peu fréquenté & presque oublié. Après l'avoir débarrassé des objets profanes qui le souillaient, & des décombres qui y étaient amoncelés, elle trouva trois croix confusément placées. Mais la joie que lui causa cette découverte fut tempérée par l'impossibilité de distinguer à qui chacune d'elles avait appartenu. On y trouva aussi le titre écrit par Pilate en lettres grecques, latines & hébraïques; mais là encore il n'y avait rien qui indiquât d'une manière assez claire le gibet de

(1) Hæc narratio & singularis prorsus est, & crucis gloriam vehementer imminuit; verisimilior multo opinio videtur, titulum & clavos seorsum projectos inventosque fuisse. Sicut de titulo expresse scribit Sozomenes, de clavis omnes consentiunt. Cæteri Græcorum hæc tractantes non meminerunt tituli, ut neque coronæ spineæ neque spongiæ, de quibus omnibus cum longa institui tractatio possit.

(2) Per idem tempus Helena Constantini mater, fœmina incomparabilis fide & religione animi ac magnificentia singulari, cujus jure Constantinus & esset filius & crederetur, divinis admonita visionibus, Hierosolymam petit, atque ibi locum in quo sacrosanctum corpus patibulo affixum pependerat ab incolis perquirit. Qui idcirco ad inveniendum difficilis erat, quod ab antiquis persecutoribus simulacrum in eo Veneris fuerat defixum, ut quis christianorum in illo loco Christum adorare voluisset, Venerem videretur adorare, & ob hoc infrequens & pene oblivioni datus fuerat locus. Sed cum ex eo profana & polluta deturbans, in altum purgatis ruderibus, tres confuso ordine reperit cruces. Sed obturbabat reperti muneris lætitiam uniuscujusque crucis indiscreta proprietas. Aderat quidem & titulus ille, qui græcis & latinis atque hæbraicis litteris a Pilato fuerat conscriptus; sed nec ipse satis evidenter dominici prodebat signa patibuli. Hic jam humanæ ambiguitatis incertum divinum flagitat testimonium...

Notre-Seigneur. Là déjà l'incertitude de l'homme réclame le témoignage du ciel. »

Le miracle de la guérison d'une femme à demi morte fit reconnaître la vraie croix [1].

« La reine, dont ce signe manifeste avait réalisé les vœux, fit élever un temple d'une magnificence royale au lieu même où elle avait trouvé la croix; elle porta à son fils les clous qui avaient attaché le corps de Notre-Seigneur. Avec les uns, il fit un frein qui devait lui servir à la guerre; il employa les autres à armer un casque propre au même usage. Quant au bois de notre salut, elle en rapporta une partie à son fils, & laissa l'autre sur le lieu même, après l'avoir enfermée dans des boîtes d'argent, que l'on a conservées jusqu'à nos jours avec soin & vénération. »

Saint Paulin, évêque de Nola, ajoute quelques détails qui manquaient à la narration de saint Ambroise :

« Sainte Hélène réunit les plus doctes des chrétiens & des juifs, & sachant par eux où était le Calvaire, elle fit faire des fouilles par un grand nombre d'ouvriers civils & militaires, & trouva trois croix parmi lesquelles la résurrection d'un mort indiqua la véritable [2]. »

« Les païens, dit Sozomène au Ve siècle, pour dénaturer ces lieux consacrés par la mort de Notre-Seigneur, avaient amoncelé sur le calvaire & sur la place de la résurrection une grande quantité de terre, de sorte qu'au lieu d'un creux, le terrain présentait un monticule, ils l'avaient environné d'une muraille; enfin ils y avaient bâti un temple à Vénus, afin d'en éloigner les chrétiens qui auraient pu vouloir vénérer les lieux saints, mais qui craignaient qu'on ne crût qu'ils adressaient leur culte aux faux dieux [3]. »

Saint Théophane raconte ainsi l'histoire de l'invention de la croix à l'année xx du règne de Constantin [4] :

« Macaire, évêque de Jérusalem, qui assista au concile de Nicée, reçut de

(1) Sic evidenti indicio regina voti compos effecta templum mirificum in eo loco in quo crucem repererat regia ambitione construxit. Clavos quoque quibus corpus dominicum fuerat affixum, portat ad filium. Ex quibus ille frenos composuit, quibus uteretur ad bellum, & ex aliis galeam nihilominus belli usibus aptam fertur armasse; ligni vero ipsius salutaris partem detulit filio, partem vero thecis argenteis conditam reliquit in loco; quæ etiam nunc ad memoriam sollicita veneratione servatur. (Rufin, *Hist. eccl.*, liv. I, ch. VII & VIII.)

(2) Trombelli, II, p. 263.

(3) Sozomène, *Hist. de l'Égl.*, *De inventione crucis*, 2 vol., 1747.

(4) Macario Hierosolymarum episcopo, qui concilio Nicæno interfuit, mandavit imperator, ut reversus sanctæ resurrectionis locum, & Calvarii Golgotham & vivificum crucis lignum requireret. Eodem quoque anno matrem Helenam, mulierem divino sensu præditam, coronavit Constantinus. Ostentum autem vidit illa, jubens Hierosolymam proficisci, & divina loca, sub terram ab impiis & profanis defossa, in lucem educere. Tunc ipsa filium Constantinum rogat ut divinitus sibi mandata perficeret; & ille divino nutu motus, matri morem gessit.......

l'empereur l'ordre de rechercher, à son retour, le lieu de la sainte résurrection, le Golgotha du Calvaire & le bois vivifiant de la croix. La même année, Hélène, mère de Constantin, femme douée d'une âme toute céleste, fut couronnée par son fils. Une vision miraculeuse lui ordonna de partir pour Jérusalem, de rendre à la lumière les divins lieux que des mains impies & profanes avaient enfouis dans le sein de la terre; elle demanda alors à l'empereur l'autorisation d'exécuter les ordres venus du ciel; Constantin, touché par ce prodige, condescendit aux désirs de sa mère. »

L'auteur reprend sa narration à l'année XXI de Constantin [1].

« La même année, le divin Constantin envoya à Jérusalem la bienheureuse Hélène avec une forte somme d'argent, pour rechercher la croix vivifiante du Sauveur. Le patriarche alla au-devant de l'impératrice, lui rendit les honneurs qui lui étaient dus, puis se retira avec elle loin de la vie bruyante des courtisans; & là, au milieu de jeûnes & de ferventes prières, il s'occupa de la recherche du bois tant désiré.

« Après ces actes préparatoires, un signe du ciel indiqua enfin à Macaire un lieu où avaient été érigés un temple & une statue à l'impure Vénus : Hélène, impératrice par la grâce de Dieu, usant de son pouvoir royal, employa une foule d'ouvriers à fouiller complétement l'endroit désigné; elle fit enlever toutes les démolitions, & le débarrassa des constructions qu'Ælius Adrien y avait élevées à à grands frais. On découvrit bientôt le saint sépulcre & le lieu du Calvaire; & près de là, à l'orient, on retira trois croix. Des recherches plus minutieuses

(1) Eodem anno beatam Helenam cum ingenti pecuniarum pondere, ad vivificam Domini crucem perquirendam, divinus Constantinus Hierosolymam misit. At cum debito honore imperatrice factus obviam patriarcha, una cum ipsa semotus a comitatus tumultu, cum mentis tranquillitate fervidis orationibus & jejuniis vocans, desiderati ligni perquisitionem agebat.

His præmissis, divino tandem nutu, locus, quo Veneris impuræ templum ac simulacrum erecta fuerant, ipsi Macario manifestus est; eumque Helena divinitus coronata imperatrix, regia potestate usa, operarum adhibita multitudine, a fundamentis effossum dejecit; rudera exportavit, & cuncta, ab Ælio Adriano quondam ibi magnis sumptibus constructa, demolita est & expurgavit. Confestim vero sanctum sepulcrum detectum, & Calvarii locus patefactus est; & his proxime tres cruces ad orientem effossæ; sed & studiosius investigantibus clavi etiam reperti. Anxiis vero cunctis quæ utique crux dominica foret, & beata Helena valido mœrore confecta, Macarius episcopus, proprii nominis claritudine beatus, dubium omne fide sua dissolvit. Illustrium enim fœminarum cuidam, de vita desperata & jam animam agenti, hujus & illarum crucium admotis lignis, dominicam agnovit : nam ut ad infirmam sola accessit umbra, quæ absque spiritu & omni motu destituta jacebat, divina virtute confestim exiluit & magna voce Deo laudem reddidit. Pientissima vero Helena cum tremore plurimo & cordis tripudio vivifica cruce sublata, partem quidem cum clavis ad filium detulit, aliam autem argenteo loculo inclusam Macario episcopo tradidit, secuturæ deinceps posteritati monumentum. Ecclesiam quoque jussit extrui in Sancto Sepulcro & in Calvario, & singularem aliam de filii sui nomine ubi vivifica crux reperta est, & in Bethleem & in Olivarum monte; atque ita regressa est ad illustrissimum Constantinum.

firent trouver aussi des clous ; puis, quand tous se demandaient avec anxiété quelle pouvait être la croix de Notre-Seigneur, & que la bienheureuse Hélène était, à ce sujet, accablée d'un profond chagrin, la foi de l'évêque Macaire, dont le nom seul exprime la béatitude, leva tous les doutes. Il fit approcher ces trois croix d'une dame illustre, dont la vie ne laissait plus d'espoir, & qui était déjà à l'agonie ; il reconnut ainsi celle du Seigneur ; car, dès que la mourante fut à l'ombre de la vraie croix, quoiqu'elle fût privée de souffle & de mouvement, poussée par une force divine, elle tressaillit & rendit grâce à Dieu à haute voix. La très-pieuse Hélène, toute tremblante & bondissant de joie, ayant enlevé la croix vivifiante, en porta une partie avec les clous à son fils, & donna le reste, enfermé dans une cassette d'argent, à l'évêque Macaire, comme un monument pour la postérité. Elle fit élever une église sur le saint sépulcre & le Calvaire, une autre, au nom de son fils, à l'endroit où la croix vivifiante avait été trouvée ; d'autres, enfin, à Bethléem & sur le mont des Oliviers ; puis elle revint auprès du très-illustre Constantin. »

Tous ces faits sont actuellement dans le domaine de l'histoire. On peut en concilier les récits de la manière suivante :

Les Juifs, après la déposition de Notre-Seigneur & des larrons, jetèrent leurs croix, ou dans une citerne, ou dans la vallée au-dessous du Golgotha, & les couvrirent de terre ; puis les immondices & les déblais de la ville venant s'ajouter à ces terres, la vallée fut comblée, comme on le voit aujourd'hui, & les croix cachées de plus en plus sous ces débris. Le Golgotha était fort étroit ; si on mesure la distance entre le milieu du rocher, qui est encore à nu, & la vallée actuellement comblée, mais indiquée par les escaliers qui descendent au lieu de l'invention, dans l'enceinte du temple du Saint-Sépulcre, on ne compte guère que 40 mètres, & on peut dire avec raison que les instruments du supplice ont été enterrés sur le lieu même de l'exécution.

Cette opinion est confirmée dans une tradition rapportée par le savant Gretser, qui, cependant, n'en tire pas les mêmes conséquences :

« *Carnifices cruces Christi & latronum in vallem monti Golgothæo subjectam, præcipitasse, terraque obruisse, deinde egestis ac exoneratis super illas totius civi-*

tatis sordibus, vallem oppletam fuisse, crucesque sub sordium acervo, obrutas delituisse (1). »

Là, les croix étaient en sûreté; en effet, lorsque Adrien fit construire le temple, il dut en asseoir les fondements sur le rocher & ne pas les étendre inutilement & à grands frais jusque dans la vallée, sur un sol de remblais inconsistant. C'était le lieu du supplice & non celui du dépôt obscur de croix ignorées qu'il voulait cacher. Dieu permit ainsi qu'elles fussent tout naturellement protégées.

Guidée par les renseignements des vieillards & parce qu'on connaissait l'habitude des Juifs d'enterrer les cadavres des suppliciés avec tous les instruments du supplice (2), sainte Hélène fit faire des fouilles par un grand nombre d'ouvriers civils & militaires, & trouva trois croix pareilles, entre lesquelles il était difficile de distinguer celle qui avait servi à Notre-Seigneur. Elle était assistée de saint Macaire, qui les fit toucher successivement, les uns disent à une dame mourante, les autres au corps d'une morte, dont la résurrection indiqua par un miracle la croix véritable.

II.

INVENTION DE LA CROIX. — OBJECTIONS.

Tous les témoignages pour l'invention de la croix émanent des écrivains sacrés. L'incrédulité en conclut qu'ils sont intéressés, & les récuse.

Qui est-ce qui doute de l'histoire de César? & cependant ce sont des Romains qui l'ont écrite. Mais cette certitude éclate surtout lorsqu'on nous montre des monuments de son époque, des inscriptions, des armes, des camps retranchés dans les Gaules. Les reliques sont un des monuments matériels de la venue du Christ. Saint Cyrille, saint Chrysostome, saint Paulin de Nola, Juvénal en envoient dans le monde entier, qui les reçoit comme un précieux trésor. Peut-on supposer le monde entier, & le monde contemporain, dupe d'une supercherie?

(1) Gretser, liv. I, ch. LXIII.

(2) Le rabbin Maïmonide, dans le texte du *Sanhédrin*, ch. XV, dit : « Nemo suspenditur ad arborem solo innatam, sed ad avulsam, ne forte excisio ejus sit molesta; quia lignum una cum suspenso sepeliendum est, ne reliquat turpem in mundo memoriam, aut dicatur : Ecce de hoc ligno pendebat iste, vel ille. Sic & lapis quo aliquis obrutus, gladius quo decapitatus, sive mantile quo aliquis strangulatus, omnia hæc sepeliuntur, in carcere tamen occisi, non in ipso sepulcro. »

Les versions diffèrent un peu dans la forme, mais cette diversité est elle-même une preuve qu'on ne s'est pas copié, tout en racontant une histoire vraie au fond & qui était dans toutes les bouches.

Les deux principales objections sont le silence d'Eusèbe & l'impossibilité prétendue de conserver sous terre, pendant trois siècles, des bois qui auraient dû s'y pourrir.

Salmatius & d'autres ont reproduit la première. D'après Dallœus, Eusèbe de Césarée, évêque voisin de Jérusalem, familier de sainte Hélène, parle de son voyage en Judée, des deux églises qu'elle élève, l'une à Bethléem, l'autre sur le mont des Oliviers, entre dans des détails sur ses largesses & ne dit pas un mot de l'invention de ces croix (1). Eusèbe dans cet ouvrage s'occupait plus des actes de la vie de sainte Hélène & des églises qu'elle avait fondées que de celles de Constantin; or là il n'est pas question de l'église du Saint-Sépulcre. Cette omission d'Eusèbe ne lui peut être reprochée que dans un seul de ses écrits, auquel suppléent les deux passages que l'on va lire. Dans une autre occasion il rapporte une lettre de Constantin à Macaire, évêque de Jérusalem, qui fait certainement allusion au miracle de l'invention de la croix & qui commence ainsi : « Tant est grande la grâce de notre Sauveur, que nul discours ne peut suffire à raconter le miracle actuel; car avoir trouvé le monument de cette sainte Passion, caché depuis longues années sous terre pour être soustrait à l'ennemi commun, puis rendu à la lumière pour briller aux yeux de ses serviteurs, dépasse toute admiration. »

Enfin, dans un passage de la *Chronique* du même Eusèbe, traduit en latin par saint Jérôme, on lit : « Hélène, mère de Constantin, avertie par des visions célestes, trouva à Jérusalem l'instrument du salut des hommes (2). »

Quant à la difficulté de la conservation du bois, les recherches modernes me fournissent une foule de réponses. Je citerai Herculanum & Pompéi, qui nous ont livré beaucoup de fragments de bois antiques. Puis, si on attribue leur préservation à l'action du feu, j'offrirai comme exemple irréfragable les étais étrusques retrouvés par M. Simonin (3) dans les mines de Campiglia, les cintres enfouis dans des constructions de pisé des aqueducs de Carthage, & les pilotis récemment découverts dans le port de cette cité bien plus ancienne que Notre-Seigneur, & que les savants ont reconnus provenir des mêmes espèces de bois que ceux de la vraie croix.

(1) Trombelli, t. II, p. 262. — Bollandistes, 3 mai, p. 360.
(2) Trombelli, t. II, p. 266.
(3) Simonin, *la Toscane & la mer Tyrrhénienne*, 1868, p. 34.

La question est assez grave pour que je rapporte quelques détails à ce sujet :

M. le docteur Guyon ayant observé à Carthage des bois certainement antiques, les remit à M. Peligot, membre de l'Académie des sciences, pour en faire l'analyse. Ce savant lut à l'Académie, le 11 mai 1857, une note des plus intéressantes dont j'extrais ce qui suit :

« Le célèbre aqueduc qui du Zowan portait de l'eau à Carthage est construit ici en pierres, là en pisé, selon la localité qu'il traversait... Or, dans les constructions en pisé, on rencontre des morceaux de bois d'une parfaite conservation... Cette conservation du bois dans le pisé de l'aqueduc de Carthage a déjà été signalée par sir Granville Temple, dans la relation de son intéressant voyage à Tunis. Des poutres enchâssées dans les couches de pisé, dit ce voyageur, se sont bien conservées ; le bois en est encore sain ; mais il serait difficile de dire si elles ont fait partie de l'échafaudage ou si elles ont été employées pour consolider l'édifice. »

M. Decaisne, membre de l'Académie des sciences, examina ce bois au point de vue botanique : « C'est, dit-il, un bois résineux, de la famille des conifères, & probablement d'une espèce de pin ou de sapin. L'absence de vaisseaux, la ténuité des rayons médullaires formés de cellules à peu près carrées, la ponctuation encore très-nette & si caractéristique des fibres ligneuses, ne laissent aucun doute à cet égard. A moins que ce bois n'appartienne au pin d'Alep ou au cèdre, qui tous deux croissent spontanément dans les montagnes du nord de l'Afrique, on est autorisé à conclure que les Carthaginois tiraient une partie de leurs bois de construction d'autres pays où sans doute ils avaient des établissements. Les montagnes de la Bétique (Andalousie), celles de la Corse & de la Sardaigne, &c., ont pu leur fournir ces bois.

« Du reste, les Carthaginois n'ont pas été les premiers à faire un usage étendu du bois des conifères. Les Tyriens, leurs ancêtres, ne pouvaient guère construire leurs vaisseaux avec une autre matière. Nous savons, d'un autre côté, qu'une immense quantité de cèdres ont été abattus pour entrer dans la construction du temple de Salomon. Mais, même avant ce dernier, l'emploi du bois des conifères (cèdres, pins ou sapins) était vulgaire chez les Égyptiens, comme en témoignent les objets de bois sculptés qu'on voit dans notre musée Égyptien... »

Il est donc hors de doute pour les savants qu'un bois résineux peut se conserver pendant des siècles sous terre, dans des climats analogues à celui de la Judée.

Au surplus, que la croix ait été conservée & trouvée miraculeusement, en

suivant ce que les incrédules appellent la légende, ou naturellement, peu importe pour le fait historique & archéologique de l'invention, qu'on ne peut contester.

Sainte Hélène profita de son voyage à Jérusalem pour recueillir d'autres insignes reliques de la Passion dont nous parlerons plus loin. Elle en laissa dans la ville qui avait été le témoin coupable de tant de faits merveilleux, & distribua le reste à Rome & surtout à Byzance.

III.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX.

« L'objet précis de cette fête constitue une question encore pendante. Pellicia, que nous prenons ici pour guide, penche vers le sentiment de ceux qui supposent qu'elle a été instituée en mémoire de la vision de Constantin. Ce qu'il y a de certain, du moins, c'est qu'elle est mentionnée par des écrivains du IVe siècle,... saint Chrysostome atteste que de son temps l'Église fêtait, au 14 septembre, la *mémoire de la Croix*. Saint Euthimius, patriarche de Constantinople, au VIe siècle, en parle ouvertement aussi (1). »

Le bréviaire romain raconte au 14 septembre l'histoire qui va suivre : « La malédiction qui semblait attachée à Jérusalem ne permit pas que la croix y fût longtemps en paix. En effet, Chosroës, roi des Perses, faisant la guerre à Phocas (614), puis à Héraclius, s'empara de cette ville, l'incendia, vendit aux Juifs, comme esclaves, des chrétiens prisonniers, &, pour comble de misère, il prit la vraie croix, le plus beau trophée que les Perses aient pu nous enlever, & la porta à Chresphonte, ville située sur le Tigre.

« La croix, quoique captive, fut traitée par ses ennemis avec de grands honneurs; Suidas, dans la *Vie d'Héraclius*, atteste que Chosroës n'osa pas l'ôter du coffre où elle était renfermée. La fortune des armes ayant changé, Héraclius obligea Siroë, fils de Chosroës, pour prix de la paix qu'il lui accordait, de lui restituer la vraie croix, qui revint en 628, intacte & dans le même reliquaire où l'avait placée sainte Hélène.

« Héraclius fit frapper, en commémoration de ce triomphe, une médaille sur laquelle on voyait d'un côté son image & de l'autre celle de la croix heureuse-

(1) L'abbé Martigny, au mot *Fêtes*.

ment reconquise. Il reporta lui-même cette précieuse relique dans l'église de Jérusalem, nu-pieds & couvert d'un habit d'ouvrier. »

Elle n'y resta pas longtemps, & par elle commença la diffusion des reliques destinées, comme la religion, dont elles sont les témoins, à se répandre dans le monde entier, entourées, dès l'origine, de la vénération de tous les peuples.

IV.

DIFFUSION DES RELIQUES.

Trombelli (1) fait observer très-judicieusement que l'authenticité de la croix de sainte Hélène trouve une démonstration puissante dans l'usage de ses fragments aussitôt après son invention. Constantin en place un morceau dans sa statue à Constantinople pour protéger la ville. Saint Chrysostome dit que ceux qui ont le bonheur d'en avoir les renferment dans de riches reliquaires pour les suspendre à leur cou. Saint Paulin, évêque de Nola, envoie une parcelle de la vraie croix, qu'il qualifie d'atome, & Juvénal en fait porter une autre avec les authentiques à saint Léon Ier, pape.

Longtemps après cette époque, les restes de la croix étaient avidement recherchés, & furent portés de Jérusalem dans les autres villes de la chrétienté, & notamment par les croisés en France & en Italie; des écrivains les plus sérieux le certifient. La reine Radegonde plaça dévotement, dans un couvent de Poitiers, un fragment qu'elle avait reçu de l'empereur Justin II. En 569, Théodolinde en obtint également (2).

Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, qui écrivait seulement vingt ans après l'invention de la vraie croix, a dit : « Si je nie la Passion du Christ, je serai démenti par le Golgotha, dont nous sommes tout voisins; je serai démenti par le bois de la croix qui, divisé en petites parcelles, est parti de cette ville pour être distribué dans l'univers (3). » On comprend facilement la diffusion prodigieuse des reliques, en songeant à la petitesse des morceaux donnés aux plus grands princes, & à celle des atomes qu'on distribuait à diverses églises. Déjà alors la matière à diviser était trop exiguë pour qu'on ne l'épargnât pas avec un soin minutieux.

(1) Trombelli, t. II, p. 292.
(2) Trombelli, t. II, p. 292.
(3) Stef. Borgia, p. 56

Si la croix eût dû être multipliée par une intervention surnaturelle, ce n'eût pas été la peine de tant l'épargner en divisant ses reliques en aussi petits fragments; on en eût envoyé de plus gros, & même, comme dans la multiplication des pains, à laquelle on a comparé celle de la croix, après ces distributions prodigieuses, il en serait resté plus qu'à l'origine.

Nous ferons voir que la vraie croix devait contenir environ 178 millions de millimètres cubes, & chacun d'eux pouvant très-facilement se diviser en cinq ou six parties très-palpables, on aurait pu avoir 1 milliard ou 1000 *millions* de parcelles. Un habile préparateur d'objets microscopiques me disait dernièrement qu'il pouvait enlever 400 tranches sur un millimètre; voilà donc plus de 70,000 *millions* de fragments perceptibles qu'on aurait pu trouver dans la vraie croix. Songeons d'ailleurs au soin avec lequel les reliques sont conservées, & au respect que les iconoclastes même observèrent à leur égard. Puisque Comnène a conservé la couronne de Constantin, il a bien pu, comme le dit Gretser, conserver plusieurs *tableaux* (1) reliquaires de la vraie croix.

Les monuments fournissent une preuve matérielle de ce qu'ont avancé les auteurs sur la grande division de notre bois. On admire dans la bibliothèque du Vatican une petite croix pectorale d'un merveilleux travail, en or & émaillée de nielles délicats (2). L'une de ses faces porte l'inscription grecque EMMAVHA, & une autre en latin : *Nobiscum Deus.* Sur l'autre face on lit : *Crux est vita mihi, mors inimica tibi.* Cette croix a certainement appartenu à un évêque; elle porte à sa tête un anneau vissé. M. le chevalier de Rossi, à qui j'en parlais, me raconta qu'ayant ouvert un tombeau dans les catacombes de Saint-Laurent, on la trouva sur la poitrine d'un squelette; puis, qu'ayant dévissé l'anneau, on reconnut que c'était un bouchon fermant une petite cavité où l'on soupçonnait qu'il y avait du bois de la vraie croix. Quoiqu'on l'examinât avec beaucoup d'attention, on n'y vit rien. Enfin on renversa la croix pour faire tomber ce qui pouvait y être enfermé; on vit descendre, éclairé par un rayon solaire, un grain de poussière trop petit pour le retenir, & qui était réellement un atome.

Bosio (3) dit que les plus minimes portions étaient dès l'origine en très-grand honneur, & que c'était pour saint Jean Chrysostome un témoignage de la divinité de Jésus-Christ.

Saint Paulin avait reçu de Mélanie, noble dame romaine, une petite parcelle

(1) Forme particulière de reliquaires grecs.
(2) Voir la croix en cul-de-lampe à la fin du chapitre.
(3) Bosio, *De cruce triumphante*, p. 670.

qui lui était envoyée par Jean, évêque de Jérusalem. Il la coupa par le milieu, & au nom de Tharasia, sa femme, il en envoya la moitié à Sévère & à Bassula, sa belle-mère, en faisant allusion à la petitesse des morceaux qui représentent une si grande chose.

V.

RECHERCHE DES RELIQUES.

J'ai essayé de constater tout ce que l'on connaît de reliques existantes ou dont on a conservé le souvenir. J'en ai calculé les volumes par millimètres cubes, calculs dont je donnerai les bases lorsque je décrirai chacune des parcelles déposées dans les trésors des églises ou rappelées dans les auteurs. Or tout ce que j'ai pu recueillir est bien loin d'égaler le *dixième* du volume de la vraie croix. Les neuf dixièmes qui ne se retrouvent plus ont dû suffire pour former des myriades de reliques inconnues ou détruites.

Anseau, par sa correspondance avec Galon, évêque de Paris, dont je reparlerai à l'occasion des reliques de Notre-Dame de Paris, donne quelque idée de ce qu'étaient devenues au VII[e] siècle les reliques de la Passion. Il raconte qu'après la mort d'Héraclius, en 636, l'église du Saint-Sépulcre fut brûlée en partie par les infidèles, & que, pour sauver la croix, les chrétiens se décidèrent à la diviser en dix-neuf parties dont ils firent des croix qu'ils donnèrent, savoir :

A Constantinople	3
A l'île de Chypre.	2
A l'île de Crète.	1
A Antioche.	3
A Édesse.	1
A Alexandrie.	1
A Ascalon	1
A Damas.	1
A Jérusalem.	4
A la Géorgie.	2

Il est assez difficile de savoir quelles étaient les dimensions de ces reliques. Anseau mentionne seulement les mesures d'une des quatre qui avaient été déposées à Jérusalem, & que l'on conservait dans l'église du Saint-Sépulcre. Elle avait

1 palme 1/2 de long sur 1 pouce de large & autant d'épaisseur. Il ne parle pas de la traverse que je supposerai, comme dans la vraie croix, égale à la moitié du montant. D'après cela, le volume de cette croix serait d'environ 500,000 millimètres, & en la considérant comme une moyenne, on trouverait pour les dix-neuf croix ou plutôt pour le morceau de Jérusalem que l'on divisa, 9 millions 1/2 de millimètres pouvant représenter un morceau deux ou trois fois moins gros que la relique de la croix du bon larron de Sainte-Croix de Jérusalem.

Tel fut le commencement de la grande dispersion des reliques de la vraie croix; elle augmenta rapidement dans les siècles suivants (1).

En 1187, à la journée de Tibériade, les Musulmans, vainqueurs, prirent la croix de Saint-Jean-d'Acre, portée par l'évêque (2).

En 1191, Philippe-Auguste & Richard, s'étant croisés, se firent remettre cette croix après la prise de Saint-Jean-d'Acre & treize jours de siége.

En 1204, au sac de Constantinople par les Latins, des abominations furent commises, les reliquaires volés; mais des âmes pieuses recueillirent les reliques que les spoliateurs dédaignaient, & de là les répandirent dans le monde.

Le duc de Venise (Dandolo) eut une portion de la vraie croix qu'on disait avoir été portée par Constantin à la guerre.

L'empereur Baudouin prit *la couronne d'épines*.

En 1217, Raoul, patriarche de Jérusalem, partit d'Acre portant avec lui une partie de la vraie croix.

En 1239, Baudouin II, pressé par les Bulgares, vint en France solliciter la piété de saint Louis & lui offrit la couronne d'épines pour prix de ses services.

Les siècles virent successivement réduire notre précieux trésor, dissipé au vent des révolutions, & au souffle de l'impiété. Il en reste bien peu, & cette indigence rendant chacune de ces reliques plus précieuse, j'ai pris la liberté de faire un appel au monde catholique, & les renseignements que j'ai reçus m'ont

(1) Villani rapporte un document fort curieux indiquant au commencement du IXe siècle les villes les plus importantes, celles par conséquent où l'on devait trouver le plus grand nombre de reliques; c'est un testament de Charlemagne, qui laissa en mourant le tiers de son riche trésor à tous les pauvres de la chrétienté, & les deux tiers aux archevêques & évêques de son empire & de son royaume, afin qu'ils en fissent le partage à toutes les églises, aux monastères & aux hôpitaux. Voici les noms de ses exécuteurs testamentaires :

En Italie, l'évêque de Rome le pape, l'archevêque de Ravenne, celui de Milan, le patriarche d'Aquilée, celui de Grado, l'évêque de Florence.

En Allemagne, les archevêques de Cologne, de Mayence, de Trèves & de Liége.

En France, les évêques de Sens, Besançon, Lyon, Vienne en Bourgogne, Rouen, Reims, Tours & Bourg.

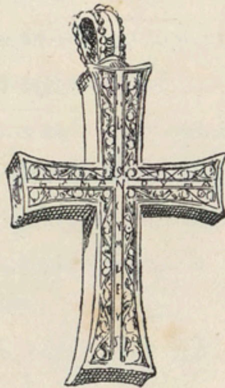
En Navarre, ceux de Garrent, Riens.

En Gascogne, l'évêque de Bordeaux.

(2) Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle*, Paris, 1790, p. 9.

permis de décrire celles qui existent encore & d'en former un tableau, que l'on trouvera à la fin des descriptions des reliques de la vraie croix & du premier livre de ce mémoire.

Il résulte de ce tableau que le volume total des reliques qui nous sont parvenues est de 5 millions de millimètres environ, compris des reliques peut-être détruites, comme celles d'Amiens, Donawert, Schira, Gramont, Jaucourt, &c., mais relevées d'après des descriptions qui m'ont paru exactes. Si l'on songe à la petitesse des parcelles qui peuvent se trouver dans des églises & des couvents, & chez des particuliers, nous serons bien au delà de la vérité en triplant pour l'inconnu le volume connu. On arrive ainsi à 15 millions de millimètres qui ne font pas le dixième des 180 millions de millimètres que nous trouverons pour le volume de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

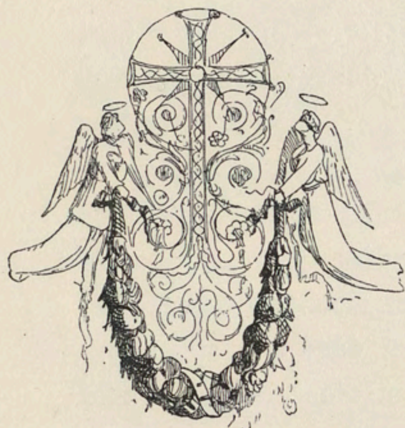


CHAPITRE II.

LA VRAIE CROIX. — SA NATURE ET SA FORME.

I.

NATURE DU BOIS DE LA CROIX.



NE des questions le plus faciles à résoudre en apparence devrait être celle de la nature du bois de la vraie croix. La grande quantité de reliques répandues dans le monde entier aurait dû, depuis longtemps, donner cette solution; & cependant c'est un des points sur lesquels les auteurs ont le plus différé d'opinion. Le respect qui environne les reliques & l'ignorance des analyses scientifiques se sont opposés jusqu'à présent à un examen sérieux & seul efficace.

Le vénérable Bède a dit que la croix de Notre-Seigneur était de quatre sortes de bois; l'inscription en buis , la tige en cyprès jusqu'à l'inscription, la traverse en cèdre & la partie au-dessus en pin. Jean Cantacumène, qu'elle est seulement de trois bois, savoir : la tige en cèdre, la traverse en pin, la tête en cyprès. Guillaume Durand, que le pied était en cèdre, la tige en cyprès, la traverse en palmier, la tête en olivier.

L'opinion de la pluralité des bois paraît avoir été conservée à Jérusalem au XIIe siècle. Nous verrons en effet qu'en 1109 Anseau avait envoyé à Galon une croix en bois blanc incrustée dans du bois noir, en ajoutant, je ne sais trop dans quelle pensée, que l'une était du bois de la croix, l'autre du bois dans lequel elle a été plantée. Il attribue très-arbitrairement ces deux origines aux reliques qu'il

envoyait à Paris. Sans doute le morceau de la vraie croix en bois de pin, qui était blanc, fut trouvé trop petit, & pour donner plus d'importance à la relique, on l'a incrustée dans un autre bois, du chêne par exemple, qui devait lui servir de reliquaire ou de support.

Le sage Sainte-Beuve croit que ce sont plutôt des pensées de contemplatifs que des opinions de théologiens, & qu'il ne tombe pas en effet sous le sens que les Juifs aient recherché plusieurs bois pour faire la croix.

Juste Lipse veut qu'elle soit d'un seul bois & *en chêne,* parce que des hommes dignes de foi l'attestent, que cet arbre est commun en Judée, que son bois est solide & propre à cet usage. Il cite des auteurs latins, & ajoute qu'en admettant plusieurs sortes de bois, on a agi avec plus de curiosité que de vérité.

Gretser a examiné avec soin, lui-même & avec d'autres personnes, les reliques de la vraie croix. Il n'est pas facile d'affirmer ce qu'elles sont, dit-il, mais dans tous les cas, ce n'est pas du chêne.

Niquet pense qu'il n'y avait qu'un seul bois, & je me rallie entièrement à cette opinion. — Quel était ce bois? c'est ce que nous allons chercher.

La conservation trois fois séculaire de la vraie croix sous terre a dû d'abord faire songer au cèdre, qui passe pour être le bois le plus incorruptible & qu'on rencontre en Judée; mais c'était un bois de luxe employé par Salomon dans la construction du temple, & au VIe siècle, par Justinien, dans celle d'une église magnifique dédiée à la sainte Vierge. Le pin ou les autres conifères du même ordre étaient d'un usage plus vulgaire; mais peuvent-ils se conserver sous terre pendant trois siècles sans altération? Nous trouvons une réponse affirmative dans les fouilles faites récemment à Carthage & dans les mines étrusques dont j'ai parlé dans le chapitre précédent. Si donc les reliques de la vraie croix proviennent d'un conifère, on ne peut par cela même dire que leur nature prétendue corruptible est une preuve de leur fausseté.

Les auteurs sacrés n'ayant dit rien de précis sur cette question, j'ai consulté les savants les plus considérables pour y trouver une autorité incontestable.

M. Decaisne, membre de l'Institut, & M. Pietro Savi, professeur de l'Université de Pise, m'ont montré au microscope que des parcelles provenant de Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome, de la cathédrale de Pise, du Dôme de Florence & de Notre-Dame de Paris, étaient *du bois de pin* [1].

(1) Indépendamment des expériences que M. Savi a bien voulu faire devant moi, il m'écrivait le résultat d'autres observations qu'on trouvera aux pièces justificatives.

PLANCHE II

LE PORTEMENT DE CROIX

On voit ici les dimensions de la vraie croix données en coudées, traduction en nombres entiers de celles de la tradition, qui attribue 15 pieds (4^{m},80) au montant, soit 10 coudées (4^{m},50), & 7 ou 8 pieds (2^{m},30 ou 2^{m},60) à la traverse, soit 5 coudées (2^{m},25). C'est la mesure de la croix du bon larron conservée à Rome dans l'église de Sainte-Croix-in-Jérusalem.

Les mesures indiquées en coudées fixent la hauteur du support des pièces & celle de la traverse.

La charge qu'un homme peut porter, dans les conditions où se trouvait Jésus-Christ, étant évaluée à 75 kilogrammes, si l'on a égard à la diminution de poids obtenue par la terre où la croix traînait, on trouverait que le poids total de l'instrument du supplice, qui était en bois de pin, peut être compté à 100 kilogrammes.

Du poids & des longueurs on a déduit les sections, conformes encore à celles de la croix du bon larron.

On remarquera que tous les assemblages sont faits au moyen de chevilles de bois, & que, selon l'usage des charpentiers, on n'y a fait intervenir aucun fer, aucun clou.

(*Page 62.*)

envoyait à Paris. Sans doute le morceau de la vraie croix en bois de pin, qui était blanc, fut trouvé trop petit, & pour donner plus d'importance à la relique, on l'a incrustée dans un autre bois, du chêne par exemple, qui devait lui servir de reliquaire ou de support.

Le sage Sainte-Beuve croit que ce sont plutôt des pensées de contemplatifs que des opinions de théologiens, & qu'il ne tombe pas en effet sous le sens que les Juifs aient recherché plusieurs bois pour faire la croix.

Juste Lipse veut qu'elle soit d'un seul bois & en chêne, parce que des hommes dignes de foi l'attestent, que cet arbre est commun en Judée, que son bois est solide & propre à cet usage. Il cite des auteurs latins, & ajoute qu'en admettant plusieurs sortes de bois, on a agi avec plus de curiosité que de vérité.

Gretser a examiné avec soin, lui-même & avec d'autres personnes, les reliques de la vraie croix. Il n'est pas facile d'affirmer ce qu'elles sont, dit-il, mais dans tous les cas, ce n'est pas du chêne.

Niquet pense qu'il n'y avait qu'un seul bois, & je me rallie entièrement à cette opinion. — Quel était ce bois? c'est ce que nous allons chercher.

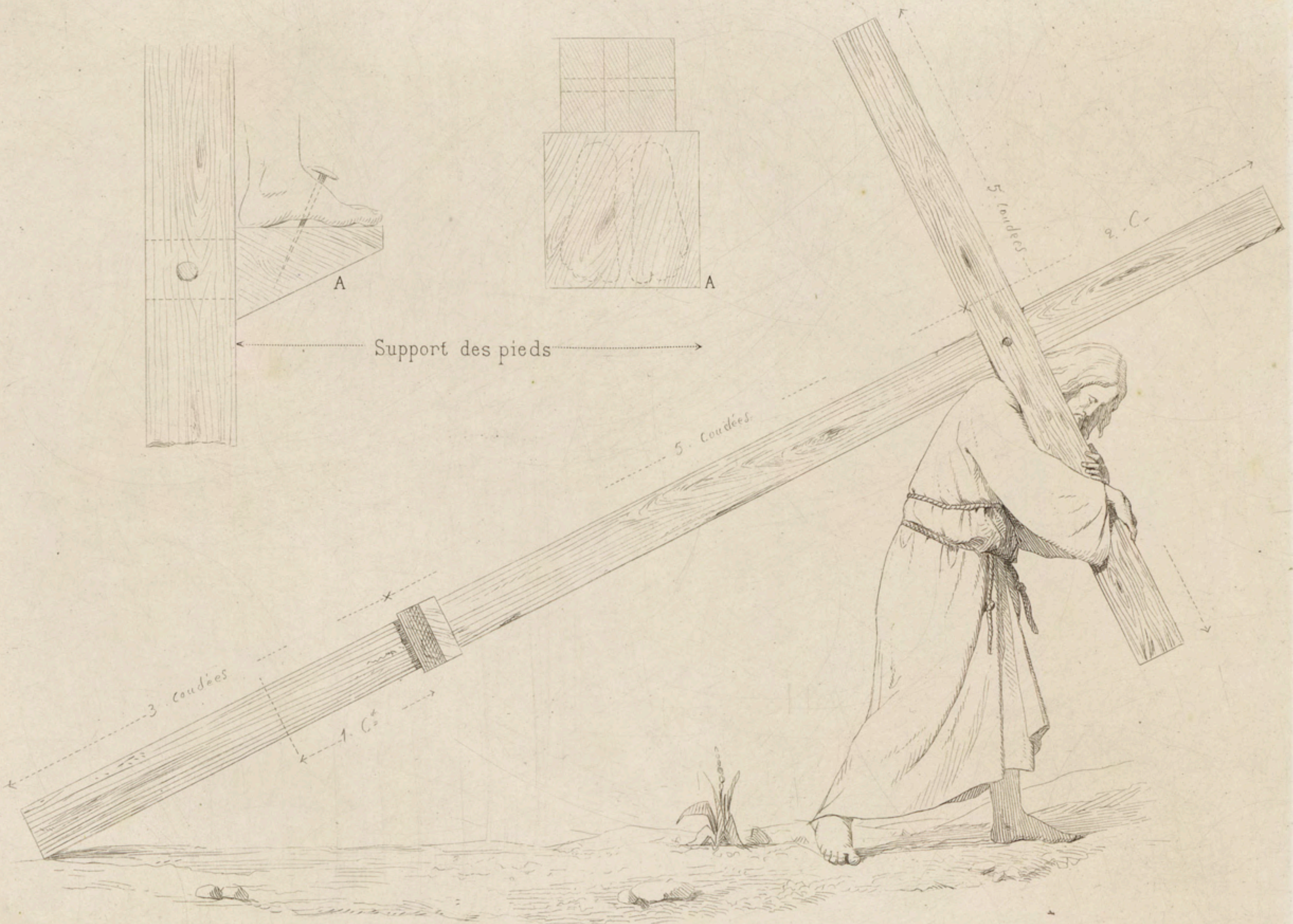
La conservation trois fois séculaire de la vraie croix sous terre a dû d'abord faire songer au cèdre, qui passe pour être le bois le plus incorruptible & qu'on rencontre en Judée; mais c'était un bois de luxe employé par Salomon dans la construction du temple, & au VI[e] siècle, par Justinien, dans celle d'une église magnifique dédiée à la sainte Vierge. Le pin ou les autres conifères du même ordre étaient d'un usage plus vulgaire; mais peuvent-ils se conserver sous terre pendant trois siècles sans altération? Nous trouvons une réponse affirmative dans les fouilles faites récemment à Carthage & dans les mines étrusques dont j'ai parlé dans le chapitre précédent. Si donc les reliques de la vraie croix proviennent d'un conifère, on ne peut par cela même dire que leur nature prétendue corruptible est une preuve de leur fausseté.

Les auteurs sacrés n'ayant dit rien de précis sur cette question, j'ai consulté les savants les plus considérables pour y trouver une autorité incontestable.

M. Decaisne, membre de l'Institut, & M. Pietro Savi, professeur de l'Université de Pise, m'ont montré au microscope que des parcelles provenant de Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome, de la cathédrale de Pise, du Dôme de Florence & de Notre-Dame de Paris, étaient *du bois de pin* (1).

(1) Indépendamment des expériences que M. Savi a bien voulu faire devant moi, il m'écrivait le résultat d'autres observations qu'on trouvera aux pièces justificatives.

INSTRUMENTS de la PASSION PL. II.



LE PORTEMENT DE CROIX

Rohault de Fleury, inv.

L. Lesort, Edr. r. de Grenelle St. Gm. 3

Ces reliques provenant de sources aussi authentiques, très-éloignées les unes des autres, n'ayant rien eu de commun depuis leur origine, doivent donc être considérées comme des types, des étalons, pour ainsi dire, destinés à faire reconnaître toutes les autres, après s'être servi réciproquement de contrôle.

On peut donc affirmer que le bois de la croix provenait d'un conifère, & on ne peut douter que ce conifère ne soit du pin. La Judée en produisait; d'ailleurs, en supposant que le pin employé pour la vraie croix ne fût pas originaire de Judée, il est aisé d'admettre que les peuples qui faisaient le commerce du monde & qui en avaient apporté à Carthage en fournissaient alors à la Judée comme ils en avaient fourni à David.

II.

FORME DE LA CROIX.

Après avoir constaté la nature du bois de la vraie croix, nous sommes conduits à étudier sa forme.

Chez les anciens, les croix étaient en général élevées & placées dans des lieux très-apparents, afin que l'exemple du supplice attirât les yeux & l'attention de tous. On les fabriquait avec le bois qu'on trouvait sous la main; quelquefois on se servait des arbres bruts. Le crucifié qui n'avait pas d'abord été étranglé devait être attaché à un bois droit, soit avec des clous, soit avec des cordes, jusqu'à ce que mort s'ensuivît.

Les anciens avaient plusieurs sortes de croix :

Crux simplex, la croix simple, qui se composait d'un arbre ou d'un poteau auquel on attachait le criminel.

Crux composita, le pal, pieu pointu, instrument du plus horrible supplice, encore en usage dans l'extrême Orient.

Crux decussata, en forme de X ou croix de Saint-André.

Crux commissa, en forme de T.

Crux capitata ou *immissa*, croix latine, dont la traverse est aux deux tiers de la hauteur du montant.

Crux græca, croix grecque, dont la traverse est à moitié de la hauteur de la tige.

Depuis les temps de Notre-Seigneur, on inventa la croix de Lorraine ou patriarcale avec une double traverse (1).

Les avis des auteurs ont toujours été partagés & ils le sont encore sur la figure de la vraie croix. Les uns prétendent qu'elle était en forme de T; les autres avec une traverse laissant passer la tête de la tige, comme l'usage de la représenter s'en est le plus généralement répandu.

Tertullien, saint Jérôme, saint Paulin, Sozomène & Rufin, paraissent être d'avis que la vraie croix affectait la forme du tau.

Cette opinion a été très-savamment soutenue par le R. P. Garrucci, conservateur du musée Kircher à Rome & par Mgr Van-den-Berg, protonotaire apostolique, son traducteur (1).

Monseigneur, après avoir montré, dans sa préface, la cour de Rome se livrant aux travaux de la paix, pendant qu'elle est obligée de défendre son propre droit, s'exprime ainsi : « L'étude des débris de ces âges du christianisme pur, laquelle était autrefois de luxe, pour ainsi parler, dans la science catholique, est devenue, dans ce siècle positif, d'un puissant secours pour la réfutation de l'erreur & le triomphe de la vérité.

« Le père Garrucci reprend aujourd'hui l'exécution de ce plan grandiose. Les peintures, les sculptures, les mosaïques, les décorations des catacombes & des basiliques chrétiennes, les verres peints, les monnaies portant des signes du christianisme, les pierres gravées, les ivoires, les bronzes, sur lesquels on surprend les mystères du symbolisme de ces âges de foi, les joyaux qu'ont portés nos pères, comme les instruments de torture qui ont déchiré les martyrs, tout cela est classé par le consciencieux archéologue & expliqué avec une science digne du règne sous lequel il écrit... L'auteur discute sur la forme de la croix & sur la manière probable dont le Sauveur a voulu endurer ce supplice...

« Sous l'angle occidental du Palatin, non loin de l'antique église de Sainte-Anastasie, on découvrit il y a quelques années deux des parois d'une chambre toute couverte de figures & d'inscriptions gravées au stylet. »

Après avoir fait enlever la terre qui les couvrait, le R. P. Garrucci trouva une image que les ruines avaient conservée intacte, à travers les siècles, & dont il releva un calque fidèle.

(1) Juste Lipse, Lamy.

(2) Voici le titre de cet ouvrage : *Deux monuments des premiers siècles de l'Église*, expliqués par le père Raphaël Garrucci de la compagnie de Jésus. Traduction & préface par Olwald Van-den-Berg, camérier secret de S. S., docteur en théologie, philosophie & lettres, membre des académies d'archéologie de Belgique & d'Espagne, de la Société historique de Styrie. — Rome, imprimerie de la *Civilta cattolica*, 1862.

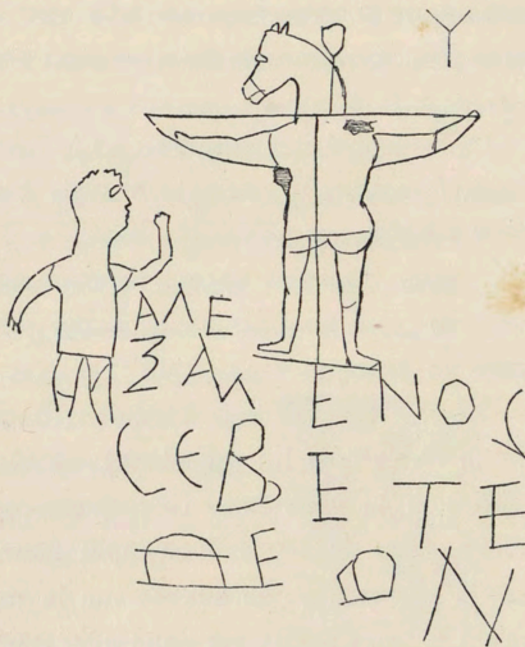
« Elle représente une croix dont la forme est celle du tau grec, surmonté d'une cheville qui porte une tablette, un homme avec une tête d'âne est crucifié, un orant est à côté. A droite, au-dessus de la croix, se lit la lettre Y, &, au-dessous l'inscription suivante :

Αλεζαμενος σεβετε Θεον (σεβετε pour σεβεται).

Alexamenos adore Dieu.

« Le stuc dans lequel tout cela était tracé fut prudemment détaché de sa paroi & déposé au collége Romain, dans la section chrétienne du musée Kircher, si riche déjà en débris des âges primitifs.

« Le crucifix gravé sur les murs du Palatin n'est pas antérieur au règne d'Adrien... on ne peut le reculer au delà des premières années du IIIe siècle... Tertullien (anno 160-225) est le premier qui s'émeuve de cette ignoble calomnie. »



Le R. P. Garrucci & Mgr Van-den-Berg, pour prouver que la traverse de la croix couronnait le montant qui s'arrêtait au-dessous, s'appuient principalement sur cette caricature & sur une cornaline extrêmement fine, où la croix est représentée trois fois en forme de tau grec. Pour mettre le lecteur à même de mieux juger la question, je donne ici une réduction, au quart de l'original, de la caricature du mont Palatin, que le R. P. Tongiorgi, directeur actuel du musée Kircher, a eu la bonté de vérifier lui-même sur l'original.

Dom Calmet semble favorable à l'opinion de la croix en tau (T), lorsqu'il dit : « Le dessus, auquel était attaché le titre ou la sentence de condamnation de Jésus-Christ, n'était qu'un bois postiche avec une planche, sur laquelle étaient gravés les mots : J. N. R. J. Mais il est malaisé de savoir certainement ces choses, dont ni les auteurs sacrés, ni les premiers Pères n'ont rien dit. »

Dans son remarquable dictionnaire des antiquités chrétiennes, l'abbé Martigny reproduit les opinions contradictoires sur la forme de la croix.

« On voit, dit-il, la croix en T tracée sur des tombeaux antiques, & quelquefois le T est accosté de l'A & de l'Ω. On la voit quelquefois employée comme sym-

bole au milieu du nom d'un défunt dans les inscriptions sépulcrales; comme on y rencontre aussi le XP. Ainsi en est-il dans un marbre du III[e] siècle, trouvé naguère au cimetière de Saint-Calixte : IRETNE (de Rossi, *Bulletin*, 1863, p. 35).

« Aucun monument de date certaine ne présente avant le V[e] la croix *immissa* †, non plus que celle qu'on appelle la croix grecque +. Un seul exemple de la croix en tau, & rapporté par Boldetti, se rencontre sous la date marquée par les consuls de 370. Sur les sépultures, spécialement, la croix ne paraît pas avant le milieu du même siècle... »

Après les opinions en faveur de la croix en T, voici celles des auteurs qui ont admis la croix *immissa*, telle que les Latins la figurent. Elles paraissent d'autant plus concluantes qu'elles sont d'accord avec les traditions de l'Église & les usages actuels.

Et d'abord, les auteurs que je viens de citer sont-ils parfaitement affirmatifs? Saint Jérôme, par exemple, n'avait-il pas en vue le tau samaritain, qui ressemblait à notre croix?

Nous trouvons au commencement du II[e] siècle un témoignage d'une haute autorité, que semblait avoir oublié dom Calmet. Saint Justin, martyr (103-168), dans un dialogue avec le juif Tryphon, parle en ces termes de la croix :

« Car c'est un bois droit dont la partie supérieure est enlevée en corne, lorsqu'un autre bois lui est adapté ; & de chaque côté deux autres cornes semblent jointes à la première. Une autre saillie, placée dans le milieu comme une corne, sert de repos & d'appui pour le crucifié... [1] » Ne reconnaissons-nous pas la traverse qu'on adapte sur le montant & qui en laisse une partie au-dessus? Or, cette partie est donc nécessairement la continuation du montant & n'est pas rapportée.

Après saint Justin, saint Irénée (140-202), disciple de saint Polycarpe, lui-même disciple de saint Jean, décrit ainsi la croix [2] : *Habitus fines, & summitates habet quinque, duos in longitudine, duos in latitudine, unam in medio.* Rien n'indique là de morceau rapporté pour recevoir le titre. Il en est de même d'un passage très-remarquable de saint Augustin (354-430) : *Erat latitudo in qua por-*

(1) Rectum enim unum est lignum a quo est suprema pars in cornu sublata, cum alterum lignum aptatum est : & utrinque tanquam cornua illi uni cornu conjuncta extrema apparent. Et illud in medio defixum & ipsum tanquam cornu eminet, in quo requiescunt & innituntur crucifixi. (P. Lamy, *Dissertatio de cruce*, Venise, 1735, p. 575.)

(2) Liv. II, ch. XXIV.

rectæ sunt manus : longitudo a terra surgens, in qua erat corpus affixum ; altitudo ab illo innixo ligno sursum quod eminet ; profundum ubi fixa erat crux, et ubi omnis spes vitæ nostræ. Les mots *quod eminet* s'appliquent à une portion du montant qui dépasse, & non à un objet ajouté.

Au XIIIe siècle, Innocent III, cette grande lumière du moyen âge, disait : *Fuerunt autem in cruce dominica ligna quatuor : Stipes erectus, & lignum transversum, truncus suppositus ; & titulus superpositus ;* c'est-à-dire la tige, la traverse, le support des pieds & le titre ; énumération qui semble exclure la cheville ou hampe qu'on croit apercevoir au mont Palatin. Ce grand pape, on le voit, n'imagine pas d'autre soutien au titre que le haut de la croix.

Juste Lipse, Gretser, Socrate, Sozomène, Théodoret, Eusèbe, partagent ce sentiment, qui paraît être celui de la société des antiquaires Rhénans, proposant sur ce sujet un programme en 1868 : « Aux époques romano-byzantine & gothique primaire, y est-il dit, dans les représentations du crucifiement, la croix du Christ affecte toujours la forme de la *crux immissa* †; pour l'époque du gothique primaire, souvent la forme de la *crux furca* Y, tandis que dans les époques postérieures à l'art gothique, il fut de règle d'adopter pour la croix du Christ la *crux commissa* T, qui n'avait servi jusqu'alors de type que pour les croix des deux larrons. »

Juste Lipse, pour appuyer son sentiment, dit : « Dans la nature, un homme qui prie les mains étendues, un oiseau qui vole, la traverse au bout du timon d'un char, celle qui porte les enseignes de l'armée, celle qui sert à faire un trophée, la vergue d'un mât de navire sont des images de la croix. »



Bas-relief du musée de Latran.

Rappelons les peintures les plus anciennes, celles du souterrain de Saint-Clément, la croix dans un bas-relief du musée de Latran, du IIIe ou IVe siècle, au plus tard, la croix pastorale en or du musée du Vatican (1), une miniature du moyen âge. Enfin la relique de la croix du bon larron, dont nous parlerons plus loin, & celle de la chapelle de Saint-Nicolas à Saint-Pierre, n'ont-elles pas plus d'autorité qu'un trait aussi informe que celui du mont Palatin & que la cornaline également citée, résultat peut-être de la fantaisie de l'artiste ?

Au point de vue pratique, l'assemblage à mi-bois de la traverse sur le mon-

(1) Voir le cul-de-lampe du chapitre 1er.

tant, tel qu'on le voit dans ces deux reliques, est plus simple & plus solide; une seule cheville suffit pour le maintenir; tandis que la traverse coiffant le montant exige un tenon, une mortaise & une cheville. Lorsque saint Pierre fut crucifié la tête en bas, on n'avait pas fait une croix exprès pour lui, & elle avait une tête pour pouvoir être scellée en terre.

Il résulte de l'étude que nous venons de faire que, dans la représentation de la croix, il est plus simple & plus sage de suivre la tradition de l'Église, parfaitement d'accord avec la raison & les monuments les plus accrédités depuis les premiers âges du christianisme.

III.

DU SUPPORT.

Tout le monde est d'accord qu'il existait un support sur le montant de la vraie croix, pour que les mains n'eussent pas seules à porter le poids du corps. Des auteurs obscurs ou paradoxaux ont prétendu qu'il offrait une sorte de siége au criminel, ainsi qu'on en voit des exemples dans les crucifiements japonais. Mais d'après les opinions les plus imposantes, il était destiné à servir de marchepied. Tel est l'avis de Benoît XIV, clairement justifié par d'anciennes médailles (1).

Plaute (227 av. J.-C. † 183), que nous aurons encore à citer en parlant des clous (2), a dit : *Ego dabo ei talentum primus qui in crucem cucurrerit...* Comment s'élancer sur la croix s'il ne s'y trouve pas une planchette, un marchepied assez rapproché de terre pour pouvoir y monter en *courant?*

Saint Justin, au commencement du IIe siècle, a dit : « Dans le milieu est fixé un bois qui ressemble à une corne, sur lequel sont portés & se reposent ceux qui subissent le supplice de la croix (3). »

Saint Irénée, en décrivant la croix, lui donne cinq extrémités, deux en hauteur, deux en largeur & une dans le milieu où se repose le condamné qui y est fixé par des clous (4). Ce texte ne peut laisser aucun doute; car, en parlant des

(1) Gretser, Juste Lipse

(2) Lamy, p. 578.

(3) « In medio crucis defixum est lignum quod etiam ut cornu eminet, in quo vehuntur & *insident* qui crucis supplicium subeunt. » Le verbe *insideo* n'exprime pas toujours l'action de s'asseoir; on le traduit aussi par *poser sur, se jucher;* j'ai donc cru pouvoir le traduire par *se reposer.*

(4) Ipse habitus crucis fines et sumitates habet quinque; duos in longitudine, duos in latitudine, & unam in medio ubi requiescit qui clavis affigitur.

clous, à propos du support, il s'agit certainement des pieds; il est donc sous les pieds.

Saint Grégoire de Tours (540-595) dit encore : « On a pratiqué sur le montant un trou dans lequel se loge le tenon d'une petite tablette, & les pieds de l'homme debout sont fixés sur cette tablette (1). »

Ces traditions se continuaient à travers le moyen âge, car au XIIIe siècle Innocent III écrivait : « Quatre bois ont été employés pour la croix du Sauveur : le montant, la traverse, le tronc en bas, le titre en haut (2). » Dans le texte, *truncus suppositus,* ne peut s'entendre que du morceau de bois servant de marchepied placé dans le bas, *sub,* & non dans le milieu.

Ces opinions sont confirmées par les peintures du VIIIe siècle dans les souterrains de Saint-Clément, où j'ai vu très-nettement un support sous les pieds du crucifix.

Nous admettrons donc un support pour les pieds, & nous verrons plus loin, en parlant des dimensions de la croix, à quelle hauteur il doit être placé.

IV.

DIMENSIONS DE LA CROIX.

D'après ce qui précède, nous croyons avoir suffisamment indiqué la nature & la densité du bois de la croix, sa forme générale & celle du support. Au moyen de ces éléments, nous chercherons d'une manière précise ses dimensions, et nous en coterons la figure.

V.

POIDS DE LA CROIX.

On peut se rendre compte du poids de la croix en ayant égard à la charge qu'un homme peut porter dans les conditions où se trouvait Notre-Seigneur, grand & fort, mais épuisé par les supplices qu'il avait endurés, par la longueur de

(1) De stipite erecto foramen factum manifestum est. Pes quoque parvæ tabulæ in hoc foramen insertus est. Super hanc vero tabulam tanquam stantis, hominis affixæ sunt plantæ. (S. Greg., *De glor. martyr.,* ch. VI.)

(2) Fuerunt autem in cruce dominica ligna quatuor : stipes erectus, & lignum transversum, truncus suppositus, & titulus superpositus.

la voie douloureuse dont on connaît au moins les deux extrémités & qui devait être de 5 à 600 mètres, & par la difficulté du chemin dans un sol montueux.

D'après Paucton (1), un portefaix peut être chargé de 90 kilogrammes, en marchant 5 kilomètres à l'heure, & un porte-charbon, qui se repose souvent, de 115 kilogrammes. Laisné (2), Charles Dupin donnent des poids moindres. Feu M. Duprez (3), habile praticien, pensait qu'un fort charpentier peut porter un décistère de bois de chêne, soit environ 100 kilogrammes, pendant un parcours de 40 à 50 mètres au plus, c'est-à-dire marcher environ deux minutes, puis se reposer trois minutes, & soutenir ce travail pendant une heure. Notons en passant que, dans ces conditions, il aura fallu 60 minutes pour parcourir la voie douloureuse. Ajoutons que la charge a été telle, que Notre-Seigneur n'a pu la supporter tout le temps & qu'il a fallu le soulager.

C'est ici le lieu d'examiner comment s'est produite l'intervention de Simon le Cyrénéen. Elle peut s'entendre de deux manières : le texte sacré ne dit pas formellement si Notre-Seigneur fut totalement déchargé de sa croix, ou s'il continua à la porter avec une aide étrangère. Dans la première hypothèse, le Christ aurait marché en avant, Simon portant seul la croix en arrière. Dans la seconde, il aurait porté la partie antérieure & Simon la partie postérieure, le bout traînant terre. Saint Augustin, saint Athanase, saint Jérôme, saint Léon, Origène & plusieurs modernes (4) supposent que Notre-Seigneur fut entièrement déchargé. Ils disent que le mot grec αἴρειν traduit par *tollere* (saint Marc) exprime la trans-

(1) Paucton, *Métrologie*, 1780, p. 94.

(2) Laisné, *Aide-mémoire des officiers du génie*, 1853, p. 69.

(3) M. Duprez m'écrivait le 18 juin 1865 :

« En réponse à la lettre par laquelle vous me demandez la charge qu'un bon charpentier peut porter pendant une heure, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants :

« 1° La manière de porter la plus habituelle des charpentiers est, comme vous savez, de porter les morceaux de bois sur une épaule.

« 2° Un fort charpentier peut porter ainsi au maximum un décistère de chêne, soit environ 100 kilog., pendant 40 ou 50 mètres de distance au plus, ce qui indique un effort soutenu pendant environ deux minutes; mettant trois minutes pour repos & rechargement, il peut soutenir ce travail pendant une heure.

« 3° En coltinant, plusieurs ensemble, de très-forts morceaux, il n'y a tout au plus que la moitié de cet effort employé.

« 4° Dupin (Charles), rappelant des observations de Coulomb, porte à 50 kilogrammes la charge qu'un colporteur peut porter à 18 kilomètres en une journée, soit en 4 h. 1/2 de travail effectif.

« De ce qui précède il me paraît résulter qu'un bon charpentier peut porter pendant une heure, en alternant le repos avec les efforts de deux à trois minutes, 100 kilogrammes.

« Je n'évaluerai pas le travail continué pendant une heure sans repos à plus de 50 kilogrammes.

« Quand de bons charpentiers ont coltiné de cette manière trois ou quatre heures de suite dans une même ournée, on est obligé de les employer le reste du temps à un travail beaucoup moins fatigant... »

(4) Jansénius, Michel Palatius, Tolet, Suarès, Gretser, ch. XV.

PLANCHE III

LE CRUCIFIEMENT

La croix est dressée au-dessus de terre, l'inscription fixée sur la tête. Toutes les hauteurs & les mesures sont conformes aux traditions, & à la raison qui exige que les jambes soient assez basses pour que les soldats puissent facilement les rompre d'un coup de barre; pour que la tête de la croix, étant placée en terre, ait pu servir de scellement lors du crucifiement de saint Pierre; enfin pour qu'en redressant la croix avec un si lourd fardeau, on ne rende pas encore ce redressement plus difficile par l'élévation du centre de gravité.

Notre-Seigneur est assez bas pour pouvoir de sa voix mourante parler de près à sa sainte mère & à son disciple bien-aimé.

Il paraît qu'il a été crucifié nu. Une pareille représentation étant inadmissible, celle des premiers siècles, qui le représentent vêtu d'une robe courte, semble la plus convenable.

Le titre attaché à la partie supérieure du montant a certainement conduit à l'idée de la croix à deux traverses. Il est probable que lors de la déposition il fut mis de côté avec la couronne, les clous & tous les autres instruments de supplice, recueillis religieusement par les saintes femmes & conservés dans des familles pieuses jusqu'à l'invention de la croix.

(*Page* 70.)

PLANCHE III

LE CRUCIFIEMENT

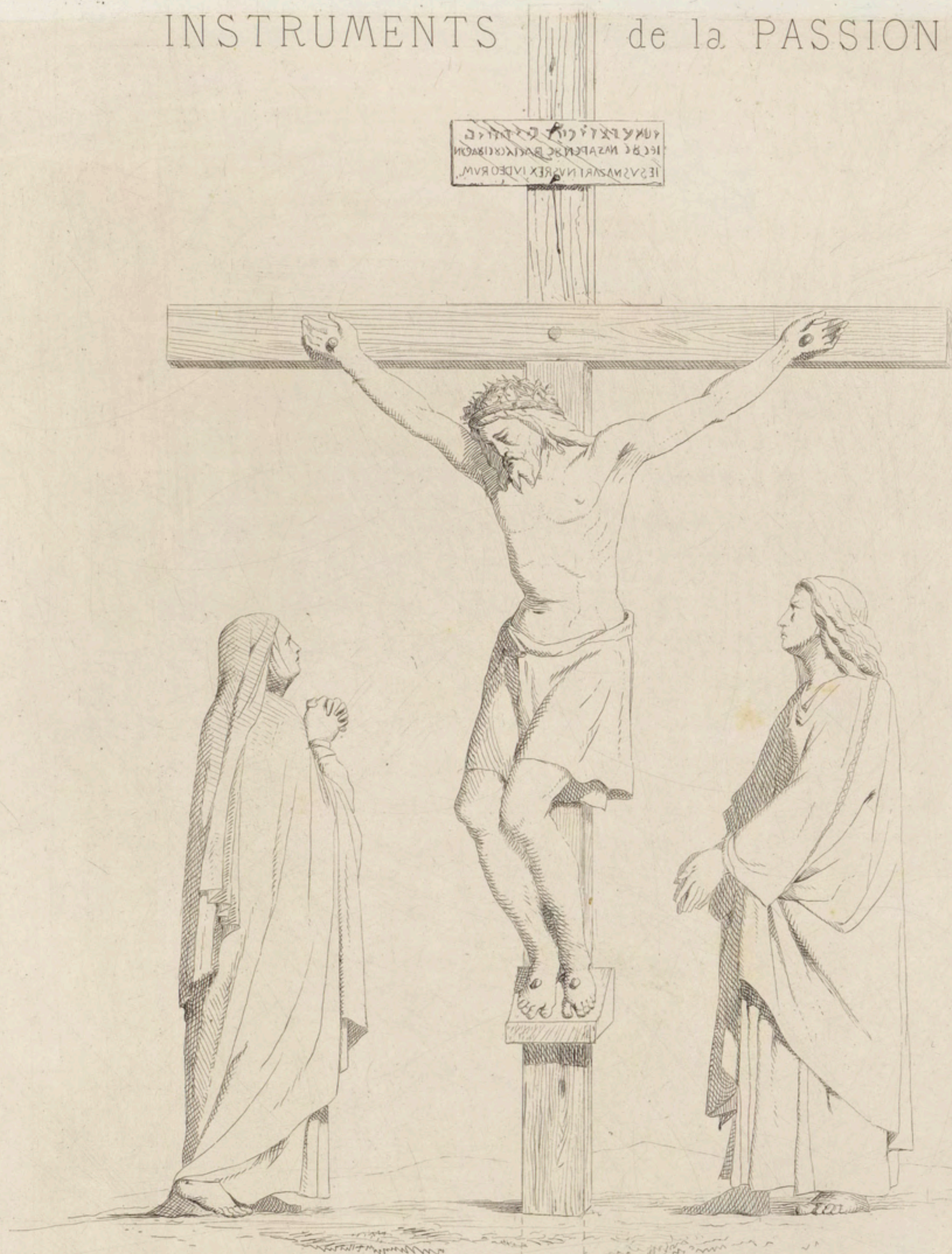
La croix est dressée au-dessus de terre, l'inscription fixée sur la tête. Toutes les hauteurs & les mesures sont conformes aux traditions, & à la raison qui exige que les jambes soient assez basses pour que les soldats puissent facilement les rompre d'un coup de barre; pour que la tête de la croix, étant placée en terre, ait pu servir de scellement lors du crucifiement de saint Pierre; enfin pour qu'en redressant la croix avec un si lourd fardeau, on ne rende pas encore ce redressement plus difficile par l'élévation du centre de gravité.

Notre-Seigneur est assez bas pour pouvoir de sa voix mourante parler de près à sa sainte mère & à son disciple bien-aimé.

Il paraît qu'il a été crucifié nu. Une pareille représentation étant inadmissible, celle des premiers siècles, qui le représentent vêtu d'une robe courte, semble la plus convenable.

Le titre attaché à la partie supérieure du montant a certainement conduit à l'idée de la croix à deux traverses. Il est probable que lors de la déposition il fut mis de côté avec la couronne, les clous & tous les autres instruments de supplice, recueillis religieusement par les saintes femmes & conservés dans des familles pieuses jusqu'à l'invention de la croix.

(Page 70.)



LE CRVCIFIEMENT

Rouhault de Fleury, inv. *L. Lesort Edr. r. de Grenelle St. Gin. 3*

lation d'un porteur sur l'autre, ramasser, prendre. Saint Ambroise, Baronius & d'autres auteurs graves, sont d'un avis opposé. Une des raisons données par ces derniers, c'est que Simon aurait été pris pour le coupable.

Ce n'est pas indifféremment que l'Évangile emploie d'abord le verbe *ferre* pour αἴρειν & puis ensuite le verbe *portare*. La croix était tombée : *angariaverunt ut tolleret*. Ils le forcèrent à la ramasser, à l'enlever, puis ils la lui mirent sur les épaules, pour qu'il la portât *post Jesum*. D'après la tradition, rappelée par la table qui se trouve dans le cloître de Saint-Jean-de-Latran, Jésus-Christ était d'une très-haute stature (1^{m},84), Simon devait être plus petit, & saint Luc est rigoureusement exact, lorsqu'il le place derrière Jésus, *post Jesum*, la pente du bois sacré le mettant à la hauteur de son épaule. La liturgie romaine suit donc la tradition & la raison la plus sévère, en admettant que le poids a été partagé.

Si nous considérons la charge de 100 kilogrammes indiquée par les savants comme un maximum, on peut, pour Notre-Seigneur horriblement fatigué, mais dont ses bourreaux épuisaient les forces, la réduire aux trois quarts, soit environ 75 kilogrammes. Or, la croix devait traîner à terre, ce long bois n'aurait pu rester en équilibre sur l'épaule, & la diminution de poids qui en résultait peut être évaluée à 25 ou 30 kilogrammes. Nous sommes donc conduits, en additionnant ces deux poids, à supposer à la croix un total d'environ 100 kilogrammes. Il est facile maintenant d'en déduire le volume, en divisant ce poids par la densité du bois de pin qui est de 0,56 ; & l'on trouvera que ce volume est de 0^{mc},1786 ou 178 *millions de millimètres cubes* (1). (Pl. II.)

VI.

MESURES DE LA CROIX.

Une ancienne tradition, rapportée par Gretser, nous apprend que la croix se composait d'un montant dont la hauteur était de 15 pieds (4^{m},80), & d'une traverse

(1) D'après Laisné, voici les pesanteurs spécifiques de quelques conifères :

Pin d'Écosse	0,56.
Sapin abies.	0,46.
— epicea	0,52.
— jaune.	0,66.

Dans la détermination approximative de la densité du bois de la vraie croix, j'ai choisi celle du pin d'Écosse comme étant une moyenne.

de 7 ou 8 pieds ($2^{m},30$ à $2^{m},60$). Or, ces mesures s'accordent, nous allons le prouver, avec la pensée que les croix étaient peu élevées au-dessus de terre.

Nous venons de voir dans Plaute qu'on pouvait y monter en courant. On lit dans Apulée (114-190) : *Cum canes & vultures intima protrahunt viscera.* Les croix étaient donc basses, puisque les chiens pouvaient dévorer les entrailles des crucifiés (1). Quelques martyrs attachés à des croix étaient exposés aux lions & aux ours (2). Benoît XIV, dont la profonde érudition cite tous les auteurs, discute si la croix était élevée ou basse, &, parmi les arguments qu'il invoque à l'appui de notre seconde hypothèse, il dit que les Juifs n'auraient pu lire l'inscription, & Jésus de sa voix mourante n'aurait pu converser avec Jean & Marie.

Mais il est une autre considération importante qu'il ne faut pas perdre de vue. L'opération de dresser à bras d'hommes la croix chargée de son divin fardeau était déjà pénible, & le serait devenue bien davantage d'après le système qui consiste à vouloir rapprocher le crucifié de l'extrémité supérieure de l'instrument du supplice; car on relève dès lors le centre de gravité, & l'on augmente dans des proportions considérables les difficultés du dressement de la croix. Enfin, si les croix eussent été hautes, les soldats n'auraient pu facilement briser les jambes des suppliciés qui respiraient encore. Ainsi, traditions, bon sens, statique, tout se réunit en faveur de l'hypothèse de la croix basse avec support en bas.

Partant de ces données, pour obtenir les mesures réelles de la croix, il convient de les traduire en mesures vulgaires de la Judée & d'éviter les nombres fractionnaires. Un savant ingénieur des ponts & chaussées, M. Aurès, par de patientes recherches sur les monuments antiques, a confirmé cette règle, qui est de tous les temps, de tous les lieux. Les Juifs se servaient de la coudée sacrée & de la coudée vulgaire. La première avait 525 millimètres, la seconde 450 millimètres. Ce sont les coudées d'Égypte qu'ils avaient rapportées de leur captivité (3).

Le père Lamy, avant M. Aurès, avait dit avec beaucoup de raison dans son livre sur les mesures du temple de Jérusalem : « Les architectes n'ont pas l'habitude d'employer des nombres fractionnaires pour les parties principales des édifices. Dans les monuments romains, toutes les mesures sont en nombres ronds; de même, dans les Écritures saintes, toutes les dimensions sont données en nombres entiers de coudées ou de demi-coudées. L'arche de Noé était longue de

(1) Gretser, *De cruce Christi*, ch. VII, p. 15.
(2) *D. Blandina vero ligno suspensa, bestiis irruentibus ad vorandum est proposita.* (Palæotti.)
(3) Voir le § VI, à la fin du chapitre.

300 coudées ; la largeur & la longueur de l'arche d'alliance, de l'autel d'or, de la table, de l'autel, du tabernacle & du temple sont indiquées en coudées. »

L'usage de débiter les bois en mesures entières, par des raisons analogues, doit exister de toute antiquité, & les bois en provision chez les marchands de Jérusalem s'y trouvaient en coudées & onces *franches,* comme autrefois, en France, en pieds & pouces *francs.*

Le même système a sans doute été suivi par les ouvriers chargés des assemblages & de la pose de la traverse & du support. Ils ont, comme les bûcherons dans les forêts, employé leurs mesures usuelles, &, autant que possible, en évitant les fractions. La rapidité de l'exécution fut loin de les faire déroger à leurs habitudes.

Nous avons vu que les mesures traditionnelles de la croix sont de 15 pieds pour la tige & 7 à 8 pieds pour la traverse.

Or 15 pieds égalent $4^{m},80$, ou très-approximativement 10 coudées qui feraient $4^{m},50$. 7 pieds égalent $2^{m},30$, ou sensiblement $2^{m},25$ ou 10 coudées. Nous pouvons en conclure que :

La tige avait 10 *coudées* & *la traverse* 5 *coudées,* exactement la moitié, rapport simple qu'il est bon de constater en passant.

Si l'on veut appliquer des mesures de détail à la vraie croix en ayant égard : 1° à la taille de Notre-Seigneur (1), 2° à l'étendue des bras, 3° à la hauteur de la tête de la croix qui devait recevoir une inscription ou servir de scellement, comme dans le crucifiement de saint Pierre, 4° à l'élévation du support au-dessus du sol, assez bas pour livrer les entrailles des victimes à la dent des bêtes féroces, 5° au scellement nécessaire, on est conduit à donner :

A la tête de la croix.	2	coudées.
Au montant depuis la traverse jusqu'au-dessous du support.	5	—
Depuis le support jusqu'au sol.	1	—
Au scellement dans le sol.	2	—

Connaissant le volume de la croix par son poids & sa densité, & sa longueur par les considérations qui précèdent, prises dans divers ordres d'idées & qui toutes

(1) Voir les planches II & III : *le Portement de croix* & *le Crucifiement.*

conduisent au même résultat, nous en avons déduit la section par un calcul tout élémentaire & toujours en mesures entières hébraïques : 4 *onces sur* 5 *onces* (150 millimètres sur 187 millimètres) pour le montant, & 4 *onces sur* 4 *onces* (150 millimètres sur 150 millimètres) pour la traverse.

VII.

LA CROIX DU BON LARRON.

Tout ce travail était fait lorsque j'ai eu le bonheur d'en voir à Rome la justification la plus complète. Parmi les nombreuses reliques qui m'ont été montrées avec autant de bienveillance que de libéralité, je vis à Sainte-Croix-de-Jérusalem une relique apportée par sainte Hélène & déposée dans une chapelle dépendante de cette antique basilique. L'importance de ce reste vénérable, au point de vue de mes recherches, m'engage à entrer dans quelques détails à son sujet. Il se compose d'un énorme morceau de bois de $2^{m},25$ de longueur sur 155 à 160 millimètres de largeur. Au milieu, à la croisée de cette traverse avec le montant, on voit un trou rond de 22 à 25 millimètres de diamètre, très-déformé & ayant dû recevoir une cheville. La surface du bois avait été unie, mais beaucoup d'éclats ont été enlevés, principalement près du trou.

Les fibres & les nœuds du bois sont évidemment ceux du pin ou du sapin. La couleur brun-gris est assez claire. Enfin, on lit sur un papier enfermé dans le coffre bien modeste qui lui sert de châsse :

Pars crucis Santi Dixmæ boni latronis.

Il est difficile de déterminer précisément l'épaisseur du bois, certainement moindre que celle de la traverse lorsqu'elle était entière & qui paraît être de 60 millimètres environ. Peut-être sainte Hélène n'a-t-elle pas tout envoyé à Rome, &, comme pour le titre de la croix, a-t-elle enlevé une partie de l'épaisseur, soit pour la conserver à Jérusalem, soit pour rendre cette relique d'un maniement plus facile. Il suffisait en effet d'en avoir la face.

Revenant à notre étude, on doit retenir trois observations importantes de l'examen de cette relique :

1° La longueur de $2^{m},25$ *précisément égale aux* 5 *coudées* que j'avais assignées à la traverse de la vraie croix;

2° La nature du bois résineux dont la densité est ainsi confirmée;

3° Le trou au milieu justifiant ce que j'ai dit de l'assemblage à mi-bois de la croix latine : *Crux immissa*.

Je me suis servi pour les dimensions de la croix des mesures juives ou égyptiennes que l'on s'accorde à considérer comme identiques, au temps de Notre-Seigneur. Il est donc très-important de les faire connaître, & j'ai pensé que leur étude devait être le complément indispensable de ce sujet. J'ai puisé mes renseignements dans un livre trop peu connu & qui m'a paru plus exact que Paucton & que Romé de l'Isle.

VIII.

MESURES ÉGYPTIENNES (1).

« Le *doigt* est l'unité fondamentale du système égyptien. Pour la déterminer, on place les mains sur le bord d'une table, l'une à côté de l'autre, le pouce en dessous; on étend les doigts & on les rapproche sans effort, en établissant le contact, non pas vers l'extrémité des doigts, mais le long de la première phalange des index. Dans cette position, on prend la largeur des deux mains aux articulations médianes des petits doigts, & la huitième partie de cette largeur est le doigt des mesures égyptiennes.

« Le *palme* vaut quatre doigts.

« La distance de l'extrémité du pouce à celle du petit doigt, lorsque la main est ouverte le plus possible, est l'*empan*, égal à 3 palmes ou 12 doigts.

« La *coudée* vaut deux empans, ou 6 palmes, ou 24 doigts. Pour l'obtenir, il faut poser l'avant-bras & la main ouverte sur une table, de telle manière que le bras & l'avant-bras soient en équerre. Afin de mettre plus de précision dans cette recherche, on appuie le coude contre une arête perpendiculaire à la table; la coudée se mesure entre cette arête & l'extrémité du grand doigt.

« Les Égyptiens firent encore usage d'une coudée artificielle, composée de 28 doigts ou 7 palmes & appelée royale ou sacrée, composée d'une coudée ordi-

(1) Saigey, *Traité de métrologie*, p. 5. Hachette, 1834.

naire & de 4 doigts ou d'une main... Suivant M. Girard, pour se servir de leur propre coudée, les hommes la portaient plusieurs fois sur la ligne à mesurer, plaçaient la main gauche à plat en travers au bout des doigts de la main droite, puis reportaient le bras droit en avant, le coude appuyé sur la main gauche, & ainsi de suite, mettant toujours un palme au bout d'une coudée, pour marquer le terme où l'une finit & où commence la suivante.

« La coudée royale s'employait pour mesurer les terrains, les routes & tout ce qui avait un but d'utilité générale. On en conservait l'étalon dans les lieux saints, & on en confiait la garde aux prêtres : celle que Moïse avait déposée dans le tabernacle est désignée dans les livres saints sous le nom de coudée du tabernacle, coudée du sanctuaire, pour la distinguer de la coudée naturelle, autrement dite, coudée virile, coudée de mesures, qui servait aux usages des ouvriers.

M. Girard, lors de l'expédition d'Égypte, retrouva la coudée royale au nilomètre d'Éléphantine; d'autres étalons qu'on a découverts depuis sont venus confirmer cette mesure qui a 525 millimètres (1).

Pour passer de cette coudée à la coudée vulgaire, il faut la diviser en 7 parties ou palmes, dont 6 feront la coudée vulgaire. Les divisions marquées sur les *spécimens* de la grande coudée sont au nombre de 28 doigts, d'où celles de la coudée ordinaire seront de 24 doigts. On peut, d'après cela, former la valeur de toutes les mesures égyptiennes (2).

Le doigt vaut.	18 mil.	75
Le palme ou quatre doigts.	75	
L'empan ou la 1/2 coudée naturelle.	225	
La 1/2 coudée royale de 14 doigts.	262	5
La coudée naturelle de 24 doigts	450	
La coudée royale de 28 doigts	525	

« Les Hébreux, après leur sortie d'Égypte, ont conservé les mesures de ce pays. Moïse parle toujours dans le système de la coudée... Aussi tous les historiens, traducteurs & commentateurs, s'accordent-ils à regarder les mesures des Hébreux & celles des Égyptiens comme identiques. »

J'aurai besoin, en parlant des pièces d'argent, que l'on appelle, peut-être à tort, les 30 deniers, d'étudier leur valeur. Afin de ne point scinder la belle unité

(1) J'ai vu & mesuré dans chacun des musées égyptiens de Paris & de Turin une coudée sacrée qui a cette dimension exacte (525 millimètres).

(2) Saigey, p. 17.

du système des mesures, poids & monnaies égyptiens, je vais continuer à extraire ce que l'on en trouve dans le remarquable traité où j'ai pris ce qui précède.

MESURES DE CAPACITÉ JUIVES.

« Le cube de la demi-coudée royale était l'unité des mesures de capacité. Il s'appelait *bath* pour les liquides & *épha* pour les matières sèches. La mer d'airain de Salomon avait 10 coudées royales de diamètre, 5 de profondeur, & sa capacité était de 2,000 bath. C'était une demi-sphère creuse. Le petit bath paraît être le mètre cube de la demi-coudée naturelle & son volume les 2/3 du grand bath. La capacité de la mer d'airain mesurée par petits bath en contiendrait donc 3,000.

POIDS DES HÉBREUX.

« Le poids de l'eau contenue dans le grand bath était l'unité, connue en général sous le nom de talent, & désignée par les Hébreux par le mot *kiccar*. La capacité du bath étant de 18 lit. 088, le talent des Hébreux &, par conséquent aussi, le talent des Égyptiens pèseraient 18,088 grammes.

Le talent se divisait en.	3000 sicles.
Le sicle en.	20 oboles.

« On aura donc les valeurs suivantes :

Le talent (kiccar).	18,088 gr.
Le sicle (schekel).	6
L'obole.	0 3

MONNAIES DES HÉBREUX (1).

« L'argent tout à fait pur, mais non monnayé, valant 218 fr. 15 le kilogramme, on trouve que

Le talent d'argent vaut.	3,794 fr.
Le sicle.	1 26
L'obole.	0 06

(1) Saigey, p. 26.

Actuellement (1834), le rapport entre l'or & l'argent est de 15 1/2 à 1; chez les Hébreux, il est à croire que le rapport était 12; c'est-à-dire qu'un talent d'or valait 12 talents d'argent. »



CHAPITRE III.

LES RELIQUES DE LA VRAIE CROIX A ROME.



ÉRUSALEM, Constantinople, Rome, quels souvenirs ces grandes cités réveillent chez des catholiques! mais que reste-t-il de la première, la plus sanctifiée des trois? La place où Notre-Seigneur racheta le genre humain n'est plus marquée que par des ruines & nous est disputée par le schisme & l'hérésie. La seconde est aux mains des barbares. La troisième subsiste encore; mais que de tempêtes grondent autour d'elles! C'est entre ces trois villes que Constantin partagea le bois que sa sainte mère avait retrouvé.

Après la prise de Jérusalem, presque toutes les reliques furent portées à Constantinople, ou distribuées dans la chrétienté. La ville sainte en fut aussi dépourvue qu'une simple métropole. Enfin, après les croisades, ce qui restait en Orient vint en Europe, & notamment en France, en Italie & en Allemagne, où nous retrouverons tout ce qui a une certaine importance.

Rome seule en a conservé de notables fragments; mais Rome, par ses libéralités, s'est elle-même dépouillée, & elle n'est plus dépositaire des plus gros. Nous commencerons cependant par le siége du vicaire de Jésus-Christ, qui possède les plus authentiques. Nous parcourrons ensuite l'Italie, qui s'y rattache, la France, qui est la fille aînée de l'Église; puis, en suivant l'ordre alphabétique, les diverses villes de la chrétienté.

ROME. — *Saint-Bernard.* — Les religieux de Saint-Bernard-des-Thermes m'avaient fait voir en détail, & avec le plus chaleureux empressement, les grandes reliques de Sainte-Croix-in-Jérusalem qui sont confiées à leur garde. Ils me montrèrent, dans une des visites que je leur fis, soit pour leur demander leur concours, soit pour les en remercier, les petits morceaux qu'ils ont dans leur couvent, & qui sont un des nombreux exemples de la ténuité des parcelles que l'on vénère à Rome. Deux petits éclats, d'ensemble 35^{mm} de longueur [1], & n'ayant guère que 1^{m} de section, constituent tout leur trésor (Pl. V).

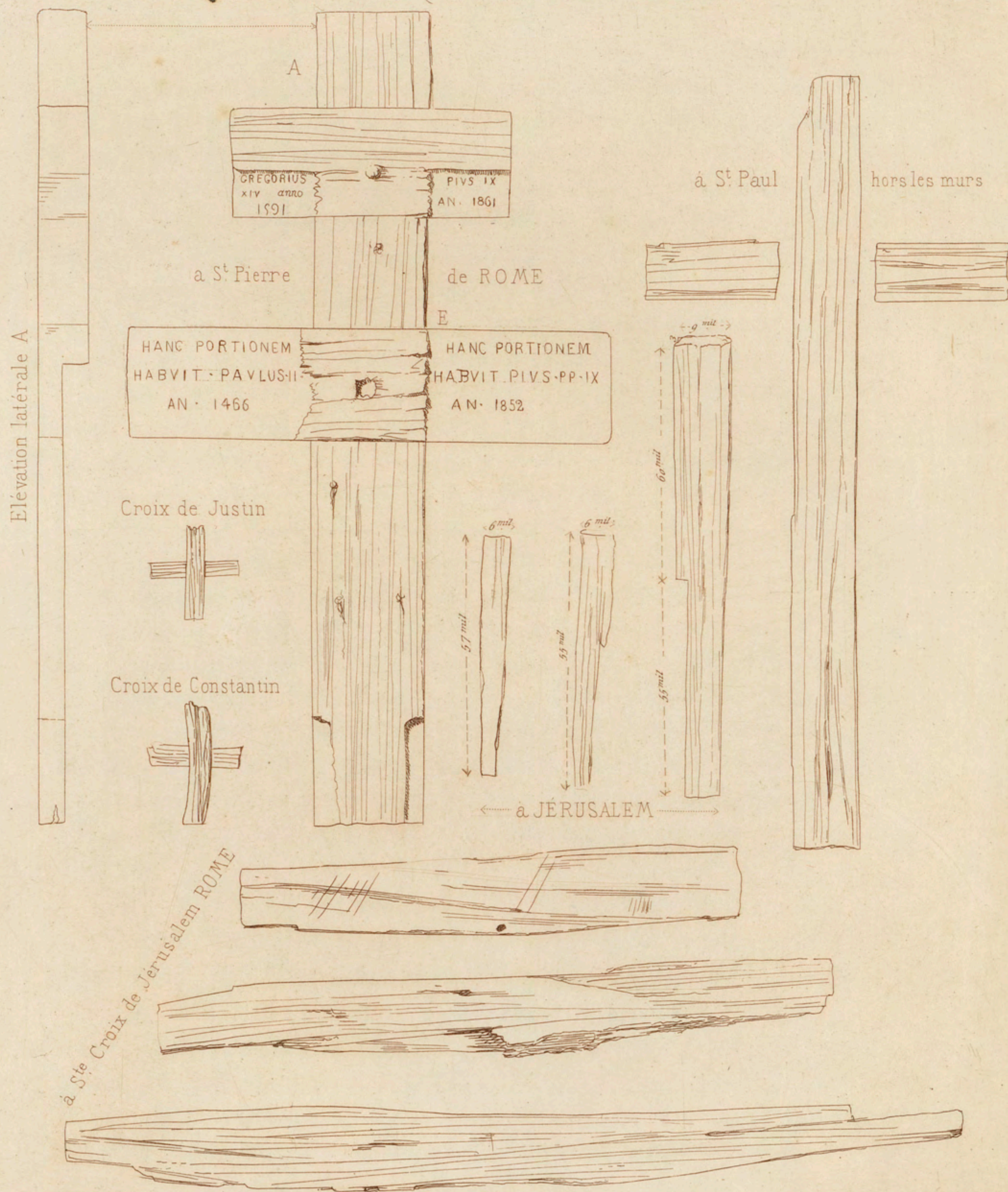
Sainte-Croix-in-Jérusalem. — D'après des témoignages inattentifs, je croyais que la relique de la vraie croix conservée dans la basilique de Sainte-Croix-in-Jérusalem, qui l'a reçue de sainte Hélène elle-même, était énorme. Quelle fut ma stupéfaction lorsque je vis seulement trois morceaux gros comme le doigt! Ce sont des fragments bruts dont on a détaché beaucoup de parcelles. Les cassures sont relativement fraîches & rappellent la coupure de la relique de Paris. Il y avait autrefois quatre morceaux dans le reliquaire, & la place laissée vide le témoigne. A une époque peu reculée, un pape, voulant combler le vide fait dans les reliques de Saint-Pierre par les libéralités de ses prédécesseurs, fit porter dans le trésor de cette basilique un des morceaux de Sainte-Croix-in-Jérusalem. Des trois qui restent, le plus long, disposé pour faire le montant de la croix, a 160^{mm} de long & une grosseur réduite de 11^{mm} sur 6^{mm}. Le second a 120^{mm} sur 12^{mm} & 9^{mm}. Le troisième, 90^{mm} sur 15^{mm} & 9^{mm}. C'est sur ce dernier que l'on distingue le mieux les veines, qui appartiennent évidemment à un conifère. La couleur est la même que celle de nos crayons. Leurs veines sont alternativement larges & étroites, ils sont tous trois fort irréguliers. Leur volume ensemble est de $35,320^{mm}$.

Tel est, après Saint-Pierre, le trésor le plus riche de Rome (Pl. IV).

Saint-Chrysogone. — A Saint-Chrysogone, cinq parcelles grosses comme des aiguilles sont disposées en forme de croix. — Elles ne cubent pas 100^{mm}.

Saint-François-à-Ripa. — Parmi les 18,000 reliques que l'on conserve au couvent de Saint-François-à-Ripa, & que l'on considère comme très-authentiques, j'ai examiné spécialement celles relatives à Notre-Seigneur, & surtout la vraie croix, qui se compose de quatre morceaux assez irréguliers, disposés en forme de croix, d'une couleur brun-rouge, avec des veines ressemblant à celles de la croix grecque du dôme de Florence. Les quatre morceaux ont ensemble

(1) Toutes ces mesures sont en millimètres.



Rouhault de Fleury inv.

L. Lesort Edr r. de Grenelle St Gin 3

130^{mm} de développement, sur 8^{mm} de large, &, autant qu'on peut le voir à travers le double verre des reliquaires, 1^{mm} 1/2 d'épaisseur. Leur cube est de 156^{mm}.

La vraie croix occupe le milieu d'un grand reliquaire à compartiments, caché derrière des colonnes [illegible]. Un mécanisme fait tourner la face extérieure des colonnes, qui laissent voir dans leur intérieur des milliers de bocaux dans lesquels sont renfermées les plus précieuses reliques. Les reliquaires sont si simples & si modestes qu'ils ne peuvent [illegible]. J'ai toujours vu avec effroi l'or & les pierres précieuses entourer de leurs dangereuses richesses nos reliques sacrées. Je voudrais y employer plus que de l'or. J'y voudrais employer exclusivement l'art le plus élevé, dont l'œuvre fût telle qu'en voulant la déplacer on la détruirait, comme la *Sainte-Chapelle* de Paris ou la *Santa-Maria-della-Spina* de Pise (Pl. V).

Saint-Jean-de-Latran. — [illegible] il a, dans une simple croix [illegible] en argent, que deux petites parcelles de la vraie croix, de [illegible] de développement sur 2^{mm} 1/2 de large & 2^{mm} d'épaisseur, [illegible] (Pl. V).

Saint-Marc. — L'Église Saint-Marc a deux fragments de la vraie croix, très-minces, disposés en croix. Le premier de 37^{mm} sur 4^{mm} & 1^{mm} d'épaisseur, cubant 108^{mm}.

La seconde de 60^{mm} sur 5^{mm} & 1^{mm} [illegible] (Pl. V).

Saint-Marcel. — La vraie croix de l'église de Saint-Marcel est infiniment petite, & semblable à celles de toutes les églises.

D'autres reliques plus importantes appartiennent à l'archiconfrérie du Saint-Crucifix qui la conserve dans l'*oratorio* dépendant de l'église Saint-Marcel. Les plus grosses, de 24^{mm} de développement sur 3^{mm} & 1^{mm}, cubent 72^{mm}.

De petits morceaux bruns comme les premiers, dans un reliquaire en cristal, ont 20^{mm} sur 1^{mm} 1/2 & 1^{mm}, cubant 43^{mm}.

Deux autres, enfin, ne cubent pas ensemble 3^{mm} (Pl. V).

Sainte-Marie-in-Campitelli. — Honorius III, pape, plaça en 1217, dans l'église Santa-Maria-in-Campitelli, beaucoup de reliques dont l'authenticité est confirmée par leur enregistrement dans la bibliothèque du Vatican par ordre de Martin V, & les reconnaissances successives qui furent faites par ordre des souverains pontifes en 1564, 1566, 1573, 1582.

On y voit deux parcelles de la vraie croix, l'une disposée en croix de 79^{mm}

PLANCHE IV

RELIQUES DE LA VRAIE CROIX A JÉRUSALEM ET A ROME

On remarquera ici une relique conservée à Saint-Pierre dans la chapelle de Saint-Nicolas, & dont les papes ont à plusieurs reprises fait enlever des morceaux, en laissant à la place des inscriptions portant le nom du pape & la date de l'enlèvement.

Les trois petits morceaux au bas de la planche sont les seuls restes de la croix envoyée par sainte Hélène à Sainte-Croix-de-Jérusalem. Un quatrième morceau qui en faisait partie a été porté dans la chapelle du pilier de Saint-Pierre, où on l'expose à la vénération des fidèles, avec la sainte face & la sainte lance.

La croix de Justin II à gauche paraît une des plus authentiques; elle est conservée dans un reliquaire du VI[e] siècle, en bronze.

Celle de Constantin a été figurée au-dessous.

On voit à droite la relique importante de Saint-Paul-hors-les-Murs, & enfin dans le milieu les rares reliques de la vraie croix à Jérusalem. Ces dernières sont plus petites que dans la nature; des mesures rectifient le tracé. Toutes les autres sont & seront figurées dans leur grandeur naturelle.

(*Page 80.*)

130^{mm} de développement, sur 8^{mm} de large, &, autant qu'on peut le voir à travers le double verre des reliquaires, 1^{mm} 1/2 d'épaisseur. Leur cube est de 156^{mm}.

La vraie croix occupe le milieu d'un grand reliquaire à compartiments, caché derrière des colonnes creuses. Un mécanisme fait tourner la face extérieure des colonnes, qui laissent voir dans leur intérieur des milliers de bocaux dans lesquels sont renfermées les plus précieuses reliques. Les reliquaires sont si simples & si modestes qu'ils ne peuvent tenter la cupidité des voleurs. J'ai toujours vu avec effroi l'or & les pierres précieuses entourer de leurs dangereuses richesses nos reliques sacrées. Je voudrais y employer plus que de l'or. J'y voudrais employer exclusivement l'art le plus élevé, dont l'œuvre fût telle qu'en voulant la déplacer on la détruirait, comme la *Sainte-Chapelle* de Paris ou la *Santa-Maria-della-Spina* de Pise (Pl. V).

Saint-Jean-de-Latran. — La première basilique du monde n'a, dans une simple croix d'ébène du XVIIIe siècle garnie en argent, que deux petites parcelles de la vraie croix, de 26^{mm} de développement sur 2^{mm} 1/2 de large & 2^{mm} d'épaisseur, cubant en tout 130^{mm} (Pl. V).

Saint-Marc. — L'Église Saint-Marc a deux fragments de la vraie croix, très-minces, disposés en croix. Le premier de 27^{mm} sur 4^{mm} & 1^{mm} d'épaisseur, cubant 108^{mm}.

La seconde de 60^{mm} sur 5^{mm} & 1^{mm} 1/2, cubant 450^{mm} (Pl. V).

Saint-Marcel. — La vraie croix de l'église de Saint-Marcel est infiniment petite, & semblable à celles de toutes les églises.

D'autres reliques plus importantes appartiennent à l'archiconfrérie du Saint-Crucifix qui la conserve dans l'*oratorio* dépendant de l'église Saint-Marcel. Les plus grosses, de 24^{mm} de développement sur 3^{mm} & 1^{mm}, cubent 72^{mm}.

De petits morceaux bruns comme les premiers, dans un reliquaire en cristal, ont 20^{mm} sur 1^{mm} 1/2 & 1^{mm}, cubant 43^{mm}.

Deux autres, enfin, ne cubent pas ensemble 3^{mm} (Pl. V).

Sainte-Marie-in-Campitelli. — Honorius III, pape, plaça en 1217, dans l'église Santa-Maria-in-Campitelli, beaucoup de reliques dont l'authenticité est confirmée par leur enregistrement dans la bibliothèque du Vatican par ordre de Martin V, & les reconnaissances successives qui furent faites par ordre des souverains pontifes en 1564, 1566, 1573, 1582.

On y voit deux parcelles de la vraie croix, l'une disposée en croix de 79^{mm}

sur 5^{mm} & 2^{mm}, cubant 790^{mm}, d'une couleur de noyer obscur très-brun, sans veine apparente, avec une surface rude qui dénote les coups de l'outil qui l'a coupée. L'autre parcelle est un petit prisme irrégulier de 18^{mm} sur 4^{mm} & 2^{mm}, cubant 144^{mm}, d'une couleur de cèdre un peu gris (1) (Pl. V).

Sainte-Marie-Majeure. — Nous vîmes à Sainte-Marie-Majeure une relique importante du bois de la vraie croix, qui se compose d'un montant de 160^{mm} de long sur 16^{mm} de large, & environ 8^{mm} d'épaisseur. On a enlevé deux morceaux qui semblent avoir eu pour objet des assemblages à mi-bois, pour deux traverses qui n'existent plus. Elle devait, dans son intégrité, ressembler à celle de Murano, décrite par Costadoni. Le volume de ce qui reste est encore de $20{,}480^{mm}$ cubes.

La couleur est d'un brun gris. La coupure semble faite dans un bois dur; cependant, en regardant de très-près avec une loupe, on voit fort distinctement à l'envers, au-dessus de la coupure faite pour l'assemblage, deux veines, ou pour mieux dire, deux éclats qui ont suivi les veines, & qui ne peuvent provenir que d'un arbre résineux à veines alternativement tendres & dures. On voit, déposées sur le bois, des portions de gomme ou de résine, probablement de l'encens dont on oignait les reliques, quand on les vénérait. La face antérieure est rugueuse.

La tête est couverte d'une petite calotte en or très-mince.

Une traverse étroite, provenant d'une autre origine, est attachée avec une soie rouge au montant que je viens de décrire (Pl. V).

Sainte-Marie-du-Peuple. — Cette église, où l'on m'avait dit qu'il y avait des fragments de la vraie croix, n'en a que des parcelles infiniment petites.

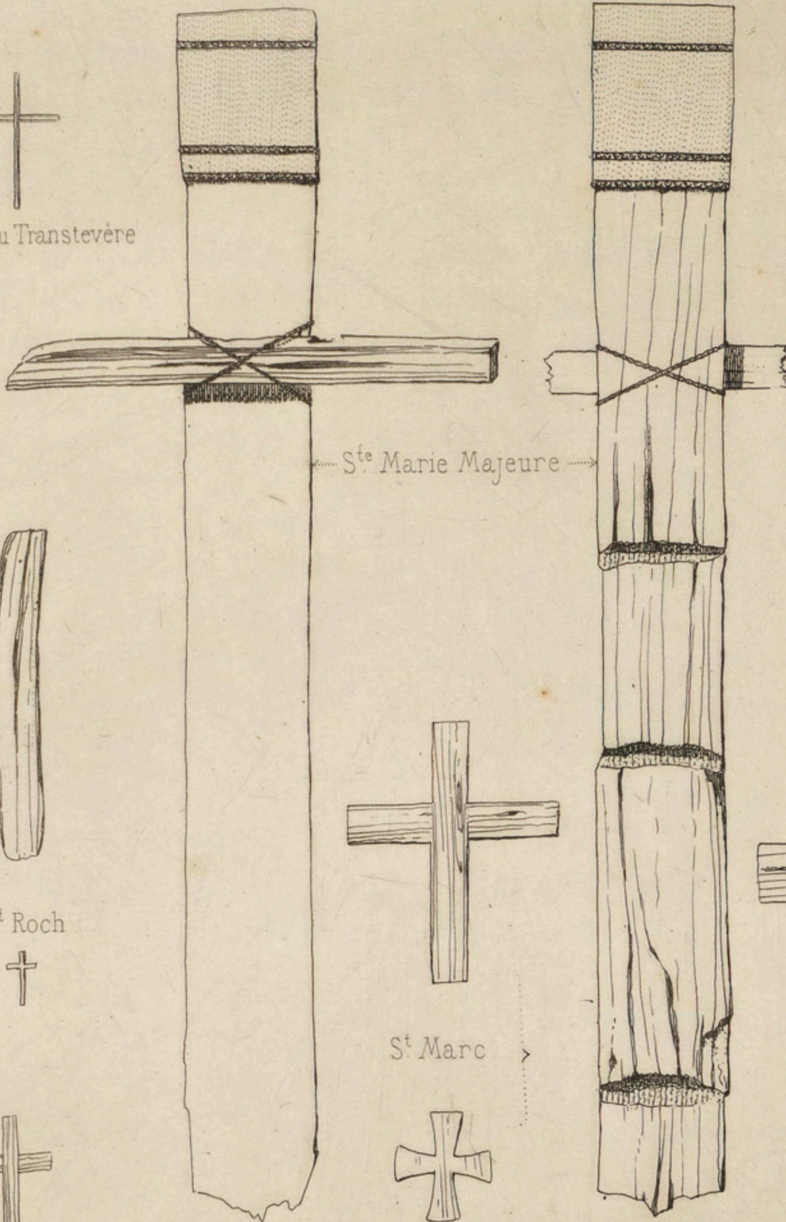
Sainte-Marie-in-Trastevere. — Indépendamment d'une croix importante par son travail, & dont il sera question plus loin, l'église de Sainte-Marie-in-Trastevere possède une toute petite parcelle, ne cubant guère que 8 à 10^{mm}, & qui fut donnée par le duc d'York, depuis Jacques II. Le reliquaire qui la renferme est un véritable bijou en émail avec de petites figures ronde bosse, en couleur. C'est ravissant de détail (Pl. V).

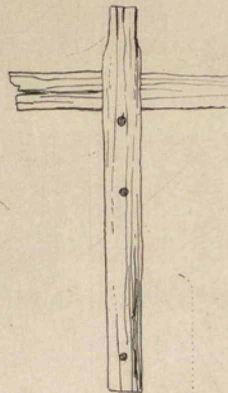
Saint-Paul-hors-les-Murs. — Il y a environ deux siècles, on donna au monastère des bénédictins à Saint-Paul-hors-les-Murs un morceau de la vraie croix, contenu dans un très-beau reliquaire en cristal de roche & bronze doré. Cette

(1) Erra, *Santa Maria in Campitelli.*



Ste Marie au Transtevère





Ste Marie Majeure

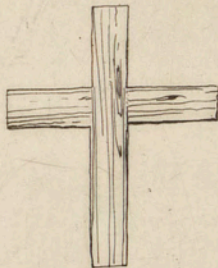
Ste Marie (in Campitelli)



Coupe

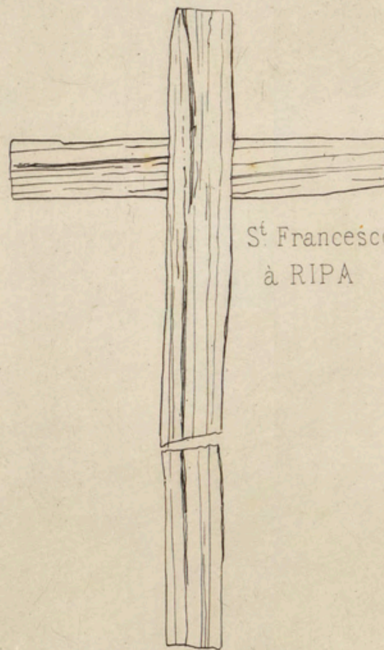
St Roch



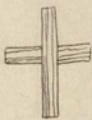


St Marc





St Francesco à RIPA

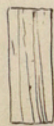


St Jean de Latran

St Bernard

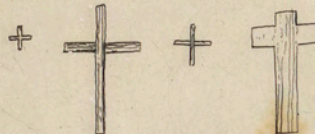








Ste Praxède



St Marcel

Rohault de Fleury, inv. L. Lesort Edr r. de Grenelle St Gn 3

précieuse relique se compose d'un montant de 150^{mm} sur 12^{mm} de large ; de deux branches chacune de 23^{mm} sur 12^{mm}. L'épaisseur est de 4^{mm} & le volume de $9{,}408^{mm}$. La couleur est du brun tirant sur le gris ; c'est une des reliques où les veines du conifère sont les mieux accusées (Pl. IV).

Saint-Pierre-au-Vatican. — Il existe à Saint-Pierre quatre dépôts de reliques de la vraie croix : les deux premiers dans deux des piliers de la basilique, le troisième à la chapelle Saint-Nicolas, le quatrième dans le trésor de la sacristie.

Le premier est joint au voile de la Véronique & à la sainte lance, que l'on montre au peuple le vendredi saint. J'avais espéré un moment, d'après une parole bienveillante du saint-père, qu'il me serait permis de les voir & de les dessiner, comme je l'ai fait pour toutes les autres reliques de Rome ; mais les cardinaux eux-mêmes ne peuvent les voir, & trois chanoines de Saint-Pierre, chargés de les montrer une fois par an, ont seuls le droit de s'en approcher. Je ne les ai donc pas vues. Je parlerai du voile & de la lance en leur lieu. Les reliques de la vraie croix se composent de deux morceaux : l'un a été pris dans le reliquaire de Sainte-Croix-in-Jérusalem, où l'on voit encore la place qu'il y occupait, & qui peut faire supposer qu'il tenait le milieu entre le montant & les bras ; son volume est d'environ $10{,}000^{mm}$. Admettant que l'autre morceau fût équivalent, on trouverait là au plus $20{,}000^{mm}$ de bois de la vraie croix.

La croix de Maëstricht à Saint Pierre de Rome. — Une portion de la vraie croix, la plus considérable de Rome, se trouve dans la chapelle du Pilier de Sainte-Hélène à Saint-Pierre. Elle vient de Maëstricht sur la Meuse, qui l'offrit en 1836 à Grégoire XVI. En 1838, le pape en fit don à la basilique de Saint-Pierre & la confia à la garde du chapitre. Grégoire XVI ordonna que dorénavant la bénédiction serait donnée pendant la semaine sainte avec la croix de Maëstricht. Depuis la mort de Grégoire XVI on se sert toujours du reliquaire du XVIIe siècle qui est plus maniable ; l'autre est en or & en forme de cloche.

On ne peut voir cette relique, mais nous en trouvons la description dans Gretser qui parle en détail & de la relique & du magnifique reliquaire qui la renferme & qui était encore de son temps à Maëstricht, où elle avait été déposée

(1) D'après Gretser, j'ai calculé que le développement du montant & des traverses était de 558 millim., leur largeur environ 50 millim. Malheureusement il ne donne pas l'épaisseur ; on peut la supposer approximativement, d'après des analogues, à 15 millim., ce qui produit en tout un volume de 418.500 mil. c. (Pl. VI). Gretser, p. 2455, *De sancta cruce*, 1616.

par Philippe-Auguste. La croyant encore dans cette ville, j'avais fait demander des renseignements à M. l'abbé Willems, vicaire, qui me dit qu'en effet elle avait été donnée à Grégoire XVI. Pie IX reconnut ce cadeau en envoyant en retour un beau reliquaire renfermant une parcelle de la vraie croix. Voici d'ailleurs ce qu'en dit Gretser :

« On y honore, dit-il, avec une grande dévotion, une croix double ornée élégamment d'or & de pierres précieuses, & dont la figure nous a été envoyée par Bernard Banhusius, de notre société.

« ... Parmi les reliques rapportées en Europe par l'abbé Martin, une d'elles fut donnée au roi Philippe, empereur de tout l'empire romain... C'était une de ces tables que l'empereur de Constantinople était dans l'usage de porter à son cou dans les fêtes solennelles, comme un signe de l'empire... Dans la suite, Philippe donna la relique à la ville de Maëstricht.

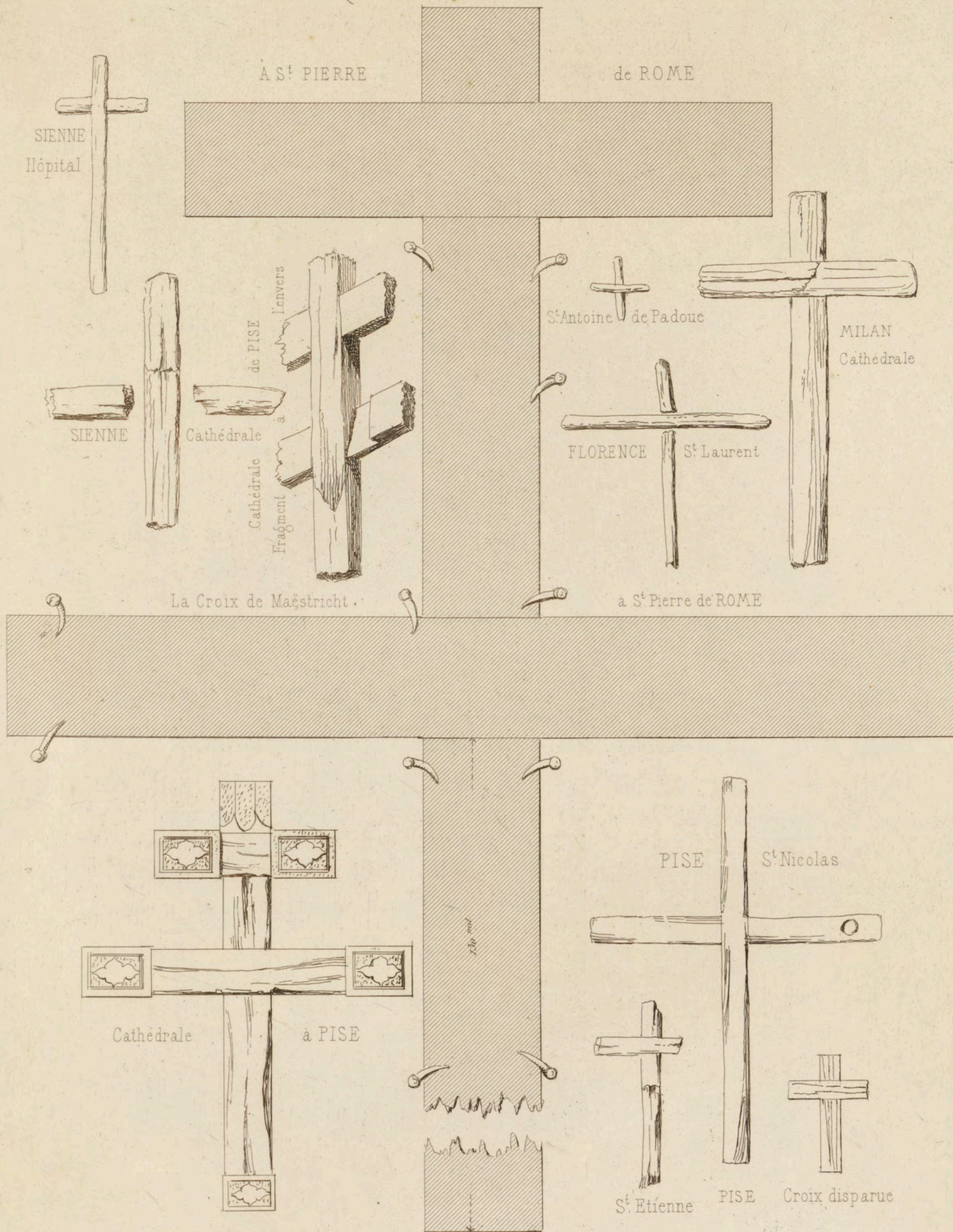
« Cette croix est posée sur une bande qui l'entoure entièrement & qui est couverte de fleurs sculptées en or. Elle y est maintenue çà & là par de petits crochets qui l'empêchent de se déranger, dans le cas où une chute ou le maniement du reliquaire pourrait la compromettre.

« Le bois sacré est couvert d'un baume si épais, que, bien qu'exposée à de fréquents baisers, depuis un si grand nombre d'années, c'est à peine si le baume lui-même, enlevé dans quelques parties, montre la croix nue. Aux extrémités des branches du haut se trouvent deux images d'Adam en or, & aux autres extrémités latérales & d'en bas on voit des pierres précieuses remarquables par leur couleur & leur grandeur. Sur l'autre face, & sur un fond d'or découpé en fleurs variées, on voit l'image du Sauveur avec les initiales de son nom, celle de la sainte Vierge avec l'inscription complète μητηρ Θεου, celle de saint Michel & de saint Gabriel archanges, & dans le bas celle de saint Démétrius. »

La chapelle de Saint-Nicolas à Saint-Pierre possède des reliques très-intéressantes de la vraie croix renfermées dans de remarquables reliquaires.

La première est appelée la croix de Justin ; la seconde, de Constantin ; la troisième, de beaucoup la plus considérable, n'a pas de désignation spéciale.

La croix de Justin consiste dans deux parcelles posées l'une sur l'autre en croix & sans aucun assemblage. Elles sont brutes & cubent ensemble environ 150^{mm}. C'est un des plus petits fragments de ces dépôts sacrés. Le reliquaire est magnifique, &, par la nature de son travail qui remonte aux premiers siècles de l'Église, présente un des caractères les plus certains d'authenticité.



Rohault de Fleury inv.
L. Lesort Edr r. de Grenelle St Gm 3.

Il porte écrit sur le montant, par lignes de deux ou trois lettres :

+ *Ligno quo Christus humanum subdidit hostem dat Romæ.*

Et sur la traverse :

Justinus opem & socia decorem.

On croit voir dans cette inscription la pensée d'un distique où le nombre se trouve plus que la quantité ; dans ce cas, il faudrait lire :

Ligno quo Christus humanum subdidit hostem
Dat Romæ Justinus opem & socia decorem.

Justin le Jeune avait succédé à son oncle Justinien en 565 & est mort en 578. On doit rapporter l'envoi de la relique aux premières années de son règne plutôt qu'aux dernières, où il se livra à une foule de désordres, après d'heureux commencements. C'est donc à Jean III, pape de 560 à 574, qu'il dut faire ce cadeau.

La relique fut ensuite égarée jusqu'au pontificat de Sergius Ier, pape de 687 à 701. Athanase le Bibliothécaire, écrivant sa vie dans le IXe siècle, raconte que ce pontife aperçut dans un coin obscur du trésor de Saint-Pierre un objet tout noir qui se trouva être de l'argent oxydé par le temps. C'était une petite boîte scellée qu'il ouvrit, après avoir rompu le sceau. Il trouva à l'intérieur une croix en bronze doré, ornée d'un grand nombre de pierres précieuses enveloppées d'étoffes de soie. Ayant soulevé quatre feuilles dans lesquelles étaient quatre pierres d'une admirable grandeur, il vit enfin l'insigne relique de la vraie croix (1).

Le vénérable Bède, contemporain de Sergius Ier, rendait compte à peu près dans les mêmes termes de cette heureuse découverte, sans parler non plus des figures sculptées sur la croix de la sacristie, ce qui fait dire fort justement à Étienne Borgia (2), que cette description s'applique à la croix de Justin & non à celle de la sacristie (3).

(1) Rocca, *Sur une relique de la vraie croix*, in-4°, 1609.

(2) *De cruce Vaticana*, 1779, p. 63.

(3) Voici le texte de Bède, au 9 septembre du Martyrologe : « Papa Sergius in sacrario beati Petri apostoli capsam argenteam, quæ in angulo obscurissimo diutissime jacuerat, & in ea crucem diversis ac pretiosissimis lapidibus adornatam, Domino revelante, reperit : de qua tractis quatuor petalis, quibus gemmæ inclusæ erant miræ magnitudinis, portionem ligni salutiferi dominicæ crucis interius repositam inspexit; quæ ex illo tempore annis omnibus in Basilica Salvatoris quæ appellatur Constantiniana, die exaltationis ejus ab omni osculatur atque adoratur populo. »

La croix de Constantin. — La croix dite de Constantin se compose de deux petits morceaux de bois, figurés aux planches jointes à ce mémoire dans leur grandeur naturelle, posés l'un sur l'autre en croix, semblable à la croix de Justin, ayant à peu près le même volume, & qu'on pourrait considérer comme presque contemporaine. Elle est enfermée dans un petit triptyque d'or fermant à deux portes, d'environ 8 à 9 centimètres carrés, orné de pierres précieuses & de perles fines, & que, dit-on, Constantin portait sur lui.

La troisième relique de la chapelle de Saint-Nicolas est dans un reliquaire des plus simples, du XVIe où du XVIIe siècle; elle est en forme de croix à deux traverses assemblées à mi-bois & fixées sur le montant par une cheville, comme la croix du bon larron. C'était, avant l'enlèvement de quelques portions de son bois, une des plus considérables de Rome. Le montant avait 150^{mm} de hauteur, la plus grande traverse 85^{mm} de longueur, & la petite 50^{mm}. La largeur du bois est de 21^{mm}, son épaisseur de 9^{mm}.

Son volume entier devait être de 53,865^{mm}. Il n'en reste plus que 29,774^{mm}.

Les papes, dans leur immense libéralité, n'ont pu résister aux demandes qu'on dut leur en faire, & la réduisirent ainsi à moitié de ce qu'elle était dans l'origine. Aujourd'hui, triste & magnifique ruine, elle conserve à peine la forme d'une croix; on reconnaît les parties enlevées, parce que les vides ont été laissés dans le reliquaire, & qu'on a écrit au fond de chacun ces mots : *Hanc portionem habuit,* suivis du nom du pape & du millésime (1).

Le bois par sa couleur se rapproche du gris de lin avec une pointe de rouge. Il est couvert de taches semblables à de la moisissure. Les enlèvements & les cassures qui ont été faites par des mains peu exercées indiquent bien les veines d'un conifère (Pl. IV).

Sainte-Praxède. — Quatre morceaux de la vraie croix, de 92^{mm} de longueur

(1) Grégoire XIV, en 1591, fit enlever sous la petite traverse droite une portion de 15^{mm} sur 9^{mm} & 9^{mm}, soit un volume de. . . . . 1,215 $^{mm. c.}$
Pie IX, en 1861, une même portion sous la petite traverse de gauche. 1,215
Paul IV, en 1466, fait couper le bras droit de la grande traverse de 32^{mm} × 21 × 9 . . 6,048
Pie IX, en 1852, enlève le bras gauche correspondant, même volume 6,048
Ce n'est pas tout : ce montant a été dédoublé, à partir de la traverse d'en bas, d'où l'on a coupé environ 85^{mm} sur 21^{mm} & 5^{mm}, soit.. 8,925
Enfin deux petits morceaux ont encore été retirés sur le bas de ce qui restait, ayant ensemble un développement de 40^{mm} sur 4^{mm} & 4^{mm}.. 640
En les réunissant, toutes ces soustractions font un volume de. . . . . 24,091 $^{mm. c.}$
Si on les retranche du volume de la croix primitive, de. 53,865
Il ne reste plus que. 29,774

réunis sur 6^{mm} & un demi-millimètre d'épaisseur, cubant 228^{mm}, constituent tout ce que l'église de Sainte-Praxède, si riche d'ailleurs en insignes reliques, possède du bois sacré. Leur couleur est brune; le reliquaire bien modeste (Pl. V).

Saint-Roch.— Dans un reliquaire très-simple, on montre à Saint-Roch un petit morceau de la vraie croix, cubant 540^{mm} (Pl. V).

Saint-Sylvestre-in-Capite. — Je n'ai malheureusement pu avoir la permission de voir les reliques de cette église dépendant d'un couvent cloîtré. D'après les descriptions que m'en ont faites M. le prieur du couvent & M. le chanoine Barbier de Montault, le bois de la vraie croix y serait disposé en forme de croix dont le montant aurait 30^{mm} & la traverse 17^{mm}. L'épaisseur étant de 2^{mm} & la largeur de 4^{mm}, le cube serait de 376^{mm}.

Les croix sculptées. — Les reliques de la vraie croix que nous venons d'étudier portent en elles-mêmes un caractère d'authenticité bien vénérable; leur petitesse, qui exclut l'idée même que l'on ait pu recourir à un subterfuge, l'identité du bois, qui montre une origine commune, sont faites pour donner une grande sécurité aux heureux détenteurs de ces restes sacrés. Les croix dont je vais m'occuper, & que l'on voit à Saint-Pierre & à Sainte-Marie-in-Trastevere à Rome, se distinguent par des figures & des caractères sculptés sur la relique elle-même.

Croix sculptée à Saint-Pierre. — Rocca, décrivant la relique sculptée que l'on conserve dans la sacristie de Saint-Pierre, ne doute pas qu'elle soit précisément celle trouvée par saint Sergius, pape, & envoyée par Juvénal, patriarche de Jérusalem, à saint Léon Ier, pape. Étienne Borgia n'est pas de son avis, & affirme que la croix de Sergius n'est autre que la croix de Justin, qu'on ne peut confondre avec la croix sculptée; car celle-ci est relativement fort grande, tandis que celle de Juvénal, portée sur la poitrine par le patriarche de Jérusalem, devait par conséquent être fort petite. D'après lui, on ne trouverait pas trace de la relique sculptée de la sacristie de Saint-Pierre avant l'année 1527.

Le Manuel des cérémonies de la semaine sainte à Rome porte ce qui suit, en parlant de l'exposition de la vraie croix à la chapelle Sixtine :

« La parcelle dont on se sert dans cette occasion a la forme d'une croix d'un assez grand volume (le montant a 73^{mm} de hauteur, & la traverse 38^{mm} de longueur), d'un côté on voit sculptés le Christ avec les quatre clous & onze

figures d'apôtres, la sainte Vierge, huit saints & des caractères runiques.

« Une petite lame d'or en forme de billet est attachée au sommet; on y lit : ✝ IS. XS. (Jesus Christus). Dans le haut, trois têtes représentent la sainte Trinité avec des caractères russes ou serviens : *Santa Troiza* (Sainte Trinité); à droite du crucifix, saint Paul, sainte Marie Cléophas &, en se rapprochant du centre, la sainte Vierge. A gauche, saint Pierre, sainte Marie-Madeleine & saint Jean près de Notre-Seigneur. Sous les pieds du crucifix une tête de mort; au-dessous saint Basile, saint Chrysostome.

« De l'autre côté de la relique est représentée au centre la sainte Vierge, ayant Notre-Seigneur devant elle. En haut, saint Nicolas, évêque de Myre, patron des Russes, avec des mots russes ou serviens. Autour de la sainte Vierge les quatre évangélistes représentés par leurs attributs : têtes d'homme, de lion, d'aigle & de bœuf; au-dessous de la sainte Vierge, saint Grégoire de Nazianze, patron des Russes; un peu au-dessous, à droite, saint Serge, & à gauche, saint Nicolas avec des caractères russes en abrégé. »

Sur une des lames d'argent doré qui enveloppent la relique, on lit une inscription en lettres grecques ou russes rapportée par Rocca qui la donne dans sa grandeur naturelle, & la traduit ainsi : *Ceci est une parcelle du précieux & vivifiant bois du Sauveur Jésus-Christ* (Pl. XXIII).

Je suis resté longtemps devant ce curieux monument & l'ai dessiné avec soin, en corrigeant les planches de Rocca peu exactes & dont le dessin, sans aucun caractère, semble rappeler une œuvre du XVIIe siècle, tandis qu'elle paraît en réalité du XIe ou XIIe siècle. Il n'y a aucun modelé; on sent tous les coups de gouge. Je n'ai pas vu les stigmates que Rocca croit y voir. Je n'ai aperçu qu'une marque de clou au pied droit, & encore! Les nimbes qu'il indique trop forts, sont à peine sensibles sur le fond, d'où ressortent les figures avec un assez grand relief. Le bois a une couleur de palissandre très-foncée que prend souvent le vieux chêne. Rocca croit, en effet, que c'est du chêne, & je n'en doute pas (Pl. XXIII).

Sainte-Marie-in-Trastevere. — L'église de Sainte-Marie-in-Trastevere possède une relique qui ressemble beaucoup, pour le travail & la nature du bois, à celle dont je viens de parler. On n'en connaît rien avant Pie VII, qui la donna, dans le beau reliquaire où elle se trouve encore, à Napoléon, lequel la remit à sa mère. A la mort de Mme Lætitia Bonaparte, elle fut achetée par le cardinal Tosti, qui en fit hommage à l'église.

La tige a 42^{mm} de hauteur, la traverse 25^{mm}, l'épaisseur est de 7 à 8^{mm}; comme dans la croix vaticane, les branches ont été rapportées & collées aux côtés de la tige. Un de ces bras est décollé, & des piqûres de vers ont fait surgir une poussière jaunâtre sur la fissure. Elle porte sur une face le crucifix, & au bout des bras, à droite & à gauche, deux figures à mi-corps dans l'acte de l'adoration; peut-être une tête d'ange au-dessus du titre & une tête de saint Pierre dans le bas. On voit au-dessus de la tête de saint Pierre des caractères tout à fait semblables à ceux décrits par Rocca pour la croix du Vatican. A l'envers, une figure de saint à mi-corps en adoration se trouve au centre, une semblable dans chacun des deux bras de la croix, & deux, l'une au-dessus de l'autre, dans le bas de la tige. Des caractères semblables aux autres remplissent la tête de la croix & forment deux inscriptions qui sont placées au-dessus des têtes de saints inférieurs (Pl. XXIII.)

Telles sont les reliques que j'ai visitées à Rome où, excepté celles du Pilier de Saint-Pierre & de l'église Saint-Sylvestre-in-Capite, je puis assurer que rien de notable ne m'a échappé. Voici leur état avec les volumes en millimètres cubes :

Saint-Bernard.	35 mm. c.
Sainte-Croix-in-Jérusalem . .	35,320
Saint-Chrysogone.	100
Saint-Francesco-a-Ripa . . .	156
Saint-Jean-de-Latran	130
Saint-Marc.	558
Saint-Marcel.	118
Sainte-Marie-in-Campitelli. .	934
Sainte-Marie-Majeure	20,480
A reporter. . .	57,831
Report. . .	57,831 mm. c.
Sainte-Marie-du-Peuple. . .	20
Sainte-Marie-in-Trastevere. .	10
Saint-Paul-hors-les-Murs. . .	9,408
Saint-Pierre (1).	468,974
Sainte-Praxède	828
Saint-Roch.	540
Saint-Sylvestre-in-Capite. . .	376
Total des volumes. . .	537,587 mm. c.

(1) Pilier de Sainte-Véronique, 20,000^{mm}, Saint-Justin, 150, Constantin, 150, Saint-Nicolas, 29,774, la croix de Maëstricht d'environ 418,500.

CHAPITRE IV.

LA CROIX EN ITALIE.

Rome devait être la première dans la nomenclature des reliques de la vraie croix. L'Italie vient naturellement ensuite. Nous allons en passer en revue les villes par ordre alphabétique.

Ancone. — Collin de Plancy indique des reliques de la vraie croix en quantité assez notable aux Carmélites d'Ancône.

Bologne. — Il existe dans l'église métropolitaine de Saint-Pierre à Bologne une relique de la vraie croix, qui avait été donnée en 1777 par l'évêque d'Himéria, ville épiscopale d'Asie, sous la métropole d'Édesse. Elle doit être relativement considérable, puisqu'en 1819 l'archevêque en donna aux jésuites un fragment de près de $300^{\text{mm. c}}$. Je l'évalue d'après cela à 20 fois ce cube, soit $15{,}000^{\text{mm. c}}$.

Collin de Plancy [1] signale à Bologne deux beaux échantillons à Saint-Jacques & à Saint-Dominique, & deux morceaux enchâssés dans une croix d'or à Saint-Étienne ; mais il ne donne aucune mesure.

Cortone. — Wadingo décrit une célèbre table portée de Constantinople à Cortone par frère Élias, disciple de saint François au XIIIe siècle [2]. Ughelli [3] dit

(1) *Traité des reliques*, p. 187.

(2) Costadoni, *Tavola di murano*, 1742.

(3) *Italia sacra*, t. V, p. 624.

qu'elle avait été donnée à Élias par l'empereur de Constantinople, vers lequel il avait été envoyé par Frédéric II. Enfin on lit dans un manuscrit qui m'a été communiqué par Mgr Passerini à Rome : « Vers 1244, une relique de la vraie croix a été portée à Cortone par fra Élias, premier général de l'ordre, après saint François. La longueur de la croix est de un palme, la traverse est proportionnée, la grosseur un paul, d'où l'on peut conclure que le volume est d'environ 3,000mm. Elle est ornée de filigranes d'argent. L'envers de la table est en ivoire, portant de petites figures en bas-relief représentant saint Michel archange, saint Gabriel, Jésus-Christ au milieu, & dans le bas sainte Hélène & saint Longin, entre lesquels *Divus Constantinus* (sic). Les deux faces sont protégées par un cristal. »

L'envers en ivoire est orné de deux inscriptions, décrites par Montfaucon dans une lettre adressée à l'abbé Venuti, datée de l'abbaye de Saint-Germain, le 5 mars 1740. L'inscription du milieu, en forme de croix, & caractères grecs, ornée, est ainsi traduite par le célèbre bénédictin. Ce sont des vers iambiques ;

Prius potenti Domino Constantino
Dedit Christus crucem ad salutem,
Nunc quoque hanc in deo habens Nicephorus
Imperator fundit Barbarorum turmas.

L'autre inscription au bord de la table :

Stephanus custos cimeliorum magnæ ecclesiæ Dei Sophiæ monasterio
Quod sibi alimenta suppeditavit in signum grati animi offert (1).

Venuti donne à ces tables le nom de Phylactères (φυλακτήρια).

FAGHINE, dans le Val d'Arno supérieur, possède une relique de la sainte croix, que lui donnèrent les ducs Salviati. Ceux-ci la tenaient des Francesi della Foresta. Ils la firent placer devant l'autel de la chapelle, en 1688.

FLORENCE. — Après Rome Venise, qui étaient, pour ainsi dire, l'entrepôt des reliques venues de l'Orient, Florence est une des villes de l'Italie qui en a eu le plus. Un grand nombre, comme partout, sont détruites. L'histoire, heureusement, nous en est conservée par Richa dans sa description des églises de Florence en 1757. Je vais en extraire tout ce qui m'a paru présenter de l'intérêt.

Baptistère. — On montre au Baptistère une croix sculptée & un triptyque très-riche en trois parties, ayant appartenu à Charles VI roi de France, qui le portait sur

(1) L'abbé Venuti, Florence, 1781, *De cruce Cortoniensi*, p. 23-27.

sa poitrine, & qui renferme dans le milieu un très-petit morceau de la vraie croix ; enfin un troisième morceau encore moindre donné par Sanctini, prédécesseur de Gori dans les fonctions de proposto, & mort en 1717. Le reliquaire est en cristal.

La croix sculptée a été donnée à l'église en 1702 par le proposto Monsacchi. Sa forme est celle d'une croix grecque dont la grande branche a 75^{mm} & la petite 55^{mm}. L'épaisseur est de 14 à 15^{mm}. Ce qui distingue cette relique, c'est un crucifix taillé grossièrement dans le bois lui-même & entouré d'ornements grossiers, mais ayant du style. « La croix est couverte à l'envers d'une lame d'argent doré & sans ornement de ce côté ; elle est d'un seul morceau, compris la traverse. La custode est de cristal, entourée d'un joli cercle d'argent enrichi de pierreries, dans lequel on a gravé les mystères de la Passion, avec quelques têtes d'anges en relief. On lit sur un petit autel :

Crux de ligno crucis & de veste Christi.

« Par derrière, une autre inscription fait connaître le nom du bienfaiteur Felix Monsacchi, lequel, en 1702, renouvela le reliquaire. Ce qu'il y a de plus remarquable à noter dans ce crucifix, c'est qu'il est attaché avec quatre clous, la tête coiffée d'une mitre, sans barbe, le corps couvert d'une tunique qui descend des reins jusqu'aux genoux [1]. »

Un éclat qui a enlevé la main droite fait voir la texture du bois, dans un espace trop étroit pour avoir une opinion bien arrêtée sur sa nature. Je n'y vois pas les veines alternativement dures & tendres des conifères. La couleur de la cassure est un peu celle de l'amadou.

On ne paraît pas parfaitement certain de son authenticité, on suppose qu'elle a été donnée aux Florentins par Charlemagne, d'après une inscription gothique qui a rapport à la venue de cet empereur à Florence, & qu'on croit être la copie d'une autre plus ancienne, gravée sur un vase de bronze & rapportée par Gori. La coiffure est elle-même un témoignage certain de son antiquité (Pl. XXIII).

In hoc æneo vase de vero ligno
Sanctissimæ crucis in forma crucifixi
Et de propriis vestimentis dni nri
Jeu Xsri quæ omnia huic oratorio
Donavit Carolus magnus inclytus
Rex Franciæ, & hæc posita fuerunt
Per manum reverendissimi archiepi
Turpini quando idem rex rehedificavit
Hanc inclytam civitatem DCCCV [1].

(1) Richa, *Notice historique sur les églises de Florence*, 1757. Baptistère.

Dôme. — Un inventaire des reliques de la cathédrale de Florence, fait le 8 mai 1615 par Mgr Cosimo Minorbetti, comprend le bois principal de la vraie croix & d'autres morceaux enfermés dans une petite croix d'or qu'on voulait renouveler. Quoiqu'il n'y ait pas d'authentique, on suppose, avec beaucoup de probabilités, que ces parcelles ont été apportées de Constantinople lors du sac de cette ville en 1453. D'autres disent qu'elles viennent de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, qui les aurait données à des cardinaux, lesquels les auraient remises aux grands-ducs de la famille des Médicis.

Les reliques du Dôme nous ont été montrées par un chanoine & un chapelain, assistés de quatre officiers de l'église portant des cierges. Un reliquaire très-riche, mais du XVIIe siècle, renferme plusieurs morceaux importants de la vraie croix. Les principaux sont réunis en forme de croix grecque terminée à ses extrémités par des sertissures en filigranes d'or, d'un travail parfait, & ayant au centre un émail délicatement cloisonné, de quelques millimètres de diamètre, & représentant Notre-Seigneur bénissant. Il est difficile de rien voir de plus finement travaillé que ce bijou qui remonte aux meilleurs siècles, & présente ainsi un témoignage intrinsèque de grande antiquité. Les morceaux de la vraie croix, d'une couleur brun foncé, sont grossièrement débités. Les veines sont visibles sur une des branches; il y en a sur la largeur deux ou trois qui appartiennent à un conifère.

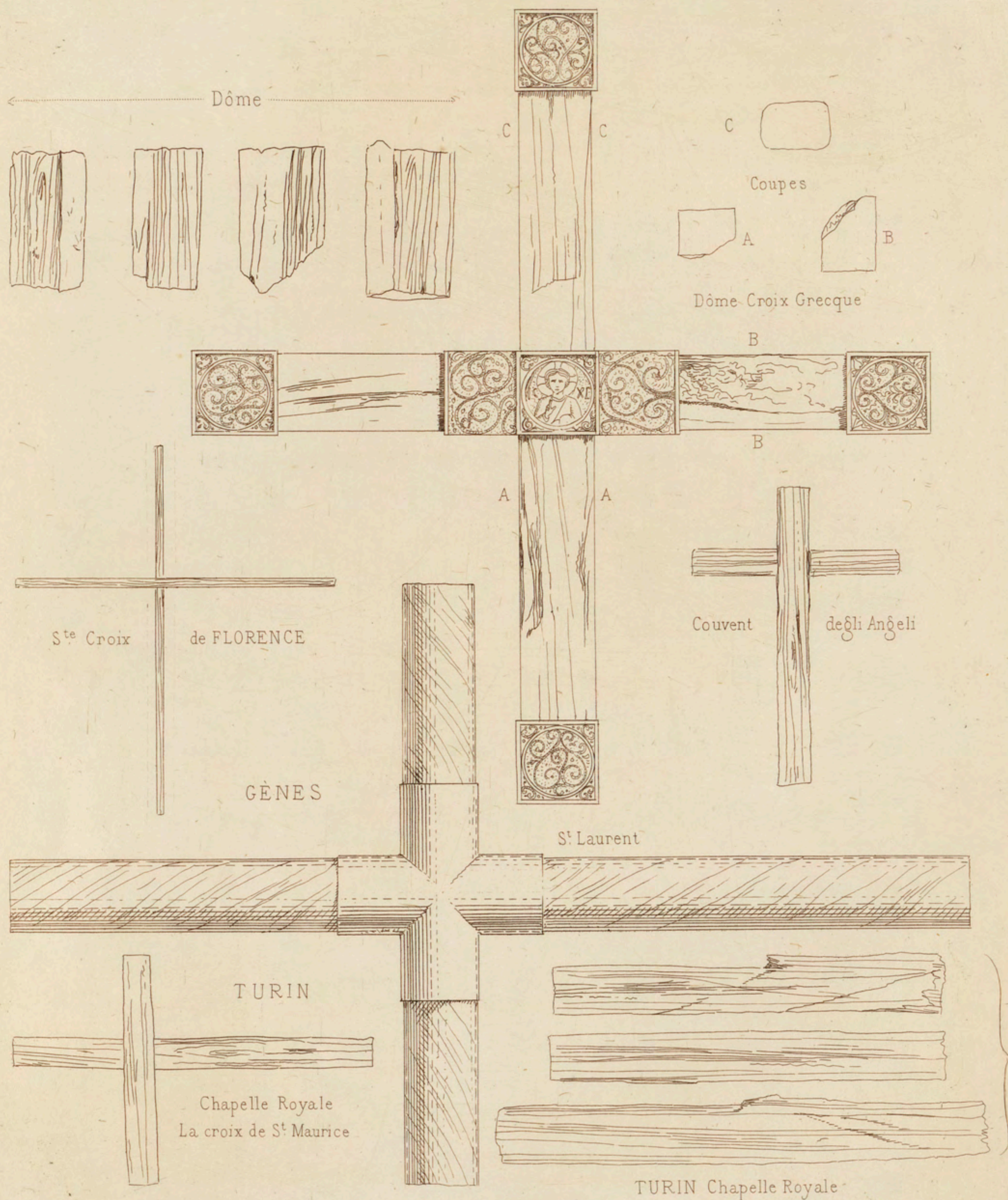
Le développement de ces morceaux est de 200^{mm}. Leur cube est de 23,400^{mm}.

Quatre autres morceaux ajustés dans le grand reliquaire ont été divisés à une époque bien postérieure à la fabrication de la croix principale. Leur couleur, moins foncée, est d'un blond gris tirant sur le rouge. D'un développement de 95^{mm} sur une largeur de 15^{mm} & une épaisseur de 3^{mm} environ, ils cubent ensemble 4,275^{mm} (Pl. VII).

Couvent degli Angeli. — J'ai vu au couvent degli Angeli, via degli Alfani, où nous retrouverons aussi un clou très-remarquable, un reliquaire fort simple, en cristal de roche, renfermant trois morceaux de la vraie croix, réunis en forme de croix, de 85^{mm} de longueur développée, & d'un cube de 1,275^{mm}. Le bois paraît avoir été fendu, & ressemble dans la section à du vieux bois de sapin un peu gris (Pl. VII).

Badia. — Dans l'église de Badia, un reliquaire de médiocre grandeur, accompagné de deux anges d'argent massif, contient un morceau de la vraie croix.

FLORENCE RELIQVES de la PASSION PL. VII.



Rohault de Fleury inv. *L. Lesort Edr r. de Grenelle St Gin 3*

Couvent des Capucines. — Au monastère des capucines un morceau provient d'une relique de la sainte croix que Clément XII fit prendre par Mgr d'Aquaviva, son majordome.

Couvent della Crocetta. — Un autre au monastère della Crocetta, légué par testament de la sœur Dominique à ses sœurs.

Monastère dei Monticelli. — Au monastère dei Monticelli, un morceau d'une certaine dimension dans une croix d'argent de 60mm.

Monastère delle Murate. — Teduldi, en 1497, en donne un au monastère delle Murate, dans un riche piédestal d'argent enrichi de perles & de pierres précieuses.

Sant'-Anna sul Prato. — A Sainte-Anne sul Prato, on voyait autrefois un fragment donné par François II, roi de France, à Benvenuto Cellini, mort en 1570. Son arrière-petite-fille, religieuse de Sainte-Anne, légua ses biens & cette relique à son couvent.

Sainte-Croix. — Il existe à l'église de Sainte-Croix deux morceaux de la vraie croix, dont l'un est renfermé dans un reliquaire en cristal de roche & en forme de croix du XIIIe siècle; l'autre sous un cristal de roche d'environ 110mm. q., sur 27mm d'épaisseur, perforé sur cette épaisseur de deux trous cylindriques qui se croisent à angle droit, pour recevoir la petite relique, dont la longueur développée est d'environ 125mm, la section 2mm sur 2mm. Le volume approximatif est de 500mm pour les deux (Pl. VII).

Saint-Dominique. — Les religieuses de Saint-Dominique al Maglio possédaient du bois de la vraie croix, ayant fait partie d'un morceau très-notable donné en 1352 par une noble dame de Florence à l'art des marchands de cette ville. Migliori dit que le reste de la relique des religieuses leur fut donné par sainte Catherine dei Ricci, pour montrer le grand désir qu'elle avait de prendre leur habit.

Saint-François in Palarmolo. — L'église de Saint-François in Palarmolo possédait des parcelles, léguées par Lorenzo Ruspoli, en 1625, & réunies dans un très-beau reliquaire de forme ovale. La famille Ruspoli les tenait de marchands arméniens qui passèrent autrefois à Florence.

Saint-Laurent. — Les empereurs chrétiens conservaient religieusement à Constantinople d'insignes reliques. Le pape Léon X parvint, lors de la prise de

cette ville par les Turcs (1450), à les tirer de leurs mains & à les transporter à Rome en 1520. Ce trésor inestimable était sans doute destiné à Florence par le pape. Lorsqu'il mourut, le cardinal Jules de Médicis, devenu pape sous le nom de Clément VII, après les avoir sauvées du pillage de Rome, les destina en définitive à l'église de Saint-Laurent à Florence. Le chanoine de Saint-Laurent, Michel-Ange Biscroni, fut chargé de les porter de Rome à Florence en 1531.

Telle fut l'origine de ce prodigieux trésor où cinquante reliquaires renfermant des têtes, des bras, des côtes, &c., sont d'une richesse incomparable & d'un merveilleux travail, & furent exécutés à Rome par l'orfévre Valerio de Vicence. Les reliques se montraient le premier jour de la Pâque successivement, & on terminait par la sainte croix, avec laquelle se donnait la bénédiction. Excepté ce jour (reporté actuellement au 7 novembre, veille de la fête des saintes reliques), Clément VII défendit de les montrer à qui que ce soit, fût-il prince ou cardinal, sous peine d'excommunication [1].

Ce motif, malgré plusieurs voyages faits à Florence, m'avait empêché de contempler les merveilles que j'ai enfin eu le bonheur de voir en 1868. Le trésor est placé dans des armoires d'une chapelle de Saint-Laurent & enfermé sous trois clefs dont une est déposée chez le souverain. Les pierres dures, agates, sardoines, cristal de roche, qu'on y admire, sont d'un prix inférieur à celui du travail; je ne retiens du catalogue de Richa que le reliquaire où il signale des reliques de la Passion.

N° 50. Un morceau de la vraie croix & un de la colonne.

Le bois est fort petit, en trois morceaux, deux au montant, ensemble de 40^{mm} sur 2^{mm} & 1^{mm}; un à la traverse de 45^{mm} sur 3^{mm} & 2^{mm}, cubant 350^{mm}. Il a l'apparence d'un bois de crayon, blond-jaune-roux; enfermé dans une croix en cristal de roche (Pl. VI).

Saint-Marc. — A la sacristie de Saint-Marc, une parcelle dans un très-beau reliquaire d'argent.

Sainte-Marguerite. — Une autre à Sainte-Marguerite, dans un cristal de roche de un palme de hauteur, donnée par le duc Salviati.

Saint-Sylvestre. — Quelques parcelles dans un petit œuf d'or sont conservées par les religieuses du couvent de Saint-Sylvestre.

(1) Richa, *Chiese Fiorentine*, t. V, p. 45.

La Trinité. — Un riche reliquaire d'argent, d'un beau travail, qui coûta 500 écus en 1586, renferme quelques parcelles distribuées dans trois croix d'argent.

Monastère de Santa-Verdiana.—Le monastère de Santa-Verdiana conserve une relique de la vraie croix formée de quatre morceaux longs chacun de plus d'un doigt & gros comme une petite pièce de monnaie (un testone), & ayant la forme d'une croix, dans un reliquaire d'argent doré, donné par le cardinal Orsini en 1414.

Telles sont les reliques de la vraie croix sur lesquelles Richa donne quelques renseignements intéressants. Je n'ai rien dit des autres; mais je les ai toutes réunies dans le tableau ci-après, en marquant par des astérisques, que j'ai doublés pour celles dont je viens de parler, celles qui restent & que j'ai pu voir.

** Angeli (Couvent degli). . . .	1,275	Report. . . .	29,830
Annonciade.	»	* Saint-Dominique	100
** Baptistère	50	Sainte-Félicité.	»
* Badia.	100	* Saint-Francesco in Palarmolo.	50
Bigallo (Oratorio del).	»	Saint-Girolamo	»
* Capucines (Monastère des) . .	50	Saint-Jacques sur l'Arno. . .	»
* Crocetta (Monastère della). .	50	Saint-Jean in via di S. Gallo.	»
** Dôme.	27,675	* Saint-Laurent.	350
* Monticelli (Monastère dei). . .	60	Sainte-Lucie	»
* Murate (Monastère delle) évalué	50	* Saint-Marc, évalué	50
Ogni Santi.	»	Santa-Maria-Novella.	»
Pietà	»	* Sainte-Marguerite, évalué. . .	20
* Sainte-Anne del Prato. . . .	20	* Saint-Sylvestre, évalué. . . .	20
Sainte-Christine.	»	* La Trinité, évalué.	20
** Sainte-Croix	500	* Santa-Verdiana, évalué. . . .	7,200
A reporter. . .	29,830	Total de ce qui reste. . .	37,640

GÊNES. *Saint-Laurent.* — Il existe à Gênes, dans l'église cathédrale de Saint-Laurent, une relique considérable de la vraie croix, composée de quatre morceaux cylindriques réunis par une quadruple douille, de manière à former une croix. J'ai vu à la surface de petites stries en spirales peu profondes, qu'on ne retrouve dans aucune autre relique. Les côtes sont brunes comme la croix de Florence.

Le reliquaire est fort riche & en forme de croix. Un authentique de 1826 indique qu'elle est à Saint-Laurent depuis un grand nombre d'années : elle porte le nom de Zaccari, famille éteinte avant l'année 1345, qui l'avait apportée de l'église d'Éphèse à Gênes, & en fit don à Saint-Laurent.

Cinq figures à mi-corps en argent doré décorent l'envers du reliquaire. Jésus-Christ est en haut, la sainte Vierge dans le milieu, les mains ouvertes devant la poitrine, saint Michel & saint Gabriel à droite & à gauche; saint Jean dans le bas. On sait que cet apôtre a vécu longtemps à Éphèse où il eut une église célèbre, dans laquelle il était en grande vénération.

La longueur des morceaux réunis est de 244^{mm}, leur diamètre est de 12^{mm} produisant un cube d'environ $26{,}458^{mm}$.

Milan. — On conserve au dôme de Milan une relique de la vraie croix que Paul IV donna à son neveu saint Charles Borromée en y joignant des épines dont je parlerai en leur lieu, de la canne, de la colonne, de l'éponge, du bois de la lance & du sang qui aurait été recueilli par terre.

Le reliquaire en forme de croix, avec des verres en cristal de roche, renferme quatre petits morceaux du saint bois réunis & collés sur un fond de bois. Leur couleur est d'un blond roux; la longueur développée de 120^{mm}; la largeur 8^{mm} & l'épaisseur 2^{mm}; d'un volume de $1{,}920^{mm}$ (Pl. VI).

Montepulciano. — L'église de Montepulciano possédait un morceau notable de la vraie croix qui lui venait de saint Pie V. Ce morceau a été enlevé lors de la récente guerre d'Italie, & divisé en parcelles dont une tomba dans les mains d'un prélat qui voulut bien m'en confier une petite partie. La relique totale, épaisse comme une feuille de papier, pouvait avoir 1 décimètre de longueur sur 10^{mm} de largeur, soit environ $500^{mm.c.}$.

Naples. — On lit dans les chroniques de Lione d'Ostie qu'un gentilhomme d'Amalfi offrit au monastère de Monte-Casino une de ces tables dorées, dans lesquelles était enfermé un assez gros morceau du bois sacré. Il l'avait enlevé à Michel Parapinace, en 1078, dans son palais de Constantinople, ou mieux, d'après Baronius, à Nicephore Botoniate.

Naples conserve d'autres morceaux de la vraie croix [1] évalués à $10{,}000^{mm}$.

Padoue. — A Saint-Antoine, morceau de la vraie croix dans un beau reliquaire en cristal de roche en forme de croix monté en vermeil & du travail le plus délicat; c'est un chef-d'œuvre de l'art au xive siècle. La croix paraît être en trois morceaux semblables à la croix de Justin à Rome, d'environ 32^{mm} de dé-

(1) Collin de Plancy.

veloppement, 2^{mm} de large & peut-être 1^{mm} d'épaisseur, cubant en tout environ 64^{mm}.

Pise. — La puissance des Pisans, à l'époque où l'Occident allait dépouiller l'Orient des reliques que celui-ci avait si religieusement conservées, explique comment ils ont pu être si riches de ces trésors. On voit à Pise trois dépôts principaux du bois de la vraie croix : à la cathédrale, à Saint-Nicolas & à Saint-Étienne.

Cathédrale. — La principale relique, qui est à la cathédrale dans le trésor de la sacristie, est façonnée en croix à deux traverses. Les extrémités étaient garnies par de petites gaînes en argent doré, décorées de rosaces à l'endroit, & sans aucun ornement à l'envers. Il ne reste plus que les gaînes des branches & du bas du montant; celle de la tête est enlevée. Les assemblages sont faits à mi-bois; la surface du bois est grossière, la relique a été brisée; la face antérieure est couverte d'un vernis rougeâtre, espèce d'encens, qui en a altéré la couleur. La face postérieure est à nu; indication certaine que le vernis était placé sur la face antérieure des reliques, avant qu'on ne les eût couvertes en cristal. Le bois est rougeâtre comme du cèdre. Son développement est d'environ 185^{mm} sur 9^{mm} de large & 4^{mm} d'épaisseur, produisant un volume d'environ $6{,}660^{mm}$.

Elle a été apportée au XIIe siècle au concile de Pise, par saint Bernard (Pl. VI).

Saint-Nicolas. — Un beau reliquaire en cristal renfermant un morceau de la vraie croix appartenait autrefois au couvent de Saint-François, supprimé à l'époque de notre grande révolution. Ce reliquaire a été apporté au couvent de Saint-Nicolas; il est d'une admirable beauté, tout en cristal de roche avec de charmantes miniatures sur émail qui paraissent être du XIIIe siècle & dont l'une représente l'image de saint François. Il est en forme de croix pour être porté dans les processions.

L'absence de métaux précieux & de pierres fines a peu tenté la cupidité des conquérants, & le cristal dans lequel la croix est enfermée l'a protégée contre beau-beaucoup d'atteintes, même celle du feu.

Le bois sacré est placé au centre de la croix; il se compose de deux petites lames d'un développement de 135^{mm} sur 5^{mm} & environ 1^{mm} d'épaisseur, cubant 675^{mm}. Sa couleur est noir-brun foncé. Il est trop petit pour permettre de discerner la nature du bois (Pl. V).

Saint-Étienne. — L'institut de Saint-Étienne possédait un des plus riches trésors de Pise. J'ai été témoin d'un orage très-violent, dans la nuit du 1er au 2 mai 1866, pendant lequel la foudre a détruit complétement ce trésor, estimé à plus de 500,000 francs, valeur de matières, sans compter les valeurs artistiques, où se trouvaient des ouvrages de Benvenuto Cellini.

Le vice-prieur a sauvé du feu une relique de la vraie croix qui a été protégée par son enveloppe en cristal de roche. Le cristal a été tout fendillé, mais le bois est resté intact. Je l'ai vu. C'est une croix assez grossière de 55^{mm} de longueur développée, sur 4^{mm} de largeur & 2^{mm} d'épaisseur, cubant 440^{mm} (Pl. VI).

Quatrième croix. — Il y avait encore à Pise un morceau de bois de la vraie croix dont le montant était de 25^{mm}, la traverse de 20^{mm}, dans un magnifique reliquaire du XIIe au XIVe siècle, qui fut volé il y a 40 ans j'ai pensé qu'on pourrait l'évaluer à 400^{mm}; ce qui porte à $8{,}175^{mm}$ le volume des reliques de Pise (Pl. VI).

SAN-SEPOLCRO. — Ville entre Sienne & Florence; des pèlerins, Arcanus & Égidius, après avoir visité Rome & la Terre-Sainte, s'arrêtèrent au lieu où fut fondée la ville de San-Sepolcro, & furent la cause de cette fondation. Ils y laissèrent les reliques qu'ils avaient rapportées & qui consistaient dans du bois de la vraie croix, du linceul & d'autres (1).

SIENNE. — On m'a montré à la *cathédrale* de Sienne une relique du bois de la vraie croix, enchâssée dans une croix d'or & disposée en forme de croix. Il y a trois morceaux d'une couleur brun foncé, dans lesquels on distingue des veines qui paraissent bien appartenir à un conifère. La longueur développée est de 88^{mm} sur une largeur moyenne de 6^{mm} 1/2 & une épaisseur de 2^{mm} 1/2, cubant $1{,}430^{mm}$ (Pl. VI).

Hôpital de la Scala. — Cet hôpital possède des reliques fort remarquables qui lui viennent authentiquement du XIVe siècle. Elles consistent principalement dans un clou de la Passion, un morceau de bois de la vraie croix & quelques parcelles du manteau de pourpre, de la canne, de l'éponge & de la lance; elles ont été achetées aux enchères à Constantinople, en 1359, par Pietro Torrigini, qui les céda à l'hôpital. D'après un registre manuscrit contenant l'histoire de ce célèbre établissement, la joie fut si grande que la province paya 1,600 florins pour les fêtes qui eurent lieu en cette circonstance. Les reliques servaient à donner la bénédiction

(1) Villani, t. VII, p. 152.

au peuple. Lorsque Pierre Torrigini en fit l'acquisition, il s'y trouvait compris un magnifique évangéliaire qui est actuellement déposé à la bibliothèque de Sienne, & qui paraissait avoir plus d'importance que les reliques, aux yeux de l'abbé Tristori, prêtre, secrétaire-archiviste de l'hôpital, qui publiait en 1770 un ouvrage sur ces trésors. J'en ai fait un extrait qu'on lira aux pièces justificatives.

La croix est sertie en or sur une croix d'or ornée de petits enroulements en relief; le tout est placé dans un vase en cristal de roche & enfermé dans un reliquaire en argent du XVIIIe siècle. Il est difficile de déterminer l'âge de la croix d'or. Le bois est brun très-foncé; la tige a 50^{mm}; les deux bras ensemble 14^{mm} sur une largeur moyenne de 3^{mm}. Je n'ai pu en reconnaître l'épaisseur. Je ne donnerai donc qu'une approximation pour le cube que j'évalue à 250^{mm}; en tout, pour Sienne, 1,680^{mm} (Pl. VI).

TURIN. — J'ai vu à la chapelle royale de Turin deux reliques de la vraie croix; la première, dont l'authenticité n'est pas absolue, se compose de trois morceaux d'une longueur développée de 225^{mm}, d'une largeur moyenne de 5^{mm}, & d'une épaisseur évaluée à 4^{mm}. La couleur des veines se rapproche de celle du bois de palissandre dans ses parties les plus claires; la cassure accuse des fibres très-fines. Le volume est d'environ 4,500^{mm}.

La seconde, qui porte le nom de Saint-Maurice, est une croix en deux morceaux assemblés à mi-bois, d'ensemble 100^{mm} sur 5^{mm} & 4^{mm}, cubant 2,000^{mm}. Elle est grossièrement coupée. Sa couleur est blond-gris-roux, on n'y voit pas de veines. Le volume total pour Turin est de 6,500^{mm}. (Pl. VII).

VENISE. — La situation de la république de Venise l'ayant faite l'entrepositaire de toutes les richesses que les chrétiens avaient rapportées de l'Orient, c'était dans cette ville que je pensais trouver les plus abondants trésors, & mon attente n'a point été trompée. Son Éminence Mgr le cardinal Trevisanato, par l'entremise de M. l'abbé Passini, sacriste de la basilique de Saint-Marc, a bien voulu m'envoyer des dessins & des renseignements d'où j'ai extrait les notes suivantes, vérifiées ensuite par moi-même lors d'un voyage à Venise en 1868.

Il est très-difficile de savoir le sort des tables byzantines conservées à Venise avant la révolution (1). Plusieurs objets précieux, qui appartenaient à des couvents

(1) Voici, sur ces tables, ce qu'on lit dans un remarquable ouvrage de dom Costadoni, bibliothécaire du monastère des Camaldules de Saint-Michel, à Murano (Venise, 1742).

L'auteur place en tête de son œuvre la représentation, à moitié de la grandeur naturelle, du reliquaire,

& à des églises au temps de la république de Venise, furent soustraits en 1797 & dans les années suivantes à l'avidité sacrilége des pillards par les religieux mêmes des églises ou des couvents dévalisés. Quelques-uns se partagèrent entre eux ces dépouilles sacrées; quelques autres les donnèrent à des églises, d'autres enfin les retinrent en dépôt, en attendant des temps meilleurs.

Ainsi, plusieurs objets religieux qui jadis appartenaient à Saint-Michel de Murano furent sauvés par les Pères Cappellari & Fursa. Le premier devint pape, sous le nom de Grégoire XVI, & le second reçut le chapeau. Cappellari enrichit la bibliothèque Saint-Grégoire de Rome de plusieurs manuscrits & livres précieux qui auparavant étaient au couvent de Saint-Michel de Murano. Il est très-difficile de savoir actuellement ce que sont devenus une foule d'objets sacrés enlevés des églises sans ordre gouvernemental. En général on ne prenait que ceux d'un prix matériel, & on les négligeait quand leur valeur vénale paraissait douteuse. On laissa cependant les pierreries & les perles de plusieurs couronnes, pectoraux, &c., &c., du trésor de Saint-Marc, parce qu'il était moins facile de s'en défaire que de l'or ou de l'argent. Ces pierreries furent vendues en 1820 pour réparer le toit de Saint-Marc.

L'église Saint-Martin-de-la-Charité, qui, dès la fin du siècle dernier, avait été supprimée, fut transformée en académie des beaux-arts; elle appartenait aux chanoines réguliers *Portuenses.* Flaminius Corner, dans son célèbre ouvrage : *Ecclesiæ Venetæ antiquis monumentis illustratæ,* dit qu'on y conservait trois épines de la couronne de Notre-Seigneur : *Tres ex dominica corona spinæ.* Elles n'étaient pas, comme on l'a dit, réunies à leur branche. On ignore le sort de cette précieuse

qu'il appelle table pour lui donner une dénomination abrégée. « C'est un gros morceau de noyer oriental, couvert de plusieurs lames de métal ciselées. La plus grande, qui occupe le fond de la table, est en argent doré. Le bois sacré, dont on a enlevé deux morceaux, avait anciennement 360^{mm}, réduits par cet enlèvement à 210^{mm}. Les deux traverses qui divisent le montant ont, savoir : celle d'en haut, 100^{mm}, celle du dessous, 145^{mm}; la largeur du bois est de 23^{mm}, & l'épaisseur paraît être la même. La vétusté a donné au bois une couleur de châtaigne; on ne sait quelle est son espèce. Des personnes qui s'y connaissent penchent pour le cèdre, mais sans en enlever une parcelle, on ne peut rien affirmer. »

La croix double ne paraît pas dans les médailles avant celles de Léon l'Isaurien, vers 717. Costadoni pense que la table qu'il décrit est du IXe ou du Xe siècle. Il ajoute que le vénérable Bède dit que de son temps on conservait à Constantinople trois morceaux de la vraie croix, savoir un long morceau coupé en deux & la traverse, & il conclut en disant que c'est là l'origine de la croix de Murano.

Saint-Mathias, près Venise. — « Les Latins ont imité les Grecs dans la confection des tables renfermant du bois de la vraie croix. On conserve au monastère de Saint-Mathias, dans une petite île au nord de Murano, une de ces tables, avec un morceau remarquable de la vraie croix. Elle ne porte aucun caractère de fabrication grecque. Elle a été léguée à ce monastère par Georges Baseggio, patricien de Venise, le 26 février 1385, ainsi qu'on le voit dans un testament écrit par Basile Darvasio, prêtre de Saint-Nicolas de Venise. »

relique, qui eût confirmé sans doute ce que nous avons appris de Pise & de Trèves. Cette église possédait une relique plus remarquable au point de vue de l'art, un morceau de la vraie croix enfermé dans un magnifique reliquaire, cadeau du cardinal Bessarion. On l'a porté à Vienne à la Schatfkammer, où les voyageurs peuvent le voir dans la salle des couronnes. Peut-être les trois épines de la Charité ont été de même transportées en Autriche.

Le trésor de Saint-Marc possède une croix donnée par l'impératrice Irène. Pour fuir les mauvais traitements de son fils devenu empereur, elle prit le voile, & avant de mourir elle donna ce reliquaire à l'église de Constantinople. A la prise de cette ville par les Français & les Vénitiens, cet inestimable reliquaire échut en partage à ces derniers. Ce sont les deux plus gros morceaux du trésor; ils ont ensemble une longueur de 427^{mm} sur une largueur de 40^{mm} & 15^{mm} d'épaisseur, produisant un volume de $256,200^{mm}$. La tige & la traverse sont assemblées à mi-bois, couvertes en bitume. Les quatre extrémités sont serties par des douilles en argent doré. Vers le bas, il y a des entailles qui indiquent que le cœur du bois est plus clair que sa surface (Pl. VIII, fig. 1).

La relique figurée par le n° 2 à la planche VIII, qui contient toutes les reliques que j'ai dessinées à Venise, a été donnée par le prince de Bosnie, & placée entre deux glaces biseautées; elle a cela de particulier que la grande croix de 10^{mm} d'épaisseur que l'on voit tout d'abord, placée sur une table byzantine ornée de pierres précieuses, de médailles, & paraissant remonter au xie siècle, paraît être, non la relique elle-même, mais un simple reliquaire. Elle est creusée profondément dans l'épaisseur de sa tige & de ses branches pour y placer du vrai bois, dont on aperçoit quelques parcelles maintenues par du mastic & que j'ai indiquées dans la figure par une teinte plus foncée. Leur développement ne dépasse pas 110^{mm}, & leur volume 200^{mm}. Le reste du vrai bois aurait été presque tout enlevé.

La croix dite de Charles VIII est figurée sous le n° 3. La tige & la branche sont superposées & liées entre elles par un fil d'or. La tige repose dans une douille en or ornée d'un travail grec. La relique est placée entre deux glaces biseautées. Des deux parties, la première a 127^{mm} sur 18^{mm} & 7^{mm}, la deuxième a 100^{mm} sur 16^{mm} & 5^{mm}, elles cubent ensemble $24,002^{mm}$.

N° 4. Croix de l'empereur Constantin, dont le reliquaire a été fait par ordre de l'empereur Henri II. Veines très-prononcées, couleur brun-rouge, assemblage à mi-bois; elle est toute sertie en or. Il manque dans le bas une partie considérable enlevée par derrière. La longueur développée du montant & des deux

traverses est de 526^{mm} sur 27^{mm} de largeur & 10^{mm} d'épaisseur, cubant 142,020$^{mm. c.}$

N° 5. Il existe encore dans le trésor de Saint-Marc une relique de la vraie croix qui a appartenu à l'impératrice Maria-Augusta, & qui fit partie du butin de Constantinople. On ne sait pas précisément quelle était cette impératrice Maria. Le reliquaire se compose d'un tableau en vermeil contenant plusieurs morceaux de la vraie croix; le morceau principal est au milieu, ayant la forme d'une croix latine archiépiscopale; deux autres morceaux, en forme de croix latine, occupent les angles supérieurs du tableau. Elle est composée de plusieurs parcelles maintenues par trois fils d'or croisés dans la longueur. Sa longueur développée est de 341^{mm} sur 12^{mm} & 5^{mm}, produisant un volume de 20,460^{mm}.

Les deux petites croix indiquées par les n°s 5 bis & 5 ter, sont assemblées à mi-bois. On remarque sur la seconde une plus petite croix laissée en relief dans la taille de la relique. C'est la seule relique d'une authenticité paraissant incontestable, sur laquelle on ait disposé quelque sculpture. Leurs volumes réunis peuvent cuber 1,800^{mm}, ou en totalité la croix de l'impératrice Maria 22,260^{mm}.

N° 6. Dans un reliquaire du XIVe siècle j'ai vu une croix dont la tige & les branches ont 2 ou 3^{mm} de diamètre & peuvent cuber environ 100^{mm}.

N° 7. Outre ces reliques, on conserve quelques fragments du vrai bois dans un paquet de 3 à 4 centimètres. On n'en peut connaître le volume, il ne doit pas dépasser 500^{mm}.

La couleur de tous ces bois est à peu près la même, c'est-à-dire sépia foncé, tirant au châtain noir; on sait que la couleur d'un bois très-ancien, principalement à Venise, dont le climat est humide, ne peut rien prouver pour son authenticité. L'ancien code des quatre Évangiles, dont une partie est à Prague, l'autre à Cividal en Frioul, la troisième à Venise, donne un exemple frappant de l'influence de l'air de Venise. Tandis qu'en Frioul & en Bohême le code est intact, à Venise il n'y a qu'une pâte de chiffons, où de toute l'écriture il ne reste que trois ou quatre C.

En résumé, voici l'état des reliques de la vraie croix conservées à Saint-Marc de Venise :

1° De l'impératrice Irène, d'un volume de. . . .	256,200
2° Du prince de Bosnie	200
3° De Charles VIII	24,002
4° De Constantin	142,020
5° De l'impératrice Maria-Augusta	22,260
6° Croix du XIVe siècle.	100
7° Fragments divers.	500
Total.	445,282

RELIQVES de la VRAIE CROIX PL. VIII

N° 1 Douille

N° 5

N° 5 bis

N° 5 ter

N° 4

N° 2

N° 2

Douille

N° 4

Marie

Croix

l'Impératrice

N° 5

N° 4

N° 4

N° 2

de

Croix

Douille

N° 1

IRENE

Croix du Prince de BOSNIE

dans un Reliquaire du XIV Siècle

N. 6

de

l'Impératrice

N° 5

CROIX de L'EMPEREUR CONSTANTIN

180 mil

de

Croix

S^T MARC à VENISE

CROIX de CHARLES VIII

127 mil

L'Impératrice IRÈNE

N° 2

N° 5

N° 4

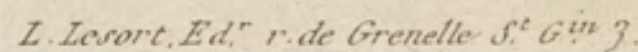
Douille Grecque

N° 3

Douille

N° 1

Rohault de Fleury, inv.



Presque toutes les églises de Venise ont des reliques de la vraie croix, & si elles n'atteignent pas les proportions de celles de Saint-Marc, il y en a toutefois de notables [1].

(1) Collin de Plancy, *Traité des reliques,* p. 187, signale à Lorette un morceau de la vraie croix magnifiquement enchâssé.



Portement de croix. — Tombeau antique.

PLANCHE IX

NOTRE-DAME DE PARIS

La vraie croix à Notre-Dame de Paris, quoique considérablement réduite à la Révolution, est encore un des plus gros morceaux connus. Il vient directement de saint Louis, qui l'avait reçu de Baudouin. La couleur à la surface est d'un brun foncé, provenant des résines dont il a été couvert. Des levées faites sur cette parcelle, ou plutôt les entailles pratiquées pour les assemblages à mi-bois des diverses parties de la relique, afin de leur donner la forme d'une croix, ont mis le bois à nu & fait voir les veines d'un conifère. Des expériences microscopiques ont permis de le préciser & de le placer dans l'espèce des pins.

L'examen au microscope a fait voir le même bois dans toutes les reliques dont l'authenticité ne peut être contestée, & a souvent montré d'autres espèces dans des reliques d'une origine douteuse.

(*Page 107.*)







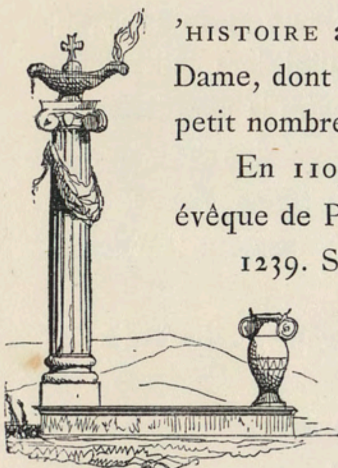
LE GRAND MORCEAU À N.D. de PARIS

(Vu de trois faces)

Rohault de Fleury inv. L. Lesort Edr. r. de Grenelle St Gin 3

CHAPITRE V.

LA CROIX A PARIS.



'HISTOIRE attribue plusieurs origines aux diverses reliques de Notre-Dame, dont les unes ont disparu, & les autres ont été conservées en bien petit nombre & que voici :

En 1109, Anseau donna une parcelle de la vraie croix à Galon, évêque de Paris.

1239. Saint Louis acquit de Baudouin trois morceaux & un étui ou reliquaire fort remarquable qu'il remit à la Sainte-Chapelle.

1685. La princesse Palatine légua une parcelle à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

1° *La croix d'Anseau.* — La plus ancienne relique de la vraie croix à la cathédrale de Paris datait du XII[e] siècle. Elle était enfermée dans une croix en cristal enchâssée dans une croix en argent & connue autrefois sous le nom de croix d'Anseau, parce qu'un prêtre de ce nom, chantre du Saint Sépulcre de Jérusalem, & précédemment clerc de l'église de Paris, l'avait envoyée en 1109 à Galon, évêque de cette ville, & à son chapitre, avec des lettres qui en assuraient l'authenticité. « Après la mort d'Héraclius, écrivait-il, les infidèles.... ayant amassé une grande quantité de bois auprès de l'église du Saint-Sépulcre, ils la brûlèrent en partie. Ils eussent traité de même la sainte croix ; mais elle avait été cachée

par les chrétiens, dont plusieurs furent mis à mort à cette occasion. Enfin les chrétiens, ayant délibéré entre eux sur le parti qu'ils devaient prendre, divisèrent la sainte relique en plusieurs portions qu'ils distribuèrent à différentes églises, afin que si quelqu'une vînt à être brûlée, on eût du moins la consolation de conserver les autres. C'est pour cela que l'on envoya à Constantinople, outre la croix de l'Empereur, trois autres croix faites du bois sacré, deux en Chypre, une en Crète, trois à Antioche, une à Édesse, une à Alexandrie, une à Ascalon, une à Damas, enfin quatre à Jérusalem... De ces quatre dernières l'une appartient aux Syriens, l'autre aux grecs du monastère de Saint-Sabas, la troisième aux moines de la vallée de Josaphat. Nous autres latins nous possédons au Saint-Sépulcre la quatrième, qui a un palme & demi de long sur un pouce de large & autant d'épaisseur. Le patriarche des Géorgiens en avait une autre que je vous ai envoyée. Cette croix se compose de deux sortes de bois. Vous y verrez une petite croix incrustée dans une plus grande. La première est du bois auquel Notre-Seigneur a été suspendu, la seconde du bois dans lequel sa croix fut plantée [1]. »

Elle continua à être conservée dans le trésor de Notre-Dame jusqu'en 1793 ; alors M. Guyot de Sainte-Hélène, commissaire de la municipalité, lors de l'enlèvement du trésor de Notre-Dame, obtint du comité révolutionnaire la permission de garder la croix d'Anseau, qu'il partagea avec l'abbé Dalfort, gardien du trésor de Notre-Dame. De la partie qu'il s'était réservée M. Guyot forma quatre croix différentes, dont trois seulement ont été rendues jusqu'à présent à Notre-Dame.

La longueur développée de la première était de 80^{mm} sur 5^{mm}, celle de la seconde de 94^{mm} sur 7^{mm}.

La troisième seule est d'un bois blanc assez semblable à du sapin. Son développement est de 113^{mm} sur 13^{mm} & 4^{mm} & son volume $5,876^{mm}$.

Les deux autres sont d'un bois noir couleur d'ébène; cependant on y remarque aussi quelques parcelles du bois blanc qui était autrefois incrusté dans du bois noir.

Pour consolider la vraie croix de bois blanc on l'a collée sur un morceau de bois commun qui a les mêmes dimensions [2].

Telle est la description que Gosselin en fit en 1828. Le sac de l'archevêché en 1830 ayant bouleversé le trésor, elle ne peut guère s'appliquer à l'état actuel.

(1) Gosselin, p. 28.
(2) *Idem*, p. 61.

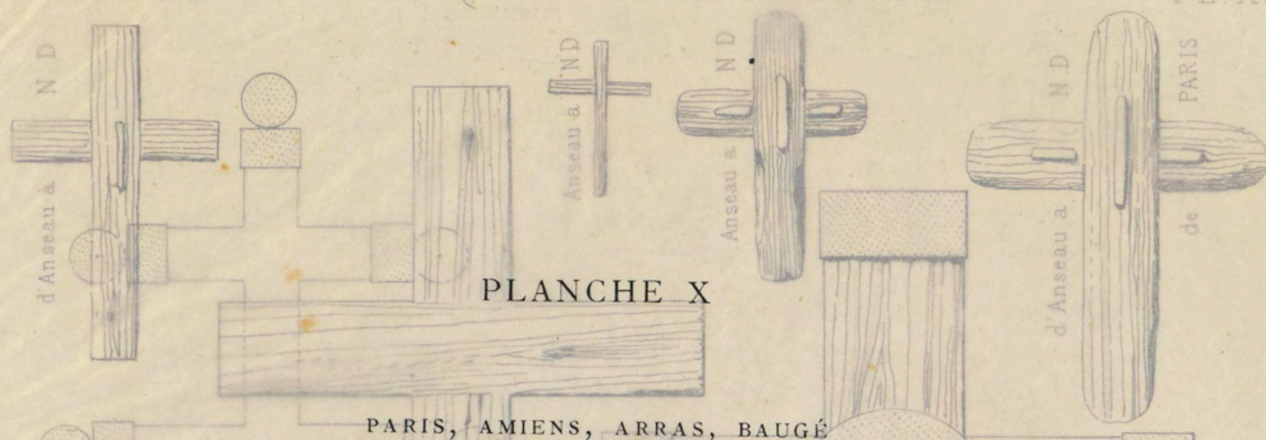


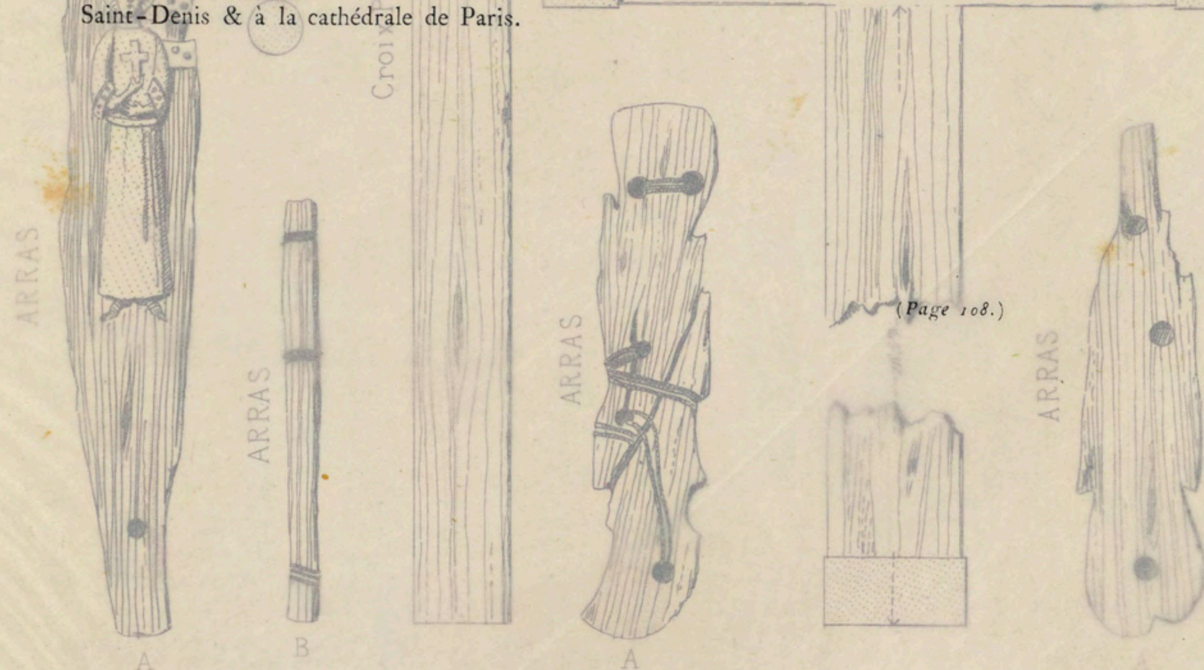
PLANCHE X

PARIS, AMIENS, ARRAS, BAUGÉ

Reliques de la vraie croix. La France a reçu des croisades autant de reliques que l'Italie; on peut en juger par ce qui nous reste encore après l'effroyable dilapidation de 1793.

Dans cette planche où, comme dans toutes les autres, les reliques sont dessinées grandeur de nature, la plus connue est la croix donnée par la princesse Palatine. On a figuré, vers le haut à gauche & sur le second plan, une croix que possédait Amiens & qui n'y est plus; tout en haut, ce qui reste à Notre-Dame de Paris de la croix d'Anseau, & dans le bas les reliques d'Arras. On voit, à côté de la croix palatine, une croix considérable conservée à l'hôpital de Baugé, & que ses dimensions n'ont pas permis de rapporter dans toute son étendue.

La croix palatine & le morceau figuré à la planche précédente sont les seuls restes de reliques nombreuses & considérables données par les rois de France à la Sainte-Chapelle, à Saint-Denis & à la cathédrale de Paris.



(Page 108.)

par les chrétiens, dont plusieurs furent mis à mort à cette occasion. Enfin les chrétiens, ayant délibéré entre eux sur le parti qu'ils devaient prendre, divisèrent la sainte relique en plusieurs parties qu'ils distribuèrent à différentes églises, afin que si quelqu'une était détruite, on eût du moins la consolation de conserver les autres. C'est pour cela que l'on montre à Constantinople, outre la croix de l'Empereur, deux autres croix faites du bois sacré, deux en Chypre, une en Crète, trois à Antioche, une à Édesse, une à Alexandrie, une à Ascalon, une à Damas, enfin quatre à Jérusalem... De ces quatre dernières l'une appartient aux Syriens, l'autre aux grecs du monastère de Saint-Sabas, la troisième aux moines de la vallée de Josaphat. Nous autres latins nous possédons au Saint-Sépulcre la quatrième, qui a un palme & demi de long sur un pouce de large & autant d'épaisseur. Le patriarche des Géorgiens en avait une autre que je vous ai envoyée. Cette croix se compose de deux sortes de bois. Vous y verrez une petite croix incrustée dans une plus grande. [illegible] Notre-Seigneur [illegible] plantée (1). »

Elle continua à être conservée dans le trésor de Notre-Dame jusqu'en 1793; alors M. Guyot de Sainte-Hélène, commissaire de la municipalité, lors de l'enlèvement du trésor de Notre-Dame, obtint du Comité révolutionnaire la permission de garder la croix d'Anseau, qu'il partagea avec l'abbé Dalfort, gardien du trésor de Notre-Dame. De la partie qu'il s'était réservée M. Guyot forma quatre croix différentes, dont trois seulement ont été rendues jusqu'à présent à Notre-Dame.

La longueur développée de la première était de 80mm sur 5mm, celle de la seconde de 94mm sur 7mm.

La troisième seule est d'un bois blanc assez semblable à du sapin. Son développement est de 113mm & 4mm & son volume 5,876mm.

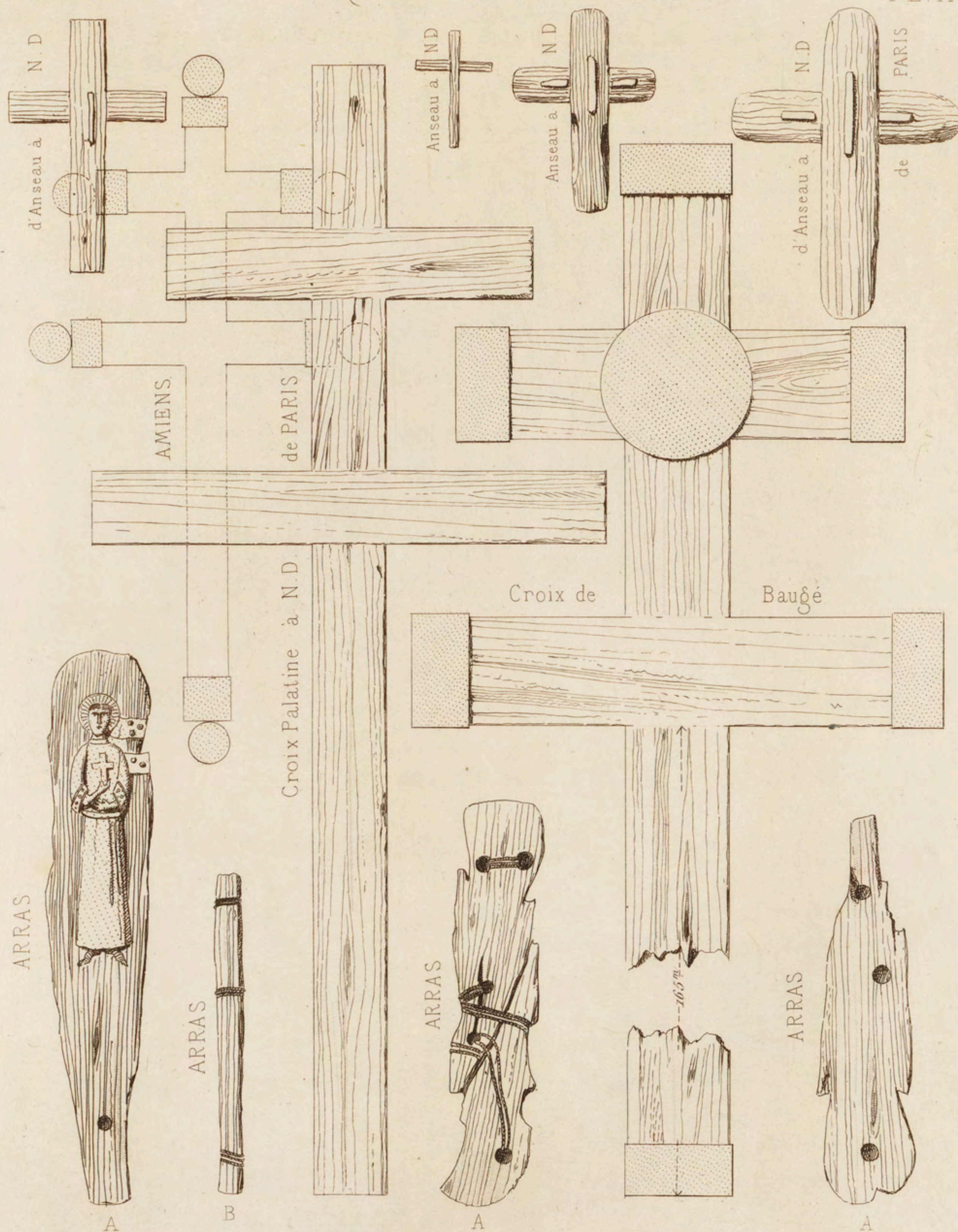
Les deux autres sont d'un bois noir couleur d'ébène; cependant on y remarque aussi quelques parcelles du bois blanc qui était autrefois incrusté dans du bois noir.

Pour consolider la vraie croix de bois blanc on l'a collée sur un morceau de bois commun qui a les mêmes dimensions (2).

Telle est la description que Gosselin en fit en 1828. Le sac de l'archevêché en 1830 ayant bouleversé le trésor, elle ne peut guère s'appliquer à l'état actuel.

(1) Gosselin, p. 28.
(2) *Idem*, p. 61.

FRANCE RELIQVES de la PASSION PL. X.



Rohault de Fleury, inv. *L. Lesort Edr. r. de Grenelle St Gain 3.*

Voici les quatre parcelles que j'ai examinées avec soin le 17 mai 1867 & qui passent pour avoir fait partie de la croix d'Anseau.

1° Dans une grande croix de bois de 2 mètres de long, que l'on allait remplacer, on voit une croix noire collée sur une doublure en cuir, les morceaux sont grossièrement taillés, arrondis aux extrémités & d'environ 2^{mm} d'épaisseur. Les chanoines ayant quelques craintes sur l'authenticité de cette relique & des deux que je vais décrire ensuite, firent détacher du gros morceau qui vient de Saint Louis trois petites parcelles de couleur blonde, qu'ils ont fait incruster dans le bois noir pour pouvoir, sans inconvénient, les faire vénérer au peuple. Ces parcelles ont 2^{mm} de large sur 1^{mm} d'épaisseur.

2° Dans un reliquaire en émail bleu, moderne, une croix noire en bois dur, comme la précédente, avec des incrustations en bois blond également tirées de la grande relique. Les trois incrustations ont ensemble 17^{mm} sur 2^{mm} & 1^{mm}.

3° Dans un reliquaire donné par Napoléon Ier, bois noir sous un verre en cristal de roche bizeauté qui empêche de bien voir l'épaisseur, évaluée comme pour les autres à 2^{mm}; avec incrustation d'un fragment en bois blond qui peut avoir 8^{mm} sur 1^{mm}.

4° Dans un reliquaire en émail donné par Charles X, une croix en bois blond couleur de crayon, mais un peu plus foncé; le bois de fente paraît provenir d'un conifère. La traverse est un peu plus étroite que le montant, leur développement est de 34^{mm}, leur largeur moyenne est de 2^{mm} & l'épaisseur de 1^{mm} (Pl. X).

Deux de ces croix seulement peuvent se rapporter à la description de Gosselin; ce sont celles qu'il désigne comme étant en chêne noir & dont l'une a 45^{mm} & l'autre 55^{mm}. Il ne parle pas des deux autres; la croix de bois blanc a disparu.

En lisant avec attention la description d'Anseau, on voit qu'il admet deux espèces de bois, l'une de la croix à laquelle Notre-Seigneur a été attaché, l'autre du bois dans lequel elle fut plantée. On peut expliquer l'union de ces deux espèces en disant que le bois blanc provenait de la croix à laquelle Notre-Seigneur a été attaché, & que le bois noir, du chêne peut-être, était le support, l'espèce de reliquaire sur lequel la relique était collée, pour lui donner de la solidité; ainsi qu'on l'a fait dans ces derniers temps pour la même parcelle de bois de pin.

M'appuyant donc sur l'autorité de MM. les chanoines, qui n'ont pas cru que du chêne pût provenir de la vraie croix, je ne ferai entrer dans mes calculs de volume que la croix blanche & les parcelles en bois blanc incrustées dans les bois noirs

Dans la première, les parcelles ont	22^{mm} sur	2^{mm} &	1^{mm},	& cubent	44^{mm}
Dans la deuxième,	—	8	1	1	—	8
Dans la troisième,	—	17	2	1	—	34
Dans la quatrième,	—	34	2	1	—	68
Total du bois blanc de la croix d'Anseau. . .						154^{mm}

La Sainte-Chapelle (1). — Les révolutions ont apporté d'autres reliques au trésor de la métropole, en supprimant les sanctuaires où on les révérait. Examinons ce qui nous vient de saint Louis, & qu'il avait placé dans la Sainte-Chapelle.

« En 1204, lors du sac de Constantinople, des abominations furent commises par les Français & les Vénitiens; ils cherchaient l'or & les pierres précieuses, tandis que de vrais chrétiens recueillirent les reliques qu'ils dédaignaient & qu'ils répandirent dans les églises d'Occident. Le duc de Venise eut pour sa part une portion du bois de la vraie croix, qu'on prétendait avoir été portée à la guerre par Constantin. L'empereur Baudouin prit la couronne d'épines, &, pressé par les Bulgares, il vint en France solliciter la piété de saint Louis & lui offrit, en 1238, cette couronne pour prix de ses services (2).

« D'après les ordres du roi, André & Jacques, deux frères prêcheurs, accompagnèrent l'envoyé de Baudouin à Constantinople, où le premier avait été gardien du couvent de son ordre, & avait souvent vénéré la sainte couronne; de sorte qu'on ne pouvait lui en imposer. Cependant les barons de l'Empire, pressés d'argent, en l'absence de l'Empereur, l'avaient engagée moyennant 13,075 hyperpères (3); elle avait été mise en dépôt entre les mains de Pancrace Caverson, camérier commun des Vénitiens, & placée dans l'église de Panta Crator qui leur appartenait à Constantinople; elle fut portée à Venise par les députés de saint Louis & les ambassadeurs de l'Empire, accompagnés des plus nobles d'entre les Vénitiens. Après une traversée difficile, elle arriva à Venise, où saint Louis l'envoya prendre avec les sommes qu'elle devait coûter. »

« En 1241, Baudouin cède à saint Louis une grande partie de la vénérée croix (4). La croix qui était passée au duc de Venise avait été tirée, par les ordres de sainte Hélène, de la partie de la vraie croix qui était derrière les épaules de Notre-Seigneur & qu'on appela la croix de la victoire, parce qu'elle avait été portée

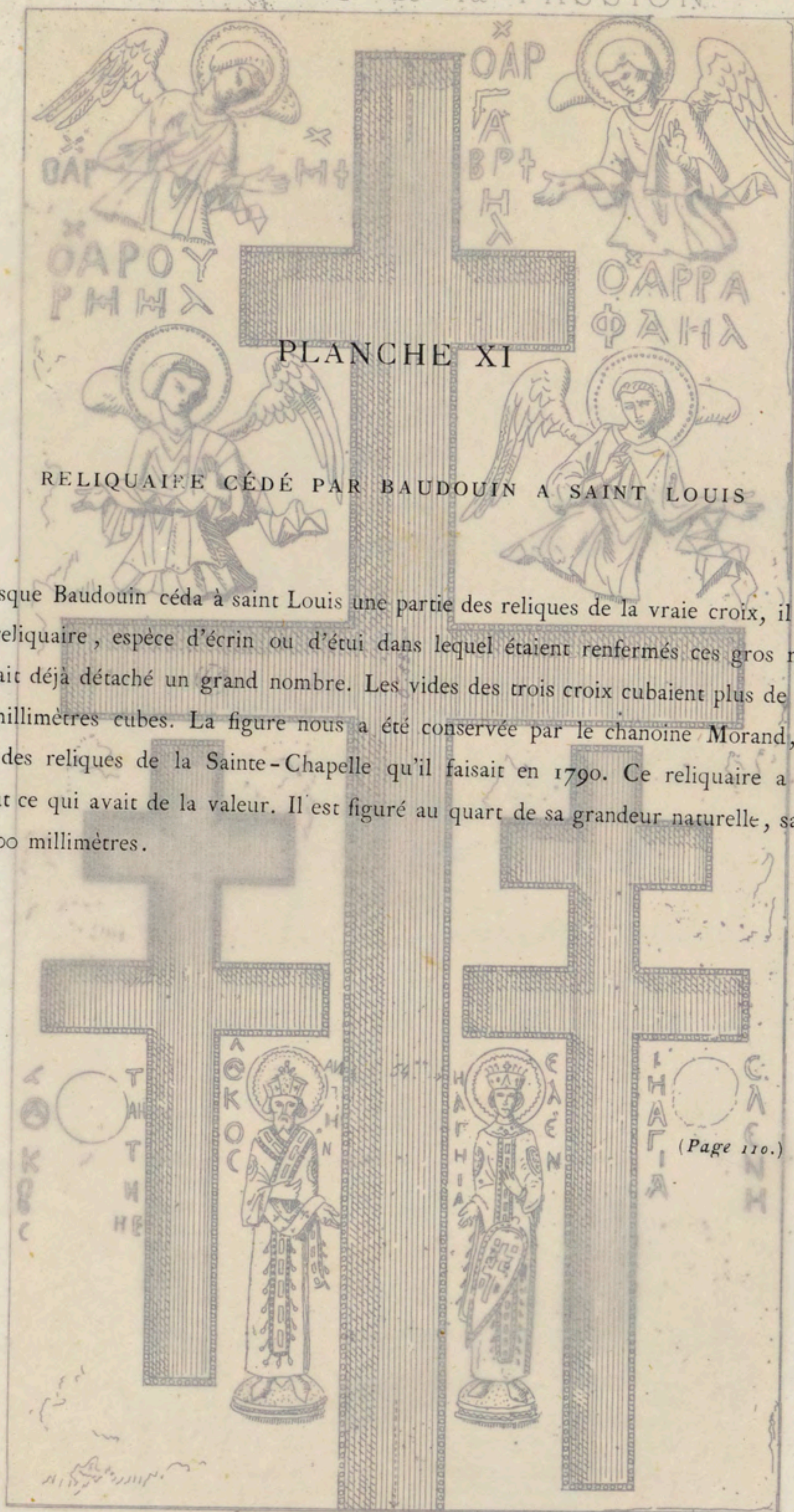
(1) La Sainte-Chapelle, bâtie par Pierre de Montreuil, a coûté plus de 40,000 livres tournois, soit 800,000 fr., plus 100,000 l. t. pour retirer les reliques & orner les châsses, soit en tout près de 3 millions. (Morand, p. 30.)

(2) Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle*, 1790, p. 9.

(3) 156,900 livres si les hyperpères étaient en or, 13,075 s'ils étaient en argent.

(4) Morand, p. 9.

FRANCE RELIQVES de la PASSION PL. XI.



Reliquaire cédé par Baudoin

PLANCHE XI

RELIQUAIRE CÉDÉ PAR BAUDOUIN A SAINT LOUIS

Lorsque Baudouin céda à saint Louis une partie des reliques de la vraie croix, il les remit avec un reliquaire, espèce d'écrin ou d'étui dans lequel étaient renfermés ces gros morceaux. On en avait déjà détaché un grand nombre. Les vides des trois croix cubaient plus de trois millions de millimètres cubes. La figure nous a été conservée par le chanoine Morand, dans un inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle qu'il faisait en 1790. Ce reliquaire a disparu, comme tout ce qui avait de la valeur. Il est figuré au quart de sa grandeur naturelle, sa hauteur étant de 800 millimètres.

(*Page* 110.)

Dans la première, les parcelles ont [illegible]						[illegible]
Dans la deuxième,	—	[illegible]			—	[illegible]
Dans la troisième,	—	[illegible]			—	[illegible]
Dans la quatrième,	—	[illegible]			—	[illegible]
Total du bois [illegible]						[illegible]

La Sainte-Chapelle (1). — Les révolutions [illegible] reliques au trésor de la métropole, en supprimant les sanctuaires [illegible] ce qui nous vient de saint Louis, & qu'il avait placé [illegible].

« En 1204, lors du sac de Constantinople, des abominations [illegible] par les Français & les Vénitiens; ils cherchaient [illegible] tandis que de vrais chrétiens recueillirent les reliques qu'ils dédaignaient & qu'ils répandirent dans les églises d'Occident. Le duc de Venise eut pour sa part une portion du bois de la vraie croix, qu'on prétendait avoir été portée à la guerre par Constantin. L'empereur Baudouin prit la couronne d'épines, &, pressé par les Bulgares, il vint en France solliciter la piété de saint Louis & lui offrit, en 1238, cette couronne pour prix de ses services (2).

« D'après les ordres du roi, André & Jacques, deux frères prêcheurs, accompagnèrent l'envoyé de Baudouin à Constantinople, où le premier avait été gardien du couvent de son ordre, & avait souvent vénéré la sainte couronne; de sorte qu'on ne pouvait lui en imposer. Cependant les barons de l'Empire, pressés d'argent, en l'absence de l'Empereur, l'avaient engagée moyennant 13,075 hyperpères (3); elle avait été mise en dépôt entre les mains de Pancrace Caverson, camérier commun des Vénitiens, & placée dans l'église de Panta Crator qui leur appartenait à Constantinople; elle fut portée à Venise par les députés de saint Louis & les ambassadeurs de l'Empire, [illegible] Vénitiens. Après une traversée difficile, elle [illegible] avec les sommes qu'elle devait coûter. »

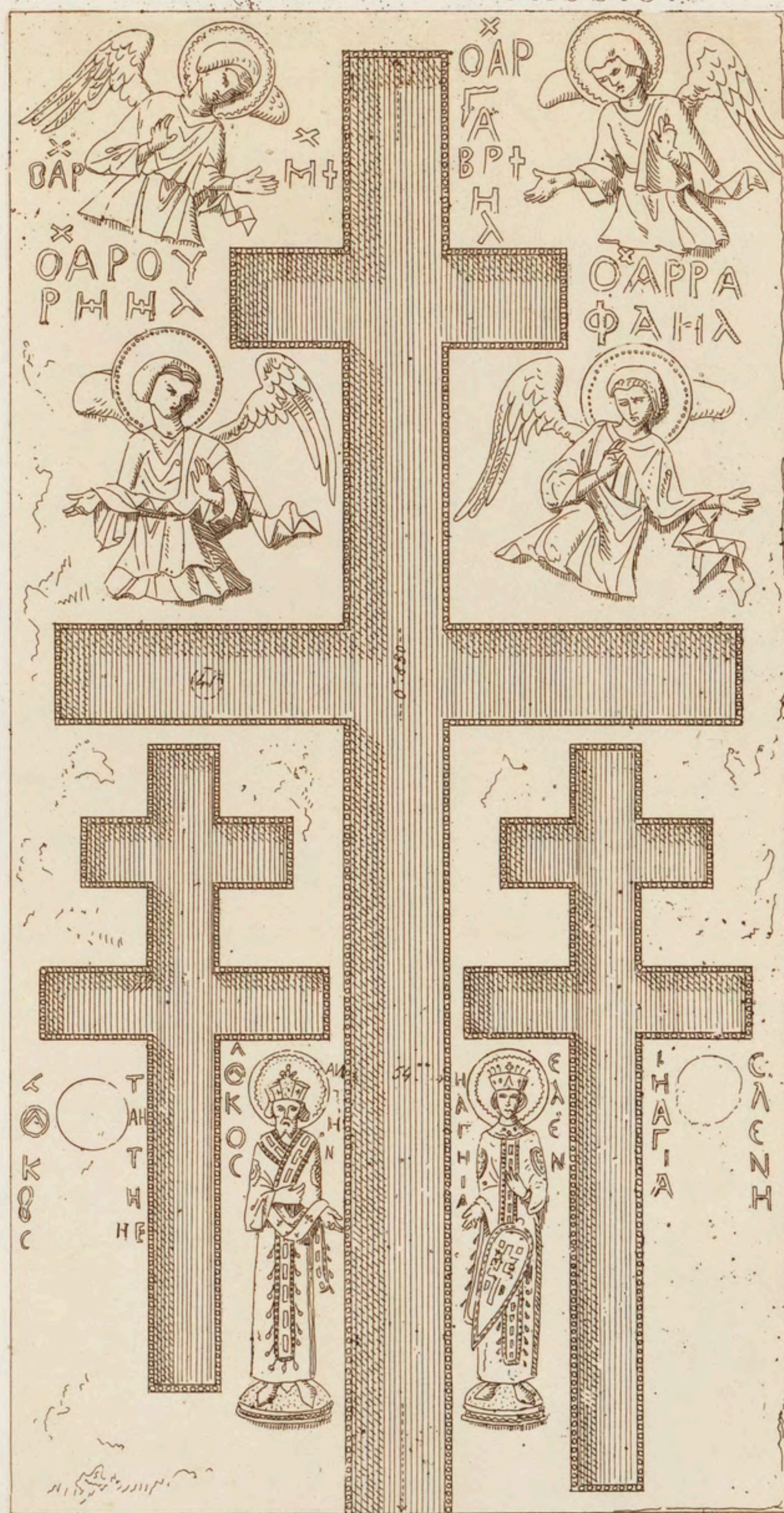
« En 1241, Baudouin cède à saint Louis une grande partie de la véritable croix (4). La croix qui était passée au duc de Venise avait été [illegible] de sainte Hélène, de la partie de la vraie croix qui était derrière les épaules de Notre-Seigneur & qu'on appela la croix de la victoire, parce qu'elle avait été portée

(1) La Sainte-Chapelle, bâtie par Pierre de Montreuil, a coûté plus de 40,000 livres tournois, soit 800,000 fr., plus 100,000 l. t. pour retirer les reliques & orner les châsses, soit en tout près de 3 millions. (Morand, p. 30.)

(2) Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle*, 1790, p. 9.

(3) 156,900 livres si les hyperpères étaient en or, 13,075 s'ils étaient en argent.

(4) Morand, p. 9.



Reliquaire cédé par Baudoin

Rohault de Fleury inv

Lesort Edr. r. de Grenelle St G.

à l'armée, non-seulement par Constantin, mais par ses successeurs, *quia ipsam in spem victoriæ consueverant ad bella deferre,* comme le dit Baudouin dans le titre authentique par lequel il en fit don à saint Louis, & qui est conservé dans la Sainte-Chapelle (1)... On lit dans ce titre : *Crucem sanctam... aliam magnam partem de ligno sanctæ crucis... item ferrum sacræ lanceæ qua perforatum fuit in cruce latus D. N. J. C... crucem aliam mediocrem quam crucem triumphalem veteres appellabant* (2)... « Ce qui ajoute à l'authenticité des reliques données aux rois de France, c'est qu'elles provenaient de la chapelle du palais Bucoléon qui n'avait pas été pillée par les Croisés en 1204, parce que Baudouin s'en était emparé, pendant que son frère s'emparait du palais de Blaquernes, & qu'ils mirent des gardes à tous les deux. »

Nous voyons d'après cela que saint Louis acquit trois morceaux de la vraie croix :

Un premier sans qualification de grosseur : *crucem sanctam,*

Le second qualifié de grande : *magnam partem;*

Et le troisième *mediocrem,* qui est la croix de victoire.

Et de plus un reliquaire du plus grand intérêt & dont nous allons d'abord nous occuper (3).

2° *L'étui de Baudouin.* — D'après Morand, ce reliquaire serait l'étui dans lequel fut apporté en France le principal morceau de la vraie croix, donné à saint Louis. Garni de lames d'argent doré, il a dû, à en juger par les vides qu'on y avait ménagés, renfermer trois croix patriarcales de grandeurs différentes. Les mesures de la croix principale étaient 800^{mm} de hauteur, 54^{mm} de largeur & 41^{mm} d'épaisseur. Quant aux mesures des autres parties, on peut les voir dans une figure de l'étui, copiée d'après l'œuvre de Morand, & qui est au quart de sa grandeur naturelle (Pl. XI).

Si l'on se rend compte des volumes de ces vides correspondants à trois reliques considérables, on trouvera approximativement un cube de $3{,}500{,}000^{mm}$

Dans la partie supérieure du reliquaire on voit deux anges & deux archanges, & dans le bas, Constantin & sainte Hélène, qu'on retrouve presque toujours dans les tables de ce genre, dont une déposée à Murano a été décrite par Costadoni, & une autre que j'ai vue à Saint-Marc de Venise.

(1) Morand, p. 23.
(2) *Idem*, p. 9.
(3) Voir aux pièces justificatives. Paris.

3° *La grande relique de Notre-Dame.* — Revenons aux trois reliques cédées par Baudouin & qui devaient se trouver à la Sainte-Chapelle, qui en possédait une prodigieuse quantité dans de riches reliquaires inventoriés par Morand en 1790.

Voici l'état de celles qui nous intéressent davantage :

1° La couronne d'épines.
2° Une grande partie du bois de la vraie croix.
3° Un morceau du fer de lance.
4° Du manteau de pourpre.
5° Du roseau.
6° De l'éponge.
7° Les menottes.
8° La croix de victoire.
9° Du sang de Notre-Seigneur.
10° Du sang miraculeux sorti d'une image de J.-C.
11° Des drapeaux de son enfance.
12° Du linge dont il se servit au lavement des pieds.
13°, 14°, 15° Reliques de la sainte Vierge.
16° Le haut du chef de saint Jean-Baptiste.
17°, 18° Du saint suaire, une sainte face.
19° Du saint sépulcre.
20° La verge de Moïse.

On voit d'après cet inventaire qu'il n'y est question que de deux reliques de la croix :

Savoir : au n° 2 une grande partie du bois de la vraie croix, & au n° 8 la croix de victoire. Il est probable que nous avons la première, ou au moins un débris considérable. La croix de victoire a disparu. Nous verrons plus loin ce qu'est devenue la seconde acquisition de saint Louis.

La grande relique de Notre-Dame continua à être conservée dans le trésor de cette église jusqu'en 1791 ; placée alors dans celui de Saint-Denis par M. Gilbert sur l'ordre de Louis XVI, pour en éviter la profanation, retirée enfin de ce trésor par la municipalité de Paris, le 12 novembre 1793, pour en faire hommage à la Convention, comme objets servant d'aliment à la superstition, elle fut, avec les autres reliques, portée à la commission temporaire des arts. Pendant cet examen, M. Jean Bonvoisin, peintre, membre de la commission, prit sur la table la portion de la vraie croix qu'on exposait à la Sainte-Chapelle, il la remit à sa pieuse mère, & tous deux, en 1804, sous la foi du serment (1), attestèrent que c'était bien la même. Le 13 avril 1808, Mgr le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, la fit mettre dans le reliquaire où on la voit aujourd'hui.

Il est tout rempli par la sainte relique dont une des extrémités est échancrée. Cette échancrure a mis à nu l'intérieur de la relique & montre la nature du bois dont la surface est entièrement cachée par la patine noire qui la couvre. Cette

(1) Gosselin, p. 65.

patine était formée par l'encens qui servait à protéger les reliques dans l'antiquité. L'échancrure peut provenir, soit d'une levée qu'on aurait faite pour en distribuer des parcelles, soit d'un assemblage à mi-bois pour en former une croix, peut-être celle qui était placée dans l'étui de Baudouin dont Morand nous a heureusement conservé la figure.

On y distingue la courbure de veines très-foncées sur un fond rougeâtre clair. La couverte ressemble par la couleur aux parties les plus sombres d'une châtaigne. La veine foncée d'un vieux morceau de sapin de France peut donner une idée des parties claires de la section qui correspondent au n° 3 orange du cinquième cercle chromatique de M. Chevreul. Cependant la couleur en est plus vive, plus fraîche. La veine sombre se rapproche plus du n° 19 de la gamme chromatique orangé-jaune du même auteur. On sent à la coupure que c'est un bois tendre avec des veines dures. Les parties tendres sont comme mâchées, les dures sont plus nettement tranchées. On compte trois veines dures sur une largeur de 42^{mm}.

La longueur de la relique est de 225^{mm}, la largeur 42^{mm} & l'épaisseur 27^{mm}. Il manque au prisme un fragment de 55^{mm} sur 42^{mm} & 15^{mm}. D'après cela le cube total est de $220{,}500^{mm}$.

4° *La seconde relique de saint Louis.* — Des trois morceaux indiqués dans l'acte de cession de Baudouin à saint Louis nous avons vu le plus grand ; le second y est désigné par *aliam magnam partem,* & on n'en entend plus parler que pour apprendre qu'il a été volé.

« En 1575, le 10 mai, la vraie croix que l'on exposait, & qui n'*était pas le principal morceau,* fut volée, ou plutôt, dit Bonfons, dans ses antiquités de Paris, donné secrètement en gage aux Vénitiens par Henri III, pour une somme très-considérable. On fit faire ensuite pour la retrouver des processions, des recherches, des promesses de récompense.

« Elle ne se retrouva pas ; alors, au mois de septembre, le roi fit ouvrir la grande châsse des reliques, tirer la grande croix & en couper une portion, pour être montrée au peuple, comme on le faisait de celle de saint Louis qui venait d'être volée. En 1576 cette portion de la vraie croix fut coupée & divisée pour en faire une croix de même grandeur, & placée dans une reliquaire semblable.

« Ce 23 février 1576 le roi fit tirer de la grande châsse cinq gros rubis estimés 260,000 écus, & que l'on n'a plus revus à la Sainte-Chapelle. On les retrouva chez des gagistes ; & de tristes débats s'ensuivirent sous Henri IV, qui ne put

les retirer. Henri III avait donc volé ces bijoux dont les clefs se retrouvèrent dans sa chambre après sa mort (1). »

Notons dans cette histoire que ce n'était pas le principal morceau qui disparut; ce n'était pas la croix de victoire que Morand décrivit en 1790; c'était donc le second donné par Baudouin.

Nous venons de voir que Henri III avait fait faire une croix semblable à celle qui avait été enlevée; ce modèle existant encore en 1790, Morand a pu le décrire ainsi : « Le bois de la vraie croix est en douze morceaux plaqués formant une croix de 1^p de large sur 9^p 1^l de haut, & 7^p 1^l, pour la traverse qui couvre le milieu du reliquaire fort riche. Elle a disparu à la révolution; mais les dimensions nous restent; en les traduisant en mesures métriques, on trouve un développement de 461^{mm} sur 27^{mm} de large & par hypothèse 10^{mm} d'épaisseur, produisant un volume de $124, 470^{mm}$. »

Levées sur les reliques de Notre-Dame. — La première levée a été faite par ordre de saint Louis en 1249, pour être donnée à des ambassadeurs tartares.

La seconde a eu lieu le 26 juillet 1549. Alors Pierre du Chatel, évêque de Mâcon & grand aumônier de France, qui avait été chanoine de la Sainte-Chapelle, apporta aux trésoriers & chanoines une lettre du roi Henri II, par laquelle il leur mandait de lui envoyer un morceau de la vraie croix, de la couronne d'épines & de la robe de pourpre.

« En conséquence, la châsse des reliques fut ouverte le lendemain, & l'on coupa au pied de la grande croix double un demi-doigt du bois de la croix, de la grosseur de cinq grosses épingles, un morceau de la couronne d'épines & de la robe de pourpre; le tout fut mis entre les mains de l'évêque qui en signa une cédule au bas de l'inventaire des reliques.

« Depuis cette époque, il n'a été coupé du bois de la vraie croix que quatre fois : la première au mois de septembre 1575, pour remplacer la croix qui fut volée; la seconde au mois de juin 1672, pour faire un reliquaire au duc d'Anjou; la troisième le 10 juillet 1749, pour l'infant d'Espagne; la quatrième le 2 avril, pour la chapelle de Choisy-le-Roi, dont on venait de faire la dédicace (2). »

5° *La croix de victoire.* — Nous avons vu deux des croix cédées par Baudouin. La troisième est indiquée par ces mots : *crucem triumphalem,* dans l'acte de cession.

(1) Morand, p. 193.
(2) Morand, p. 191.

C'est la croix faite par sainte Hélène, pour être portée à la guerre par son fils. En décrivant les reliques de la Sainte-Chapelle, l'auteur n'en indique malheureusement pas toujours les mesures; ainsi la croix de victoire figurée dans sa gravure en forme de croix, couverte de pierres précieuses & destinée à être portée sur la poitrine, ne devait pas avoir plus de 10 à 11 centimètres; &, quant au morceau de la vraie croix, il n'est pas probable qu'il fût plus grand que les célèbres croix de Justin & de Constantin que j'ai vues à Rome.

6° *La croix de Bourbon.* — Morand, dans cet inventaire, parle d'une croix dite de Bourbon, en placage, composée de quatre morceaux, ayant 235^{mm} de haut, 170^{mm} de longueur à la traverse, & 25^{mm} de largeur de bois; en supposant son épaisseur de 1^{mm}, on trouve un volume de 10,125^{mm}. Elle n'existe plus.

7° *La croix Palatine.* — Le trésor de Paris possède encore un morceau considérable de la vraie croix en forme de croix à deux traverses, connue sous le nom de croix Palatine. Sa plus grande longueur est de 200^{mm}; la grande traverse a 90^{mm}, & la petite 65. La largeur du bois est de 13^{mm}; on ne peut pas bien voir son épaisseur à cause des glaces qui la recouvrent, mais elle paraît avoir au plus 2^{mm} 1/2; en la supposant de cette épaisseur comme celle de Bourbon-l'Archambault, on trouverait un volume de 10,692^{mm}. Sa couleur, autant qu'on peut la distinguer, n'est pas uniforme; quelques parties sont complétement noircies par le temps, d'autres sont rougeâtres; on voit les petits grains du bois, mais sans aucunes veines (Pl. X).

Elle provient d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse de Mantoue & de Monferrat, veuve du prince Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, qui la laissa par testament à l'église de Saint-Germain des Prés à Paris. « Je donne, y disait-elle, le clou de Notre-Seigneur, avec tous les papiers qui en autorisent la vérité & la permission de l'adorer, aux pères bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain des Prés; je leur donne encore ma croix de pierreries avec la sainte vraie croix, *que j'atteste avoir vue dans les flammes sans brûler.* Cette croix est double comme celle de Jérusalem, & il y a une double croix d'or avec des gravures de lettres grecques. »

La princesse Palatine l'avait reçue en présent de Jean Casimir, roi de Pologne, qui l'avait tirée du trésor de la couronne & apportée avec lui lorsqu'il se retira en France.

On dit que cette croix avait appartenu à l'empereur Manuel Comnène. — Elle

est doublée par une croix en vermeil portant une inscription grecque dont voici la traduction :

Jesus — Christus,
Qui cruci affixus exaltavit hominum naturam,
scribit Comnenus Manuel imperator.
(Dom Brouillard, p. 313.)

Au mois de novembre 1793, quelques jours avant la spoliation du trésor de l'abbaye, M. Roussineau, ancien curé de la Sainte-Chapelle, retira ces précieux restes du riche reliquaire où ils étaient enchâssés, & les déposa dans une petite boîte qu'il enveloppa soigneusement de rubans scellés de son sceau & de celui de dom Lieble, prêtre, bibliothécaire de l'abbaye. Il les fit reconnaître en 1797 par M. de Dampierre, alors vicaire général de Paris, & les conserva jusqu'à sa mort en 1827. La boîte fut, d'après le désir qu'il en avait exprimé, remise à Mgr de Quélen, qui reconnut les sceaux de Mgr de Juigné, que M. de Dampierre y avait apposés en 1797 (1).

Il se trouve peu de portions de la vraie croix plus considérables & mieux attestées; car, dit dom Brouillard en 1724, dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, outre les procès-verbaux & les autres titres, les lettres grecques sur la croix d'or qui la double marquent l'antiquité de l'inscription & la vérité de la relique (2).

8° *Abbaye de Saint-Denis.* — Après la Sainte-Chapelle, le trésor le plus riche en reliques était celui de l'abbaye de Saint-Denis. Dom Felibien décrivant ce trésor mentionne « une croix toute d'or couverte de rubis, de saphirs, d'émeraudes, & entourée de perles orientales, dans laquelle est enchâssé un morceau de la vraie croix, de la longueur de *un pied,* qui fut ou donné en 1205 par Baudouin à Philippe-Auguste (3), ou prise par ce roi en compagnie de Richard au siége de Saint-Jean-d'Acre (4) ; » l'auteur parle aussi d'un crucifix fait du bois de la vraie croix & travaillé des propres mains du pape Clément III, qui en fit présent à Philippe-Auguste. L'auteur consacre six planches à représenter les incroyables richesses du trésor de Saint-Denis.

Il y avait encore d'autres morceaux de la vraie croix dans plusieurs magnifiques

(1) Gosselin, p. 73.
(2) Gosselin, p. 66.
(3) D. Felibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 536.
(4) Morand, p. 9.

reliquaires. — D. Felibien n'en dit pas les mesures. Le 17 mai 1636 on donna à la reine un petit morceau de la relique de Philippe-Auguste. Charles le Chauve tira d'Aix-la-Chapelle pour les donner à Saint-Denis une épine & un clou (1).

9° *L'église de Saint-Sulpice* conserve dans son trésor un morceau de la vraie croix, comparable en volume « à la lame d'un canif » & cubant environ 100^{mmm}.

10° *Reliques des Carmélites.* — Les carmélites de l'avenue de Saxe à Paris sont dépositaires des reliques de l'archevêché & de quelques autres qui leur appartiennent & qui viennent d'origines différentes. Les premières sont de très-petits fragments, un peu de poussière, que l'on distribue par atomes, & seulement à des missionnaires.

Trois parcelles prises dans des paquets séparés, le 2 juin 1866, & d'autres de la propriété des religieuses ont toutes été reconnues devant nous comme étant du bois de pin, par un éminent botaniste. Quatre morceaux du bois de la vraie croix dans un reliquaire donné aux carmélites par Marie-Thérèse ont amené la constatation suivante : Le bois de la branche droite de la croix est du pin enchâssé dans de la résine dont une partie s'étant détachée a permis de voir le bois d'une couleur blond-rouge. Le morceau à gauche est encore enveloppé dans de la résine, & d'une forme tout à fait semblable à l'autre. Le morceau du haut & celui du bas sont couleur de bitume foncé, amincis à une de leurs extrémités. La nature du bois est méconnaissable. Ces fragments, tous à peu près de la même dimension, ont environ 25^{mm} sur 4 à 5^{mm} de section.

On lit dans les authentiques de ces reliques envoyées le 16 avril 1657, aux carmélites de la rue du Bouloy, qu'elles sont formées du bois que sainte Hélène rapporta de Jérusalem, & de celui que Godefroy de Bouillon obtint lors de la conquête de la terre sainte.

11° *La croix de l'abbé Lequeux.* — M. l'abbé Lequeux, chanoine de Notre-Dame, que je vis fort peu de temps avant sa mort, m'a montré une relique très-précieuse, en ce qu'elle se rattache à l'acquisition de saint Louis. Elle se compose de deux fragments très-fins qui lui venaient des dominicains. Ces pères l'avaient reçue de saint Louis, lorsqu'il acquit la vraie croix de Baudouin; c'était un fragment qui avait été détaché pour les récompenser de leur mission à Constantinople, avant l'arrivée de la sainte couronne, qu'ils rapportèrent de Venise. L'authentique joint à la relique de M. l'abbé Lequeux rappelle cette circonstance.

(1) D. Felibien, p. 97 & 465.

12° *Le talisman de Charlemagne.* — On dit qu'il existe aux Tuileries un reliquaire en or magnifique, contenant, entre autres insignes reliques, un morceau de la vraie croix dit : le Talisman de Charlemagne. Napoléon Ier allant visiter le trésor d'Aix-la-Chapelle, le chapitre voulut lui faire un beau cadeau & le lui offrit. L'empereur le donna à l'impératrice Joséphine, d'où elle est arrivée par succession à son petit fils Napoléon III.

C'est un morceau de bois d'environ 40^{mm} de long sur 5^{mm} de côté, enfermé dans une poire en cristal de roche.

13° *Rue des Postes,* les RR. PP. jésuites, sous le n° 44 de leur inventaire, ont désigné une relique provenant de l'archevêque de Bologne, qui la leur a donnée en 1819. L'église métropolitaine de Saint-Pierre à Bologne l'avait reçue en 1777 de l'évêque d'Himeria, ville épiscopale d'Asie sous la métropole d'Édesse.

La tige a 41^{mm}, la traverse 25^{mm}, la largeur est de 3^{mm}; & le volume paraît être de 198^{mmm} (Pl. XII).

14° *A Vaugirard,* les mêmes pères possèdent une relique de la vraie croix en trois morceaux. La tige a 25^{mm} sur 4^{mm} & un peu plus de 1^{mm} d'épaissur. Les deux bras sont formés de petits morceaux, d'ensemble 16^{mm} sur 2^{mm} & 1^{mm} & ont un volume de 132^{mmm}. Le bois est blond, a l'aspect d'un conifère, fendu latéralement, coupé net en bas. On croit que cette insigne relique vient du cardinal de Latil qui l'a donnée, sous la Restauration, à M. l'abbé Poiloup, alors supérieur de la petite communauté des clers de Saint-Sulpice. Le volume est d'environ 132^{mmm} (Pl. XII).

15° Des restes considérables de la vraie croix sont conservés dans la famille de *Montmorency.* — Au moment de la spoliation du trésor de la Sainte-Chapelle, l'évêque Grégoire donna un gros morceau de la croix à l'abbé de Tersan, comme un objet de curiosité à placer dans son cabinet. Mme la princesse de Montmorency & ses filles étant allées le voir, l'abbé en détacha deux parties pour les offrir à la princesse & à sa fille aînée, depuis comtesse de Brissac. A la mort de leur mère, les deux plus jeunes filles, Mme la marquise de Biencourt & Mme la duchesse de la Châtre, se partagèrent le morceau qui lui était échu. Aucune subdivision postérieure n'a plus eu lieu, chacun des heureux possesseurs de ces insignes trésors regardant comme une profanation d'y toucher encore. La portion qui appartenait à Mme la comtesse de Brissac, appartient actuellement à sa

fille, Mlle de Brissac; toutes ces reliques sont munies de leurs authentiques.

Elles portent d'ailleurs en elles-mêmes un espèce de certificat d'origine, car elles proviennent bien d'un même bois qui est du conifère ; la couleur est blond-roux, avec veines plus foncées.

Le morceau appartenant à Mlle de Brissac a 28^{mm} sur 7^{mm} & 3^{mm} d'épaisseur, & cube. . . . . 588^{mm}

Le second, à Mme la marquise de Biencourt, a 34^{mm} sur 6^{mm} & 3^{mm}, & cube. 612

Le troisième, à Mme la duchesse de la Châtre, en forme de croix, d'un développement de 45^{mm} sur 1/2^{mm} & 2^{mm} d'épais., a un volume de. 225

En tout. . . . 1425^{mm}

Ces dames ont toutes eu la bonté de me permettre de dessiner ces reliques sous leurs yeux.

16° M. l'abbé Labouderie avait reçu de Grégoire le conventionnel un morceau de la vraie croix, il en donna une portion à l'église de Chalinargues, & l'autre à Mme la baronne Mounier (1).

17° Une dame pieuse avait fait cadeau d'un beau crucifix en bronze à Mgr de Quélen, archevêque de Paris. Ce prélat, pour lui donner une destination sainte, fit placer dans le pied une relique insigne de la vraie croix détachée d'un des morceaux de Notre-Dame. A sa mort la relique passa à Mgr Surat qui avait été son secrétaire pendant de longues années, puis son légataire universel, & qui en est actuellement possesseur.

Deux morceaux placés en croix ont ensemble environ 50^{mm} de développement & 4^{mm} de largeur. J'évalue leur volume à 200^{mm}.

En résumé, d'après ce qui précède on peut faire des reliques de Paris le tableau suivant, qui prouve que cette ville possédait, du temps de saint Louis, plus de reliques de la vraie croix qu'on n'en retrouve aujourd'hui dans le monde entier!

(1) Voir Chalinargues, *Pièces justificatives*.

RELIQUES DE PARIS.

1° La croix d'Anseau pouvait être de.	15,000mm.	Il en reste	154
2° L'étui de Baudoin renfermait une relique d'un volume de. .	3,500,000	—	»
3° La grande croix de saint Louis.	754,000	—	220,500
4° La petite croix de saint Louis conservée jusqu'à Henri III .	124,470	—	»
5° La croix de victoire supposée égale à celle de Justin . . .	150	—	»
6° La croix de Bourbon.	10,125	—	»
7° La croix Palatine	»	—	10,692
8° Abbaye de Saint-Denis.	250,000	—	»
9° A Saint-Sulpice	»	—	100
10° Aux Carmélites, par approximation	»	—	2,000
11° La croix de l'abbé Lequeux.	»	—	30
12° Le talisman de Charlemagne, évalué.	»	—	1,000
13° Chez les jésuites, rue des Postes	»	—	198
14° — à Vaugirard	»	—	132
15° Famille de Montmorency	»	—	1,425
16° & 17° Mme la baronne Mounier & Mgr Surat.	»	—	1,500
Totaux.	4,693,745	—	237,731

CHAPITRE VI.

LA CROIX EN FRANCE

Les reliques de Paris faisant pour ainsi dire partie de l'histoire générale de la France ont dû occuper la place spéciale que je leur ai donnée dans le chapitre précédent. Pour mettre de la clarté dans le reste de cet inventaire, je reprendrai l'ordre alphabétique.

Amiens. — Ducange, dans son traité historique du chef de saint Jean-Baptiste à Amiens, décrit une relique très-remarquable du bois de la vraie croix, & en donne la figure. Il dit qu'elle était parfumée d'un baume dont l'odeur se répandait dans toutes les parties de la chapelle. Son volume pouvait être de 4,500^{mm}. Désirant savoir si la cathédrale possédait encore son insigne trésor, je pris la liberté de m'adresser à Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, qui me répondit : « .... Nous n'avons plus cette relique ; hélas! comme tant d'autres, elle a péri dans la Révolution... » (Pl. X.)

Angers. — M. l'abbé Machefer, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, au nom de Sa Grandeur, m'a envoyé la description suivante :

« Avant la révolution de 1793, la relique de la vraie croix de Saint-Laud d'Angers était composée de quatre morceaux d'environ 7^{mm} d'épaisseur qui forment par leur réunion une croix assez régulière. La tradition rapporte que trois de ces morceaux furent donnés, au temps des croisades, par des rois de Jérusalem, & le quatrième par un roi de Sicile.

« Quoi qu'il en soit de cette tradition, il est certain que Foulques V, roi de

Jérusalem, envoya à Angers le morceau le plus important. Cette croix était connue par toute la France, du temps de saint Louis ; mais ce fut surtout sous le règne de Louis XI qu'elle devint célèbre. Il faisait jurer les ducs de Bretagne, de Bourgogne sur cette précieuse relique, pour rendre leurs serments plus solennels ; c'est pour cette cause qu'il la fit transporter plusieurs fois à Nantes, à Paris, &c. Le chapitre de Saint-Laud en était le gardien ; & son érection n'avait pas d'autre motif. Chaque année, au dimanche de la Passion, & pendant les fêtes de Pâques, le concours prodigieux des fidèles attestait la vénération que les chrétiens avaient pour cette relique.... » Comme beaucoup d'autres, une partie seulement a été sauvée de la Révolution par de pieux fidèles & exposée publiquement en 1804.

Le montant de la croix, en plusieurs morceaux, a 70^{mm}; les bras séparés ont chacun 20^{mm}. La largeur du bois est de 8^{mm}, & l'épaisseur environ de 3^{mm}; cubant $2,640^{mm}$ (Pl. XIII).

ARLES. — On vénère dans l'église de Saint-Trophime, à Arles :

1° Une relique de la vraie croix conservée dans un reliquaire en cristal de roche & qui se compose d'une parcelle d'environ 11^{mm} de long sur 2^{mm} & 2^{mm}, produisant un volume de 44^{mm}. Elle a été donnée à l'église par M. de Faucon & placée en 1804 dans un antique reliquaire en cristal de roche avec un fragment de la couronne de Notre-Seigneur. Mgr l'archevêque d'Arles, se fondant sur un authentique de Mgr le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, a permis de l'exposer, (Pl. XIII).

2° Deux parcelles d'environ 40^{mm} données par le pape Clément X, dont j'évalue le volume à 150^{mm}.

3° Deux autres morceaux dont l'un était de 60^{mm} sur 10^{mm} de diamètre, d'un volume d'environ $4,500^{mm}$. Évaluant l'autre à une quantité moindre, on peut estimer l'ensemble des reliques d'Arles à $8,000^{mm}$ [1].

ARRAS. — La vraie croix conservée à la cathédrale d'Arras vient d'un chanoine & prévôt de la cathédrale, M. Delattre, qui lui en fit présent (1630). M. l'abbé de Seyssel, ayant les mêmes fonctions, à l'époque de la Terreur, l'emporta en émigration avec l'épine. Elles furent renvoyées de Munster (1820) par son exécuteur testamentaire à S. E. Mgr de la Tour d'Auvergne, qui reconnut leur authenticité. Les trois morceaux, dont l'un se compose de deux parties reliées par un fil d'or, sont dans un reliquaire en forme de croix de bronze doré fermé par un verre de cristal. Le plus gros, formant la traverse, a moyennement 98^{mm}

(1) Renseignements donnés par M. l'abbé Morel, archiprêtre de Saint-Trophime.

sur 15^{mm}, celui d'en haut 68^{mm} sur 13^{mm}, & celui d'en bas 68 sur 13, d'une épaisseur d'environ 3^{mm}. Ils ont ensemble un volume de 9,714^{mm} (AAA, Pl. X).

La cathédrale d'Arras possède encore une parcelle du bois sacré enfermée dans un reliquaire d'argent dont le cardinal fit don à son chapitre. « Je n'en connais pas la provenance, m'écrivait M. l'abbé Proyart, vicaire général, mais j'ai toute confiance dans son authenticité; l'illustre cardinal était, en fait de reliques, d'une exactitude quelquefois désespérante. » Il a 57^{mm} de long sur 4^{mm} de largeur. Son volume peut être de 600^{mm} (B. Pl. X).

AUTUN. — Il y a dans plusieurs églises des parcelles de la vraie croix reçues presque toutes de Rome ou de Paris. Elles sont peu considérables. Je les évalue à 50^{mm}.

AVIGNON. — J'ai vu à Avignon un morceau remarquable de la vraie croix dans un reliquaire d'or appartenant à M. le comte Odon de Forbin; son volume est d'environ 220$^{mm.c}$. Il était accompagné d'une attestation du 20 janvier 1804, émanée de l'archevêché de Paris & dont la copie m'a été remise [1] par M. le marquis Louis des Isnards. Cette relique faisait partie d'un morceau plus gros qui aurait été donné (1331) à la maison royale des cordeliers de Saint-Marcel, par une religieuse de cet ordre. En 1793, la relique originaire a été divisée en plusieurs parties dont une nous occupe actuellement. M. le comte de Forbin l'avait eue, par héritage, de sa mère, née de la Batie, qui la tenait de son cousin Mgr de Mons, signataire de l'authentique de 1804 comme vicaire général de S. E. Mgr le cardinal de Belloy, & mort archevêque d'Avignon.

BAUGÉ. — L'hospice des incurables de Baugé (Maine-&-Loire), desservi par des religieuses hospitalières du Sacré-Cœur de Marie, possède un des plus gros morceaux de la vraie croix que l'on connaisse. L'insigne relique est disposée en forme de croix à deux branches. La tige a environ 270^{mm} de long, 20^{mm} de large & 13^{mm} d'épaisseur; la première traverse a 92^{mm}, & la seconde 78^{mm}, ce qui produit un cube de 104,000^{mm} (Pl. X).

Les veines sont très-distinctes, la couleur est d'un brun de châtaigne avec des nuances plus rouges, les unes claires, les autres foncées. Il y a quelques nœuds & des fentes, sans altération par les vers. Les six extrémités de la tige & des traverses sont couvertes d'enveloppes en or garnies sur les faces & les bouts de perles fines & de diamants. A la croisée de la première traverse se trouve

(1) Voir aux pièces justificatives.

sur chaque face un cercle d'or représentant en relief, d'un côté une colombe, de l'autre un étendard entouré de perles & de diamants. Un crucifix en or, d'une époque très-ancienne, repose sur cette croix.

Après la révolution de 1793, on a enlevé une parcelle du bois du bras droit de la petite traverse, pour être distribué à la paroisse du Vieil-Baugé & à l'hôpital de Saint-Joseph de Baugé. Deux entailles ont été faites indiscrètement au bas de la tige en 1790 & au commencement de ce siècle. Depuis cette époque les évêques d'Angers ont donné aux religieuses des lettres d'interdit contre quiconque oserait entamer ce précieux dépôt.

L'importance de cette remarquable relique devant rendre très-sévère dans son examen, je vais entrer dans quelques détails sur les titres dont elle est accompagnée, qui en constatent l'authenticité, & dont les copies m'ont été transmises intégralement avec les renseignements qui précèdent par M. l'abbé Mathis, aumônier de l'hospice, & par les vénérables sœurs religieuses qui en sont les gardiennes.

En 1241, Thomas, évêque d'Hierapetra & d'Arcadie, donne à Jean de Aleïa, seigneur croisé, une portion de la vraie croix qu'il a reçue de Gervais, patriarche de Constantinople, & qu'Emmanuel, empereur, portait dans le combat contre les ennemis de la foi.

Les religieux & abbé du couvent de la Boissière ont acheté de Jean de Aleïa (1244), moyennant 540 livres tournois, un reliquaire contenant une portion de la vraie croix qu'il a rapportée de Palestine.

La relique fut confiée (1379) à Louis, duc d'Anjou, roi de Jérusalem & de Sicile, pour la protéger contre l'ennemi. Sa veuve Marie de Blois (1388), toujours dépositaire de l'insigne trésor, reconnaît qu'il appartient aux religieux de la Boissière.

Une bulle de Calixte III, sur parchemin, datée de 1456, à la demande de René, roi de Jérusalem & de Sicile, rappelle les maux causés par quarante années de guerre dans le pays où se trouve le monastère de Notre-Dame de la Boissière de Cîteaux, dont l'église était recommandable par des reliques importantes, surtout du bois de la vraie croix. Il déclare que les religieux, ruinés par la guerre, ont perdu jusqu'à leurs authentiques.

De cette époque à 1790, ils demeurèrent paisibles possesseurs de la vraie croix; après leur expulsion, la relique fut remise officiellement au curé de Baugé, avec un procès-verbal qui rappelle les titres que je viens d'analyser.

Le 1er octobre 1790, Mlle de la Girouardière, dans une merveilleuse prévision

des événements qui allaient s'accomplir, acheta la propriété perpétuelle de la croix & du reliquaire, moyennant une somme de 400 livres, qu'elle paya à la caisse du district, & l'obligation de nourrir à perpétuité deux pauvres infirmes de la commune de Denezé.

Le 17 octobre 1790, la vraie croix fut transportée de l'église paroissiale de Baugé à la chapelle de l'hospice des incurables, où on la vénère encore aujourd'hui (1).

Bernay. — « *Morceau considérable de la vraie croix à Bernay, en Normandie.* » Telle est la description que Calvin & ensuite Collin de Plancy donnent de l'insigne relique que, d'après cette pompeuse annonce, je désirais vivement connaître, afin de me rendre compte d'appréciations qu'on ne contrôle pas toujours assez. M'étant adressé à Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux, dans le diocèse duquel se trouve la ville de Bernay, Sa Grandeur eut la généreuse pensée de m'envoyer à Paris la pièce elle-même par M. l'abbé Hamet, son secrétaire particulier, pour que je pusse bien la voir & la dessiner. Je prie Sa Grandeur de vouloir bien agréer ici l'hommage de ma respectueuse reconnaissance.

Le bois sacré est enfermé dans un reliquaire plus que modeste, en bois noir, orné de cailloux du Rhin, & se composant de trois petits morceaux dont la longueur est ensemble de 80^{mm}, sur une largeur moyenne de 5^{mm} & une épaisseur d'environ 1^{mm}, cubant 375^{mm}. Au lieu d'être considérable, il est donc très-petit (Pl. XIII).

Au mois de mars 1649, l'évêque de Lisieux étant allé dans la ville de Bernay, faisant alors partie de son diocèse, un frère mineur, possesseur de cette relique, lui offrit de la donner à la paroisse de Sainte-Croix. La remise eut lieu devant témoins sûrs, & avec approbation empressée de l'évêque, qui y vit un moyen d'étendre la piété des fidèles.

Voici l'attestation de cette donation.

« Nous Léonard, par la grâce de Dieu & du Saint-Siége, évêque & comte de Lisieux, à tous & à chacun, à qui il appartient, salut & bénédiction apostolique.

« Le révérend frère Constant de Bernay, de l'ordre des Frères mineurs, capucin, ayant en sa possession une croix formée de petites parcelles de la vraie croix, certifiée par des témoignages à l'abri de tout soupçon de captation, nous ayant demandé avec instances de faire don de cette précieuse relique à l'église paroissiale de Sainte-Croix, nous le lui avons accordé par mandement dans le saint temps du carême.

« Ayant égard à ses pieuses prières, & désirant de tout notre cœur que le culte de notre rédemption soit répandu par tous les moyens dignes de confiance, nous avons ordonné que la relique serait dévotement & sûrement déposée dans le trésor de cette église; &, d'après la teneur des présentes, qu'elle serait présentée

(1) Pièces justificatives : Baugé.

à la vénération du peuple non-seulement aux fêtes de l'Invention & de l'Exaltation, mais encore à toutes les fêtes paroissiales.

« Nous avons de plus défendu, sous peine d'excommunication, que personne enlevât la moindre parcelle de cette relique, objet d'une piété insigne, pour la plus grande gloire de Dieu.

« Donné à Lisieux le mars de l'année de notre rédemption 1649.

« † LÉONARD,

« Évêque de Lisieux.

« Par ordre :

« *Le Révérend.... de Lisieux,*

« *Signé :* PIQUOT. »

Besançon. — Les reliques les plus considérables de la vraie croix, à Besançon, appartiennent à la cathédrale de Saint-Jean. L'une d'elles provient de l'abbaye de la Saussaye, en Normandie. Quand ce monastère fut supprimé, ses revenus furent réunis à la maison royale de Saint-Cyr, qui se trouva ainsi en possession de la vraie croix. Elle était exposée sur l'autel intérieur du cloître. Lors de la révolution française, une des dames chassées de leur pieux asile, Mme de Moustier, sauva la sainte relique & l'apporta à Versailles. Une autre parcelle de Saint-Cyr, échut à une autre de ces dames, Mme de Luchet, des mains de laquelle elle est passée dans celles de Mlle des Mazis, son possesseur actuel. Le marquis Lionel de Moustier, avant de mourir, exprima le désir que le précieux dépôt fût remis à l'archevêque de Besançon, qui le reçut des mains de son fils, le 28 mars 1830.

Un autre morceau de la vraie croix a été rapporté de Rome, par Mgr le cardinal de Rohan, en 1829; il est enfermé dans un reliquaire en forme de croix & exposé au public tous les vendredis de carême.

Une troisième parcelle est portée chaque année aux processions des Rogations & de la fête de saint Marc.

Une quatrième enfin est conservée dans la chapelle privée de Son Éminence l'archevêque de Besançon.

D'autres églises de la province possédaient autrefois ou possèdent encore des reliques de la Passion. Quelques parcelles existent à l'abbaye de Saint-Claude;

Chez les capucins de Lure;

Chez les religieux de Bellevaux, &c.

D'après Golbert, on en verrait encore à Rosières, à Dôle;

Une relique insigne à Lisle-sur-le-Doubs, donnée par les seigneurs de Neufchâtel;

Un morceau dans l'église de Saint-Maurice, à Besançon;

Un autre était en grande vénération à Bellevoir avant la révolution française. Il disparut jusqu'en 1833, époque où M. Vuillemin, curé de Bellevoir, eut le bon-

heur de le retrouver & de le faire reconnaître par l'autorité diocésaine, qui en a de nouveau permis l'exposition.

J'évalue l'ensemble de ces parcelles à 1,000^{mm}.

Son Éminence a eu la bonté de m'envoyer de nombreux & remarquables documents à l'appui de ces notes. On les verra aux pièces justificatives.

Bonifacio. — Un bâtiment espagnol, porteur d'une relique insigne de la vraie croix, fut assailli par une tempête dans les eaux de la Corse. Les passagers, sur le point de périr, firent vœu de la remettre à la première église qu'ils rencontreraient. Cette église se trouva être celle des capucins de Bonifacio. Le conseil des anciens ordonna, à cause de son importance, que la relique serait transportée dans la paroisse de Sainte-Marie-Majeure, encastrée dans la maçonnerie de la coupole, au-dessus du chœur, & renfermée sous deux clefs, dont l'une serait entre les mains du podestat, & l'autre dans celles du curé.

Mazolaccio, historien bonifacien, la mentionne en 1500.

On dit qu'elle n'était pas munie de ses authentiques, mais que de nombreux miracles, produits à son occasion, suffirent pour les remplacer. Elle est dans tous les cas l'objet d'une grande vénération & sort processionnellement dans les circonstances graves, lors des tempêtes, &c. Elle est exposée aux fêtes de Noël, Pâques, la Pentecôte & l'Épiphanie. Le développement de la tige & des deux branches est de 290^{mm}, la largeur est de 16 & 17^{mm}, son épaisseur 5^{mm} & son volume de 23,925^{mm}.

Je dois ces renseignements à l'obligeance du révérend père Santoni, supérieur du grand séminaire d'Ajaccio (Pl. XIII).

Bordeaux. — Des reliques de la vraie croix existent à Bordeaux :

1° A l'église de Sainte-Croix, dans un reliquaire en argent en forme d'ostensoir. Une partie provient des bénédictines, l'autre de M. Berrouet, à qui elle avait été donnée par Mgr Gignoux, évêque de Beauvais. La traverse a 40^{mm}, le montant 35^{mm}, leur largeur est de 10^{mm}, & leur épaisseur de 5^{mm}; son volume égale 3,250^{mm}. Sa couleur est brun-roux.

2° Dans l'établissement des frères, une relique de la vraie croix de même couleur. La longueur du montant est de 5^{mm}, celle de la traverse est très-sensiblement la même, l'épaisseur d'environ 1^{mm}, ce qui produit un volume de 20^{mm}.

3° Chez M. l'abbé Dupuy, ancien curé de Sainte-Croix, une croix dont la traverse & le montant ont ensemble 75^{mm} sur 2^{mm}, & le volume peut être évalué à 150^{mm}.

4° Enfin à la chapelle des jésuites de Bordeaux (Pl. XII).

Bourbon-l'Archambault. — Saint Louis donna un fragment considérable à son fils aîné, Robert de France, qui fit bâtir une sainte-chapelle, dans laquelle il le plaça, ainsi qu'une épine. Les reliques étaient montrées au peuple tous les ans le jour de la Trinité, sur la dernière porte du château. Cette sainte-chapelle était d'une grande magnificence; elle fut incendiée par la foudre le 14 mai 1610. Le reliquaire était d'or & pesait 13 marcs, ses extrémités se terminaient par des fleurs de lis, il portait la date de 1395. Le montant du bois a 250^{mm} de longueur, chacun des bras 70^{mm}, la largeur est de 30^{mm}, l'épaisseur de 2 à 3^{mm}. Il est un peu rouge, poli sur la partie exposée aux regards, fruste en dessous. Son volume est de $29{,}250^{mm}$.

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Moulins m'a fait l'honneur de me faire remettre ces notes par M. l'abbé de Hosier, curé de Bourbon, pour compléter ce qu'on en trouve dans le *Voyage pittoresque dans le Bourbonnais* (Pl. XII).

Bourges. — Il existait autrefois dans le trésor de l'archevêché de Bourges un clou, cinq épines & du bois de la croix. Sa Grandeur Mgr de la Tour d'Auvergne eut la bonté de me donner des croquis exacts & d'y ajouter des indications pour d'autres reliques. Il disait : « Notre pauvre trésor a perdu à la Révolution toutes ses richesses d'autrefois. Nous n'avons plus d'épines, ni de clou. Il ne nous reste plus qu'un morceau de la vraie croix, assez important, il est vrai, dont vous recevrez ces jours-ci une reproduction. » La longueur de la tige en deux parties est de 95^{mm}, celle du croisillon 70^{mm}, largeur 15^{mm}, l'épaisseur 9^{mm} & le volume $22{,}275^{mm}$ (Pl. XII).

Chalinargues. — On voit dans l'église de Chalinargues, diocèse de Saint-Flour, une parcelle de la vraie croix, ayant à peu près la grosseur du petit doigt. — Elle est de couleur brun foncé, & le grain du bois paraît être celui du cèdre. Elle vient du trésor de la basilique de Saint-Denis (1). Volume évalué, $1{,}000^{mm}$.

Chalons. — *Église cathédrale de Saint-Vincent.* — Parcelle considérable de la vraie croix.

Église Saint-Pierre. — Parcelle.
Le tout évalué $2{,}000^{mm}$.

Chamirey. — *Paroisse de Touches, diocèse d'Autun.* — Mgr Bouange, vicaire

(1) L'abbé Lamouroux, curé de Chalinargues, Cantal. *Pièces justificatives.*

PLANCHE XII

BORDEAUX, BOURGES, CHAMIREY, COMPIÈGNE
BOURBON-L'ARCHAMBAULT, DIJON, LES JÉSUITES DE PARIS, LILLE
LYON, RIEL-LES-EAUX

Le morceau le plus considérable de cette planche est à Bourbon-l'Archambault. Comme pour d'autres grosses reliques, j'ai été obligé d'en réduire la longueur, qui est de 250 millimètres. Il est au second plan. On voit à ce même plan en diagonale les reliques de Dijon, & sur le devant celles de Bourges, Compiègne, Lille, Lyon, toutes très-importantes. Celles de Bordeaux, Chamirey, Riel-les-Eaux, & des Jésuites, rue des Postes & Vaugirard, occupent les espaces laissés libres par les autres.



(*Page 128.*)

4° Celle à la chapelle des jésuites de Bordeaux (Pl. XII).

Bourbon-l'Archambault. — Saint Louis donna un fragment considérable à son fils aîné, Robert de France, qui fit bâtir une sainte-chapelle, dans laquelle il le plaça, ainsi qu'une épine. Les reliques étaient montrées au peuple tous les ans le jour de la Trinité, sur la dernière porte du château. Cette sainte-chapelle était d'une grande magnificence; elle fut incendiée par la foudre le 14 [illegible]. Le reliquaire était d'or & pesait 13 marcs, ses extrémités se terminaient par des fleurs de lis, il portait la date de 1395. Le montant du bois a 250mm de longueur, chacun des bras 70mm, la largeur est de 30mm, l'épaisseur de 2 à 3mm. Il est un peu rouge, poli sur la partie exposée aux regards, fruste en dessous. Son volume est de 29,250mm.

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Moulins m'a fait l'honneur de me faire remettre ces notes par M. l'abbé de Hosier, curé de Bourbon, pour compléter ce qu'on en trouve dans le *Voyage pittoresque dans le Bourbonnais* (Pl. XII).

Bourges. — [illegible] dans le trésor de l'archevêché de Bourges un clou, cinq [illegible] croix. Sa Grandeur Mgr de la Tour d'Auvergne eut la [illegible] des croquis exacts & d'y ajouter des indications pour d'autres reliques. [illegible] trésor a perdu à la Révolution toutes ses richesses d'autrefois. [illegible] ni de clou. Il ne nous reste plus qu'un morceau de la vraie croix, assez important, il est vrai, dont vous recevrez ces jours-ci une reproduction. » La longueur de la tige en deux parties est de 95mm, celle du croisillon 70mm, largeur 15mm, l'épaisseur 9mm & le volume 22,275mm (Pl. XII).

Chalinargues. — On voit dans l'église de Chalinargues, diocèse de Saint-Flour, une parcelle de la vraie croix, ayant à peu près la grosseur du petit doigt. — Elle est de couleur brun foncé, & le grain du bois paraît être celui du cèdre. Elle vient du trésor de la basilique de Saint-Denis (1). Volume évalué [illegible].

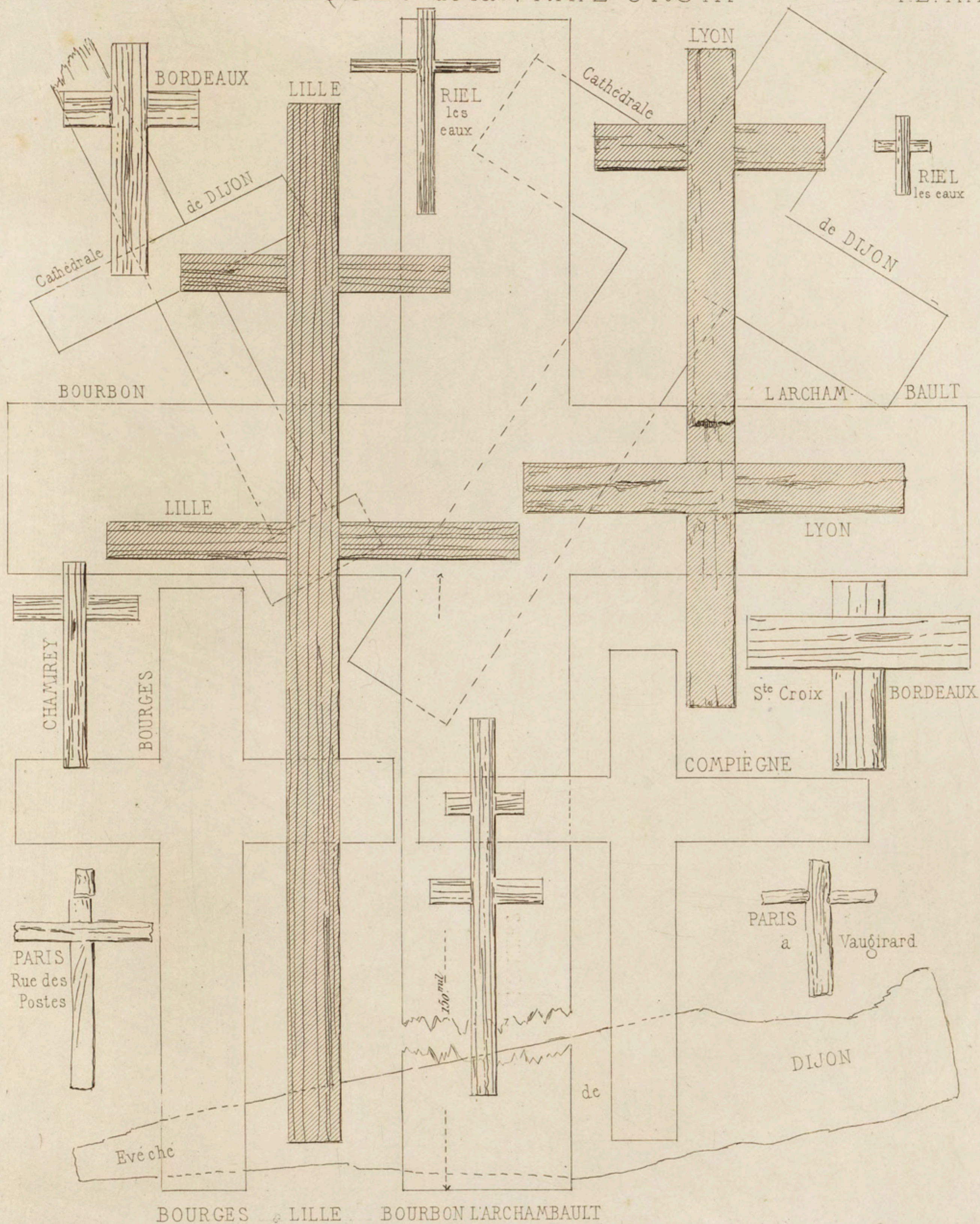
Chalons. — *Église cathédrale de Saint-Vincent.* — Parcelle considérable de la vraie croix.

Église Saint-Pierre. — Parcelle.

Le tout évalué 2,000mm.

Chamirey. — *Paroisse de Touches, diocèse d'Autun.* — Mr [illegible], vicaire

(1) L'abbé Lamouroux, curé de Chalinargues, Cantal. *Pièces justificatives.*



Rohault de Fleury. inv.

L. Lesort. Ed.r r. de Grenelle S.t G.in 3.

général à Autun, m'indique une parcelle considérable de la vraie croix, à Chamirey, paroisse de Touches, dans la chapelle de M. Brunet, qui m'a donné les renseignements suivants :

« Il est de tradition dans ma famille que la relique que nous possédons, & une autre de moindre dimension qui nous a été volée en 1842, provenaient d'un de mes oncles qui était abbé de Clairvaux, au moment de la fermeture de ce monastère. Le dernier supérieur aurait fait cadeau de cette relique à mon oncle, en lui disant qu'elle était dans la maison depuis saint Bernard, qui l'avait reçue lui-même du pape Eugène, lors du voyage qu'il fit à Rome. Cette relique est restée dans ma famille depuis ce temps... La couleur du bois est celle de l'olivier & du chêne. Mgr Bouange en a enlevé quelques fragments. » — La tige a 38^{mm}, les deux bras ont ensemble 18^{mm}, la largeur du bois est de 4^{mm} 1/2, & son épaisseur de 2^{mm} 1/2, ce qui produit un volume de 605^{mm} (Pl. XII).

CHATILLON. — Dom Morin signale à Châtillon-sur-Loing une parcelle de la vraie croix.

CHEFFES, *près Angers*. — Une inscription de 1167 placée dans l'église de Cheffes indique qu'elle en possédait (1).

CHELLES. — D'après un manuscrit du grand séminaire de Meaux, il y avait à Chelles un fragment du bois sacré (2).

COMPIÈGNE. — Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, à qui j'avais pris la liberté de m'adresser pour avoir des renseignements sur le saint Suaire de Compiègne, m'écrivit immédiatement en me mettant en rapport avec M. l'abbé Bourgeois, archiprêtre de cette ville.

Parmi les pièces dont il a bien voulu m'envoyer des extraits, je lis :

« Article 1er de l'inventaire : 1° Une belle croix toute d'or, dans laquelle il y a une partie assez notable de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en forme de croix. C'est un présent de Charles Second, surnommé le Chauve, fondateur de cette abbaye, lequel en avait hérité de son grand-père Charlemagne, lequel le portait ordinairement sur soi, allant à la guerre. »

M. l'abbé Bourgeois ajoute :

(1) Barbier de Montault, *Rapport sur la vraie croix découverte à Saint-Florent en* 1858. — Extrait de la *Revue de l'Anjou & du Maine*, t. IV.

(2) M. l'abbé Denis, chanoine de Meaux; manuscrit du grand séminaire.

« Nous ne possédons plus cette précieuse relique, mais nous en avons une peut-être plus remarquable encore, donnée par Philippe le Bel au couvent de Royal-Lieu, qu'il avait fondé. Elle était l'objet d'une vénération toute particulière. Tous les ans on l'apportait solennellement en ville le vendredi saint pour la présenter aux infirmes, aux malades, aux prisonniers, aux religieuses cloîtrées. Trois notables étaient consignés comme otages dans l'abbaye, & on ne les relâchait que lorsque la croix était rapportée.

« J'ai suivi toutes les péripéties de cette précieuse relique dans le cours de la Révolution, & il résulte des monuments & témoignages qu'elle est identiquement la même que celle de l'abbaye. Objet d'une grande vénération dans la paroisse, on la donne à baiser aux fidèles, aux fêtes qui rappellent la Passion, & on la porte processionnellement comme par le passé.

« La hauteur du montant est de 90^{mm}, la longueur de la traverse 80^{mm}, la largeur du bois 12^{mm}, son épaisseur, environ 1^{mm}; son volume $1,896^{mm}$.

« La croix est attachée sur un carton au moyen d'un fil d'or [1] (Pl. XII). »

CONQUES. — Le vénérable Bégon devenait abbé à Conques lorsque Pascal II fut nommé pape. Ils moururent la même année & concoururent tous deux à la restauration du monastère. Pascal envoya des reliques à son ami, &, entre autres, un morceau de la vraie croix, pour lequel Bégon fit faire un reliquaire arrivé jusqu'à nous, après bien des mutilations [2].

La parcelle, placée dans le haut de la croix, a environ 36^{mm} de développement sur 3^{mm} de largeur. Le volume est évalué à 108^{mm}.

DIJON. — Dijon possède deux reliques de la vraie croix. La première, à la cathédrale, provient de la chapelle portative des ducs de Bourgogne. Les fragments sont au nombre de quatre, d'une longueur développée de 153^{mm} sur 10^{mm} de largeur & 2 à 3^{mm} d'épaisseur, produisant un volume de $3,825^{mm}$. La couleur est d'un brun foncé tirant sur le noir.

La deuxième relique, beaucoup plus importante, est à l'évêché; elle faisait partie de la croix de saint Louis qui existait à la Sainte-Chapelle. Lorsque le reliquaire fut porté à la Monnaie, un député à la Convention, Jean de Bry, chargé de constater un vol considérable qui fut fait à cette époque, prit un morceau de bois qui n'avait aucune valeur pour la Monnaie, & le donna à un savant médecin de ses amis nommé Bourdois. La relique passa par héritage à un domestique du

(1) Pièces justificatives. Compiègne.

(2) Didron, *Annales archéologiques*.

médecin nommé Philippe Genty, natif de Riel, puis à la nièce de ce dernier, Thérèse Tinturier, enfin à M. le curé de Riel, qui en fit hommage à la cathédrale de Dijon. La relique a été coupée en deux sur son épaisseur. La longueur totale des deux morceaux avant leur séparation était de 156^{mm}, la largeur varie de 6^{mm} à 25^{mm}; la plus grande épaisseur est de 10^{mm}. Son volume est de 28,850^{mm}. M. l'abbé Pillot, vicaire général de Dijon, à qui je dois ces renseignements, ajoute que la paroisse a obtenu de l'évêché une parcelle d'un volume de 326^{mm}, & lui-même une de 90^{mm}, ce qui porte le volume de l'ensemble des reliques de Dijon à 33,091^{mm} (1) (Pl. XII).

Mme la comtesse de Berbis possédait une relique importante de la vraie croix, que son mari tenait de son oncle le chanoine de Berbis, lequel l'avait reçue d'un carme qui l'avait sauvée de son couvent, à Dijon, pendant la Révolution.

Le verre qui recouvrait sa relique s'étant cassé, elle désira la faire authentiquer; alors l'évêque de Dijon, Mgr Rivet, en prit une partie & lui rendit le reste dans un beau reliquaire en vermeil.

Fontainebleau. — D. Morin indique une relique de la croix dans l'église royale de Fontainebleau (2).

Gramont. — A l'abbaye de Gramont, en Limousin, on vénérait un phylactère semblable à celui de Cortone & renfermant du bois de la vraie croix; il avait appartenu à la famille Ducas. Alexis Ducas descendait de l'impératrice Irène, épouse de l'empereur Alexis Comnène, & mère de son aïeule. Il vivait vers l'année 1166. La relique fut donnée par Almaric, roi de Jérusalem, à Guillaume VI, prieur de Gramont, en 1174 (3).

Il est regrettable que Ducange ni les autres auteurs ne donnent jamais exactement les dimensions des reliques dont ils s'occupent. Le phylactère d'Amiens cubait 4,500^{mm}, celui de l'impératrice Marie 22,000^{mm}, d'autres, comme celui de Donawert, ont plus de 100,000^{mm}. Le phylactère d'Amiens devait être de la grandeur la plus commune. J'en attribuerai les mesures à celui de Gramont, soit 5,000^{mm}.

Jaucourt (Aube). — L'église paroissiale de Jaucourt possède, dans un reli-

(1) Voir aux pièces justificatives, Dijon, les renseignements donnés par M. l'abbé Pillot, vicaire général de Mgr l'évêque de Dijon, & par M. l'abbé Bergerot, curé de Riel.

(2) *Histoire générale du Gastinais*, D. Morin, p. 520.

(3) Ducange, cité par Venuti, *De cruce Cortoniensi*, p. 24.

quaire du XIVe siècle, un fragment de la vraie croix qui peut être évalué à 3,500^{mm}.

Lagny. — Dom de Changy en indique à Lagny (1).

Langres. — La cathédrale de Langres, comme la plupart des autres cathédrales, n'a qu'une petite parcelle du bois de la croix.

Laon. — En 1112 on vénérait à la cathédrale de Laon, dans une châsse qui contenait d'autres reliques de la Passion, une parcelle de la vraie croix qui n'y existe plus (2), et une petite portion de l'abbaye de Saint-Vincent, à Laon (3).

Libourne. — On avait à Libourne, diocèse de Bordeaux, un morceau considérable de la vraie croix provenant du pillage du trésor de Saint-Denis, où Louis XVI l'avait fait porter, la croyant là plus en sûreté qu'à la Sainte-Chapelle.

Elle passa des mains du conventionnel Villard à celles de l'abbé Picard, puis de M. Beyloc, archidiacre d'Aix, qui n'en reçut que la moitié, & la légua en mourant à l'église de Saint-Jean.

La longueur développée de la tige & de la traverse est de 100^{mm}, la largeur est approximativement de 10^{mm} & son épaisseur de 3^{mm}, ce qui produit un volume de 3,000^{mm} (4).

Lille. — S. G. Mgr l'archevêque de Cambrai a eu la bonté de m'envoyer sur une insigne relique de Lille les renseignements dont j'extrais ce qu'on va lire. Le premier document est un acte de Mgr Belmas, archevêque de Cambrai, de 1838, constatant la translation de cette relique dans un nouveau reliquaire, & reconnue par des témoins dignes de foi, comme ayant été exposée autrefois dans l'église de Saint-Pierre, & appartenant à celle de Saint-Étienne.

Le second document est la copie des leçons du deuxième nocturne de matines, en la fête de l'Oblation de la sainte croix, qui se célébrait, avant la Révolution française, le 16 juillet de chaque année, dans l'ancienne collégiale de Saint-Pierre, à Lille. On y voit que Walter de Courtrai, chancelier de l'empereur Baudouin, obtint, lors du pillage de Constantinople, une partie assez grande du bois de la vraie croix, qu'il offrit au chapitre de cette importante église.

(1) L'abbé Denis, *Histoire inédite de l'abbaye de Lagny*, par D. de Changy, au grand séminaire de Meaux.

(2) M. l'abbé Bourgeois, vicaire général, archiprêtre de Compiègne. *Pièces justificatives.*

(3) *Histoire de l'abbaye*, par Robert Wiard, 1755, p. 389.

(4) Je dois ces renseignements à l'obligeante intervention de M. l'abbé Chabannes, curé de Libourne, & de M. l'abbé de Salomon, professeur, à Bazas.

La relique fut placée dans un riche reliquaire orné de perles & de pierres précieuses, & dans une chapelle fondée à cette intention par le chanoine Lebatteur.

Le troisième document est la description de la relique, c'est une double croix; « l'arbre ou le tronc est d'une seule pièce, les bras sont rapportés; les arêtes, peu régulières, paraissent usées par un frottement prolongé.

« A première vue & à distance le bois ressemble assez à du chêne vieux qui n'aurait pas été verni. En l'examinant de plus près, on le prendrait facilement, sauf une teinte plus sombre & une certaine dureté de ton, pour du sapin vieux. Ce qui lui donne cette dernière apparence, ce sont surtout sept ou huit veines parallèles, d'un brun-rouge très-foncé, qui vont presque régulièrement dans le sens du bois; ces veines pénètrent toute la profondeur du bois.

« Il n'est pas du tout improbable que le tronc ait été un peu raccourci par une section faite au pied; ce qui tend à le faire supposer, c'est qu'en cet endroit, toutes les arêtes sont très-irrégulières & paraissent taillées au couteau. »

La longueur de la tige est de 187^{mm}. Sa largeur dans le bas est de 10^{mm} & dans le haut de 7^{mm} 1/2. La longueur des quatre parcelles formant les deux bras est ensemble de 106^{mm} sur 6^{mm} 1/2 de largeur. — Le tout a 6^{mm} 1/2 d'épaisseur, produisant un volume de $15,112^{mm}$ (Pl. XII).

LONGPONT. — Il existe à Longpont, près de Montlhéry, diocèse de Versailles, un dépôt de reliques fort authentiques, provenant d'un ancien & célèbre couvent de bernardins, & se composant principalement d'une épine & de quatre parcelles de la vraie croix.

La première portion de la vraie croix a 60^{mm} de long, la traverse 40^{mm}, la largeur 10^{mm}. Elle est incrustée dans une croix d'argent qu'elle remplit & dans une custode de vermeil ornée de grenats & scellée du sceau de l'évêché de Versailles.

La seconde a 25^{mm} de hauteur sur 5^{mm} de largeur.

Ces reliques sont de la couleur de la croix Palatine de Paris.

La troisième a été tirée en 1835 de la croix donnée par saint Louis à Sens; elle a 22^{mm} de long, 3^{mm} de large. Le bois paraît plus rougeâtre.

La quatrième, venant du prieuré de Saint-Nicolas, d'Acy, a environ 15^{mm} de long sur 3^{mm} de large. En supposant à toutes ces reliques une épaisseur moyenne de 1^{mm}, on trouve pour leur ensemble un volume de $1,136^{mm}$ [1].

(1) Renseignements donnés par M. l'abbé Artaut, curé de Longpont.

LORRIS. — A Lorris, en Gatinais, D. Morin parle de deux éclats du saint bois (1).

LYON. — Le 21 septembre 1866 S. Exc. Mgr le cardinal de Bonald m'écrivait : « Nous possédons à la métropole plusieurs parcelles assez considérables de la vraie croix. Elles nous viennent de plusieurs papes. Je les ai réunies dans un même reliquaire qui, quoique moderne, offre assez d'intérêt. »

J'ai eu la bonne fortune, en passant à Lyon quelques mois après, de voir ces insignes reliques avec M. le chanoine Chapot, grand sacristain, gardien du trésor, dont la bienveillance extrême m'a donné tous les renseignements nécessaires pour justifier leur authenticité.

Les fragments du bois sacré, de diverses provenances, ont été réunis dans une seule croix patriarcale. Un d'eux a été donné au chapitre par Ponce de Chaponay au XIIIe siècle ;

Le second, provenant de l'abbaye de Saint-Denis, par Mgr de Pins, en 1809;

Le troisième par le cardinal Fesch, en 1804;

Le quatrième a appartenu aux princesses Victoire & Clotilde, filles de Louis XV. Elles s'étaient réfugiées à Bologne, où elles moururent. M. l'abbé Courbon, leur aumônier, rentré en France & devenu vicaire général, rapporta cette insigne relique qui, à sa mort en 1824, devint la propriété de la cathédrale;

Le cinquième faisait partie du trésor de l'église de Saint-Chamond;

Le sixième & dernier a appartenu au cardinal Fleury & a été donné à la cathédrale de Lyon en 1844; la tige, d'une couleur foncée, a des veines transparentes, les traverses sont en bois clair.

Le développement de la tige & du bras est de 212mm sur 8mm & 1mm d'épaisseur, ce qui produit en tout un volume de 1,696mm (2) (Pl. XII).

MACON. — *Église de la Visitation.* — Parcelle considérable ayant appartenu autrefois à l'abbaye de Cluny, qui paraît l'avoir reçue du pape Clément VI, résidant à Avignon, lequel l'avait tirée du trésor d'une des églises de cette ville (3). Je l'évalue à 2,000mm.

MARSEILLE. — On dit qu'il y avait une relique insigne de la vraie croix dans

(1) *Histoire générale du pays de Gatinais*, 1630, p. 160.
(2) Voir pièces justificatives de Lyon.
(3) Voir aux pièces justificatives d'Autun, Mgr Bouange.

l'église de Saint-Victor, à Marseille; cette supposition vient probablement de ce qu'avant la Révolution cette église possédait la croix de saint André, apôtre, dont une petite portion seulement lui est revenue depuis peu. Il n'y reste qu'une parcelle très-minime de la vraie croix, comme dans toutes les églises un peu importantes (Mgr Jeancart). On ne doit pas, d'après cela, l'évaluer à plus de 150^{mm}.

NEVERS. — Un triptyque byzantin du XIVe siècle, appartenant à Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, renferme un morceau de la vraie croix dont la tige peut avoir 26^{mm}, la traverse 18^{mm}, la largeur 4^{mm}.

Le volume est de 176^{mm}.

POITIERS. — Sainte Radegonde demanda des reliques de la vraie croix à Justin II, successeur de Justinien sur le trône de Constantinople. Cet empereur lui en envoya un morceau dans un riche reliquaire orné de pierreries. Depuis ce temps son monastère prit à Poitiers le nom de Sainte-Croix. La translation de l'insigne relique donna lieu à la belle hymne: *Vexilla regis,* que le poëte Fortunat composa à cette occasion. Saint Grégoire de Tours hésita à recevoir le fragment de la vraie croix du monastère de Poitiers, malgré la caution de saint Hilaire & les affirmations de sainte Radegonde. Il lui fallut de nombreuses épreuves & de plus nombreux miracles pour qu'il consentît à croire. « C'était, dit-il, à cause de la folie de mon *esprit naturellement rebelle & stupide* que je ne m'étais jamais senti excité à croire ces choses jusqu'à ce qu'elles m'eussent été démontrées [1]. »

La croix est à deux traverses. Sa tige a 69^{mm} de long, les deux traverses ensemble 36^{mm}; la largeur du saint bois est de 4^{mm}. L'épaisseur est toujours fort difficile à apprécier; les reliques étaient plus épaisses dans l'origine par rapport à leur largeur. — D'après cela, son volume serait de 870^{mm} (Pl. XII).

PONTIGNY. — La maison des missionnaires de Pontigny a une partie notable de la vraie croix qui lui vient de la famille Gille. Elle faisait partie d'un morceau plus considérable dont une partie est restée la propriété de cette famille, & le reste a été remis à M. le curé de Molay; on peut évaluer le volume de l'ensemble de ce morceau à $12{,}000^{mm}$. On dit, mais sans preuves authentiques, qu'il a été trouvé à Rome dans le pillage d'un couvent [2].

RIEL-LES-EAUX. — M. l'abbé Bergerot, curé de Riel, qui a fait hommage à la

(1) Gretser, *Gloire des martyrs, De cruce,* liv. I, ch. V.

(2) Voir pièces justificatives.

cathédrale de Dijon de sa plus insigne relique, m'a appris que l'église paroissiale possède un fragment de la vraie croix en forme de croix dont la tige a 35^{mm} sur 3^{mm} & 2^{mm}, & la traverse 29^{mm} sur 2^{mm} & 2^{mm}, ayant par conséquent un volume de 326^{mm}. La couleur est brun-fauve-marron.

Il en possède lui-même un morceau que lui donna Mgr l'évêque de Dijon, & dont le montant a 14^{mm}, la traverse 1^{mm} 1/2, de mêmes largeur & épaisseur que celui de la paroisse, produisant un volume de 345^{mm} [1].

Royaumont. — Saint Louis donna à la célèbre abbaye de Royaumont « deux fragments de la croix de Jésus-Christ & de la couronne, pour remplir deux croix d'argent, dont une partie a été transportée dans une croix de cuivre, & depuis dix ans dans une d'argent que les religieux ont achetée [2]. » On ignore ce qu'ils sont devenus.

Saint-Dié. — La cathédrale de Saint-Dié possède un morceau de la vraie croix qui existait avant la Révolution dans la Sainte-Chapelle du Palais à Paris ; elle fut recueillie par une personne digne de foi, lors de la spoliation de cette antique chapelle, & confiée à Mgr de Beaulieu, ancien chanoine régulier de Sainte-Geneviève, & depuis évêque de Soissons. Mgr de Beaulieu donna la relique, en 1820, à son ami M. Siret, curé de Saint-Séverin. En 1828, Son authenticité ayant été reconnue par Mgr l'archevêque de Paris, une portion en a été extraite pour Mgr Jacquemin, évêque de Saint-Dié, incluse dans un médaillon semblable à celui de la croix de Saint-Séverin, & l'un & l'autre médaillon scellés du sceau de l'archevêque.

Le développement de la tige & des bras de la relique de Saint-Dié est de 33^{mm}, la largeur 3^{mm}, l'épaisseur 1^{mm}, ce qui produit un volume de 99^{mm}.

Sa couleur brune la fait ressembler à du vieux palissandre, son fil est sinueux, & sa dentité moyenne.

M. le chanoine Balland, secrétaire de Monseigneur, en me donnant ces renseignements, voulait bien y ajouter : « Notre diocèse n'est malheureusement pas riche en reliques de la Passion de Notre-Seigneur. Un certain nombre de paroisses & de particuliers possèdent des parcelles microscopiques du bois de la vraie croix : la plus considérable est échue à notre cathédrale. Si les autres parcelles répandues dans le diocèse étaient réunies, elles ne formeraient peut-être pas le volume de celle-ci. »

(1) Voir aux pièces justificatives : Dijon.

(2) Gaignières. Note sur les reliques de Royaumont. Préface du manuscrit n° 5472. Biblioth. imp., p. 3.

Saint-Florent. — A l'église de Saint-Florent-lès-Saumur, dans le diocèse d'Angers, on voit un morceau notable de la vraie croix évalué à 400^{mm}, de couleur claire, ayant toutes les apparences d'un bois de conifère. Cette relique fut visitée en 1858 par M. le chanoine Barbier de Montault, délégué par Mgr l'évêque d'Angers, qui en reconnut l'authenticité. Pendant les guerres de religion elle dut sa préservation à un membre de la famille Lebœuf, qui la restitua en 1693 à l'abbaye de Saint Florent.

Saint-Quentin. — Ducange parle d'un phylactère conservé au couvent du mont Saint-Quentin en Picardie. On dit qu'il a été donné par l'évêque Nevelon au retour d'un pèlerinage à Constantinople. C'était un ouvrage grec semblable au phylactère de Cortone [1] dont j'évalue le volume à 5,000^{mm}.

Sens. — La métropole de Sens possède un des trésors les plus riches en reliques de la Passion. Charlemagne l'affectionnait particulièrement; saint Louis fit bénir dans cette ville son union avec Marguerite de Provence & y vint recevoir la couronne d'épines. On y voit deux morceaux importants de la vraie croix donnés, l'un par Charlemagne à son cousin Magnus, archevêque de Sens, l'autre par saint Louis.

La croix de Charlemagne est la plus grande, elle est à deux traverses; sa hauteur est de 330^{mm}, la longueur de la petite traverse a 85^{mm} ; celle de la grande 220^{mm} ; la largeur du bois est de 14^{mm}, & l'épaisseur de 7 à 8^{mm} ; son volume, 63,735^{mm}. A 35^{mm} de l'axe, il existe sur le bras droit d'en bas un trou rond d'environ 5^{mm} de diamètre, rempli de cire.

La croix de saint Louis n'a qu'une traverse, assemblée à mi-bois avec le montant. Les deux extrémités du bras gauche & de la tête sont arrondies comme avec un canif. L'extrémité du bras droit est arrondie seulement dans l'angle supérieur. Le dessus, ou face de la croix, est uni, mais le dessous paraît inégal; l'épaisseur varie de 2 à 3^{mm}. Sa hauteur totale est de 155^{mm}, la largeur du montant est de 10^{mm}, la longueur de la traverse est de 96^{mm}, la largeur de 9^{mm}. Elle cube 5,810^{mm}.

« Le bois des deux reliques est d'essence identiquement semblable. La couleur est celle du cèdre, mais tellement vieilli qu'il ne ressemble à aucun autre bois auquel on puisse le comparer...

« ... Depuis quelques années on ne peut les montrer qu'en présence d'un

(1) Venuti, 1791, *De cruce Cortoniensi*, p. 24.

prêtre qui place les vraies croix entre deux cierges allumés, & qui est obligé à rester présent pendant tout le temps qu'on les voit. »

Le volume total de ces deux reliques est de 69,547^{mm}.

Les dimensions & les renseignements m'ont été donnés par M. Lefort, architecte de la cathédrale, que S. G. Mgr l'archevêque de Sens en avait chargé.

Troyes. — La belle cathédrale de Troyes possédait autrefois une des plus remarquables reliques du bois de la vraie croix, qui malheureusement n'existe plus, mais sur laquelle je crois devoir m'étendre avec quelques détails, en raison de son importance. J'ai puisé mes renseignements dans un manuscrit extrêmement intéressant que le savant auteur, M. le chanoine Coffinet, a eu la bonté de me communiquer, à la demande de S. G. Mgr Ravinet [1].

« Le 12 avril 1204, le sac de Constantinople eut lieu par l'armée des croisés se composant de Français (la plupart Champenois), de Flamands & de Vénitiens... Tandis que la foule des guerriers enlevaient l'or, les pierreries, les tapis, les riches étoffes de l'Orient, les pèlerins, les seigneurs, les barons, les ecclésiastiques & les évêques qui faisaient partie de l'armée latine recueillirent un butin plus digne des soldats de Jésus-Christ. Lorsque l'ordre fut rétabli, on désigna trois églises dans lesquelles toutes les dépouilles de Constantinople devaient être déposées. Défense était faite, sous peine de vie & d'excommunication, de rien détourner du butin.

« Garnier de Traînel, cinquante-neuvième évêque de Troyes (1192-1205), grand aumônier de l'armée latine, fut constitué gardien de ces splendides richesses. Ce prélat, déjà avancé en âge, avait pris la croix pour la seconde fois (1200)... Il succomba à une épidémie le 14 avril 1205... Après sa mort, Jehan Langlais, son chapelain, rapporta à Troyes un lot de reliques réservées par l'évêque.

« La plupart de ces objets portaient des inscriptions qui en constataient l'origine : 1° Une parcelle de la croix de Notre-Seigneur, d'après un inventaire de 1429, dans un reliquaire en forme de croix double, dorée, sur un vase de cristal dont le pied est en argent... » Un inventaire du 20 juillet 1611 en fait mention. « En 1709 deux bénédictins de Saint-Maur voient à Troyes, parmi les reliques qu'on y conserve, un morceau de bois de la vraie croix de 8 ou 10 pouces de long avec les deux croisillons, sur lesquels il y a des émaux où sont gravés des caractères grecs qui en font foi. En 1771 l'historien Grosley écrivait à M. Gonneau rédacteur du

(1) Voir pièces justificatives.

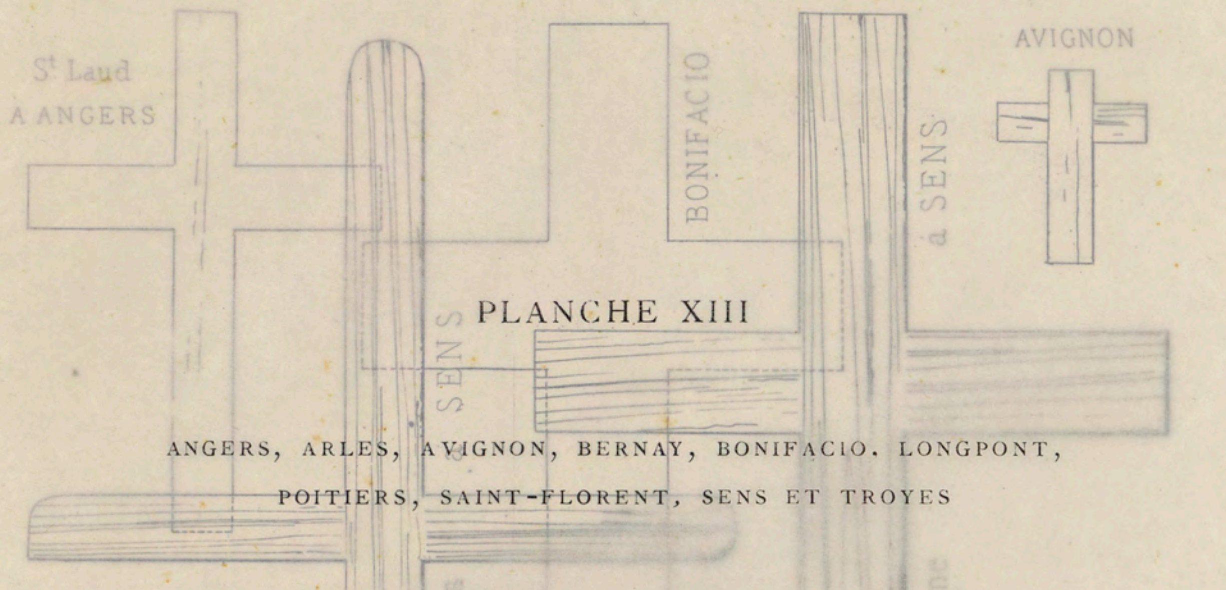
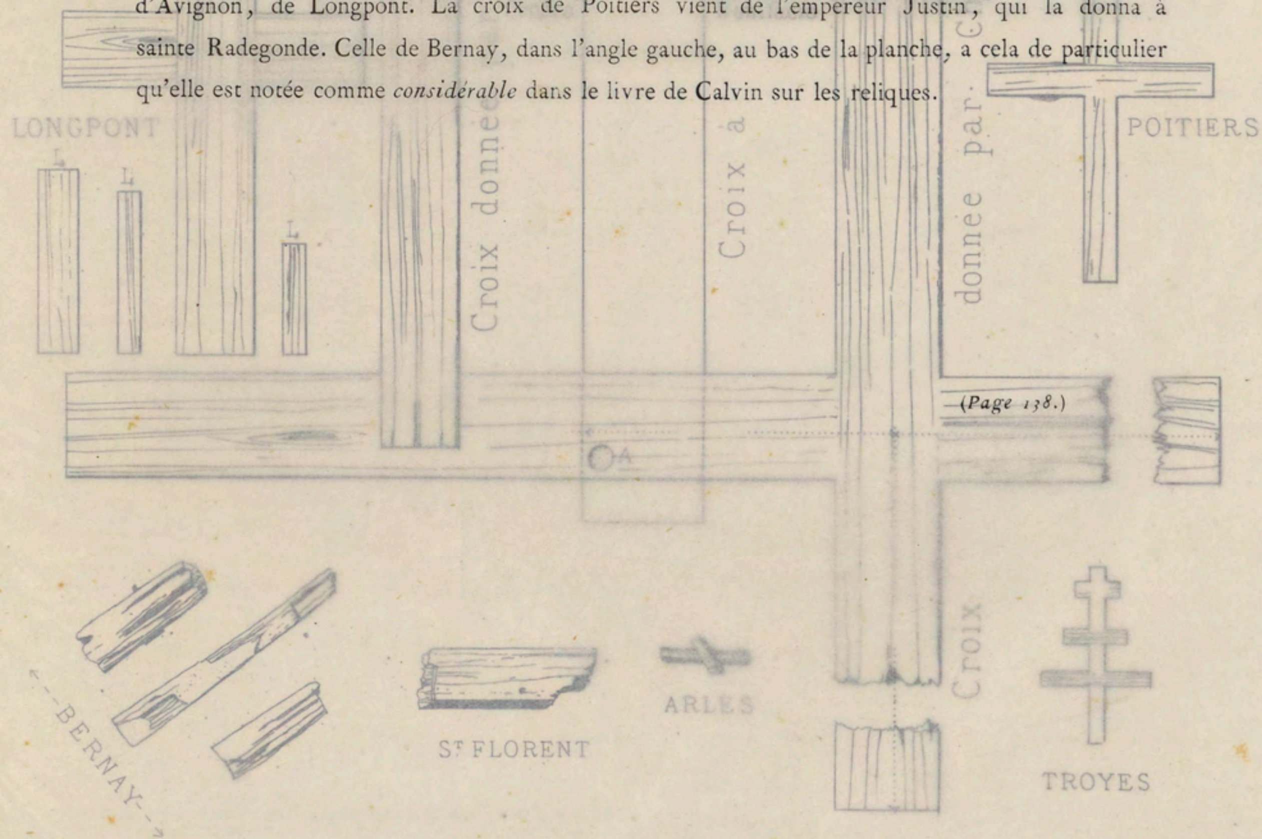


PLANCHE XIII

ANGERS, ARLES, AVIGNON, BERNAY, BONIFACIO, LONGPONT,
POITIERS, SAINT-FLORENT, SENS ET TROYES

Cette planche présente sur le premier plan deux reliques célèbres données par Charlemagne & saint Louis à la ville de Sens, qui avait alors une très-grande importance; sur le second plan, une relique considérable vénérée à Bonifacio; puis d'autres, provenant de Saint-Laud d'Angers, d'Avignon, de Longpont. La croix de Poitiers vient de l'empereur Justin, qui la donna à sainte Radegonde. Celle de Bernay, dans l'angle gauche, au bas de la planche, a cela de particulier qu'elle est notée comme *considérable* dans le livre de Calvin sur les reliques.



(*Page 138.*)

prêtre qui place les vraies croix entre deux cierges allumés, & qui est obligé à rester présent pendant tout le temps qu'on les voit. »

Le volume total de ces deux reliques est de 69,54[illegible].

Les dimensions & les renseignements m'ont été envoyés par M. [illegible], architecte de la cathédrale, que S. G. Mgr l'archevêque [illegible].

Troyes. — La belle cathédrale de Troyes [illegible] des plus remarquables reliques du bois de la vraie croix, [illegible] n'existe plus, mais sur laquelle je crois devoir m'étendre avec quelques détails, en raison de son importance. J'ai puisé mes renseignements dans un manuscrit [illegible] intéressant que le savant auteur, M. le chanoine Coffinet, a bien voulu me communiquer, à la demande de S. G. Mgr Ravinet (1).

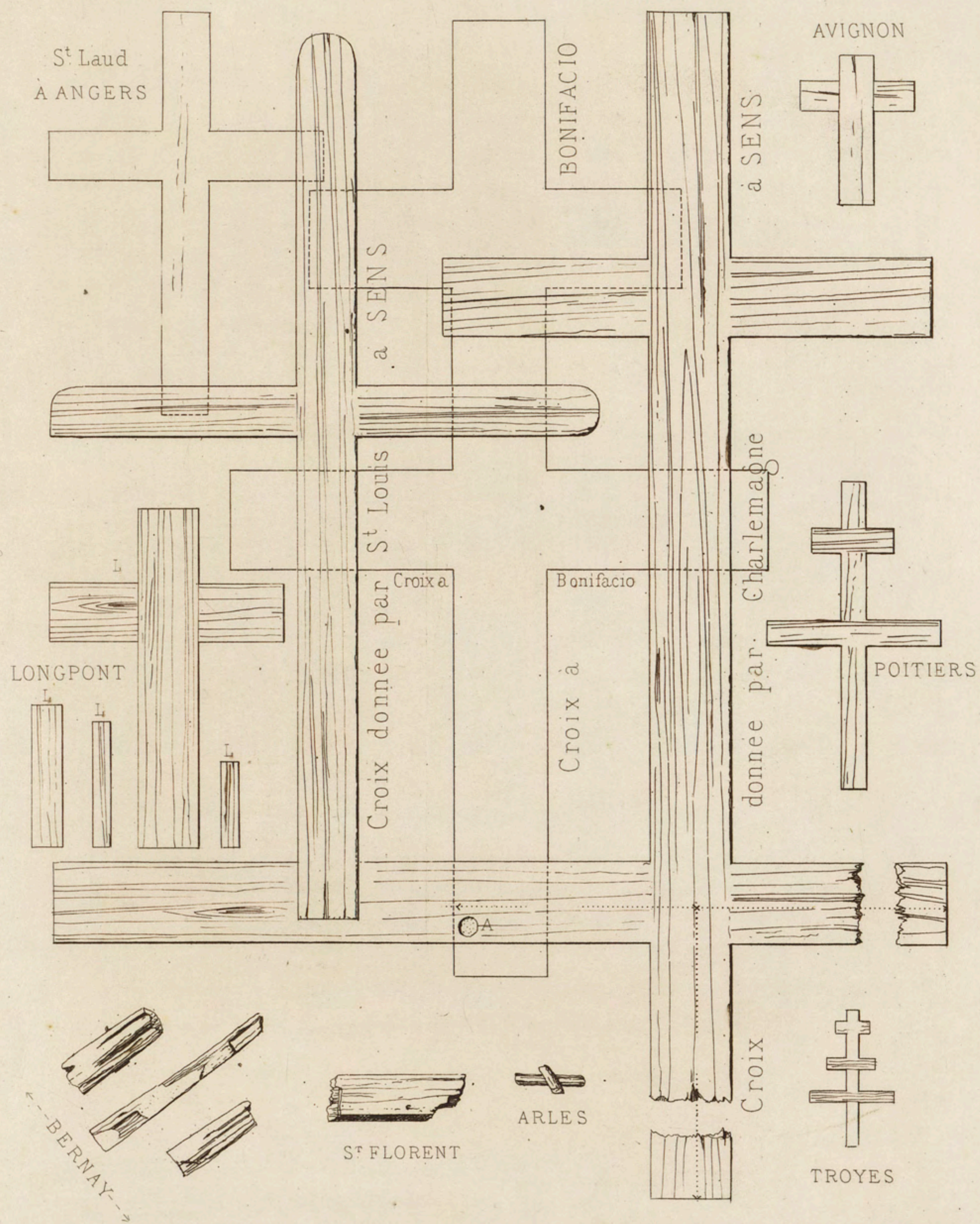
« Le 12 avril 1204, le sac de Constantinople eut lieu par l'armée des croisés se composant de Français (la plupart Champenois), de Flamands & de Vénitiens... Tandis que la foule des guerriers enlevaient l'or, les pierreries, les tapis, les riches étoffes de l'Orient, les pèlerins, les seigneurs, les barons, les ecclésiastiques & les évêques qui faisaient partie de l'armée latine recueillirent un butin plus digne des soldats de Jésus-Christ. Lorsque l'ordre fut rétabli, on désigna trois églises dans lesquelles toutes les dépouilles de Constantinople devaient être déposées. Défense était faite, sous peine de vie & d'excommunication, de rien détourner du butin.

« Garnier de Trainel, cinquante-[illegible] évêque de Troyes [illegible], grand aumônier de l'armée latine, fut constitué gardien de ces [illegible]. Ce prélat, déjà avancé en âge, avait pris la croix pour la seconde fois (1200)... Il succomba à une épidémie le 14 avril 1205... Après sa mort, Jehan Langlais, son chapelain, rapporta à Troyes un lot de reliques réservées par l'évêque.

« La plupart de ces objets portaient des inscriptions qui en constataient l'origine : 1° Une parcelle de la croix de Notre-Seigneur, d'après un inventaire de 14[illegible], dans un reliquaire en forme de croix double, dorée, sur un vase de cristal dont le pied est en argent... » Un inventaire du [illegible] juillet 1611 en fait mention. « En 1709 deux bénédictins de Saint-Maur [illegible] à Troyes, parmi les reliques qu'on y conserve, un morceau de bois de la vraie croix de 8 ou 10 pouces de long avec les deux croisillons, sur lesquels il y a des [illegible] où sont gravés des caractères grecs qui en font foi. En 1771 l'historien [illegible] à M. Gonneau rédacteur du

(1) Voir pièces justificatives.

FRANCE RELIQVES de la PASSION PL. XIII.



Rohault de Fleury inv. L. Lesort Edr. r. de Grenelle St. Gm. 3

Journal de Verdun, après avoir visité la relique : « Cette croix, d'environ 2 pieds de « hauteur, porte un double croisillon entièrement formé, ainsi que la tige, du bois « de la vraie croix, incrusté & scellé dans une monture décorée de filigranes, de cise- « lures, & de tous les ornements que prodiguait le bas âge de la Grèce... Malgré « la différence de ces mesures, on ne peut douter qu'il ne s'agisse de la même « relique. L'authenticité & l'origine sont constatées par cinq joyaux entourés de « filigranes chargés d'inscriptions grecques & immédiatement appliqués au bois « sacré. Elle a été tirée du trésor même où Héraclius avait déposé la croix... »

« En 1771 on voulait rajeunir le reliquaire. Grosley eut seul le bon esprit de s'y opposer, en disant que c'était l'authentique le plus véridique ; mais, sous pré- texte qu'il était usé, on avait décidé qu'il serait remplacé par un autre neuf, plus grand, plus élégant, plus riche... »

Au moment de la translation, on s'aperçut que le reliquaire était trop petit ; on en fit un autre, & la translation définitive eut lieu le 21 avril 1773. On y voit que le tronc du bois de la vraie croix avait 265^{mm} de hauteur, le premier croisillon 86^{mm}, & le deuxième 150^{mm}. Mais on n'indique ni la largeur, ni l'épaisseur ; si on lui sup- pose la même section qu'à celle de Bourbon-l'Archambault, soit 20^{mm} sur 13^{mm}, on trouverait un volume de $130{,}000^{mm}$.

Quelques parcelles détachées de la relique principale furent placées dans le reliquaire manqué, d'autres réservées par M. Roullon, chanoine & gardien du trésor. Ce sont les seules qui aient survécu à la Révolution ; & les deux croix rajeunies ne devaient survivre que 20 ans au monument six ou sept fois séculaire qu'elles avaient remplacé.

Lorsque le calme eut succédé à l'orage, M. le chanoine Roullon fit faire en 1807 une croix d'argent, au centre de laquelle une capsule ovale de 37^{mm} de haut sur 22^{mm} de large renferme les parcelles encore assez notables disposées en forme de croix à trois croisillons. Leur volume est de 141^{mm}, leur couleur est exacte- ment la même que celle de la relique de Notre-Dame de Paris. Le montant a 24^{mm}, la première traverse 6^{mm}, la deuxième 8^{mm}, la troisième 15^{mm}, la largeur 2^{mm}, l'épaisseur 1^{mm} 1/2 ; son volume de 159^{mm} est le reste de $130{,}000^{mm}$!

RELIQUES DE LA FRANCE.

Amiens	4,500	Report	248,669$^{\text{mm.c}}$
Angers	2,640	Gramont	5,000
Arles	8,000	Jaucourt	3,500
Arras	10,314	Lagny	»
Autun	50	Langres	»
Avignon	220	Laon	»
Baugé	104,000	Libourne	3,000
Bernay	375	Lille	15,112
Besançon	1,000	Longpont	1,136
Bonifacio	23,925	Lorris-en-Gâtinais	»
Bordeaux	3,420	Lyon	1,696
Bourbon l'Archambault	29,250	Mâcon	2,000
Bourges	22,275	Marseille	150
Chalinargues	1,000	Nevers	176
Châlons	2,000	Poitiers	870
Chamirey	605	Pontigny	12,000
Châtillon	»	Riel-les-Eaux	671
Cheffes	»	Royaumont	»
Chelles	»	Saint-Dié	99
Compiègne	1,896	Saint-Florent	400
Conques	108	Saint-Quentin	5,000
Dijon	33,091	Sens	69,545
Fontainebleau	»	Troyes	201
A reporter	248,669$^{\text{mm.c}}$	Total	369,225$^{\text{mm.c}}$

CHAPITRE VII.

LA CROIX EN EUROPE ET EN ORIENT.

Dans les quatre chapitres précédents, nous avons examiné les reliques de la vraie croix à Rome & en Italie, à Paris & en France. Nous verrons dans celui-ci, le dernier du premier livre, tout ce que j'ai pu recueillir de ces trésors insignes en Europe & dans l'Orient. Le plus possible, j'ai adopté le classement par ordre alphabétique, en considérant les diverses contrées, & dans chaque contrée les villes qui en possèdent.

Ire PARTIE.

LA CROIX EN EUROPE.

I.

ALLEMAGNE.

Aix-la-Chapelle. — Cette antique cité a hérité du morceau de la vraie croix enchâssé dans une croix d'or que Charlemagne portait continuellement [1]. On peut par analogie la comparer à celles de Justin & de Constantin, qui sont à Rome & dont le volume égale 150mm.

(1) Didron, t. XVIII, p. 274.

LIMBOURG (Pl. XV). — La croix célèbre conservée dans cette ville est enfermée dans un magnifique cadre d'or; on voit au milieu une croix d'argent avec les lettres I. N. R. I. Sous cette croix d'argent, à la croisée de la grande branche, se trouve un trou circulaire de 15^{mm} de diamètre, d'où on a enlevé le bois sacré. A la croisée supérieure, une rosette de pierres précieuses cache un trou de la même grandeur également rempli d'un bois ordinaire. L'épaisseur de la relique est de 11^{mm}.

Reconnue authentique dans le temps de Constantin Porphyrogénète, on la vénérait dans le palais impérial, jusqu'au temps où le chevalier d'Ulmen s'en empara à Constantinople, lors de la prise de la ville par les Francs en 1204. Apportée en bon état à Trèves, elle fut remise au monastère des dames nobles de Stuben sur une île de la Moselle ; on y bâtit alors une nouvelle chapelle en l'honneur de la sainte relique.

Le cadre primitif dans lequel elle se trouve, d'un style byzantin du xe siècle, avec l'inscription originaire en grec, offre une grande garantie d'authenticité. Ce cadre d'or est toujours resté avec la croix qui est intacte, à l'exception des morceaux dont j'ai indiqué l'enlèvement aux extrémités & aux croisées des bras. Ces enlèvements sont une preuve qu'on croyait bien ce bois véritable.

En 1788 la croix fut portée de Trèves à Ehrenbreistein, ville de la rive droite du Rhin, vis-à-vis de Coblentz, puis transmise aux princes de Nassau, & restituée à l'église de Limbourg sans avoir subi aucune atteinte.

L'évêque de Limbourg, agissant avec une grande prudence, n'a pas encore permis de la rendre à la vénération publique, à cause de l'absence des papiers certifiant son origine. La longueur développée de la tige & des branches est de 578^{mm}, la largeur de 21^{mm}, l'épaisseur de 11^{mm} & le volume de 133,518^{mm}.

On voit dans la même ville une autre petite croix dans une croix d'argent du XIVe siècle, d'un bois pareil à celui de la grande croix, mais malheureusement sans certificats. La longueur développée de la tige est de 30^{mm}, celle des branches de 20^{mm}, la largeur 5^{mm}, l'épaisseur 1^{mm}, le volume 250^{mm}. — Ces deux reliques ont ensemble un volume de 133,768^{mm}. Ces notes m'ont été transmises par M. l'abbé Ibach, curé de Limbourg.

RAGUSE (Pl. XIV). — M. Stefano Scurla, chanoine de la cathédrale, a bien voulu m'envoyer sur les reliques de Raguse un beau manuscrit d'où j'extrais ce qu'on va lire. Je me suis également servi d'un travail important, publié en 1868, par ce savant ecclésiastique, sur le trésor de la cathédrale (1).

(1) *Trésor de la Cathédrale de Raguse. Historique du bois de la sainte croix, du lange de Notre-Seigneur & des autres reliques relatives à la vie & à la mort de Notre-Seigneur.*

PLANCHE XIV

VRAIE CROIX A GAND ET A RAGUSE

Il existait autrefois dans la tour de Londres un morceau considérable de la vraie croix, apporté par Richard-Cœur-de-Lion. La Réforme ayant dispersé ces richesses sacrées, ce fragment, le plus gros qui existe encore dans le monde, fut déposé à Gand par les pères jésuites. Son authenticité est incontestable.

Parmi ses nombreuses & importantes reliques, Raguse possède un large morceau fort irrégulier, figuré ici sur deux faces.

On a retracé également une autre croix, dite la croix du roi Uros, que l'on vénère chez les dominicains de Raguse. La grande dimension n'a pas permis de la présenter tout entière sur la feuille, où l'on n'a dessiné qu'un fragment, & à côté une réduction au quart de la grandeur naturelle. Le microscope y a fait voir du bois de pin.

(*Page 142.*)

[illegible] — La croix célèbre conservée [illegible] est enfermée [illegible] cadre d'or; on voit au milieu [illegible] avec les [illegible] Sous cette croix d'argent, à la [illegible] branche, [illegible] trou circulaire de 15^{mm} de diamètre, d'où on a enlevé le bois sacré. A la [illegible] supérieure, une rosette de pierres précieuses cache un trou de la même grandeur également rempli d'un bois ordinaire. L'épaisseur de la relique est de 11^{mm}.

Reconnue authentique dans le temps de Constantin Porphyrogénète, on la vénérait dans le palais impérial, jusqu'au temps où le chevalier d'Ulmen s'en empara à Constantinople, lors de la prise de la ville par les Francs en 1204. Apportée en bon état à Trèves, elle fut remise au monastère des dames nobles de Stuben sur une île de la Moselle ; on y bâtit alors une nouvelle chapelle en l'honneur de la sainte relique.

Le cadre primitif dans lequel elle se trouve, d'un style byzantin du xe siècle, avec l'inscription originaire en grec, offre une grande garantie d'authenticité. Ce cadre d'or est toujours resté avec la croix qui est intacte, à l'exception des morceaux dont j'ai indiqué l'enlèvement aux extrémités & aux croisées des bras. Ces enlèvements sont une preuve qu'on croyait bien ce bois véritable.

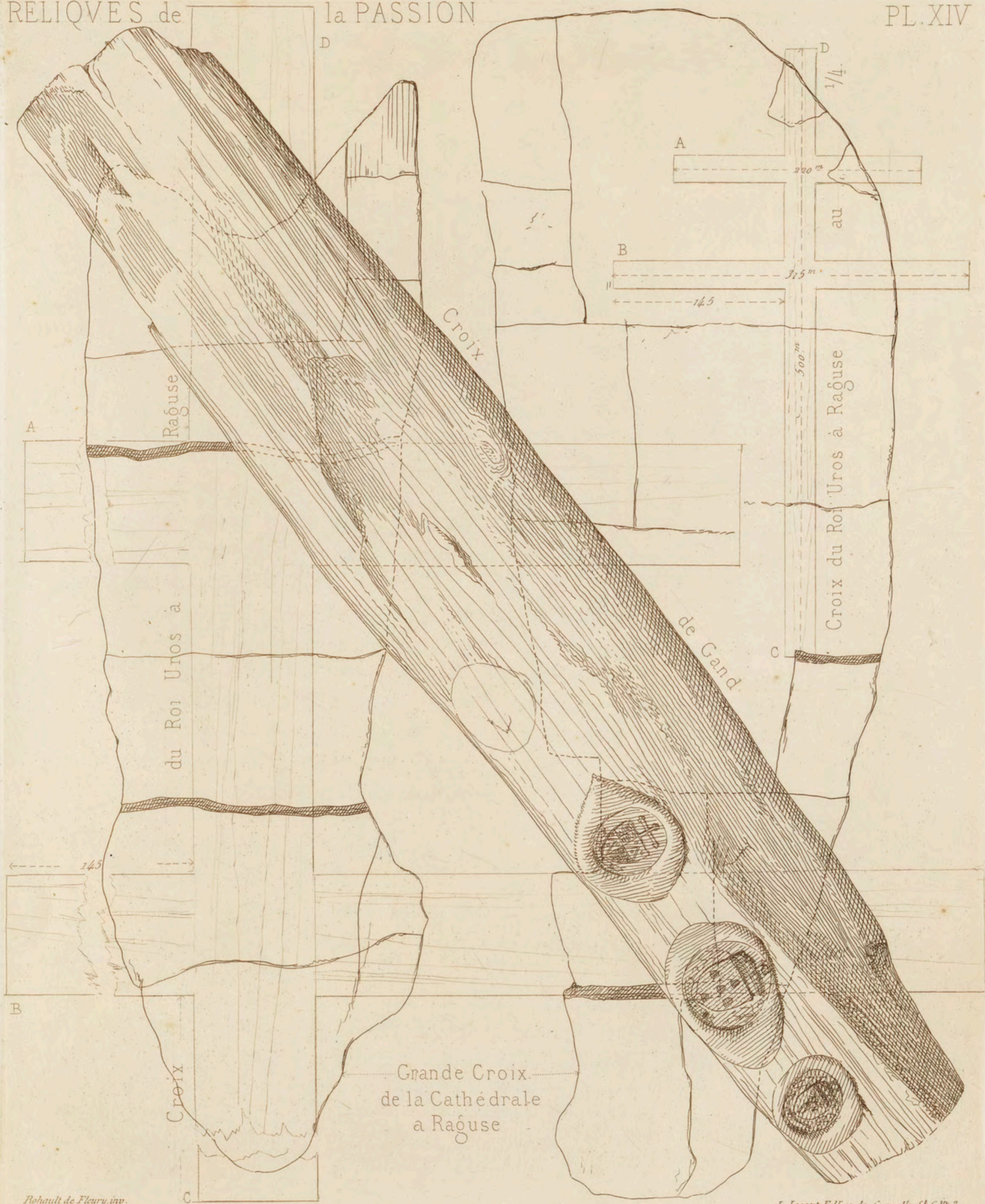
En 1788 la croix fut portée de Trèves à Ehrenbreistein, ville de la rive droite du Rhin, vis-à-vis de Coblentz, puis [illegible] de l'église de Limbourg sans avoir subi aucune [illegible]

L'évêque de Limbourg [illegible] permis de la rendre à la vénération publique, à [illegible] certifiant [illegible] La longueur développée de la tige & des branches est de 578^{mm}, la largeur [illegible] & le volume de [illegible]

On voit [illegible] croix d'argent du xive siècle, d'un bois [illegible] sans certificats. La longueur [illegible] de 20^{mm}, la largeur 5^{mm}, l'épaisseur [illegible] ensemble un volume de 133,768^{mm}. Ces notes m'ont été transmises par M. l'abbé Ibach, curé de Limbourg.

Raguse (Pl. XIV). — M. Stefano Scurla, chanoine de la cathédrale, a bien voulu m'envoyer sur les reliques de Raguse un beau manuscrit d'où j'extrais ce qu'on va lire. Je me suis également servi d'un travail important, publié en 1868, par ce savant ecclésiastique, sur le trésor de la cathédrale [1].

(1) *Trésor de la Cathédrale de Raguse. Historique du bois de la sainte croix, du lange de Notre-Seigneur & des autres reliques relatives à la vie & à la mort de Notre-Seigneur.*


RELIQVES de la PASSION
PL. XIV
Croix de Gand
Croix du Roi Uros à Raguse
Croix du Roi Uros à Raguse
Grande Croix
de la Cathédrale
à Raguse
1/4
A
B
C
D
220m
315m
145
500m
Rohault de Fleury inv.
L. Lesort Edr r. de Grenelle St G. 3

Raguse, ville forte des États autrichiens en Dalmatie, sur la rive orientale de l'Adriatique est très-riche en restes de la vraie croix. La principale, dont l'authenticité ne paraît pas certaine, est un énorme fragment placé dans une croix d'argent. On a dit que deux morceaux de la vraie croix ont été apportés de Rome par Paulimir Belo, vers la fin du xe siècle, & donnés par lui à l'église de Saint-Étienne. Un inventaire de 1493 indique en effet *deux* morceaux considérables possédés par l'église depuis un temps immémorial; cependant cette opinion a été abandonnée; on croit plutôt que la relique vient d'une reine du nom de Marguerite, veuve en 1050 d'un roi de Croatie, qui donna à l'église de Saint-Étienne, entre autres reliques, *deux* morceaux du bois de la vraie croix. On explique cette possession par les relations des rois croates avec la cour de Constantinople, qui en possédait encore à cette époque une masse considérable.

Après l'inventaire de 1493, & notamment en 1588, époque où écrivait Razzi, il n'est plus question que d'un seul morceau. A l'époque d'un tremblement de terre qui renversa l'église de Saint-Étienne en 1667, Nicolas Bona raconte que la relique, portée dans le chapitre des dominicains, fut conservée jusqu'à son transfèrement dans une chapelle de la cathédrale en 1785. Elle est actuellement dans un magnifique reliquaire en argent doré, ayant la forme d'une croix.

Le morceau a 241^{mm} de hauteur, 80^{mm} de largeur, 25^{mm} d'épaisseur moyenne. Son volume est de $282{,}000^{mm}$. Il est criblé de fentes dont les unes sont à peine visibles, & d'autres de 2 à 3^{mm} de largeur sont indiquées sur la figure. Sa couleur est d'un brun châtain tirant sur le noir. Il a l'apparence d'un lignite & est très friable. Sa consistance est telle qu'un outil tranchant le briserait plutôt irrégulièrement que de le couper. Ce fragment était autrefois plus considérable; le défunt évêque de Raguse, Thomas Jederlinich, en détacha une portion pour l'archiduc Maximilien, qui, avant de devenir empereur du Mexique, le porta à Jérusalem, & en fit hommage à la chapelle Sainte-Hélène.

On voit encore diverses reliques dans le reliquaire de la cathédrale.

1° Une parcelle très petite (1) dans la croix patriarcale (n° XIII);

2° Un petit fragment (2) dans un tableau avec une lame d'argent (n° XX);

3° Un troisième dans un reliquaire en forme d'ostensoir, de 27^{mm} sur une hauteur qui était autrefois de 47^{mm} réduite à 32^{mm}, sur 16^{mm} d'épaisseur (n° XCI);

4° Un morceau imperceptible dans une châsse en forme de boîte avec plusieurs reliques de saints martyrs (n° CXXXI);

(1) Molto piccola.

(2) Qualche minuto frammento.

5° Un cinquième de 30^{mm} sur 3^{mm} dans la croix patriarcale de bois avec des lames d'argent de couleur claire. On voit d'après les vides du reliquaire qu'il existait autrefois trois autres morceaux disposés en forme de croix. Il y avait dans la base de cette croix un vide où se trouvaient d'autres reliques de la vraie croix. Les pertes doivent être attribuées à la négligence qui a laissé enlever les verres destinés à les couvrir (n° CXXXIII);

6° & 7° Deux reliquaires vides du bois sacré (n^{os} CXXXV & CXXXVI);

8° Un infiniment petit morceau, dans un tableau de bois doré, venu du couvent des religieuses de Sainte-Marie, ainsi que le constate une note attachée au cadre (n° CLXV);

9° Un fragment de 67^{mm} de longueur sur 7^{mm} de largeur plus clair, sans cristal qui le couvre (n° CLXVII);

Outre le gros morceau de la vraie croix & les parcelles dont nous venons de parler, on voit encore dans le reliquaire de la cathédrale un fragment apporté à Raguse par le frère Boniface de Stephanisda, était gardien du saint sépulcre. Ancien condisciple de Sixte V, sous le pontificat de Paul IV, en 1555, il obtint la permission d'en ouvrir le trésor, pour la première fois depuis le temps de sainte Hélène. Il y trouva trois morceaux du bois de la vraie croix enveloppés dans un voile très fin qui se défit comme une toile d'araignée au contact de l'air, en laissant intacts seulement quelques fils d'or qui avaient été tissés avec des fils de lin, remit dans le trésor un des morceaux, & distribua les autres dans toute la chrétienté [1].

Au morceau destiné à Paul IV, il joignit en 1558 des fragments de la colonne, & donna à Raguse, sa patrie, un morceau de cette colonne, & un du saint sépulcre. Enfin, devenu évêque de Stagno, il donna à la cathédrale de san Biagio, une parcelle qu'il s'était réservée.

Croix d'Uros. — Il y a encore à Raguse, chez les dominicains, un morceau d'une couleur gris-brun. La largeur du montant de la croix est de 25^{mm}, son épaisseur de 17^{mm}, sa hauteur de plus de 500^{mm}. La traverse d'en haut a 220^{mm} de long, & celle d'en bas 315^{mm}. En l'examinant au microscope, le savant M. Decaisne a reconnu qu'elle provenait d'un conifère, comme toutes les croix dont l'authenticité est incontestable.

Cette précieuse relique est enfermée dans un riche reliquaire couvert de

(1) *Lettre de M. Scaula.* Pièces justificatives.

pierres précieuses, orné d'inscriptions en lettres serbes, qui constatent qu'au XIVe siècle, vers l'année 1310, la croix servant de reliquaire a été faite par ordre du roi Uros, pour y placer un morceau de la vraie croix.

Elle appartenait aux dominicains de Gravosa, sans qu'on sût comment elle leur était venue ; elle y resta jusqu'en 1618, époque où, pour la mettre en sûreté, on la porta dans la ville, au couvent de ces pères. Vers 1697 une portion en fut enlevée furtivement par un religieux, pour le baron Saponara qui, à la mort de son complice, s'adressa au couvent des dominicains afin de faire reconnaître authentiquement la parcelle qu'il avait obtenue d'une manière si peu régulière, & il la porta à Vienne.

J'ai représenté la capacité entière du reliquaire, bien qu'elle ne se trouve remplie qu'au tiers de son volume avec du bois réduit en fragments plus ou moins considérables.

En résumé, en dehors du plus gros morceau que l'on vénère à la cathédrale de Raguse, on trouve :

1° La parcelle dans la croix patriarcale évaluée à	200^{mm}
2° Le petit fragment dans un tableau, id.	200
3° Un morceau de 27^{mm} × 47^{mm} × 16^{mm}	20,304
4° Un autre imperceptible	10
5° Un de 30^{mm} sur 3^{mm}	100
6° & 7° Deux reliquaires vides.	»
8° Un infiniment petit morceau	10
9° Un de 67^{mm} sur 7^{mm} de long, évalué	2,000
10° Le fragment du saint sépulcre du frère Boniface	500
11° La croix d'Uros. Ce reliquaire par son vide montre qu'elle avait autrefois un volume de 439,875^{mm}, il est réduit au 1/3, soit environ	146,000
Total des croix de Raguse.	169,324^{mm}

Trèves. — Trèves possède une parcelle importante de la vraie croix, que le chevalier Henri d'Ulmen de Trèves, guerrier de la croisade de Constantinople, avait eue comme butin en 1204, lors du sac de cette ville, & qu'il donna à l'église de Saint-Euchaire, aujourd'hui Saint-Mathias.

« Elle est renfermée dans une cassette qui dépasse tous les travaux de ce genre tant par la richesse de l'or, de l'argent, & des pierres précieuses, que par l'excel-

lence du travail. Le travail de filigrane est si délicat qu'il ne peut être bien vu & apprécié qu'avec une loupe. » (Marx.)

La relique se compose de quatre morceaux disposés en forme de croix. La hauteur totale serait de plus de 200^{mm}, la largeur de chaque morceau de 13^{mm}, & le volume évalué $18{,}000^{mm}$. La couleur paraît plus rougeâtre que celle de Paris.

VIENNE. (Voir pièces justificatives.)

Total des reliques de l'Allemagne. . . $617{,}625^{mm}$.

II.

ANGLETERRE.

LONDRES. — Gretser rapporte que Richard, roi d'Angleterre, prit dans la chapelle de Saint-Élie, distante de trois lieues de Jérusalem, une croix formée du bois de la vraie croix qu'on appelait la croix des Syriens.

On dit que le sceptre du souverain de la Grande-Bretagne renferme actuellement un morceau du bois de la vraie croix.

Mgr Manning, archevêque de Westminster, ayant eu la bonté de s'intéresser à mon travail, m'envoya des renseignements qui m'ont ouvert la plupart des trésors de ce grand pays, autrefois célèbre par sa ferveur catholique & que la Providence semble rappeler à la foi de ses ancêtres.

Lors de la reconstruction d'une partie de la tour de Londres, on trouva dans les anciennes fondations, des ossements & un morceau de bois. On pensa que c'était de la vraie croix, rapportée en Angleterre par Richard Cœur-de-Lion; & on le remit à Mgr Gillis, archevêque-coadjuteur d'Edimbourg, qui, n'en doutant point, lui fit faire de suite un reliquaire (1).

J'inscris les autres reliques que j'ai pu recueillir jusqu'à présent en Angleterre, savoir : à Isleworth; — Saint-Grégoire Downside, chez lord Pètre; — à Berghott-est; — Plowden; — Sainte-Marie, à York; — West-Grinstead; — Saint-George Southwark, & Slindon (Pl. XV).

ISLEWORTH. — Mgr Weld, protonotaire apostolique & prélat domestique de Sa Sainteté, m'a donné d'excellentes directions vers plusieurs dépôts des reliques de la vraie croix en Angleterre; il en a lui-même des morceaux qui semblent avoir

(1) Notes verbales très-sûres, remises par M. l'abbé Denis, chanoine de Meaux,

PLANCHE XV

VRAIE CROIX EN ANGLETERRE, BELGIQUE ET ALLEMAGNE

On a réuni sur cette planche les reliques de la vraie croix recueillies dans ces trois pays. La plus considérable vient de Sainte-Gudule à Bruxelles; sa dimension n'a pas permis de la figurer dans toute sa grandeur; on en voit à gauche une représentation au quart de la nature, & en diagonale, sur un second plan, un fragment grandeur naturelle; les autres croix belges de Furnes & de Courtray se voient à droite & à gauche de la planche. On y remarquera encore deux reliques de Bruxelles dans l'église de la Sainte-Vierge, portant les numéros 1 & 2.

Les reliques anglaises, vers le bas, au premier plan, appartiennent au couvent de Berghott, à lord Pètre, au collége de Saint-Grégoire à Downside, à Plowden, & à l'évêque de Southwark.

Deux reliques allemandes proviennent : l'une de Cologne tracée au milieu de la planche, l'autre de Limbourg à droite en haut, au quart de sa grandeur & en diagonale au second plan, dans sa vraie grandeur ayant 350 millimètres de longueur de tige.

(*Page 146.*)

lence du travail. Le travail de filigrane est si délicat qu'il ne peut être bien vu & apprécié qu'avec une loupe. » (Marx.)

La relique se compose de quatre morceaux disposés en forme de croix. La hauteur totale serait de plus de 200^{mm}, la largeur de chaque morceau de 15^{mm}, & le volume évalué 18,000^{mm}. La couleur paraît plus rougeâtre que celle de Paris.

Vienne. (Voir pièces justificatives.)

Total des reliques de l'Allemagne. . . 617,625^{mm}.

II.

ANGLETERRE.

Londres. — Gervais rapporte que Richard, roi d'Angleterre, prit dans la chapelle de Saint-Élie, distante de trois lieues de Jérusalem, une croix formée du bois de la vraie croix qu'on appelait la croix des Syriens.

On dit que le sceptre du souverain de la Grande-Bretagne renferme actuellement un morceau du bois de la vraie croix.

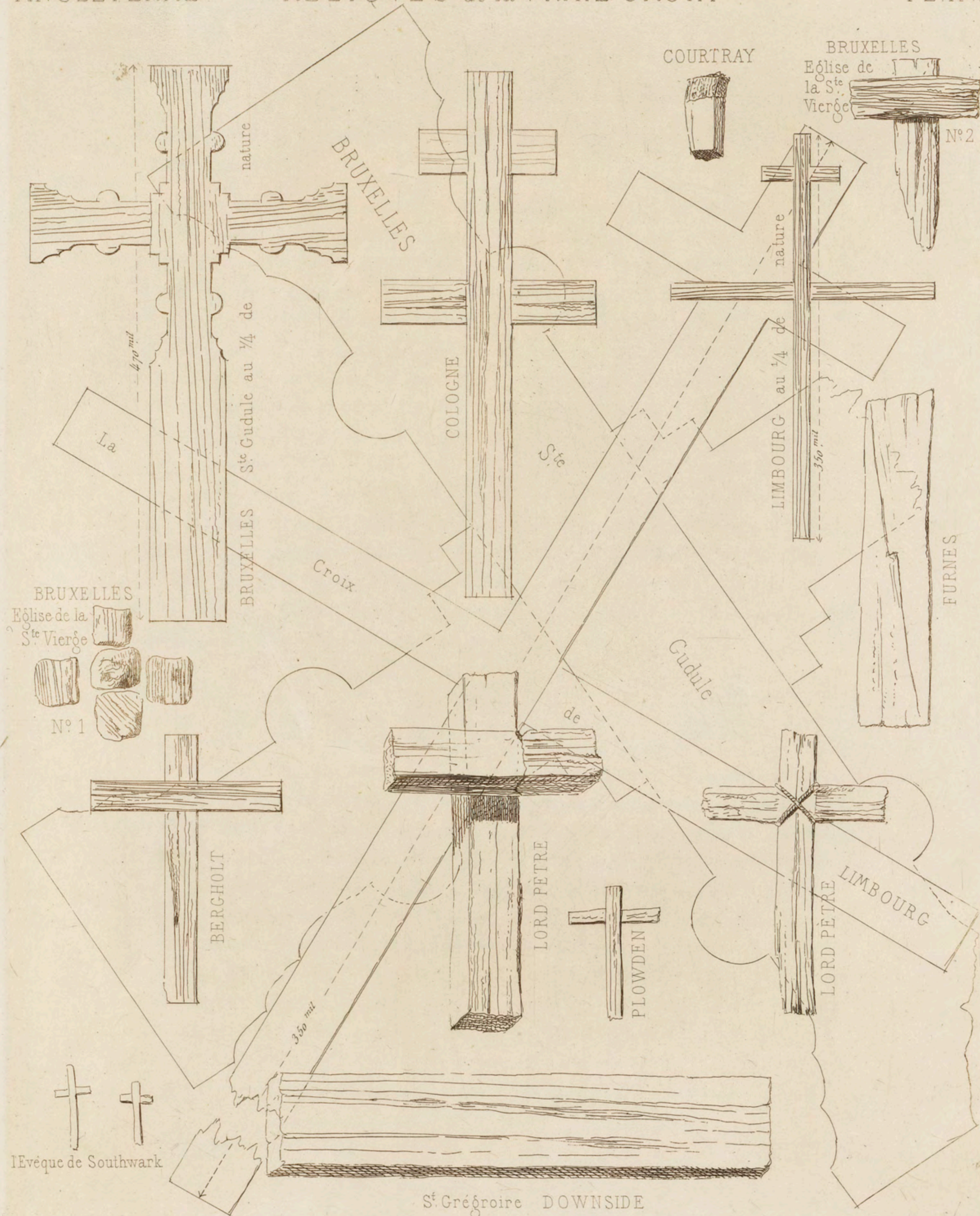
Mgr Manning, archevêque de Westminster, ayant eu la bonté de s'intéresser à mon travail, m'envoya des renseignements qui m'ont ouvert la plupart des trésors de ce grand pays, autrefois célèbre par sa ferveur catholique & que la Providence semble rappeler à la foi de ses ancêtres.

Lors de la reconstruction d'une partie de la tour de Londres, on trouva dans les anciennes fondations, des ossements & un morceau de bois. On pensa que c'était de la vraie croix, rapportée en Angleterre par Richard Cœur-de-Lion; & on le remit à Mgr Gillis, archevêque-coadjuteur d'Édimbourg, qui, n'en doutant point, lui fit faire de suite un reliquaire(1).

J'inscris les autres reliques que j'ai pu recueillir jusqu'à présent en Angleterre, savoir : à Isleworth ; — Saint-Grégoire Downside, chez lord Pétre ; — à Bergholt-est ; — Plowden ; — Sainte-Marie, à York ; — West-Grinstead ; — Saint-George Southwark, & Slindon (Pl. XV).

Isleworth. — Mgr Weld, protonotaire apostolique & prélat domestique de Sa Sainteté, m'a donné d'excellentes directions vers plusieurs dépôts des reliques de la vraie croix en Angleterre ; il en a lui-même des morceaux qui semblent avoir

(1) Notes verbales très-sûres, remises par M. l'abbé Denis, chanoine de Meaux.



Rohault de Fleury inv. L. Lesort Edr, r de Grenelle St Gin 3

environ 80^{mm} de développement sur 7 à 8^{mm} de largeur, & dont on peut évaluer le volume à $1,000^{mm}$.

Monastère du collége de Saint-Grégoire. — La relique du saint bois du collége de Saint-Grégoire, à Downside près Bath, est enfermée dans un reliquaire du temps de Charles Ier (vers 1646) & dont l'ouverture est maintenant scellée. Le morceau a été brisé & non coupé dans une autre pièce, on en a enlevé de petits morceaux. Les veines sont larges, la surface est luisante & présente l'apparence d'une grande dureté. La couleur est noirâtre ou plutôt d'un riche brun ; le bois dont il semble se rapprocher davantage est le vieux chêne, mais sans les marques transversales qu'on voit dans le chêne. Les bords sont irréguliers ; l'épaisseur est inégale. La longueur du morceau est de 102^{mm} sur 20^{mm}, l'épaisseur 3^{mm} & le volume 6,120. La tradition nous apprend que ce fragment est celui que le roi Alfred avait reçu du pape & qu'il avait donné à l'abbaye de Glastowburg. Après la suppression de l'abbaye & l'exécution de l'abbé, elle aurait été envoyée à Londres. Elle était dans la chapelle de la reine Marie, fille de Henri VIII, & Jean Feckenham, dernier abbé de Westminster & aumônier de la reine, l'a préservée des profanations à la mort de Marie, & depuis lors elle est au monastère du collége de Saint-Grégoire [1].

Lord Pètre. — L'histoire de l'insigne relique de Gand, que nous verrons en Belgique, m'ayant amené à chercher les restes de ce magnifique morceau en Angleterre, sur les indications de S. E. Mgr Manning, je m'adressai à lord Pètre, possesseur de ce beau trésor, qui eut la bonté de m'envoyer les notes suivantes : « 1° Morceau de la vraie croix qui faisait partie du grand morceau dit : *pars stipitis crucis salvatoris nostri*, & qui se trouvait autrefois, avec les bijoux de la couronne, dans la tour de Londres. Il fut détaché de ce grand morceau pendant le règne de Jacques Ier, roi d'Angleterre, & donné enfin en 1713 à lady Pètre, par le père provincial des jésuites anglais à Gand. Le bois d'une couleur blonde est veiné. Le développement de la tige & de la traverse réunies est de 91^{mm}, la largeur 7^{mm}, l'épaisseur est à peu près de 1^{mm} 1/2, & le volume 955^{mm}. 2° Autre relique de la vraie croix, donnée à lord Pètre par Mgr François Weld. Ces morceaux sont d'une couleur très-foncée & paraissent être de la nature du vieux bois de chêne & d'ébène, dûr & uni. La longueur du plus gros morceau est de 72^{mm} sur 11^{mm}. Celle du second est de 43^{mm} sur 10^{mm}, leur épaisseur est de 6^{mm}, & leur volume de $7,332^{mm}$ ». (Pl. XV.)

(1) Extrait d'une lettre du R. P. Morrall, du 4 avril 1868

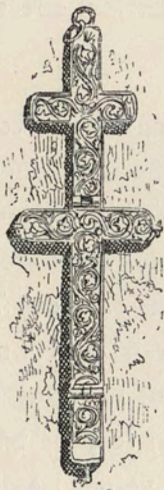
Sainte-Marie Berghott-est. — Mme Benan, supérieure de l'abbaye de Berghott-est, m'a envoyé la figure d'une croix que possède sa maison. Elle est d'une couleur brun foncé; le développement de la tige & de la traverse est de 96mm sur 7mm de largeur. En admettant, comme pour la petite croix de lord Pètre, une épaisseur de 1mm 1/2, on doit trouver un volume de 1,008mm.

Plowden. — On voit chez M. Plowden, de *Plowden*, un morceau de la vraie croix provenant de la grande relique de Gand. Son développement est d'environ 50mm, sa largeur de 3mm 1/2, son épaisseur est d'environ 1mm 1/2 & son volume de 262mm c.

Ces renseignements m'ont été donnés avec un aimable empressement par le R. P. Morrall, au collége de Saint-Grégoire de Downside [1].

York. — Au couvent de Sainte-Marie, à York, une relique insigne de la vraie croix a la forme d'une croix patriarcale. Sa tige a 125mm de longueur, chacun des bras a 38mm, la largeur est de 8mm, le volume est évalué à 5,600mm.

Le bois porte trois empreintes du sceau du vicaire capitulaire qui administrait le diocèse de Saint-Omer de 1657 à 1662. L'ornementation du reliquaire est du xe siècle. — C'était une croix pectorale qu'on suppose avoir appartenu au patriarche Arnulphe, qui avait été clerc de Robert, duc de Normandie. Le dessin ci-contre représente ce reliquaire tracé d'après une photographie envoyée par Mgr l'évêque de Beverley.



Le R. P. Lawson a donné, en 1793, au même couvent une autre relique de la vraie croix de 31mm, dans un reliquaire en argent contenant aussi des reliques de saint Ignace de Loyola & de saint François Xavier. Lors de la donation du P. Lawson, elle était accompagnée d'une note indiquant qu'elle avait été donnée par Arnulphe, patriarche de Jérusalem; d'où l'on présume qu'elle a été détachée de la grande que je viens de décrire [2].

West-Grinstead.—M. l'abbé Denis, dont l'active coopération m'a été si utile en Angleterre, m'a appris qu'il existe à West-Grinstead deux reliques qui viennent de Rome & sont très-authentiques. Malheureusement elles sont fort petites. L'une, en forme de croix, a 7mm de hauteur, 4mm de longueur de bras & 1mm d'épais-

(1) Lettres du 4 avril & 6 mai 1768.

(2) Voir aux pièces justificatives.

seur ; l'autre, de même épaisseur, a 4^{mm} de hauteur, & 4^{mm} de longueur, pouvant ensemble cuber 38^{mm}.

Saint-George Southwark. — Mgr Thomas possède deux petites reliques dans des croix pectorales dont chacune a environ 5^{mm} de développement & moins de 1^{mm} de largeur, & deux autres, l'une 18^{mm} de développement & 1^{mm} 1/2 de largeur, l'autre 25^{mm} de développement sur 1^{mm} de largeur, cubant 63^{mm}.

Sa Grandeur m'en a indiqué une troisième dans l'église de Saint-Richard à Slindon, comté de Sussex. Sa longueur est de 90^{mm}, sa largeur de 12^{mm}, son épaisseur irrégulière de 7^{mm} 1/2 & son volume de $8,100^{mm}$. La couleur est d'un brun clair. — Un menuisier qui l'a examinée pense que c'est du cèdre.

En résumé, voici les volumes que j'ai pu me procurer des reliques de la vraie croix en Angleterre.

1° A Isleworth.	$1,000^{mm}$
2° Collége de Saint-Grégoire	6,120
3° Lord Pètre (deux reliques).	8,287
4° Abbaye Sainte-Marie Berghott-est	1,008
5° M. Plowden Hall Salop	262
6° Sainte-Marie, à York (deux reliques)	5,600
7° West-Grinstead (deux reliques)	38
8° Saint-George Southwark (quatre reliques). . . .	63
9° Saint-Richard, à Slindon.	8,100
Total.	$30,516^{mm}$

III.

BAVIÈRE.

D'après Gretser, on voyait des reliques notables de la vraie croix à Donawert, au monastère de Schira & à Ratisbonne. Collin de Plancy en signale un gros morceau à Nuremberg.

Donawert. — Maximilien Ier, empereur, donna à Donawert, ville sur le haut Danube, une croix décrite ainsi par Gretser (1).

Elle est attachée avec deux crochets d'argent haut & bas, sur une table d'or, dont le fond est orné d'étoiles, de roses, & d'écus doubles.

(1) *De sancta cruce*, Ingolstadt, 1616, p. 2617, — ou édit. de 1734, t. III, Mantissa, p. 82.

Elle a la forme dite patriarcale ou de Jérusalem, le montant d'un seul morceau a un doigt (80^{mm}) de longueur ; la traverse d'en bas a environ deux pouces (54^{mm}) ; l'autre est un peu plus petite (50^{mm}) ; la largeur du bois est en moyenne de trois grains (14^{mm}), le haut du montant étant un peu plus étroit que le bas. Gretser ne parle pas de l'épaisseur que j'évalue à 5^{mm}, ce qui porte le volume approximativement à 12,000^{mm}.

Schira. — Noble & ancien monastère de Bavière situé près de la ville de Pfaffenhofen, conserve religieusement une croix façonnée avec du bois de la vraie croix. D'après Aventin, dans les *Annales de Schira,* à l'année 1156, Conrad, duc de Dalmatie, comte de Dachme, obtint d'Héraclite, patriarche de Jérusalem, un gros morceau de bois de la vraie croix qu'il donna alors au couvent de Schira.

De forme patriarcale, elle a environ un spithame (225^{mm}) de longueur, deux grains (9^{mm} 1/2 de largeur, dont quatre font une once ou un doigt. La traverse basse a 4 onces (76^{mm}) ; celle d'en haut a 2 onces (38^{mm}) [1]. D'après ces mesures le volume pourrait être d'environ 16,000^{mm}.

Nuremberg. — Il n'existe plus aujourd'hui aucune relique de la Passion dans cette ville [2].

Ratisbonne. — Gretser décrit la croix de Ratisbonne, d'après les notes que lui avait envoyées le docteur Quirinus Leoninus, curé de l'église cathédrale de Ratisbonne. Elle est plus grande que celles de Donawert & de Schira, faites sur le même modèle, elle porte deux traverses. Elle est posée sur une croix ornée d'un côté de pierres, de perles, d'images & d'emblèmes, & portant de l'autre le crucifix ; au-dessus de la tête du crucifix, on lit cette épigraphe : *Rex Otocarus me fecit.*

Ce roi Otocare est le cinquième des rois de Bohême, dont Ænéas Sylvius a beaucoup parlé dans son *Histoire de Bohême.* On voit qu'il attachait un grand prix à sa relique, par la dépense qu'il fit pour son reliquaire. Gretser n'a pas pu savoir comment ce roi se l'était procurée.

En la comparant aux reliques de Donawert & de Schira qui seraient moins grandes, on peut évaluer son volume approximativement à 20,000^{mm}.

Total des reliques de la Bavière. . . 48,000^{mm}.

(1) Le spithame vaut une demi-coudée de 450^{mm}, soit 225^{mm}. — Chacune des douze onces qui le composent a donc 19^{mm} ; le grain, étant lequart d'une once, est de 4^{mm} 1/4.

(2) Voir pièces justificatives.

IV

BELGIQUE.

BRUXELLES, *Sainte-Gudule* (Pl. XV). — L'église des saints Michel & Gudule à Bruxelles possède un morceau de la vraie croix qui est peut-être le plus grand connu. Le montant a 470^{mm}, la traverse 270^{mm}. — Le bois a 65^{mm} dans sa plus grande largeur, & 15^{mm} d'épaisseur ; son volume 514,590^{mm}. Il est découpé d'une manière tout à fait insolite. La couleur est celle du vieux chêne, les veines sont peu apparentes ; mais en y regardant très-attentivement on reconnaît un bois résineux.

Il fut rapporté de la Terre-Sainte par Florent III, comte de Hollande. Après avoir appartenu à diverses personnes de distinction, il passa à Vosmer, vicaire apostolique, qui en fit don à LL. AA. Albert & Isabelle. Cette dernière le légua par testament, le 7 janvier 1650, à l'église Sainte-Gudule.

Dans le pillage de l'église au mois de mars 1793, elle fut dépouillée de ses ornements & sauvée, grâce au peu de valeur du reliquaire qui est en cuivre. Le bois brisé fut recueilli par des personnes pieuses, & reconnu par le chapitre, pour être bien la relique qui lui appartenait. Elle fut restituée le 29 septembre de la même année [1].

NOTRE-DAME-DE-LA-CHAPELLE. — Bruxelles, indépendamment de cette relique insigne, expose encore à la vénération des fidèles, dans l'église de Notre-Dame-de-la-Chapelle, deux reliques importantes ; l'une (n° 1, pl. XV), en deux morceaux, était à l'église de Thérouanne (*Ecclesia Morinensis*) depuis l'année 1286, elle est à Notre-Dame depuis 1773. Son volume est d'environ 1,200^{mm}.

L'autre (n° 2, pl. XV), en cinq morceaux, a été donnée, en 1250, par Henri III, duc de Brabant. Son volume est de 1,500^{mm}. Ces renseignements sont pris sur un dessin gravé que m'a envoyé M. l'abbé de Bruyn, président du comité archéologique de Brabant, & dans sa correspondance.

COURTRAI (Pl. XV). — Notre-Dame de Courtrai possède une relique de la sainte croix, qui lui fut envoyée, au mois de juillet 1207, par l'empereur Henri

(1) Voir Bruxelles, pièces justificatives.

de Constantinople (un des empereurs latins de la maison de Flandre), avec d'autres reliques insignes tirées du palais des Blaquernes, où elles avaient été conservées par les empereurs d'Orient. Ces reliques figurent dans la charte originale & dans le cartulaire de Notre-Dame. Elles furent conservées sur une tablette d'or, que rappelle un dessin publié dans le voyage littéraire de deux religieux bénédictins (t. I, Paris, 1717). Il est fait mention de cette sainte croix dans les inventaires des XIV, XV & XVIe siècles (1).

L'épaisseur est d'environ 2^{mm} & le volume de 200^{mm}. Le bois paraît être de l'espèce des conifères.

FUMES (Pl. XV). — On voit à l'église de Saint-Walburg à Fumes, dans un superbe reliquaire en vermeil, un fragment d'environ $70^{mm} \times 15^{mm} \times 5^{mm}$, cubant $5{,}250^{mm}$.

Elle est plus ancienne que celle de Courtrai.

GAND (Pl. XIV). — La chapelle épiscopale de Gand conserve en dépôt, depuis la révolution religieuse d'Henry VIII, une relique très-insigne de la vraie croix appartenant autrefois aux rois d'Angleterre, auxquels elle venait de Richard Cœur-de-Lion. Son authenticité est parfaitement reconnue (1). Mgr Bracq, évêque de Gand, & M. Jean Bethune, m'ont envoyé à ce sujet des documents qu'on trouvera en détail aux pièces justificatives.

Parmi les objets précieux gardés à la tour de Londres, on voyait un morceau considérable de la vraie croix. Dans le temps de Jacques Ier, les choses saintes étant moins appréciées, un noble Anglais, clerc du tapis vert, fonction considérable dans la tour, porta cette insigne relique, enfermée dans un sac de toile de chanvre, à un de ses amis nommé Pudsey, qui en enleva un morceau de deux palmes. Le clerc du tapis vert en garda pour lui un morceau de la grosseur d'une petite noix, & remit le reste dans le trésor. Pudsey en mourant laissa le bois sacré à sa femme, d'où il passa au P. Luther, jésuite, longtemps son confesseur, & qui le conserva pendant douze ans.

Ce Père, voulant s'assurer de l'authenticité de sa relique, la rapprocha de celle qui était restée dans la tour, & reconnut son identité à la cassure du bois & à sa nature. Il porta sa croix à Gand & revint à Londres pour soigner les malades pendant la peste de 1665, puis écrivit au P. Champion, recteur du collége des Anglais à Gand, de porter la relique à leur père provincial, & d'en remettre une grande partie à la ville de Norwich.

(1) Extrait d'une lettre de Mgr Regnier, archevêque de Cambrai.

Quant au morceau laissé dans la tour, un noble Allemand nommé Fradeskins, grand amateur des objets & monuments antiques, qui avait rendu beaucoup de services à Jacques I[er], lui demanda ce bois & l'obtint. Mais ce fait parut si grave aux grands du royaume, qu'ils en portèrent plainte au roi. Celui-ci fit appeler Fradeskins & lui dit qu'il ne consentait à lui laisser la relique qu'à la condition que rien n'en serait enlevé, & qu'à sa mort elle serait restituée au trésor royal ; ce qui eut lieu en effet. J'ai rapporté cette circonstance pour montrer quelle importance on y attachait, personne ne doutant que ce ne fût du bois de la vraie croix.

La guerre civile ayant mis tout en confusion du temps de Charles I[er], la reine son épouse, mère de Charles II & de Jacques II, se proposant de fuir d'Angleterre en Hollande, puis en France, demanda au roi de lui accorder le bois sacré. Une grande tempête s'étant élevée pendant la traversée, la reine, pour faire cesser le danger, jeta la relique à la mer. On prétend que plus tard elle fut retrouvée & donnée à des capucins.

Après la mort du P. Champion, on constata que cette relique, déposée dans sa chambre, avait un pied de long & était grosse comme le poing. Le père provincial en coupa un morceau, long comme le doigt, & assez gros pour pouvoir être fendu.

En 1702, l'autre croix n'avait pas quitté le collége des jésuites à Gand. Une parcelle en fut détachée cette année pour l'abbesse de la Cambre, & une pour l'archevêque de Malines.

Deux autres petites portions passèrent aux jésuites de Courtrai & d'Oudenarde.

M[gr] Wandernoot en fit enlever dix parties qu'il destina, savoir : deux à l'évêque, cinq au père recteur, une à Sigers, secrétaire de l'évêque, une au lecteur de l'ordre des frères mineurs recollets, gardien du couvent à Malines, une à François Desmet, chanoine.

En 1707, une parcelle est donnée au R. P. de Pape, de la société de Jésus.

— 1716, une à la comtesse Gérard, duchesse de Norfolk, par M[gr] Wandernoot.

— 1717, une à l'évêque d'Anvers.

— 1727, une à un couvent anglais de Gand, par M[gr] Wandernoot.

— 1730, M[gr] Desmet enlève un morceau oblong.

— 1773, M[gr] Van Eersel soustrait encore quelques parcelles.

— 1775, la relique est donnée au chapitre de Saint-Bavon, ou du moins M[gr] Van Eersel fait enlever quelques parcelles, entre autres une de 9 pouces, pour le chapitre de Saint-Bavon.

On en a récemment détaché un morceau de 2^{mm} d'épaisseur dans toute la longueur de la pièce principale ; il sert pour l'office du vendredi à la cathédrale & aux processions des Rogations. La manière dont ces enlèvements ont été faits indique bien que c'est un bois résineux. Cette relique porte donc avec elle tous les caractères de la plus respectable authenticité. Dans son état actuel, le bois a 280^{mm} de longueur, 44^{mm} de largeur moyenne, 40^{mm} d'épaisseur à la base ; réduit dans le haut ; d'un volume évalué à $431{,}200^{mmm}$, il paraît fendillé à la manière des conifères.

Restauration de la relique originaire. — Au moyen de toutes ces données, je vais essayer de reconstituer la relique principale de la tour de Londres, d'où sortait celle de Gand. Nous venons de voir qu'en 1702, dix parcelles en avaient été enlevées ; si l'on admet qu'elles ont pu se répandre dans le pays & fournir les reliques de Saint-Pierre de Gand, de Furnes, Walcourt, Tournai, qui cubent ensemble $14{,}000^{mmm}$ pour quatre reliques, on peut en conclure par une proportion que, moyennement, les dix parcelles enlevées par Mgr Wandernoot cuberaient $35{,}000^{mmm}$.

Quatre autres parcelles avaient été enlevées la même année ; en leur supposant des dimensions qui devaient être notables, car on n'épargnait guère alors cette insigne relique, livrée pour ainsi dire au pillage, il n'y a rien d'exagéré à évaluer le volume des quatre parcelles à $8{,}000^{mmm}$.

Sept furent prises de 1707 à 1775 ; malheureusement on n'indique pas leur volume, mais elles durent être moins considérables à mesure que la source diminuait ; il s'en trouva cependant une de 9 pouces de long. C'était probablement un éclat comme celui de 2^{mm} d'épaisseur enlevé récemment, que l'on peut supposer de 5^{mm} de largeur, & d'un volume de $2{,}800^{mmm}$. Comptons pour toutes environ $15{,}000^{mmm}$.

Si au volume total actuel que nous venons de trouver égal à. .	$431{,}200^{mmm}$
on ajoute le dernier morceau de.	2,800
les dix levées de 1702, évaluées.	35,000
quatre de	8,000
les sept autres de 1707 à 1775, à.	15,000
on trouve un cube total pour la relique telle qu'elle fut donnée au P. Luther	$492{,}000^{mmm}$

Nous voici bien près de la relique de la tour de Londres dont ce morceau faisait partie. Il est probable que c'est en le fendant qu'on l'a détaché ; car on ne doit pas oublier qu'il était dans un sac de toile, & pour dissimuler la

soustraction, d'ailleurs moins facile si on l'eût coupé, on a dû le fendre, de manière que l'objet renfermé dans le sac eût toujours la même longueur. C'est ce qu'exprime d'ailleurs explicitement le document authentique.

Ce document dit que le morceau était grand, *magna pars SS. crucis*. Combien en laissa-t-on? probablement le plus gros. Ce n'est donc pas téméraire de supposer pour le tout au moins *1 million* de millimètres cubes, environ 280^{mm} sur 80^{mm} & 50^{mm}. Pour comprendre un pareil volume, il faut se rendre compte des habitudes conservatrices des Anglais jusqu'à ce que le délire des révolutions religieuses eût détruit tout le prix qu'on attachait à ce précieux bois.

Gand, abbaye de Saint-Pierre. — L'abbaye de Saint-Pierre du Mont-Blandin, existant encore au moment de la révolution française, avait une parcelle de la vraie croix possédée actuellement par un parent des derniers moines survivants. Elle venait de la Terre-Sainte à l'époque des croisades, & fut heureusement sauvée de la dévastation du monastère au XVIe siècle, & des désastres de la Révolution. Elle est enchâssée dans une croix fort riche donnée par l'abbé Scayck au commencement du XVIIe siècle, portant ses armes & celles de l'abbaye. Elle a 15^{mm} × 70^{mm} × 5^{mm}, & un volume de 5,250^{mm} (1).

Tournai. — L'abbaye de Saint-Amand, à Tournai, possédait un morceau de bois de la vraie croix, d'environ 2,000^{mm}, qui appartient maintenant au trésor de la cathédrale.

Walcourt. — Un fragment de la vraie croix, d'un volume d'environ 2,000^{mm}, appartient à l'église paroissiale de Walcourt, diocèse de Tournai. Elle est dans un magnifique reliquaire du XIIIe siècle (2)

V.

ESPAGNE.

L'histoire, qui nous montre beaucoup de reliques de la Passion en Italie, en France, en Allemagne, ne parle pas de l'Espagne. La source la plus abondante, surtout pour la France, a été les croisades; mais, à cette époque, les Espagnols avaient à lutter contre les infidèles, en leur faisant la guerre sur le sol même de la

(1) M. le chanoine Dehaerne.
(2) M. Bethune.

patrie, qu'ils ne pouvaient abandonner. On ne doit donc pas en trouver beaucoup dans ce noble & malheureux pays. Les auteurs spéciaux, comme Costadoni, Rocca, Gretser, Richa, &c., qui nous donnent de si précieux renseignements sur Venise, Rome, l'Allemagne, &c., manquent à l'Espagne, parce qu'il n'y avait probablement rien à en dire. L'appel que j'ai fait à NN. SS. les évêques ne m'a presque rien donné. Un savant jésuite français, le père Pierrard, qui a beaucoup voyagé dans la Péninsule, ne m'a non plus rien signalé. Enfin, l'indigence des grandes reliques en Espagne apparaît dans l'envoi d'un simulacre du vrai clou que saint Charles Borromée fit au roi Philippe II. Je transcris ici les rares indications que j'ai pu recueillir.

A Manresa il existe un fragment de la couronne d'épines, du bois de la crèche, de la *vraie croix*, de la tunique de Notre-Seigneur.

A Séville. — Une portion du titre.

A Burgos. — Au couvent de Las Huelgas, à Burgos, des reliques données par saint Louis.

A l'Escurial. — A Saint-Laurent de l'Escurial, un clou, probablement celui que saint Charles Borromée envoya à Philippe II, & un morceau de la vraie croix donné en 1749 par le roi de France.

VI.

HOLLANDE.

Maestricht. — *La collégiale de Notre-Dame* possédait autrefois un des plus gros morceaux connus de la vraie croix. Il a été décrit par Gretser, & donné en 1838 à Rome où on le conserve à Saint-Pierre. Le pape Pie IX, en reconnaissance de ce présent inestimable, a envoyé à Maestricht, en 1862, un magnifique reliquaire renfermant une parcelle de la vraie croix. (Voir Rome.)

Saint-Servais. — M. l'abbé Willems m'a fait remettre sur les reliques de cette église une note très-intéressante dont j'extrais ce qui suit :

« Quoique les trésors de Maestricht aient été en partie fondus durant la révolution française, les reliques elles-mêmes ont été presque toutes conservées ; notamment à l'ancienne collégiale de Saint-Servais, actuellement paroissiale, on

a encore une croix reliquaire faite en 1490 en *imitation de celle de Notre-Dame* & renfermant des morceaux joints ensemble, en quantité notable, de la vraie croix. Un auteur maestrichtois dit dans un opuscule de l'année 1520 : « *Dominica crux,* « *ut nunc visitur, ad altitudinem fere cubitalem cum suppeditaneo ascendens, argentea* « *theca non ita pridem inclusa est.* »

Cette hauteur d'une coudée semble indiquer un morceau considérable que j'évalue à 10,000^{mm}.

La Hollande conserve à Venloo, sur la Meuse, dans le diocèse de Ruremonde, quelques parcelles de la vraie croix.

A Wambach, une relique de la vraie croix a été visitée en 1244 par saint Boniface, évêque de Lausanne, lors de la consécration de l'église abbatiale de Hoogdorch, diocèse de Bois-le-Duc, où se trouvait alors cette relique. En 1648, lorsque le monastère de Hoogdorch fut supprimé par les protestants, cette relique fut transportée à l'abbaye de Rolduc ; puis, à l'époque de la suppression de cette abbaye pendant la révolution française, elle fut transferée à l'église paroissiale de Wambach, où elle est encore vénérée.

Elle a environ 80^{mm} de longueur.

VII.

NORVEGE ET DANEMARK.

Torfeus, dans l'*Histoire de la Norvége,* rapporte que le roi Sigurd obtint un morceau de la vraie croix qu'il déposa dans la ville de Kongell.

On m'assure qu'il existe au musée de Copenhague un fragment important.

VIII.

POLOGNE.

Le royaume de Pologne possédait avant le XIIIe siècle plusieurs portions de la vraie croix. La croix Palatine, que la princesse Anne de Gonzague donna à Saint-Germain des Prés & que l'on vénère à Notre-Dame de Paris, avait été

reçue en présent de Jean-Casimir, roi de Pologne. L'histoire de cet infortuné pays, martyr de son patriotisme & de sa foi, ne fait plus aujourd'hui mention que de cette relique & d'une portion notable de la sainte croix, donnée par saint Étienne, roi de Hongrie, & que saint Émeric, son fils, déposa en 1006 sur la montagne du Calvaire, aux environs de Sandomir, où on l'a toujours conservée (1).

IX.

RUSSIE.

Je me suis adressé aux trois principaux métropolitains de la Russie pour connaître dans cette grande contrée l'état des reliques de la Passion. Un seul m'a répondu, Mgr Porphyre, vicaire de l'évêque de Kiew, par l'obligeante entremise de M. Prilejaëff, aumônier de l'ambassade russe, à Paris ; & comme il ne m'a parlé que du mont Athos, j'en ai conclu que la pauvreté de la Russie vient de ce qu'elle n'existait pas encore lorsque les reliques sont arrivées en Europe par la grande voie des croisades.

M. Prilejaëff m'a cependant signalé un morceau de la vraie croix à *Gatchina,* près Saint-Pétersbourg.

IIe PARTIE.

LA CROIX EN ORIENT.

J'ai commencé la nomenclature des reliques connues de la vraie croix par Rome, & je terminerai par Jérusalem qui fut son berceau, en recueillant sur notre chemin ce qui peut se trouver dans la Roumélie au célèbre mont Athos, & en Chypre.

I.

LE MONT ATHOS.

Le mont Athos est une montagne de Roumélie, de 115 kilomètres de circonférence à sa base, 1,940 mètres d'élévation. On y trouve de nombreux couvents

(1) Gosselin.

qui possèdent des bibliothèques riches en manuscrits, son gouvernement s'appelle *Épistasie;* il est composé de quatre moines nommés *Épistates,* élus chaque année au mois de mai par tous les couvents de la montagne sacrée... Les notes de Mgr Porphyre, d'où j'extrais ce qui va suivre, sont tirées du voyage du pèlerin grec Basile Barsky, en 1744. Le prélat a vu lui-même les reliques décrites par Basile, en a vérifié quelques-unes, & acquis par cette vérification toute confiance dans ce travail du célèbre pèlerin (1).

1° Au couvent de Saint-Athanase d'Athos, dans un coffre d'argent, une croix à deux traverses de 185^{mm} de longueur, 16^{mm} d'épaisseur, d'un volume de 47,360

2° La croix de Saint-Athanase, des mêmes dimensions que la précédente. 47,360

3° Dans une croix en argent qui appartenait autrefois à un prêtre régulier nommé David, en haut une petite parcelle de la croix du Christ évaluée. 100

4° *Couvent de Saint-Philothée,* un morceau de 80^{mm}, sur 16^{mm} & 12^{mm}. 15,360

5° *Couvent de Koutloumouchi,* une croix à deux traverses. . . . 47,360

6° *Couvent de Saint-Avronicetas,* une parcelle 100

7° *Couvent de Pantocrator,* id. 100

8° *Couvent de Watoped,* croix à deux traverses appartenant autrefois aux despotes de Servie Étienne & Lazare. Le reliquaire contient en outre *dans la traverse supérieure à droite une parcelle de la vraie croix,* de 18^{mm} de longueur, 16^{mm} de largeur sur 16^{mm} d'épaisseur, c'est-à-dire pareille au n° 1 de Saint-Athanase, de. 47,360

9° Croix avec une seule traverse, de même grandeur & épaisseur que la précédente. Le bois noir pourpré est fendu en divers endroits. 47,360

10° Une croix servant de reliquaire contenant une petite parcelle de la croix du Christ évaluée. 100

11° *Couvent d'Esphigmen,* une croix de 80^{mm} de développement sur 16^{mm} & 12^{mm}. 15,360

12° Id., une autre deux fois plus grande. 30,720

13° *Couvent de Khilandar,* croix à deux traverses de 350^{mm} sur 16^{mm} & 16^{mm}, donnée par l'empereur Jean Vatace à Sabbas, archevêque

A reporter. 298,640

(1) Voir pièces justificatives.

Report.	298,640
de Servie.	89.600
14° *Couvent de Zagrapho,* une parcelle.	100
15° *Couvent de Dokliari,* une petite croix formée de trois parcelles de la vraie croix.	300
16° *Couvent de Xiropotamie,* croix dont le montant a 266^{mm}, la traverse supérieure 120^{mm}, la traverse inférieure 160^{mm}. En tout 546^{mm} sur 8^{mm} d'épaisseur, & 16^{mm} (évalué) de largeur, présentant un volume de $69,888^{mm}$, ou, en nombres ronds.	70,000
Elle vient de l'empereur grec Romain aîné, sa couleur est d'un noir pourpré.	
17° Croix donnée par l'impératrice Pulchérie, fille de l'empereur Théodose le Grand, avec une traverse dont on ne donne pas la longueur; le montant est de 180^{mm}.	83,200
18° *Couvent de Saint-Paul d'Athos,* sept croix, la première donnée par le dernier despote de Servie Georges Brancowitch & par sa fille Marie, épouse du sultan Amurat & mère de Mahomet II. Elle a deux traverses, l'une de 145^{mm}, l'autre 130^{mm}; le montant est de 185^{mm}; soit en tout 460^{mm} sur 16^{mm} carrés	117,760
19° Une deuxième semblable	117,760
20° Une troisième un peu plus petite, sans traverse, évaluée. .	50,000
21° Une quatrième encore plus petite, avec une traverse, évaluée	30,000
22° & 23° Cinquième & sixième, encore plus petites, sans traverses, ensemble	20,000
24° Septième, très-petite, sans traverse.	1,000
Total approximatif des volumes de la vraie croix dans les couvents du mont Athos.	878,360

Cette quantité considérable, quand on la compare aux parcelles que possèdent les villes qui devraient être le plus favorisées, peut faire craindre que quelques-unes ne soient de simples reliquaires, comme Mgr Porphyre a eu soin de nous en avertir pour le n° 10 correspondant à une relique du couvent de Vatoped. D'un autre côté, les deux reliques principales du trésor de Saint-Marc, à Venise, d'une authenticité des plus certaines, sont beaucoup plus grandes que celles que je viens de décrire. Sous ces réserves, je placerai ces nombres dans une récapitulation, afin que dans un travail dont le résultat est de montrer combien il nous reste peu de reliques

de la vraie croix, on ne puisse croire que j'aie cherché encore à les amoindrir.

II.

CHYPRE.

L'île de Chypre possédait, au commencement du XVIIIe siècle, quelques reliques de la vraie croix au monastère de Sainte-Croix & à Lefkapia, dans une très-belle église près du monastère. On en fait remonter l'origine à sainte Hélène [1].

III.

JÉRUSALEM.

Jérusalem, qui avait caché dans son sein pendant trois siècles toutes les reliques de la Passion, en fut successivement dépouillée. Héraclius, après avoir repris aux Perses la croix qu'ils avaient enlevée de la ville sainte, l'y replaça pendant quelque temps, puis la porta définitivement à Constantinople. Il en laissa cependant encore quelques parcelles qui furent honorées par les fidèles jusqu'à la destruction complète de la Palestine. Martin Abbé, fuyant Jérusalem, apporta avec lui de la vraie croix. Lorsque l'armée chrétienne fut vaincue par Saladin (vers 1187), la vraie croix qu'elle portait fut perdue & ne put être retrouvée, malgré les recherches ordonnées par Saladin lui-même [2].

En 1555, le frère Boniface obtint la permission d'ouvrir le saint sépulcre, y trouva trois morceaux du bois de la vraie croix & n'en laissa qu'un [3].

Voulant connaître la situation de ces reliques, à la recommandation du R. P. de Ratisbonne, je m'adressai au R. P. Hornung, prêtre de Notre-Dame de Sion, dont l'obligeance est égale à la science; il eut la bonté de m'envoyer à ce sujet des détails intéressants :

« Il y a à Jérusalem plusieurs morceaux de la vraie croix d'une certaine importance. Les plus grands se trouvent à l'église Saint-Jacques, appartenant aux Arméniens schismatiques [4].

(1) Extrait d'une lettre de Mgr Porphyre.
(2) Stefano Borgia.
(3) Voir Raguse, page 144.
(4) Voir pl. IV & les mesures sur la planche.

« On n'a pu donner au R. P. Hornung aucun document sur la relique vénérée. La châsse elle-même ne révèle rien ; un Arménien qui passe pour savant dans la nation prétend qu'elle vient de Rome. Un pape l'aurait donnée à un missionnaire arménien dans un temps où une partie de l'Arménie venait d'être réunie à l'Église romaine... En général elle est regardée, même par les catholiques, comme authentique. Elle se compose de trois morceaux de forme irrégulière, le plus grand de 115^{mm} sur 8^{mm} & 3^{mm}, le deuxième de 55^{mm} sur 4^{mm} 1/2, & le troisième de 57^{mm} sur 5^{mm}, ayant ensemble un volume de $4{,}326^{mm}$. »

Trois autres morceaux sont en la possession des pères de la Terre-Sainte à Jérusalem. Le premier a été donné aux RR. PP. franciscains par l'empereur du Mexique, Maximilien ; il provient du gros morceau de Raguse.

Des deux autres morceaux, le premier est sans traverse & placé dans la croix des processions. Sa longueur est de 43^{mm}, sa largeur moyenne de 3^{mm}, son volume de 344^{mm}.

L'autre n'a qu'un bras ; le montant a 19 à 20^{mm}, le bras 10^{mm}, & si l'on en juge par la petitesse des autres morceaux, son volume pourrait être de 130^{mm}. — Soit en tout $5{,}045^{mm}$.

Voilà ce qui reste à Jérusalem, plus pauvre encore que Rome, par laquelle nous avons commencé ce saint inventaire.

TABLEAU DES VOLUMES CONNUS DE LA VRAIE CROIX

EXPRIMÉS EN CUBES DE 1 MILLIMÈTRE.

Aix-la-Chapelle.	150
Amiens.	4,500
Angers.	2,640
Angleterre	30,516
Arles	8,000
Arras	10,314
Athos (le mont)	878,360
Autun	50
Avignon	220
Baugé	104,000
Bernay	375
Besançon.	1,000
Bologne	15,000
Bonifacio.	47,960
Bordeaux.	3,420
Bourbon-l'Archambault	29,275
Bourges	22,275
Bruxelles.	516,090
Chalinargues	»
Châlons	200
Chamirey.	605
Chatillon.	»
Cheffes (Anjou)	100
Chelles.	»
Compiègne	1,896
Conques.	108
Cortone	3,000
Courtrai	200
Dijon	33,091
Donawert.	12,000

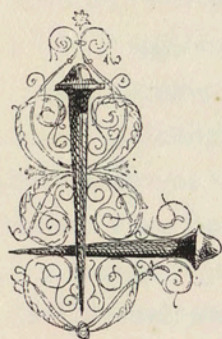
Faghine	»	Padoue	64
Florence	37,640	Paris	237,731
Fumes	5,250	Pise	8,175
Gand	436,450	Poitiers	870
Gênes	26,458	Pontigny	12,000
Gramont	5,000	Raguse	169,324
Jaucourt (Aube)	3,500	Riel-les-Eaux	671
Jérusalem	5,045	Rome	537,587
Langres	200	Royaumont	»
Laon	»	Saint-Dié	99
Libourne	3,000	Saint-Florent	400
Lille	15,112	Saint-Quentin	5,000
Limbourg	133,768	Saint-Sepolcro	200
Longpont	1,136	Sens	69,545
Lorris	»	Sienne	1,680
Lyon	1,696	Tournai	2,000
Mâcon	2,000	Trèves	18,000
Maestricht	10,000	Troyes	201
Marseille	150	Turin	6,500
Milan	1,920	Venise	445,582
Montepulciano	500	Venloo	»
Naples	10,000	Walcourt	2,000
Nevers	176	Wambach	»
Nuremberg	»	TOTAL DES VOLUMES	3,941,975 mm.c



LIVRE II

CHAPITRE Ier

LES SAINTS CLOUS



E principal *instrument* du supplice de Notre-Seigneur & ses restes ont été décrits dans le livre précédent ; les clous, qui font pour ainsi dire partie intégrante de la croix, vont être actuellement l'objet de nos études. Nous avons vu comment ils étaient employés ; il nous reste à connaître leur nombre, leur forme, & à examiner en détail leurs reliques, que les chrétiens croient avoir le bonheur de posséder dans diverses villes, & sous diverses formes. En décrivant ces reliques, nous chercherons leur rapport avec les clous du Calvaire.

I.

DU NOMBRE DES CLOUS.

La première question qui se présente est celle de leur nombre. Malheureusement, sur ce sujet, les auteurs & les artistes ont usé de la même liberté qu'ils se sont donnée pour la forme de la croix ; les uns en ont supposé quatre, les autres seulement trois.

Les auteurs profanes qui se sont occupés du crucifiement parlent toujours de quatre clous. Plaute fait dire à un de ses personnages, en envoyant un esclave à la croix : *Affigantur bis pedes, bis manus.* Ulpian traduit ainsi un passage de Démosthène : *être attaché à la croix avec des clous* (1).

Les dernières fouilles, qui ont fait découvrir des peintures dans les fondations de Saint-Clément, ont montré un crucifix, les pieds séparés.

Toutes les peintures grecques représentent Notre-Seigneur fixé sur la croix avec quatre clous. A cet égard on doit avoir confiance dans un peuple qui conserve avec tant de fidélité tout ce qui est de tradition matérielle, tel que le pain fermenté, la forme du baptême, &c. Au contraire les Albigeois, qui ont tout corrompu, représentent la sainte Vierge avec un œil, & Notre-Seigneur crucifié avec trois clous (2).

« Une image de crucifix en bois de cèdre, attribuée à Nicodème, pharisien, disciple caché de Notre-Seigneur avant la Passion, se conserve à Lucques, & représente Notre-Seigneur couronné, habillé d'une longue robe à manches, les pieds séparés & chaussés. Un autre crucifix en bois de cèdre, attribué à saint Luc, le compagnon de saint Paul, conservé à Siroli, près Ancône, fait voir les deux pieds cloués séparément. Un troisième, du temps du pape Jean VIII (706), a été exécuté en mosaïque dans l'intérieur de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, & présente aussi quatre clous. Un quatrième en argent, conservé dans le trésor de Saint-Pierre, donné par Charlemagne à Léon III (815), lors du couronnement de l'empereur à Rome, porte quatre clous. Les malheurs des temps ayant obligé Jules III, en 551, à fondre ce crucifix pour l'employer à des usages pieux, on en fit, avant de le détruire, un moulage en plâtre, que l'on conserve dans le trésor du temple rond de Saint-André, designé actuellement sous le nom de Sainte-Marie-des-Fièvres.

« Un très-ancien graduel de saint Grégoire, sur parchemin, du XIe siècle, représente dans ses miniatures le crucifiement avec quatre clous. Il en est de même dans une très-ancienne mosaïque portant l'image de Jésus-Christ. Il existait à Alexandrie, en Égypte, un crucifix d'argent, avec quatre clous. On le conserve actuellement à Rome (3). »

Gretzer, Juste Lipse, Ricci, saint Cyprien, évêque de Carthage, martyrisé en 249, Rufin, docteur de l'Église au IVe siècle, Théodoret, évêque de Cyr en

(1) Lamy, *De cruce*, IV.
(2) Curtius, p. 74.
(3) Rocca, *Sur les reliques de la vraie croix*, Rome, 1609.

Syrie, qui florissait au commencement du ve siècle, saint Augustin vers 430, Innocent XIV (1200), le cardinal Baronius, le cardinal Tolet au xvie siècle, se prononcent tous dans ce sens.

Saint Grégoire de Tours, dans son livre sur la gloire des martyrs, s'exprime ainsi : « Deux clous sont fixés dans les mains, deux dans les pieds. On se demande pour quoi faire ceux des pieds, qui dans la croix de Notre-Seigneur paraissent plutôt pendre que s'appuyer. Mais il est évident que dans le montant il y a un trou, que dans ce trou le pied d'une petite table a été inséré, enfin que les pieds de Jésus-Christ ont été fixés sur cette tablette. »

L'abbé Martigny [1] dit que Cimabuë & Margaritone sont les premiers qui se soient donné la licence, dans leurs grands crucifix peints qui existent encore à Sainte-Croix de Florence, de placer les pieds l'un sur l'autre & de les fixer avec un seul clou. C'est donc vers le xiiie siècle que l'Italie a adopté cet usage, tandis que celui qui a prévalu en France & en Espagne est, comme dans les peintures les plus anciennes, de séparer les pieds du crucifix. Rocca dit que cet usage n'est ni raisonnable ni ancien, & n'est dû qu'au caprice des artistes.

Parmi les auteurs, d'après Rocca, le poëte Nonnus & saint Grégoire de Nazianze sont seuls de cet avis.

« Le premier motif pour employer deux clous à l'attache des pieds se trouve dans la facilité que durent chercher les bourreaux. Peut-on en effet compter sur la patience de la victime qui aurait dû faire effort pour retirer le pied de dessous pendant que l'on perçait l'autre, & le clou s'appuyant sur un objet mou & sans résistance n'aurait-il pas échappé aux coups des marteaux [2] ? »

C'est ce que pensent des médecins que j'ai consultés & qui croient de plus que, dans un pareil système, il eût été impossible de ne pas briser les os. Or nous savons que les os de Notre-Seigneur ne devaient pas être brisés. Un peintre voulant peindre un crucifix, suivant l'usage moderne italien, avait essayé de faire poser un modèle en lui attachant les pieds l'un sur l'autre ; il me disait qu'il n'avait jamais pu le fixer dans une position convenable. Les jambes s'écartent, la charge devient énorme sur les mains, le ventre se porte en avant, de telle sorte qu'il aurait fallu attacher le corps avec une sangle au montant de la croix.

Le grand nombre de clous considérés comme des reliques de la Passion de Notre-Seigneur a fait chercher si l'on n'en avait pas employé plus de

(1) *Dictionnaire des antiquités chrétiennes.*

(2) Curtius, p. 34.

quatre lors du crucifiement. Des auteurs ont dit qu'il y en avait quatorze & ont cherché à les trouver dans les assemblages de la croix. Je ne le pense pas. Le fer était alors un métal assez rare, que l'on ne prodiguait pas plus en Judée qu'à Rome ou dans les Gaules; on ne dut donc employer que les clous strictement nécessaires pour fixer les membres sur la croix, & peut-être de très-petits pour attacher le titre. La croix du bon larron que l'on voit à Rome, à Sainte-Croix de Jérusalem, n'a qu'une cheville pour attacher la traverse au montant. Le petit modèle de croix formé de bois sanctifié, & conservé à Saint-Pierre de Rome depuis une haute antiquité, est attaché avec des chevilles. Le support devait être assemblé d'une manière analogue. Le charpentier qui l'avait fabriqué n'avait sans doute pas agi autrement que pour la traverse; & l'on sait que toutes les anciennes charpentes étaient chevillées. Rappelons encore ici le texte de saint Grégoire de Tours, cité tout à l'heure, & qui rend bien compte de l'assemblage de ce support *entrant dans un trou pratiqué dans le montant*.

Les clous devaient être très-grands pour supporter le poids du corps & faire des plaies assez larges pour que Notre-Seigneur pût dire à saint Thomas d'y mettre le doigt. La raison est ici, comme toujours, d'accord avec les saints Pères [1].

II.

INVENTION DES CLOUS.

Saint Grégoire de Tours s'exprime ainsi sur l'invention des clous : « Les clous de la croix du Seigneur qui avaient maintenu ses bienheureux membres ont été retrouvés par la reine Hélène après l'invention de la croix elle-même [2]. » Socrate dit aussi que les clous qui avaient attaché les mains du Christ se trouvèrent avec la croix. Bosio [3], d'après Socrate & Nicéphore Calliste dans son histoire de l'Église, dit que sainte Hélène les trouva dans le tombeau, suivant l'usage d'enfermer les condamnés avec les instruments de leur supplice. On sait que, chez les Juifs, leurs cadavres ne pouvaient être placés dans des sépulcres publics.

En enlevant Notre-Seigneur, les clous ont dû être arrachés avant la déposition;

(1) *Corn. curt.*, p. 114.

(2) Saint Grégoire de Tours, *De glor. mart.*, liv. I, ch. VI. *Speciosi autem omnique metallo nobiliores dominicæ crucis clavi, qui beata membra tenuerunt, ab Helena regina post ipsius sacræ crucis inventionem reperti sunt.*

(3) Bosio, p. 101.

car la tête des clous n'aurait pû passer dans les chairs. Des auteurs ont prétendu qu'ils avaient été replacés dans les trous ; mais quelle raison plausible peut-on donner d'une pareille opération ? Les clous furent certainement jetés à terre, à mesure de l'avancement de la déposition, ainsi que la couronne & le titre. Or tout ce qui venait de Notre-Seigneur était tellement précieux que ceux qui le déposèrent durent recueillir ces reliques faciles à emporter, auxquelles plus tard ils joignirent les saints suaires & les linges innombrables qui avaient dû servir à l'ensevelissement de la victime divine. Ce sont tous ces objets que sainte Hélène recueillit [1], soit chez les pieux fidèles qui les avaient reçus de leurs pères, soit même dans le sépulcre. Elle s'occupa d'abord du principal, de la croix ; puis, après qu'elle l'eut trouvée, *post inventionem,* elle rechercha les objets accessoires, qu'elle se procura facilement au moyen des grandes sommes d'argent qu'elle avait apportées avec elle pour cette destination.

L'histoire ne spécifie pas l'invention du titre, de la couronne & des autres reliques ; elle le fait pour les clous, comme le seul complément nécessaire du supplice, & comme le plus grand trésor après la croix. Il était inutile d'en faire alors la nomenclature, mais on ne peut douter que cette sainte princesse ne voulût tout avoir, & qu'elle y parvint', puisque les reliques que nous avons encore proviennent de la même source, de Constantinople.

III.

HISTOIRE DES CLOUS.

Sainte Hélène ayant réuni les restes précieux des instruments de la Passion & disposé de la croix, comme on l'a vu plus haut, employa un clou pour le mors du cheval de son fils, un autre pour le casque, & jeta un troisième à la mer pour apaiser une tempête. Saint Grégoire de Tours dit que le quatrième fut fixé à la tête de la statue de Constantin [2] ; Théodoret, Sozomène, saint Ambroise, voient là un double emploi, & confondent ce dernier avec celui du casque. Saint Ambroise ne parle que de deux clous : *De uno clavo frænos fieri præcepit, de altero diadema intexuit, unum ad decorem, alterum ad devotionem vertit...* Ces deux clous, d'après Socrate, auraient servi à attacher les mains.

(1) Bosio, *De cruce triumphante*, p. 99.
(2) Gretzer, ch. XCIII.

On a peine d'abord à se rendre compte du motif qui a engagé sainte Hélène à employer un clou de la croix de Notre-Seigneur pour en faire un mors de cheval. Saint Cyrille d'Alexandrie, saint Ambroise, Théodoret, saint Grégoire de Tours y reconnaissent l'accomplissement de la prophétie de Zacharie (ch. XIV, v. 20) : « Ce qui est placé sur le frein du cheval est agréable au Seigneur (1). »

Probablement sainte Hélène n'aura pas mis des clous entiers dans le casque, ni dans le mors du cheval de Constantin ; & plongeant dans la mer le quatrième, elle n'aura fait que le présenter à l'eau, pour que cet attouchement calmât la fureur des flots. L'histoire ne dit pas si elle l'abandonna (2).

Les saints clous ont été conservés à Constantinople jusqu'en 550, le saint mors jusqu'au XIII[e] siècle. Sans doute une partie fut transportée en Occident par saint Grégoire le Grand, légat du saint-siége à Constantinople, d'où il revint à Rome en 585, *avec de très-précieuses reliques,* parmi lesquelles il s'en trouvait quelques unes de la Passion de Notre-Seigneur (3)

IV.

RELIQUES DES CLOUS.

Pour expliquer le grand nombre de clous répandus dans le monde, on a prétendu que tous les assemblages de la croix avaient été maintenus avec des clous, qu'il y en avait à la traverse de la croix, au support, au titre, &c. Nous avons dit ce que nous pensions de ces opinions sans fondement. Comment supposer d'ailleurs, dans la précipitation de la déposition, qu'on les eût retirés ? C'eût été une opération longue & difficile pour les disciples de desceller la croix, qui dut rester en place; les fidèles n'enlevèrent que ce qui ne tenait pas, comme les clous *nécessairement* arrachés pour enlever le corps, l'inscription, la couronne, l'éponge, &c.

Il est plus raisonnable de croire que leur multiplicité (4) vient de ce que quelques-uns ont été combinés avec un peu de limaille des véritables, & (5) qu'une petite

(1) Saint Grégoire la rapporte ainsi : *In die illa erit quod super frænum equi est sanctum Domino.*— Et Théodoret : *Quod est in fræno equi erit sanctum Domino omnipotenti.*

(2) Besozzi, *Hist. de l'église de Sainte-Croix-in-Jerusalem.*

(3) Baronius, *Annalia,* an. 586, n° 25.

(4) Erra, *Santa-Maria-in-Campitelli,* 1750.

(5) Rocca.

quantité d'un de ceux-ci, insérée dans un clou ordinaire, suffit pour faire substituer l'image au vrai clou. De plus, on a fabriqué des modèles qui avaient touché aux vraies reliques, & qui dans la suite des temps ont pu passer pour la relique elle-même. On sait, entre autres, que saint Charles Borromée a envoyé un de ces clous à Philippe II, roi d'Espagne.

Niquet ne parle que de ceux de Saint-Denis, Carpentras, Rome, Trèves, Vienne & Milan.

D'après l'indication de Richa (1), j'ai cherché & vu à Florence, au couvent degli Angioli, un clou qui, d'après l'inscription qui l'accompagne, aurait été l'un des douze fabriqués avec un de ceux de Notre-Seigneur & un mélange de fer étranger (2).

Si cette indication est exacte, ces douze clous & ce qui restait des véritables, comme le mors de Carpentras, auraient pu suffire pour une dizaine de reliques entières & sept ou huit fragments authentiques (ch. XIII, 5).

Voici, d'après Juste Fontanini, les lieux où l'on vénérait des saints clous :

1° Aix-la-Chapelle.
2° Ancône, dans la cathédrale.
3° Bamberg.
4° En Bavière, couvent d'Andechsen.
5° Carpentras, le saint mors.
6° Catane en Sicile.
7° Colle en Toscane,
8° Cologne.
9° Escurial en Espagne.
10° Milan.
11° Monza.
12° Naples, monastère de Saint-Patrice.
13° Nuremberg, église de la Sainte-Vierge.
14° Paris.
15° Rome, 2 clous : { Sainte-Croix-in-Jérusalem. Santa-Maria-in-Campitelli.
16° Sienne, hôpital Sainte-Marie-de-l'Échelle.
17° Spolète.
18° Torcello, près Venise, à Saint-Antoine.
19° Torno, sur le lac de Côme, Milanais.
20° Toul.
21° Trèves.
22° Venise, 3 clous.
23° Vienne en Autriche.

A ces villes il convient d'en ajouter d'autres omises par Fontanini.

1° Arras, d'après M. le ch^er^ de Linas.
2° Compiègne, une pointe.
3° Cracovie en Pologne (d'après Gosselin).
4° Florence.
5° Lagny.
6° Troyes.

Vingt-neuf villes au moins ont donc, ou croient avoir des vrais clous du crucifiement de Notre-Seigneur, ce qui en fait trente-deux en comptant deux à

(1) Richa, *Notice historique des églises de Florence*, 1757.

(2) *Hic de duodecim clavis factus ab imperatore Constantino ex instigatione B. Helenæ, ex uno clavo de tribus clavis D. N. J. C., videlicet de illo distemperato immixto cum tanto ferro ex quanto facti sunt* XII *clavi ad similitudinem* XII *apostolorum ex quibus hic est unus, qui fuit Napoleonis de Ursinis.* (Richa.)

Rome & trois à Venise. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette quantité si l'on se reporte à ce que nous avons dit plus haut, & si l'on pense que la nature de ces reliques se prêtant à une grande division, chacune, à la rigueur, dans le modèle qui lui reste, pourrait avoir une parcelle des véritables.

Nous venons de voir qu'un grand nombre de clous étaient vénérés comme ayant fait partie de ceux qui servirent à crucifier Notre-Seigneur. Il ne faut pas attacher à cette nature de reliques la même pensée qu'à celles de la vraie croix. Dans la nomenclature des parcelles de celle-ci, nous avons, en recueillant tout, avec soin, démontré leur identité avec le bois sacré & leur véracité, d'après la ténuité des parcelles que l'on pouvait multiplier sans avoir besoin de les fausser.

Pour les clous, la dévotion des peuples a procédé différemment. Il est certain que nous n'avions pas intégralement & dans leur état primitif tous ceux de Notre-Seigneur. La facilité que donnait leur matière de les multiplier, en insérant dans chaque modèle une parcelle de la vraie relique, en a considérablement augmenté le nombre, &, ce qui doit nous étonner dans ces conditions, c'est de n'en pas voir davantage.

Quelques-uns, ou au moins quelques fragments, peuvent nous être arrivés sans avoir subi d'altération. Leur forme, l'authenticité de leur histoire, nous serviront à essayer de les discerner de ceux qui sont, ou des imitations avec insertion de fer sacré, ou seulement des modèles qu'on y aurait fait toucher.

Arras. — On vénère dans cette ville un clou que j'ai dessiné d'après une gravure due à l'obligeance de M. le Ch[er] de Linas [1]. (Pl. XVI.)

Bamberg en Bavière possède la moitié d'un saint clou.

Carpentras. — Nous venons de voir que sainte Hélène avait fait fabriquer un mors pour le cheval de Constantin avec un des clous qu'elle avait retrouvés. Quelques auteurs disent qu'elle en employa deux ; il est plus probable au contraire qu'elle n'en mit qu'une partie dans le frein, complétant le fer sacré avec du fer ordinaire.

Après Constantin, cette insigne relique dut être placée dans le trésor des empereurs avec les autres. L'histoire n'en parle que deux siècles après et ne dit pas que ses héritiers s'en soient servi ; cependant les branches sont usées par le frottement des anneaux. En 553 pendant le v[e] concile général & le II[e] de Constantinople, le pape Vigile prête un serment où elle se trouve indiquée : « Le

(1) Voir les pièces justificatives pour cette ville et pour toutes les autres.

PLANCHE XVI

CLOUS

Les clous les plus connus sont figurés sur cette gravure. *La couronne de fer de Monza* a environ 16 centimètres de diamètre; c'est une lame de fer fort mince, A, attachée à l'intérieur d'une couronne d'or très-pur ornée de vingt-deux pierres précieuses de différentes couleurs. Cette remarquable relique servait autrefois au couronnement des empereurs d'Occident.

Le saint mors de Carpentras a été apporté dans cette ville de 1204 à 1226; c'était le mors du cheval de Constantin, que sainte Hélène fit forger en y mêlant du clou de la vraie croix.

Le clou de Trèves fut donné par sainte Hélène elle-même; sa pointe se conserve à *Toul*.

Le clou de Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome.

Le clou de Notre-Dame de Paris.

Enfin la planche est complétée par des clous ou fragments de clous, à Arras, à Sainte-Marie-in-Campitelli à Rome, à Colle (ce dernier est figuré plus petit que nature).

(*Page 172.*)

Rome & trois à Venise. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette quantité si l'on se reporte à ce que nous avons dit plus haut, & si l'on pense que le nombre de ces reliques se prêtant à une grande division, chacune, à la rigueur, dans le modèle qui lui reste, pourrait avoir une parcelle des véritables.

Nous venons de voir qu'un grand nombre de clous étaient vénérés comme ayant fait partie de ceux qui servirent à crucifier Notre-Seigneur. Il ne faut pas attacher à cette nature de reliques la même pensée qu'à celles de la vraie croix. Dans la nomenclature des parcelles de celle-ci, nous avons, en recueillant tout, avec soin, démontré leur identité avec le bois sacré & leur véracité, d'après la ténuité des parcelles que l'on pouvait multiplier sans avoir besoin de les fausser.

Pour les clous, la dévotion des peuples a procédé différemment. Il est certain que nous n'avions pas intégralement & dans leur état primitif tous ceux de Notre-Seigneur. La facilité que donnait leur matière de les multiplier, en insérant dans chaque modèle une parcelle de la vraie relique, en a considérablement augmenté le nombre, &, ce qui doit nous étonner dans ces conditions, c'est de n'en pas voir davantage.

Quelques-uns, ou au moins quelques fragments, peuvent nous être arrivés sans avoir subi d'altération. Leur forme, l'authenticité de leur histoire nous aideront à essayer de les discerner de ceux qui sont, ou des imitations, ou des parcelles de fer sacré, enchâssées dans des modèles qu'on y aura fixés.

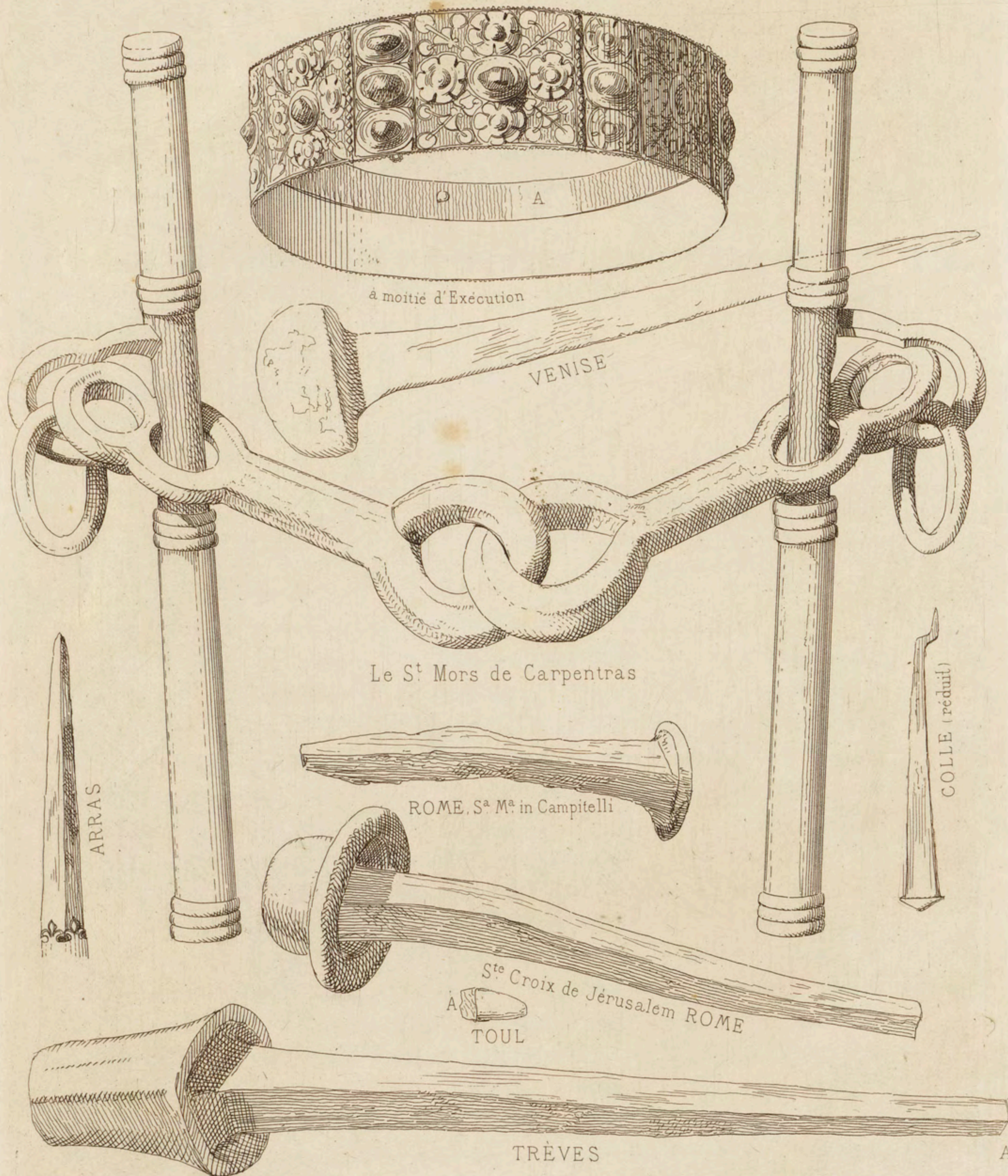
Arras. — On vénère dans cette ville un clou que j'ai dessiné d'après une gravure due à l'obligeance de M. le Chr de Linas [1]. (Pl. XVI.)

Bamberg en Bavière possède la moitié d'un saint clou.

Carpentras. — Nous venons de voir que sainte Hélène avait fait fabriquer un mors pour le cheval de Constantin avec un des clous qu'elle avait retrouvés. Quelques auteurs disent qu'elle en employa deux ; il est plus probable au contraire qu'elle n'en mit qu'une partie dans le frein, complétant le fer sacré avec du fer ordinaire.

Après Constantin, cette insigne relique dut être placée dans le trésor des empereurs avec les autres. L'histoire n'en parle que deux siècles après et ne dit pas que ses héritiers s'en soient servi ; cependant les branches sont usées par le frottement des anneaux. En 553 pendant le ve concile général & le IIe de Constantinople, le pape Vigile prête un serment où elle se trouve indiquée : « Le

(1) Voir les pièces justificatives pour cette ville et pour toutes les autres.

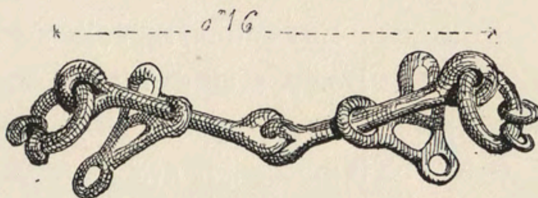


Rouhault de Fleury inv.

L. Lesort Edr r. de Grenelle St Gn 3

bienheureux pape Vigile a juré au très-pieux empereur, en notre présence, c'est-à-dire de nous Théodore de Césarée en Cappadoce, & de nous Cethegus, patrice, par la vertu des saints clous avec lesquels Notre-Seigneur a été crucifié, & par les quatre saints Évangiles, & en particulier par la vertu du frein sacré & des quatre saints Évangiles, qu'ils vont s'unir de cœur & d'esprit à cette pieuse assemblée. »

Le clou de Carpentras, que j'ai dessiné sur place avec beaucoup de soin, est un véritable mors de cheval, semblable à ceux dont les Romains avaient coutume de se servir. On en peut voir des modèles au Musée d'artillerie de Paris & à la Bibliothèque impériale. La partie intérieure, que les éperonniers appellent canon ou embouchure, est longue de 17 centimètres. Le mors est entier : c'est un filet en deux parties qui se pénètrent en formant une espèce de charnière. L'une des boucles est entièrement soudée, l'autre est fermée à chaud & non soudée; au canon sont attachées deux branches qui ont chacune 160^{mm} de long & 11^{mm} de diamètre. On remarque à chaque extrémité un fourreau en argent doré de 50^{mm} de long; à l'extrémité de l'embouchure, c'est-à-dire vers le milieu des branches, pendent deux anneaux assez larges & de deux grandeurs différentes. La forge de cette pièce est difficile par son ajustement avec l'appendice des branches, elle est soignée & apparente ; on ne voit pas de trace de lime. Le mors entier pèse 350 grammes.





Mors antique. — Bibliothèque impériale.

« C'est à tort qu'on attribue à saint Siffrein l'honneur d'avoir enrichi son église d'une relique si précieuse, puisque le saint clou était à Constantinople en 553 lors du concile, & en 576 lorsqu'on l'employa à la guérison de l'empereur Justin; or saint Siffrein, évêque en 536, était mort en 576.

« Ce qui paraît le plus probable, c'est qu'il fut pris au temps des croisades, avec tant d'autres reliques. Il aura été volé, pour être remis à Carpentras. Cette origine explique le secret dont on l'a entouré, le vendeur & l'acheteur ayant le même intérêt à le garder.

« Les premiers monuments authentiques de la possession du saint mors remontent au temps de la 4e croisade (1204). Nous trouvons un diplôme dans le chartier de l'évêché, daté de l'an 1226, au bas duquel on voit un sceau en

plomb portant l'effigie du saint clou. Elle est aussi sur un instrument de l'hôtel de ville de 1250. Un inventaire des reliques en fait mention en 1322. On le retrouve pendant le séjour des papes à Avignon, c'est-à-dire de 1309 à 1379. Nicolas V, en 1451, accorda des indulgences à son sujet.

« Les malheurs des temps, auxquels Carpentras fut plus exposé que d'autres, explique très-bien l'absence d'authentique. La possession cinq fois séculaire, dans les conditions où elle a eu lieu, peut très-bien les remplacer (1). » (Pl. XVI).

Colle. — La tradition rapporte que, vers le IXe siècle, un cardinal français, en revenant de Rome, avait reçu en cadeau du souverain pontife un vrai clou, pour le rapporter dans sa patrie, & qu'à son retour en France il tomba malade à Viterbe, où il mourut. Il avait avec lui un prêtre de Bibbiano distant de deux milles de Colle, & lui confia cette relique placée dans un tube de roseau enfermé dans une petite boîte. Après la mort du prélat, le prêtre prit avec lui le dépôt sacré, qu'il conservait religieusement, jusqu'à ce que, sentant sa fin prochaine, il appela sa mère qui était veuve & lui dit : «Vous donnerez ce *clou sacré* à la terre de Colle ou celle de San-Giminiano, selon que vous aimerez plus l'une ou l'autre. Vous êtes de San-Giminiano, & mon défunt père votre mari était de Colle.» Il ajouta : « Pour vous ôter toute incertitude, faites avertir les deux communes en même temps, en leur annonçant le don que vous voudrez leur faire, & que la plus empressée devienne possesseur de la relique. »

Aussitôt qu'on eut reçu cet avis à Colle, les frères de la compagnie de la Croix se réunirent dans la paroisse del Piano, se rendirent processionnellement à Bibbiano avant l'arrivée de ceux de San-Giminiano, & reçurent le précieux trésor.

En 1355 des legs pieux furent faits à l'œuvre de la Sainte-Relique. Ces legs & donations se continuèrent jusqu'à nos jours. En 1465 le conseil de Colle ordonna un beau tabernacle en marbre; en 1618 il lui fit un plus riche reliquaire en argent; au XVe siècle on ne le montrait qu'avec la permission du conseil; & le respect qu'on lui rendait était tel, qu'il n'était pas permis même d'y faire toucher des modèles de clous (2).

La manière dont ce clou a été donné par un souverain pontife rappelle la donation de saint Charles Borromée au roi d'Espagne, dont il sera question plus

(1) Andreoli, *le Clou de Carpentras;* l'abbé Ricard, *Notice sur le mors de Carpentras,* Lyon, 1862 p. 9, 112.
(2) Cateni, *Notizie del SS. chiedo di colle,* 1821, p. 31.

loin, & semble indiquer que ce pourrait être un modèle qui aurait touché au vrai clou de Rome, comme on en distribue encore actuellement.

Par exception, celui de Colle, dont je n'ai pu me procurer la grandeur exacte, n'a pas été figuré dans sa dimension réelle, il a été copié dans Cateni (Pl. XVI).

Cologne. — J'ai vu à Cologne un fragment de clou enchâssé dans un tube d'argent, de 40mm de longueur, & qui doit inspirer confiance par la petitesse de son volume & l'antiquité de l'église.

Cracovie. — L'église de Cracovie en Pologne, dit-on, en possède un qui fut donné au roi Wladislas par le cardinal des Ursins [1].

Escurial. — L'église Saint-Laurent à l'Escurial près Madrid conserve, dit Corrieris, un clou fabriqué avec quelques parcelles des vrais clous. Ne serait-ce pas plutôt celui que saint Charles Borromée aurait envoyé à Philippe II & qu'il avait fait toucher au clou de Milan?

Florence. — Richa, dans la description des églises de Florence [2], note une relique d'un très-vif intérêt, en ce qu'elle concourrait à expliquer le grand nombre de clous vénérés dans le monde. On la conservait à l'église du couvent Degli Angioli appartenant aux camaldules. Son authentique est rappelé dans une inscription tracée sur le pied du reliquaire & nous apprend que c'est un des douze clous que Constantin fit fabriquer, en y mêlant quelques fragments d'un de ceux qui servirent à crucifier Notre-Seigneur. Giamboni, dans son *Diario sacro* [3], le décrit, en rappelant, comme Richa, l'inscription qui en marque l'origine.

Après avoir vainement tenté de voir cette relique pendant mes précédents voyages à Florence, j'ai eu la bonne fortune de l'examiner avec soin lors du dernier. C'était au moment précis, bien triste & bien solennel, où les religieux camaldules étaient indignement chassés de leur couvent (octobre 1868). Le révérend père prieur, d'une sérénité admirable malgré ses vives préoccupations, eut la bonté de me montrer le fer sacré & de me permettre de le dessiner. Il est enfermé dans un reliquaire des plus simples en bois de noyer encadré d'argent & portant la date de 1585. Il s'y trouve trois petits morceaux du bois de la vraie croix, de l'éponge, de l'épine, &c. Sur le côté du reliquaire on lit : VNVS. EX. XII. CLAVIS.

(1) Gosselin.
(2) Richa, *Chiese fiorentine*, t. VII, p. 171.
(3) Giamboni, *Diario sacro*, Florence, 1700, p. 89.

Cette relique vient du cardinal Bessarion, né en 1395, mort en 1472, nommé patriarche de Constantinople par le pape Pie II. Il s'était lié d'amitié avec le vénérable dom Ambrogio Traversari, général des camaldules, interprète entre l'Église grecque & l'Église latine pour leur réunion au concile de Florence. Il lui donna, en gage d'amitié, plusieurs insignes reliques, & entre autres un des douze clous où se trouvaient des parcelles des clous du Calvaire (Pl. XVII).

Lagny. — Autrefois un saint clou se trouvait à l'abbaye royale de Saint-Pierre de Lagny. Tous les ans, le dimanche de la Passion, on le portait processionnellement dans les rues de la ville appelée alors Lagny-le-Clou.

Laon. — L'abbaye de Saint-Vincent-de-Laon célébrait la fête d'un saint clou qu'elle comptait parmi ses reliques (1).

Milan. — On a dit que le vrai clou, qui est la plus célèbre des reliques vénérées à Milan, avait, comme celui de Carpentras, la forme d'un mors. C'est une erreur; sa forme est toute différente. Corrieris paraît douter de son authenticité, & dit qu'on n'en parle qu'au xve siècle, à l'occasion d'une réparation de l'église. Cornelius Curtius, au contraire, prétend que personne ne doute de ceux qu'on possède à Milan, à Rome & à Trèves.

D'après Besozzi, l'empereur Théodose l'apporta à Milan pour saint Ambroise, & saint Charles Borromée l'avait en grande vénération. Il n'a rien de commun avec celui de Carpentras. En 1649, on en lima une partie pour satisfaire la dévotion de Marie-Thérèse d'Autriche, alors infante d'Espagne, & depuis épouse de Louis XIV.

Craignant qu'il ne fût volé, on l'a renfermé dans une grande croix dorée avec un morceau de la vraie croix, & on les a placés vers la retombée de la voûte au-dessus du maître-autel. Cinq chanoines, dans les jours solennels de l'exposition, ouvrent la porte du reliquaire, & des ouvriers le descendent avec des cordes pour le montrer au peuple. Je n'ai pu le voir; mais, à la recommandation de Mgr de Rossi, vicaire général, M. le préfet de la sacristie a bien voulu, en me montrant les reliques insignes données par Pie IV à son neveu saint Charles Borromée, me prêter une image gravée du clou que j'ai calquée (Pl. XVII).

Monza. — On conserve à Monza près Milan la célèbre couronne de fer qui ser-

(1) M. l'abbé Denis, chanoine de Meaux.

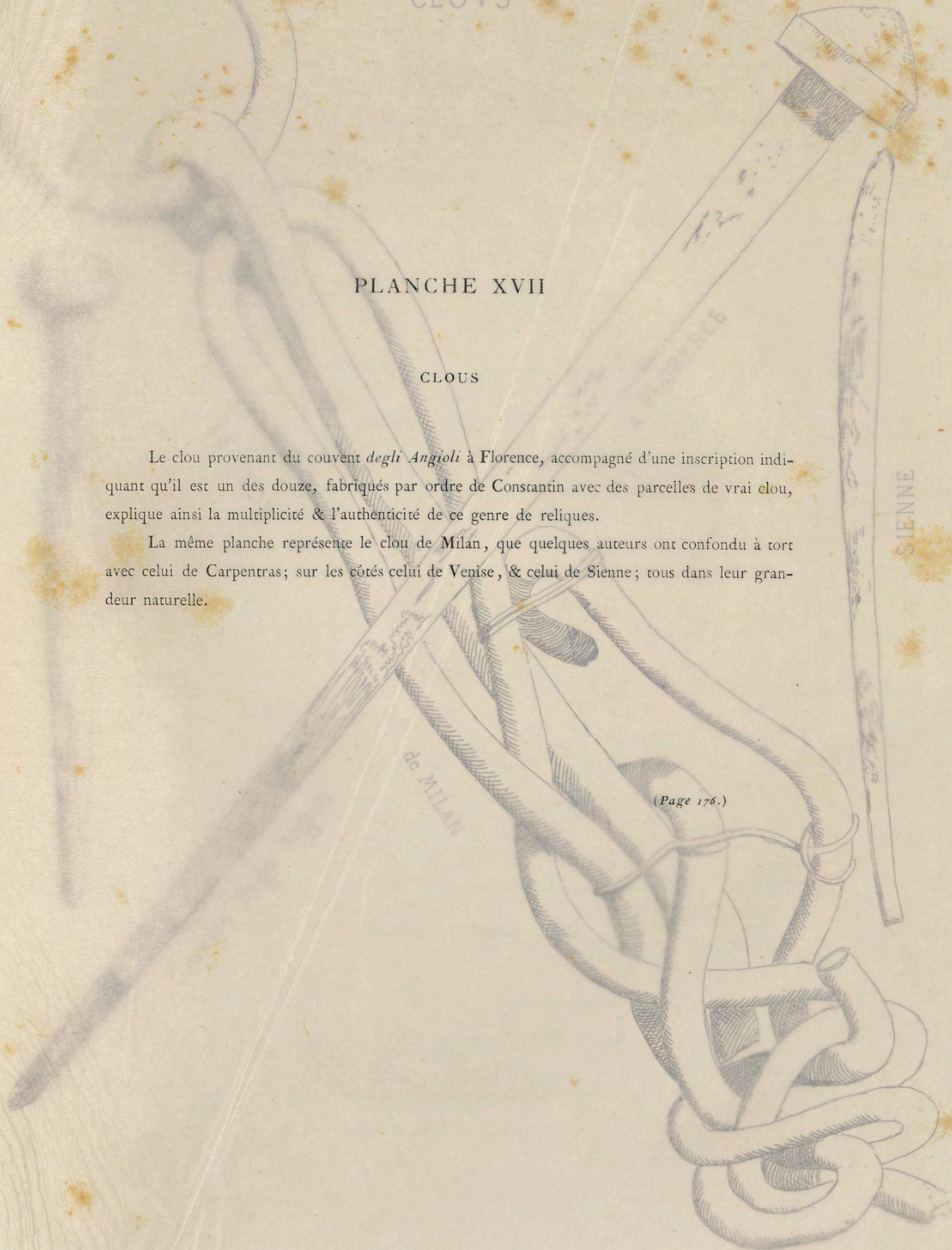


PLANCHE XVII

CLOUS

Le clou provenant du couvent *degli Angioli* à Florence, accompagné d'une inscription indiquant qu'il est un des douze, fabriqués par ordre de Constantin avec des parcelles de vrai clou, explique ainsi la multiplicité & l'authenticité de ce genre de reliques.

La même planche représente le clou de Milan, que quelques auteurs ont confondu à tort avec celui de Carpentras; sur les côtés celui de Venise, & celui de Sienne; tous dans leur grandeur naturelle.

(*Page 176.*)

Cette relique vient du cardinal Bessarion, né en 1395, mort en 1472, nommé patriarche de Constantinople par le pape Pie II. Il s'était lié d'amitié avec le vénérable dom Ambrogio Traversari, général des camaldules, interprète entre l'Église grecque & l'Église latine pour leur réunion au concile de Florence. Il lui donna, en gage d'amitié, plusieurs insignes reliques, & entre autres un des douze clous où se trouvaient des parcelles des clous du Calvaire (Pl. XVII).

Lagny. — Autrefois un saint clou se trouvait à l'abbaye royale de Saint-Pierre de Lagny. Tous les ans, le dimanche de la Passion, on le portait processionnellement dans les rues de la ville appelée alors Lagny-le-Clou.

Laon. — L'abbaye de Saint-Vincent-de-Laon célébrait la fête d'un saint clou qu'elle comptait parmi ses reliques (1).

Milan. — On a dit que le vrai clou, qui est la plus célèbre des reliques vénérées à Milan, avait, comme celui de Carpentras, la forme d'un mors. C'est une erreur; sa forme est toute différente. Cornelis paraît douter de son authenticité, & dit qu'on n'en parle qu'au XVI siècle, à l'occasion d'une réparation de l'église. Cornelius Curtius, au contraire, prétend que personne ne doute de ceux qu'on possède à Milan, à Rome & à Trèves.

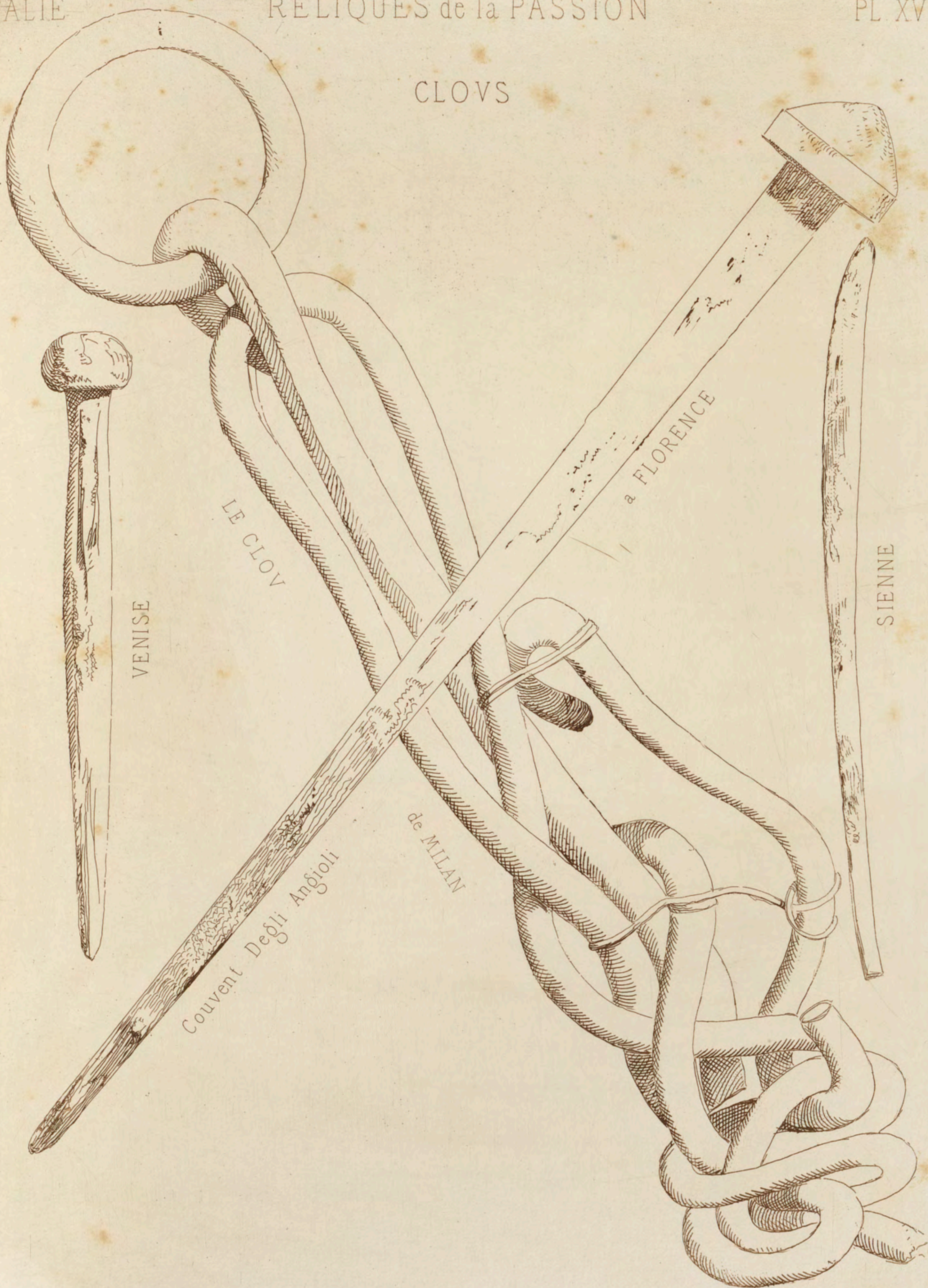
D'après Besozzi, l'empereur Théodose l'apporta à Milan pour saint Ambroise, & saint Charles Borromée l'avait en grande vénération. Il n'a rien de commun avec celui de Carpentras. En 1649, on en lima une partie pour satisfaire la dévotion de Marie-Thérèse d'Autriche, alors infante d'Espagne, & depuis épouse de Louis XIV.

Craignant qu'il ne fût volé, on l'a renfermé dans une grande croix dorée avec un morceau de la vraie croix, & on les a placés vers la retombée de la voûte au-dessus du maître-autel. Cinq chanoines, dans les jours solennels de l'exposition, ouvrent la porte du reliquaire, & des ouvriers le descendent avec des cordes pour le montrer au peuple. Je n'ai pu le voir; mais, à la recommandation de Mgr de Rossi, vicaire général, M. le préfet de la sacristie a bien voulu, en me montrant les reliques insignes données par Pie IV à son neveu saint Charles Borromée, me prêter une image gravée du clou que j'ai calquée (Pl. XVII).

Monza. — On conserve à Monza près Milan la célèbre couronne de fer qui ser-

(1) M. l'abbé Denis, chanoine de Meaux.

CLOVS



Rohault de Fleury inv. L. Lesort Edr r. de Grenelle St Gin 3

vait au couronnement des empereurs. Saint Ambroise, faisant allusion à cette couronne, disait qu'un clou sacré avait ceint la tête de l'empereur dont il faisait l'oraison funèbre. Juste Fontanini, qui l'a décrite, présente comme preuve de son authenticité le nom même qu'on lui donne. La couronne principale est d'or pur orné des pierres les plus précieuses; & cependant on la nomme *la couronne de fer,* pour montrer que dans cette circonstance le fer est plus précieux que l'or, malgré son faible poids.

La couronne d'or est trop petite pour entrer sur la tête, elle ne peut en couvrir que le haut; elle est ouverte, a trois doigts de hauteur, sans rayons, branches ni rameaux, ce qui prouve son antiquité.

La lame de fer attachée à l'intérieur a 13^{mm} de hauteur, environ 514^{mm} de développement; son épaisseur, 1^{mm} 16, calculée d'après son poids, qui est de 3 onces; son volume environ de $9{,}000^{mm}$ [1].

Paris. — *Notre-Dame.* — Le clou de Notre-Dame, de 90^{mm} de longueur, n'a pas de tête; sa pointe méplate est intacte. La forge en est grossière. Un ou deux mois avant notre visite du 12 juillet 1865, un accident arrivé au reliquaire en fit briser les glaces. Le clou resta à nu, & c'est dans cet état que j'ai pû l'appliquer sur une feuille de papier, en suivre les contours avec un crayon &, au moyen des quatre projections ainsi obtenues, modeler une copie fidèle.

Il était autrefois à Saint-Denis [2]. « Il vient de Charlemagne, qui le reçut de l'empereur Constantin V avec plusieurs autres saintes reliques qu'il fit mettre dans la belle église bâtie par lui en l'honneur de la ınte Vierge Marie à Aix-la-Chapelle, d'où l'empereur Charles le Chauve, son petit-fils, les fit transférer en France & placer honorablement dans l'église de Saint-Denis. »

Bosio, qui écrit en latin, cite ainsi en français un passage des *Grandes Chroniques de France,* du grand roi Charlemagne, par Nicole Gilles :

« Au retour de Jérusalem le dict Charle-Magne passa par Constantinople, & lui fist le dict Constantin, empereur, offrir de grands présens & trésors d'or, d'argent, & de pierres précieuses. Mais le dict Charle-Magne qui avoit empris le dict voyage pour l'honneur de nostre seigneur Jesu Christ, ne voulut avoir de son travail & labeur nulle rémunération temporelle, & n'en voulut riens prendre : mais il demanda au dict empereur aucunes reliques de la Passion de Jesu Christ & de ses saincts. A ceste cause, le dict empereur de Constantinople luy donna ung des

(1) Fontanini, *De corona ferrea,* 1717.
(2) Millet, 1638, p. 86.

clous de quoi nostre seigneur Jesu Christ fut crucifié; des espines de sa couronne, laquelle en sa présence florist miraculeusement, & grande partie du fust de la vraie croix. »

Guillaume de Nangis, contemporain de saint Louis, raconte dans la vie de ce roi que, le 17 février 1232, on montrait au peuple le saint clou, qui tomba de son reliquaire & fut perdu dans la foule. Le roi & la reine mère en eurent un profond chagrin, & saint Louis dit qu'il aurait mieux aimé avoir perdu une de ses plus grandes villes. Le deuil était général dans toute la population ; on fit annoncer dans toutes les places de Paris qu'on accorderait une récompense à celui qui le rapporterait. Enfin, le 1er avril, il fut heureusement retrouvé dans une masse de ferraille où l'avait jeté la femme d'un forgeron, après l'avoir ramassé dans l'église comme un objet de peu de valeur. On l'exposa de nouveau le vendredi saint (1).

En 1370, Charles V en offrit au pape une petite partie.

En 1384, Clément VII donna cette parcelle au duc de Berri, qui l'attacha à un clou de fer ordinaire & l'enchâssa dans un riche reliquaire en cristal.

En 1397, Charles VI fit faire un reliquaire du prix de 2,000 écus d'or (2).

En 1445, ce clou & l'épine, transférés à Bourges par Charles VII pour les soustraire aux Anglais, furent rapportés à Paris, &, le troisième jour, rendus à Saint-Denis.

Le 1er mars 1672, il fut porté à Saint-Germain en Laye pour le faire toucher à une fille du roi qui était malade.

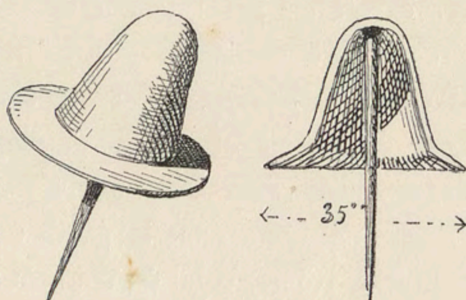
Lors de la Révolution, il fut présenté à la Commission temporaire des arts. M. Lelièvre, depuis membre de l'Institut & inspecteur général des mines, membre de cette commission, obtint la permission de prendre ce saint clou comme un objet de minéralogie qu'il voulait examiner & analyser. Il le remit en 1827 à l'archevêché de Paris, en assurant avec serment que c'était véritablement le saint clou sorti du trésor de l'abbaye de Saint-Denis & sauvé de la profanation en 1793.

Gosselin (3) dit qu'il existait en 1828 deux clous à Notre-Dame, l'un provenant de l'abbaye de Saint-Denis, dont nous venons de parler, l'autre de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Celui-ci avait été légué en 1684 à l'abbaye par la princesse Palatine. Je me suis assuré qu'il n'en existe plus qu'un dans le trésor de Notre-Dame (Pl. XX).

ROME. — *Sainte-Croix-in-Jérusalem.* — Le clou que l'on voit dans cette basi-

(1) Gretzer.
(2) D. Felibien.
(3) P. 149.

lique a 120^{mm} de long, 8^{mm} 1/2 de grosseur à sa plus grande dimension, & sa tête est couverte d'une espèce de chapeau creux au fond duquel il est rivé comme on le voit à quelques clous antiques, à ceux par exemple de la Bibliothèque du Vatican (voir la figure ci-contre).



D'après cette disposition, ne serait-il pas une des douze représentations faites par Constantin, dont j'ai parlé plus haut dans l'article consacré à la multiplication des clous, & ce chapeau ne serait-il pas le symbole ou l'image de la couronne asiatique? Il ne paraît pas, en effet, disposé pour servir; car au moindre coup porté à faux sur cette tête, elle se serait détachée.

Collin de Plancy, qui doute de l'authenticité de presque tous les clous, ne doute pas de celui-ci. On doit donc en rapporter l'origine à sainte Hélène. Cette espèce de contradiction entre l'opinion favorable d'un auteur sceptique & la forme de la relique s'expliquerait en en faisant remonter, comme je viens de le dire, la façon à Constantin. Le modèle le plus gros du clou de Sainte-Croix-in-Jérusalem, & qui paraît se rapprocher davantage de l'original, a été trouvé du poids de 63 grammes.

Santa-Maria-in-Campitelli. — L'église de Santa-Maria-in-Campitelli conserve un clou dont le reliquaire lui-même est un bien remarquable authentique; c'était l'autel portatif de saint Grégoire de Nazianze, apporté à Rome vers l'an 750, avec le corps de ce saint, qui resta longtemps à Santa-Maria-in-Campo-Marzo, & fut ensuite transféré, par ordre de Grégoire XIII, dans la basilique du Vatican. Il porte une inscription grossière & barbare mais simple, probablement du XIe siècle, indiquant qu'il y avait là du bois de la vraie croix, du sang, du saint sépulcre, & des clous, enfin des reliques de saint Pierre & de saint Paul (1).

La relique dessinée par moi est un gros clou à tête de 75^{mm} de longueur, dont le bout a été coupé & qui avait peut-être une longueur double de sa longueur actuelle. Il est gros à peu près comme celui de Paris. L'extrémité a été arrondie à la lime; elle est plus unie, tandis que la tige, qui a conservé sa surface antique, est comme rongée par la rouille (Pl. XVI).

(1) Erra, *Storia della chiesa di Santa-Maria-in-Campitelli*

SIENNE. — *Hôpital de la Scala.* — J'ai vu & dessiné à l'hôpital de la Scala, à Sienne, un clou que l'on considère comme véritable. C'est une petite barre de fer carrée un peu rouillée, courbe, sans tête ni pointe, dans un reliquaire du XIVe siècle & sur la base duquel se trouvent, sur un fond d'émail, les armes de la ville & de l'hôpital. Il a été cédé à cet établissement en 1359, avec le morceau de la vraie croix dont j'ai déjà parlé, par Pietro Torrigini, qui l'avait acheté aux enchères à Constantinople [1].

Il était donc dans le palais des empereurs à Constantinople, & peut, comme celui de Rome, celui du couvent Degli Angioli à Florence, & d'autres, avoir été composé, dès le temps de Constantin, de fer ordinaire mêlé avec quelques fragments d'un vrai clou.

SPOLÈTE. — On voit à Rome, dit Corrieris, une pierre récemment placée dans la bibliothèque du Vatican, par Benoît XIV, représentant, peinte en rouge, la forme du clou du temple du Sauveur à Spolète. Il est un peu plus gros que celui de Sainte-Croix, auquel il ressemble.

TORCELLO, près VENISE.— Alban Butler, *Vite dei Padri, dei Martiri,* croit que tous ceux de Venise, y compris Torcello, sont faux [2].

TRÈVES ET TOUL. — On regarde comme certain que le clou de Trèves a été donné à l'évêque de cette ville par sainte Hélène. On le considère, d'après cela, comme le plus authentique. La pointe qui manque a été détachée pour être donnée à Toul, où elle est l'objet d'une grande vénération (Pl. XVI).

On raconte que Théodore, évêque de Metz, voulant soustraire cette insigne relique, en fit faire une copie qu'il mit à la place du vrai clou, qu'un miracle le força ensuite à restituer.

En 1794, le saint clou, la sainte robe & d'autres trésors furent emportés de l'autre côté du Rhin. Le duc de Nassau donna le saint clou au prince Metternich qui, avant sa mort, le rendit à Trèves. Son poids doit être de 300 à 350 grammes calculés d'après les dessins qui m'ont été envoyés.

TROYES. — M. l'abbé Coffinet, en décrivant les reliques du trésor de Troyes, signale un riche reliquaire d'agate orientale contenant une parcelle de clou.

VENISE. — D'après Flaminius Cornelius, sénateur vénitien, parmi les trois clous déposés à Venise dans les basiliques patriarcale, ducale & des Clarisses, le

(1) Voir les reliques de la vraie croix, les pièces justificatives & la Pl. XII.

(2) De Corrieris, *Reliques à Sainte-Croix-de-Jérusalem,* 1829, note 9, p. 180 à 187.

premier aurait pu servir à attacher le support des pieds, le second serait douteux & le troisième, tout à fait semblable à celui de Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome, de 9 onces 1/2 de long, ne serait pas authentique. M. l'abbé Passini a eu la bonté de me faire voir celui de la cathédrale. Son épaisseur la plus grande est de 4^{mm}. Il est dans un reliquaire grec en argent doré. C'est une table de $0^{m},36$ sur $0^{m},25$. — On ignore sa provenance (Pl. XVII).

V.

CONCLUSION.

Tous les autres sont de petits fragments ou des modèles, & dignes toutefois de vénération, parce qu'ils ont touché à de vrais clous ou qu'ils en contiennent des parcelles avec lesquelles ils ont été forgés.

En résumé, le mors de Carpentras désigné par sa singularité à l'attention de l'histoire qui ne l'a pas perdu de vue, le cercle de Monza & le clou de Trèves, complété par celui de Toul, nous semblent incontestables &, sauf leur forme modifiée, sont bien ceux qui ont servi au crucifiement. On doit admettre que celui de Rome vient de Constantin; mais, d'après sa figure, ce pouvait être un des modèles fabriqués avec des parcelles de vrais clous; celui de Paris pourrait être dans le même cas.



CHAPITRE II

LE TITRE DE LA CROIX



(1)

'ISTOIRE de la Passion nous apprend qu'un titre (*titulus*) fut placé en haut de la croix du Sauveur. C'était un écriteau destiné à faire connaître les motifs de la condamnation; porté en avant du condamné ou attaché à son cou, il était parfois remplacé par une proclamation du crieur public annonçant le nom du criminel & l'arrêt de la justice [2]. Il était préparé quand Notre-Seigneur sortit du prétoire, afin de le précéder dans le long parcours de la voie douloureuse [3]. Le titre ne tenait pas encore à la croix, à laquelle il ne fut attaché avec des clous que sur le Calvaire. *Pilatus in capite ligni clavis tabulam cum nomine regis Judæorum confixit* [4].

I.

INVENTION DU TITRE.

Rufin, dans son *Histoire ecclésiastique* [5], à la fin du IVe siècle, dit qu'il a été trouvé par sainte Hélène dans un autre endroit que la croix [6], mais en

(1) Tiré d'un manuscrit du Vatican.
(2) Bosio, *De cruce*, p. 58.
(3) De Corrieris, *De Sessorianis reliquiis*, 1829, p. 271.
(4) Gretzer, ch. XXIX, p. 92.
(5) Rufin, liv. I, ch. VII.
(6) Benoît XIV, *De Festis dominicis*, liv. I, ch. VII.

même temps [1]. On ne dit pas ce qu'elle en fit. On ne peut douter cependant qu'elle ne l'ait entouré d'autant de vénération que le bois même de la croix [2]. Il nous a été conservé, au moins en partie notable, & c'est un grand bonheur pour les chrétiens de pouvoir encore lire cette inscription, qui est comme le sceau de notre histoire sacrée [3].

II.

LE TITRE A ROME.

Les uns pensent qu'une sainte femme apporta le titre à Rome & le plaça dans la basilique de Sainte-Croix-in-Jérusalem; d'autres, avec plus de vraisemblance, croient que sainte Hélène le donna à la ville éternelle, avec la croix & une foule d'objets sacrés, entre autres une telle quantité de terre des lieux saints, qu'en la répandant dans la ville on pouvait l'appeler une nouvelle Jérusalem, & qu'au moins la magnifique église qu'elle fondait était bien *in Jérusalem* [4].

Cent ans après, Placidius Valentinien III, fils de Constance César, neveu des empereurs Arcadius & Honorius par leur sœur Galla Placidia, fille du grand Théodose, orna de mosaïques le lieu où sainte Hélène l'avait mis. Valentinien l'avait, dit-on, caché dans une muraille pour le dérober aux déprédations des Goths & des Huns qui menaçaient l'Occident, comme les Vénitiens le firent eux-mêmes dans des circonstances analogues [5]. Il est plus probable, nous le verrons tout à l'heure, que c'était pour le mettre en évidence. Mais le temps ayant fortement altéré la mosaïque qui en marquait la place, on en perdit le souvenir, lors des malheurs d'une époque si désastreuse pour Rome [6]. Cet oubli le sauva pendant dix siècles jusqu'à ce que cette insigne relique revînt à la lumière.

(1) Sozomène. Bosio, ch. XI, p. 60.
(2) Gretzer, ch. XCIII.
(3) Voir Rome, pièces justificatives, inscription à Sainte-Croix-in-Jérusalem. Bulle du pape Alexandre VI.
(4) Niquet, ch. XXIV, p. 152, pièces justificatives, Rome.
(5) Benoît XIV.
(6) De Corrieris, p. 89. — Niquet, *loc. cit.* — Muratori, t. III, p. 1239.

PLANCHE XVIII

LE TITRE DE LA CROIX A ROME

Une des reliques les plus importantes & les plus authentiques de la Passion de Notre-Seigneur est sans doute le titre de la croix, conservé à Sainte-Croix-de-Jérusalem. C'est, pour ainsi dire, une relique parlante. Elle fut envoyée à Rome par sainte Hélène, & placée dans la clef du grand arc de l'église, où on l'oublia jusqu'en 1492.

C'est une planchette de 235 millimètres de largeur, sur 130 de hauteur; portant des caractères latins & grecs, & des fragments d'autres caractères. On lit vers le haut écrit à l'envers :

HAZAPEИ8CI,

& au-dessous : ИAZARIИVSRE.

On a soutenu avec assez de vraisemblance que les trois lignes étaient du latin écrit avec trois espèces de caractères différentes (*cum litteris græcis, latinis & hebraicis*). Ces caractères sont en creux. Le bois de la planche, quoique fortement endommagé par les vers, a bien conservé sa forme rectangulaire. Il paraît que le creux des lettres était peint en rouge, & le fond de la planche en blanc. Avec ces couleurs, des lettres de plus de 30 millimètres pouvaient facilement se lire à 2^{m},60 de hauteur.

(*Page 184.*)

même temps (1). On ne dit pas ce qu'elle en fit. On ne peut douter cependant qu'elle ne l'ait entouré d'autant de vénération que le bois même de la croix (2). Il nous a été conservé, au moins en partie notable, & c'est un grand bonheur pour les chrétiens de pouvoir encore lire cette inscription qui est comme le sceau de notre histoire sacrée (3).

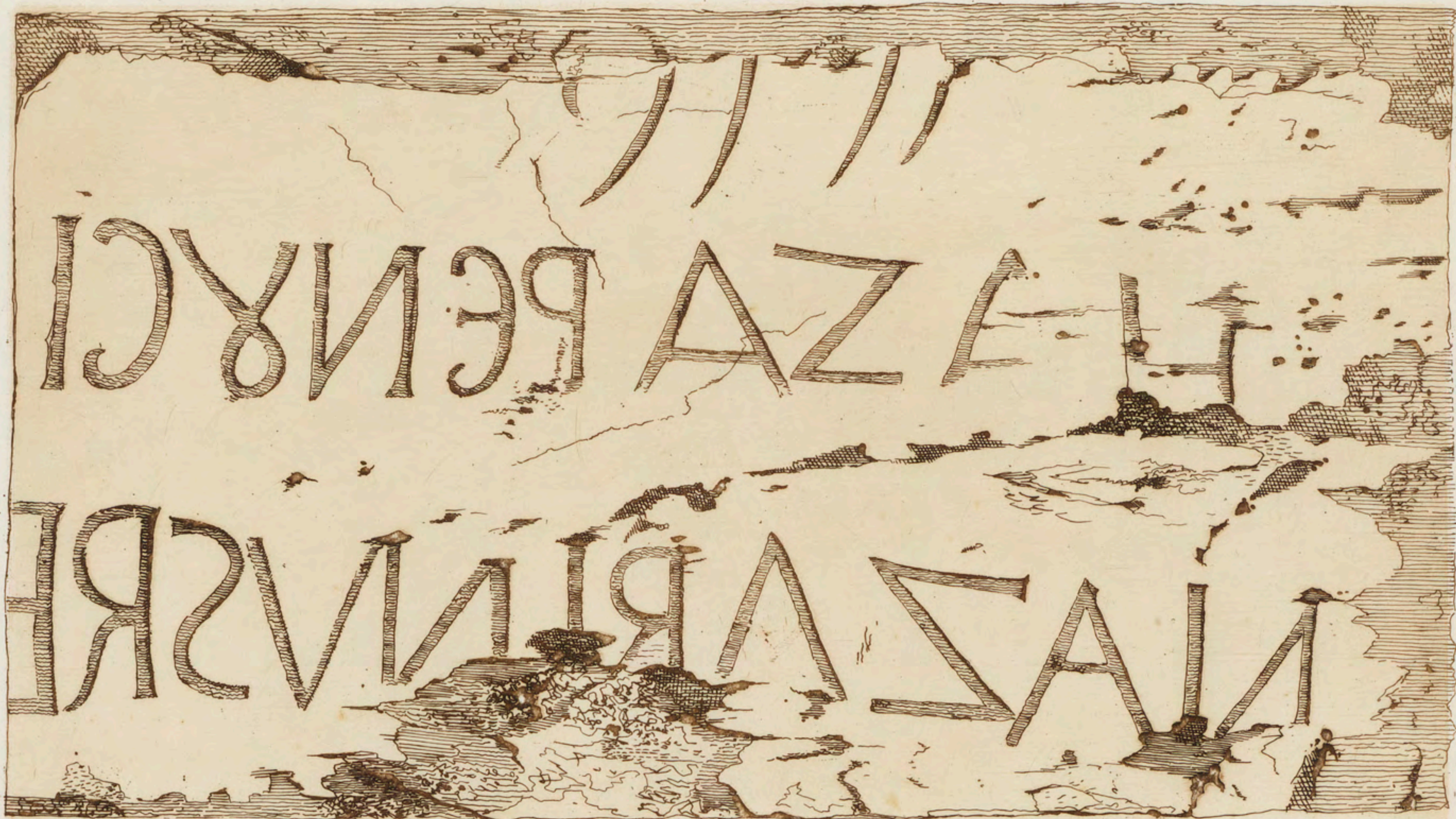
II.

LE TITRE À ROME.

Les uns pensent qu'une sainte femme apporta le titre à Rome & le plaça dans la basilique de Sainte-Croix-in-Jérusalem; d'autres, avec plus de vraisemblance, croient que sainte Hélène le donna à la ville éternelle, avec la croix & une foule d'objets sacrés, entre autres une telle quantité de terre des lieux saints, qu'en la répandant dans la ville on pouvait l'appeler une nouvelle Jérusalem, & qu'au moins la magnifique église qu'elle fondait était bien *in Jérusalem* (4).

Cent ans après, Placidius Valentinien III, fils de Constance César, neveu des empereurs Arcadius & Honorius par leur sœur Galla Placidia, fille du grand Théodose, orna de mosaïques le lieu où sainte Hélène l'avait mis. Valentinien l'avait, dit-on, caché dans une muraille pour le dérober aux déprédations des Goths & des Huns qui menaçaient l'Occident, comme les Vénitiens le firent eux-mêmes dans des circonstances analogues (5). Il est plus probable, nous le verrons tout à l'heure, que c'était pour le mettre en évidence. Mais le temps ayant fortement altéré la mosaïque qui en marquait la place, on en perdit le souvenir, lors des malheurs d'une époque si désastreuse pour Rome (6). Cet oubli le sauva pendant dix siècles jusqu'à ce que cette insigne relique revînt à la lumière.

(1) Sozomène. Bosio, ch. XI, p. 60.
(2) Gretzer, ch. XCIII.
(3) Voir Rome, pièces justificatives, inscription à Sainte-Croix-in-Jérusalem. Bulle du pape Alexandre VI.
(4) Niquet, ch. XXIV, p. 152, pièces justificatives, Rome.
(5) Benoît XIV.
(6) De Corrieris, p. 89. — Niquet, *loc. cit.* — Muratori, t. III, p. 1239.



Le titre de la Croix

Rohault de Fleury, inv.

L. Lesort, Edr. r. de Grenelle St Gin 3

III.

DÉCOUVERTE DE LA RELIQUE DU TITRE.

Des témoins contemporains, Lælius Petronius, Paul de Mestre, Étienne Infessura, rédacteurs d'un ancien mémorial de la ville de Rome, racontent ainsi les circonstances dans lesquelles la relique du titre fut retrouvée (1).

« Le 1er février 1492, on apprit la grande nouvelle de la victoire de Grenade remportée par le roi d'Espagne, & de la prise de la ville qu'il assiégeait depuis longtemps. Le même jour Rome fut témoin d'un miracle.

« Mgr Pierre Gonsalvi de Mendosa, cardinal de Sainte-Croix, faisait réparer & blanchir son église ; lorsque les ouvriers atteignirent le sommet de l'arc, au milieu de la basilique près du toit, où l'on voit encore deux petites colonnes, ils sentirent un certain vide, & y découvrirent une niche dans laquelle se trouvait une boîte de plomb de deux palmes, bien close, & au-dessus une tablette de marbre où étaient gravés ces mots : *hic est titulus veræ crucis*. On trouva dans cette boîte une planchette d'un palme & demi de long rongée d'un côté par le temps, & portant, en caractères gravés en creux & colorés de rouge, l'inscription suivante : *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*. Mais le mot *Judæorum* n'était point entier, la dernière syllabe *rum* s'arrêtait à l'R, les deux dernières lettres *um* étant tombées par suite de la vétusté. La première ligne était écrite en caractères latins, la seconde en caractères grecs, & la troisième en caractères hébreux.

« Toute la ville vint le voir ; & trois jours après le pape Innocent vint aussi, & ordonna de conserver la relique dans sa boîte en la couvrant d'une lame de verre. Tout le monde est resté convaincu qu'on avait devant les yeux l'inscription que Pilate plaça sur la croix & au-dessus de la tête du Sauveur, & que sainte Hélène, mère de Constantin, avait mise dans l'église à l'époque de sa construction (2). »

Le sommet de l'arc de la basilique me fut montré sur les lieux mêmes par le prêtre qui me rappelait cette antique tradition. C'était un lieu très-apparent & plus convenable pour vénérer une relique que pour la cacher.

(1) Bosio, *De cruce*, p. 60.
(2) Bosio, Gretzer, Benoît XIV.

Lorsqu'en 1492, on examina le titre & sa boîte, on y reconnut le sceau du cardinal Gérard Caccianemici, correspondant à l'année 1143 ; ce qui fait voir que la relique avait été visitée à cette époque (1).

IV.

DESCRIPTION DE LA RELIQUE.

Nous avons vu dans le journal de Rome qu'il est question d'un couvercle & d'une relique. Ces deux précieux monuments ont été conservés.

Le couvercle est une brique en terre cuite de 320mm, sur 210mm, plus grande que le titre & pouvant par conséquent bien cacher la niche où fut enfermée pendant mille ans la boîte de plomb qui le contenait. Sur cette brique on lit ces mots gravés au ciseau : TITVLVS CRVCIS. Les lettres antiques de 50mm de hauteur sont d'une belle époque (Pl. XIX).

Le fragment du titre que l'on conserve sous verre, dans un assez pauvre reliquaire d'argent, est une petite planche de 235mm de largeur sur 130mm de hauteur, sillonnée de trous de vers & semblant tomber de pourriture (Pl. XVIII).

On y voit très-distinctement deux restes d'inscriptions grecque & romaine, & dans le haut, l'extrémité de quelques lignes courbes qui paraissent être ceux d'une troisième inscription (2).

La seconde inscription porte : NAZAPECNȢI ; & la troisième NAZARINVS RE.

Les lettres sont légèrement en creux, comme si elles avaient été tracées avec cet outil particulier dont les charpentiers se servent de nos jours pour marquer le bois, ou simplement avec une petite gouge. Elles ont de 28mm à 30mm. Peintes en rouge sur un fond blanc, que je n'y ai plus remarqué, elles devaient être très-visibles à la hauteur où Ponce Pilate les fit placer. Les mots sont écrits de droite à gauche, en suivant l'ordre du titre Hébreu, & les lettres sont renversées comme si on les voyait dans une glace. J'ai dessiné avec beaucoup de soin la relique de Sainte-Croix & en corrigeant sur place une gravure antérieure déjà assez exacte.

(1) De Corrieris, *Reliques de la Passion à Sainte-Croix-in-Jérusalem*, p. 89.
(2) Gosselin, *Couronne d'epines*, 1828, p. 47.

V.

NATURE DU BOIS.

Des auteurs ont prétendu que le titre était écrit sur du papyrus. Il est certain que la relique n'est pas du papyrus, trop mince d'ailleurs pour être attaché avec des clous sur la croix ou creusé par une gouge. Il est regrettable qu'on ne puisse l'ôter du reliquaire pour l'examiner au microscope, seul moyen efficace d'en déterminer rigoureusement la nature. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que ce soit du sapin ni un autre bois résineux à veines alternativement dures & tendres. Il faut un bois plein comme du chêne, du sycomore ou du peuplier, pour que la renette ou la gouge puisse creuser le canal de la lettre à une aussi petite échelle.

VI.

INTEGRITÉ DE LA RELIQUE.

La description que je viens de donner n'est pas tout à fait d'accord avec celle du mémorial ou journal de Rome de 1492. D'après ce journal, le titre était plus grand qu'aujourd'hui Faut-il y voir qu'il ait été réduit successivement, ainsi qu'il résulte des constatations faites au XVIe & au XVIIe siècle ?

En 1564 on visita ce précieux monument & en se reportant à la description de 1492 ou crut voir que depuis ce temps il avait été diminué à gauche du côté où était le mot JVDÆORVM, mais qu'il était resté intact vers la droite ; enfin en 1648, lors d'un nouvel examen, on remarqua que le côté droit, où était le mot JESVS, était aussi emporté, de sorte qu'il ne restait plus que le milieu de l'inscription primitive : NAZARENVS RE [1].

Voilà ce que racontent des historiens savants & graves, mais qui attachaient peu d'importance à l'exactitude scrupuleuse des mesures, à une époque où l'on se contentait d'à peu près dans la description des monuments.

Cherchons à en dégager la vérité.

(1) Benoît XIV, liv. I, ch. VII, n. 68. — Niquet, *De sancta cruce*, p. 60.

Lælius Petronius, en 1492, a cru voir une tablette de marbre. Elle est en terre cuite. Il a lu: HIC EST TITVLVS VERÆ CRVCIS. J'ai lu & copié : TITVLVS CRVCIS seulement.

Arrêtons-nous un instant sur ce monument de terre cuite, qui est bien le même en 1492 & en 1869. La fidélité avec laquelle ces reliques sont gardées nous présente d'abord une garantie certaine d'identité. On ne peut dire qu'il date du moyen âge ; car il porte en lui-même une preuve irrécusable de l'époque où il a été exécuté. Les magnifiques lettres dont il est couvert ont certainement été tracées dans les temps antiques.

Quant aux diminutions successives constatées un peu légèrement sur le titre en 1564 & en 1648, elles n'ont aucune réalité ; est-ce que l'histoire, qui précise avec tant de soin les enlèvements successifs faits sur une relique de la vraie croix à Saint-Pierre de Rome, aurait été muette sur des enlèvements contemporains des premiers, & bien autrement importants à l'égard d'une relique dont l'intégrité était plus nécessaire à conserver que celle de morceaux de bois déjà tant divisés ?

Nous allons trouver une nouvelle preuve de l'authenticité de la brique servant de couvercle & de la relique elle-même dans leur examen comparatif, qui montrera qu'elles sont exactement faites l'une pour l'autre, & peuvent ainsi se servir réciproquement de contrôle.

La niche disposée pour recevoir le titre dans la clef du grand arc de l'antique basilique devait être entourée d'une feuillure dans laquelle se plaçait la brique servant de volet ou de couvercle. Supposons que cette feuillure, comme dans des conditions analogues nous la verrions aujourd'hui, ait 20^{mm} de largeur, la niche aurait eu dans les deux sens deux fois 20^{mm} soit 40^{mm} de moins que son couvercle. Rappelons-nous que les mesures du couvercle étaient 320^{mm} sur 210^{mm}, la niche sera de 280^{mm} sur 170^{mm}.

Il y avait dans cette niche une boîte en plomb, nécessairement plus petite & pouvant laisser 10^{mm} de jeu tout autour. Déduisant ce jeu de la grandeur de la niche, nous aurons encore à ôter deux fois 10^{mm}, c'est-à-dire 20^{mm} sur les deux dimensions, 280^{mm} & 170^{mm}, & nous trouverons pour la mesure extérieure de la boîte 260^{mm} sur 150^{mm}.

Mais la tablette portant le titre ne pouvait remplir exactement cette boîte ; elle avait elle-même une certaine épaisseur. Évaluons à 10^{mm} ce qu'il faudrait compter tout autour pour l'épaisseur du plomb & le jeu entre l'intérieur du plomb & la relique, soit 20^{mm} de chaque côté, à ôter de 260^{mm} sur 150^{mm}, la tablette

devrait avoir *240*^{mm} sur *130*^{mm}. *Or ce sont précisément les dimensions du bois sacré.* La brique & le titre sont donc parfaitement en rapport.

Une indication de mesure du journal de Rome de 1492 semble contredire ce que je viens d'avancer. Le journal donne au titre une largeur d'un palme & demi. Or, le palme romain étant de 222^{mm}, la mesure correspondrait à 333^{mm}, tandis que nous n'y trouvons que 240^{mm}.

Admettant un moment que la mesure de 333^{mm} soit vraie, les mots NAZARENVS RE occupant 210^{mm}, l'inscription *Jesus Nazarenus Rex Judæor,* telle que le journal la suppose, aurait dû occuper le double de la place, soit 420^{mm}, plus un certain espace à chaque extrémité ; ce qui est loin de ses 333^{mm}. Il s'est donc trompé ou sur la mesure, ou sur le texte. Je crois qu'il s'est trompé sur les deux.

Mais comment expliquer que deux fois, à un siècle d'intervalle, on n'ait pas vu la relique telle qu'elle est réellement? C'est que l'homme en général est prédisposé à voir les choses comme il le désire.

En 1492, dans la joie d'avoir retrouvé un monument, pour ainsi dire parlant, du sacrifice de la croix, on n'y regarde pas de très-près, on croit avoir le titre entier ; l'imagination le complète. Lælius Petronius remarque, il est vrai, que le dernier mot s'arrête à R ; pas de doute pour lui, en mettant au net des notes prises avec empressement, c'est le dernier R de JVDÆORVM, & non pas la première lettre du mot REX.

En 1564 on s'approche de la vérité, mais on n'en envisage encore qu'un côté, & l'on reconnaît que le mot JVDÆORVM manque entièrement à la fin de l'inscription; c'était le plus grand effort de la critique; on ne songe pas à voir si le commencement est bien comme le journal de Rome l'a décrit.

En 1648 la critique archéologique est plus avancée, & l'on voit la relique exactement comme nous la voyons aujourd'hui.

Si le titre eût été apporté tout entier à Rome, comment eût-il été possible qu'on en possédât dans diverses églises & notamment à la Sainte-Chapelle de Paris où le P. Durand, peu après le temps de saint Louis, a vu la tablette portant l'inscription tout entière : *Jesus Nazarenus Rex Judæorum* (1).

Jérusalem en avait aussi, au témoignage du moine Antonin, voyageant dans la terre sainte avant que le pays eût été ravagé par les barbares. « Ce religieux, en faisant le dénombrement des saintes reliques qu'il vénéra à Jérusalem, rapporte une particularité intéressante, ignorée jusqu'ici par tous les auteurs qui ont écrit

(1) *Rationale divinorum officiorum*, liv. VI, ch. LXXX, p. 354. — *De benedictione cerei.*

sur le titre de la vraie croix ; c'est que dans la basilique Constantine, bâtie sur le saint sépulcre, on lui montra le titre qui avait été mis sur la tête du Sauveur, & où il était écrit : JESVS NAZARENVS REX JVDÆORVM. Je l'ai tenu de mes mains, dit-il, & l'ai baisé (1). » Le moine Antonin, en voyant une portion insigne du titre de la croix, dit qu'il a vu le titre, comme nous disons encore : le titre de la croix est à Rome.

Rome, nous venons de le voir, ignorait l'existence de son saint trésor ; ce n'est donc pas de là que la relique de Paris serait venue, mais bien plutôt de Constantinople. Sainte Hélène a partagé sans doute l'insigne relique en trois parties comme elle le fit pour la croix ; elle dut en donner une partie à Jérusalem où le moine Antonin l'a vue, une autre à Constantinople d'où elle vint à Paris, & la troisième à Rome, sauvée providentiellement par l'oubli qui la protégea pendant dix siècles.

Des fragments des deux premières ont pu se répandre à Rome dans les églises de Sainte-Croix-in-Jérusalem, de Saint-Jean-de-Latran, Saint-Marc, & dans celle d'Anagni près Rome ; — enfin à Toulouse, où l'église de la Daurade exposait le 3 mai & le 14 septembre un titre, que d'ailleurs on n'y retrouve plus.

Résumons cette discussion pour en tirer l'expression fidèle de la vérité que nous cherchons.

Nous trouvons aujourd'hui une relique du titre & un couvercle en terre cuite parfaitement faits l'un pour l'autre. Les lettres sur la terre cuite sont nécessairement antiques & n'appartiennent pas au moyen âge.

Des erreurs commises dans les mesures approximatives, prises sans le soin qu'y apporte la critique moderne, sont une nouvelle preuve de la parfaite concordance du titre & de son couvercle. On n'a pu en rien détacher, ni réduire son étendue ; donc nous possédons dans son *intégrité* primitive la relique donnée à Rome par sainte Hélène.

(1) M. Faillon de Saint-Sulpice, *Histoire de sainte Madeleine*, t. II, p. 15.

PLANCHE XIX

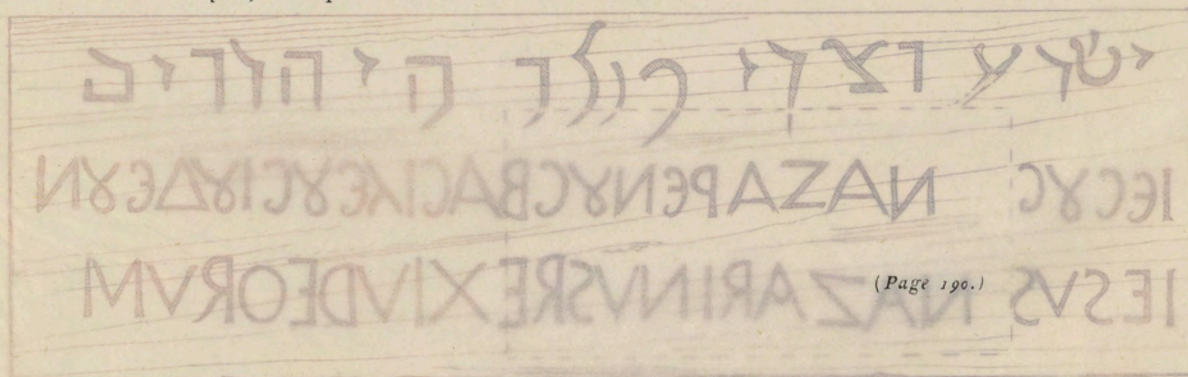
COUVERCLE ET RESTAURATION DU TITRE

On vénère encore à Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome, une relique bien précieuse comme contrôle de celle du titre. C'est une tablette en terre cuite de 320 millimètres de longueur sur 210 millimètres de hauteur, trouvée (1492) en avant de la niche où la vraie croix était enfermée, dans la clef du grand arc de cette église.

Si l'on rapproche ces deux reliques, que l'on ait égard à la boîte en plomb qui renfermait la première, au jeu ou vide égal tout autour du titre & de sa boîte, on trouve qu'elles sont dans un rapport parfait, & que par conséquent dès l'origine le fragment du titre était exactement de la grandeur actuelle.

La tablette en terre cuite est représentée sur la planche à moitié de sa grandeur naturelle. Les caractères *Titulus crucis* sont d'une époque incontestablement romaine.

On voit au bas de la planche, au quart de sa grandeur, la restauration du titre tentée par M. Drach & que j'ai calquée à Sainte-Croix-de-Jérusalem.



(*Page 190.*)

sur le titre de la vraie croix ; c'est que dans la basilique Constantine, bâtie sur le saint sépulcre, on lui montra le titre qui avait été mis sur la tête du Sauveur, & où il était écrit : IESVS NAZARENVS REX IVDÆORVM. Je l'ai tenu de mes mains, dit-il, & l'ai baisé [1]. » Le moine Antonin, en voyant une portion insigne du titre de la croix, dit qu'il a vu le titre, comme nous disons encore : le titre de la croix est à Rome.

Rome, nous venons de le voir, ignorait l'existence de son saint trésor ; ce n'est donc pas de là que la relique de Paris serait venue, mais bien plutôt de Constantinople. Sainte Hélène a partagé sans doute l'insigne relique en trois parties comme elle le fit pour la croix ; elle dut en donner une partie à Jérusalem où le moine Antonin l'a vue, une autre à Constantinople d'où elle vint à Paris, & la troisième à Rome, sauvée providentiellement par l'oubli qui la protégea pendant dix siècles.

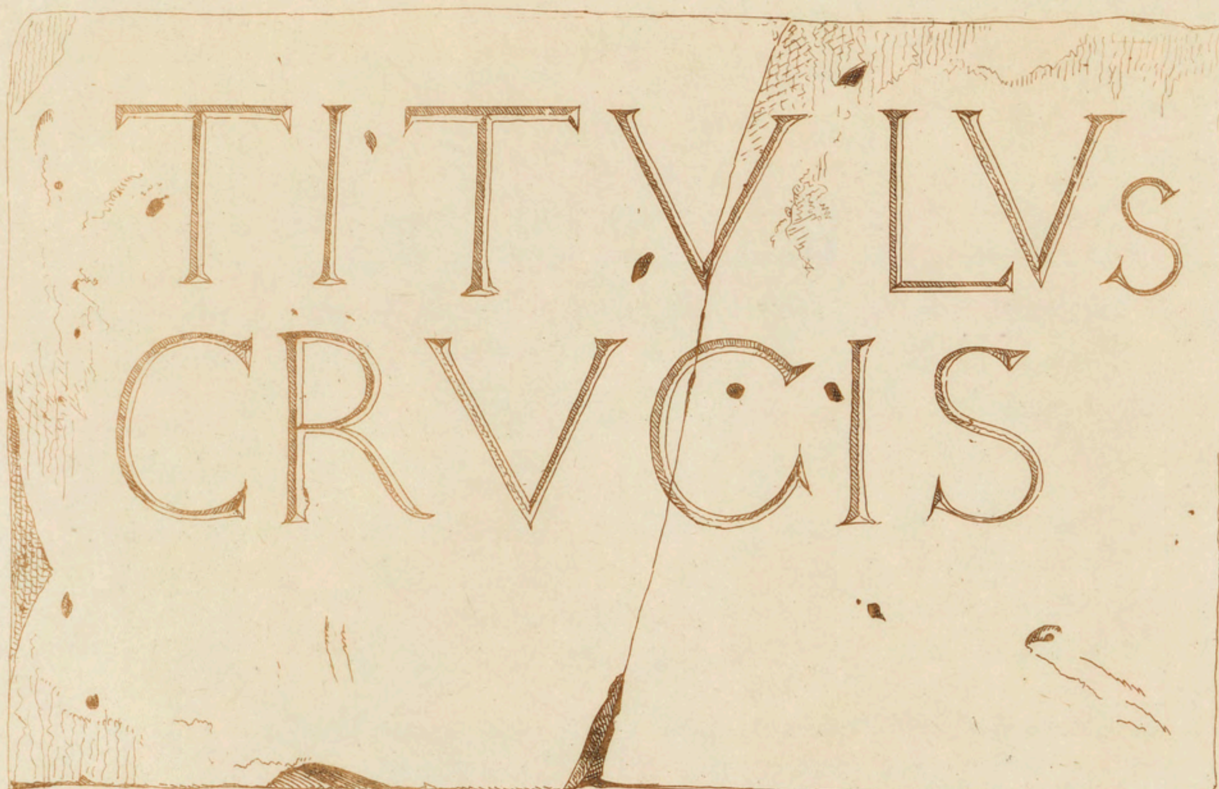
Des fragments des deux premières ont pu se répandre à Rome dans les églises de Sainte-Croix-in-Jérusalem, de Saint-Jean-de-Latran, Saint-Marc, & dans celle d'Anagni près Rome ; — enfin à Toulouse, où l'église de la Daurade exposait le 3 mai & le 14 septembre un titre, que d'ailleurs on n'y retrouve plus.

Résumons cette discussion pour en tirer l'expression fidèle de la vérité que nous cherchons.

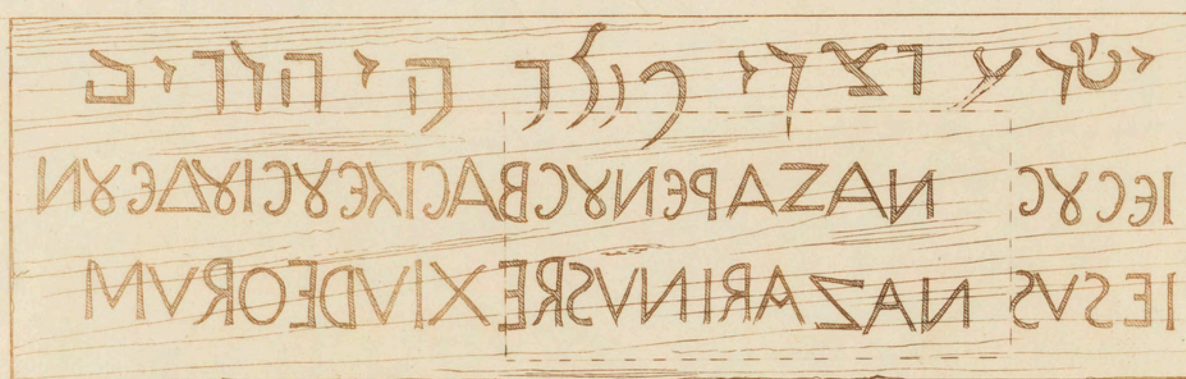
Nous trouvons aujourd'hui une relique du titre & un couvercle en terre cuite parfaitement faits l'un pour l'autre. Les lettres sur la terre cuite sont nécessairement antiques & n'appartiennent pas au moyen âge.

Des erreurs commises dans les mesures approximatives, prises sans le soin qu'y apporte la critique moderne, sont une nouvelle preuve de la parfaite concordance du titre & de son couvercle. On n'a pu en rien détacher, ni réduire son étendue ; donc nous possédons dans son *intégrité* primitive la relique donnée à Rome par sainte Hélène.

(1) M. Faillon de Saint-Sulpice, *Histoire de sainte Madeleine*, t. II, p. 15.



Couvercle du titre à 1/2 nature



Restauration du titre au 1/4 de nature
a Ste Croix de Jérusalem à Rome.

Rohault de Fleury inv. L. Lesort Edr. r. de Grenelle St Gm. 3

VII.

ÉTAT PRIMITIF DU TITRE.

Après avoir décrit ses débris, nous avons à rechercher quelle était la figure du titre complet, tel que Pilate le fit écrire. Nous rapporterons les objections grammaticales qui ont été faites, & les réponses de Gretzer (1616), Niquet (1670), Montfaucon (1708), Gosselin (1828), & d'autres.

Textes des évangiles. — D'après l'Évangile il était en trois écritures : hébraïque, grecque & latine.

Saint Matthieu a écrit : HIC EST JESVS . . . . REX JVDÆORVM
Saint Marc. . . . . : . . . . REX JVDÆORVM
Saint Luc. . . . . . : HIC EST JESVS . . . . REX JVDÆORVM
Saint Jean . . . . . : . . . . JESVS NAZARENVS. . . . REX JVDÆORVM (1)

Il est crucifié parce qu'il est roi des Juifs, *Rex Judæorum*. Qu'importent les omissions du nom de Jésus par saint Marc & par saint Luc? tout le peuple connaissait ce nom. Quant aux mots *hic est* ajoutés par saint Matthieu & par saint Luc, ils sont les mêmes que ceux indûment ajoutés par Lælius Petronius à l'inscription de la brique qui couvrait la relique; ils ne sont pas du style des inscriptions; ils sont inutiles; ils n'ont donc pas dû être écrits. Il suffit, comme le rapporte Niquet, que tous les auteurs soient d'accord sur ce point, que le titre se composait uniquement des mots donnés par saint Jean.

Saint Jean est le seul qui emploie le mot *Nazarenus,* afin de compléter ce que les autres avaient dit; &, par une circonstance singulière, c'est presque l'unique mot que nous ait conservé la relique du titre, comme pour confirmer le texte de saint Jean, le seul qui n'ait pas quitté Notre-Seigneur un instant pendant sa passion. Il a *vu* & rapporté littéralement ce dont les autres ont donné l'esprit. Si l'on eût voulu falsifier la relique, on eût cherché, ce me semble, à être plus adroit en la composant de manière à satisfaire aux quatre versions.

(1) Selon saint Matthieu (XXVII, 37), l'inscription portait : οὗτός ἐστιν Ἰησοῦς ὁ βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων. Selon saint Marc (XV, 26), 'on lisait seulement la cause de la condamnation du Sauveur : ὁ βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων. Selon saint Luc (XXIII, 38), elle était tracée en caractères grecs, latins & hébreux. Selon saint Jean (XIX, 19), l'inscription était écrite en hébreu, en grec & en latin : Ἰησοῦς ὁ Ναζωραῖος ὁ βασιλεὺς τῶν Ἰουδαίων

VIII.

OBJECTIONS GRAMMATICALES.

Il y a longtemps que l'on a contesté l'authenticité de la relique de Sainte-Croix par la critique des caractères qui la composent; on a dit que les Latins ni les Grecs n'écrivaient de droite à gauche; qu'on ne pouvait admettre ε pour η, ni ȣ pour ο; que le signe ȣ ne se trouve pas dans les inscriptions antérieures au VIIe siècle, &c., &c.

Commençons par le sens de l'écriture. Gretzer rapporte des exemples d'inscriptions grecques & romaines écrites de droite à gauche. Les lettres sont elles-mêmes renversées lorsque l'inscription est renversée. Le premier exemple est tiré de Pausanias décrivant une inscription placée au bas de la statue d'Agamemnon, & disant que les Grecs avaient coutume d'écrire alternativement de gauche à droite, puis de droite à gauche en changeant à chaque ligne, comme dans ces deux vers :

ΤΗΝ ΤΗ ΔΕ ΚΕΔΡΟΥ ΛΑΡΝΑΚΑ
ΣΟΝΕΓ ΝΕΚΗΘ ΥΟΛΕΨΥΚ ΟΤ

Ils appellent ce mode d'écriture βουστροφήδον, en revenant sur ses pas comme les bœufs qui labourent & se retournent à chaque sillon. L'usage hébreu d'écrire de droite à gauche n'était donc pas inconnu aux Grecs (1).

Le même auteur parle d'une table d'airain trouvée en Ombrie; & cite Golzius, pour une monnaie de Sidon où on lit ΚΑΙΣΑΡ suivant notre usage, puis ΣΟΤΣΥΟΓΥΑ (αυγουστος) suivant l'usage hébreu (2).

Il a vu beaucoup de monnaies sur lesquelles les inscriptions latines vont de droite à gauche.

J'ai lu moi-même au campanile de Pise, & sur des vases au musée des Offices de Florence, plusieurs inscriptions latines retournées. Enfin cet usage s'est continué jusque dans ces derniers temps, ainsi qu'on peut le voir dans les cahiers de notes de Léonard de Vinci, déposés à la bibliothèque de l'Institut à Paris.

(1) Gretzer, *De cruce*, p. 94.
(2) Golzius, ch. V; Luc, II, I.

Venons à la seconde objection. D'après Gretzer, c'était un ancien usage d'employer souvent ε pour η. Platon le fait dans beaucoup de mots. Golzius lit sur des monnaies ζενων pour ζηνων, Αθενα pour Αθηνα; Gruter, dans d'anciennes inscriptions, montre Αυρελιος pour Αυρηλιος, μετρι pour μητρι (1).

La terminaison ȣς de la ligne grecque a été critiquée par ceux qui voudraient que le mot étant au nominatif se terminât en ος. Gretzer, avec sa profonde érudition, cite des exemples du ȣ substitué souvent à l'omicron; mais je ne m'arrêterai pas à cette objection qui tomberait devant les opinions tendant à y faire voir un mot latin (2).

L'objection que l'on regarde comme la plus sérieuse, car elle m'a été représentée encore aujourd'hui par des savants distingués, me semble parfaitement réfutée par Montfaucon.

On prétend que le signe ȣ, abréviation de la diphthongue ου, était inconnu avant le VIIe siècle, ce qui reporterait à cette époque ou à une époque postérieure la fabrication de la planchette de Sainte-Croix. — Montfaucon répond en citant quatre médailles du IIIe siècle où se trouve le signe ȣ; & son témoignage a d'autant plus de valeur, qu'il est indépendant de la question & n'a qu'un but tout à fait théorique.

Il a vu ces quatre médailles dans le cabinet de M. Foucaut, célèbre antiquaire du XVIIIe siècle. Sur la première sont gravées les têtes de Mammée (+ 235) & d'Héliogobale opposées, avec une inscription qui n'a pas trait à notre sujet. Sur le revers le type de la Fortune tient une corne d'abondance & un gouvernail, avec l'inscription suivante :

ΥΠΙΑΑȣΝCΕΛΕΥΚΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ

qu'on doit compléter ainsi :

υπο Ιουλιου Αντωνεινου Σελευκου Μαρκιανοπολιτων,

(1) Niquet, *De cruce*, p. 118.

(2) Gretzer, *De cruce*, p. 95 : « Secundo idem apparet ex eodem Athenæo, ubi inducitur magistra quæ discipulas suas litterarum vocalium nomine docet; cum enim interrogasset discipula quæ est quinta vocalis? respondet magistra : ȣ, hoc est ο.

« Tertio idem liquet ex disticho quod Trasymachi sepulcro inscriptum erat; nam in nomine τρασυμαχος ultima littera dicitur esse ȣ, ponitur ergo ȣ vice τω ο μίκρον.

« Quarto eumdem morem comprobat Eustathius initio libri quinti Iliados.

« Quinto idem ostenditur ex celebri illo Ausonii disticho :

Una fuit quondam qua respondere Lacones
Littera, & irato regi placuere negantes.

« Nihil enim responderunt nisi ȣ; quæ est una littera pro ο posita, & simul etiam adverbium negativum.

« Omitto alia argumenta quæ, si voles, videbis in commentariolo meo de pronuntiatione linguæ græcæ. »

ce qui veut dire :

Sub Julio Antonio Seleuco Marcianopolitarum.

Remarquons que ιουλ est écrit ΙȣΛ.

Une autre monnaie porte sur la face la tête d'Alexandre Sévère (+ 5) & sur le revers une femme vêtue d'une robe & tenant une coupe dans la main droite & une lance dans la main gauche. On y lit :

ΗΓȣΜ·ΤΕΡΕΒΕΝΤΙΝΟΥΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ

ou ηγȣμενου Τερεβεντινου Μαρκιανοπολιτων

Præside Terebentino — Marcianopolitarum,

où, dans le mot Ηγȣμενου, le premier ου s'écrit ȣ.

Parmi les monnaies de Volusien (+ 253) il s'en trouve deux où la diphthongue ου est tracée dans cette forme usuelle ȣ. L'une porte sur le revers :

ΕΠΙCΤΡ.ΚΛ.ΚΑΛΛΙCΤȣ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ.

(Sub prætore Claudio Callisto Colophoniorum).

L'autre porte:

ΕΠΙCΤΡ.ΑΥΡ·ΑΘΗΝΑΙȣ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ

(Sub prætore Aurelio Athenæo Colophoniorum).

Je ne crois pas qu'après un tel témoignage on puisse douter encore; mais continuons l'examen de notre titre.

Les Bollandistes, au 1er mai, justifient la forme du *nu* grec qui, dans ce titre, ressemble à un H. Ils écrivent HIKOΛΑ, Nicolas, — ϹΥΜΕΩΗ, Simon, — HIHTA, Nicetas.

Il est singulier que, parmi toutes les objections faites contre l'authenticité du titre, on n'ait pas remarqué que dans le mot NAZARENUS l'E a été remplacé par un I. Cette absence de critique tient sans doute à ce que les auteurs qui ont reproduit le titre ont cru voir un E dans la relique, tandis qu'il y a un I, & que c'est sur des copies inexactes, telles que celles qu'on trouve dans Niquet, Bosio, Mozzoni, &c., que la discussion s'est établie. Pour répondre à cette objection, si elle venait à naître, il suffirait d'ouvrir le dictionnaire des antiquités chrétiennes de l'abbé Martigny à l'article *Inscription*. On y lirait que E est quelquefois remplacé par I, & que de même on rencontre assez souvent I pour E sur les marbres de

la plus ancienne époque : CAVIAS pour CAVEAS, NI pour NE, PONTIFIX pour PONTIFEX, &c.

On a dit encore que la forme arquée pour le *sigma* & l'*epsilon* n'était employée qu'au VIIIe siècle; mais le P. Lupi, résumant admirablement les travaux des plus savants paléographes, comme Buonarotti, Boldetti, Mabillon, Montfaucon, &c., prouve que cette forme date du commencement de l'Empire & même probablement du temps de la République (1).

Gosselin traite cette question & la résume si bien que je ne crois pas pouvoir mieux faire que de transcrire ici ses conclusions :

« Il résulte clairement de ces observations que l'authenticité du titre de la croix ne peut être solidement attaquée par les difficultés de critique dont nous venons de parler. Telle est en effet l'opinion du célèbre antiquaire que nous avons cité plus haut (Montfaucon), & dont l'autorité est d'autant plus grande sur ce point, que l'Académie des inscriptions & belles-lettres le regarde à juste titre comme un de ses membres les plus distingués. Appuyés sur un témoignage si respectable, nous ne craindrons pas d'ajouter qu'on pourrait aller encore plus loin, & montrer que le titre de la croix, tel qu'il existe aujourd'hui, porte avec lui des preuves intrinsèques de son authenticité. Comment supposer en effet qu'un faussaire eût été assez maladroit pour fabriquer après coup ce titre tel que nous l'avons aujourd'hui, c'est-à-dire pour substituer, *contre l'usage ordinaire*, l'ε à l'η, & la diphthongue ου à l'ο dans le mot Ναζαρενοῦς, & surtout pour substituer le mot Ναζαρενοῦς au mot Ναζωραιος, employé par saint Jean, le seul des évangélistes qui rapporte l'inscription entière ? L'invraisemblance de ces suppositions éloigne naturellement, à ce qu'il nous semble, tous les soupçons qu'on pourrait former contre l'authenticité du titre de la croix, établie d'ailleurs, comme on l'a vu, par des témoignages & des monuments si respectables. »

IX.

TRADUCTION DU TITRE.

Après avoir bien établi l'authenticité du document sacré que les âges nous ont légué, il nous reste à donner la traduction du titre dans son intégrité, c'est-

(1) *Auxiliaire catholique*, 1845.

à-dire les essais qui ont été faits pour l'obtenir. Feu M. Lehir, de savante & sainte mémoire, en me donnant à ce sujet de précieux renseignements, me disait qu'on l'avait dix fois tenté en vain.

Jusqu'à présent on a voulu lire trois inscriptions, latine, grecque, syriaque. C'est de cette donnée qu'est parti M. Drach dans la restauration qu'il a tentée & que j'ai donnée dans mes planches, à cause de la place d'honneur qu'elle occupe à côté de la relique de *Sainte-Croix-in-Jerusalem*, & malgré toutes les sérieuses critiques dont elle a été l'objet.

Si, au lieu de voir trois langues différentes, on lit la même langue écrite avec des caractères hébreux, grecs & latins, *cum litteris hebraicis, græcis & latinis*, il me semble que beaucoup d'objections s'évanouiraient. Ce sujet a été traité savamment par M. l'abbé Sionnet dans l'*Auxiliaire catholique* de 1845. Transcrivons ici tout ce que dit l'auteur à ce sujet & qui paraît concluant.

« Cette lecture, dit-il, je dois l'avouer, est loin de pouvoir être admise au premier abord ; elle donne pour la partie hébraïque un texte latin, tandis que la tradition tout entière nous parle d'un titre en trois langues ; &, en effet, il semble qu'il en devait être ainsi, puisque le but de cette inscription était de faire connaître à ceux qui, à Jérusalem, parlaient syro-chaldaïque, grec ou latin, le motif de la condamnation de Jésus. Or ce but aurait-il pu être atteint par une simple transcription ? A ces considérations qui ne manquent pas de force, j'en oppose qui me semblent avoir encore plus de valeur. Rien n'est arbitraire dans la lecture où je suis arrivé : les lettres sont celles en usage du temps de Notre-Seigneur, & elles s'accordent avec les traces restées sur le bois, de telle sorte qu'elles ne pourraient être remplacées par d'autres. La ligne grecque, très-lisible dans ce qui reste, donne aussi la simple transcription du mot Nazarenus. La lettre qui suit ce mot, parfaitement arrêtée par le bas, ne peut être un *iota*, mais est certainement un *rho*, premier élément du mot *Rex*. Les articles manquent complétement ; d'où je conclus que la ligne en caractères grecs, comme celle en caractères hébreux, ne contient que le titre latin ; c'est probablement pour faciliter la lecture de ce titre qu'il a été écrit de droite à gauche, de même que la transcription grecque. Les Juifs ont conservé cet usage, & rien de si fréquent parmi eux que des ouvrages *arabes, syriaques, allemands, espagnols* simplement transcrits en lettres hébraïques. »

Rufin, écrivant après l'invention du titre & les renseignements puisés par l'auteur à Jérusalem même, parle ainsi de l'inscription : *On trouva à côté de la croix ce titre en lettres hébraïques, grecques & latines.*

M. l'abbé Sionnet trouve dans les traces au-dessus du commencement du

mot Nazarenus celles du mot Jesus ; & d'après lui la lecture entière du titre hébreu serait : I S C H O U N T S R N O U S, dont il donne la restitution en caractères antiques, dans une planche jointe à sa discussion.

Ce que M. l'abbé Sionnet ne dit pas, & qui me paraît très-important à l'appui de son opinion, c'est que le mot latin *nazarenus* traduit par *nazarenous*, & écrit avec des caractères grecs, montre un Romain cherchant à faire prononcer par des Grecs l'*u* en *ou* comme le prononçaient les Romains. Niquet (1), qui me suggère cette réflexion, donne de bonnes raisons pour prouver que telle était leur prononciation.

Enfin M. l'abbé Martigny (2), au mot *inscription* de son dictionnaire, ajoute un nouveau poids en faveur de cette thèse, en rapportant, d'après M. le chevalier de Rossi, des exemples d'inscriptions latines écrites en caractères grecs, & d'épitaphes latino-grecques. « La coutume d'écrire des inscriptions de différents genres en lettres grecques était déjà reçue chez les anciens Romains. En voici un exemple du cimetière Priscille :

ΒΑΛΕΡΙΑ ΒΙΚΤΩΡΙΑ.
ΦΗΚΙ ΦΕΙΛΕΙΕ ϹΟΥΑΙ.
ΒΕΙΤΑΛΕΗΝΗ.

ce qui revient à *Valeria Victoria Feci* (*pour Fecit*) *Filiæ Suæ Vitalianæ*.

Quelquefois les lettres grecques sont entremêlées aux latines ; dans d'autres tous les mots sont grecs, un seul est latin, mais aussi en caractères grecs.

Tout était anormal & monstrueux dans le procès & la condamnation de Jésus-Christ. M. Dupin, dans un livre fort curieux (3), l'a parfaitement démontré au point de vue du droit. Qu'y aurait-il de plus anormal dans l'acte du soldat romain, probablement peu versé dans les langues grecque & syriaque, qui écrit du latin *cum litteris hebraicis, græcis & latinis?*

J'ai démontré l'authenticité du titre, j'en ai donné la traduction, il me reste à donner ses dimensions & sa place, pour pouvoir le reproduire dans les représentations de la croix.

(1) *De cruce*, p. 118.
(2) *Dict. des antiq. chrétiennes*, p. 311, col. 1.
(3) *Jésus devant Caïphe & Pilate*, 1864.

X.

DIMENSIONS DU TITRE.

Ses dimensions résultent de sa restauration complète & sont approximativement de 65 centimètres sur 20. Si on applique, comme je l'ai toujours fait, les mesures antiques, on trouvera une coudée & demie de largeur sur une demi-coudée de hauteur.

XI.

PLACE DU TITRE.

Saint Jean (XIX, 19) a dit : *Scripsit.... titulum.... & posuit* SUPER CRUCEM. Saint Matthieu (XXVII, 37) : *Et imposuerunt* SUPER CAPUT EJUS *causam ipsius scriptam.*

Ces deux textes s'expliquent l'un par l'autre, c'était *sur* la croix & *au-dessus* de la tête que le titre fut placé; nouvelle raison à ajouter à celles que j'ai données précédemment pour prouver que le montant de la croix dépassait la traverse.

Ce devait être sans doute pour rappeler le titre que, dans les représentations de la croix, & dans les imitations qu'on en fit avec ses fragments, la deuxième branche a été ajoutée ; & l'on y trouve l'origine matérielle de la croix pastorale ou de Jérusalem, opinion d'ailleurs accréditée chez les Grecs, ainsi que je le tiens de M. l'archiprêtre aumônier de l'ambassade russe à Paris.



CHAPITRE III.

LA COURONNE D'ÉPINES.

I.

LA COURONNE D'ÉPINES D'APRÈS LES AUTEURS.



USQU'A présent on n'a pas déterminé d'une manière précise la forme & la nature de la couronne d'épines portée par Jésus-Christ; les uns la supposent en joncs auxquels ils cherchent à trouver des épines, les autres disent qu'elle était en *rhamnus*. C'est une chose singulière que des hommes considérables tels que Benoît XIV, Baronius, Mamachus, Joseph Averianus, Jean Muller, Gretzer, &c., aient été si peu d'accord sur un fait aussi facile à constater que celui de la nature de la couronne d'épines, dont nous avons des reliques importantes.

Les écrivains sacrés parlent de *joncs* & de *rhamnus;* & les reliques bien observées nous font voir du *jonc* & du *rhamnus*. Une des vieilles hymnes du bréviaire romain contient ces paroles remarquables : *Junco palustri sceptra cedant*. Voilà pour le jonc. Quant au *rhamnus,* Saint Grégoire de Nysse applique à la couronne ces paroles du Psalmiste : *Priusquam intelligerent spinæ vestræ rhamnum*

VARIÉTÉS

Le Miracle de la Sainte Épine à Andria

Rome, 11 avril.

Andria est une ville de 30.000 habitants, sur le versant de l'Adriatique, dans la province de Bari, entre Barletta et Trani.

Elle est le siège d'un évêché. L'évêque est, depuis 1899, Mgr Staiti di Brancaleone.

Cette ville eut au moyen-âge une importance encore plus considérable. Des légendes, dont Virgile s'est fait l'écho, en attribuaient la fondation à Diomède.

L'empereur Frédéric II en affectionnait particulièrement la résidence.

Le rôle qu'elle jouait à cette époque explique l'importance d'une relique qu'elle possède dans le trésor de sa capitale : c'est une des saintes épines de la couronne de Notre-Seigneur.

Lorsque Charles d'Anjou, le frère de saint Louis, qu'il avait accompagné dans sa première croisade, reçut du Pape Urbain IV l'investiture du royaume de Naples et de Sicile, parmi les moyens qu'il employa pour se concilier ses nouveaux sujets, il y eut celui-ci : il fit présent à la ville d'Andria d'une des épines de la sainte couronne que saint Louis avait rapportée de la Terre Sainte et pour laquelle il faisait ciseler la Sainte Chapelle.

Cette épine est depuis lors vénérée dans la cathédrale d'Andria. On peut l'y voir toujours. Elle porte des taches qui ont en temps ordinaire une couleur de lie de vin défraîchie. C'est surtout la pointe de l'épine qui est ainsi colorée.

Or, chaque fois que le Vendredi-Saint coïncide avec la fête de l'Annonciation, ces taches deviennent d'un rouge vermeil, comme si l'épine s'empourprait d'un sang fraîchement jailli. C'est plus qu'une tradition purement orale, puisque le prodige est dûment constaté dans des actes notariés ; les archives d'Andria possèdent des actes dont la série part de 1864 et remonte jusqu'aux années 1712, 1701, 1644 et 1633. Ce sont des documents juridiques, la plus authentique des preuves sur lesquelles s'appuie l'histoire.

Le miracle allait-il se produire cette année-ci ?

Andria n'a pas échappé à la propagande anticléricale. Le parti socialiste a groupé les fortes têtes de l'endroit. Il est inutile de dire que ces libres penseurs se promettaient un triomphe éclatant ; on surveillerait si bien les « curés » qu'il leur serait impossible de procéder à leur « supercherie » ; et la tradition serait bel et bien taxée de pure invention des prêtres trop facilement acceptée par la crédulité populaire.

Il était à Andria un homme qui montrait au moins autant de souci que les socialistes pour que le prodige fût et apparût aux yeux de tous et à l'abri de toute espèce de truquage. C'était l'évêque lui-même.

Dès le 10 juillet de l'année dernière, il réunissait dans son palais le préteur ou juge du tribunal, le maire, le maréchal des carabiniers, six médecins, trois pharmaciens, un notaire royal et les représentants du clergé, en tout 20 personnes. Il faisait apporter en leur présence le reliquaire. Il faut citer ici les termes de l'acte notarial, déposé et enregistré aux archives d'Andria à la date du 14 juillet 1909 :

« Monseigneur l'évêque ayant présenté le reliquaire où est déposée la Sainte Épine, acte lui est donné qu'il est le même que celui décrit dans l'acte précédent du notaire Cristiani du 12 avril 1864. La Sainte Epine est enfermée dans une cloche de verre, clôturée à sa base par un cordon de soie attaché par un sceau aux armes de Mgr Staiti.

« Puis les médecins, pharmaciens et experts, après avoir examiné, font les déclarations suivantes : Pour mieux observer la Sainte Épine et la voir à nu, ils ont rompu le sceau de cire, et enlevé la cloche de verre. Ils ont alors procédé à une étude minutieuse et immédiate de la relique, en se servant de loupes.

« Ils confirment en tous ses détails la description faite dans le procès-verbal de 1864. Ils relèvent que la tache à la pointe de l'Epine, la plus notable comme extension et comme intensité distincte, présente cette particularité : elle est bornée à sa partie inférieure par une ligne qui n'est pas parfaitement circulaire à sa base, et qui a une forme irrégulière qu'on pourrait comparer à un bec de flûte. La tache, vu la dégradation de teinte qu'elle prend en certains points, et précisément à sa partie inférieure, se présente avec une couleur de lie de vin défraîchie.

« Puis la cloche de cristal a été replacée sur la base du reliquaire ; sa fermeture a été assurée par deux lacets de soie rouge, qui ont été scellés par-dessous le reliquaire au moyen de quatre cachets, deux portant le timbre « Pretura di Andria », et deux aux armes de l'évêque Staiti. Ces sceaux, de cire rouge, sont placés de telle sorte qu'on ne peut ouvrir le reliquaire ni extraire la Sainte Epine sans les rompre ou les endommager. »

Le reliquaire est ensuite placé dans son étui de bois, lui-même dûment fermé et scellé aux cachets de l'évêque, de la Préture et de la Municipalité ; l'acte notarié entre dans les détails les plus minutieux sur toutes ces précautions.

Son acte fut signé par tous les témoins.

On arrive au Vendredi Saint, 25 mars 1910. La cathédrale est remplie d'une foule, hostile en partie. Chacun est disposé à ne croire qu'à ses propres yeux.

Le reliquaire est apporté sur l'autel majeur de la cathédrale. On constate l'intégrité de tous les sceaux de l'enveloppe. On les brise, on en retire le reliquaire ; et on expose la Sainte Relique sous sa cloche de verre, toujours scellée, à la vénération des assistants.

Les prières commencèrent, dirigées par l'évêque lui-même. Les supplications se prolongèrent devenant de plus en plus anxieuses chez les fidèles, en présence des ricanements des incrédules qui ne cachaient pas leur joie.

A 6 heures et demie du soir, les autorités civiles crurent sage de fermer la cathédrale. Avant de laisser partir la foule, l'évêque lui recommanda de prier encore, et d'arracher par la pénitence à la miséricorde divine le miracle auquel les péchés sans doute faisaient obstacle.

Le lendemain samedi saint, le reliquaire fut rapporté du palais épiscopal à la cathédrale. On constata que les sceaux étaient toujours intacts. La Sainte Relique fut placée dans la chapelle de saint Riccardo, tandis qu'au maître autel se faisait la fonction du samedi saint. La foule remplissait de nouveau la cathédrale, priant autour de la Relique et implorant le miracle. La Sainte Epine conservait son aspect ordinaire.

Tout à coup, au moment où le célébrant entonait le *Gloria in Excelsis Deo*, les personnes voisines de la Sainte Epine [illegible] sa pointe rougir, et prendre [illegible] couleur vermeille du sang tout frais. La foule crie au miracle. « Les officiers et les soldats, qui étaient pour protéger l'ordre autour de l'autel où était la relique, — raconte un témoin, — pleurent et sont les premiers à proclamer le miracle en recommandant le calme. On transporte la relique sur le maître-autel. Les délégués du conseil municipal, et les membres de la commission scientifique arrivent, constatent l'intégrité des sceaux, l'état de la relique, et l'un après l'autre jurent à haute voix que le prodige est réel.

Le même jour un nouvel acte notarié était rédigé par trois notaires. Voici commment ce texte donne la déclaration des médecins et des chimistes : « Nous affirmons que la tache observée et décrite le 10 juillet est au contraire aujourd'hui beaucoup plus vive, elle est plus intense dans toute son extension sans avoir aucune différence de couleur dans toute sa surface. Nous pouvons même assurer que la tache s'est allongée de quelques millimètres. Nous devons ajouter que la bordure inférieure est aujourd'hui presque horizontalement circulaire ; en sorte qu'aujourd'hui toute la pointe de la Sainte Epine est d'une couleur vive, tandis qu'hier on n'y avait vu aucune modification. »

Le procès-verbal donne ensuite la déposition circonstanciée du chanoine qui se trouvait plus près de la relique au moment du prodige, du sous-lieutenant des carabiniers qui était de service.

Cet acte est signé d'une trentaine de personnes. Parmi les signataires, il y a des anticléricaux qui se sont rendus à la réalité du prodige.

Il y eut une procession d'actions de grâces, qui attira une foule de pèlerins de tous les pays voisins. Il y eut à Andria ce jour-là plus de 60.000 personnes.

La direction diocésaine a publié un « numéro unico », intitulé : le Triomphe de la Sainte Epine, où se trouvent relatés le récit des faits et les actes notariés.

A la date où s'imprimait cette feuille, 3 avril, le miracle continuait chaque jour ; il a été particulièrement sensible le premier vendredi du mois. « Aussitôt que la sainte Epine est apportée à la cathédrale, le miracle se renouvelle, et quand elle est reportée à l'Evêché, peu à peu les taches s'affaiblissent et retournent à leur état ordinaire. »

***.

nière précise la
rtée par Jésus-
ils cherchent à
ait en *rhamnus*.
onsidérables tels
Averianus, Jean
sur un fait aussi
uronne d'épines,

es reliques bien
hymnes du bré-
otra cedant. Voilà
plique à la cou-
vestræ rhamnum

Ses dimensions
ment de 65 centim
mesures antiques,
coudée de hauteur

Saint Jean (x
Saint Matthieu (xx
Ces deux texte
de la tête que le ti
précédemment pou
Ce devait être
de la croix, & da
branche a été ajo
ou de Jérusalem, d
de M. l'archiprêtr

lons des types Gross et Parseval. Des ascensions spéciales seront faites devant eux. L'école de télégraphie sans fil improvisera sous les yeux du Parlement prussien une station, qui le mettra en rapport avec les pilotes des dirigeables. Le prince Henri de Prusse est occupé à examiner particulièrement un nouveau modèle de ballon qui a fait, paraît-il, des essais heureux au-dessus du port de Kiel. La question du recrutement des équipages aériens étant toujours difficile, l'administration militaire s'en préoccupe en préparant pour les anciens sous-officiers du bataillon des aérostiers une nouvelle carrière, celle de pilote d'un dirigeable de plaisance. Dans cette intention, on leur ouvrira l'école aéronautique de Friedrichshafen.

Pendant que l'Allemagne et l'Angleterre s'agitent ainsi, la France continue à posséder le ciel où les aviateurs accomplissent les exploits les plus sensationnels. Mais son gouvernement ne croit pas à l'aéronautique militaire. Les mesures qu'il ordonne sous la pression de l'opinion publique sont dérisoires. Il ne se décidera à agir énergiquement que lorsque l'Allemagne et l'Angleterre lui auront pris une avance impossible à combler.

Albert BITTERLY.

Deux séances orageuses à la Diète d'Alsace-Lorraine

Si le herr professor Gneisse, directeur du lycée de Colmar, n'était pas un trans-elbien, il aurait ri de la fameuse charge de Hansi, origine du procès Gneisse-Wetterlé. Toute l'Alsace, toute l'Allemagne méridionale et rhénane, Français, Suisses et Italiens en ont ri cordialement. Mais le herr professor Gneisse s'est fâché ; sa mauvaise humeur est devenue une source d'ennuis permanents pour ses chefs et pour le gouvernement d'Alsace-Lorraine.

Ce dernier a goûté encore de ces ennuis à la séance de lundi dernier, où la Diète d'Alsace-Lorraine entendit un exposé de l'affaire Gneisse-Wetterlé, au point de vue des mœurs judiciaires ; certes cet exposé n'avait rien de flatteur. Il était fait par le docteur Pfleger ; comme péroraison, le député a adressé à M. Kiefer, président du tribunal de Colmar, le reproche d'avoir été énervé parce qu'il avait appris qu'un magistrat alsacien allait être nommé président de chambre de la Cour d'appel de Colmar. Puis M. Pfléger finit par la flèche que voici :

Voilà les gens qui font *un travail de taupes;* ils minent le sol sur lequel nous vivons, le sol qui nous appartient parce qu'il a bu le sang de nos pères ; voilà les gens qui sont cause des campagnes de haine. La paix ne nous reviendra que le jour où les taupes auront été réduites à l'impuissance.

Le Secrétaire d'Etat, baron de Bulach, a répondu ; il s'en est tiré en prenant l'affaire sur un ton badin. Lui, dit-il, n'aurait pas condamné l'abbé Wetterlé. Nous le croyons volontiers, car le baron Zorn de Bulach, lui aussi, n'est pas l'ennemi d'une bonne et douce gaîté. Il plaisante l'abbé Wetterlé et lui conseille de tendre généreusement la main au herr professor Gneisse, qui lui a — dit le Secrétaire d'Etat — procuré avec les palmes du martyre, la gloire et la renommée.

On aurait pu croire que l'incident était ainsi terminé, masi voilà que M. Petri, sous-secrétaire d'Etat à la justice, alsacien, s'est mis à étaler toutes les pièces du procès intenté par le herr professor Gneisse.

Mais comme cela n'était pas déjà assez, la discussion fut remise au lendemain, c'est-à-dire à hier mercredi.

M. Petri fut, en son temps, un des premiers à s'accommoder de la nouvelle situation ; il est étonné que ses compatriotes ne l'aient pas suivi. S'adressant au groupe Wetterlé Pfleger, il dit : « Faites donc en sorte de vivre sur le pied de paix avec l'élément immigré »

L'abbé Wetterlé a riposté par la belle et concluante apostrophe que voici :

Vous nous invitez à signer la paix. C'est très bien ; mais tant qu'on lancera des appels contre la francisation, nous répondrons avec la dernière énergie. Qu'on laisse donc chacun de nous vivre sa vie propre.

Nous ne voulons nullement interdire aux Allemands qui sont venus dans ce pays de boire leur bière dès le patron-minet ; mais, pour l'amour de Dieu, qu'ils ne nous obligent pas à en faire autant !

Nous ne voulons pas leur défendre d'organiser des fêtes en l'honneur de Bismarck ; mais qu'ils ne viennent pas s'opposer à ce que nous célébrions Wissembourg !

Le présent est commun à tous ; mais ce qui

La Chambre des Représentants a enfin terminé la discussion du budget du ministère des Sciences et des Arts, après avoir consacré plus d'un mois à l'examen de ce budget. J'ai signalé dans mes *Notes* précédentes les principaux incidents qui ont marqué cette discussion. Les dernières séances ont été employées à l'examen de deux questions qu'il me paraît intéressant de mettre ici en relief.

La première est celle des écoles normales provinciales du Hainaut.

En Belgique, les instituteurs et institutrices sont formés dans des écoles normales de deux catégories : les écoles normales de l'Etat et les écoles normales agréées par l'Etat mais fondées, dirigées et soutenues par les provinces, les communes ou les particuliers. Il existe présentement 13 écoles normales de l'Etat et 41 écoles normales agréées.

Ces dernières écoles, de par l'agréation officielle, sont subventionnées par l'Etat et ont le droit de délivrer des diplômes ayant même valeur que les diplômes officiels.

Les écoles normales agréées doivent, pour obtenir et conserver l'agréation, donner un enseignement conforme aux prescriptions du programme officiel. Cet enseignement peut être confessionnel, mais il doit être strictement neutre dès qu'un élève est dispensé du cours de religion : tel est le cas pour les écoles normales de la ville de Bruxelles agréées par l'Etat : tous les élèves étant dispensés du cours de religion.

Il est à remarquer que le gouvernement n'est plus tenu d'accorder l'agréation à toute école normale qui se fonde : cette agréation est une *faculté* non un *droit*. Et jusqu'ici le gouvernement catholique ne l'a accordée que lorsque la nécessité ou l'utilité d'une école nouvelle était démontrée.

Or, les statistiques démontrent clairement que les 54 écoles normales qui existent fournissent actuellement assez d'instituteurs et beaucoup trop d'institutrices.

Depuis une dizaine d'années, le gouvernement a donc systématiquement écouté toute demande d'agréation nouvelle.

Aucun homme intelligent ne critiquera le bien-fondé de cette mesure.. Or, il y a quatre ans, la province de Hainaut fonda deux écoles normales, l'une pour garçons, l'autre pour filles. Le rapporteur au conseil provincial justifia cette création en exposant la nécessité de former des instituteurs et des institutrices libérés des préjugés religieux ! Les deux écoles devaient, selon son expression grandiloquente et grotesque, être des citadelles d'où partiraient des mitrailleuses qui détruiraient le sentiment religieux des populations.

Dès que ces écoles furent fondées, la province refusa d'accorder les bourses d'études habituelles aux élèves des écoles normales de l'Etat ; ces bourses furent exclusivement réservées aux élèves fréquentant les écoles nouvelles. C'est ainsi que, chez nos radicaux-socialistes on entend la justice distributive et la liberté du père de famille !

***

De plus, ces écoles donnent un enseignement nettement et systématiquement antireligieux. Au programme figure une éducation sexuelle au sujet de laquelle malgré divers cris d'alarme poussés dans la presse belge, on n'a donné aucune explication qui puisse calmer les légitimes appréhensions des pères de famille ; on y impose des manuels classiques renfermant des attaques contre la religion catholique ; des livres mis à l'index y sont obligatoirement analysés par les élèves.

Or, malgré que ces deux écoles soient fondées pour lutter contre les écoles du gouvernement, malgré que l'enseignement qu'on y donne ne soit pas conforme aux programmes et règlements officiels, la province du Hainaut a eu l'impudence de demander au gouvernement d'agréer ces citadelles anticléricales.

A la Chambre, les députés socialistes et libéraux ont sommé le ministre d'avoir à accorder *immédiatement* l'agréation demandée.

Le ministre a justement répondu qu'il attend, pour se prononcer, d'être éclairé sur la nécessité et le bon fonctionnement de ces écoles.

M. Woeste, toujours sur la brèche dès qu'il s'agit de défendre l'âme des enfants, montra, en un discours plein de verve, le caractère antireligieux des institutions scolaires provinciales et mit en lumière l'injustifiable prétention de la province de Hainaut, qui ne se contente pas de faire, aevc l'argent de tous les contribuables, la guerre à l'enseignement officiel, mais qui a l'audace de demander au gouvernement de l'aider de ses deniers dans cette œuvre antireligieuse et antipatriotique !

Les discussions qui se produisirent à la Chambre montrèrent bien la tactique (ne la qualifions pas !) de nos adversaires. On entendit, par exemple, M. Destrée, député socialiste, affirmer que tel livre de psychologie à tendances antireligieuses ne figure

Il est intéressant de connaître les opinions si diverses qui se sont produites, chez des hommes cherchant la vérité, discutant savamment des textes, mais négligeant les observations qui se faisaient autrefois avec moins de méthode qu'à présent.

Benoît XIV, dans son beau livre *De festis dominicis* (1), rapporte l'opinion de quelques auteurs qui pensent que la couronne était en jonc marin, où les épines se trouvent à l'extrémité des tiges. Il cite le témoignage du P. Durand, mort en 1333, un des plus anciens qui aient examiné la couronne de Paris & qui affirme qu'elle était en jonc marin. Ce qu'il y a de certain, d'après lui, c'est que la couronne n'était pas une simple bande ceignant le front & les tempes, mais bien une espèce de bonnet (*pileus*), couvrant tout le crâne & la partie supérieure de la tête. Notre-Seigneur a été crucifié avec la couronne d'épines, & en admettant même qu'elle lui ait été enlevée lorsqu'il fut dépouillé de ses vêtements, sans aucun doute elle lui a été remise sur la tête, comme complément des insignes dérisoires de la royauté rappelée par le titre. Origène pense que la couronne une fois sur la tête n'en fut pas enlevée (2). Philippe Diez appelle la couronne *le casque du Fils de Dieu.* Jean Eckius la compare à un *bonnet,* qui couvre toute la tête.

Lampergius dit qu'elle est composée d'épines longues, aiguës, acérées & disposées de manière à blesser aussi bien le sommet de la tête que les tempes, qu'elle l'entoure en un mot comme un bonnet : *ad modum pilei* (3).

Saint-Vincent (4) s'exprime ainsi : *Et capiti ejus imposuerunt coronam quæ eum septuaginta duobus locis crudeliter vulneraverit, nam erat ad modum pilei, ita quod undique caput tegeret & tangeret.*

Bartholin admet l'épine blanche pour la couronne, qui ne pouvait être de jonc marin dont les pointes n'eussent pas été assez fortes ni assez multipliées pour blesser la tête.

D'après Baronius, les soldats n'ont pas dû se servir de jonc marin qui croît loin de Jérusalem, mais plutôt de *rhamnus,* arbrisseau terrestre que l'on trouve près de la ville.

Del Rio a vu souvent la grande partie de la couronne à Paris & des épines en Espagne au monastère de la Spina, à Louvain, &c., qui n'ont rien de commun avec le jonc marin, mais qui ressemblent plutôt au *rhamnus* ou au *paliurus.* Il y avait donc alors à Paris des épines que nous n'y possédons plus.

(1) Liv. I, ch. VII.

(2) ... *Corona spinea semel imposita, & nunquam detracta.* (Bosio, p. 93.)

(3) Palæotti, ch. XIII, p. 148.

(4) Palæotti, ch. III, p. 31.

Baillet (1), sur la foi de Guillaume Durand, & sans y regarder lui-même, admet que la couronne de Paris est en jonc marin ; mais il trouve que c'est faire violence aux Écritures, & d'après cela semble douter de l'authenticité de la relique. Il aurait été rassuré s'il avait vu comme nous non pas du jonc marin, mais bien le jonc le plus ordinaire & le plus inoffensif.

Gretzer discute l'opinion de ceux qui veulent qu'elle ait été en jonc marin, se range à l'avis de Bellonius d'accord avec saint Jérôme & saint Grégoire de Nysse & dit qu'elle était en *rhamnus*, plante commune en Judée, & que les Italiens appellent *Spina santa*. Il ajoute (2) : *Quot spinas corona spinea habuerit incertum est ; licet alii dicant septuaginta duos fuisse, alii plures, alii pauciores.*

Saint Augustin, saint Jérôme, Cassiodore disent que le *rhamnus* a des épines cruelles, une fleur agréable, un fruit très-épineux ; l'arbuste est tellement hérissé d'épines qu'il retient tout ce qu'il touche, blesse ce qu'il a retenu & se dilate dans le sang des blessés.

Dioscoride le décrit ainsi : « Le *rhamnus* pousse dans les haies, portant des branches droites & des pointes en forme d'épines aiguës aux feuilles petites oblongues, un peu grasses, tendres (3)... »

Le P. Lamy est d'avis qu'elle était en *rhamnus*.

Dom Calmet parle aussi (4) du *rhamnus*, sorte de buisson ou d'épine surnommé *ner-prun* ou *nar-prun*, ou bouc-épine. Le nom de *rhamnus* se trouve dans trois endroits de la Vulgate :

Dixeruntque omnia ligna ad rhamnum (5).

Egrediatur ignis de rhamno (6).

Et enfin :

Priusquam intelligerent spinæ vestræ rhamnum, sicut viventes, sic in ira absorbet eos (7).

« Avant qu'ils puissent connaître que leurs épines sont parvenues à la force d'un arbrisseau, il les engloutira tout vivants dans sa colère. »

L'hébreu porte : « Avant que vos chaudières aient senti la chaleur de vos épines allumées, la colère de Dieu comme un tourbillon les renversera. »

(1) *Vie des saints*, t. IV, p. 247.
(2) *De cruce*, t. I, ch. XII.
(3) *Rhamnus fructicat in sepibus, ramos ferens rectos & aculeos in acutæ spinæ modum, foliis parvis oblongis sub pinguibus, teneris...*
(4) *Dict. de la Bible*, 1730
(5) *Liber judicum*, IX, 14.
(6) *Ibid.*, IX, 15.
(7) *Psalm.*, LVII, 10.

Gosselin [1] s'est le plus approché de la vérité. Il commence par développer son sentiment sur la diversité des opinions des auteurs, & dit : « Il paraît en effet que cette question ne peut être aujourd'hui décidée ni par le témoignage des anciens auteurs, ni même vraisemblablement d'après l'inspection de la sainte couronne... Il semble assez naturel, dit-il en terminant, de penser que les soldats se servirent de jonc marin ou de quelque plante herbacée pour lier & maintenir les épines dont ils voulaient former la couronne de Jésus-Christ.

« Plusieurs de ces épines, que l'on vénère dans différentes églises, sont d'une matière toute différente du jonc marin. Ce sont de véritables épines de bois, très-longues & très-aiguës, quelquefois même de petites branches de bois épineux qui semblent annoncer une espèce de *Nerprun* (*rhamnus*), autant qu'on peut en juger par les dessins qui s'en trouvent dans les ouvrages que nous avons cités... Une épine que nous avons sous les yeux a été reconnue comme étant l'épine que Linnée, avec les botanistes anciens, appelle *rhamnus spina Christi*, & les botanistes modernes : *Zizyphus spina Christi.* »

« Ajoutons cependant, avec plusieurs savants auteurs, qu'on ne doit pas juger facilement de la nature de la sainte couronne d'après la nature des saintes épines que l'on vénère dans différentes églises, à moins qu'on n'ait d'ailleurs des preuves certaines de leur authenticité, parce que la difficulté ou l'impossibilité d'obtenir des épines de la sainte couronne a quelquefois engagé à les imiter, aussi bien que les autres instruments de la Passion de Jésus-Christ, pour satisfaire à la dévotion des peuples. »

Nous sommes, je crois, en mesure de dire actuellement ce que la sagacité de Gosselin lui a fait entrevoir, quoiqu'en restant toujours dans le doute, dont aucun autre auteur n'est sorti jusqu'à présent. Pour mettre d'accord l'histoire & les monuments, il fallait rapprocher, comme j'ai eu le bonheur de pouvoir le faire, la relique de joncs à Paris & celle de zizyphus à Pise. Examinons la première, qui est unique ; nous retrouverons la seconde avec d'autres de même nature

II.

RELIQUE DE JONCS A NOTRE-DAME DE PARIS.

Cette insigne relique, peut-être la plus remarquable de celles que possèdent les chrétiens, à cause de son intégrité relative, nous vient sans conteste de saint

(1) *Reliques de Notre-Dame de Paris*, 1828.



PLANCHE XX

LA COURONNE D'ÉPINES A PARIS

Saint Louis, ayant dégagé les insignes reliques que Baudouin avait données comme garantie aux Vénitiens, apporta la couronne d'épines de Sens à Paris (1239) & lui fit faire le plus beau reliquaire qu'un roi puisse offrir à un pareil trésor : il éleva la Sainte-Chapelle.

La couronne se compose d'un anneau de petits joncs réunis en faisceau. Le diamètre intérieur est de 21 centimètres.

On voit dans le bas de la planche un fragment grandeur de nature ; au-dessus un jonc grossi à la loupe, &, tout en haut, le reliquaire renfermant la couronne tout entière au quart de sa grandeur.

On a gravé sur la même planche deux faces du clou conservé à Notre-Dame de Paris. Il ne reste plus d'épines à Paris.

(Voir le frontispice.)



(*Page* 202.)

Gosselin [1] s'est le plus approché de la vérité. Il commence par développer son sentiment sur la diversité des opinions des auteurs, & dit : « Il paraît en effet que cette question ne peut être aujourd'hui décidée ni par le témoignage des anciens auteurs, ni même vraisemblablement d'après l'inspection de la sainte couronne... Il semble assez naturel, dit-il en terminant, de penser que les soldats se servirent de jonc marin ou de quelque plante herbacée pour lier & maintenir les épines dont ils voulaient former la couronne de Jésus-Christ.

« Plusieurs de ces épines, que l'on vénère dans différentes églises, sont d'une matière toute différente du jonc marin. Ce sont de véritables épines de bois, très-longues & très-aiguës, quelquefois même de petites branches de bois épineux qui semblent annoncer une espèce de *Nerprun* (*rhamnus*), autant qu'on peut en juger par les dessins qu'on en trouvent dans les ouvrages que nous citons. Une épine que nous avons sous les yeux a été reconnue comme étant l'épine que Linnée, avec les botanistes anciens, appelle *rhamnus spina Christi*, & les botanistes modernes : *Zizyphus spina Christi.* »

« Ajoutons cependant, avec plusieurs savants auteurs, qu'on ne doit pas juger facilement de la nature de la sainte couronne d'après la nature des saintes épines que l'on vénère dans différentes églises, à moins qu'on n'ait d'ailleurs des preuves certaines de leur authenticité, parce que la difficulté ou l'impossibilité d'obtenir des épines de la sainte couronne a quelquefois engagé à les imiter, aussi bien que les autres instruments de la Passion de Jésus-Christ, pour satisfaire à la dévotion des peuples. »

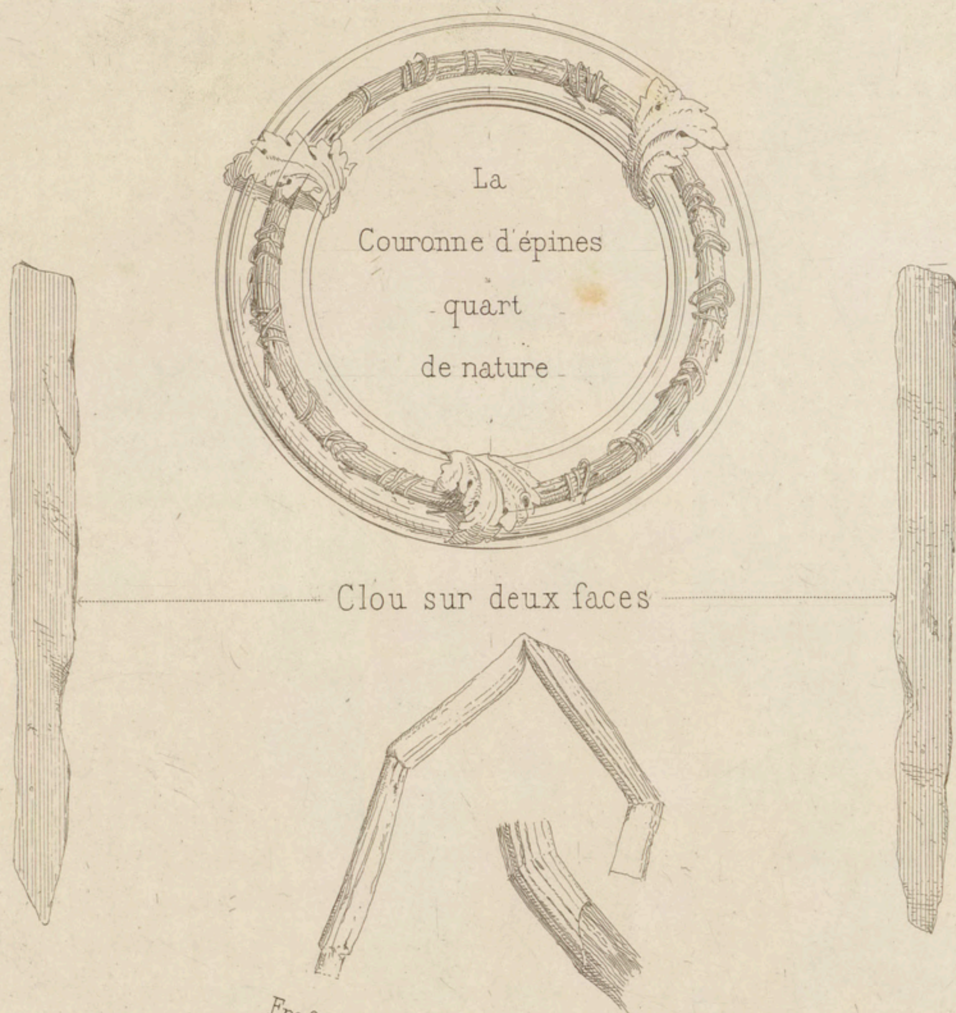
Nous sommes, je crois, en mesure de dire actuellement ce que la sagacité de Gosselin lui a fait entrevoir, quoiqu'en restant toujours dans le doute, dont aucun autre auteur n'est sorti jusqu'à présent. Pour mettre d'accord l'histoire & les monuments, il fallait rapprocher, comme j'ai eu le bonheur de pouvoir le faire, la relique de joncs à Paris & celle de zizyphus à Pise. Examinons la première, qui est unique ; nous retrouverons la seconde avec d'autres de même nature

II.

RELIQUE DE JONCS A NOTRE-DAME DE PARIS.

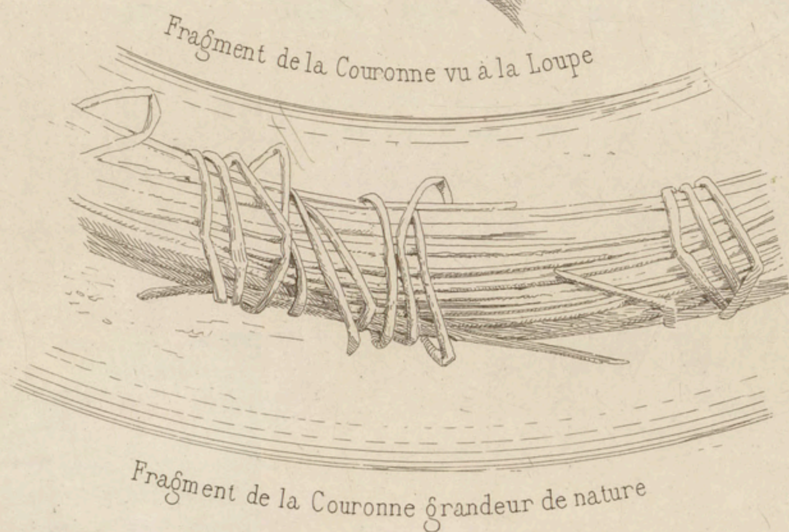
Cette insigne relique, peut-être la plus remarquable de celles que possèdent les chrétiens, à cause de son intégrité relative, nous vient sans conteste de saint

(1) *Reliques de Notre-Dame de Paris*, 1828.



TRÉSOR
de
N.D.
de
PARIS

Fragment de la Couronne vu à la Loupe



Fragment de la Couronne grandeur de nature

Rohault de Fleury inv
Lesort Edr. r. de Grenelle St Gin. 3

Louis, & est conservée dans le trésor de la cathédrale de Paris. Comme les autres restes des instruments de la Passion, elle demeura cachée pendant les quatre premiers siècles. En 409 saint Paulin, évêque de Nola, en admettait l'existence comme un fait notoire; Saint Grégoire de Tours paraît être le premier qui en ait parlé explicitement; le patriarche de Jérusalem, vers l'an 800, envoya à Charlemagne un clou, des épines & un morceau considérable de la croix. Charles le Chauve donna ces reliques à l'abbaye de Saint-Denis. Une inscription du XII[e] siècle placée sur son tombeau rappelle cette donation.

Au temps de la première croisade, pour engager les Latins à s'emparer de Constantinople, Alexis Comnène écrivit en 1100 à Robert, comte de Flandres, que l'on conservait beaucoup de reliques insignes à Constantinople (1).

L'empereur de Constantinople Baudouin II, avait emprunté aux Vénitiens une somme de 13,075 hyperpères correspondant à 156,900 livres de notre monnaie. Ne pouvant se libérer, il s'adressa en 1238 au roi de France, qui paya la dette & devint possesseur des reliques que l'empereur avait consignées comme gage entre les mains de ses prêteurs (2).

« Saint Louis, ayant obtenu cette concession, envoya à Constantinople deux religieux dominicains, Jacques & André, dont l'un, ayant été prieur dans un couvent de cette ville, avait vu plus d'une fois la sainte couronne d'épines, qui faisait partie des reliques concédées, & était bien instruit de tout ce qui la concernait. Baudouin, alors à Saint-Germain, les fit accompagner d'un de ses officiers avec des lettres patentes par lesquelles il ordonnait aux seigneurs de délivrer la sainte relique aux envoyés du roi. Avant de quitter Constantinople, on prit toutes les précautions propres à constater l'authenticité & la conservation de cet objet sacré. La caisse qui la renfermait fut scellée des sceaux des seigneurs français (3). Après avoir échappé aux dangers de la mer, sérieux à cette époque de l'année, car on s'était embarqué vers Noël, la sainte couronne arriva à Venise où

(1) Voici les reliques auxquelles il fait allusion :
La colonne à laquelle Notre-Seigneur a été attaché;
Le fouet dont il a été flagellé;
La robe de pourpre dont il a été revêtu;
La couronne d'épines;
Le roseau qu'on lui a donné pour sceptre;
Les habits dont on l'a dépouillé;
Une partie considérable de sa croix;
Les clous qui ont servi à son crucifiement;
Les linges trouvés dans son tombeau.

(2) Gilbert, *Description de la basilique métropolitaine de Paris*, 1821.

(3) Gosselin, p. 103.

elle fut déposée dans le trésor de la chapelle de Saint-Marc, jusqu'à ce que toutes les conditions du marché avec les Vénitiens fussent remplies. Les ambassadeurs du roi, ayant reconnu les sceaux, reprirent le chemin de la France. Saint Louis, accompagné de la reine sa mère, des princes ses frères, de plusieurs prélats & seigneurs de la cour, alla au-devant d'eux & rencontra la sainte couronne à Villeneuve-l'Archevêque, à cinq lieues de Sens, le 10 août 1239. On ouvrit d'abord la caisse de bois qui renfermait la sainte relique & l'on en vérifia les sceaux, avec les actes qui en établissaient l'authenticité. On ouvrit ensuite la châsse d'argent, puis le vase d'or qui renfermait la sainte couronne, & on la fit voir au roi & à tous les assistants...

« Le lendemain le roi partit pour Paris, où se fit, huit jours après, la réception solennelle de la sainte relique [1]. »

«... Quelques années après la translation que nous venons de rapporter, saint Louis, ayant reçu de l'empereur Baudouin une portion considérable de la vraie croix avec d'autres reliques, fit bâtir sur l'emplacement de l'ancienne chapelle du palais celle qu'on voit aujourd'hui ; cet édifice, commencé vers l'an 1241 & fini en 1248, coûta au pieux monarque environ 40,000 livres de son temps, évaluées communément à 800,000 livres de notre monnaie [2]. »

C'est dans le même temps que, par un singulier rapprochement, les Pisans consacraient un reliquaire du même genre à une autre portion de la couronne d'épines. Et la *Santa Maria della Spina* de Pise est, comme la *Sainte-Chapelle de Paris,* une merveille d'architecture; c'est là qu'ont été conservées deux parties de la couronne, suffisantes pour nous faire bien connaître cet horrible instrument du supplice de Notre-Seigneur. Et par une autre coïncidence qui marque bien l'instabilité des choses humaines, ni l'une ni l'autre châsse de marbre ou de pierre n'a gardé jusqu'à présent sa relique ; mais les deux reliques sont entières, & les châsses restaurées pourraient encore les recevoir.

Ces reliques n'étaient pas les seules de cet ordre que Paris possédât ; au dire de Gretzer [3], cette ville en avait obtenu bien auparavant. Justinien, empereur (527), donna à saint Germain, évêque de Paris [4], des épines de la sainte couronne qu'il plaça avec une grande vénération dans l'église de Sainte-Croix.

(1) Gretzer, ch. XCV, raconte ainsi cette translation : *Cui cum afferetur obviam reverentiæ causa processit, comitantibus episcopis, regnique proceribus, multis cum lacrymis & suspiriis, nudis pedibus, affluente undique & in genua procumbente populo.*

(2) Gosselin, p. 108.

(3) Ch. XCV.

(4) Né à Autun, en 495 + 576.

Charlemagne en avait obtenu de Constantin, empereur de Constantinople. Nous transcrivons ici de nouveau un passage important des grandes annales de France :

« Au retour de Jérusalem, le dict Charlemagne passa par Constantinople, & luy fist, le dict Constantin empereur, offrir de grands présents & trésors d'or, d'argent & de pierres précieuses. Mais le dict Charlemagne, qui avait empris le dict voyage pour l'honneur de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, ne voulut avoir de son travail & labeur nulle rémunération temporelle, & n'en voulut riens prendre : mais il demanda au dict empereur aucunes reliques de la Passion de Jésus-Christ, & de ses saints. A cette cause, le dict empereur de Constantinople lui donna un des clous, de quoi Nostre-Seigneur Jésus-Christ fut crucifié, des épines de sa couronne, laquelle en sa présence florist miraculeusement, & grande partie du fust de la vraie croix (1). »

Jacques Bosio, au dire de Bartholin (2), a vu à Paris plusieurs épines fixées à une branche. On sait en effet qu'indépendamment de l'anneau de joncs qui constitue la couronne de Notre-Dame, saint Louis avait acquis des épines.

Toutes ces reliques ont été religieusement conservées dans de riches reliquaires à la Sainte-Chapelle jusqu'à la révolution. L'occupation même de Paris par les Anglais n'avait pas porté atteinte à l'usage où l'on était de les vénérer.

Depuis la fondation de la Sainte-Chapelle jusqu'en 1656 les clefs étaient gardées par le roi lui-même ou par un seigneur délégué qui ne pouvait les prêter sans l'ordre du roi (3).

La châsse de Notre-Dame rappelle la mémorable histoire de la relique dont saint Louis avait enrichi la fille aînée de l'Église. On lit sur sa première face : « La sainte couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, conquise par Baudouin, à la prise de Constantinople en 1204, engagée aux Vénitiens en 1238, fut reçue avec grande piété par saint Louis à Villeneuve, près Sens, le 10 août 1239. »

Sur la seconde face : « Transférée de la Sainte-Chapelle à l'abbaye de Saint-Denis, en France, par ordre de Louis XVI en 1791, rapportée à Paris en 1793, dépouillée à l'hôtel des Monnaies & portée à la Bibliothèque nationale en 1794, elle fut enfin restituée à l'église Notre-Dame, par ordre du gouvernement, le 26 octobre 1804. »

Sur la troisième face : « Reconnue le 15 octobre 1805 par P. Dienzi & C. N.

(1) Bosio, p. 82.
(2) Bartholin, *De cruce Christi*, Lyon, 1695. Épines.
(3) Gosselin, p. 102.

Warenflot, vicaire général de Coutances, chargés en 1791 d'en prendre une parcelle pour Port-Royal, elle a été transférée solennellement à l'église Notre-Dame par J. B. cardinal de Belloy, archevêque de Paris, le 10 août 1806. »

La couronne est renfermée dans un anneau de cristal en six pièces attachées par trois agrafes en bronze doré & par des fils de soie rouge, passant par des trous percés dans les rebords saillants du cristal, & formant une espèce de couture pour retenir les sceaux.

Elle se compose d'un anneau de petits joncs réunis en faisceaux. Le diamètre intérieur de l'anneau est de 210^{mm}, la section a 15^{mm} de diamètre. Les joncs sont reliés par 15 ou 16 attaches de joncs semblables. Un fil d'or court au milieu des attaches, pour consolider ces précieux débris. Le diamètre des joncs, qui sont très-fins, varie de 1^{mm} à 1^{mm} 1/2. Quelques-uns sont pliés & font voir que la plante est creuse; leur surface, examinée à la loupe, est sillonnée de petites côtes.

Indépendamment de l'authenticité que l'histoire assure à la relique de Notre-Dame, l'espèce d'invraisemblance qui l'environne au premier aspect, & qui cesse bientôt après un examen attentif, prouve qu'elle était vraiment la couronne de Notre-Seigneur. Si on eût voulu composer une couronne, d'après l'idée toute naturelle qu'on devait s'en faire, & que les peintres ont suivie sans réflexion, on n'aurait pas simulé un anneau de joncs au lieu d'épines, & on ne l'eût pas fait d'ailleurs trop grand pour la tête.

Je n'y ai reconnu aucune trace de la division en trois parties dont parle Gosselin, & qui aurait été faite au moment de la révolution. Il suffit d'examiner avec attention ce faisceau de joncs pour voir qu'il est intact, sauf quelques brins qu'on a pu lui enlever, mais que la division eût entraîné un éparpillement complet de toutes ses parties.

III.

NATURE DES PLANTES DE LA COURONNE.

Le Jardin des Plantes de Paris cultive un jonc appelé *juncus balticus,* originaire des pays chauds & qui paraît exactement semblable à la relique de Notre-Dame. Le *juncus maritimus* est plus gros ; le *juncus acutus* pourrait aussi remplir quelques-unes de ces conditions; mais il est plus uni. On voit dans la campagne de Pise du

jonc semblable à celui de Notre-Dame. Quant aux épines, nul doute, d'après l'inspection très-attentive faite à Pise par M. le professeur Pietro Savi, que ce ne soit du *rhamnus*, nom générique de trois plantes qui se rapprochent tout à fait de l'épine de Pise, & que Linnée applique à des épines qui croissent en Orient.

J'ai trouvé vivant dans l'école de botanique de Pise la *marrucca* & le *zizyphus vulgaris;* tous deux du genre *rhamnus;* & dans le jardin botanique de Rome ces mêmes plantes & un autre *zizyphus* dit *spina Christi*, dont le jardinier m'a remis une branche.

Le zizyphus de Rome, avec de très-petites épines, était plus chétif, mais d'une végétation plus avancée. Cet avancement tient à ce que l'hiver 1865-1866, ayant été très-sec à Rome, était plus favorable aux plantes de la Syrie. Les feuilles avaient commencé à se développer avant la fin de mars, tandis qu'on n'en voyait aucune sur les autres *rhamnus*.

Les épines du *zizyphus vulgaris*, indigène à Rome, sont plus grandes que celles du *spina Christi* qui paraissent en être la reproduction en miniature; les premières ont 20^{mm} de longueur, les secondes en général 10^{mm}; mais dans un pays plus chaud, dans sa patrie, cette plante doit avoir des épines plus grandes & plus fortes qu'en Europe. Les épines de ces jardins sont plus petites que la plupart de celles de nos reliques. J'en exprimais mon étonnement à M. Édouard Prilleux, savant botaniste de Paris, qui me dit que le *zizyphus spina Christi* a dans son climat des épines plus longues que le *zizyphus vulgaris*. Il ajoutait à ce renseignement que le *zizyphus spina Christi* était cultivé au jardin de botanique de l'école de médecine aujourd'hui détruit, par suite des embellissements du Luxembourg, & avait été envoyé de Naples, où probablement on doit encore le trouver cultivé dans le jardin botanique.

IV.

FORME DE LA COURONNE.

Les branches de *zizyphus spina Christi* ou *jujubier* brisées ou courbées vers le milieu pour prendre la forme d'un bonnet, *pileus*, étaient fixées par chacune de leurs extrémités, soit en dedans, soit au dehors du cercle de joncs, de celui sans conteste que nous avons à Paris. Il fallait que le cercle fût plus grand que le

tour de la tête, afin de pouvoir l'y faire entrer, malgré le rétrécissement causé par l'introduction des branches[1]; & l'on trouve en effet que la couronne de Notre-Dame placée seule sur la tête tomberait sur les épaules. On n'avait même pas besoin de nouveaux liens pour les fixer au cercle de joncs; & les rameaux passés alternativement dessus & dessous devaient suffire pour les maintenir. C'est cette opération que les auteurs ont pu appeler le tressage. Les soldats sans doute évitèrent de toucher à ces horribles épines dont chacune plus tranchante que la griffe du Lion fait jaillir le sang en abondance.

Représentons-nous, d'après cela, ce que devait être un supplice où les soldats enfonçaient à coups de bâton ces dards acérés!



J'espère, en examinant le frontispice des planches de ce mémoire, que le doute cessera, & qu'au lieu d'un simple bandeau destiné à toucher à peine aux tempes, on verra un affreux instrument de torture infligeant à chaque point de la tête les plus cruelles douleurs. Ce supplice faisait tellement horreur aux premiers chrétiens qu'ils ne le représentaient pas dans toute sa réalité & n'en exprimaient que des emblèmes. C'est ainsi que dans un tombeau, au musée de Latran, on voit le soldat poser respectueusement une couronne de roses & de laurier sur la tête de Notre-Seigneur imberbe. (Voir la vignette ci-jointe.)

Avec ces données il devient facile de reconstituer la couronne de Notre-Seigneur; mais il ne faut pas se laisser influencer par les opinions de commentateurs ou d'artistes, que nous avons déjà rapportées & qui interprétaient les textes avec des idées faites d'avance & sans aucune étude des monuments. On supposait un véritable tressage comme dans une natte; or le zizyphus ne pouvait se prêter à une pareille opération. On a pris une plante souple, armée de quelques innocentes épines, & on en a fait les modèles que l'on distribue à Jérusalem, & que les peintres, & notamment le *Guide* dans sa célèbre tête de Christ, ont constamment reproduits.

Le mot πλέξαντες qui, dans l'Évangile de saint Jean, correspond au latin *plectentes*, vient de πλέκω qui exprime une idée plus générale que le tressage d'une natte & qu'Alexandre dans son dictionnaire traduit par tresser, entrelacer, enlacer, nouer, *composer de choses différentes, combiner, mêler.*

V.

RELIQUES DE LA COURONNE.

Les reliques des joncs détachés de la sainte couronne sont extrêmement rares, car le cercle de Notre-Dame paraît entier, & on n'a pu en arracher beaucoup de parcelles. On n'en connaît qu'un très-petit morceau aux Carmélites de l'avenue de Saxe à Paris, un à Arras, un à Lyon & d'autres à Chablis.

Les épines sont beaucoup plus communes; voici celles indiquées par Gosselin (1) :

1° L'abbaye de Saint-Denis reçoit de Charles le Chauve, au IXe siècle, une portion de la sainte couronne (2), & de Philippe-Auguste en 1205 une épine venant de Baudouin Ier, empereur de Constantinople.

2° Vers 960 l'empereur Othon Ier fait un cadeau semblable au roi d'Angleterre *Ethelstan,* qui en cède une partie à l'église de Malmesbury.

3° Sainte Hélène envoie à Trèves une branche d'épines.

4° Le palais électoral de Munich en Bavière a une branche à cinq pointes qui paraît être une espèce de *rhamnus.*

5° Plusieurs églises de Cologne gardent un pareil trésor.

6° Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome nous montre deux longues épines envoyées par sainte Hélène.

7° L'église de la Confrérie de la Charité à Venise possède une branche d'épines avec quatre pointes.

8° L'église de Saint-Dominique à Bologne, & celle des Chartreux (3), sont dépositaires chacune d'une épine.

9° On en voit une très-longue à Citta di Castello, duché d'Urbin.

10° A Tarraga, au diocèse de Solsona en Catalogne, deux épines ont été reconnues authentiques en 1604 par le pape Clément VIII.

La plupart des églises dont on vient de parler possédaient ces épines avant la translation de la couronne à Paris. Celles qui suivent les ont obtenues depuis :

(1) Page 120.

(2) Ne proviendraient-elles pas de celles que Constantin, empereur de Constantinople, donna à Charlemagne revenant de Jérusalem, ainsi que le raconte Nicole Gilles dans les *Annales françaises*, dont nous venons de donner un extrait, d'après Bosio?

(3) Malloni.

11° Saint Louis en donne une à Bernard, évêque du Puy, le jour où il reçut la sainte couronne de Sens.

12° Il en donne encore au chapitre de Valence en Espagne,

13° Au chapitre de Tolède,

14° Au bienheureux Barthélemi de Brégance, évêque de Vicence dans l'État de Venise,

15° A l'abbaye du Bourg-Moyen de Blois,

16° A celle de Saint-Éloi près d'Arras,

17° Aux Cordeliers de Séez.

18° Le roi Jean Ier (1) en offre une à l'empereur Charles IV, qui en fit instituer la fête (1637) par le pape Innocent VI.

19° C'est de la couronne de la Sainte-Chapelle que viennent les épines gardées à Saint-Eustache, à Paris,

20° A Saint-Germain-l'Auxerrois,

21° Aux Saints-Innocents,

22° A Saint-Barthélemi,

23° Aux Mathurins,

24° Aux Carmes de la place Maubert,

25° A Port-Royal-des-Champs,

26° A Port-Royal de la ville, qui a eu la dernière.

A l'époque de la Réforme, Calvin en énumérait une quarantaine (2). Ces listes sont incomplètes & les renseignements que j'ai pu recueillir m'ont fait reconnaître qu'il en existe un beaucoup plus grand nombre. Sont-elles toutes authentiques ? Il est permis d'en douter ; on doit donc examiner avec soin leur nature, que je crois avoir suffisamment démontrée, & leur origine. Cependant leur grand nombre ne suffit pas pour les faire rejeter à priori ; car nous venons de voir quelle quantité prodigieuse d'épines pouvait contenir cette masse de branches épineuses réunies par un cercle de joncs sur la tête de Notre-Seigneur.

Nous aurons à examiner deux espèces de reliques, le jonc & les épines. Celles du jonc sont excessivement rares & leur histoire les montre sortant de la couronne de Paris. Nous en verrons d'abord l'inventaire, puis nous passerons aux villes qui possèdent des branches entières où il est facile de reconnaître la plante, & enfin à celles qui n'ont conservé que des épines détachées.

(1) Il dit que de toutes les églises qui prétendent avoir des épines de la sainte couronne, il n'y en a presque pas qui ne reconnaissent les avoir reçues de la Sainte-Chapelle.

(2) Baillet écrivait cela avant que les églises eussent été dépouillées de leurs trésors.

VI.

RELIQUES DE JONCS.

ARRAS (Pl. XXI.) — Le jonc d'Arras est placé dans un tube en cristal adapté à deux palmes en bronze doré. Sa longueur est de 55mm, d'après le dessin qui m'a été envoyé par Sa Grandeur Mgr Lequette, évêque d'Arras, & grâce à l'intermédiaire de M. l'abbé Proyart, son grand vicaire. Elle a été donnée à l'ancienne cathédrale (1556) par Antoine Ternot, évêque d'Arras, plus connu sous le nom de cardinal de Granvelle, qui mourut archevêque de Malines. Emportée en émigration, elle ne revint qu'en 1820, avec le morceau de la vraie croix.

AUTUN. La cathédrale d'Autun possède un fragment de jonc dont je parlerai plus loin avec les autres épines de cette ville (Pl. XXI).

CHABLIS (Pl. XXI). — La relique de joncs de Chablis paraît être la plus importante, après celle de Notre-Dame de Paris. M. l'abbé Thomas, curé doyen de Chablis, envoyant le dessin, m'écrivait : « Je la tiens de don Dienzi, trésorier de l'abbaye de Saint-Denis, qui lui-même l'avait détachée de la couronne, au moment de l'enlèvement du reliquaire du trésor en 1793. Cette relique est parfaitement semblable à celle de Notre-Dame, c'est donc du jonc. Vous trouverez encore du jonc chez les dames du Calvaire & chez les pères jésuites de Vaugirard. »

LILLE. — L'église de Notre-Dame-de-la-Treille & celle de Saint-Pierre à Lille ont obtenu, il y a quelques années, un fragment de la couronne de Paris, qui avait appartenu à Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

LYON. — A la cathédrale de Lyon, Saint-Jean, il existe un jonc de 60mm environ, exactement pareil à celui de Notre-Dame de Paris. Il est placé dans un beau reliquaire style Louis XIV, qui avait appartenu à Pie VII & que l'on retrouva chez un marchand d'antiquités.

Ce jonc fut donné à Mgr de Bonald, alors évêque du Puy, par Mgr de Quélen lors de la translation des restes de saint François de Sales (1826). L'archevêque de Paris espérait avoir quelque chose de plus que les autres évêques qui n'avaient

rien apporté; on ne lui donna rien de plus; il laissa alors un bel ornement de chapelle qu'il avait promis, & garda pour lui la portion du jonc de la couronne qu'il avait dû donner.

M. le chanoine Chapot alla à Paris en 1826 à l'époque du transfèrement des reliques de la sainte épine dans un plus beau reliquaire. Naturellement & plus malheureusement encore, dès qu'on découvre une relique, chacun en désire des parcelles; & Mgr de Quélen accorda des fragments du jonc de la couronne à chacun des neuf chanoines présents & à M. Cahier.

M. Cahier, orfévre, chargé de faire un reliquaire, partagea son morceau de 18mm avec M. Chapot qui en obtint 9mm. Comme ils étaient dix, on doit en conclure que le jonc de Mgr de Quélen devait avoir environ 180mm de longueur. Je suis bien de l'avis du vénérable chanoine de Lyon; ces divisions de reliques amoindrissent leur prestige, & suppriment des pèlerinages qui n'ont plus de raison pour aller vénérer au loin ce qu'on a près de soi.

VAUGIRARD. — Les jésuites conservent du jonc provenant nécessairement de la couronne de Paris (Pl. XXI).

VII.

RELIQUES DE BRANCHES DE ZIZIPHUS.

ANDECHS *en Bavière* a reçu en dépôt quatre branches d'épines dont l'une a 110mm de longueur [1].

MUNICH. — « On conserve une relique du même genre dans l'église du palais électoral de Munich, en Bavière. Un savant botaniste de nos jours, qui a vu un dessin exact de cette branche d'épines, croit qu'elle provient d'une espèce de nerprun (*rhamnus*). Benoît XIV nous apprend que cette branche est garnie de cinq pointes, & que le pape Innocent XI permit (1681) à l'église de Munich de célébrer chaque année une fête en l'honneur de cette précieuse relique le lundi de la semaine de la Passion [2]. » Une note qui m'est communiquée par Mme la

(1) Voir les Pièces justificatives pour cette relique & pour toutes les autres.
(2) Gosselin, p. 121.

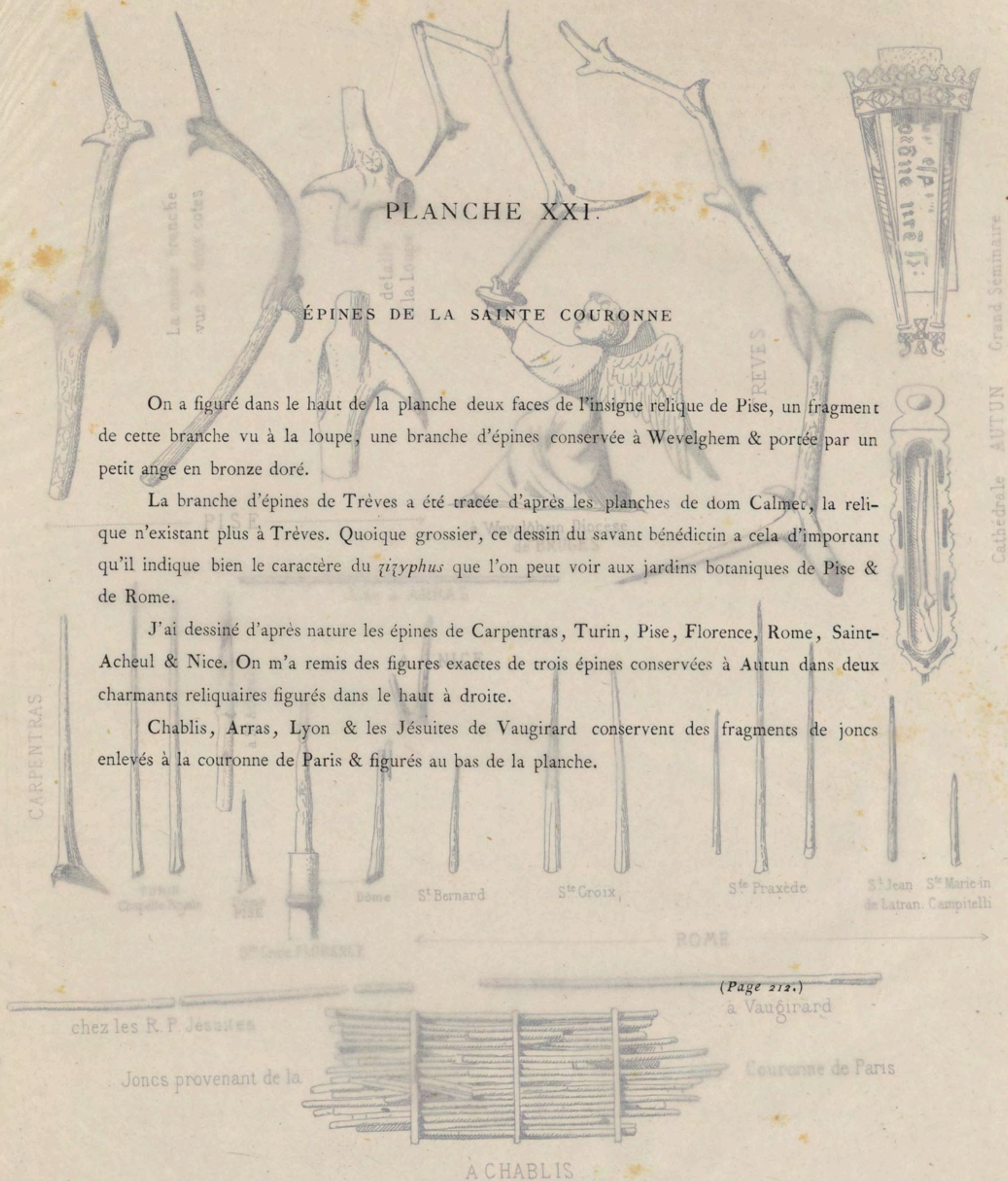


PLANCHE XXI.

ÉPINES DE LA SAINTE COURONNE

On a figuré dans le haut de la planche deux faces de l'insigne relique de Pise, un fragment de cette branche vu à la loupe, une branche d'épines conservée à Wevelghem & portée par un petit ange en bronze doré.

La branche d'épines de Trèves a été tracée d'après les planches de dom Calmet, la relique n'existant plus à Trèves. Quoique grossier, ce dessin du savant bénédictin a cela d'important qu'il indique bien le caractère du *zizyphus* que l'on peut voir aux jardins botaniques de Pise & de Rome.

J'ai dessiné d'après nature les épines de Carpentras, Turin, Pise, Florence, Rome, Saint-Acheul & Nice. On m'a remis des figures exactes de trois épines conservées à Autun dans deux charmants reliquaires figurés dans le haut à droite.

Chablis, Arras, Lyon & les Jésuites de Vaugirard conservent des fragments de joncs enlevés à la couronne de Paris & figurés au bas de la planche.

(*Page 212.*)

[illegible] on ne lui donna rien de plus; il laissa alors un bel ornement de chapelle qu'il avait promis, & garda pour lui la portion du jonc de la couronne qu'il avait dû donner.

M. le chanoine Chapot alla à Paris en 1826 à l'époque du transfèrement des reliques de la sainte épine dans un plus beau reliquaire. [illegible] & plus malheureusement encore, dès qu'on [illegible], chacun en désire des parcelles; & Mgr de Quélen accorda des fragments du jonc de la couronne à chacun des neuf chanoines présents & à M. Cahier.

M. Cahier, orfèvre, [illegible] son morceau de 18mm avec M. Chapot qui en obtint 9mm. [illegible], on doit en conclure que le jonc de Mgr de Quélen devait avoir environ [illegible] de longueur. Je suis bien de l'avis du vénérable chanoine de Lyon; ces [illegible] sent leur prestige, & suppriment des pèlerinages qui [illegible] aller vénérer au loin ce qu'on a près de soi.

Vaugirard. — Les jésuites conservent du jonc provenant nécessairement de la couronne de Paris (Pl. XXI).

VII

[illegible]

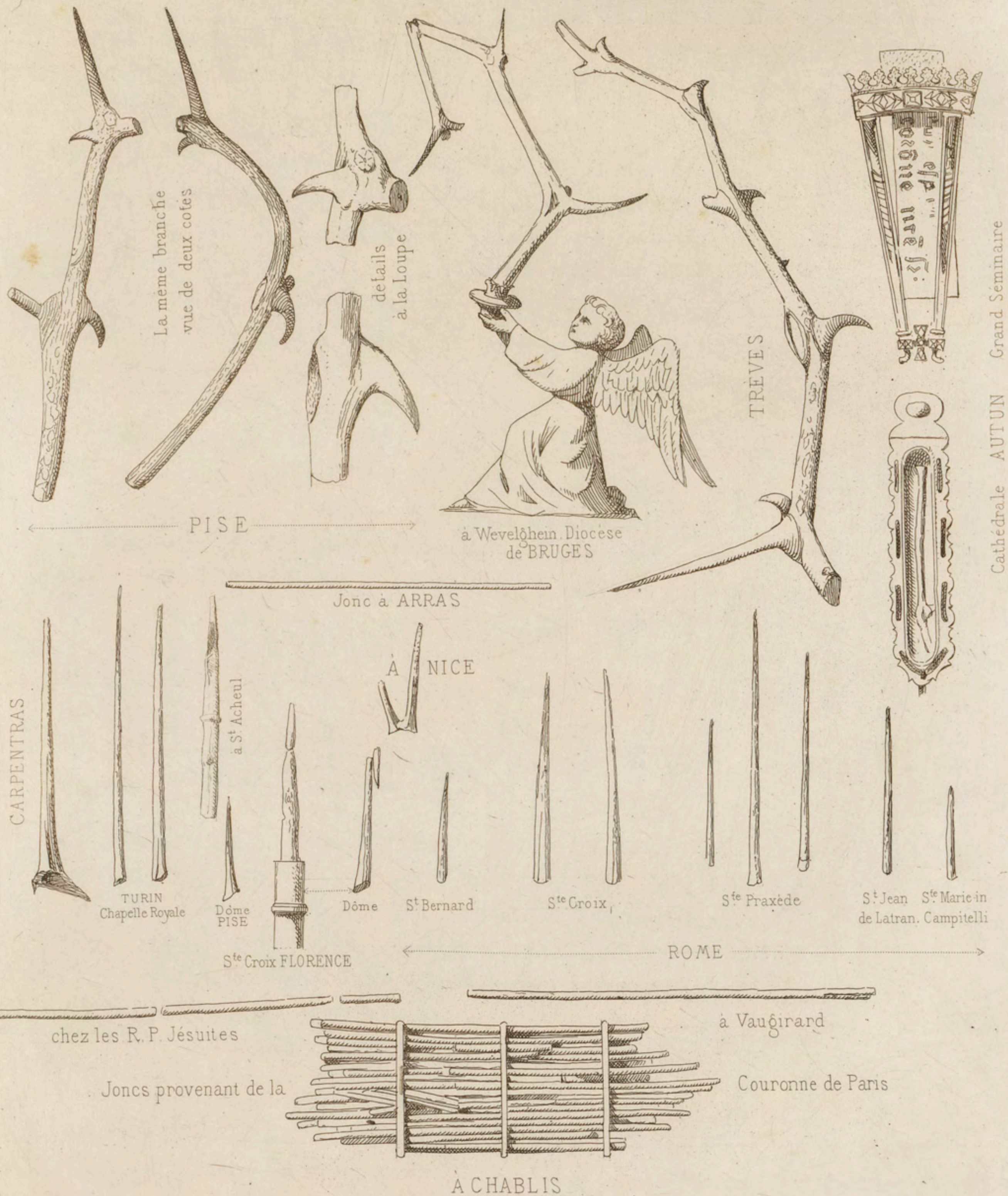
Andechs *en Bavière* a reçu en dépôt quatre branches d'épines dont l'une a 110mm de longueur (1).

Munich. — « On conserve une relique du même genre dans l'église du palais électoral de Munich, en Bavière. Un savant botaniste de nos jours, qui a vu un dessin exact de cette branche d'épines, croit qu'elle provient d'une espèce de nerprun (*rhamnus*). Benoît XIV nous apprend que cette branche est garnie de cinq pointes, & que le pape Innocent XI permit (16[illegible]) à l'église de Munich de célébrer chaque année une fête en l'honneur de cette précieuse relique le lundi de la semaine de la Passion (2). » Une note qui m'est communiquée par Mme la

(1) Voir les Pièces justificatives pour cette relique & pour toutes les autres.

(2) Gosselin, p. 121.

RELIQVES des ÉPINES de LA SAINTE COURONNE PL. XXI.



Rohault de Fleury, inv.
L. Lesort Ed[r] r. de Grenelle S[t] G[in] 3

baronne d'Eichtahl ajoute un dessin trop peu exact pour être reproduit, mais accusant bien la nature de la plante indiquée par Gosselin. Les pointes sont d'un rouge foncé, la tige est jaunâtre.

PISE. — Une branche d'épine rapportée par les Pisans au XIIIe siècle a motivé la construction de la jolie église de la Spina, une des célébrités artistiques de l'Italie. La relique était enfermée dans une châsse de métal aussi admirable par le travail que par la matière. Des voleurs s'étant introduits par une croisée basse dans la chapelle, prirent la partie supérieure du reliquaire, en laissant sur place l'épine & la partie inférieure maintenue par de fortes barres de fer. On porta alors la relique à l'hôpital desservi par les pères capucins, où S. E. le cardinal Corsi m'a permis de la voir.

Elle est depuis 1824 dans un reliquaire en bronze doré, cachée par un rideau de soie rouge & enfermée dans une armoire bien modeste. Je l'ai dessinée sur plusieurs de ses faces. C'est une branche de 80mm de hauteur ayant porté autrefois six épines, dont trois seulement sont intactes. Les unes sont droites, les autres plus courtes & recourbées au bas des premières qu'elles accompagnent.

La couleur générale, surtout celle des épines, est d'un noir-brun très-brillant. Il y a sur un côté de la tige des taches verdâtres plus claires. Un arrachement sur la tige laisse voir des fibres très-serrées dont la couleur est la même que celle du manteau des capucins.

L'épine principale a plus de 20mm de longueur, une autre en a été détachée & portée dans le trésor de la cathédrale (Pl. XXI).

TRÈVES. — Les reliques de Trèves, venues de sainte Hélène, ont un grand caractère d'authenticité; on y distinguait autrefois une branche d'épines de 110mm environ de longueur portant encore une épine droite & quelques épines courbes, dessinée assez grossièrement par dom Calmet (1), mais présentant nettement le même caractère botanique que celle de Pise, c'est-à-dire une épine courbe joignant une épine droite. La conformité de ces deux reliques est une preuve réciproque de leur authenticité (Pl. XXI.)

VENISE. — Malloni, le commentateur de Palæotti, dit qu'il a vu, examiné, étudié quatre épines qui se trouvaient dans le trésor de Sainte-Marie des Grâces à Venise ; qu'elles avaient conservé la base par laquelle elles tenaient à la branche; & qu'il est certain que ce n'est pas du jonc marin, mais de véritables épines.

(1) Mossoni.

L'épine est cylindrique, & a sensiblement le même diamètre dans toute sa longueur; en l'examinant vers la section supérieure, elle paraît évidée à l'intérieur, & ressemblerait d'après M. l'abbé Lacotte, à un morceau d'écorce de bouleau roulé & jauni par le temps. Mgr Bouange nous apprend que cette épine détachée du trésor de Paris a été donnée à Autun au commencement de ce siècle.

L'église de la Visitation à Autun en a aussi un fragment assez considérable, provenant de la même source, détaché au XVIe siècle. Ce doit être du jonc auquel s'applique très-bien la description de M. l'abbé Lacotte.

Le *grand séminaire* de la même ville possède deux épines de la sainte couronne, l'une de 38mm, l'autre de 34mm, blanches dans leur plus grande partie & d'un brun noir à leur base; elles sont disposées dans un très-riche reliquaire en or & diamants qui est lui-même un objet très-précieux, & présente intrinsèquement une garantie d'authenticité; sa petitesse me permet de le donner dans mes planches. Cette relique était autrefois vénérée dans l'abbaye royale de Saint-Andoche-les-Autun. Copie de l'authentique m'a été remise par M. l'abbé Picard, vicaire général & supérieur du grand séminaire. C'est un procès-verbal dressé en 1813 par Mgr Imberties, évêque d'Autun, constatant que la relique a été reconnue par plusieurs anciennes religieuses de l'abbaye qui l'avaient vénérée avant la Révolution (Pl. XXI) (1).

Baume. — Une épine est déposée à Baume, diocèse de Besançon.

Besançon. — Avant la Révolution, deux épines avaient été envoyées à Besançon par Hugues Michiel, originaire de cette ville & évêque de Paris en 1330. Ce prélat avait destiné l'une de ces reliques au chapitre de Saint-Jean, l'autre à celui de Sainte-Madeleine. Elles disparurent en 1794. Cette église possède encore quelques parcelles enfermées dans un reliquaire en forme de couronne d'épines (2).

Bordeaux. — L'église de Sainte-Croix de Bordeaux jouit d'un précieux débris de la couronne d'épines. Elle faisait partie autrefois des reliques des bénédictines & fut sauvée en 1793 par une sainte fille de l'ordre, la sœur Griot, morte centenaire en 1851, qui la remit, après le concordat, à M. Bournazeaux, curé de Sainte-Croix. Volée en 1853, la sainte épine fut retrouvée le même jour. Ce

(1) Voir pièces justificatives.

(2) Lettre de Mgr le cardinal Mathieu, pièces justificatives.

vol fut l'occasion d'un travail intéressant de M. l'abbé Dupuy dont on trouvera l'extrait aux pièces justificatives. Les authentiques ont été perdus & l'on ignore sa provenance.

L'épine a 50^{mm} de longueur, 3^{mm} d'épaisseur à la base ; elle se termine en pointe, comme une grosse aiguille, & ressemble aux longues épines de ces plantes qu'on trouve en abondance le long de la Leyre & du Ciron & qu'on appelle vulgairement jungues ou ajoncs, espèce de *juncus acutus*. Elle est enfermée dans un tube en cristal de roche & un beau reliquaire en argent.

Les *frères de la doctrine chrétienne* ont un fragment d'épine de 9^{mm}.

Bourbon-l'Archambault. On voit dans cette ville une épine de 60^{mm} de longueur, 2^{mm} d'épaisseur à la base, finissant en pointe d'aiguille & un peu noire (1), donnée par saint Louis à son fils Robert. Elle fleurissait, dit-on, tous les ans au 1er mai.

Bruges. — A Bruges, un joli reliquaire du xve siècle renferme une épine (2), dans le couvent de l'église de la Potterie.

Bruxelles. — A Sainte-Gudule de Bruxelles, on voit une épine parfaitement conservée (3).

Carpentras. — Il existe dans cette ville, au couvent des dominicains, une épine de 45^{mm} de longueur. Elle appartenait avant la Révolution à un couvent de cet ordre, d'où elle passa à la paroisse. Le curé l'a rendue à ses premiers possesseurs (Pl. XXI).

Chalette. — A Chalette, en Gâtinais, on voyait une épine de la longueur du petit doigt (4).

Chalons (*diocèse d'Autun*). — Une épine à l'église de Saint-Pierre (5).

Chelles. — Un inventaire des reliques de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-Chelles y signale une épine (6).

Cluny. — Une épine, donnée à l'abbaye des bénédictins par saint Louis, est actuellement dans l'église de Notre-Dame de cette ville.

(1) Lettre de Mgr l'évêque de Moulins.
(2) M. Béthune.
(3) M. Stinglhamber.
(4) D. Morin, *Histoire du Gâtinais*.
(5) Mgr Bouange, vicaire général à Autun.
(6) L'abbé Denis, chanoine de Meaux.

Ce n'est pas quatre épines, mais deux seulement que M. l'abbé Passini m'a fait voir dans le trésor de Saint-Marc. Elles ont été données par saint Louis à la République, dans une petite boîte en velours & argent doré ; vingt fleurs de lis en argent sont placées sur le couvercle; on en compte dix sur les côtés, & sur la face, avec une ravissante serrure gothique, certainement du temps de saint Louis. Un pareil reliquaire est un véritable authentique.

La plus longue des épines a 60^{mm}, d'une couleur blanchâtre; l'autre 48^{mm}.

Au Villars, diocèse d'Autun, on vénère une branche portant trois épines dans une châsse d'argent (1).

Wevelghem (*Belgique*). — Une relique de la couronne d'épines est l'objet d'un pèlerinage à l'église paroissiale du village de Wevelghem, aux environs de Courtrai.

Elle consiste en une branche qui paraît de même nature que celle de Pise & qui est soutenue par un petit ange en vermeil rappelant le style du xve siècle (Pl. XXI) (2).

VIII.

RELIQUES D'ÉPINES SIMPLES.

Andrea. — Dans la chapelle de Saint-Richard à Andrea, dans la province de Naples, une épine est, dit-on, l'objet d'un miracle le vendredi saint (3).

Angers. — A Saint-Laud d'Angers une épine de 13^{mm} de long & de 1^{mm} à 1^{mm} 1/2 de large sur 3/10 de millimètres d'épaisseur, a l'apparence d'un fragment d'écorce sur lequel deux nervures sont très-visibles.

Autun. — On vénère à la cathédrale une relique de la sainte couronne d'épines enfermée dans un petit reliquaire d'argent composé de deux parties distinctes qui se superposent en formant un cylindre destiné à recevoir la sainte épine ; la partie supérieure est munie d'un verre qui laisse voir la relique.

(1) Mgr Bouange. Voir Cuisery, & pièces justificatives.
(2) Pièces justificatives.
(3) Barbier de Montault, Sarnelli.

COLLE. — On fait à Colle l'office & la fête de deux épines le deuxième dimanche de Pâques [1].

COMPIÈGNE. — M. l'abbé Bourgeois [2], archiprêtre de Compiègne, en m'envoyant une description des reliques insignes que possède son église, s'exprimait ainsi : « Voici ce que je lis à l'article 3 de l'inventaire : « Un beau cristal bien « taillé & façonné, enchâssé en un reliquaire d'or, au bas duquel, sur un soubas- « sement, sont écrits ces mots : *Sciant omnes veraciter quod in circulo aureo qui « est in medio cristalli continetur pars una de corona Christi, & in cruce desuper « continetur aculeus clavi unius Domini.* »

« Sur ledit soubassement, qui est soutenu par trois dragons, sont huit anges de vermeil doré, &, au milieu du cristal, un cercle d'or dans lequel il y a une *branche* de la couronne d'épines de Notre-Seigneur.... Ces reliques proviennent d'Aix-la-Chapelle.

« Parmi les reliques de la Passion dont il est fait mention dans l'inventaire, l'église de Saint-Jacques ne possède plus que l'éponge. »

CUISERY (*Saône-&-Loire*). — Saint Bernard, pendant son séjour à Rome, avait reçu du pape Eugène, son disciple, un fragment de la branche de la sainte couronne, & l'avait porté à Cîteaux. Le reste de la branche, portant, dit-on, trois épines, est dans une châsse d'argent, en l'église du Villars, diocèse d'Autun. Un peintre de Tournus, qui l'a examinée, croit que les épines sont de bois d'acacia [3].

FERMO. — En 1270 le bienheureux Clément Briotti, prieur général des augustins, légua une épine à Sant'Elpidio. En 1377, les citoyens de Fermo s'en emparèrent à la suite d'un assaut & la placèrent dans le couvent des augustins.

FLORENCE. — Il semble que cette ville ait reçu la plus grande partie des épines de la vraie croix. Richa en signale vingt-sept, savoir : deux à Santa Maria degli Angioli, une à Santa Maria della Concezione, une à Sainte-Croix, une à San Giorgio del Santo Spirito, une à San Girolamo; quatre à Saint-Laurent, une à Santa Lucia in San Gallo, quatre à Saint-Marc, une à Sainte-Marie-des-Fleurs, deux au monastère de Monticelli, sept à Saint-Pierre-Majeur, trois à Sainte-Ursule. Il en ajoute quatorze à Santa Apollonia, & sept à Sainte-Marie-Nouvelle, mais elles sont évidemment fausses.

D'après mes renseignements personnels, il n'y en aurait plus qu'à *Sainte-Croix*, à *Sainte-Marie-des-Fleurs* & à *Saint-Laurent*.

(1) Andrucci.
(2) Compiègne, pièces justificatives.
(3) Mgr Bouange, note sur une lettre de M. le curé de Cuisery.

Sainte-Croix. — La famille Spinelli a, dit-on, donné au trésor de Sainte-Croix une épine qui est enfermée dans un cylindre en cristal de roche de plus de 2 centimètres de diamètre. Elle est droite, d'une surface galeuse, d'une couleur foncée, d'environ 27^{mm} de longueur & 2 à 3^{mm} de diamètre moyen (Pl. XXI).

Dôme, ou Sainte-Marie-des-Fleurs. — Le grand reliquaire, qui contient des morceaux importants de la vraie croix, renferme également une épine dont la pointe carrée est retournée & attachée dans le haut de la relique. Tout compris, sa longueur pourrait être d'environ 30^{mm}, son diamètre moyen 2^{mm}, sa couleur blanc de laine tirant sur le gris, avec des taches brun foncé; sa surface brillante, sa forme conique à peu près régulière (Pl. XXI).

Saint-Laurent. — D'après Richa, les épines de Saint-Laurent sont au nombre de quatre & conservées dans un magnifique vase en cristal de roche portant le n° 22, *avec une portion de la couronne.* Quoique j'aie vu tout le trésor, & longuement cherché avec le clerc qui me le montrait la relique en question, il m'a été impossible de la découvrir, les reliquaires ayant perdu leurs numéros d'ordre à la suite de divers transfèrements.

FONTAINEBLEAU. — Il existait autrefois une épine dans le trésor de l'église royale de Fontainebleau (1).

GAND (*Belgique*).— Épine dans l'église de Saint-Michel, à Gand. Le reliquaire très-riche est une pièce de cristal de roche taillée en forme de croix portant sur le pied en or une inscription qui nous apprend une partie de son histoire. La famille royale d'Écosse possédait une épine qu'on croyait venir de saint Louis. En 1587, lorsque l'infortunée Marie Stuart monta sur l'échafaud, elle remit la sainte épine, que ses ancêtres lui avaient léguée, au comte de Northumberland, qui la donna avant de mourir à sa fille Élisabeth; celle-ci en fit présent à la Compagnie de Jésus qui la plaça dans le précieux reliquaire où elle se trouve aujourd'hui. Plus tard, le R. P. Leclerque, provincial des jésuites à Londres, fit parvenir ce trésor en Flandre pour y être conservé jusqu'à ce qu'on le réclamât. On suppose qu'elle fut portée à Gand en 1763, après la suppression des jésuites dans la Flandre française. Alors ce père recteur la confia à Gérard-Gérard van Eersel, seizième évêque de Gand, qui a pu la conserver, en payant à l'État la valeur intrinsèque du reliquaire. A la mort du prélat en 1778, elle passa au vicaire général Maxi-

(1) D. Morin. — Pièces justificatives. Fontainebleau.

milien de Meulenaere, lequel l'offrit en 1818 à l'église paroissiale de Saint-Michel [1].

GRAY (*diocèse de Besançon*). — La paroisse de Gray vénère une épine de la sainte couronne [2].

LAGNY (*Seine-&-Marne*). — Le roi Robert, après avoir restauré l'abbaye royale de Lagny dévastée par les Normands, lui donna diverses reliques & une épine.

LIBOURNE. — En 769, Charlemagne étant à Libourne, à la suite d'une maladie dont il faillit mourir, donna une sainte épine à l'église de Saint-Thomas. Dans la suite des temps elle fut portée dans la chapelle de Notre-Dame-de-l'Épinette, puis rapportée à la chapelle qui avait été dévastée dans les guerres & qui fut alors restaurée, puis à Saint-Thomas, où elle était plus en sûreté, & définitivement à l'église de Saint-Jean où elle est conservée dans une forte armoire en fer scellée dans l'épaisseur du mur de l'église. L'épinette a la forme d'une épine de 2 centimètres de longueur, de couleur foncée, semblable à celle de Saint-Cernin de Toulouse [3].

LONGPONT. — M. l'abbé Aug. Artaud, chanoine honoraire de Versailles, curé de Longpont, nous a signalé dans son église une épine de 25^{mm} de longueur, semblable à celle de Paris [4].

MELUN conserve à l'hôpital de Saint-Nicolas une sainte épine probablement donnée par les rois de France qui habitaient souvent un palais voisin de l'hôpital, dans l'île de Notre-Dame, à Melun [5].

MILAN. — Parmi les reliques données par le pape Pie IV à son neveu saint Charles Borromée se trouvent quatre épines placées dans un reliquaire d'argent & fixées sur une branche d'épines en bronze doré.

Ces épines presque cylindriques, que j'ai dessinées sur place, rappellent celles qui se trouvent sur une espèce de *cactus*, ayant la forme d'une palette, très-connu en Italie & dans le midi de la France; leur couleur est celle du chêne sec, les pointes sont émoussées; leur longueur varie de 30 à 40^{mm}.

(1) Pièces justificatives.

(2) Mgr le cardinal Mathieu.

(3) Renseignements donnés par M. l'abbé Chabannes, curé de Libourne, transmis par M. de Salomon, professeur au collége de Bazas. Pièces justificatives.

(4) Pièces justificatives.

(5) M. l'abbé Denis.

Nice. — J'ai vu dans l'église de Saint-Augustin à Nice une épine à deux branches, dont la plus longue a 16^{mm}, cassées dans le haut; sur une face on distingue des côtes, avec quelques taches brunes dans le haut; le fond de la couleur est gris de lin.

Les authentiques ont été perdus pendant la Révolution, mais le père Papocin, ancien augustin, curé en 1792 & encore en 1830, avait reconnu l'identité de la relique (Pl. XXI).

Perpignan. — L'église de Saint-Jean-Baptiste à Perpignan possède une statue de sainte Hélène qui porte à la main droite une custode renfermant trois épines de la couronne de Notre-Seigneur (1).

Il y a encore quatre épines dans l'église de Saint-Matthieu (2).

Pontarlier. — On vénère une épine dans la paroisse de Pontarlier, diocèse de Besançon, en France.

Raguse. — Une autre à Raguse, sous un reliquaire d'argent (3).

Reims. — Une à Reims, dans l'église de Saint-Pierre (4).

Rome. *Sainte-Croix-in-Jérusalem.* — A Sainte-Croix-in-Jérusalem deux épines droites, fines, ont 35^{mm} environ de longueur; elles sont légèrement striées, d'un jaune gris de lin.

Saint-Bernard. — Les religieux de Saint-Bernard-des-Thermes m'ont montré dans leur couvent une épine droite très-aiguë de 20^{mm} de longueur.

Saint-Laurent-in-pane-perna. — Je n'ai pu voir l'épine de Saint-Laurent parce qu'elle est à la garde des religieuses cloîtrées. Un moine & une autre personne digne de confiance que j'y ai rencontrée m'ont dit qu'elle était très-grande. Je crois qu'ils ont exagéré la mesure. Le fait est, d'après cela, qu'elle doit être entière.

Saint-Pierre. — On voit deux épines à Saint-Pierre.

Diverses églises. — D'après M. Barbier de Montault, les épines que l'on expose dans les églises de Rome sont au nombre de dix-neuf, sans compter les

(1) Voir pièces justificatives. Mgr Ramadié.
(2) *Ibid.*
(3) M. le chanoine Scurla.
(4) D. Marlot, *Histoire de l'Église de Reims.*

fragments qu'il n'a pas comptés. D'une teinte gris clair, elles sont longues, minces, effilées & aiguës. Quelques-unes, comme à Sainte-Praxède, sont encore rougies du sang de Jésus-Christ (1) (Pl. XXI).

SAINT-ACHEUL. — Il existe à Saint-Acheul, département de la Somme, une épine qui semble avoir été coupée en deux dans le sens de la longueur, en sorte que la partie qui repose sur le fond du reliquaire est plate. Vers l'extrémité, on remarque une tache. Elle a été envoyée de Rome à Saint-Acheul en 1823 par un père jésuite, Joseph Ferrari, qui consentit à s'en dépouiller pour qu'on lui rendît plus d'honneurs. Ce renseignement m'a été donné par le R. P. Dorr, directeur de la maison de Saint-Acheul (Pl. XXI).

SAINT-ÉTIENNE-EN-FOREZ. — L'histoire de Notre-Dame du Puy nous apprend que le jour même où saint Louis reçut la sainte couronne de Sens, il en tira une épine dont il fit présent à Bernard, évêque du Puy, qui l'avait accompagné dans son voyage. L'église de Notre-Dame du Puy avait encore cette précieuse relique à l'époque de la Révolution. Il paraît qu'elle fut alors transportée à Saint-Étienne-en-Forez, où on la conserve aujourd'hui.

SOLEILMONT (*Belgique*). — Une épine était autrefois en grande vénération à l'abbaye de Soleilmont, près Charleroi, supprimée en 1794.

SOLESMES. — On vénère dans l'église de l'abbaye une des épines du Sauveur donnée avant même que saint Louis eût acquis la couronne. Par un rare bonheur, elle a été conservée & s'y retrouve après toutes nos dissensions civiles (2).

(1) L'*Année liturgique* à Rome énumère ainsi les églises où se trouvent des épines de la sainte couronne :

Saint-Barthélemy	2
Saint-Bernard	1
Sainte-croix-in-Jérusalem	2
Saint-François-à-Ripa	1
Sainte-Praxède	3
Saint-Sylvestre	2
Anagni (portion d'épine)	1
La Riccia	1
Saint-Jean-de-Latran	1
Saint-Pierre	2
Sainte-Marie-in-Transtevère (une partie)	1
Saint-Roch (une partie)	1
Saint-Marc	3
Sainte-Marie-in-Campitelli (une partie)	1

(2) *Revue archéologique*, avril 1847, p. 67.

STANBROOK (*Worcester*). — M. l'abbé Morrall m'a signalé au couvent de Stanbrook deux ou trois épines qui appartenaient à l'abbaye de Glustenburg avant sa dissolution.

TOULOUSE (*France*). — Mgr l'archevêque de Toulouse a bien voulu faire ouvrir le reliquaire de la sainte épine de Saint-Cernin & m'en adresser le procès-verbal dans lequel on lit la description suivante :

« La longueur de l'épine est de 41mm. Elle paraît cylindrique, légèrement conique, en forme d'aiguille, à pointe un peu émoussée, à surface lisse, bien que recouverte de poussière blanche. Le diamètre transversal de l'épine à sa base est de 1mm 1/2. Elle présente une légère courbure, sa couleur est d'un brun châtain. »

Le savant professeur de la Faculté de Toulouse, M. de Cloos, suppose que l'épine qu'il a examinée appartient à une espèce de *cratægus* qui croît en Syrie. M. Pietro Savi, de Pise, est du même avis, & pense que cette épine est trop longue pour avoir appartenu au *zizyphus spina Christi*. Il est permis de croire que le *rhamnus* n'a pas été la seule épine employée par les soldats pour la sainte couronne (1).

IX.

TABLE DES RELIQUES DE LA COURONNE D'ÉPINES.

RELIQUES DE JONCS.

	Nombre des épines.
. Arras	»
. Autun	»
. Chablis	»
. Lyon	»
. Paris	»
. Vaugirard	»

BRANCHES DE ZIZYPHUS.

. Andechs, Bavière	4
. Munich	5
. Pise	3
. Trèves	5
. Venise	2
. Le Villars	3
. Wevelghem, Belgique	3

ÉPINES SIMPLES.

	Nombre des épines.
o Albi	3
« Allemagne	1
. Andrea, roy^{me} de Naples	1
. Angers	1
. Autun	3
. Baume	1
. Besançon	2
« Blois	1
« Bologne	2

(1) Pièces justificatives.

	Nombre des épines.
. Bordeaux	1
. Bourbon-l'Archambault	1
o Bourges	2
. Bruges	1
. Bruxelles	1
. Carpentras	1
. Chalette	1
. Châlons	1
. Chelles	1
« Città del Castello	1
o Clery	1
. Cluny	1
. Colle	2
« Cologne	4
. Compiègne	1
. Cuisery	3
. Fermo	1
. Florence	6
. Fontainebleau	1
o Galice	2
. Gand	1
. Gray	1
. Lagny	1
. Libourne	1
. Longpont	1
o Mâcon	1
« Malmesbury	1
. Melun	1
. Milan	4
o Montroyal	3
. Nice	2
o Noyon	1
« Paris	8
. Perpignan	7
. Pontarlier	1
« Le Puy	1
. Raguse	1
. Reims	1
« Rome	19
. Saint-Acheul	1
« Saint-Denis	1
« Saint-Eloi, près Arras	1
. Saint-Étienne en Forez	1
o Saint-Flour	1
o Saint-Maximin	1
o Salle	1
« Séez	1
. Soleilmont, Belgique	1
. Solesme	1
. Stanbrook	3
« Tarraga	2
« Tolède	1
. Toulouse	1
« Valence	1
« Vicence	1
o Vincennes	1

N. B. — Les 103 épines marquées . ont été vues par nous ou décrites d'après des renseignements sûrs. Les 27 marquées « sont prises dans la liste donnée par Gosselin, que l'on a trouvée au § V de ce chapitre. Les 17 marquées o sont d'une source douteuse.

X.

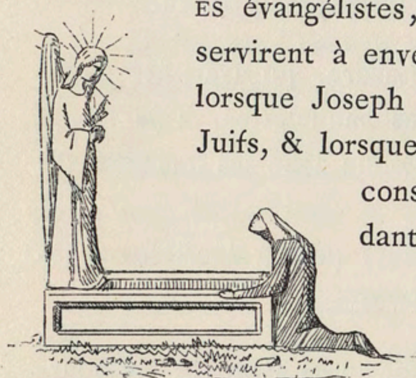
Jusqu'à présent nous avons examiné les instruments les plus directs du supplice de Notre-Seigneur, tels que la croix, les clous, le titre & la couronne d'épines. Dans les deux chapitres qui vont suivre nous verrons les linges qui ont

servi à l'ensevelissement de Jésus-Christ, ses vêtements & ses images imprimées sur des tissus. Le sixième & dernier chapitre sera consacré aux autres instruments & reliques de la Passion, tels que la colonne, la scala santa, la lance, &c., &c., & enfin le saint sépulcre.



CHAPITRE IV

LES SAINTS SUAIRES.



ES évangélistes, voulant nous montrer l'importance des linges qui servirent à envelopper le corps de Jésus, en parlent plusieurs fois, lorsque Joseph & Nicodème l'ensevelissent suivant la coutume des Juifs, & lorsque les apôtres reviennent au sépulcre. Les fidèles ont conservé avec amour ces reliques précieuses & abondantes. Comme pour la croix, cette abondance pouvant devenir un prétexte pour nier leur authenticité, j'ai cherché à démontrer que l'ensevelissement juif employait des quantités prodigieuses de tissus. Malheureusement il nous reste peu de renseignements émanant directement des Hébreux; mais nous en avons de complets sur un peuple avec lequel ils ont été longtemps & souvent mêlés, dont ils ont pris beaucoup d'usages, & dont l'histoire & les monuments, après quarante siècles, nous ont révélé sur ces usages les détails les plus circonstanciés. D. Langellé & les savants qui ont traité ces questions, s'appuyant sur la Bible, sont d'accord pour dire que les Juifs imitèrent de fort près les cérémonies des Égyptiens pour la sépulture de leurs morts. En étudiant donc ces derniers nous apprendrons ce qu'ont fait les premiers. Tel est l'objet des études qui vont suivre & dont on me pardonnera les développements en raison de la gravité du sujet.

I.

ENSEVELISSEMENT CHEZ LES JUIFS ET CHEZ LES HÉBREUX.

La Genèse. Le plus ancien document nous est fourni par la Genèse (ch. l, v. 2-3-25) «.... Joseph commanda aux médecins qu'il avait à son service d'embaumer le corps de son père. Ils exécutèrent l'ordre qu'il leur avait donné, ce qui dura quarante jours, parce que c'était l'habitude d'employer ce temps pour embaumer les corps morts... Joseph mourut âgé de cent dix ans accomplis, & son corps ayant été embaumé fut mis dans un cercueil en Égypte. »

On voit qu'à propos de l'Égypte l'auteur inspiré confirme le rapprochement dont je viens de parler ; & en racontant l'embaumement de Jacob par Joseph & celui de Joseph lui-même, il semble raconter un embaumement égyptien.

Saint Jean (1). — Lorsque saint Jean fait voir Lazare, qui avait été mort, sorti du tombeau lié aux pieds & aux mains avec des bandelettes, & le visage enveloppé d'un suaire, ne nous montre-t-il pas une momie avec ses linges & ses bandelettes ?

Nous pouvons donc suivre avec assurance les auteurs qui ont décrit les ensevelissements égyptiens pour y trouver les coutumes juives.

Hérodote. — Le plus ancien de tous, Hérodote, après avoir dit les pourparlers entre la famille & les embaumeurs, continue ainsi :

« *Embaumement de 1re classe.* — D'abord, avec un fer courbé, ils extraient la cervelle par les narines, du moins la plus grande part, & le reste par l'injection de substances dissolvantes. Ensuite, avec une pierre éthiopienne aiguisée, ils fendent le flanc, font sortir tous les intestins de l'abdomen, le lavent avec du vin de palmier, le saupoudrent de parfums broyés, & finalement le recousent, après l'avoir rempli de myrrhe pure concassée, de cannelle & d'autres parfums dont l'encens seul est exclu. Ces choses faites, ils sèchent le corps dans du natron & l'y laissent plongé pendant soixante-dix jours.

(1) Jean, xi, 44.

« Au bout de ces soixante-dix jours, ils lavent le corps & l'enveloppent tout entier de bandelettes du linge le plus fin, enduites de gomme, dont les Égyptiens font un grand usage au lieu de colle. Les parents reprennent alors le cadavre, le renferment dans un coffre de bois à forme humaine, & le déposent debout dans la chambre sépulcrale.

« 2e *classe*. — Après avoir rempli leurs seringues d'huile de cèdre, ils injectent cette huile dans l'abdomen du mort sans l'ouvrir ni en retirer les entrailles, & ils ont soin de retenir le liquide de telle sorte qu'il ne puisse s'échapper. Ensuite, ils plongent le corps dans le natron & l'y laissent le temps prescrit, puis ils font sortir des cavités l'huile de cèdre que d'abord ils y ont introduite; or, elle a assez de force pour emporter avec elle intestins & viscères; elle a tout liquéfié.

« Extérieurement le natron a desséché les chairs, & il ne reste du mort que la peau & les os.

« *3e embaumement*, — à l'usage de la classe pauvre.

« Les embaumeurs font dans les intestins une injection de raifort & ils sèchent le corps dans le natron pendant les soixante-dix jours.

« Ils évitent d'user de coutumes grecques, & pour tout dire, d'aucune de celles des autres hommes. »

DIODORE DE SICILE. — Diodore de Sicile, qui vivait quatre siècles après Hérodote, sous Jules César & sous Auguste, complète cette description & y ajoute quelques détails :

« Lorsqu'un Égyptien vient à mourir, les parents & les amis du défunt, après s'être couvert la tête de fange, parcourent chaque jour la ville en se lamentant jusqu'au moment où le corps est déposé dans son tombeau.

« Il y a trois manières pour les funérailles :

« La 1re coûte 1 talent d'argent (1) ;

« La 2e, 20 mines (2) ;

« La 3e coûte très-peu.

« Celui qui s'appelle le scribe marque d'un trait sur la hanche gauche du cadavre couché par terre de quelle manière on doit faire l'ouverture. L'inciseur fait, avec un couteau de pierre d'Éthiopie, une incision de la grandeur déterminée par la loi, & s'enfuit, poursuivi à coups de pierres par les assistants, qui ont en horreur ceux qui profanent un mort. Les embaumeurs, au contraire, jouissent

(1) 5,560 francs.
(2) 1,853 francs.

d'une grande considération, étant acolytes des prêtres. Réunis autour du corps, l'un d'eux, introduisant sa main par l'ouverture pratiquée sur le cadavre, pénètre dans le thorax & en retire tout ce qui s'y trouve contenu, à l'exception du cœur & des reins. Un autre nettoie les viscères avec du vin de palmier & divers parfums. Enfin, après avoir enduit, pendant plus de trente jours, d'huile de cèdre & de drogues de différentes espèces, la totalité du corps, & l'avoir ensuite parfumé de myrrhe, de *cinnamomum* & d'autres aromates qui contribuent non-seulement à sa conservation, mais lui donnent encore une agréable odeur, ils le rendent aux parents du mort. Le cadavre est alors si parfaitement préparé que chacun des membres se trouve dans toute son intégrité, au point même que les poils des sourcils, ainsi que les cils des paupières, sont conservés, que l'aspect du corps n'est pas altéré, & que l'on peut aisément reconnaître le caractère de la figure (1). »

Abd-Allatif, médecin & historien arabe (1161-1231). Dans une description de l'Égypte (2), fort curieuse pour l'époque où elle a été écrite, parlant des sépultures, dit que les corps sont enveloppés dans des linceuls de toile de chanvre. Il y en a pour lesquels on a employé plus de mille aunes de toiles. Quelle que soit la mesure traduite par le mot aune, l'auteur voulait exprimer une quantité considérable.

Caillaud. — Nous arrivons aux auteurs contemporains, & parmi les descriptions de momies, très-multipliées de nos jours, je choisirai celles qui se rattacheront de plus près à mon sujet.

On lit dans le voyage de Caillaud à Meroé la description d'une momie de Pétéménon, dit Ammonius, mort à vingt & un ans, le 2 juin 116 de notre ère, qui a été dépouillée le 30 septembre 1823 :

« Voici ce qui est relatif aux linges qui la couvraient :

« Une toile peinte avec de riches détails formait l'enveloppe extérieure.

« Avec ses enveloppes la momie pesait 106 kilogrammes. La circonférence de la tête était de $1^{m},38$. On commença par dérouler les bandelettes qui fixaient sur le corps la toile peinte. On trouva ensuite des papyrus; divers morceaux de toile assez grossière; puis d'autres d'un tissu plus fin; une espèce de cravate liée avec un nœud plat autour du cou.

« On continua d'enlever beaucoup de linges serrés par d'étroites bande-

(1) Diodore de Sicile, liv. I, ch. XCI, trad. par Miot, p. 183. Didot, 1835.
(2) Traduction de Sacy, 1810, 1 vol. in-4°, p. 198.
(3) Tome V, p. 8.

lettes, entre autres trois petites serviettes de toile qu'on eût dit être encore neuves, effilées des deux bouts en forme de franges & pareilles à celles qui sont encore en usage dans le pays.

« Troisième enveloppe, comme la précédente composée de cinq serviettes & de longs morceaux de toile pliés en plusieurs doubles, servant à grossir les côtés, le tout fixé par de longues bandes.

« La quatrième enveloppe, entourée de bandes plus larges, en vieux linge grossier, contenait quatre tuniques égyptiennes ou chemises sans manches & en partie décousues sur les côtés. Ces tuniques ont 3 p. 8. p. de largeur (1^{m}, 20), & les coutures sont artistement faites; quelques-unes sont réparées, reprisées, avec des pièces bien mises.

« Par-dessus ces tuniques, trois espèces de linceuls fortement imprégnés de bitume enveloppaient entièrement la momie.

« Cinquième enveloppe : bandelettes roulées, les unes en longueur, de la tête aux pieds, les autres transversalement, qui maintenaient quatre grandes pièces de toile assez fine & divers morceaux de beau linge, parmi lesquels se trouvaient trois serviettes en pièces, c'est-à-dire encore unies par leurs extrémités, que de petits liteaux & l'interruption de la trame font reconnaître. »

Paraissait ensuite une nouvelle couche d'asphalte. Toutes ces toiles étaient d'une conservation parfaite; une d'elles a servi de serviette longtemps à l'auteur.

« Parmi ces dépouilles si bien conservées, on distingue encore trois longues écharpes d'une tissure assez belle, quoiqu'un peu grosse, frangées, effilées par chaque bout.

« Après avoir enlevé beaucoup de bandelettes & quinze linges pénétrés d'un bitume jaune, nous en découvrîmes dans la septième & dernière enveloppe sept ou huit autres enduits d'un bitume noir & tenace, adhérant très-fortement à la peau.

« Près de trois heures s'étaient écoulées dans cette opération; nous avions déroulé 380 mètres de bandelettes de 2 & 3 pouces de largeur, & 250 à 300 mètres carrés (environ 2,800 pieds carrés) de toiles diverses. »

Le corps de la momie du sexe masculin a 1^{m},73 (5 p. 3 p. 9 lig.). Les membres étaient enveloppés par une croûte volumineuse de baume, qu'il a fallu enlever avec un ciseau & un marteau pour arriver à la momie.

Passalaqua. — Peu de temps après Caillaud, Passalaqua publiait en 1826 un

catalogue des antiquités découvertes en Égypte. Il y discute l'opinion d'Hérodote qu'il combat dans quelques détails, & parle toujours d'une « épaisse couche de bandelettes & de toile. » Tantôt les membres sont enveloppés séparément, tantôt ils sont réunis, & toujours en définitive couverts par des masses énormes de linges. — Les momies grecques ne diffèrent des momies égyptiennes que par les formes extérieures des boîtes, par la dorure & par une disposition particulière des linges qui enveloppent séparément les doigts.

Samuel Birch. — Quelques années plus tard, avant 1850, Samuel Birch, décrivant l'ouverture de la momie d'une reine devant des savants anglais [1], constate plusieurs couches de carton formées par une grande quantité de toiles de lin superposées & liées par une substance visqueuse, des globules ou cristaux d'une belle gomme ou d'autres substances, des courroies de cuir se croisant sur la poitrine, des papyrus avec caractères hiératiques, & toujours des quantités considérables de linges.

Le même auteur, à Florence, en 1855, assista au dépouillement d'une autre momie ; il la représente couverte d'une première enveloppe dans toute sa longueur, puis de plusieurs séries d'enveloppes, de petits bandages régulièrement placés pour former des carrés autour de la tête, &c.

Docteur Broca. — Ce qui domine dans toutes ces descriptions, c'est l'emploi de quantités prodigieuses de linge. Une expérience faite aux yeux de tout Paris lors de l'Exposition universelle de 1867, & décrite par M. le docteur Broca, confirme ces témoignages.

La momie est enveloppée dans un premier suaire en toile rose, maintenu par d'étroites bandelettes dont les nœuds viennent se réunir en avant sur un même point. Elle a sur la poitrine un filet en perles bleues. Six figures de la déesse Patsche, en carton doré d'un seul côté, sont accrochées par la tête à ce filet. Le carton est formé par des morceaux de toile collés ensemble. Sous le suaire rose commence l'enroulement des bandelettes ; leur largeur est de 8 à 10 centimètres, & leur longueur de 5 à 6 mètres. Leur ensemble mesure au moins 250 à 300 mètres.

Leurs plans sont plusieurs fois interrompus par des suaires qui enveloppent entièrement le sujet. Après un dévidage de plus de deux heures, on est enfin arrivé aux bandelettes qui s'enroulent autour des bras & des jambes.

(1) *Account of the examination mummy the archeological journal,* septembre 1850, p. 273.

La toile des suaires & des bandelettes, très-remarquablement tissée, est de cinq ou six qualités différentes. Les plus belles portent le nom d'Horus ; mais parmi les compresses non marquées on trouve des pièces grossières, du linge reprisé.

Wilkinson. — On trouve dans un ouvrage anglais de M. Wilkinson, intitulé *Mœurs & coutumes* (1) des renseignements intéressants que je ne crois pas devoir omettre :

La fabrication des tissus, dit-il, était célèbre en Égypte, qui les exportait chez les nations étrangères ; Salomon en acheta beaucoup.

Les vêtements de laine étaient portés surtout par les basses classes, quelquefois aussi par les classes riches, mais jamais par les prêtres. Le coton était porté par toutes.

Les expériences microscopiques du docteur Ure, de Bauer, Thompson & autres montrent que les fibres du lin sont cylindriques, transparentes, articulées & réunies comme dans un roseau. Les fils de coton sont comme un ruban plat avec une lisière à chaque bord. On ne peut donc s'y méprendre, excepté quand le coton n'est pas arrivé à toute sa maturité. Alors la forme plate du centre est moins apparente. Les mêmes expériences, faites sur des linges de momies, ont montré invariablement du lin sans mélange, même de coton.

Italie. — J'ai vu à *Turin* & au musée égyptien du *Vatican* des momies semblables, sauf quelques légères variantes, à celles du Louvre & à celles dont nous venons de lire la description.

Cette coutume d'envelopper les morts remonte à la plus haute antiquité, persiste chez les Égyptiens sous les dominations grecque & romaine, & se retrouve encore dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Or, les chrétiens n'ont pu la prendre que des Juifs eux-mêmes, continuateurs des Égyptiens. Étant à Rome, conduit par M. le Cher de Rossi dans les catacombes de Saint-Calixte, je vis deux corps couverts de linges. L'un paraît enveloppé d'une simple toile, où l'on distingue sur le devant les larges coutures qui le fermaient ; l'autre embaumé à la manière égyptienne ; c'est une vraie momie. Le premier est gris, le second presque noir. Si donc on trouve des dispositions de linges semblables à celles décrites précédemment dans le Ier & le IIe siècle en Égypte & même à Rome, à

(1) *Manners and customs*, vol. V, p. 381, & vol. III, p. 115.

plus forte raison ne doit-on pas admettre que cet usage était en pleine vigueur au moment où Notre-Seigneur fut mis au tombeau ?

Jusqu'à présent nous avons considéré les linges des momies au point de vue de la quantité de linges, cherchons actuellement, pour terminer ces études, quelles étaient la qualité & la nature de ces tissus.

TISSUS DES MOMIES. — L'obligeante intervention de MM. les conservateurs du musée égyptien du Louvre & du Muséum d'histoire naturelle m'a permis de faire, avec l'aide d'un des premiers industriels de Paris, des observations minutieuses sur des échantillons qu'ils ont bien voulu mettre à ma disposition. Je les ai pesés pour en déduire le poids de l'étoffe au mètre superficiel, j'ai compté les fils de la trame & de la chaîne, & choisi les principaux pour en dresser le tableau ci-après, où ils sont classés d'après leurs poids, en commençant par les plus légers, qui sont en général les plus beaux.

Les villes d'Alençon, Armentières, Bapaume, Cambrai, Lille, le Mans & Mortagne ont des fabrications spéciales, bien connues des personnes qui se servent de ces étoffes. Elles donneront des termes de comparaison entre les saints suaires, les linges de momies & nos tissus de lin. J'ai ajouté quelques prix du commerce, qui sont encore une mesure d'appréciation relative.

TABLEAU

OU SONT CLASSÉS LES ÉCHANTILLONS DE LINGES DE MOMIES.

NUMÉROS d'après leur poids.	POIDS DU MÈTRE superficiel en grammes.	NOMBRE de fils à la chaîne.	NOMBRE de fils à la trame.	DESCRIPTION DES ÉCHANTILLONS ET LINGES SIMILAIRES MODERNES.
1	42	62	32	Assimilé à la plus belle mousseline de l'Inde qui, à une certaine époque, s'est vendue jusqu'à 50 fr. le mètre.
2	55	52	31	Batiste de Cambrai.
3	76	30	20	Grosse batiste.
4	88	46	20	Batiste de Bapaume.
5	88	32	16	*Id.*, beaucoup plus commune.
6	100	24	18	Gros linon.
7	109	32	17	Vaudrait 4 fr. le mètre superficiel.
8	153	30	14	Bonne toile de cretonne.
9	166	20	10	Belle toile à coller du papier, tissu très-lâche.
10	171	28	16	Toile d'Armentières.
11	172	24	10	Toile à torchons, belle qualité.
12	200	40	14	Toile d'Armentières, très-belle & bonne étoffe. Vaudrait 1 fr. 12 le mètre superficiel.
13	219	40	20	Bonne toile genre crémé d'Armentières, vaudrait 1 fr. 20.
14	230	20	12	Toile à torchons, genre Alençon, 80 c. le mètre superficiel.
15	236	28	14	Toile de Lille.
16	237	24	12	Toile de Mortagne, fil plus tordu, 95 c. le mètre superficiel.
17	250	28	11	Genre crémé d'Armentières, 1 fr. 15 le mètre superficiel.
18	262	36	14	Très-belle toile, grain perlé, genre du Mans, 1 fr. 50 à 1 fr. 60 le mètre superficiel.
19	343	20	9	Sangle d'une belle fabrication, de 50 mill. de large, 2 & 3 fils.
20	375	16	8	Sangle *id.*, par 2 fils & 2 fils, de 38 mill. de large.
21	387	24	14	Très-bonne toile du Mans, 1 fr. 75 le mètre superficiel.
22	390	28	12	Toile avec bordure bleue chaînée plus fin, genre Mortagne.
23	420	24	16	Toile impériale par 2 & 2 fils très-fins, se rapproche des grains de la toile à voile dite nattée.

Il ressort de ce tableau que par centimètre la chaîne a presque toujours deux fois plus de fils que la trame ; mais, par contre, les fils de la trame sont beaucoup plus forts, ce qui se rapproche d'une proportion plus avantageuse à la solidité. En disant dans le tableau aux n°s 17 & 18 : par deux & trois fils, on entend que deux fils de chaîne se soulèvent en même temps pour faire passer deux & trois fils courant ensemble dans la même navette. Dans les étoffes modernes fabriquées mécaniquement, les nombres de fils à la trame & à la chaîne sont à peu près les mêmes. La moyenne des prix d'étoffes actuelles analogues est de 1 fr. à 1 fr. 20 le mètre superficiel. La couleur des échantillons observés se rapproche de celle du nankin des Indes.

En résumé, après avoir ainsi démontré que la Bible, la tradition, tous les auteurs, & les observations les plus scrupuleuses s'accordent à faire reconnaître jusqu'à 200 & 300 mètres superficiels de linges en lin sur une seule momie, nous allons revenir à l'ensevelissement de Notre-Seigneur ; & en étudiant les reliques des saints suaires nous ne serons point étonnés qu'on en trouve dans tant de lieux divers.

II.

ENSEVELISSEMENT DE NOTRE-SEIGNEUR.

D'après tout ce qui précède, il est incontestable qu'un grand nombre de linges ont dû être employés à l'ensevelissement du Sauveur. La respectueuse prodigalité indiquée par l'Évangile dans l'emploi des aromates prouve qu'on n'a pas dû épargner davantage les linges & bandelettes, d'ailleurs nécessaires pour les maintenir. De plus, il est bien probable que l'on conserva tout ce qui avait été sanctifié par le contact de son divin corps.

Saint Jean, en disant que Jésus-Christ fut enseveli *suivant la coutume des Hébreux,* qui enveloppaient les corps de linceuls de la tête aux pieds, excluait celle des Romains qui brûlaient les corps & conservaient les cendres dans des urnes. Il avait été enveloppé de myrrhe & d'aloès dont les sucs très-amers ont la propriété de préserver les corps de la putréfaction, & dont le poids était de cent livres, tandis que quatre ou cinq livres eussent suffi à la rigueur. Cette grande quantité d'aromates fait voir qu'il n'était pas seulement enduit, mais plongé dans les parfums,

pour accélérer l'opération, en évitant de toucher au corps. Ce ne furent pas en effet des hommes habitués à ce travail vulgaire, mais des hommes nobles & de haut rang; c'était Joseph d'Arimathie, riche & décurion, qui avait demandé à Pilate le corps de Jésus; c'était Nicodème, prince des Juifs, qui avait acheté les aromates. Quoiqu'ils ne le considérassent encore que comme un prophète & un homme vraiment admirable, ils voulaient cependant, dit saint Jean Chrysostome, lui donner, par cette profusion digne de sainte Madeleine, un témoignage de leur amour & de leur foi.

Le suaire dont se servit Joseph d'Arimathie devait envelopper décemment le corps pour le porter au tombeau, indépendamment des autres linges nécessaires à l'embaumement. Nous avons vu, d'après saint Jean, plusieurs linges & un suaire qui avait été sur sa tête. Jésus-Christ était resté dans le tombeau tout le samedi. Le soir de ce jour, sainte Madeleine & Marie, mère de Jacques, & Salomé, revinrent avec des aromates & des parfums, voulant ajouter encore aux honneurs rendus par les hommes dont le dévouement les avait précédées, ou continuer l'opération de l'embaumement qui durait en général quarante jours.

On n'entend plus parler alors de ces objets sacrés dont, trois siècles seulement après, sainte Hélène retrouva les reliques répandues ensuite dans le monde entier. Je vais essayer d'en suivre la trace partout où il en existe & de raconter l'histoire de chacune d'elles.

III.

RELIQUES DES SAINTS SUAIRES.

Parmi les linges qui ont servi à l'ensevelissement de Notre-Seigneur & qui ont été conservés, il y en avait cinq plus célèbres, vénérés sous le nom de saints suaires, à Besançon, Cadouin, Cahors, Compiègne & Turin.

I.

Besançon. — Un inventaire des saintes reliques de Besançon en 1353 fait mention d'un saint suaire dont il n'était pas question dans un précédent inventaire de 1051. C'est donc dans cet intervalle, c'est-à-dire vers le XIIIe siècle, en 1253

d'après le R. P. Langellé, qu'il a été apporté dans cette ville. Dunod pense, avec les meilleurs critiques, qu'il vint à Besançon après la prise de Constantinople en 1204. En effet, plusieurs seigneurs du comté de Bourgogne prirent part à cette expédition, & l'on sait qu'une des plus douces récompenses de leurs exploits était de pouvoir rapporter quelques reliques insignes dans leur pays, où elles devenaient un monument perpétuel de leurs hauts faits & de leur courage.

Othon de la Roche était un de ces guerriers illustres, & les princes croisés, pour prix de sa valeur, lui laissèrent, disent les chroniques, une des plus belles reliques qui fussent à Constantinople. Othon l'envoya à son père qui la donna en 1206 à Amédée de Tramelay, archevêque de Besançon[1]. La relique a été conservée, mais les authentiques ont péri dans un incendie allumé par la foudre en 1349. Les auteurs qui l'ont vue & touchée disent qu'elle était en étoffe de lin terrestre, commun, doux comme celui d'Égypte, souple & tissé avec des dessins, comme du linge damassé. Sa longueur était de $2^{m},60$, sa largeur de $1^{m},30$.

S. E. Mgr le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, auquel j'ai pris la liberté de m'adresser, a eu la bonté de me répondre, & prouve, par les détails dans lesquels il a bien voulu entrer, sa foi dans l'authenticité de cette relique. Malheureusement l'église de Besançon a perdu pendant la Révolution les insignes reliques de la Passion de Notre-Seigneur qu'elle possédait. Elles ont toutes été prises, brûlées ou dispersées. Quant au saint suaire, il ne fut pas brûlé, comme on l'a cru jusqu'à ces derniers temps. Très-désireux de le retrouver, monseigneur a fait pour cela toutes les recherches les plus minutieuses.

Les archives de la préfecture du Doubs conservent la lettre d'envoi à Paris, & l'original de l'accusé de réception. A la Convention le rapport fut fait, selon l'esprit du temps, par le député Vau, de la Côte-d'Or, qui déposa la relique sur le bureau; il n'est pas dit ensuite dans la séance ce qu'on en fit. Le numéro du *Journal de Paris* du lendemain dit bien qu'on l'a envoyé aux hôpitaux pour en faire de la charpie, mais aucune décision authentique ne se trouvant dans *le Moniteur*, Son Éminence a fait compulser les archives & toutes les bibliothèques de Paris sans amener aucun résultat.

Tout ce qui reste à Besançon des appartenances du saint suaire est le coffret de bois dans lequel était renfermé celui de vermeil contenant le saint suaire. Ce coffret est d'un bois de senteur, médiocrement travaillé, avec des arabesques d'origine orientale.

(1) *Vie des saints de la Franche-Comté.*

On peut lire dans la *Vie des saints de la Franche-Comté*, par les professeurs du collége de Saint-François-Xavier de Besançon, en 1856, une histoire très-intéressante du saint suaire de Besançon, de son arrivée en France, de son culte, des miracles qu'on lui attribue. Son Éminence m'en a envoyé la copie ; il y a joint l'extrait latin de l'exposé qu'il avait fait à Rome, en 1862, sur les affaires du saint suaire, afin d'en obtenir l'office propre, qui lui a été accordé (1).

II.

Cadouin. — Tous les saints suaires n'ont pas eu le même sort. L'église de Cadouin, au diocèse de Périgueux, en possède un dont Mgr Dabert a remis le culte en honneur, en publiant un beau & long mandement dans lequel il établit son authenticité, & convoque le clergé & les fidèles à une translation solennelle qui a eu lieu le 5 septembre 1866. Le saint suaire de Cadouin fut donné au XIIe siècle à Adhémar, évêque du Puy, qui avait suivi la première croisade comme légat du saint-siége ; des mains de ce grand prélat surpris par la peste à Antioche, le sacré dépôt passa en d'autres mains pieuses & discrètes qui l'apportèrent parmi nous.

M. le Vte de Gourgues, qui a bien voulu aussi m'aider de ses savantes recherches, m'écrivait en 1867 : « Je viens d'avoir connaissance d'un texte d'Albéric des Trois-Fontaines (2) qui énonce un fait qu'aucun de ceux qui ont écrit sur le saint suaire n'avait mentionné. Tous répétaient cette même indication générale : le saint suaire fut trouvé à Antioche par Adhémar, évêque du Puy, lors de la prise de cette ville en 1098. Ce texte précise la circonstance de la découverte. Le saint suaire n'a pu être trouvé après le siége d'Antioche par les croisés, mais pendant le siége qui, quelques mois après, fut fait par les Sarrasins, sous le commandement du sultan Mossoul. »

En 1644, Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, fait une enquête sur la sainte relique & voici ce qu'il écrit : « Le R. P. dom Étienne Guichard, prieur du lieu, nous exhiba un fort grand nombre de bulles, lettres patentes, registres, titres & autres documents, par lesquels la vérité de cette adorable relique de notre Dieu & Sauveur reçoit tant & de si puissantes preuves, que nous ne croyons pas qu'il

(1) Voir aux pièces justificatives. — Besançon.

(2) Religieux de l'ordre de Cîteaux, vivant au milieu du XIIIe siècle ; il a laissé une chronique qui va jusqu'en 1241.

se trouve en toute la chrétienté une relique mieux avérée, comme il ne s'en trouve pas de plus sainte & de plus précieuse. »

L'histoire du saint suaire se rattache à l'histoire lamentable de l'occupation trois fois séculaire des plus belles provinces de la France par les Anglais, puis aux guerres de religion. Pour le mettre à couvert de tant de causes de destruction, on l'enleva de Cadouin, pendant la guerre des Albigeois (1370), pour le mettre en sûreté à Toulouse; il y resta soixante-dix ans, & fut retiré furtivement des mains des Toulousains, qui ne voulaient pas se dessaisir de ce saint trésor. « Au moment de la révolte de Luther, en 1517, Cadouin étant tombé au pouvoir des sectaires, les religieux avaient dû fuir; mais ils déposèrent le saint suaire au château de Montferrand, où il demeura caché jusqu'à la fin de la tempête. »

Lors de la grande révolution française, deux pieux chrétiens le sauvèrent encore. Il restait alors dans toute sa nudité, dépouillé des riches reliquaires où jusqu'alors il avait été renfermé.

Cette insigne relique fut constamment l'objet de la vénération des peuples & des rois, parmi lesquels on cite Philippe de Valois, Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII & Louis XII. Mgr de Lingendes raconte les pieux pèlerinages & le retour profond qu'elle ramena à la religion, les nombreux miracles & les indulgences dont elle a été l'objet. Enfin notre siècle, trop accusé, voit refleurir le culte du saint suaire dans la pieuse fête de sa translation, racontée par M. Delpit.

A la demande de Mgr Dabert, M. le Vte de Gourgues m'a envoyé la description suivante du saint suaire de Cadouin.

« La longueur du saint suaire est de 2^{m},81; sa largeur 1^{m},13. La pièce d'étoffe est entière, ayant une lisière sur les deux côtés larges, & une bordure coloriée sur les deux côtés longs. L'ornementation est ainsi disposée : de l'extrémité à une première bande coloriée la distance est de 170^{mm} remplis par le fond même du tissu. La largeur de la première bande est de 25^{mm}. De la première bande à la deuxième l'intervalle de 105^{mm} est également en fond de tissu. La seconde bande coloriée a une largeur de 65^{mm}, puis vient le fond du tissu; de l'autre côté, l'ordonnance est la même. — La seconde bande ou bande intérieure (au milieu du saint suaire) présente cette disposition : dans le milieu un cordon de 20^{mm} de large renferme une suite de fleurs coupées, posées à plat, tangentes entre elles, séparées seulement par un encadrement de huit folioles également coupées, posées deux à deux & opposées entre elles.

« De chaque côté de ce cordon, un autre cordon plus étroit renferme une suite de fleurettes ouvertes, posées sur une tige & s'enlevant sur un fond noir dont la

silhouette inférieure est très-irrégulière. Enfin de chaque côté de ces deux cordons règne une sorte de galon fond jaune-rouille, dans lequel un fil noir décrit très-élégamment des S renversés. Chacun de ces cordons est séparé de son voisin par une ligne noire horizontale. Les deux cordons qui entourent celui du milieu présentent une série de barres verticales séparant chacune des fleurettes. La bordure entière présente donc un ensemble de cinq bandes réunies. Quant à la bordure extérieure, il n'y a qu'une seule bande, qui est la répétition exacte de la bande du milieu dans la bordure intérieure. La couleur en est blanche, altérée par le temps ; mais la teinte qui en est résultée n'a aucun rapport avec la teinte écrue générale dans toutes les toiles qui ont servi à la sépulture dans l'ancienne Égypte.

« Il peut y avoir approximativement dix à douze fils par centimètre. On voit aux vitrines du Louvre des toiles égyptiennes avec des ornements comme ceux du saint suaire de Cadouin.

« M. de Longperrier écrivait : « Si l'histoire de ce tissu permet de le faire remon-« ter au Ier siècle, ce n'est pas son aspect qui constituerait un obstacle ou un moyen « d'infirmation ; mais ce n'est pas non plus sur cet aspect seul qu'il faudrait baser « une attribution d'âge sans autre garant (1). »

III.

Cahors. — M. Philippe Maury, curé de la cathédrale de Cahors, m'a remis sur la sainte coiffe de cette ville une note d'où j'extrais ce qui suit :

«..... La cathédrale de Cahors possède une très-précieuse relique honorée sous le nom de sainte coiffe ou suaire de la tête de Notre-Seigneur. C'est un linge composé de trois doubles en fin lin d'Égypte superposés (M. Champollion, après l'avoir attentivement examiné, déclara que ce linge, d'après sa structure, devait remonter à l'époque de Notre-Seigneur). Les doubles extérieurs & intérieurs sont comme une gaze très-légère ; la sainte coiffe affecte la forme d'un serre-tête, qui s'agrafait sous le menton par une boutonnière, destiné à une assez grande tête. Elle est tachée de plusieurs taches de sang, de deux en particulier qui traversent tous les doubles. D'après une tradition non interrompue, quoique vague dans son

(1) Les pièces justificatives devaient mentionner les renseignements qui m'ont été transmis par Mgr Dabert & M. le Vte de Gourgues. La publication d'un beau & savant livre de ce dernier, intitulé *Le saint suaire*, Périgueux, chez Bonnet, 1868, qui a paru pendant l'impression de ce Mémoire, les rend inutiles & m'engage à ne retenir de ces renseignements que la lettre de Sa Grandeur, en y joignant pour tous deux l'expression de ma reconnaissance.

origine, cette relique fut donnée par Charlemagne ou quelque personne de sa famille à l'église de Cahors, l'une des plus anciennes des Gaules. Le pape Calixte II, en 1119, vint la visiter & consacrer lui-même l'autel de la chapelle du Saint-Suaire, & le grand autel de la cathédrale.

« Jusqu'à la révolution de 89, il y avait chaque année un immense concours de pèlerins à Cahors, aux fêtes de la Pentecôte, pour venir vénérer la relique.

« Le malheur des temps avait fait baisser ce culte qui se continue néanmoins dans le diocèse, qui a un office particulier de la sainte coiffe, approuvé par le saint-siége. »

IV.

Carcassonne. — A l'hôpital du Pont, dans la ville de Carcassonne, le saint cabouin (coiffe) de Notre-Seigneur est l'objet d'un culte populaire (1).

V.

Compiègne. — On conservait dans l'église de Saint-Corneille, à Compiègne, un linceul blanc qu'on appelle le saint suaire de Jésus-Christ, & beaucoup d'autres bandelettes que l'on croyait venir de la même origine. Il paraît avoir été apporté en 877 par Charles le Chauve, d'Aix-la-Chapelle qui le devait à la munificence de Charlemagne. Il était alors enfermé dans une boîte d'ivoire ayant la forme d'une église. Il fut ensuite placé en 1092 dans une châsse magnifique ornée des pierres les plus précieuses & donnée par Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, par un acte de Foucault de Bonneval avec le sceau de Philippe, roi de France.

La châsse fut ouverte en 1516 & le 15 août 1628. Le procès-verbal de cette seconde ouverture indique que le linceul était plié en rouleau, enfermé dans deux doubles enveloppes de soie attachées par des cordons de soie de couleur. Ayant ôté ces enveloppes, on vit le saint suaire dont l'étoffe est si ancienne qu'on ne put qu'à grand'peine distinguer sa qualité. Elle est coffinée & fait plusieurs replis. Les liqueurs & onguents aromatiques dont on l'a imbibée la rendent plus épaisse & empêchent qu'on ne puisse discerner sa couleur. En général la plupart des assistants ont pensé que c'était un tissu de coton ou de lin fin façonné en damas. Sa longueur est de 2m,40 sur plus de 1m,20 de largeur. L'inventaire, dont le manuscrit existe encore entre les mains de M. l'abbé Bourgeois, a été dressé en 1666, &

(1) M. l'abbé Denis, chanoine de Meaux.

vérifié onze fois par les hommes les plus sérieux jusqu'au 27 octobre 1684. Dom Langellé (1) confirme tous ces détails & applique à cette insigne relique une épigraphe tirée de Tertullien :

Mea est possessio, olim possideo, prius possideo, habeo origines firmas ab ipsis autoribus quorum fuit res.

Depuis la Révolution il n'en existe aucune trace. On dit que cette précieuse étoffe, tombée entre les mains de femmes ignorantes, avait servi à des usages profanes jusqu'à ce que, réduite à l'état de chiffons, elle ait cessé d'exister (2).

VI.

Turin. — Baillet, qui d'ailleurs a souvent besoin d'être contrôlé, raconte avec beaucoup de développement l'histoire du saint suaire de Turin.

Les chanoines de Liré en Champagne, à trois lieues de Troyes, reçurent cette relique de Godefroy de Charny, gentilhomme de Bourgogne, gouverneur de Picardie, qui la fit placer dans l'église qu'il fondait à cette intention, le 20 juin 1353. Il disait l'avoir conquise dans la guerre contre les infidèles, & reçue de Ugon IV, roi de Chypre, à qui il avait rendu de grands services.

Dès qu'elle fut exposée, elle attira à Liré un grand concours de fidèles. Cependant l'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, n'y voyant pas d'authenticité suffisante, défendit aux chanoines de l'exposer. On l'emporta hors du diocèse dans un lieu où elle resta près de vingt-quatre ans. Vers l'an 1378, Godefroy de Charny le jeune, fils du fondateur de l'église, obtint du légat de Clément VII, à Avignon, la permission de placer le saint suaire dans l'église, sans être obligé de prendre le consentement de son évêque. L'évêque de Troyes, Pierre d'Arcies, défendit cette exposition, sous peine d'excommunication, jusqu'à ce que le pape en ait ordonné. Godefroy obtint contre cette défense un ordre du roi Charles VI pour la permettre. Sur la réclamation de l'évêque, le roi révoqua cette permission le 4 août 1389. Godefroy de Charny alla lui-même à Avignon se pourvoir devant Clément VII, qui confirma la permission donnée par le légat. L'évêque adressa alors une requête au pape, démontra que ce qu'on croyait être une impression du corps de Jésus-Christ sur la toile n'était qu'une peinture faite de main d'homme ; que, d'après l'opinion commune, on était persuadé que ce suaire n'ayant jamais servi à Jésus-Christ, son

(1) *Histoire du saint suaire de Compiègne*, Paris, 1684, in-12.

(2) Chifflet, *De linteis sepulchralibus Christi*, *Antuerpiæ*, 1624, in-4°, ch. XXVI, & aux pièces justificatives, Compiègne. Mgr Gignoux, évêque de Beauvais ; M. l'abbé Millière, vicaire général ; & M. l'abbé Bourgeois, archiprêtre de Compiègne.

exposition publique choquait les honnêtes gens & toutes les personnes de bon sens, & qu'elle portait le petit peuple à la superstition. Clément, se rendant aux raisons présentées par l'évêque, trancha la question & donna un bref du 6 janvier 1390 par lequel il permit d'exposer le drap sans ornements ni cierges, avec un écriteau indiquant que ce n'était pas le vrai suaire de Notre-Seigneur, mais une simple représentation comme les autres tableaux. Les chanoines y renoncèrent (1).

Chifflet confirme l'opinion de Baillet, en se contentant de rapporter que Clément VII interdit de montrer cette relique en public pour ne pas engager un peuple ignorant & grossier dans de vaines démonstrations religieuses, & continue son histoire sans avoir égard à ces objections. Dom Langellé dit qu'il importe peu que plusieurs se soient déclarés contre le culte de ce linge sacré, puisqu'on leur oppose un grand cardinal, saint Charles Borromée, & d'autres personnes; & de plus des bulles du pape, les miracles & le consentement des auteurs du XVIe & du XVIIe siècle.

Le saint suaire demeura ainsi renfermé jusqu'en 1418; les guerres civiles engagèrent les chanoines à le déposer avec d'autres reliques dans le château de Humbert, comte de la Roche, seigneur de Villers-Seyssel, qui avait épousé Marguerite de Charny, petite-fille & héritière de leur fondateur. Le comte donna aux chanoines un acte de reconnaissance en date du 6 juillet 1418. Après sa mort, Marguerite fut condamnée par arrêt du parlement de Dôle, en Franche-Comté, à rendre le dépôt de Liré. Elle rendit en effet les reliques & les joyaux de l'église, en retenant seulement le saint suaire, sous prétexte que c'était une acquisition faite à la guerre par son grand-père Godefroy, & qui lui appartenait à titre d'héritière.

Un autre arrêt du même parlement du 8 mai 1443 lui permit de le garder encore trois ans, moyennant une somme d'argent qu'elle devait payer à l'église de Liré. Marguerite usa de divers délais, jusqu'à ce qu'étant allée à Chambéry en 1452, elle le laissa à la duchesse de Savoie, Anne de Chypre-Lusignan, & lui en fit donation par un acte dressé le 22 mars. Dès l'année suivante, le duc de Savoie fit battre des médailles avec des revers où était figuré le saint suaire, tenu par une femme à genoux; & on commença à lui rendre un culte public à Chambéry. Les chanoines de Liré, ayant su ce qu'avait fait Marguerite, lui intentèrent un nouveau procès, & obtinrent de l'official de Besançon une sentence d'excommunication contre elle en 1457, sans pouvoir néanmoins en tirer aucune raison.

Après sa mort, ils prirent occasion du voyage que le duc de Savoie fit à Paris

(1) Baillet, *Vie des saints*, t. IV, p. 259.

en 1464 pour aller lui demander justice, & réclamer le saint suaire; mais au lieu de restituer la relique, il leur donna 50 francs (4 du petit poids) d'or de rente perpétuelle, payable au jour de saint André.

Le duc aîné, son fils, bâtit pour le saint suaire, dans le château de Chambéry, une chapelle qui fut érigée en église collégiale par une bulle de Paul II. Le saint suaire fut ensuite transporté à Vercelli, puis à Nice, où une rue porte le nom de Saint-Suaire, puis encore à Vercelli; enfin rendu à Chambéry en 1563. Emmanuel-Philibert le fit porter à Turin en 1578 pour épargner un pèlerinage à pied à saint Charles Borromée & l'y garda, malgré les promesses de le rendre à Chambéry (1). Cette relique était, au XVIe siècle, l'objet d'une si grande vénération, qu'en 1516, à la suite d'un vœu, François Ier vint à pied de Lyon à Chambéry pour la visiter.

Jusqu'à nos jours elle ne quitta plus le riche sanctuaire que les souverains du Piémont lui ont élevé, & le dernier souvenir qui s'y rattache est tout à fait contemporain. Lors du mariage de Victor-Emmanuel à Turin, & à cette occasion, le saint suaire fut transféré de la chapelle où on le conserve au Palais-Madame; un témoin oculaire, aussi éclairé que digne de foi, Mgr Jeancart, évêque de Cérame, ayant assisté à cette imposante cérémonie, & vu le respect dont la relique était entourée, a eu la bonté de m'en raconter les détails, & d'y joindre la description suivante : « C'est une pièce d'étoffe de 4 mètres environ de longueur, en lin, un peu jauni par le temps & rayé comme du basin. De grandes taches, dont quelques-unes indiquent certainement la place de la tête, ne peuvent être attribuées qu'au sang divin dont ce saint suaire fut décoré. Le temps a fait dans le tissu des trous imperceptibles dont quelques-uns ont été réparés par les princesses. »

DIVERS SAINTS SUAIRES. — On parle d'autres linges sacrés désignés à tort sous ce nom, & entre autres d'un saint suaire qui aurait été cédé par Beaudouin à *saint Louis*. A *Aix-la-Chapelle,* peut-être le même qui fut apporté à Compiègne A *Saint-Jean-de-Latran* (2), à *Sainte-Marie-Majeure*, à *Saint-François-à-Ripa*, à *Sainte-Marie-in-Transtevere,* à *Saint-Marc* à *Rome*. A *Jaën*, ville d'Andalousie C'est un voile de la Véronique dont il sera question ci-après. Chez les religieuses

(1) Baillet

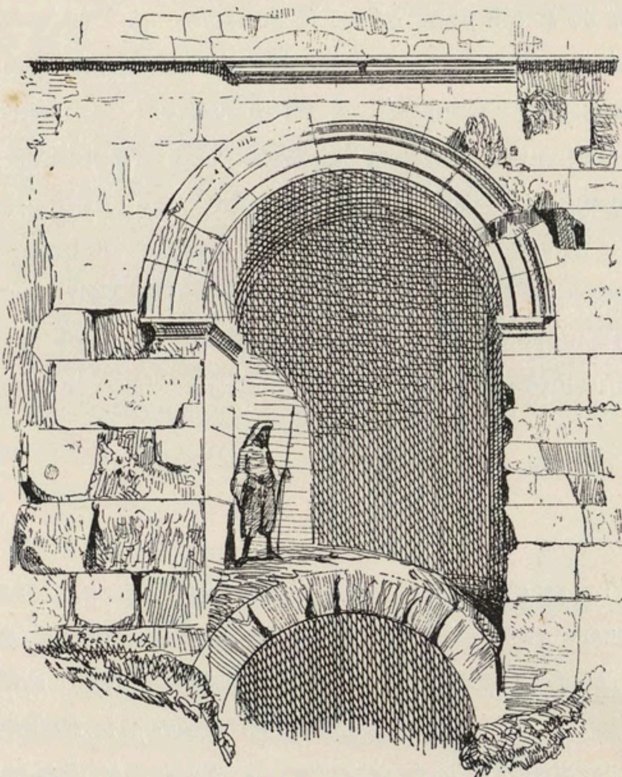
(2) Chifflet, *De linteis sepulchralibus Christi.*

d'*Enxobregas* près Lisbonne, avec la peinture du corps de Notre-Seigneur. A *Toulouse* (1). Et à *Mayence*. Dom Morin (2) en signale un fragment à l'abbaye de Ferrières.

J'ai vu à *Lyon* une parcelle du saint suaire provenant de la Sainte-Chapelle de Paris, de 26mm de long sur 18mm de large. On compte dix-neuf fils sur cette largeur. C'est une étoffe de lin tout unie, d'un tissu très-soigné, &, pour la finesse, comparable à ce qu'on appelle du gros Cambrai.

Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que l'on trouve une si grande quantité de morceaux de linges, qui peuvent être des fragments de bandelettes. Si c'eût été des suaires entiers, on n'eût pas manqué de me les montrer à Rome, lorsque j'y cherchais avec tant de soin toutes les reliques de la Passion.

(1) Guinaumont.
(2) *Histoire du Gâtinais*.



Arc de l'Ecce Homo à Jérusalem, d'après une photographie.

CHAPITRE V.

LES VÉRONIQUES. — LES SAINTES ROBES.



ES suaires nous sommes naturellement conduits à d'autres étoffes également sanctifiées par l'attouchement divin de Notre-Seigneur & d'abord à celles où l'on croit que sa sainte face a été imprimée.

I.

LES VÉRONIQUES.

Véronique du Vatican.— Saint Luc dit que Notre-Seigneur fut accompagné au Calvaire par une grande foule, & surtout par des femmes en pleurs auxquelles il dit : « Pleurez sur vous & vos fils, & non sur moi. » La tradition ajoute que l'une d'elles lui présenta un voile pour l'essuyer, & que ce voile étant plié en trois, l'image de Jésus-Christ se trouva trois fois représentée. On croit que la sainte femme qui essuya le visage de Notre-Seigneur s'appelait Bérénice ou Vénice dont, par corruption, on aurait fait Véronique, vraie image, appliquant à celle qui portait le voile le nom du portrait qui s'y imprima [1]. On a conservé, dit-on, ces images dont l'une serait en Espagne, l'autre était à Jérusalem & la troisième est à Rome.

(1) Baillet, t. IV, p. 21.

Celle-ci, apportée du temps de Tibère, aurait contribué à une guérison de cet empereur. Constantin l'aurait placée dans la basilique de Saint-Pierre, où dix fois par an on la montre au pape, aux cardinaux & aux fidèles agenouillés sur les dalles de la nef.

Une inscription, copiée par M. le chanoine Barbier de Montault dans la diaconie de Sainte-Marie-des-Martyrs, où l'on garde précieusement à l'autel du Crucifix les restes vermoulus d'un coffret de bois qui servit au transport de la sainte relique, nous apprend comment, par les mains mêmes de sainte Véronique, le voile de la sainte face vint de Palestine à Rome. *Area in qua sacrum sudarium olim a diva Veronica delatum Romam ex Palestina hac in Basilica annis centum restituit.*

Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean VII lui fit faire un reliquaire en 705.

Le 23 novembre 1011, le pape Sergius lui consacra un autel dans l'église de Saint-Pierre au Vatican.

En 1200, Innocent III en fit mention dans le sermon du premier dimanche après l'Épiphanie.

En 1298, Boniface VIII enleva la relique de l'église du Saint-Esprit, où elle se trouvait alors, & la rapporta à la basilique du prince des apôtres.

Au xve siècle, on établit une messe votive de la sainte Véronique ou sacrée représentation de Jésus-Christ.

En 1606, Paul V la plaça dans la nouvelle basilique de Saint-Pierre (1).

A Rome le cardinal Baronius, à Milan saint Charles Borromée, firent retrancher des titres liturgiques la fête de la sainte Véronique pour la remplacer par celle de la sainte Face de Notre-Seigneur. Benoît XIV, qui l'avait en grande vénération, ainsi que Urbain VIII, dit : « Que Véronique soit le nom d'une femme ou celui de la relique elle-même, il est certain que cette relique est honorée depuis beaucoup de siècles dans la basilique du Vatican. »

C'est ici, ce me semble, le lieu de rappeler ce que dit si sagement le savant dom Mabillon : « Là où la tradition est immémoriale & l'identité établie, la possession du culte est un titre solide, qui ne pourrait être détruit que par des preuves certaines & évidentes... La présomption est en faveur des reliques qui jouissent de ces avantages ; car on ne les a pas exposées d'abord sans les avoir bien examinées. Les anciens canons le prescrivent... Il est donc de l'équité de juger en faveur de la possession, à moins qu'on n'ait de bonnes raisons d'en douter, mais des raisons précises & non vagues & générales. » On distribue à Rome des gravures repré-

(1) Chifflet, ch. xxxiv.

sentant une image très-nette de Notre-Seigneur. C'est plutôt une indication qu'une copie de la relique, où l'image est très-effacée. Les chanoines de Saint-Pierre ont seuls le privilége de voir cette insigne relique, qui est cachée même aux cardinaux. La réunion des évêques à Rome pour l'immaculée Conception a fait faire une heureuse exception à cette règle, & permis à M. l'abbé Barbier de Montault, qui se mit sous la conduite de l'un d'eux, de la voir de près, & de raconter ainsi sa visite dans les *Annales archéologiques*.

« Le 8 décembre 1854, on fit descendre cette insigne relique sur l'autel du Saint-Sacrement entre la sainte lance & le bois de la vraie croix. La sainte face est enfermée dans un cadre d'argent doré par endroits & de forme carrée, sévère d'aspect, & peu rehaussée d'ornements. La simplicité du relief fait d'autant plus ressortir l'intérieur du tableau, que protége un cristal épais. Malheureusement, par une de ces coutumes trop fréquentes en Italie, une lame de métal couvre l'intérieur & ne laisse dégagée que la figure dont elle dessine les contours. A ces contours franchement accusés l'on soupçonne de longs cheveux qui retombent sur les épaules, & une barbe courte qui se bifurque en deux mèches peu fournies. Le reste des traits est si vaguement dessiné, ou plutôt si complétement effacé, qu'il m'a fallu la meilleure volonté du monde pour apercevoir la trace des yeux & du nez. Ce qui augmente encore la confusion est une résille à mailles espacées, placée là dans le but d'empêcher le linge de tomber par morceaux. En somme on ne voit pas le fond de l'étoffe, cachée par une application inutile de métal, & à l'endroit de l'empreinte on n'aperçoit qu'une surface noirâtre & ne donnant pas de forme de figure humaine [1]. »

Véronique de Jaën (Espagne). — Mgr Monescillo, évêque de Jaën, m'a envoyé une photopraphie représentant le voile de la Véronique que l'on conserve dans la cathédrale de cette ville & que j'ai reproduite en vignette à la fin de ce chapitre.

Laon. — On vénère à Laon une *sainte face* donnée aux religieux de Montreuil par Jacques de Troyes, chapelain du pape Innocent IV, en 1243.

Image d'Édesse.—On raconte qu'Abgarus, roi d'Édesse en Mésopotamie, avait envoyé un peintre pour faire le portrait de Jésus-Christ; mais que, ébloui par l'éclat surnaturel qui brillait dans sa personne, il ne put réussir, & qu'alors Notre-Seigneur,

(1) L'abbé Barbier de Montault, *Annales archéologiques*, t. XXIII, p. 231.

prenant un suaire, en essuya son visage qui resta figuré sur le linge. Cette image était déjà célèbre au VIe siècle à Édesse; elle y resta jusqu'au XIe siècle, époque où elle passa à Constantinople, puis à Rome, où on la vénère à Saint-Sylvestre-in-Capite. Une foule de docteurs pieux & savants, grecs & latins, pendant un grand nombre de siècles, ont cru à l'exécution miraculeuse de cette image [1].

GÊNES croit aussi posséder le saint suaire d'Édesse, qui aurait été porté de cette ville à Constantinople par Constantin Porphyrogénète en 944. Jean Paléologue, vers le milieu du XIVe siècle, donna l'image à Léonard Montaldo qui en fit présent à l'église de Saint-Barthélemy de Gênes, desservie aujourd'hui par les barnabites.

PORTRAITS DE NOTRE-SEIGNEUR. — Telles sont les images de Notre-Seigneur « appelées *acheiropoiètes*, c'est-à-dire qui passent pour avoir été faites sans la participation de la main de l'homme. » Quelle que soit leur authenticité, elles ne peuvent servir à donner les traits du Sauveur, car elles sont tellement effacées qu'il est impossible, quoi qu'en dise Chifflet, à propos du saint suaire de Turin, d'y trouver des traits arrêtés pour une figure humaine. D'autres monuments nous donneraient-ils la face divine d'une manière plus précise, en un mot « les chrétiens du premier âge possédaient-ils des portraits authentiques, des images contemporaines du Rédempteur? Malgré l'immense intérêt & la légitime curiosité qui s'attachent à une pareille question, la science n'est pas en mesure de lui donner une solution satisfaisante.

« La fameuse controverse qui s'éleva, dès le IIe siècle, au sujet de la beauté ou de la laideur de notre Sauveur, semble même exclure toute idée d'un type reconnu comme primitif; & deux cents ans avant saint Augustin, saint Irénée avait déjà affirmé positivement que ce type ne se trouvait nulle part...

« Il est certain néanmoins qu'un type tel quel, de convention, fut admis d'assez bonne heure. Était-il déjà fixé au temps de Constantin? Tout ce que nous pouvons affirmer, sur le témoignage d'Eusèbe, c'est qu'il existait dès lors des portraits du Christ, & que Constancia, sœur de l'empereur, pria l'évêque de Césarée de lui en procurer un. »

On voit cependant au cimetière de Saint-Calixte une image qui doit remonter au IIe siècle & qui « paraît être le point de départ de la forme hiératique qui a traversé tous les siècles... Le Sauveur.... s'y montre avec le visage de forme ovale.

(1) Trombelli, t. II, 2e part., p. 123.

légèrement allongée, la physionomie grave, douce & mélancolique, la barbe courte & rare, terminée en pointe, les cheveux séparés au milieu du front & retombant sur les épaules en deux longues masses bouclées. »

Dans les autres monuments antiques « Notre-Seigneur est habituellement représenté jeune & imberbe, par allusion à sa nature divine qui n'est point soumise aux vicissitudes du temps... Il paraît surtout ainsi quand il opère quelque miracle, parce que c'est alors qu'il fait preuve de divinité, en se montrant maître de la nature; quand, au contraire, il enseigne ses apôtres, il est figuré dans la maturité de l'âge, avec de la barbe, ce qui convient à qui possède la plénitude du vrai & le communique aux autres (1). »

Voici comment le cardinal Borromée (2) s'exprime à ce sujet : « Son visage était plein de vie & d'une rare beauté; sa taille de 7 palmes (environ 1m,89) (3); ses cheveux d'un blond doux (*subflavi*), ondulés, ses sourcils noirs peu arqués; ses yeux d'un brun suave avaient un regard d'une grâce admirable & pénétrante; nez long, la barbe blonde & un peu longue : il portait les cheveux très-longs; jamais ciseaux n'y avaient pénétré, & la main de sa mère seule dans son âge tendre y avait touché, sa tête était légèrement inclinée comme pour atténuer la hauteur de sa taille. La couleur de son visage rappelait celle d'un froment un peu rouge. »

(1) L'abbé Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, Paris 1865, au mot Jésus.

(2) *Simbole lettere*, t. VII, p. 48.

(3) Chifflet, en parlant du saint suaire de Turin, où il me paraît s'être d'ailleurs un peu trop laissé aller à sa pieuse imagination, fixe la taille de Notre-Seigneur à 1m,87, Alphonse Palæotti à 5 pieds de Bologne (1m,80). Enfin la tradition nous donne cette hauteur par celle d'une table portée sur quatre colonnes dans le cloître de Saint-Jean-de-Latran, & d'après laquelle j'ai trouvé 1m,84 (environ 5 pieds 8 pouces de nos anciennes mesures).



Véronique de Jaën,
d'après une photographie.

I

LES SAINTES ROBES.

Parmi les plus insignes reliques de Notre-Seigneur on compte ses vêtements, qui étaient grossiers. Il devait porter, suivant l'usage juif, une tunique, espèce de chemise sans couture, une robe par-dessus, semblable à la soutane des ecclésiastiques, & enfin un manteau comme vêtement extérieur qui s'enlevait facilement & ne se conservait pas dans l'intérieur des habitations. Les Juifs n'avaient pas de vêtements séparés pour le corps, les cuisses & les jambes (1).

Il est certain qu'Hérode fit couvrir Jésus-Christ d'une robe blanche en signe de dérision; que la robe blanche était le signe de la royauté, que les rois ne permettaient pas à d'autres qu'à leurs parents de la porter, que les accusés étaient ordinairement vêtus d'une tunique noire. Hérode involontairement rendait ainsi hommage à son innocence (Baronius).

Notre-Seigneur pouvait avoir deux tuniques ou robes, sans contredire ce qu'il avait enseigné, qu'il ne faut pas avoir deux tuniques, entendant par là qu'on ne doit pas en avoir de rechange (2).

Dans sa passion il apparaît avec une seule tunique, celle sans couture que les soldats tirèrent au sort; cette robe était grossière, semblable à celle des Galiléens. Peut-être fut-il dépouillé de la robe de dessus ou robe d'honneur, comme Joseph, qui était l'image de Jésus-Christ, en fut dépouillé avant d'être jeté dans la citerne.

Sur la pluralité des vêtements de Notre-Seigneur, M. Guérin (p. 87), s'exprime ainsi : « Se peut-il trouver un texte plus net & plus décisif que ces mots de saint Marc rapportant l'histoire de l'Hémorroïsse : « Jésus, dit-il, connaissant en « soi-même la vertu qui était sortie de lui, se retourna vers la foule & dit : *Qui est-* « *ce qui a touché mes vêtements? quis tetigit vestimenta mea?* » Pour que l'Évangéliste emploie ici le pluriel, ne faut-il pas que Jésus-Christ ait eu plus d'un vêtement? Nous pourrions, assurément, nous en tenir à ce texte sacré, mais écoutons quelques commentateurs sur ce passage de Job : *Leur multitude consume mon vêtement*

(1) *Cornelius à Lapide*, Matth., XXVII, 35.
(2) Sandini, *Histoire de la sainte famille*, 1764, in-12, p. 81.

& ils m'environnent & me serrent comme le haut d'une tunique. Sur cet autre endroit de saint Jean : *Simon Pierre ayant entendu que c'était le Seigneur, mit son habit, car il était nu, & il se jeta dans la mer,* le docteur Allioli [1] donne cette explication : « C'est-à-dire qu'il était presque nu. Il n'avait que l'habit de dessous, une che- « mise (ou tunique); sur cet habit de dessous, il mit promptement l'habit de « dessus, la robe, & il l'attacha avec une ceinture... »

Forme de la tunique. — La tunique était le principal vêtement de dessous des Grecs & des Romains ; elle se rapproche fort par son usage de la chemise & par sa forme de la blouse moderne. La tunique ordinaire des hommes en Grèce & à Rome était une simple chemise de laine serrée autour des reins & descendant jusqu'aux genoux ou à peu près, avec deux manches courtes qui ne couvraient que le muscle deltoïde, c'est-à-dire la partie supérieure du bras à la hauteur de l'aisselle, & ne tombaient même pas jusqu'au coude. La partie industrieuse de la population, pendant qu'elle était occupée à ses travaux du jour, la portait sans aucun autre vêtement.

D'après Theophylactus, les tuniques des Juifs étaient formées de deux morceaux réunis par des coutures. Salmazius dit que la tunique de Notre-Seigneur aurait été tissée à l'aiguille, semblable à une chemise sans fente de côté, & non comme les tuniques ordinaires qui s'attachent avec des agrafes. Ferrari réfute Salmazius sur ce qu'il dit que la robe *inconsutilis* était cousue (*consuta*). Cornelius & le P. Lamy supposent qu'elle était en tricot [2]. Braunius prétend qu'elle n'a été ni attachée comme le dit saint Chrysostome, ni tricotée comme le prétend Ferrari, mais exécutée par un tisserand [3]. Nous verrons à l'occasion de celle d'Argenteuil une solution présentée par M. l'abbé Davin qui paraît le plus près de la vérité.

Origine de la tunique. — D'après une croyance assez généralement répandue, la sainte Vierge aurait tissé la tunique de Notre-Seigneur quand il était enfant, & elle avait crû avec lui, sans qu'il en eût jamais changé. Il n'y a pas de doute que, suivant l'usage, la sainte Vierge ne l'ait tissée elle-même ; mais le miracle de l'accroissement de cette robe, inutile pour en démontrer l'authenticité, paraît contraire à la vie cachée que Notre-Seigneur a voulu mener jusqu'à

(1) *Nouv. comment.*, 1853, t. VIII, p. 617.

(2) Erat autem tunica ejus desuper contexta per totum. Sine commissura, continuo textu a summa parte ad imum contexta, simili opere, quo nunc fiunt tibialia acu texta, *des bas brochez, bas faits à l'aiguille.* Talium vestium fragmenta inutilia sunt, quia dissuuntur ex se. (Lamy, page 59.)

(3) Sandini, p. 83.

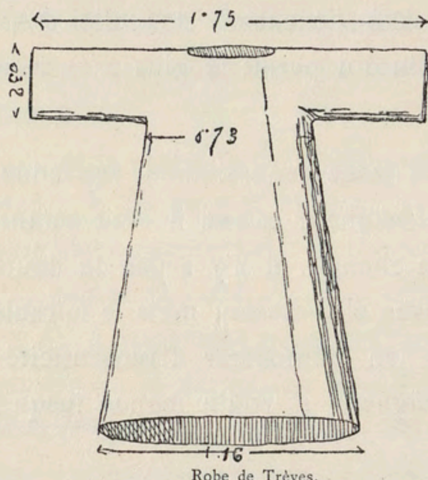
sa mission. On répond, il est vrai, que la sainte Vierge a pu seule le savoir. Mais ce fait était trop patent pour que ses cousins & ses autres parents qui le voyaient continuellement ne s'en fussent pas aperçus. Il est constant, au contraire, que la mission de Notre-Seigneur ne se manifesta pas tout d'abord pour les siens. Saint Luc dit en effet : *Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.*

Le miracle des noces de Cana est *le premier* qui montra sa gloire à ses disciples. Saint Jean (ch. II, v. 11) ne dit-il pas : *Hoc fecit initium signorum Jesus in Cana Galilææ, & manifestavit gloriam suam, & crediderunt in eum discipuli ejus?* Ce n'est qu'au moment de sa vie publique que ceux de Nazareth, qui étaient étonnés de ses miracles, disaient : « N'est-ce pas là le fils de Joseph? »

RELIQUES.

Les villes de Trèves & d'Argenteuil possèdent chacune une tunique que l'on dit avoir appartenu à Notre-Seigneur, & chacune autrefois croyait avoir la robe sans couture, ce qui mettait dans les esprits une confusion regrettable; mais des études récentes ont démontré que les deux reliques peuvent être véritables. Il est certain que la longue robe conservée & honorée à Trèves est différente de celle d'Argenteuil.

Nous nous occuperons d'abord de celle de Trèves, qui paraît être arrivée la première en Europe.



Robe de Trèves.

La robe de Trèves. — Sainte Hélène envoya la robe de Notre-Seigneur à Agritius, évêque de Trèves, qui était alors une des premières villes de l'Empire, capitale des Gaules, résidence des empereurs d'Occident jusqu'à la fin du IVe siècle, & patrie de l'impératrice, qui la gratifia de ce riche cadeau, en y ajoutant d'autres reliques de la Passion. Il est probable qu'elle fut conservée à Jérusalem pendant les trois premiers siècles jusqu'au moment de l'invention de la vraie croix & offerte alors à sainte Hélène, qui put en donner un grand prix.

La tradition & les documents écrits, qui malheureusement ne remontent pas

beaucoup avant le XIIe siècle, mais rappellent d'antiques traditions, sont d'accord sur l'authenticité de la relique. M. le professeur Marx, sur l'invitation de l'archevêque, a publié un beau & volumineux travail (1) relatif à l'histoire de la robe de Trèves; il explique le manque d'anciens documents par le fait que dans les anciens temps de l'Église d'Occident, on n'était pas dans l'usage de transférer ni même de toucher les reliques des saints, & que dans ces temps agités on cachait soigneusement de pareils trésors. Il parle d'un diptyque en ivoire, ouvrage romain de la décadence, qui représente l'introduction des reliques de Trèves dans cette ville & leur réception par sainte Hélène.

En 1196, l'archevêque Jean, faisant travailler à la cathédrale, trouva la cassette qui contenait la sainte robe. Elle resta, à partir de ce moment jusqu'en 1512, sous le maître-autel sans être exposée, & après bien des vicissitudes, de 1512 à 1810, elle revint à Trèves, d'où elle avait été éloignée pendant un siècle.

La caisse contenant la sainte robe fut déposée dans la chambre aux reliques. On trouva dans l'intérieur une seconde caisse, couverte de cuir, fermée comme la première avec trois serrures; puis une troisième entourée de coton & enveloppée d'une toile. La toile ayant été enlevée, on vit que la caisse était garnie d'un lacet rouge & de vingt-cinq sceaux intacts, comme le portait le premier procès-verbal, puis de deux serrures. On y trouva une couche de coton & trois enveloppes de soie successives, l'une bleue, l'autre rouge, & la troisième blanche. Enfin on vit la sainte robe elle-même conservée dans toute sa longueur, mais pliée dans le sens de la largeur. Elle fut enlevée avec le taffetas blanc & étalée sur l'autel de la chapelle.

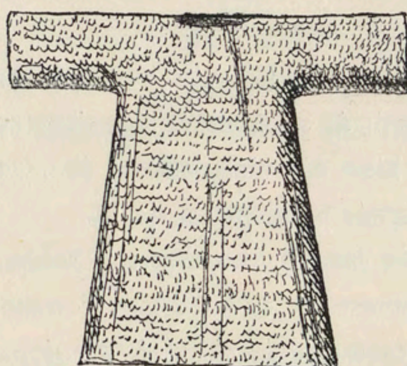
Sur le devant elle parut comme écaillée, & on remarqua que précédemment, pour mieux conserver le vêtement, on y avait appliqué une étoffe très-fine qui s'était détachée par l'effet du temps & tombait en petits morceaux. Beaucoup de ces morceaux furent ramassés par les assistants. On les a souvent appelés parcelles de la sainte robe; mais ils n'en font pas partie : aucune parcelle de la sainte robe n'a été séparée. La haute antiquité du vêtement est évidente. Elle est plus brune à l'intérieur qu'à l'extérieur, blanchâtre en quelques places, grisâtre dans le reste. On crut n'y trouver aucune trace de couture, mais le dos avait été recouvert de gaze, parce que le tissu se défaisait en beaucoup de places & que les fils pendaient. Les fils sont si fins qu'on les distingue à peine à l'œil nu; la matière paraît être des filaments d'orties.

(1) Voir la traduction de M. Marx par M. Legentil. Pièces justificatives.

La longueur par devant est de 1m,55 & par derrière de 1m,62 ; la largeur sous les manches est de 0m,73 & au bas de 1m,16 ; la longueur des manches est de 0m,50 & leur largeur de 0m,32.

Quand cette relique fut publiquement exposée en 1810, plus de deux cent mille pèlerins y affluèrent. A la dernière exposition en 1844, leur nombre dépassa un million.

Robe d'Argenteuil. — Voici ce que l'on connaît de la relique d'Argenteuil : au VIe siècle, saint Grégoire de Tours dit que la tunique achetée par les fidèles fut portée à une ville de Galatie, province de l'Asie Mineure. Cette ville est à cent cinquante milles environ de Constantinople. La relique y était conservée dans une basilique consacrée sous le vocable des Saints-Archanges & dans un caveau secret, où elle reposait au fond d'un coffre en bois. De cette ville, la sainte tunique fut emportée à Zaphat ou Jaffa, pour être mise à l'abri des attaques du roi des Perses, qui fit une incursion dans l'Arménie vers l'an 590, & qui y détruisit toutes les églises. Ces détails furent donnés à saint Grégoire par un évêque nommé Siméon, qui vint à Tours en 591, la seizième année du règne du roi Childebert, & la trentième de celui du roi Gontran. La tunique ne resta pas à Jaffa. Vers 594, elle fut solennellement portée à Jérusalem par trois patriarches, Grégoire d'Antioche, Thomas de Jérusalem, Jean de Constantinople & une foule de peuple (1). Vingt ans après cette translation, elle fut emportée en Perse avec la vraie croix par Chosroës II (614). Héraclius la reprit, & en 627 la transféra à Constantinople, puis la rapporta à Jérusalem, &, craignant une nouvelle profanation, la remit enfin à Constantinople.



Robe d'Argenteuil.

L'impératrice Irène, envoyant de riches présents à Charlemagne, y comprit la tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Charlemagne avait une sœur nommée Gisèle, qui habitait depuis un certain temps un monastère situé à Argenteuil (2), & dépendant de la célèbre abbaye de Saint-Denis. Théodrade,

(1) Gretzer, liv. I, ch. XCVII.

(2) « Argenteuil est une petite ville située près de la Seine, à deux lieues de Paris : après avoir successivement porté les noms d'*Argentogilum*, *Argentoilum*, elle a conservé celui d'*Argentolium*. Ermenrich & sa femme Numma ou Nummana fondèrent dans cette ville un monastère, sous le règne de Clotaire III, qui confirma

nièce de Gisèle, & l'une des filles de Charlemagne, voulant se consacrer à Dieu, manifesta le désir d'entrer dans ce saint asile; l'empereur demanda à l'abbé & aux religieuses de Saint-Denis la permission d'y placer sa fille en qualité d'abbesse, ce qui lui fut accordé. Or, il aimait beaucoup cette princesse, & il voulut enrichir son monastère du plus précieux trésor envoyé de l'Orient. Il fit donc la translation solennelle de la sainte tunique vers le 13 août 800, & la déposa dans le monastère d'Argenteuil. Charlemagne, qui avait reçu des reliques d'Irène, d'Haroun-al-Raschid, d'Azan, n'était pas crédule à ce sujet; car plus d'une fois, dans ses *Capitulaires,* il porte la défense de vénérer les corps des martyrs & des saints dont les reliques seraient douteuses [1].

En 857, à la suite de l'invasion des Normands, sous Charles le Chauve, le monastère fut ruiné, & les religieuses obligées de s'enfuir, après avoir eu la précaution de cacher la relique dans une muraille, où elle resta enfouie & oubliée des fidèles qui la croyaient perdue. Ce fait se représente souvent à l'occasion des reliques.

En 1156, elle fut retrouvée par un religieux de l'ordre de Saint-Benoît, qu'on y avait établi. Une charte authentique émanant de Hugues, archevêque de Rouen, constate que le roi Louis VII, le clergé, la cour, les fidèles la vérifièrent, ainsi que les écrits attestant son authenticité & relatant son histoire.

En 1435, Sicille, héraut d'Alphonse V, roi d'Aragon, écrivait : « *J'ai veu l'abillement à Argenteuil près Paris, environ trois lieues.* »

En 1529, la sainte tunique était l'objet d'une cérémonie solennelle, décrite par dom Michel Felibien.

En 1569, les huguenots mirent le feu à l'église, emportèrent la châsse & laissèrent heureusement la relique, que l'on conserve dans un coffre de bois.

Louis XIII y alla trois fois faire ses dévotions & ne voulut point qu'on la tirât du coffre pour la lui faire baiser à nu. Il dit qu'il fallait croire & ne pas voir.

En 1680, Marie de Lorraine, dite Mademoiselle de Guise, donna une magnifique châsse en vermeil, enrichie de pierreries.

cette donation vers l'an 665. Le même monastère qui, d'après le vœu des fondateurs, fut placé sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Denis, obtint de Childebert III un privilége daté de l'an III de son règne, privilége où l'on voit que cette maison fut primitivement habitée par des religieuses, sous la direction de Leudesinde. Charlemagne se le fit céder ensuite par les moines de Saint-Denis pour y placer, sous le gouvernement de sa fille Théodrade, des vierges consacrées à Dieu...

« Cependant on célébrait tous les ans, dans le monastère de Notre-Dame-d'Humilité d'Argenteuil, une fête anniversaire en mémoire des bienfaits de Charlemagne, & surtout parce qu'il avait enrichi cette maison de la tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ & des reliques de sainte Christine apportées de Rome. » (*Gallia christiana,* charte VIII, col. 8, & D. Bouquet, *Rec. des hist. de France,* t. VI, p. 542. Guérin, p. 52 & 54.)

(1) Guérin, p. 33, 53, 78.

« En 1790, la Révolution éclata... La châsse donnée par la duchesse de Guise fut prise. Quant à la tunique, on la déroba à la fureur des révolutionnaires, jusqu'à l'heure où le cardinal Caprara la remit en honneur par un acte authentique.

« Par les soins & le zèle de M. l'abbé Gaidechen, alors curé, on adressa au légat du saint-siége un exposé daté du 29 avril 1804, où l'on rappelait les faits sur lesquels est appuyée l'antique possession de la sainte tunique, & les titres qui attestent, de siècle en siècle, cette possession. On terminait en demandant le rétablissement du culte que l'on rendait à ce monument de notre salut, dans le prieuré conventuel supprimé, & son transfert dans l'église principale d'Argenteuil, avec les mêmes priviléges & les mêmes grâces de l'Église dont il jouissait de temps immémorial (1).

En 1851, Donoso Cortès la vint honorer, en faisant le pèlerinage à pied. »

En 1854, à la demande de Sa Sainteté Pie IX, M. l'abbé Millet, curé d'Argenteuil, en porta à Rome une portion d'environ $0^{m},15$.

Moins favorisée que la relique de Trèves à laquelle on n'a pas touché, celle d'Argenteuil a été divisée au moment de la Révolution par le curé', dont le zèle indiscret espérait la sauver en distribuant des fragments à ses paroissiens; de sorte que la forme du vêtement est aujourd'hui difficile à reconnaître (Marx).

M. l'abbé Davin, dans un discours prononcé dans la nouvelle église d'Argenteuil (2) le 5 juin 1865, ajoute des détails fort intéressants sur cette insigne relique. Le tissu est en poil de chameau assez lâche, & ressemble à du canevas fin dont les fils seraient très-tors. C'est ce que j'ai pu constater moi-même d'après un morceau qu'on en a détaché pour le montrer de près aux fidèles. Ce petit morceau a 24^{mm} sur 19^{mm} & l'on y compte trente-six fils sur vingt-quatre, soit environ 2^{mm} pour trois fils. M. l'abbé Millet m'a dit en outre que le bas de la robe est comme bordé d'un ourlet, c'est une espèce de lisière dont les fils sont plus serrés pour en augmenter la réistance. Elle est tissée depuis le haut dans toute son étendue (*erat autem tunica inconsutilis desuper contexta per totum*); sans couture & faite à l'aiguille sur le plus simple des métiers, tel qu'une tablette recevant sur ses deux faces la chaîne & la trame.

C'était un vêtement descendant jusqu'au-dessous des genoux, près des pieds, avec deux manches qui ne pouvaient couvrir les bras qu'à moitié. C'est ainsi que

(1) Guérin, p. 72.

(2) Voir pièces justificatives : Argenteuil.

l'ont vue les plus anciens habitants d'Argenteuil, avant qu'elle eût été si malheureusement divisée. Dom Manceau, qui passa cinquante-cinq années près d'elle, atteste qu'elle avait $1^{m},45$ de hauteur & $1^{m},15$ de largeur.

TRÈVES & ARGENTEUIL. — Il semble démontré par tout ce qui précède que Trèves possède la robe longue de dessus tissée en lin fin, ornée de dessins, &c., & Argenteuil la tunique plus courte, sans couture, grossièrement tissée d'un seul fil en poil de chameau. La première a été envoyée par sainte Hélène à saint Agrice; la seconde, signalée en Orient par saint Grégoire de Tours, est arrivée à Argenteuil par la voie de Charlemagne. Toutes deux furent portées par Notre-Seigneur. La seconde seule était sur lui lorsqu'il monta au calvaire.

MOSCOU. — En 1790, on croyait à Moscou avoir la robe sans couture de Notre-Seigneur. C'est sans doute une autre étoffe, peut-être venant de Jésus-Christ, mais ce ne pouvait être ni une partie de la robe de Trèves, qui est encore entière, ni de celle d'Argenteuil, encore entière lors de la Révolution.

Il paraît qu'il ne s'agissait que d'un *fragment* de la robe ou du manteau. M. Prilejaëff, qui a bien voulu me donner ce renseignement, me disait que l'Église grecque conserve à ce sujet une légende qui remonte aux temps apostoliques. Le soldat à qui elle échut par le sort la conserva toute sa vie, &, dit-on, fut touché par la grâce. Il la légua à une sœur qui lui survécut, & dans le tombeau de laquelle elle fut placée. — Un arbre s'éleva sur ce tombeau & fut l'objet de plusieurs miracles. On voulut en chercher la cause dans ses racines, & on y découvrit la sainte tunique, &c.

Plusieurs autres églises montrent des reliques de la tunique de Notre-Seigneur, par exemple, à ROME, à *Sainte-Praxède* & à *Saint-Roch*.

Ughelli (*Italia sacra*) dit qu'il existe dans la cathédrale de *Cortone* un morceau de la robe de Notre-Seigneur donné par Jacques Vagnucci de Cortone, autrefois évêque de Pérouse, qui disait l'avoir reçu de Constantin patriarche, avec plusieurs autres reliques. Il en donne en même temps une autre version, tirée d'une inscription grecque dont voici la traduction : « Moi, Grégoire, par la miséricorde divine archevêque de Constantinople, nouvelle Rome, & patriarche œcuménique, j'ai donné à Nicolas V, souverain pontife, une partie de la robe de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il a donnée ensuite à Jacques, évêque de Pérouse. »

VENISE. — On montre à Venise un tissu très-fin, comme de la batiste, de 30^{mm} sur 40^{mm}, que l'on croit venir de la robe blanche de Notre-Seigneur.

II

LE MANTEAU DE POURPRE.

Et exuentes eum, chlamydem coccineam circumdederunt ei (1), & l'ayant dépouillé, ils l'enveloppèrent d'un manteau d'écarlate. — On ne sait si le Christ, après la flagellation, reprit ses vêtements, dont il fut dépouillé de nouveau pour recevoir le manteau de pourpre, ou s'il reçut ce manteau immédiatement.

Saint Marc & saint Jean disent *chlamydem purpuream,* manteau de pourpre; saint Ambroise croit qu'il s'agit de deux manteaux différents; saint Augustin, Eutymius, Tolet, Barradius, Gretzer (2) & d'autres pensent avec raison qu'il n'y en a eu qu'un et qu'on les a confondus, parce que la couleur écarlate ressemble beaucoup à la couleur pourpre.

Le vêtement rouge était celui des rois. Claudius (3), parlant de la mort, dit :

Sub tua purpurei venient vestigia reges.

Cassiodore (4) : *Purpura, color regnatum discernit, dum conspicuum facit ne de aspectu principis possit errari* (5).

Le manteau de pourpre était un manteau militaire, comme on le voit dans les épigrammes de Martial :

Roma magis fuscis vestitur, Gallia rufis
Et placet hic pueris militibusque color (6).

On montre des reliques du manteau de pourpre dans beaucoup d'églises, & notamment à Rome, à *Saint-François-à-Ripa,* à Agnani, à *Saint-Jean-de-Latran,* à *Sainte-Marie-Majeure;* à Venise, un morceau de lin assez grossier, de 55^{mm} sur 70^{mm}, donné par le cardinal Bessarion.

(1) Matthieu, XXVII, 28.
(2) *De cruce,* liv. I.
(3) *De raptu Proserpinæ,* livre II.
(4) *Variar. epist.*, liv. II, II.
(5) Cornelius a Lapide, sur saint Matthieu XXVII, 26.
(6) Baronius.

III.

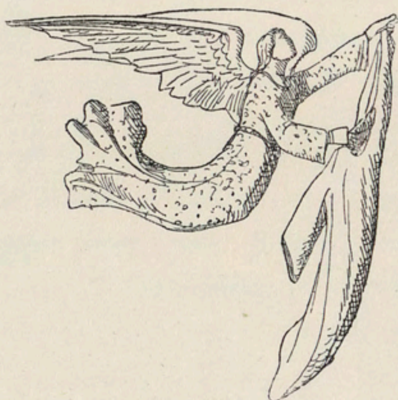
LA CEINTURE. — LE VOILE. — LES CHAUSSURES. — LES LANGES.

La *ceinture* de Notre-Seigneur, en cuir, est conservée à Aix-la-Chapelle. Les extrémités sont réunies & scellées du sceau de Constantin.

Il paraît certain que Notre-Seigneur a été attaché complétement nu sur la croix. L'usage des Latins est cependant de placer autour des reins un *voile* peu étendu. Celui des Grecs, qui paraît plus convenable, consiste à mettre une robe descendant des reins jusqu'aux genoux. Jusqu'au XIIe siècle, le crucifix était entièrement couvert d'une tunique.

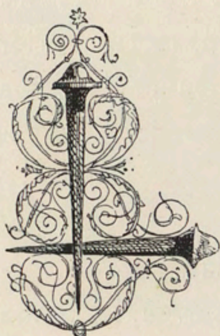
Notre-Seigneur devait porter des *chaussures*. Saint Jean-Baptiste le donne à entendre en disant : « Je ne suis pas digne de dénouer les cordons de ses souliers. »

On croit posséder à Rome des fragments de *langes* de Jésus-Christ, à Saint-François-à-Ripa & à Agnani.



CHAPITRE VI.

RELIQUES DIVERSES DE LA PASSION.



A croix a suffi pour remplir le premier livre de ce mémoire. Les clous, — le titre, — la couronne d'épines, — les saints suaires, — les saintes robes & les véroniques ont fait l'objet des cinq premiers chapitres du second.

Il me reste, pour avoir rempli le cadre que je me suis tracé, à étudier dans ce dernier chapitre les instruments de la Passion d'une moindre importance, tels que les *trente deniers,* — la *colonne,* — la *scala santa,* — la *lance,* &c., en y ajoutant quelques documents sur d'autres reliques célèbres, quoiqu'elles aient moins directement trait à la Passion de Jésus-Christ, mais qui rappellent encore des souvenirs de sa divine personne ; ce sont : le *sagro catino,* — la *crèche* & la *table de la cène.*

Les *trente deniers*, ou pour mieux dire les trente pièces d'argent qui ont été le prix de la trahison de Judas, m'amèneront à rapporter les sentiments des archéologues sur les monnaies hébraïques. A l'occasion de la *colonne* qui a servi à attacher Notre-Seigneur lorsqu'il fut flagellé, je rechercherai quel était ce supplice chez les Romains & chez les Juifs, puis je décrirai la relique. J'ai donné les mesures de la *scala santa* conservée à Rome près de Saint-Jean-de-Latran & montée par Jésus-Christ en allant comparaître devant Pilate. J'ai trouvé peu de choses à dire sur le *roseau,* le *vinaigre,* la *myrrhe* & l'*éponge* qui formeront les IVe, V^e^ & VIe paragraphes. Le VIIe sera consacré à la *lance* qui perça le côté du divin crucifié.

Le bassin que l'on croit avoir servi à la dernière cène, & qui est conservé à Gênes sous le nom de *sagro catino,* la *table de la cène* & la *crèche de Bethléem* occuperont les VIII[e], IX[e] & X[e] paragraphes. Le XI[e] & dernier nous conduira au *saint sépulcre* par la voie douloureuse.

I.

LES TRENTE DENIERS.

Les trente deniers. — *At illi constituerunt ei triginta argenteos* (1). Qu'étaient ces trente pièces d'argent? Saint Ambroise dit que c'étaient des deniers, ce qui porterait le prix de la trahison de Judas au dixième de celui du nard répandu par sainte Madeleine sur la tête de Jésus-Christ. Maldonatus, Périer & d'autres entendent que ce sont des sicles, c'est-à-dire ou 54[f],70 ou 48[f],60, selon les interprètes, & représentant le prix auquel l'Exode fixe l'amende à payer si l'on a tué un esclave.

Mais comment avoir acheté un champ pour cette somme, même en supposant qu'il fût dans un endroit sans valeur, couvert de pierres, hors de la ville, non susceptible d'être cultivé? La Judée comprenant une population très-serrée, les terres devaient y être fort chères, surtout pour y recevoir les corps des nombreux étrangers qui mouraient à Jérusalem.

Si 30 sicles eussent suffi pour acheter un cimetière public, comment Abraham aurait-il payé 400 sicles pour l'emplacement du tombeau de Sara? Il faudrait, ce qui est peu probable, que les princes des prêtres y eussent suppléé avec leur trésor.

Cette difficulté a amené le cardinal Baronius à dire que *argenteus*, qui dans les prophètes exprime un *selagh* ou un sicle, peut être pris pour *litrim* ou livre : cela porterait à 30 livres d'argent le prix de la trahison de Judas. Valeur plus en rapport avec le prix d'un champ destiné à faire un cimetière (2).

Bosio s'étend d'une manière fort intéressante sur la valeur des pièces d'argent & suit le sentiment de Baronius qui en fait des livres d'argent. Malgré l'avarice des Juifs, il fallait une somme considérable pour engager le traître à

(1) Matthieu, XXVI, 15.

(2) Cornelius à Lapide, sur saint Matthieu, XXVI, 15.

vendre son maître. N'oublions toujours pas que c'était le prix d'un cimetière public qui existait encore du temps de saint Jérôme (1).

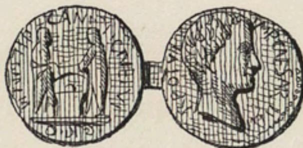
Paucton, dans son savant *Traité sur les mesures & monnaies* de 1780 (p. 357), dit que les 30 *argyres,* qui furent ce prix, étaient de grands *argyres* ou des mines talmudiques & valaient 1562f,50. Il cite Guillaume Philandre qui, dans ses commentaires sur Vitruve (liv. Ier, ch. IV), remplace *argenteos* par ἀργύρια, *argyres,* qu'il évalue à une mine ou 100 drachmes.

Saigey (2), profitant habilement des travaux de ses devanciers, Paucton, Romé de l'Isle, & surtout de M. Letronne, & présentant ainsi plus de garanties d'exactitude, fixe la livre romaine à 324 grammes.

C'est donc à trente fois ce poids, soit 9k,720gr, valant 1944 francs, à raison de 200 francs le kilogramme, qu'il faudrait évaluer le prix de la trahison de Judas.

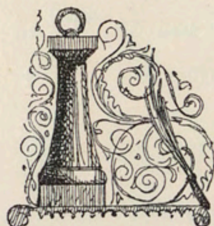
De tout cela il résulte que la somme devait être notable, mais qu'il est bien difficile de la préciser. Bosio prouve que dans cette somme il pouvait se trouver des sicles, des deniers, tant de Jérusalem que des autres pays. Il cite notamment Rhodes, dont les monnaies, répandues dans la Judée & dans tout l'empire romain, étaient de la même fabrication, du même type que les monnaies conservées à Paris, à Sainte-Croix de Jérusalem & même à Malte.

(1) Bosio, p. 67.
(2) *Métrologie ancienne & moderne,* p. 7.



II.

COLONNE DE LA FLAGELLATION.



LA flagellation était un supplice usité chez les Romains, & surtout chez les Juifs. Le Talmud (ch. III, v. 12) le décrit ainsi : « Les mains du condamné sont attachées à la colonne ; alors l'exécuteur public lui ôte son vêtement, soit qu'il le déchire, soit qu'il l'en dépouille, de manière à découvrir la poitrine. Une pierre est alors placée derrière le patient. Sur cette pierre le licteur est debout, tenant un fouet ou des lanières de cuir pliées de manière à former deux courroies qui s'élèvent & s'abaissent sur le condamné (1). »

Suivant la coutume romaine, un seul licteur était préposé à ce supplice :

« *I, lictor, colliga manus, caput obnubito, virgis cædito* (2). »

Le nombre de coups ne pouvait dépasser quarante (3). Le fouet formé de cordes nouées a dû être employé pour Notre-Seigneur. Les verges étaient réservées aux hommes libres, & Jésus-Christ était traité comme un vil esclave (4). Le fouet était plus douloureux encore que les verges & surtout que le bâton. Beaucoup de martyrs perdirent la vie sous cet instrument de supplice, qui, au lieu de meurtrir seulement les chairs, en enlevait des lambeaux (5).

Le supplice du crucifiement était ordinairement précédé de la flagellation, qui se faisait dans l'intérieur, en attachant le condamné à une colonne ou à la colonne. On lit dans Plaute :

« *Abducite hunc intro atque adstringite ad columnam fortiter* (6). »

Eusèbe, en parlant des martyrs, dit qu'ils étaient attachés aux colonnes, face à face (*vultibus inter se adversis*). Les princes des apôtres saint Pierre & saint Paul, liés ainsi, ont été flagellés avant de perdre la vie.

Saint Grégoire de Nazianze rappelle, en combattant Julien, que les fidèles, pendant qu'ils étaient frappés de verges, embrassaient de leurs mains les colonnes

(1) Lamy, p. 579.
(2) Serry, *Exercitationes de Christo*, p. 363.
(3) *Deutéronome*, XXV, 3.
(4) Serry, *loc. cit.*
(5) Palæotti, *le Saint suaire de Turin*, ch. V, p. 56.
(6) Juste Lipse, liv. II, ch. IV.

PLANCHE XXII

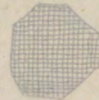
LA COLONNE A SAINTE-PRAXÈDE A ROME

On conserve dans cette église une espèce de piédouche ou borne en marbre noir veiné de blanc rapportée de Jérusalem, & que l'on croit avoir servi à la flagellation de Notre-Seigneur. Cette forme paraît la plus convenable à ce genre de supplice, & une fresque de Sainte-Praxède que nous reproduisons en donne parfaitement l'idée.

On trouvera au bas de la planche des reliques de la colonne, du roseau, de l'éponge & du saint suaire dessinées d'après nature, à Sainte-Marie-du-Transtévère, au dôme de Florence, & à Saint-Marc à Rome.

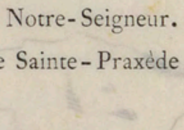
(*Page 264.*)











II.

COLONNE DE LA FLAGELLATION.



LA flagellation était un supplice usité chez les Romains, & surtout chez les Juifs. Le Talmud (ch. [illegible]) le décrit ainsi : « Les mains du condamné sont attachées à la colonne ; alors l'exécuteur public lui ôte son vêtement, soit qu'il le déchire, soit qu'il l'en dépouille, de manière à découvrir sa poitrine. Une pierre est alors placée derrière le patient. Sur cette pierre le licteur est debout, tenant un fouet ou des lanières de cuir pliées de manière à former deux courroies qui s'élèvent & s'abaissent sur le condamné (1). »

Suivant la coutume romaine, un seul licteur était préposé à ce supplice : « *I, lictor, colliga manus, caput obnubito, virgis cædito* (2). »

Le nombre de coups ne pouvait dépasser quarante (3). Le fouet formé de cordes nouées a dû être employé pour Notre-Seigneur. Les verges étaient réservées aux hommes libres, & Jésus-Christ était traité comme un vil esclave (4). Le fouet était plus douloureux encore que les verges & surtout que le bâton. Beaucoup de martyrs perdirent la vie sous cet instrument de supplice, qui, au lieu de meurtrir seulement les chairs, en enlevait des lambeaux (5).

Le supplice du crucifiement était ordinairement précédé de la flagellation, qui se faisait dans l'intérieur, en attachant le condamné à une colonne ou à la colonne. On lit dans Plaute :

« *Abducite hunc intro atque adstringite ad columnam fortiter* (6). »

Eusèbe, en parlant des martyrs, dit qu'ils étaient attachés aux colonnes, face à face (*vultibus inter se adversis*). Les princes des apôtres saint Pierre & saint Paul, liés ainsi, ont été flagellés avant de perdre la vie.

Saint Grégoire de Nazianze rappelle, en combattant Julien, que les fidèles, pendant qu'ils étaient frappés de verges, embrassaient de leurs mains les colonnes

(1) Lamy, p. 579.
(2) Serry, *Exercitationes de Christo*, p. 363.
(3) *Deutéronome*, XXV, 3.
(4) Serry, *loc. cit.*
(5) Paleotti, *le Saint suaire de Turin*, ch. V, p. 56.
(6) Juste Lipse, liv. II, ch. IV.



Colonne de la flagellation à S^te. Praxède



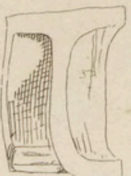
Fresque à S^te. Praxède

Ste MARIE DU TRANSTEVÈRE



de la Colonne

DÔME DE FLORENCE



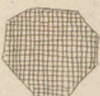
du Roseau

Ste MARIE AU TRANSTEVÈRE



de l'Eponge

St MARC



du St Suaire

Rohault de Fleury inv.

L. Lesort, Ed^r r. de Grenelle S^t G^in 3.

inondées de sang ; ce qui prouve qu'ils étaient attachés aux colonnes en avant, de manière à pouvoir les embrasser, & présenter le dos aux coups des bourreaux. Saint Cyrille a dit : « *Dominus tergum dedit verberantibus.* »

Le poëte Prudentius fait allusion à cette coutume dans un poëme sur le Christ :

Vinctus in his Dominus stetit ædibus, atque columnæ
Annexus tergum dedit, ut servile, flagellis (1).

Saint Jérôme dit que, de son temps, la colonne de Notre-Seigneur existait encore à Jérusalem. On montrait à sainte Paule, d'après lui, la colonne supportant le portique de l'église, & maculée encore du sang de Notre-Seigneur qui y avait été attaché.

Prudentius :

Perstat adhuc templumque gerit veneranda columna.

Saint Paulin en fait mention. Au temps du vénérable Bède cette colonne en marbre se voyait au milieu de l'église. Nicéphore dit qu'elle a été placée dans le temple élevé par sainte Hélène sur le mont Sion. Un auteur qui écrivait du temps de Constantin raconte qu'en montant au temple on voit la colonne où Jésus-Christ a été flagellé (2).

Y a-t-il eu deux colonnes, dont l'une est conservée à Rome, & l'autre dépendant d'un portique à Jérusalem? C'est possible, car Notre-Seigneur, qui d'après saint Matthieu a été flagellé chez Pilate, a pu également être attaché pour être frappé chez le grand prêtre. Cornelius a Lapide (3), contrairement à l'avis de saint Jean Chrysostome, croit qu'il n'y eut qu'une seule flagellation (4).

Quoi qu'il en soit, Rome conserve le monument dans un état de conservation presque parfaite.

Colonne de Sainte-Praxède. — La colonne que l'on vénère à Sainte-Praxède est une espèce de piédouche ou de borne de 0^{m}70 de hauteur, au sommet de laquelle était scellé un anneau en fer. Il paraît que lorsqu'elle fut apportée à Rome par le cardinal Jean Colonna, vers l'an 1223, sous le pape Honorius, on laissa à Jérusalem la partie inférieure qui servait à la fixer au sol. Elle n'a par conséquent pas de socle. Le diamètre à la base est de 0^{m}45. Elle est en marbre noir avec des veines blanches. Sa forme architectonique rappelle des profils gréco-romains en

(1) Juste Lipse, p. 74.
(2) Gretzer, ch. x.
(3) Sur saint Matthieu, xxvii, 26.
(4) Benoît XIV, *De festis dominicis*, liv. I, ch. vii, p. 183, rejette aussi la double flagellation.

usage à cette époque en Judée, où les vainqueurs avaient déjà introduit leur architecture (Pl. XXII).

L'authenticité de cette relique est constatée par des inscriptions placées à l'entrée de l'antique chapelle où elle est conservée [1].

La borne, que nous avons sous les yeux, est bien plus convenable pour le genre de supplice auquel elle était destinée qu'une colonne portant un édifice. Comment à cette dernière attacher en face l'une de l'autre deux personnes qui se regardent, *adversis vultibus?* Tandis que la colonne ou la borne de Sainte-Praxède, quel que soit le nom qu'on lui donne, semble faite exprès. A Rome on l'a parfaitement senti en peignant dans la grande nef de l'église une fresque que j'ai reproduite & qui justifie la forme de notre relique. Bosio & Cornelius a Lapide sont de ce même sentiment (Pl. XXII).

Colonne à Jérusalem. — Mgr Mislin, dans son *Voyage aux Lieux Saints,* p. 65, a vu une colonne sur l'autel de la chapelle dite : de la *colonne d'Impropère.* On croit, dit-il, que la colonne de Rome était dans la maison de Caïphe & celle de Jérusalem dans le prétoire.

Diverses reliques de la colonne. — On voit des fragments de la colonne dans beaucoup d'endroits, entre autres à Rome : à Saint-Jean-de-Latran, à Sainte-Marie-in-Transtévère, à Saint-Marc ; à Anagni ; à Florence : dans l'église de Saint-

(1) INSCRIPTION A L'ENTRÉE DE LA CHAPELLE.

Joanni tit. S. Praxedis
Cardinali Columnæ
Quod apostolicus legatus in Oriente
An. sal. MCCXXIII
Columnam Christi Domini pœnis
Et sanguine consecratam
Hierosolymis Romam asportaverit
Patriamq. spoliis Orientis nobilem
Trophæo Christi patientiæ
Amplificaverit.
Franciscus Columna
Carboniani & Rubiani princeps
Ne gentilis sui de Christiana rep.
Deq. Columnensi gente
Cui vetus cognomentum sacratius fecit
Egregie meriti memoria aboleretur
Hoc ad posteros monumentum
posuit
An. Dom. MDCXXXV
(Copiée sur place par l'auteur.)

Columna, quæ in hac sancta capella reconditur, huic depictæ omnino similis, non ea est quæ templi porticum sustinebat, ad quam Dominus noster Jesus Christus, in suæ passionis nocte, alligatus, illusus & verberatus fuit ; sed ea est quæ in Pilati prætorio pro fustigationis supplicio aderat, ad quam Dominus noster Jesus Christus, jubente Pilato, flagellatus est. Integra enim est ; nec major erat, ne posterior flagellandi hominis pars ab altiori columna tegeretur. Quam Joannes Cardinalis Columna Legatus Apostolicus in partibus Orientalis, sub Honorio tertio, circa annum Domini MCC XXIII, huc asportavit.

(Voir Bosio, p. 76.)

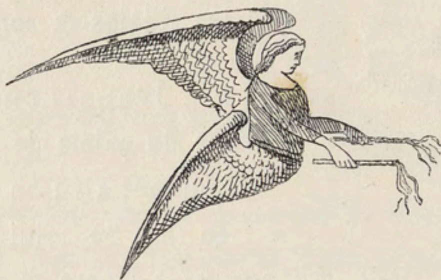
Laurent, au monastère des capucins, à Santa-Maria-Verdiana, Santa-Anna-al-Prato, Ogni-Santi, au Dôme.

Le Flagellum. — La relique du *flagellum* avec lequel Notre-Seigneur fut frappé est le reste d'un fouet à lanières. Elle est dans l'abbaye de Saint-Benoît, près de Subiaco en Italie.

D'après Rich, le *flagellum* était fait avec un grand nombre de cordes tortillées & nouées comme les nombreuses antennes d'un polype qui sont désignées par le même nom. Il servait principalement pour châtier les esclaves. Quoique le mot soit un diminutif de *flagrum,* ce fouet était en réalité beaucoup plus dur ; le diminutif, en effet, ne s'applique qu'à la finesse des fibres qui le composaient, mais cette finesse même augmentait la douleur des coups. Aussi est-il caractérisé par l'épithète *horribile.* Dans certains cas il donnait la mort. Les blessures qu'il faisait sont toujours exprimées par des mots qui indiquent l'action de couper, ainsi : *cædere, secare, scindere,* par opposition à ceux qui accompagnent le *flagrum* & qui expriment l'action de frapper lourdement ou avec force, comme *pinsere,* ou *rumpere.*

Colonnes de Constantin. — On dit que Rome a reçu de Constantin douze colonnes qu'il avait commandées en Grèce. Huit sont placées au-dessous des pendentifs de la coupole de Saint-Pierre ; une autre, sur laquelle on prétend que Notre-Seigneur s'est appuyé, se voit à travers une grille dans une petite chapelle en face de celle de Saint-Nicolas où nous avons vénéré des reliques de la vraie croix [1].

(1) M. le chanoine Barbier de Montault.



III.

LA SCALA SANTA.

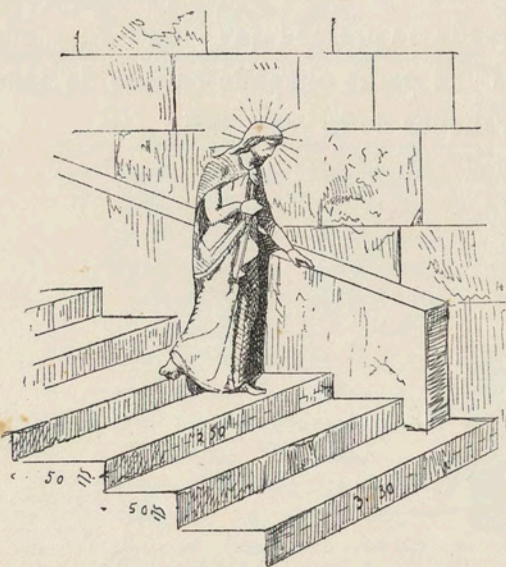
Rome. — L'escalier du palais de Pilate a été transporté à Rome par sainte Hélène en 326 & déposé à Saint-Jean-de-Latran.

En 850, saint Léon IV établit la dévotion de le monter à genoux.

En 1100, Pascal III l'a renouvelée.

Pie VII y a attaché des indulgences applicables aux âmes du purgatoire.

Quoiqu'on ne puisse monter qu'à genoux, les marches en étaient tellement usées qu'il a fallu les recouvrir de doublures en bois de noyer. Ces doublures sont évidées par devant de manière à laisser voir la relique, qui se compose de vingt-huit marches en marbre blanc, dont les veines légèrement grises sont dans le sens de la longueur des marches. Il n'y a pas de moulure sur le devant. Les huit premières marches, que j'ai mesurées moi-même à Rome, ont 3^{m}, 30 de longueur, les vingt autres n'ont que 2^{m},50 environ. Leur giron m'a paru être de 0^{m},50; & la hauteur mesurée directement est de 0^{m},175.



Voici ce qu'en dit Cornelius a Lapide [1] : « *In loco qui dicitur* Lithostrotos, *hebraice autem Gabbatha*, c'est-à-dire élevé. On montait au *Gabbatha* par un grand nombre de degrés de marbre qui, transportés à Rome près de la basilique de Latran, sont fréquentés avec une grande religion par les fidèles & sont appelés *Scala Santa.* »

Jérusalem. — « Dans la rue vis-à-vis du palais de Pilate à Jérusalem, Villaumont a vu en 1696 un escalier de terre au lieu de celui de marbre par lequel on montait autrefois. Ceux, dit-il, qui ont été à Rome & vu la *Scala Santa,* qui est à Saint-Jean-de-Latran, jugeront sans difficulté que les marches de marbre qui y

(1) Sur saint Jean, XIX, 13.

sont ont été ôtées de l'entrée du palais de Pilate & transportées à Rome, pour la proportion & correspondance qu'ont lesdits escaliers l'un à l'autre & qu'il y a autant de degrés de l'un qu'en l'autre (1). »

IV.

ROSEAU OU CANNE.

Jésus-Christ est encore au palais de Pilate lorsque les soldats lui rendent des honneurs dérisoires. *Posuerunt... arundinem in dextera ejus.* Rich (2) traduit ainsi le mot *arundo* : « Jonc ou canne, plante généralement employée par les anciens pour la fabrication de plusieurs objets auxquels convenait particulièrement la forme longue, légère, élastique & effilée de sa tige. »

La relique de la canne, dont un fragment est déposé au dôme de FLORENCE, que j'ai dessinée & reproduite (Pl. XXII), correspond à cette description, & rappelle parfaitement ces roseaux si communs que l'on voit en Provence & en Italie. C'est la moitié d'un nœud de la canne. Le diamètre est d'environ 27^{mm}, & la longueur de 15 à 18^{mm}.

Au COUVENT D'ANDECHS, en Bavière, la moitié d'un roseau de 110^{mm} de longueur est déposée dans un petit reliquaire (3).

Au couvent de WATOPED du MONT ATHOS il existe deux roseaux ou cannes, l'un de 180^{mm} de longueur, l'autre dans une croix de bois ordinaire, avec quelques parcelles d'autres insignes reliques.

V.

VIN. — MYRRHE. — FIEL.

Jésus est arrivé au calvaire; *ils lui donnèrent du vin mêlé avec du fiel & de la myrrhe* (4). Le vin mêlé avec de la myrrhe était donné par les juifs, suivant

(1) *Voyage de Villaumont*, 1697.
(2) *Dictionnaire des antiquités grecques & romaines.*
(3) Pièces justificatives.
(4) Préliminaires, ch. XIII, v. 13.

leur coutume, avant le crucifiement [1], afin d'accélérer la mort ou de rendre le condamné insensible aux souffrances [2]. Cette boisson n'est pas la même que celle dont parlent saint Luc & saint Jean, & qui fut donnée au Christ quand il cria : *Sitio*, ni même celle que les soldats lui présentèrent ensuite en l'insultant [3]. La première, dont nous parlons ici, a été donnée avant le crucifiement & était simplement du vin; la seconde, du vinaigre. Saint Marc appelle cette boisson du vin mêlé de fiel [4]. Baronius est le seul qui dise [5] que ce vin *myrrhatum* était un vin aromatique, mais à la fin du tome X, il se rétracte & s'associe aux autres interprètes [6].

VI.

HYSOPE. — VINAIGRE. — ÉPONGE.

Et aussitôt l'un d'eux prit une éponge, l'emplit de vinaigre, puis la mit au bout d'un bâton d'hysope [7]. Que voyons-nous dans ce passage ? Une éponge, du vinaigre & un bâton d'hysope. Nulle difficulté sur l'éponge & le vinaigre.

Le vinaigre, qui se trouvait près du lieu du supplice, était destiné, soit à être mêlé à l'eau dont se servaient les soldats, pour en tempérer la crudité, soit à augmenter les souffrances des crucifiés. On ignore si ce breuvage fut offert à Notre-Seigneur par un des soldats romains, ou par un des Juifs qui assistaient au supplice.

Quant à l'éponge, son emploi est connu, & elle nous a été conservée, mais, comme pour la plupart des instruments de la Passion, on ignore par quelle voie; on dit seulement qu'ayant été trouvée à Jérusalem lorsque la ville fut prise & pillée par les Perses (614), elle fut portée à Constantinople le 14 septembre de la même année. Saint Grégoire de Tours, quelques années auparavant (539-593), en parle comme d'une relique que l'on vénérait publiquement à Jérusalem, avec la lance, le roseau, la couronne d'épines & la colonne, sans marquer le lieu

(1) Lighfoot, *Horæ hebraicæ*, 1697, p. 56.
(2) Lamy, *De cruce*, ch. IX.
(3) Préliminaires, ch. XIV, v. 9.
(4) *Vinum myrrhatum*.
(5) Ch. LXXXIV, v. 34.
(6) Cornelius à Lapide, saint Matthieu, XXVII, 34.
(7) Préliminaires, ch. XIV, v. 25.

où on la gardait (1). Du temps du vénérable Bède, elle était à Jérusalem dans le calice de Notre-Seigneur (2), calice d'argent qu'on croyait avoir servi à la dernière cène. Il en existait en France une partie acquise par saint Louis. Beaucoup d'églises, entre autres Saint-Jacques de Compiègne (3), ont de petites parcelles; à Rome on en voit à Saint-Sylvestre-in-Capite, à Saint-Jean-de-Latran, à Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Marie-in-Transtévère, Saint-Marc & Sainte-Marie-in-Campitelli.

La question de L'HYSOPE présente plus de difficultés. Il existe en effet, dit Benoît XIV, deux espèces d'hysope, l'une, plante parasite qui s'attache aux murs, l'autre, qui croît dans les champs & s'élève jusqu'à 2 mètres de hauteur. On ne sait pas si le suc de cette plante a été mêlé au vinaigre ou si sa tige a servi de support pour approcher l'éponge, ou si ses rameaux flexibles ont composé un panier léger dans lequel se trouvait l'éponge; enfin si de sa tige on a pu tirer un bâton qui n'avait pas besoin de plus de 60 à 65 centimètres de longueur pour atteindre la tête du crucifié (4).

Le père Lamy omet l'hysope dans le texte de sa concordance des Évangiles, mais il en parle dans ses notes (5), & après avoir discuté les divers avis, il se rattache à l'opinion qui prend l'hysope pour un bâton. C'est ce qui m'a autorisé à traduire comme je l'ai fait le verset 25 du chapitre XIV des Préliminaires.

Il suffit en effet de comparer attentivement les textes des trois évangélistes qui rapportent ce souvenir :

Saint Matthieu dit : *Spongiam implevit aceto, & imposuit arundini* (6). Il met l'éponge sur le bâton, ou au bout du bâton.

Saint Marc :... *& implens spongiam aceto, circumponensque calamo* (7). Il met l'éponge autour du bâton, il fait entrer le bout du bâton dans l'éponge qui l'entoure.

On ne peut douter que dans les deux évangélistes *arundo* & *calamus* ne soient pris dans la même acception ; c'est une éponge au bout d'un bâton.

Saint Jean se sert de termes presque identiques à ceux de saint Marc, en les appliquant à l'hysope : *Spongiam plenam aceto hyssopo circumponentes* (8). La liai-

(1) Baillet, t. IV, p. 253.
(2) Gretzer, liv. I, ch. XCVI.
(3) Compiègne, pièces justificatives.
(4) Benoît XIV, liv. I, ch. VII.
(5) Lamy, liv. V, ch. XXXV, p. 597.
(6) Matthieu, XXVII, 48.
(7) Marc, XV, 36,
(8) Jean, XIX, 29.

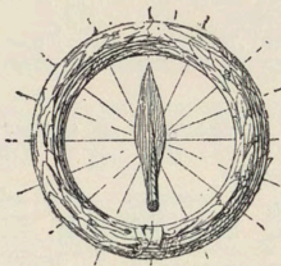
son entre saint Marc & saint Jean se fait par ce mot *circumponere ;* il n'y a de différence entre eux que les mots *calamus* ou *hyssopus* mis l'un pour l'autre.

Les trois évangélistes ont donc exprimé la même pensée en employant les mots *arundo, calamus* & *hyssopus*. Or, *arundo* est une tige de roseau ou une canne; *calamus,* d'après Pline, est une canne odoriférante de l'Inde & de l'Arcadie ; & le mot *hyssopus,* qui exprime la plante, peut être pris pour sa tige. Saint Matthieu, saint Marc & saint Jean ont donc dit la même chose ; seulement saint Jean, qui était présent, au lieu de se servir du terme général *bâton,* emploie le mot particulier *hysope*.



VII.

LA LANCE.



On lit dans Rich : « La lance (*lancea,* λόγχη) longue & légère avec une tête large & plate servant à la fois de pique & de trait, était employée d'habitude par la cavalerie grecque & par les chasseurs. Elle avait une bride en cuir attachée au bois. Il est singulier que nous n'ayons pas de bonne & incontestable représentation de cette arme... *Hasta* (ἔγχος). lance employée comme une pique pour percer, & comme trait pour être jetée à la main, se composait de trois parties distinctes : la tête (*cuspis,* αἰχμή & ἐπιδόρατις) en bronze ou en fer. Le bois (*hastile,* δόρυ) en frêne ou autre bois, & une pointe de métal au bout (*spiculum,* σαυρωτήρ ou βτυράξ) qui servait pour la fixer verticalement dans le sol, & qui devenait une arme offensive quand la tête était brisée [1]. »

(1) Rich, *Dict. des ant. romaines & grecques,* p. 347 & 313.

On s'est demandé si c'était un cavalier ou un fantassin qui avait ouvert le côté du crucifié. Saint Jean, il est vrai, nomme *lancea* cette arme de la cavalerie ; cependant Suétone donne ce nom à l'arme des fantassins. Il parlait de Claude qui se faisait garder dans les festins par des fantassins appelés *spiculatores : Neque convivia inire ausus est, nisi ut spiculatores cum lanceis circumstarent, militesque vice ministrorum fungerentur* [1].

Les soldats qui ont crucifié Notre-Seigneur étaient quatre & à pied. Les Romains faisaient garder les condamnés par des fantassins porteurs d'une lance, *hasta,* arme courte pouvant facilement atteindre le côté du crucifié sur les croix basses [2]

La plupart des auteurs, & les plus dignes de foi, pensent que le *côté droit* a été percé. Des poëtes seuls ont pu dire dans un langage hyperbolique que les deux côtés étaient également percés, que l'eau sortit de l'un, & le sang de l'autre [3]. Les vieilles peintures représentent la plaie au côté droit. Dans le saint sacrifice de la messe, le calice est posé à droite du prêtre, pour montrer de quel côté le sang a coulé sur la croix. Dans la messe solennelle où officie le souverain pontife, lorsqu'il communie sur son trône, par la même raison le vin lui est apporté à droite, & la sainte hostie à gauche. Benoît XIV [4] cite à l'appui de cette opinion : Bède *in libros Regum,* Ayala *in Pictore christiano*, Chifflet & Gretzer.

Cornelius à Lapide est du même avis. Il ajoute aux motifs que je viens de rapporter une prédiction d'Ézéchiel (ch. XLVII) [5] : *Et ecce aquæ redeuntes a latere dextro cum egrederetur vir ad orientem.* Saint François, en recevant les stigmates, a été percé au côté droit, aux pieds & aux mains. La blessure de Notre-Seigneur paraît avoir traversé tout le corps ; en entrant par la droite, la lame a percé le cœur & la pointe est sortie par la gauche sous le sein [6]. Saint Bonaventure & saint Augustin ont dit que le soldat qui a percé le côté droit de Notre-Seigneur s'appelait Longinus, qu'il embrassa le christianisme & fut martyrisé en Cappadoce où il prêchait la foi. D'autres [7] prétendent que Longin était le centurion & non le soldat qui l'a frappé ; enfin [8] que Longin était le nom de la lance & que ce mot vient de la corruption du mot grec λόγχη.

(1) Lamy, liv. V, ch. XXXVII.
(2) Serry, *Exercitationes de Christo,* Venetiis, 1719, p. 377.
(3) Serry, *loc. cit.*
(4) *De festis dominicis,* liv. I, ch. VII.
(5) Cornelius à Lapide,. sur saint Jean, XIX.
(6) Benoît XIV, liv. I, ch. VII.
(7) Baronius, *Ann.,* p. 164.
(8) Serry, *loc. cit.*

Reliques de la lance. — On a cru que la lance avait été trouvée dans le même temps & au même lieu que la couronne d'épines & la croix. André de Crète, qui rapporte cette tradition, dit que c'est peu probable ; car elle était la propriété du soldat qui perça le côté de Notre-Seigneur [1].

Du temps de Bède, de 672 à 735, la lance était enfermée dans une croix de bois, sous le portique du Martyre, église construite par Constantin. Arculphe, évêque français à la fin du VIIe siècle, l'a vue. Sa haste est cassée en deux; tout Jérusalem la vénérait & venait souvent la baiser. Saint Grégoire de Tours dit qu'après avoir été conservée à Jérusalem jusqu'à la prise de la ville par les Perses, Héraclius la fit transporter à Constantinople. En 1092 ou 1097, les croisés la trouvèrent à Antioche, dans l'église du prince des apôtres. En 1243, Baudouin en céda la pointe à saint Louis, avec les autres reliques qu'il avait mises en gage chez les Vénitiens [2].

Une partie de la lance fut envoyée en 1492, par Bajazet, empereur des Turcs, à Innocent VIII, qui la plaça à Saint-Pierre de Rome, où elle est en grande vénération [3]. Bajazet fit dire au pape que la pointe était en France. Il est fait mention de ces circonstances dans le *Journal de Rome*, rédigé par Lælius Petronius, Paul de Maître & Étienne Infessura [4].

La lance était conservée dans la vieille basilique de Saint-Pierre, avec le *volto santo*, jusqu'à ce que, tombant en ruines, cette église fut remplacée par la nouvelle basilique qui reçut les insignes reliques [5].

Benoît XIV, ayant fait venir de Paris un dessin exact de la pointe & l'ayant confronté avec le fer de Saint-Pierre à Rome, reconnut qu'ils s'adaptaient bien ensemble. Benzonius [6] dit qu'étant chanoine de Saint Pierre, il a vu la lance fort grande, quoique la pointe manquât. Cette grandeur est en rapport avec celle de la plaie de Notre-Seigneur, puisque saint Thomas a pu y mettre la main.

Je n'ai pas pu voir moi-même la relique de Saint-Pierre & je ne trouve à ce

(1) Gretzer, liv. I, ch. XCVI.

(2) *Ibid.*

(3) Benoît XIV, *De festis dominicis*, liv. I, ch. VII.

(4) *Ultima maji, in die Ascensionis anni* MCCCCXCII, *intravit urbem orator magni Turci qui donavit lanceam seu ferrum lanceæ Longini cum quo latus D. N. J. C. fodit in cruce, & fuit receptum à Pontifice & toto clero processionaliter, ab ecclesia Sanctæ Mariæ de Populo, usque ad Sanctum Petrum; & erat inclusum dictum ferrum in quodam tabernaculo pulcherrimo crystalli, cum pede, & aliis ornamentis puri auri, & fuit res magnæ æstimationis, & forma ejus est hic designata in propria forma ipsius, & cuspis ejus est apud regem Franciæ, prout ipse magnus Turca nuntiavit Papæ, per præfatum ejus oratorem.*

(5) Bosio, *De cruce triumphante*, p. 118.

(6) Livre I, p. 200.

sujet que des renseignements peu concordants : 1° Dom Calmet donne une gravure qui ne ressemble pas à ce que les monuments antiques nous apprennent de l'arme dont Notre-Seigneur a été percé. 2° Le dessin de Bosio ne semble pas avoir été pris sur la relique elle-même. 3° La représentation dans les souterrains de Saint-Pierre, que Mgr Gallot a eu la bonté de calquer pour moi, n'est pas plus satisfaisante. 4° Celle de Palæotti & de son annotateur Malloni, dont je donne ici un croquis, est plus vraisemblable, en ce qu'elle se rapproche des lances antiques conservées dans nos musées.



La Sainte-Chapelle de Paris possédait encore la pointe en 1793. Alors elle fut portée à la Bibliothèque nationale où l'abbé Coterel la vit en 1796. Il disait que c'était un morceau de fer très-long d'environ 3 ou 4 pouces, terminé en pointe à une de ses extrémités (1). Je me suis assuré qu'elle n'est plus ni à Notre-Dame ni à la Bibliothèque.

La ville d'Ancône croit également avoir la pointe de la lance.

VIII.

LE SAGRO CATINO.

Le Sagro catino (Pl. XXIII). — En visitant à Gênes les restes de la vraie croix, j'ai vu & mesuré une relique qu'on appelle le *Sagro catino* (sacré bassin), & qui serait des plus intéressantes, si on avait pour elle la même certitude que pour la vraie croix ; c'est le vase où, pour la première fois, Notre-Seigneur aurait donné son sang à boire à ses disciples. Il est à deux anses, d'une forme hexagonale, en verre couleur émeraude. Le diamètre du cercle circonscrit au bord supérieur est de 326mm. Il y a quelques bulles dans sa composition ; sa forme est élégante. Le vase ayant été brisé, on l'a serti en bronze doré pour réunir les morceaux, dont un n'existe plus.

Voici à son sujet ce qu'on lit dans la *Revue archéologique de 1845 :*

Notes extraites du portefeuille d'un archéologue :— le *Sagro catino de Gênes.*

« Le nom que je viens de transcrire est celui d'un vase hexagone regardé durant des siècles comme une relique qu'aucun trésor n'aurait pu payer. En lui

(1) Gosselin, p. 161.

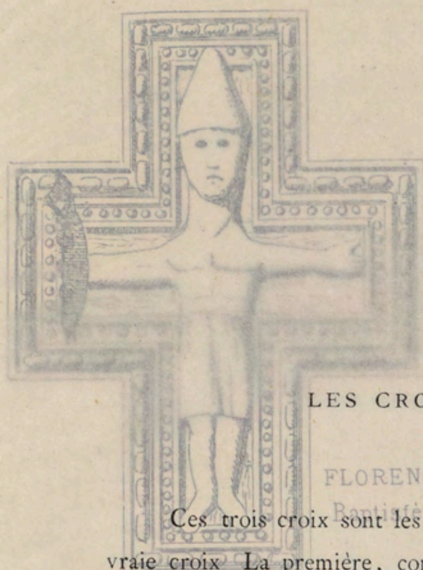
contestant tout autre mérite, on ne saurait se refuser à reconnaître en lui un monument d'une haute antiquité.

« Il est d'une belle couleur d'émeraude, d'une forme agréable ; les angles sont bien tranchés ; les anses, prises dans la matière, sont bien placées ; les ornements, qui consistent seulement en des rangées de points creux, sont de bon goût ; les soufflures sont peu nombreuses. Il est aisé de voir qu'après avoir été fondu en entier il a été habilement réparé au touret.

« On ne douta pas, durant une longue suite de générations, qu'il n'eût servi au dernier repas que Jésus-Christ ait fait avec ses apôtres.

« Lors de la prise de Césarée par les croisés en 1101, il passa au pouvoir des Génois, comme faisant la portion du butin à laquelle ils avaient à prétendre. Porté à Gênes, il fut conservé avec un soin extrême ; déposé dans une niche creusée dans le mur qui sépare de la nef une des deux sacristies de l'église Saint-Laurent, il n'était offert aux regards de la foule qu'une fois par an, lors des fêtes les plus solennelles ; encore ne le voyait-on que de loin ; un prélat le montrait du haut d'une tribune en le tenant dans ses mains par un cordon ; & il était lui-même surveillé par des chevaliers chargés de veiller spécialement à la conservation de cette gemme. On les nommait *clavigeri*. Les clefs de l'armoire qui renfermait le *catino* restaient en leur pouvoir, & il leur était défendu de jamais les confier à personne. Les *clavigeri* étaient choisis parmi les citoyens les plus éminents de la République. Des amendes de cent à mille ducats, & en certaines circonstances la peine de mort, étaient prononcées contre quiconque aurait osé toucher le vase avec de l'or, de l'argent, des pierres, du corail ou quelque autre matière dure ; mesures rigoureuses que confirme une loi du 24 mai 1476... Pendant longtemps personne ne vint combattre l'opinion qui regardait ce vase comme étant une émeraude d'une gigantesque dimension ; mais au XVIIIe siècle il ne manqua pas d'observateurs qui affirmèrent que c'était du verre & rien de plus.

« La victoire mit pour un moment le *catino* au pouvoir des Français ; il sortit de son inaccessible retraite, &, tout étonné de voir le grand jour, il se trouva transporté à Paris ; le directeur du cabinet des antiques, Gosselin, demanda qu'une commission de l'Institut fût chargée de l'examiner ; il en résulta un rapport qui décida que la matière du *catino* n'était que du verre coloré. En 1816 il retourna à Gênes ; mais ces voyages lui furent funestes ; il se trouva brisé à son arrivée. Aujourd'hui, quoique bien déchu de la vénération qu'il avait inspirée, quoiqu'il ne soit plus l'objet de lois spéciales & sévères, il est toujours, & à bon droit, considéré comme un antique d'un très-grand prix.





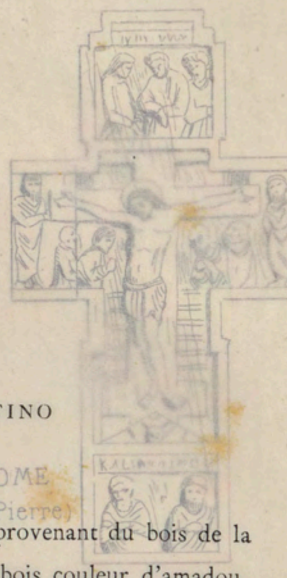


PLANCHE XXIII

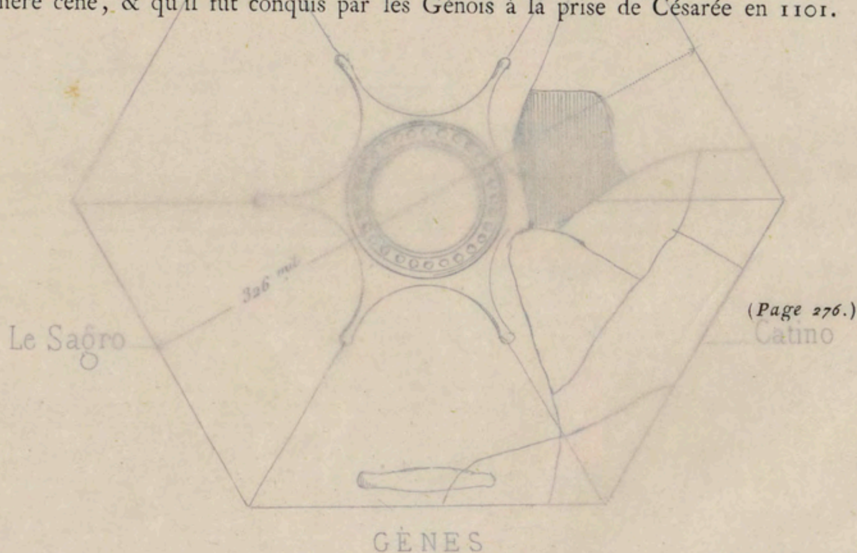
LES CROIX SCULPTÉES, LE SACRO CATINO

Ces trois croix sont les seules sculptées, que l'on vénère comme provenant du bois de la vraie croix. La première, conservée au baptistère de Florence, est en bois couleur d'amadou, sans veines; elle représente un crucifix mitré entouré d'ornements grossièrement sculptés comme le crucifix.

La seconde, dans la sacristie de Saint-Pierre, connue seulement depuis 1527, paraît en chêne; elle est couverte de figures ayant plus de style que celle de Florence.

La troisième, à Sainte-Marie-in-Transtévère, beaucoup plus petite, est exactement du même travail que la précédente. Son authenticité remonte à Pie VII.

L'église de Saint-Laurent à Gênes conserve une grande coupe en verre d'un remarquable travail de moulage, couleur vert d'émeraude. Brisée lorsqu'elle fut portée à Paris, elle en revint en 1815. La croyance générale & ancienne est que ce vase a servi à Notre-Seigneur pour la dernière cène, & qu'il fut conquis par les Génois à la prise de Césarée en 1101.



(*Page 276.*)

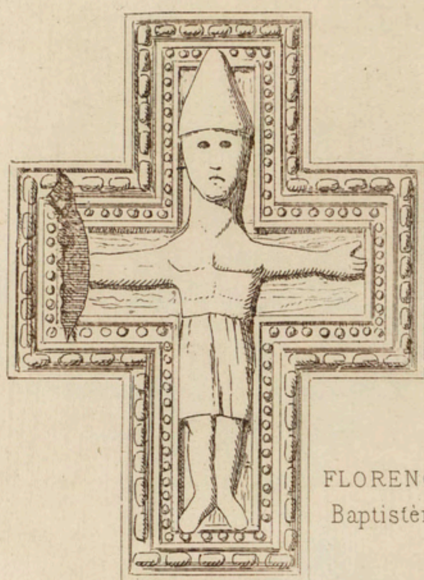
contestant tout autre mérite, on ne saurait se refuser à reconnaître en lui un monument d'une haute antiquité.

« Il est d'une belle couleur d'émeraude, d'une forme agréable ; les angles sont bien tranchés ; les anses, prises dans la matière, sont bien placées ; les ornements, qui consistent seulement en des rangées de points creux, sont de bon goût ; les soufflures sont peu nombreuses. Il est aisé de voir qu'après avoir été fondu en entier il a été habilement réparé au touret.

« On ne douta pas, durant une longue suite de générations, qu'il n'eût servi au dernier repas que Jésus-Christ ait fait avec ses apôtres.

« Lors de la prise de Césarée par les croisés en 1101, il passa au pouvoir des Génois, comme faisant la portion du butin à laquelle ils avaient à prétendre. Porté à Gênes, il fut conservé avec un soin extrême ; déposé dans une niche creusée dans le mur qui sépare de la nef une des deux sacristies de l'église Saint-Laurent, il n'était offert aux regards de la foule qu'une fois par an, lors des fêtes les plus solennelles ; encore ne le voyait-on que de loin ; un prélat le montrait du haut d'une tribune en le tenant dans ses mains par un cordon, & il était lui-même surveillé par des chevaliers chargés de veiller spécialement à la conservation de cette gemme. On les nommait [illegible] *catino* restaient en leur pouvoir, & il leur était [illegible] personne. Les *clavigeri* étaient choisis parmi [illegible] République. Des amendes de cent à mille ducats, & en certains [illegible] peine de mort, étaient prononcées contre quiconque aurait osé toucher le vase avec de l'or, de l'argent, des pierres, du corail ou quelque autre matière dure ; mesures rigoureuses que confirme une loi du 24 mai 1476... Pendant longtemps personne ne vint combattre l'opinion qui regardait ce vase comme étant une émeraude d'une gigantesque dimension ; mais au XVIIIe siècle il ne manqua pas d'observateurs qui affirmèrent que c'était du verre & rien de plus.

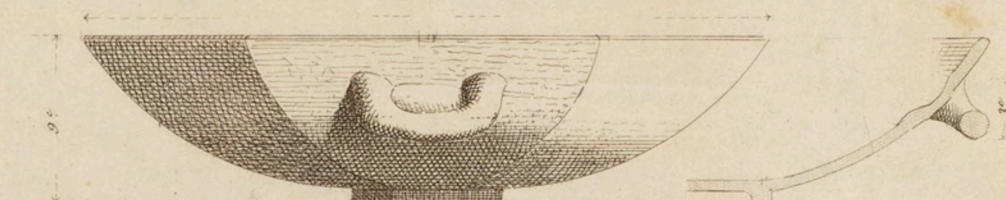
« La victoire mit pour un moment le *catino* au pouvoir des Français ; il sortit de son inaccessible retraite, &, tout étonné de voir le grand jour, il se trouva transporté à Paris ; le directeur du cabinet des antiques, Gosselin, demanda qu'une commission de l'Institut fût chargée de l'examiner ; il en résulta un rapport qui décida que la matière du *catino* n'était que du verre coloré. En 1816 il retourna à Gênes ; mais ces voyages lui furent funestes ; il se trouva brisé à son arrivée. Aujourd'hui, quoique bien déchu de la vénération qu'il avait inspirée, quoiqu'il ne soit plus l'objet de lois spéciales & sévères, il est toujours, & à bon droit, considéré comme un antique d'un très-grand prix.

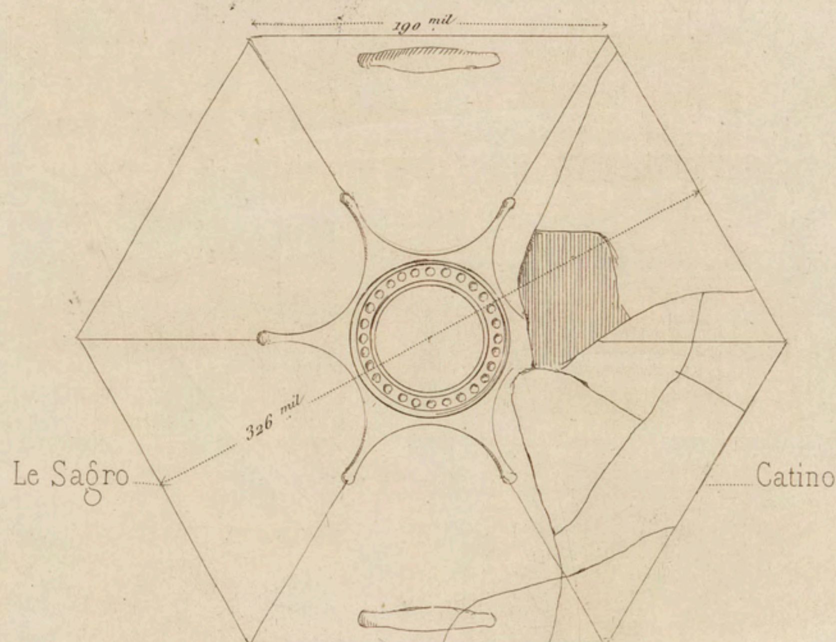


S. M. au Transtevère
ROME









GÈNES

Rohault de Fleury, inv.

L. Lesort Ed^r r. de Grenelle S^t G^m 3

« L'arrivée en Europe de cette célèbre relique est signalée dans une légende rapportée par *Geoffroy de Montmouth* au XIIe siècle & qui fait voir l'importance que l'on attachait à ce vase taillé, disait-on, dans une émeraude, & qui passait pour avoir été présenté au roi Salomon par la reine de Saba.

« Tous les héros de la table ronde, malgré le retentissement qu'obtinrent leurs exploits & leurs aventures, sont éclipsés par le fils d'une pauvre veuve, caché par elle loin du péril, comme le jeune Achille à la cour de Lycomède, & dont les instincts guerriers font explosion à la première vue d'un chevalier sous son armure. Cet enfant si impatient du joug maternel s'appelle Perceval, & les épreuves qui l'attendent & dont il sortira victorieux doivent avoir pour récompense, dès ce monde, après sept années d'un règne glorieux, l'honneur d'être proposé à la garde du saint *Graal*...

« Donc, ce saint Graal, qu'une vision miraculeuse avait montré à un ermite breton dès le VIIIe siècle, était identiquement le même vase dont le Sauveur s'était servi pour célébrer la cène avec ses disciples, & dans lequel Joseph d'Arimathie avait recueilli le sang qui coulait de ses plaies pendant qu'il était en croix [1]. »

On a pensé, d'après ce qu'en dit Baronius, que le sacré bassin était vénéré au VIIIe siècle à Jérusalem.

« Nous devons dire que le calice dans lequel Jésus-Christ notre Seigneur a consacré la très-sainte Eucharistie, comme monument précieux d'un tel fait, a été soustrait à l'usage commun & conservé avec grand soin. On le voyait à Jérusalem du temps du vénérable Bède, qui rapporte qu'il y avait une salle où ce calice enfermé dans un écrin pouvait être touché par un trou réservé dans la boîte. Il est en argent, accompagné de deux anses opposées, de la capacité d'un sextier & renfermant l'éponge qui a servi à boire à Notre-Seigneur. »

Le vase dont parle Baronius n'est pas celui qu'on vénère à Gênes. Cet auteur lui assigne une capacité d'un sextier équivalant à 7 litres 44', tandis que celle du *Sagro catino* est seulement de 3 litres, volume déjà bien considérable pour un vase à boire ; de plus Quaresmius [2] s'exprime ainsi : « Le vase dans lequel eut lieu la Pâque est conservé à Gênes ; celui de l'Eucharistie indiqué par Bède, que saint Arculphe vit à Jérusalem, & qui est en argent, est actuellement à Valence en Espagne. »

(1) Rio, *Introduction à l'art chrétien.*

(2) *De elucidatione terræ sanctæ*, 1639, liv. III, p. 870.

IX.

LA CRÈCHE.

La crèche. — Je m'étais proposé de ne parler que des reliques de la Passion ; mais l'importance d'une autre relique de Notre-Seigneur & celle du lieu où on la conserve m'engagent à faire une exception pour la crèche que l'on voit à Sainte-Marie-Majeure & que M. l'abbé Millochau, aumônier de l'ambassade française à Rome, a décrite dans une note dont j'extrais ce qui suit :

« Les principales reliques que l'Église ait conservées de Notre-Seigneur se rattachent à sa naissance ou à sa mort. Nous n'avons rien ou presque rien de sa vie...

« Il semble d'abord plus difficile que les reliques de la naissance du Sauveur aient pu venir jusqu'à nous... Dieu les avait mises sous bonne garde. Marie connaissait la dignité de celui qu'elle venait d'enfanter, & le but de sa venue en ce monde... Les premiers chrétiens la reçurent de ses mains... c'est là ce qui attirait en Orient le grand docteur de l'Occident... Saint Jérôme a passé sa vie près de la grotte de Bethléem, il y avait fondé à côté le monastère que dirigeait sainte Paule. Cet âpre génie, cette vertu austère & rude avaient besoin de s'adoucir aux grâces de la sainte enfance de Jésus. Vers le même temps, les impératrices Eudoxie & Pulchérie obtenaient du patriarche de Jérusalem quelques langes du Sauveur & la ceinture de sa mère, & les partageaient entre trois des plus célèbres basiliques de Constantinople.

« A l'approche de l'invasion des Musulmans, l'empereur Héraclius enlève de la ville sainte la croix qu'il y avait rapportée à la suite de son triomphe sur les Perses, & la transporte à Constantinople. Les historiens du temps ne nous disent rien des mesures prises pour mettre en sûreté les reliques de la naissance du Sauveur ; mais précisément à cette époque la basilique de Sainte-Marie-Majeure ajoute un nouveau titre à ceux sous lesquels elle était déjà connue, & se trouve désignée sous le nom de Sainte-Marie-de-la-Crèche, qu'elle ne quittera plus. Ce changement de nom arrivait sous le pontificat du pape Théodore (642-649). Théodore, fils d'un évêque de Jérusalem, avait conservé des relations particulières avec la Palestine...

« Dès lors, la dévotion des peuples les attire vers ce sanctuaire, comme autrefois vers Bethléem. Tous les saints qui ont passé à Rome... ont aimé Sainte-Marie-de-la-Crèche. Nous les trouverons, comme saint Thomas d'Aquin, passant la nuit de Noël tout entière en oraison devant le berceau du Sauveur, ou, comme saint Philippe de Néri, priant avant le jour dans le portique de la basilique en attendant qu'on lui en ouvre les portes...

« Ces reliques se composent : 1° de pierres détachées de la grotte de Bethléem. L'étable dans laquelle s'étaient retirés Joseph & Marie était creusée dans le roc, selon l'usage de l'Orient, usage que l'on retrouve assez souvent en Italie. La paroi sur laquelle était appuyée la crèche fut, par la suite, recouverte d'un enduit & ornée de peintures, dont on voit encore les traces sur les morceaux qui ont été apportés à Rome, c'est l'étable proprement dite, en latin *præsepe, presepio* des Italiens. Le nom s'étend souvent à tout cet ensemble de reliques provenant de ce sanctuaire primitif.

« 2° Du berceau de Notre-Seigneur, *sacra culla* des Italiens, en latin *incunabulum*. C'est la crèche dans laquelle la sainte Vierge le déposa après l'avoir enveloppé de langes.

« 3° De ses langes, des bandelettes qui les assujettissaient, & du manteau de saint Joseph dont il fut recouvert.

« 4° Du foin dont la sainte Vierge avait rempli la crèche avant d'y déposer son fils...

« Dans un magnifique reliquaire d'argent & de cristal conservé ordinairement dans la chapelle du Crucifix, on voit les planches qui formaient la crèche qui servit de berceau au Sauveur. Il en reste cinq d'une longueur de près de $0^{m},65$, sur $0^{m},16$ à $0^{m},18$ de large, & une dixième plus petite. On voit encore sur l'une d'elles une inscription grecque qui rappelle les ornements d'or dont elle fut revêtue. Cette dernière, unie aux langes, porte, dans d'anciens titres, le nom de *Puerperium Domini*. »

Reliques. — On voit à Rome des reliques de la crèche dans diverses églises. Saint-François-à-Ripa, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre, Sainte-Marie-in-Transtévère, aux Saints-Apôtres, Saint-Marc, Sainte-Marie-in-Campitelli, à Anagni.

X.

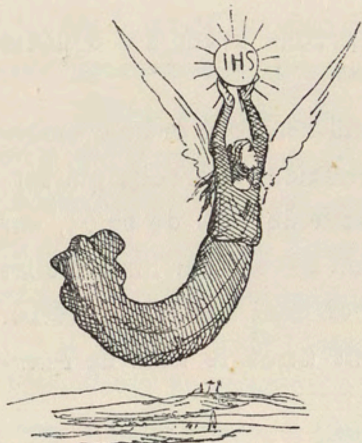
TABLE DE LA CÈNE.

Table de la cène. — La table de la cène est à Saint-Jean-de-Latran. Elle est en bois de cèdre en deux panneaux dont chacun a $0^{m},60$ de large sur $1^{m},20$ de longueur. Il paraît qu'elle était autrefois entièrement revêtue en argent. M. le chanoine Barbier de Montault la mentionne dans l'inventaire des reliques de l'année liturgique à Rome, 1862.

Il en existe des parcelles à Sainte-Marie-in-Transtévère, aux Saints-Apôtres, à Sainte-Marie-in-Campitelli, à Anagni.

XI.

LA VOIE DOULOUREUSE. — LE CALVAIRE. — LE SAINT SÉPULCRE.



'ai essayé jusqu'ici de reconstituer les instruments de la Passion d'après leurs reliques répandues dans le monde entier : mais je n'ai pu m'occuper d'une relique bien plus considérable, bien plus importante & qui les résume toutes, c'est le sol même foulé par les pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ, arrosé de son sang pendant sa Passion.

Ce serait un beau problème résolu de retrouver à Jérusalem le chemin qu'il a parcouru ; de suivre la même voie douloureuse, de s'arrêter au Calvaire & de terminer par le saint sépulcre. Malheureusement les traditions relatives à cette voie sont presque modernes ; c'est-à-dire que les stations désignées aujourd'hui n'ont été définitivement arrêtées qu'au moyen âge. Les seuls points fixes sont le prétoire, qui certainement était situé dans la tour Antonia, le Calvaire & le tombeau ; tout le reste est conjectural.

Les transformations profondes & successives qu'a subies la ville sainte rendent presque impossible de reconnaître exactement la ligne parcourue ; on se perd

dans un dédale de constructions modernes qui empêchent de l'aborder. Au point de vue de la foi une approximation est tout à fait suffisante ; & ce qui cause l'erreur des archéologues est le « désir de préciser le lieu de chaque événement : une tradition vraie dans son ensemble cesse de l'être dans le petit détail. Les traditions relatives à la condamnation, les flagellations & l'exposition de Notre-Seigneur sont vraies, en ce sens, qu'à 100 mètres près, les événements se sont accomplis là où on les place ; préciser davantage est impossible [1]. »

Cette opinion d'un homme habile qui a vu, & bien vu, au lieu de détourner de nouvelles recherches, doit encourager à les continuer, d'autant plus que la critique, aujourd'hui justement sévère, ne se contente plus des à peu près qui satisfaisaient nos pères dans les restaurations des monuments antiques. Ne pouvant donc faire une restitution exacte de la Voie douloureuse, je rapporterai, à titre de renseignements, ce que nous apprennent des hommes distingués qui ont vu les lieux, & qui malheureusement ne sont pas toujours d'accord.

Le renseignement le plus vénérable est le *chemin de la croix,* nom donné par la liturgie catholique aux diverses parties de la voie douloureuse divisée en quatorze stations fondées surtout sur les traditions locales ; mais là encore se présentent de grandes difficultés. Les uns [2] disent qu'il ne faut pas s'y rapporter complétement, que les chrétiens ne restèrent pas toujours à Jérusalem depuis le temps de la Passion jusqu'à nous, que tous les habitants sont actuellement des étrangers ; qu'ils changent souvent de lieu, & qu'en conséquence ils ne peuvent conserver les traditions des anciens.

« ..... Il y a là une lacune, dit le P. Gagarin, & quand on vient à songer à tous les bouleversements matériels qu'ont dû amener la destruction de Jérusalem par Titus & sa reconstruction par Adrien ; quand on pense que pendant près de soixante ans il n'y eut là qu'un amas de ruines, on ne peut disconvenir que cela paraisse un peu interrompre la chaîne de la tradition entre les apôtres & l'impératrice Hélène [3]. »

D'autres semblent, au contraire, y attacher une grande autorité. Voici comment s'exprime à ce sujet M. de Saulcy dans son voyage à Jérusalem :

« Avant tout, disons qu'il n'est pas possible, quand on foule la terre judaïque, de méconnaître la valeur de la tradition orale. Pour peu que l'on veuille bien la consulter, les saintes Écritures à la main, on ne tarde pas à la respecter, comme

(1) Cte Melchior de Vogué.

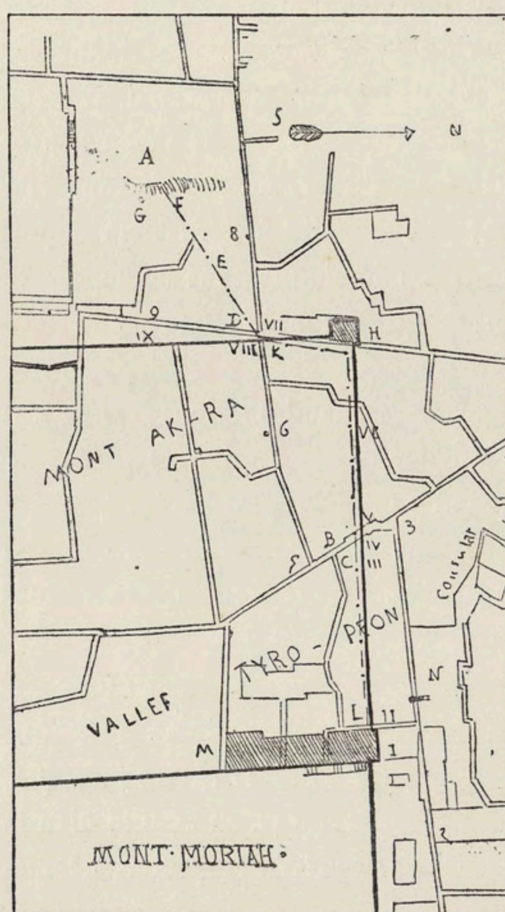
(2) Cornelius à Lapide.

(3) *Études religieuses, historiques & littéraires,* par des PP. de la Cie de Jésus, t. I, p. 719.— Le P. Gagarin.

on respecterait un livre authentique ; car, dans toute l'étendue de cette terre, on reconnaît, à chaque pas, que les souvenirs bibliques y sont impérissables. Là rien de ce qui s'y rattache ne change, rien ne s'oublie, pas même un nom ; & ce sont les événements humains dont la mémoire y a souvent été perdue. Ainsi les catastrophes terribles dont Jérusalem a été successivement le théâtre ont à peu près disparu du souvenir des hommes ; mais s'agit-il d'un fait, même secondaire, relatif à l'histoire primitive du peuple hébreu, ce fait semble récent, tant est précise & vivace la tradition qui l'a recueillie d'âge en âge (1). »

Pour fixer la pensée dans cette étude, je présente ici en regard le chemin de la croix avec ses quatorze stations & un tracé approximatif de la Voie douloureuse d'après le plan de Pierotti, les corrections indiquées par le R. P. Hornung & le plan de M. le C[te] Melchior de Vogüé.

PLAN DE LA VOIE DOULOUREUSE.



H. L. Mur d'enceinte existant du temps de Notre-Seigneur.

LE CHEMIN DE LA CROIX.

I[re] station. Jésus est condamné a mort.
II[e] — La flagellation.
III[e] — Jésus tombe sous le poids de la croix
IV[e] — Jésus rencontre sa très-sainte mère.
V[e] — Simon le Cyrénéen aide Jésus à porter sa croix.
VI[e] — Une femme pieuse essuie la face de Jésus-Christ.
VII[e] — Jésus tombe à terre pour la deuxième fois.
VIII[e] — Jésus console les filles d'Israël qui le suivent.
IX[e] — Jésus tombe pour la troisième fois.
X[e] — Jésus est dépouillé de ses vêtements.
XI[e] — Jésus est attaché à la croix.
XII[e] — Jésus meurt sur la croix.
XIII[e] — Jésus est descendu de la croix & remis à sa mère.
XIV[e] — Jésus est mis dans le sépulcre.

NOTA. — Les stations X, XI, XII, XIII, XIV sont toutes actuellement dans l'église du Saint-Sépulcre, & indiquées par la lettre A. = Les lettres B, C, D, E, F s'appliquent à la correspondance du R. P. Hornung, que l'on trouvera aux pièces justificatives (Jérusalem).

G. Lieu de l'invention de la croix.

K. Porte judiciaire.

H. Tour par laquelle Titus commença l'attaque des remparts de la ville.

(1) *Voyage en Syrie*, p. 219.

M. L. Tour Antonia.

Z. Point indiqué par Pierotti comme étant le départ de la Voie douloureuse.

N. Arc de l'*Ecce Homo.*

Les chiffres arabes correspondants aux chiffres romains indiquent les stations actuelles qui remplacent les stations que l'on suppose vraies, & marquées par les chiffres romains.

Lorsqu'au moyen âge on a déterminé les stations du chemin de la croix, on a dû suivre les rues alors existantes, en rapportant à certains points des faits qui s'étaient passés aux lieux les plus rapprochés. Ainsi il est probable que le cortége de la croix dut éviter les rues de la ville, nécessairement étroites, & choisir la rue qui longeait le mur d'enceinte & qui devait être assez large pour le service militaire. D'après cela la Voie douloureuse, côtoyant le mur en ligne droite de l'est à l'ouest jusqu'à la tour d'angle H (1), se serait retournée là à angle droit avec le mur, en continuant à le suivre du nord au sud jusqu'à la porte Judiciaire ou d'Éphraïm; enfin, en sortant de la ville, aurait monté la colline jusqu'au Calvaire.

La première station de la Voie douloureuse & la chapelle de la flagellation sont indiquées en Z par Pierotti vers le nord-est. On suppose même, mais sans aucun motif, que la porte du prétoire existe encore; ce qui passe pour une porte n'est qu'un agencement d'arabesques (2), sans qu'on voie dans ces constructions aucune trace d'ouverture. Cette porte prétendue est trop éloignée de la tour Antonia pour croire qu'elle ait appartenu au même palais. Il est plus raisonnable de la rapporter à la face ouest de cette tour, marquée M L sur le plan ci-joint.

Arc de l'Ecce Homo. — La Voie douloureuse passe actuellement sous un arc en partie occupé par le mur nord de la rue. On a cru que cet arc était celui de l'*Ecce Homo.* M. le Cte de Vogüé combat l'idée d'y voir un édifice témoin de la Passion de Notre-Seigneur. Un de ses arguments est tiré de la configuration du sol. L'arc joint un mur qui, d'après lui, ne serait que la contrescarpe du fossé, tandis que le mur d'enceinte doit être tracé en L H. Voici comment il s'exprime à cet égard :

« Le seul monument antique que renferme Bezetha est l'arc connu sous le nom d'arc *Ecce Homo.* C'est un arc de triomphe romain à trois arcades... Il offre une grande analogie avec les monuments nommés *Kabylé,* & élevés en si grand nombre dans le Haouran pendant les Ier & IIe siècles après Jésus-Christ. Les caractères de la construction & le profil des moulures appartiennent à une époque

(1) *Le Temple de Jérusalem,* par le Cte Melchior de Vogüé, pl. XXXIII.

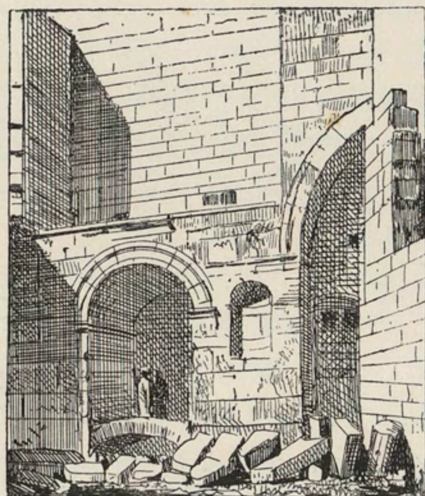
(2) Le R. P. Hornung; pièces justificatives.

assez basse. Parmi les voussoirs se trouvent deux pierres taillées dans les ruines d'un monument antérieur & qui portent des fragments d'inscriptions grecques. Sur l'une on lit : ΑΥΡ...

Sur l'autre : — ΕΛΛ...Ν...

ΦΟΙ...

« Il n'y a rien à tirer, comme sens, de fragments aussi incomplets; la forme des lettres & la présence du mot *Aurelius* indiquent une époque postérieure à la fondation d'*Ælia Capitolina,* & abaissent nécessairement l'âge de la construction de l'arc. La tradition qui s'attache à ces ruines est vraie, en ce sens que, la tour Antonia étant la demeure du procurateur romain, les scènes de la flagellation & de l'*Ecce Homo* ont dû se passer à proximité de la tour, & probablement aux endroits indiqués par la tradition. Mais l'arc en lui-même est bien postérieur à la mort du Christ, & n'a pu jouer aucun rôle dans les sanglants épisodes de sa Passion. Aussi la pieuse croyance qui place au sommet de l'arcade centrale la douloureuse exposition du Sauveur est-elle relativement très-moderne; on n'en trouve aucune trace dans les pèlerinages antérieurs au XVIe siècle. Au XIVe & au XVe, on vénérait deux pierres encastrées à la base de l'arc, & que la tradition rattachait, soit à la scène du *jugement de Jésus,* soit au *lithostrotos,* soit même au *portement de la croix* (1). »



Grand arc de l'*Ecce Homo*.

Le savant P. Hornung, qui a longtemps habité Jérusalem & visité les nouvelles fouilles du couvent de Notre-Dame-de-Sion, aux environs de l'arc de l'*Ecce Homo,* persiste à croire vraie la tradition qui rattache cet arc aux scènes de la Passion.

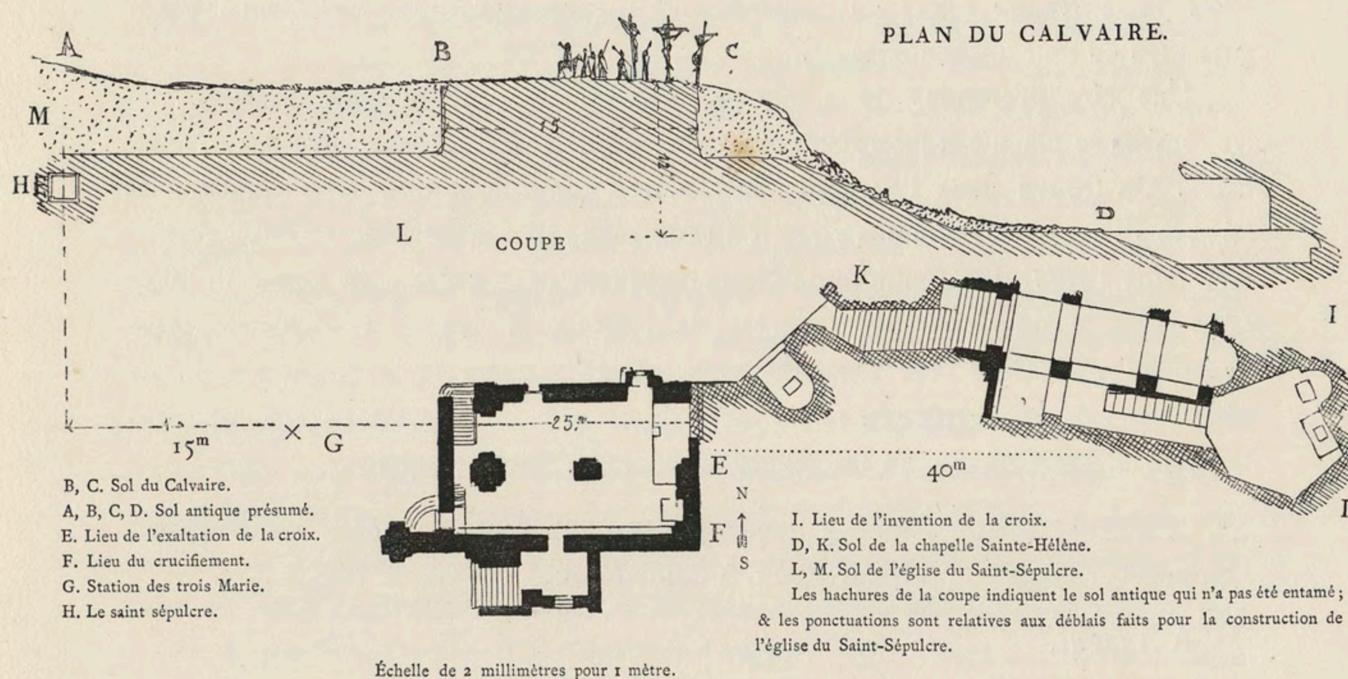
En présence de ces opinions contradictoires professées par des hommes considérables, je n'ai pu que les rapporter, laissant au temps & à d'autres recherches le soin de donner une solution définitive sur cette importante question.

Poursuivons notre marche dans la Voie douloureuse. Les trois stations suivantes (III, IV, V), assez rapprochées entre elles, & à 130 mètres environ des premières, sont relatives à la première chute de Notre-Seigneur, à sa rencontre avec la sainte Vierge, & à celle de Simon le Cyrénéen. Ne peut-on pas voir là les trois parties

(1) *Le Temple de Jérusalem,* par le Cte Melchior de Vogüé, p. 125.

d'une même scène? Après avoir parcouru 130 mètres, Notre-Seigneur s'affaisse sous son fardeau qu'il ne peut plus porter; sa sainte mère, qui le suit, ne maîtrise plus sa douleur; elle tombe en défaillance, & les soldats, pour relever la croix, arrrêtent un passant. D'autres (1) pensent que c'est à la porte Judiciaire seulement (VII K) que se fit la rencontre de Simon. Saint Matthieu dit, en effet, que c'est *en sortant,* ce qui ne peut s'entendre que de la ville & non du prétoire, car dans la ville les condamnés devaient porter leur croix.

Après la première chute, le chemin, qui avait toujours été en descendant, se relève pour gravir le mont Acra. Alors une sainte femme essuie le visage du divin Sauveur (VI). La seconde chute (VII) se place en sortant de la ville par la porte Judiciaire. Les ruines attribuées à cette porte ne présentent pas une grande authenticité, & celle par laquelle Notre-Seigneur est sorti de Jérusalem semble mieux fixée par M. le Cte de Vogué.



On arrive au pied du Calvaire, &, tournant au nord, on passe par la station des trois Marie, qui sert de jalon dans cette voie, à l'ouest du Calvaire; puis, continuant à tourner au sud, on arrive à l'*entrée* de l'église du Saint-Sépulcre qui, pour obéir sans doute à une tradition, se trouve à l'endroit où le cortége de Notre-Seigneur *entra* sur le Calvaire, à 15 mètres environ du lieu où

(1) Saint Athanase, saint Augustin, saint Jérôme, Origène, Bède, Eutymius, Théophilactus.

les croix furent plantées; elles durent être d'abord posées à terre, le pied vers le nord, la tête vers le sud, au lieu du crucifiement marqué F sur le plan, à 5 ou 6 mètres du point de l'exaltation marqué E, pour être dressées au bord du rocher; de là elles pouvaient être vues d'en bas, de telle sorte que, bien que très-basses au-dessus du sol, elles fussent cependant très-élevées au-dessus des passants. L'espace de la plate-forme entre l'entrée & les croix était nécessaire & suffisant pour la préparation du supplice.

Après l'accomplissement du sacrifice, Nicodème & Joseph d'Arimathie déposent de la croix le corps de Jésus-Christ & le portent au sépulcre neuf, placé dans un jardin appartenant à Joseph. Tous ces lieux sont voisins les uns des autres, & il ne peut en être autrement, car la montagne s'élève rapidement au delà, & c'est dans son flanc, à 45 mètres environ du lieu du crucifiement, que le tombeau a été creusé. Les restes de ce monument, préservés par les constructions de la grande église du Saint-Sépulcre, présentent une des plus fermes garanties de leur authenticité (1).

Une aire profonde, de 2 mètres environ, était taillée dans le rocher, & les tombes se plaçaient latéralement autour de cette aire, dans ses parois verticales. On trouve dans l'Évangile même une confirmation de cette disposition; lorsque Pierre & les femmes vinrent au tombeau, ils regardèrent en bas, c'est-à-dire dans l'*area*. Le sépulcre de Notre-Seigneur était isolé; car d'après la loi il était défendu de placer les cadavres des suppliciés dans des sépulcres communs, & ils devaient être ensevelis avec les instruments de leur supplice (2). La découverte de nombreux tombeaux juifs, imités par les chrétiens dans les catacombes, a complété ce que les ruines juives en faisaient connaître.

A *Rome*, il y en a à Saint-François-à-Ripa, à Sainte-Marie-Majeure, à Sainte-Marie-in-Transtevère, à Saint-Roch, à Saint-Marc.

A *Anagni*.

A *Florence*, à Santa-Maria-Porta-di-San-Biagio, où se trouvaient trois morceaux de la grosseur d'une amande enfermés dans un tabernacle à clef, que l'on n'ouvre que le samedi saint. Elles ont été rapportées de Jérusalem en 1088, par Pazzo di Pazzi, commandant de la milice de Toscane, & qui planta le drapeau chrétien sur les murs de Jérusalem. On en voyait encore au monastère *degli An-*

(1) Le Cte de Vogué. — Le P. Gagarin, &c.
(2) Gretzer.

gioli, à Saint-Jacques-sur-l'Arno, à Saint-Jean-in-Via-lata, à Sainte-Marie-des-Fleurs, & à l'église d'Ogni-Santi. (RICHA.)

Beaucoup d'autres églises ont quelques morceaux de la pierre du saint Sépulcre, mais ces parcelles sont fort petites. Comme toutes les reliques de la Passion de Notre-Seigneur, celles-ci ont été fort recherchées, fort répandues. On n'est étonné que d'une chose, c'est que, puisant pour ainsi dire dans une carrière, on n'en ait pas emporté davantage.

Arrivé au terme de ma tâche, ai-je été assez heureux pour atteindre, au moins en partie, le but que je me proposais? Le lecteur en jugera. J'ai cherché si des témoins matériels du supplice de Notre-Seigneur ont pu arriver jusqu'à nous, & si l'authenticité de chacun était incontestable, malgré leur dispersion & l'anéantissement du plus grand nombre, causé par les convoitises des impies & les richesses dangereuses dont ils ont toujours été entourés. Enfin j'ai essayé, au moyen des procédés actuels de l'archéologie, de reconstituer les instruments de ce supplice. Mettant à profit les loisirs que la Providence a accordés au déclin de ma carrière, je n'y ai rien épargné : efforts persévérants, longues études, voyages, correspondances étendues facilitées par les plus hautes bienveillances, & avant tout recherche constante de la vérité. L'Église n'en craint jamais la manifestation; & ma joie a été grande, en rencontrant une fois de plus la confirmation de ses traditions & de mes espérances.

Mes travaux, je le sais, sont incomplets, mes restaurations probablement imparfaites; mais j'en serais consolé par la seule pensée qu'elles serviront d'échelons à d'autres travailleurs destinés, peut-être, à s'élever un jour au-dessus des nuages qui couvrent encore ces mystérieux débris. Mais si la connaissance de tous ces pieux secrets ne doit pas nous être accordée sur la terre, n'est-il pas permis à une âme d'artiste & de chrétien d'espérer qu'au temps du triomphe de la croix, elle sortira de la poussière où je l'ai cherchée, & se présentera à notre adoration ressuscitée pour ainsi dire, reformée dans son état primitif, & portée, avec les autres instruments du supplice, au milieu des concerts célestes, par les anges qui avaient apparu à l'imagination des Orgagna & des Buonarotti.

FIN.


O CRVX AVE SPES VNICA

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

ANCONE. — M. LE CHANOINE BARBIER DE MONTAULT m'a fait remettre, avec une figure, la copie ci-après de l'authentique relatif à la sainte lance conservée à Ancône :

« Johannes Octavius tituli S. Mariæ angelorum presbyter cardinalis Bufalini, miseratione divina episcopus Anconæ, &c., episcopus ac comes Humanæ.

« Universis, & singulis, ad quos nostræ hæ litteræ pervenerint, testatum volumus argenteam lanceæ aciem vitta serica rubri coloris bis alligatam, parvoque sigillo nostro in cera hispanica impresso munitam, tetigisse sacrosanctam cuspidem lanceæ qua salutis humanæ Reparatoris in cruce pendentis latus apertum fuit, existentem inter ceteras præclaras reliquias quarum possessione ecclesia nostra cathedralis S. Cyriaci insignita, fidelium pietatem mirifice excitat, fovet, ac ad se trahit. In quorum fidem præsentes has sigillo nostro roboratas, & a nobis vel a vicario nostro generali, vel ab infrascripto canonico a nobis specialiter deputato subscriptas, expediri jussimus.

« Anconæ, ex palatio nostræ residentiæ, hac die 18 martii 1771... »

II.

ANDECHS. — « Il n'y a pas de clou à Andechs, mais bien quatre branches de la *couronne d'épines,* dont une a 4 pouces de longueur. On dit qu'elles ont été transportées de Paris à Andechs par la reine de France, Agnès, fille du duc Berchtold d'Andechs, morte en 1201.

« Il y a également à Andechs la moitié du roseau de Notre-Seigneur, de 4 pouces de longueur. L'authentique de ces reliques n'existe plus ; mais elle peut être remplacée par les reliquaires précieux, par la tradition continuelle du couvent, ainsi que par les listes des reliques déposées au couvent, & qui datent des temps les plus reculés. »

(*Extrait d'une note de Mme la baronne d'Eichtal.*)

III.

ANGERS. — M. L'ABBÉ MACHEFER, CHANOINE HONORAIRE A ANGERS,

A M. Rohault de Fleury.

« 16 octobre 1866.

« ... Je suis enfin en mesure de vous donner quelques détails sur la vraie croix & sur la sainte épine, qui se trouvent en l'église de Saint-Laud d'Angers :

37

« 1° *Vraie croix.* — Avant la révolution de 1793, cette relique était composée de quatre morceaux d'environ 7^{mm} d'épaisseur, qui formaient par leur réunion une croix assez régulière. La tradition rapporte que trois de ces morceaux furent donnés au temps des croisades par des rois de Jérusalem, & le quatrième par un roi de Sicile.

« Quoi qu'il en soit de cette tradition, il est certain que Foulques V, roi de Jérusalem, envoya à Angers le morceau le plus important. Cette croix était connue par toute la France dès le temps de saint Louis; mais ce fut surtout sous le règne de Louis XI qu'elle devint célèbre. Différents traits de la vie de ce prince le prouvent avec évidence. C'était en effet sur cette précieuse relique qu'il faisait jurer les ducs de Bretagne, de Bourgogne, &c., &c., pour leur faire observer leurs serments. C'est pour cette cause qu'il la fit transporter plusieurs fois à Nantes, à Paris, &c., &c. Le chapitre de Saint-Laud en était le gardien, & son érection n'avait pas eu d'autre motif. Chaque année, au temps de la Passion & pendant les fêtes de Pâques, le concours prodigieux des fidèles attestait la vénération que les chrétiens avaient pour cette sainte relique. Plusieurs bulles des souverains pontifes, des lettres de plusieurs rois & des procès-verbaux dressés sur la demande de Louis XI font foi de nombreux miracles qui s'étaient opérés, soit en faveur de ceux qui priaient devant cette vraie croix, soit contre les parjures qui l'avaient prise à témoin de leurs serments; toutes les authentiques & les pièces rappelant les faits énoncés ci-dessus étaient renfermées avec la vraie croix elle-même dans un coffre. Au moment de la révolution, le coffre fut porté devant le comité révolutionnaire, & les objets qu'il renfermait furent dispersés. Viger, orfévre d'Angers, défait lui-même la vraie croix devant le comité, & obtient d'en emporter deux morceaux pour sa tante & sa sœur. Ces saintes femmes confient ce précieux trésor, l'un à M. le curé de Saint-Joseph d'Angers, l'autre à M. le curé de Contigné (Maine-&-Loire). Les troubles finis, & la paix rendue à l'Église, ces deux morceaux furent remis entre les mains de Mgr Étienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans, ancien curé de Saint-Laud. Ce prélat les soumit, avec le procès-verbal qui les accompagnait, au jugement & à l'examen de Mgr Joseph Spina, archevêque de Corinthe.

« Sa Grandeur en a reconnu l'authenticité par un écrit en date du 4 décembre 1801. Cependant, pour lever toute espèce de doute, Mgr Bernier fit diviser ces reliques de manière à en faire une croix, & il y fit ajouter une parcelle de la vraie croix de Rome. Après ces précautions, il la restitua à l'église de Saint-Laud. Enfin Mgr Charles Montault, évêque d'Angers, autorisa l'exposition publique de cette sainte relique le 2 mars 1804.

« Le 29 septembre 1843, elle fut transférée de son reliquaire d'argent dans un reliquaire en or par M. Joubert, grand vicaire de Mgr Guillaume-Laurent-Louis Angebault, évêque d'Angers. Des indulgences plénières ont été accordées par le cardinal Caprara, par indulte des 28, 29 février 1804 & 15 avril 1807. — Le bâton de la croix est de 70^{mm} de longueur & 8^{mm} de largeur. Les bras sont séparés & ont 20^{mm} chacun de longueur. Le pied est recouvert de soie rouge dans une longueur de 10^{mm}; l'épaisseur ne paraît pas dépasser 3^{mm}. Le tout paraît composé de plusieurs morceaux posés à la suite les uns des autres. Les uns sont plus grands, les autres plus petits.

« 2° *Sainte épine.* — Le 20 mars 1801, Mgr Joseph Spina avait aussi reconnu l'authenticité de la parcelle d'une sainte épine que possédait l'église de Saint-Laud. Mgr Charles Montault en autorisa l'exposition publique le 2 mai 1807. Des indulgences plénières ont été accordées par le cardinal Caprara le 15 avril 1807.

« Cette relique est très-belle; elle mesure 13^{mm} en longueur & de 1^{mm} à 1^{mm},5 de large.

Son épaisseur est environ de 3^{mm}. On dirait un fragment d'écorce sur lequel deux nervures sont parfaitement visibles.

« Tous les documents que nous possédons sur ces saintes reliques se trouvent : 1° au presbytère de l'église Saint-Laud; 2° aux archives de la Société des sciences & arts d'Angers; 3° à la bibliothèque de la ville... »

IV.

ANGLETERRE.

Ces pièces justificatives relatent : 1° les reliques de LORD PÈTRE; — 2° celles de PLOWDEN; — 3° de SAINTE-MARIE BERGHOTT; — 4° de SAINTE-MARIE A YORK; — 5° de SAINT-GEORGES SOUTHWARK; — 6° de SLINDON; — 7° de SAINT-GRÉGOIRE DOWNSIDE.

LORD PÈTRE. — LADY DOUGLAS *à M. Rohault de Fleury.*

« Shorndon-Hall Brenturod, 8 avril 1868.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer, de la part de mon frère lord Pètre, deux esquisses des deux morceaux de bois de la vraie croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que vous lui demandez dans votre lettre du 22 mars. J'espère que vous y trouverez tout ce qu'il vous faut. Lord Pètre ayant été très-malade n'a pu répondre à votre lettre plus tôt, & il m'a chargée maintenant de vous écrire de sa part. Recevez, monsieur... »

NOTE JOINTE A LA LETTRE CI-DESSUS. — « Cette relique de la vraie croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ a été donnée à *lord Pètre* par Mgr François Weld. L'esquisse donne la grandeur des deux morceaux de bois, & la couleur (noir roux) ainsi que l'épaisseur. Ces morceaux sont d'une couleur très-foncée & paraissent être de la nature du vieux bois de chêne ou d'ébène, dur & noir.

« Une autre relique de la vraie croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ est une partie d'un très-grand morceau, dit *Pars stipitis crucis Salvatoris nostri,* qui se trouvait autrefois avec les bijoux de la couronne dans la tour de Londres. Le morceau dont voici l'esquisse fut détaché de ce grand morceau pendant le règne de Jacques Ier, roi d'Angleterre, & donné enfin l'an 1713 à lady Pètre, par le Père provincial des jésuites anglais à Gand. L'esquisse donne la longueur & la largeur des morceaux avec l'idée de la couleur (blond foncé) & la qualité du bois, qui est à peu près de l'épaisseur d'un demi-franc. »

PLOWDEN. — LE R. P. MORRALL A DOWNSIDE *à M. Rohault de Fleury.*

« Collége Bath, 6 mai 1868.

« J'ai reçu du très-révérend chanoine Tobin, chapelain de monsieur *Plowden* de Plowden Hall Salop, un *fac-simile* de la relique de la vraie croix que l'on conserve à Plowden, avec une copie de l'authentique. Il me dit que la couleur est brune & le bois solide... »

AUTHENTIQUE DE LA RELIQUE DE M. PLOWDEN, JOINTE A LA LETTRE DU R. P. MORRALL.

« 6 mai 1868.

« Joannes-Baptista, Dei & apostolicæ sedis gratia episcopus gandavensis, &c... Notum facimus & attestamur tenore præsentium quod R. Pater Perseus Plowden, Rector collegii Soc^tis^ Jesu nationis anglicanæ in hac civitate, nobis die data harum exhibuerit partem insignem de vero ligno sanctæ crucis recognitam & approbatam ab Illmo ac R^mo^ Domino Philippo Evardo Vander-Noott, prædecessore nostro, juxta litteras de data 15 septembris 1702, de qua parte ligni sanctæ crucis ad humilem dicti Patris Rectoris supplicationem duas partes oblongas separavimus, easque charta duriore vittulæ sericæ rubri coloris in formam crucis dispositas affiximus, atque a tergo seu altera parte sigillo nostro minori ceræ pariter rubræ impresso munivimus, cum facultate illas aliis donandi & exponendi in locis sacris vel oratoriis privatis, non tamen in hac civitate, ne aliarum ecclesiarum in quibus hujusmodi reliquiæ coluntur, devotio minuatur. Actum Gandavi in palatio nostro episcopali, sub sigillo & signatura nostris, anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo nono, mensis octobris die quinta. JOANNES-BAPTISTA, episcopus gandavensis. De mandato Ill^mi^ & R^mi^ Domini mei, episcopi præfati. D. BACHER LIERET.

« Et ego alteram ex supradictis partibus dono dedi amantissimo meo nepoti Domino Gulielmo Plowden de Plowden in comitatu salopnensi. 12 Aug. 1740. PERSEUS PLOWDEN. »

« Ego Joannes Tobin, canonicus salopnensis, testor suprascriptas litteras in omnibus esse conformes cum litteris originalibus. JOANNES TOBIN, canonicus. Datum apud Plowden die 2 maii 1868. »

Ste MARIE BERGHOTT. — LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE BRENAN,
A M. Rohault de Fleury.

Abbaye de Sainte-Marie Berghott-Est, 16 avril 1868.

« Monsieur, ci-inclus les dimensions exactes de la relique de la sainte croix, & j'ai peint ce papier de la couleur la plus rapprochée de celle du saint bois.

« La fermeture du reliquaire en verre empêche de reconnaître exactement l'épaisseur du bois, qui paraît mince. Plus tard j'espère être à même de vous envoyer l'histoire de l'enchâssement de cette sainte relique...

« Je vous souhaite tous les succès dans votre sainte entreprise. »

Ste MARIE A YORK. — S. G. Mgr CORNTHWAITE, ÉVÊQUE DE BEVERLEY SPRINGFIELD-HOUSE, *à M. Rohault de Fleury.*

« Little-Woodhouse-Leeds, 24 juillet 1868.

« ..... Ci-inclus vous trouverez les renseignements que vous désirez au sujet de l'insigne relique de la sainte croix que nous vénérons dans un des couvents de mon diocèse. Je crois que vous les lirez avec intérêt, & qu'ils mériteront une notice dans votre ouvrage. »

NOTE JOINTE A LA LETTRE DE MONSEIGNEUR. — « Dans le couvent de Sainte-Marie, de l'Institut de la Bienheureuse Vierge, à York, il y a une relique considérable de la vraie croix. Elle a la forme d'une croix de Jérusalem, & a 5 pouces de longueur; les bras de la croix ont chacun 1 pouce 1/2 de long, & la largeur du bois est partout d'un tiers de

pouce. Sur le bois sacré il y a trois empreintes du sceau officiel dont se servait le vicaire capitulaire qui administrait le diocèse de Saint-Omer, de l'année du Seigneur 1657 à 1662.

« La boîte renfermant la relique est en argent doré, le devant s'ouvre complétement, étant formé de plusieurs pièces unies par des charnières. Autour de l'extérieur de la boîte est gravée l'inscription suivante :

« Reliquias S^{mæ} crucis D. N. Jesu Christi in theca hac argentea deaurata formæ crucis « hierosolymitanæ inclusas, Arnulphus patriarcha hierosolymitanus dono dedit D. Shærlæo « armigero, ut præmium eximiæ ejus virtutis, quam in expugnatione S^{mæ} civitatis ostendit, « a. D. 1099. Quas ipse ut maximum thesaurum suæ familiæ reliquit. »

« La croix de Jérusalem est considérée comme très-ancienne, son ornementation est celle qui était commune au xe siècle. C'est aussi évidemment une croix qui fut faite pour être portée, ayant un anneau au sommet, & n'étant à aucun égard un reliquaire destiné à être exposé. Cela laisse à supposer que c'était la croix pectorale du patriarche Arnulph.

« De plus, comme il est rapporté dans l'histoire de la première croisade, écrite par un témoin oculaire, que les croisés trouvèrent dans la cité sainte une relique considérable de la sainte croix, que le patriarche Arnulph (qui avait été clerc de Robert, duc de Normandie) portait à la tête de l'armée chrétienne, au siége d'Ascalon, il paraît probable que la relique ainsi portée en cette occasion était la même que celle qui a été si longtemps possédée par le couvent, à York.

« On ne sait ni comment ni quand cette relique précieuse fut donnée à la communauté.

« Il y a toutefois dans le même couvent une autre relique de la vraie croix, reconnue authentique par François de Valbelle, évêque de Saint-Omer; cette dernière relique fut donnée au couvent par le révérend J. Lawson, S. J., en 1792.

« Elle a 1 pouce 1/4 de large, & est renfermée dans un reliquaire en argent avec les reliques de saint Ignace Loyola & de saint François Xavier. En même temps, avec ce reliquaire, le révérend J. Lawson consigna à la communauté, à York, un état rédigé comme suit : « Cette relique de la sainte croix de notre Sauveur Jésus-Christ fut donnée par Arnulph, « patriarche de Jérusalem, à un chevalier anglais, Shirley, comme récompense de sa valeur « dans la prise de la cité sainte, en l'année 1099. »

« De l'état ci-dessus il résulte que la plus petite relique fut prise sur la plus grande à une certaine époque, quand le reliquaire de cette dernière fut réparé; car il y a des traces visibles & que la boîte a été réparée & qu'une portion de la relique a été enlevée. »

SOUTHWARK. — S. G. Mgr GRANT, ÉVÊQUE DE SOUTHWARK, *à M. Rohault de Fleury.*

« Saint-Georges Southwark, ce 7 septembre 1868.

« Monsieur, j'espère que vos savantes recherches sur les reliques de la Passion seront couronnées d'un plein succès. Je possède deux reliques très-petites dans des croix pectorales à peu près de † cette mesure. Il y en a d'autres semblables chez des particuliers. Outre celles-ci, j'en ai deux, dont l'une sans cachet, d'une couleur brun-noir & de cette mesure précisément, & je ne puis pas connaître le poids, ni le bois de celles-ci. Puis à l'église de Saint-Richard, à Slindon, comté de Sussex, il y en a une autre. En voici la description.

« J'ai l'honneur d'être... † THOMAS, évêque de Southwark. »

SLINDON. — « La relique de Slindon. Long., 90^{mm}; larg., 12^{mm} 1/2; épaiss. irrég., 7^{mm} 1/2. Couleur brun clair. Des hommes accoutumés à travailler dans les bois ici disent que le bois de la relique ne ressemble en rien au bois de ce pays. Le menuisier dit que c'est un bois très-vieux & étranger, & pense que c'est du cèdre. »

S[t] GRÉGOIRE DOWNSIDE. — LE R. P. MORRALL *à M. Rohault de Fleury.*

« Monastère & collége de Saint-Grégoire Downside-Bath, 4 avril 1868.

« Mon cher monsieur, j'ai beaucoup de plaisir à répondre aux questions de votre lettre du 22 mars... Je vous envoie un croquis aussi exact que je puis le prendre, parce que la relique est renfermée dans un reliquaire du temps de Charles I[er] d'Angleterre (*circa a. D.* 1646), & dont l'ouverture est maintenant scellée. Les rayons dorés datent d'un temps antérieur.

« La pièce a été brisée & non coupée dans une autre pièce plus grande, & les fibres sont grandes, mais on en a coupé de petites pièces. La surface est luisante avec l'apparence d'une grande dureté. La couleur est un peu noirâtre, ou plutôt d'un riche brun, & le bois anglais auquel elle ressemble le plus est un morceau de vieux chêne, mais sans les marques transversales qu'on voit dans le chêne. Les bords ne sont pas exactement en droite ligne; l'épaisseur n'est pas la même partout.

« Nous savons par tradition que notre parcelle de la sainte croix est la même que le roi Alfred avait reçue du pape & qu'il avait donnée à l'abbaye de Glastenburg, & qu'elle avait été portée à Londres à la dissolution de l'abbaye, après l'exécution de l'abbé; mais nous n'en avons pas de documents.

« Ce que nous savons, c'est qu'elle était dans la chapelle de la reine Marie, fille de Henri VIII, & que Jean Feckenham, de l'ordre de Saint-Benoît, qui était le dernier abbé qui a eu la possession de l'abbaye de Westminster & aussi l'aumônier de la reine, l'a préservée de la profanation à la mort de Marie, & qu'elle a été en notre possession depuis cette date.

« Dans notre couvent des religieuses, à Stanbrook, Vorcester, il y a deux ou trois épines de la couronne de Notre-Seigneur qui appartenaient à l'abbaye de Glastenburg avant sa dissolution. »

V.

ARLES. — M. L'ABBÉ MOREL, ARCHIPRÊTRE DE SAINT-TROPHIME,
A M. Rohault de Fleury.

« Arles, le 1[er] juin 1867.

« Monsieur, j'ai reçu avec le plus vif intérêt la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser & le dessin de la couronne d'épines de Notre-Seigneur. L'ouvrage que vous préparez ne peut manquer d'être accueilli avec le plus grand empressement, & je vous prie de vouloir bien me compter dès ce jour parmi vos souscripteurs.

« La gravure que vous désirez & que vous trouverez sous ce pli est d'une exactitude frappante; je regrette seulement qu'elle ait perdu sa fraîcheur. La précieuse relique qu'elle renferme n'est pas la seule que possède notre métropole. Le pape Clément XI l'avait enrichie de deux parcelles insignes d'environ 4 centimètres de long, disposées en croix & renfermées dans un bijou en cristal monté sur un pied de vermeil & entouré d'une dentelure or & argent du meilleur goût; l'ancien chapitre primatial conserve encore deux morceaux considé-

rables de la vraie croix : l'un, d'environ 6 centimètres de long sur 1 centimètre de diamètre; il était incrusté dans la croix en vermeil du maître-autel; l'autre, conservé dans la sainte arche qui contenait le corps de saint Trophime, premier évêque d'Arles, & un grand nombre d'autres reliques; les deux morceaux de la croix sauvés providentiellement avec toutes les preuves morales & matérielles m'ont été remis, & par moi à notre sainte église. Vous voyez donc, monsieur, combien nous sommes riches dans l'héritage que Jésus-Christ a laissé à son Église, & partant tout l'intérêt que nous devons attacher à votre précieux travail. »

VI.

ARRAS. — M. L'ABBÉ PROYART, VICAIRE GÉNÉRAL A ARRAS, *à M. Rohault de Fleury.*

« Arras, 26 août 1866.

« Monsieur, les événements extraordinaires qui se sont successivement produits dans notre diocèse depuis près de six mois sont la cause du retard qu'éprouve cette réponse à votre lettre du 17 juin dernier relative aux reliques de la vraie croix & de la sainte épine. J'ai l'honneur de vous envoyer le dessin de celle que nous possédons ici, sans omettre la petite image de la sainte Vierge qui se trouve sur le morceau principal. Elle peut être pour vous un indice de quelque importance.

« Voici une notice fort abrégée de ces deux reliques.

« 1° La sainte épine incluse dans une croix d'or fut donnée à notre ancienne cathédrale, en 1556, par Antoine Pernot, évêque d'Arras, plus connu sous le nom de cardinal de Granvelle, qui mourut archevêque de Malines. 2° Le bois de la vraie croix en trois morceaux provient d'un chanoine prévôt de cette même cathédrale, M. Delattre, qui lui en fit présent en 1630. A l'époque de la Terreur, M. l'abbé de Seyssel, chanoine & prévôt de la cathédrale, emporta ces précieuses reliques en émigration; & ce ne fut qu'en 1820 qu'elles furent renvoyées de Munster, par son exécuteur testamentaire, à Mgr de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, qui, après en avoir reconnu l'authenticité, la plaça en d'autres reliquaires : la sainte épine dans un tube de cristal adapté à deux palmes de bronze doré fixées sur un pied de même métal; les morceaux du bois de la vraie croix, dont l'un est relié par un fil d'or, dans un reliquaire aussi de bronze doré en forme de croix, qu'il ferma d'un verre de cristal. Ces reliques sont exposées chaque année avec une grande solennité à la vénération des fidèles.

« Vous pouvez juger, par le dessin qui est exact, de la couleur du bois & de la dimension des trois morceaux. Leur épaisseur est de 3^{mm}. Les neufs points ou taches que vous y remarquez sont des trous par lesquels ces morceaux étaient probablement attachés au reliquaire qui les contenait autrefois. »

« Arras, 6 octobre 1866.

« ... J'ajoute ici un troisième dessin, celui d'une relique de la vraie croix enfermée dans un reliquaire d'argent, dont S. Ém. le cardinal de la Tour d'Auvergne a fait présent à son chapitre. Je n'en connais pas la provenance, mais j'ai toute confiance dans son authenticité. L'illustre cardinal était, en fait de reliques, d'une exactitude quelquefois désespérante.

« J'ai composé un petit travail sur nos reliques de la vraie croix & de la sainte épine, & je vous dirai qu'à l'aspect de la gravure que vous avez bien voulu m'envoyer, j'ai éprouvé une

grande satisfaction en voyant qu'elle était parfaitement conforme à la description que j'ai faite du cruel diadème de Notre-Seigneur. C'était plutôt un lourd chapeau d'épines, un faisceau, qu'une guirlande; quant aux épines, il y en avait, selon moi, de diverses espèces; les unes étaient fort grandes, les autres étaient petites, d'autant que la couronne se composait de plusieurs branches : *plectentes coronam*. Je vois tous les jours, dans une communauté où je dis la sainte messe, une branche de la Palestine dont les épines sont d'une dimension égale à celle dont je vous ai envoyé le dessin.

« Je joins à ma lettre l'attestation d'un ecclésiastique, M. Bellart, homme instruit sur la nature du bois de nos saintes reliques. Je n'y ai remarqué aucune veine. Ici encore je me permettrai de dire que la croix de Notre-Seigneur était faite de diverses sortes de bois, & qu'il n'est pas étonnant de remarquer une différence entre une relique & une autre relique. La portion la plus forte du bois de la croix que j'ai vue, c'est celle de Sainte-Gudule de Bruxelles...

« Mgr Lequette, notre excellent évêque, vous remercie de votre bon souvenir. »

VII.

LE MONT ATHOS. — Remarques sur les instruments de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui se conservent au mont Athos (1).

« Dans les couvents du mont Athos se trouvent & sont vénérés les instruments suivants de la Passion de Jésus-Christ :

« I. *Couvent de Saint-Athanase d'Athos.* — 1. Une croix faite avec un morceau de la croix du Sauveur, 4 werschok (180mm environ) de longueur, un doigt d'épaisseur mis à plat, c'est-à-dire environ 16mm, avec deux traverses qui sont fixées à la partie longue de la croix par un fil d'argent. Cette croix est placée dans un coffre d'argent massif pareil à un livre d'évangile & orné de pierres précieuses & de quatre perles qui sont beaucoup plus grandes qu'une noix.

« 2. Une croix faite de même, de la même grandeur & épaisseur que la précédente. Elle est garnie d'argent & d'or. Cette croix appartenait à Saint-Athanase d'Athos.

« 3. Il y a encore une croix en argent massif avec trois traverses inégales, ornée d'or & d'émail, dans un reliquaire long de 4 werschok (180mm à peu près). Dans cette croix, qui appartenait autrefois à un prêtre régulier nommé David, sont placées, tout à fait en haut, une *petite parcelle* de la croix de Jésus-Christ, &, un peu plus bas, une parcelle de la tunique du Christ; dans la traverse du milieu, à droite, une partie du manteau de pourpre & du sang du Christ; à gauche, une partie de la canne & de la couronne d'épines. Dans la partie longitudinale de la croix, en bas de la traverse, est placée une partie du manteau & des cheveux du Christ. Les parcelles de tous ces objets sont fermées avec de petites portes en argent, faites à jour, à l'instar d'un filet; à travers ces portes, un parfum s'échappe.

« II. *Couvent de Saint-Philothée.* — 4. Une croix d'un doigt de longueur & d'épaisseur à plat.

« III. *Couvent de Koutloumouchi.* — 5. Une croix (185mm), 4 werschok de longueur & un doigt d'épaisseur (16mm), avec deux traverses, dans un coffre en argent doré.

« IV. *Couvent de Saint-Avronicétas.* — 6. Une parcelle de la croix de Jésus-Christ

(1) Par Mgr Porphyre, en 1868. — Traduction de M. Prilejaëf.

« V. *Couvent de Pantocrator.* — 7. Une parcelle de la croix de Jésus-Christ.

« VI. *Couvent de Watoped.* — 8. Une croix enchâssée dans de l'or, de l'argent & de l'émail, longue de 4 werschok (180^{mm}), large & épaisse d'un doigt, avec deux traverses, dans un coffre d'argent doré. Dans la traverse supérieure, qui est plus petite, à droite, il y a des cheveux du Christ; à gauche, une parcelle de sa croix, indépendamment du gros morceau. Cette croix appartenait autrefois aux despotes de Servie, Étienne & Lazare. Le morceau de la croix dont elle est faite n'est pas noir, mais noir-purpurin. Il est fendu dans plusieurs endroits; preuve de sa haute ancienneté.

« 9. Une croix avec une seule traverse, de la même grandeur & épaisseur que la précédente, dans un coffre à part. Cette croix est noire-purpurine & fendue dans plusieurs endroits. Elle est entourée de vingt-six parcelles de reliques de différents saints de Servie & de Bulgarie. Dans toute la longueur de cette croix est étendue la canne qui appartenait aussi aux instruments de la Passion du Christ. Un parfum s'en échappe. La canne a 4 werschok (180^{mm}).

« 10. Une croix (cette croix n'est pas faite avec de la vraie croix), avec une seule traverse en haut, enchâssée dans de l'argent, de l'or & de l'émail. Dans sa traverse se trouvait : une très-petite parcelle de la croix du Christ, &, sous cette parcelle, une partie de la tunique du Christ; à droite, une petite partie du manteau du Christ & des gouttes de son sang; à gauche, des cheveux & une partie de la canne. Plus bas que la traverse est mise une partie du manteau de pourpre du Christ, & encore plus bas l'éponge avec laquelle les Juifs portèrent à la bouche du Christ du fiel & du vinaigre.

« VII. *Couvent d'Esphigmen.* — 11. Deux croix faites des morceaux de la croix du Seigneur. 12. Une de ces croix est longue comme un doigt (80^{mm}) & large de 16^{mm}; elle a l'épaisseur d'un doigt (12^{mm}); l'autre est deux fois plus longue & de la même largeur.

« VIII. *Couvent de Khilandar.* — 13. Une croix avec deux traverses de 350^{mm} à peu près de longueur, épaisse & large comme un doigt. Cette croix est un don que l'empereur Jean Vatace a fait à Sabbas, archevêque de Servie.

« IX. *Couvent de Zagrapho.* — 14. Une partie de la vraie croix.

« X. *Couvent de Dokliari.* — 15. Une petite croix avec trois parcelles de la croix du Sauveur.

« XI. *Couvent de Xiropotamie.* — 16. Une croix faite de la partie de la croix du Seigneur où étaient cloués les pieds sacrés de Jésus-Christ, *avec un trou provenant d'un des clous.* Cette croix a 6 werschok (266^{mm}) à peu près de longueur & un demi-doigt d'épaisseur. Elle pèse un peu moins d'une livre (1), & a une couleur noire-purpurine. Des deux traverses de cette croix, une, la supérieure, a un doigt & demi de longueur, l'autre 160^{mm} ou à peu près. Cette croix est un don de l'empereur grec Romain l'aîné.

« 17. Une croix faite d'un morceau de la croix du Sauveur; elle a une traverse, est longue de 180^{mm} (4 werschok) & large d'un doigt; elle pèse 26 solotnick (1 solotnick pèse $4^{gr},266$); d'une couleur noire. Autour de la croix, il y a quarante parcelles des reliques des quarante martyrs. Cette croix a été donnée par la sainte impératrice Pulchérie, fille de l'empereur Théodose le Grand.

(1) La livre russe est de 426 grammes.

« XII. *Couvent de Saint-Paul d'Athos.* — Sept croix. 18. La première avec deux traverses, l'une de 145^{mm}, l'autre de 130^{mm} à 185^{mm}, 4 werschok de longueur, & un doigt (16^{mm}) de largeur & d'épaisseur; elle est enchâssée dans de l'argent doré. Cette croix est un don du dernier despote de Servie, Georges Brancowitch, & de sa fille Marie, épouse du sultan Amurat & mère de Mahomet II. Sur le côté de derrière de la croix est gravée en langue slavo-serbe l'inscription suivante :

« *Jesus-Christ Nika. Le Roi de gloire. Dieu le Saint.*

« 19. La deuxième croix est pareille à la première.

« 20. La troisième est un peu plus petite (sans traverse).

« 21. La quatrième est encore plus petite, avec une seule traverse.

« 22, 23. La cinquième & la sixième sont encore plus petites & sans traverses.

« 24. La septième est très-petite, sans traverse.

« Toutes ces croix sont enchâssées dans de l'or & de l'argent. »

(Mgr Porphyre a joint à ses lettres une figure qui m'a servi à vérifier les mesures.)

VIII.

AUTUN. — *Description d'un reliquaire en argent renfermant deux épines de la sainte couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1).

Poids, 425 grammes. Hauteur, 320^{mm}. Diamètre de la circonférence dans œuvre, 66^{mm}. Sur un faisceau circulaire de feuilles d'acanthe repose une couronne d'épines en argent ciselé; plus intérieurement un cercle d'argent offre deux bourrelets ciselés & rainés pour recevoir un verre de chaque côté; l'un des deux cercles est à double charnière mobile autour d'une petite fiche en argent. A l'intérieur du cercle les deux extrémités de la bande d'argent sont relevées en triangle W & servent de support à la relique proprement dite.

« On remarque tout d'abord deux petits cylindres d'or, ouverts à 7^{mm} de leur point d'appui & n'offrant plus alors que deux rainures, dans chacune desquelles se voient assujetties avec un fil d'or tourné en spirale deux épines ; celle de droite doit avoir 38^{mm}, celle de gauche un peu plus petite n'a que 34^{mm}.

« Elles sont blanchâtres dans leur plus grande partie & d'un noir-brun à la base, la pointe est bien conservée. Les deux épines avec les cylindres qui les enchâssent sont disposées obliquement & leur divergence est à peu près dans la proportion d'un angle de 10° environ. Elles sont réunies (ou plutôt les cylindres) à la base par une croix de Malte en diamants rivée à un petit tronçon de cylindre d'or qui maintient l'écartement des deux cylindres creux où sont enchâssées les épines. A la partie supérieure les deux mêmes cylindres sont fixés & maintenus dans leur écartement par une petite couronne d'or aplatie de 400^{mm} environ de développement total.

« D'un côté cette couronne présente sept fleurons entiers & deux demi-fleurons, avec cinq diamants enchâssés.

« De l'autre côté l'émail rouge-pourpre remplace les diamants, le nombre des fleurons est le même. Le verre est entièrement dépoli à l'endroit auquel correspondent les diamants.

(1) D'après la lettre de Monseigneur, cette note doit émaner de l'économe du séminaire d'Autun.

« Le fil d'or qui assujettit les épines dans la rainure formée par les cylindres ouverts est passé dans une bande de parchemin blanc de 40^{mm} de hauteur sur 10 à 12^{mm}.

« Ce parchemin se trouve ainsi fixé entre les deux épines, passe dans la couronne & s'élève de 2^{mm} au-dessus des fleurons. Quatre mots en rouge, écriture cursive gothique du XIIe ou XIIIe siècle (autant que j'en puis juger), se lisent sur le parchemin, deux mots sur une ligne : DEUX ESPINES DE LA CORONE NRES.

Copie de l'authentique renfermée dans le pied du reliquaire des saintes épines de la couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Fabien-Sébastien Imberties, par la miséricorde divine & la grâce du saint-siége apostolique, évêque d'Autun, baron de l'Empire, membre de la Légion d'honneur, à tous ceux qui les présentes lettres verront ou entendront, salut : faisons savoir que :

« Ce jourd'hui 24 juillet 1813, heure de 10 du matin, en notre palais épiscopal & pardevant nous a comparu maître Dominique Reuillot, prêtre vicaire de la paroisse Saint-Lazare de cette ville, lequel nous a dit :

« Que dame madame Louise Charlotte de Changy, ancienne abbesse de l'abbaye royale de Saint-Andoche-lès-Autun, lui a légué en mourant une relique de la sainte couronne d'épines, laquelle était autrefois exposée à la vénération des fidèles dans l'église de ladite abbaye, & lui a été remise après le décès de ladite dame abbesse, par son héritier, maître Adrien-Charles de Changy, son frère, prêtre & chanoine de notre église cathédrale ;

« Que toutes les anciennes religieuses de cette abbaye, sans exception, actuellement résidantes à Autun, certifient qu'avant la Révolution elles ont vu ladite relique dans l'église de leur abbaye, & qu'elle y était publiquement vénérée ;

« Que l'authentique en ayant été perdue pendant la Révolution, il nous suppliait humblement de vouloir bien la reconnaître & authentiquer de nouveau ;

« Sur quoi il nous a présenté & a déposé entre nos mains un reliquaire en argent & forme de couronne d'épines & s'ouvrant par une aiguille d'argent. Sur un croissant aussi en argent & placé entre deux glaces, sont montées deux branches en or, sur chacune desquelles est fixée une épine avec un fil d'or qui les entrelace & soutient un parchemin dans lequel il est passé & sur lequel est écrit en lettres rouges : *Deux espines de la corone* le tout surmonté d'une couronne en or enrichie de diamants, & réunies par le bas par un nœud aussi de diamants, & a dit maître Dominique Reuillot que cette relique était celle dont il nous suppliait de vouloir bien constater l'authenticité.

« Sur quoi sont entrés maître Adrien-Charles de Changy, prêtre, chanoine de notre église cathédrale, dame Marie de Drujon, dite sœur sainte Suzanne, dame Claudine Lagrandfaine, dite sœur saint Étienne, dame Jeanne, Bernard dite sœur sainte Julie, dame Marie, Françoise Gaguereau de Saint-Victor, dite sœur sainte Colombe, dame Jeanne-Huguette Gaguereau de Saint-Victor, dite sœur sainte Marie, dame Julie Desecures, dite sœur sainte Élisabeth, dame Anne Nutel, dite sœur sainte Justine, résidantes à Autun & anciennes religieuses de ladite abbaye royale de Saint-Andoche-lès-Autun : lesquels nous ont dit se rendre devant nous sur l'invitation qui leur en a été faite de la part de maître Dominique Reuillot ci-dessus qualifié. Après qu'ils ont tous prêté entre nos mains serment de dire la vérité, nous leur avons présenté le reliquaire & la relique ci-dessus mentionnés & décrits ; & nous les avons

requis de dire s'ils reconnaissaient ladite relique; à quoi ledit maître Adrien Charles de Changy a répondu la reconnaître & que c'est bien celle qu'il a remise après la mort de ladite dame abbesse, sa sœur, à maître Dominique Reuillot auquel elle l'avait léguée; & les dames anciennes religieuses, toutes & individuellement, qu'elles reconnaissaient ladite relique ; que c'est la même qui était avant la Révolution dans l'église de leur abbaye de Saint-Andoche, que cette relique était exposée à la vénération des fidèles, avec la permission de nos prédécesseurs évêques & qu'elle est dans le même état & avec la même inscription qu'en 1790.

« De tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal, & lecture faite auxdits maîtres de Changy & dames anciennes religieuses, ils ont persisté dans leur déclaration sous la religion de leur serment & ont signé avec nous & maître Dominique Reuillot. »

Suivent les signatures & la permission d'exposer à la vénération des fidèles, &c., y mentionnée.

Reliques de la sainte croix & de la sainte couronne du diocèse d'Autun (transcrit sur une note de la main de Mgr Bouange, vicaire général).

« Il y a dans plusieurs églises des parcelles de la vraie croix, reçues presque toutes de Rome ou de Paris. Elles sont peu considérables, sauf celle qui est dans la chapelle de M. Brunet, à Chamirey, paroisse de Touches, & celle qui est à la Visitation de Mâcon. La première... appartenait jadis à l'abbaye de Clairvaux, qui l'avait reçue de saint Bernard, lequel, pendant son séjour à Rome, l'avait reçue du pape Eugène, son disciple. La seconde appartenait jadis à l'abbaye de Cluny, qui l'avait reçue, s'il m'en souvient bien, du pape Clément VI, résidant à Avignon, lequel l'avait tirée du trésor d'une des églises de cette ville...

« Quant à la sainte couronne, Cluny possédait une épine donnée à l'abbaye par saint Louis; elle est aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame de cette ville. La cathédrale d'Autun possède un fragment considérable d'une épine donnée au commencement de ce siècle & détachée du trésor de Paris. La Visitation d'Autun en a aussi un fragment assez considérable, provenant de la même source, détaché au XVIe siècle, & donné par une religieuse appartenant à une noble famille qui possédait cette auguste relique...

« L'église cathédrale de Saint-Vincent de Châlons possède une parcelle assez considérable de la vraie croix; celle de Saint-Pierre de Châlons une parcelle également & une épine. »

IX.

AVIGNON. — ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

« Nous, vicaire général de S. E. Mgr le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, déclarons & attestons que :

« Sur la demande qui nous a été faite par M. Michel Bruant, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, tendante à ce qu'il nous plût vérifier & reconnaître pour authentiques divers morceaux de bois, qu'il nous a assuré être des portions du bois sacré de la vraie croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, &, vérification faite, d'en faire la division & distribution en plusieurs parties, pour être ensuite par nous placées dans différents reliquaires qu'il nous a présentés.

« Voulant satisfaire à la demande du sieur curé, nous l'avons requis de produire des

titres ou témoignages suffisants, à l'appui de son assertion; sur quoi il nous a exhibé les deux pièces suivantes :

« La première est un registre petit in-folio, relié en parchemin, contenant, ainsi que le porte le titre placé à la première page d'icelui, l'histoire de la fondation & des progrès de la maison royale des religieuses cordelières de Saint-Marcel, ordre de Sainte-Claire, écrite de la main de sœur Élisabeth Mérault, religieuse dudit monastère, & finie le 2 août 1674, aux pages trente-cinquième & trente-sixième duquel registre il est dit : qu'une sœur Isabelle de Compieng, autrefois dame de Sangathe, & qui s'était rendue religieuse audit monastère après la mort de son mari & de ses enfants & qui y décéda en 1331, lui avait donné une croix de vermeil, ornée de pierres précieuses, dans laquelle, au-dessous du crucifix qui était d'or pur, *était enchâssé un morceau insigne du pur bois de la vraie croix, d'environ six pouces de hauteur & un pouce de largeur.*

« La seconde est un certificat signé par sœur Françoise Jacob, religieuse de l'abbaye des Cordelières du faubourg Saint-Marceau, & sacristine de ladite communauté, la même que celle dont il est parlé ci-dessus, par lequel elle atteste avoir extrait en 1793, d'un reliquaire qui était conservé dans ledit monastère & exposé à la vénération des fidèles, deux morceaux considérables du bois de la vraie croix; que ces deux morceaux ont été donnés à la dernière abbesse dudit couvent, après que chaque religieuse eut reçu une portion de ce bois sacré, qui composait le reliquaire principal; que les deux parties enfermées dans une boîte d'argent lui ont été remises par ladite dernière abbesse à sa mort, avec la condition de faire son possible pour faire exposer ladite précieuse relique à l'adoration des fidèles dans une église. Le dernier certificat est appuyé en outre du témoignage par écrit de trois autres religieuses dudit monastère, déclarant icelui conforme à la vérité & signé : Marie Magdelanie O. Breman, S.-R. Rabadeau, M.-F. Gromaut. — Lecture faite desdits écrits, & ouverture faite de la boîte ci-dessus désignée, nous y avons trouvé les deux morceaux dont il vient d'être parlé, avec une inscription analogue.

« Un troisième morceau du même bois sacré nous a été présenté séparément par ledit sieur curé, qui nous a attesté que ledit morceau était la portion échue à ladite sœur Jacob, lors du partage qui a été fait de celle qui formait la relique principale.

« Le tout soigneusement examiné, nous avons reconnu & reconnaissons lesdits trois morceaux pour être du vrai bois de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, & les avons déclarés & déclarons authentiques. Nous avons, en conséquence, procédé à la division desdits trois morceaux en diverses parties, pour être enchâssées dans plusieurs reliquaires. Cette division opérée, nous avons placé & fixé, sur un fond de moire de soie de couleur cramoisi, trois desdits morceaux, pris sur ceux qui formaient la portion de ladite dernière abbesse, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, & les avons enfermés dans une croix d'or surmontée d'un anneau de même métal, dont nous joignons ici la description...

« Après avoir renfermé les parties du bois sacré dans ladite croix, nous l'avons fermée au moyen d'un fil double de soie de couleur cramoisi passé dans les susdits œillets, noués ensuite au bout de ladite croix, & nous en avons recouvert les extrémités du sceau de Son Éminence, empreint sur cire à cacheter rouge...

« En conséquence de tout ce que dessus, nous avons permis & permettons d'exposer ledit reliquaire à la vénération des fidèles dans le diocèse de Paris.

« Fait & donné à Paris, le 20 janvier mil huit cent quatre (29 nivôse an XII de la république)...

« Nota. — Cette relique est actuellement entre les mains de M. le comte Odon de Forbin; elle faisait partie de l'héritage de sa mère, née de la Batie, qui la tenait de son cousin Mgr de Mons, signataire de l'authentique ci-dessus, comme vicaire général de S. E. le cardinal de Belloy, & mort archevêque d'Avignon, & qui institua Mme de Forbin son héritière [1]. »

X.

BAUGÉ. — Description de la précieuse relique de la vraie croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ que l'on vénère à la communauté du Sacré-Cœur de Marie, desservant l'hospice des incurables de Baugé, diocèse d'Angers, donnée par les sœurs du Sacré-Cœur de Marie.

« Cette croix a environ 270mm de tige, 20 de largeur & 130 d'épaisseur. Elle est tout entière d'un bois excessivement dur & pesant, lequel n'a subi aucune altération. Il est très-veiné, brun châtaigne, avec des nuances plus rouges, plus claires & plus foncées. On remarque quelques nœuds & des crevasses causées par la sécheresse, mais nullement vermoulues.

« Les six extrémités teintées en jaune sont recouvertes en or sur lequel on a incrusté sur la largeur, l'épaisseur & au bout douze perles & cinq diamants, ce qui, pour les six extrémités, donne un total de soixante-douze perles & trente diamants.

« Au croisillon de la première traverse se trouve sur chaque face de la croix un écusson rond en or, représentant en relief, d'un côté, une colombe, & de l'autre un agneau portant un étendard. Ces deux écussons sont entourés chacun de quatre perles & quatre diamants.

« Un Christ en or repose sur chaque face de la croix; les dimensions sont marquées par les points au crayon bleu désignant les clous des pieds & des mains. La forme est fort ancienne, les pieds sont croisés l'un sur l'autre.

« La partie plus étroite, teintée en jaune & rouge, représente un tenon en or massif destiné à entrer dans un pied de vermeil sur lequel on expose la sainte relique. Il a 10mm de plus que le modèle.

« Un bras de la première traverse est plus court, voici pourquoi. Après les troubles révolutionnaires de 1793, la famille de Mlle de la Girouardière, fondatrice de la communauté du Sacré-Cœur de Marie, donnant des preuves d'une profonde vénération pour le bois sacré de la vraie croix, la pieuse fondatrice fit enlever les ornements & scier le bout de cette traverse, afin de distribuer quelques parcelles de la vraie croix aux divers membres de sa famille. C'est à cette occasion que la paroisse du Vieil-Baugé & l'hôpital Saint-Joseph de Baugé reçurent une portion de la vraie croix, selon que l'attestent les procès-verbaux dressés par Mgr Montault, évêque d'Angers. Le dernier est daté du 27 juin 1803. Au bas de la tige on remarque deux coupures, l'une faite à l'abbaye de la Boissière en 1790 par un jeune homme gardien de la vraie croix, lequel, voyant ce précieux trésor échapper de ses mains, voulut du moins en conserver une partie; il fit la première brèche. La seconde est l'œuvre d'un prêtre du diocèse qui, au commencement de ce siècle, ayant été chargé d'exposer la vraie croix, fit la seconde coupure avant de poser la sainte relique dans sa châsse; c'est depuis cette époque que Nos Seigneurs les évêques d'Angers ont donné aux religieuses des lettres d'interdit contre

(1) Note remise par M. le marquis des Isnards, le 13 mai 1867.

quiconque oserait entamer ce précieux dépôt. Du reste, il n'est plus jamais confié qu'à M. l'aumônier.

« La vraie croix, garnie de ses ornements, sans le pied de vermeil, donne un poids de 450 grammes. »

TITRES DE LA VRAIE CROIX.

« *1er Titre latin, sur parchemin. 1241.* — Par ce titre, Thomas, évêque d'Hiérapétra & d'Arcadie, donne à Jean d'Aleïa, seigneur croisé, une portion de la vraie croix qu'il a reçue de Gervais, d'heureuse mémoire, patriarche de Constantinople. C'est cette parcelle, dit-il, *nous le savons,* qu'Emmanuel, de bonne mémoire, empereur de Constantinople, portait dans le combat contre les ennemis de la croix.

« Le don de Thomas, évêque d'Hiérapétra, est appuyé dans cette charte sur les services que lui aurait rendus Jean de Aleïa, seigneur de Châteaux & Saint-Christophe.

« Elle est datée de l'île de Crète, dans la ville de Candie, le jour de la fête de saint Hippolyte & de ses compagnons, l'an de Notre-Seigneur 1241.

« *2e Titre latin, sur parchemin. 1244.* — Ce titre est une charte par laquelle Jean d'Alleïa, seigneur de Châteaux & Saint-Christophe, reconnaît que les religieux, abbé & couvent de la Boissière, l'ont satisfait de 540 livres tournois pour un reliquaire consistant dans une portion du bois de la vraie croix qu'il a apportée d'au delà des mers.

« Elle est datée du mois de mai 1244.

« *3e Titre latin, sur parchemin. 1244.* — Par cette deuxième charte, Jean d'Alleïa, seigneur de Châteaux & de Saint-Christophe, donne & accorde, du consentement d'Hugues, son fils, à Dieu, à la Bienheureuse Vierge Marie, aux moines de la Boissière, une aumône annuelle & perpétuelle à prendre sur les revenus de ses foires de Saint-Christophe, de 60 sous tournois pour l'entretien à perpétuité, le jour & la nuit, de trois lampes qui devront brûler devant la vraie croix qu'il leur a donnée. Il oblige ses héritiers de fournir cette aumône & de la garantir. Datée de l'an 1244.

« *4e Titre français, sur parchemin. 1379.* — Récépissé de Louis Ier, duc d'Anjou, par lequel il déclare que, peu de jours après sa nouvelle venue dans son chastel d'Angès (d'Angers), pour la dévotion qu'il éprouve pour la sainte relique de la vraie croix & aussi pour sa conservation, il a mandé au prieur du couvent de la Boissière, l'abbé étant absent, qu'on lui apportât la sainte relique qu'il a fait déposer dans un tabernacle de la chapelle de son château d'Angers. Il reconnaît n'avoir aucun droit sur cette sainte relique, & il s'engage à la rendre aux religieux de la Boissière aussitôt qu'ils la réclameront. Daté du château d'Angers, 28e jour de mars 1379.

« *5e Titre français, sur parchemin. 1388.* — Charte ou attestation de Marie de Blois, veuve de Louis Ier, duc d'Anjou, roi de Jérusalem & de Sicile, comte de Provence, de Forcalquier, du Maine, de Piémont, de Rouci.

« Marie de Blois déclare avoir une lettre saine & entière par laquelle Louis, son mari, reconnaît que les religieux, craignant les ennemis, ont confié leur relique de la vraie croix aux frères prêcheurs, mais que lui, pour plus de sûreté & aussi pour la dévotion qu'il a pour cette relique, il l'a fait de nouveau porter dans la chapelle de son château d'Angers, après toutefois avoir eu le consentement des religieux de la Boissière.

« Ensuite de quoi, Marie de Blois déclare qu'elle approuve les dispositions de feu son époux, qu'elle prétend rendre le précieux dépôt à la première réclamation des religieux de la Boissière, en témoignage de quoi elle fait apposer son scel le 22e jour de janvier 1388.

« *6e Titre français, sur parchemin. 1407. — Charte de Louis II d'Anjou.* — Par cette charte, Louis II d'Anjou déclare que son père, Louis Ier, ayant grande dévotion pour une notable portion de la vraie croix de Jésus-Christ que possédaient les religieux de l'abbaye de la Boissière, voulut être chef & frère d'une frairie en l'honneur de la sainte croix de mai; il fait savoir que, lui voulant suivre la dévotion, volonté & bon propos de son père, & ému de piété, il a été ce jour ordonné, établi, reçu en chef de ladite confrérie, en l'honneur du saint reliquaire de la sainte vraie croix du couvent de Sainte-Marie de la Boissière de l'ordre de Cîteaux.

« Du château d'Angers, le 28e de juin 1407.

« NOTE. — La transcription littérale de ces trois derniers titres est on ne peut plus intéressante pour le caractère, le style & l'orthographe. Elles sont un peu longues, ces chartes; nous les avons transcrites, mais nous ne pourrions pas répondre de la parfaite exactitude, en raison des caractères parfois difficiles à découvrir.

« *7e Titre latin, sur parchemin. 1456.* — C'est une bulle de Calixte III, dans laquelle il détaille les maux causés par quarante années de guerre dans le pays où se trouve le monastère de Notre-Dame de la Boissière de l'ordre de Cîteaux, dont l'église était recommandable par de précieuses reliques, surtout du bois de la vraie croix. Il déclare que, dans un incendie, les religieux ont perdu les titres de leurs fondations, que les ennemis ont dévasté le pays, ce qui les réduit à une extrême pauvreté; il invite les fidèles à les secourir de leurs aumônes pour les aider à réparer leur église & la pourvoir d'ornements & de vases sacrés, & il accorde dix années & dix quarantaines d'indulgences aux jours de la Purification de la sainte Vierge, de la Nativité de Notre-Seigneur & de la Pentecôte à ceux qui visiteront cette église & y feront l'aumône selon leurs moyens.

« Calixte III déclare, entre autres choses, qu'il accorde ces indulgences à la demande du très-cher fils en Jésus-Christ, René, roi de Jérusalem & de Sicile.

« Donné à Saint-Pierre de Rome, l'an de l'Incarnation du Seigneur mil quatre cent cinquante-six, le neuf des calendes de mai, l'an deuxième de son pontificat.

« *8e Titre latin, sur parchemin. 1476.* — Nicolas, évêque de Mutmen, légat apostolique en France, après avoir fait le détail de la dévotion des fidèles pour la sainte relique de la vraie croix conservée au monastère de Sainte-Marie de la Boissière, de l'ordre de Cîteaux, déclare que, désirant que ce bois sacré soit de plus en plus vénéré, il accorde cent jours d'indulgences à tous ceux qui visiteront cette sainte relique aux jours de fête de la Sainte-Croix. Nicolas, légat *a latere*, accorde ces grâces à la prière de Jean de Daillon, seigneur de Lude, duc du Maine, gouverneur du Dauphiné.

« Donné à Tours, l'an 1476, le 15 des calendes de février, l'an sixième du pontificat de Sixte IV.

« NOTE. — De l'année 1476 à 1790, les religieux de la Boissière demeurèrent paisibles possesseurs de la vraie croix; aucun titre ne fut ajouté aux anciens. Mais à l'époque de la Révolution, l'abbaye ayant été mise en vente, les religieux furent expulsés, &, par un dessein particulier de la divine providence, les précautions les plus minutieuses furent prises pour

assurer l'authenticité de la vraie croix par ceux-là mêmes qui avaient le moins de respect pour les choses saintes.

« Les titres récents sont tous en français sur simple papier, en général beaucoup plus longs que les anciens.

« *1er Titre, 30 septembre 1790.* — Il contient le procès-verbal de l'enlèvement des vases sacrés & reliques de l'abbaye de la Boissière, commune de Denezé, à l'église paroissiale de Baugé, pour être mis en dépôt entre les mains de M. Bérault, prieur curé de cette ville, en attendant que le directeur en ordonne autrement. Les huit titres précédents & la sainte relique qui en fait l'objet sont spécialement désignés dans ce long procès-verbal dressé par les ecclésiastiques qui firent la translation, laquelle avait été ordonnée par Mgr Couet de Viviers de Lorry, évêque d'Angers.

« On y déclare que tous les objets furent remis par quelques religieux se trouvant encore à la Boissière.

« *2e Titre, 1er octobre 1790.* — Lettre de Mlle Anne-Renée-Félix Hardouin de la Girouardière à MM. les administrateurs du département de Maine-&-Loire, pour leur demander la précieuse relique de la vraie croix enlevée de la Boissière par leur ordonnance du 14 septembre 1790, & transportée dans la sacristie de l'église de Baugé. Elle offre de payer à la caisse du district la somme de 400 livres, à laquelle sont évalués les ornements de la vraie croix.

« *3e Titre, 2 octobre 1790.* — Lettre de Mgr Michel-François Couet du Viviers de Lorry, par laquelle il accorde à Mlle de la Girouardière la possession perpétuelle de la vraie croix & la permission de la faire exposer à la vénération des fidèles dans la chapelle de sa maison, à la condition par elle offerte de nourrir & entretenir à perpétuité dans son hospice deux pauvres infirmes de la commune de Denezé.

« *4e Titre, 2 octobre 1790.* — Extrait du registre des délibérations du directoire de Maine-&-Loire. On dit dans cette pièce que, vu la requête de Mlle de la Girouardiaire & l'ordonnance de l'évêque, on concède la précieuse relique de la vraie croix enlevée de la Boissière, moyennant la somme de 400 livres, prix de l'or & des diamants dont elle est ornée & à la condition offerte par ladite demoiselle de nourrir & entretenir à perpétuité deux pauvres infirmes de la commune de Denezé. *Signé :* LA BOURDONNAYE, *vice-président,* FILLON, DRUILLON, GOFFEAUX, CRÉTEAU, VILLERS, &c.

« *5e Titre, 6 octobre 1790.* — Ordonnance de Mgr du Viviers de Lorry, qui fixe au 17 octobre la translation de la vraie croix de l'église principale de Baugé à la chapelle de l'hospice des incurables, par laquelle elle fixe en détail l'ordre de la cérémonie. Il permet l'exposition de la vraie croix, le second vendredi de chaque mois, les jours de fêtes de la croix, de l'anniversaire de la translation de cette précieuse relique, les jours de la semaine sainte, mercredi, vendredi, jeudi, enfin pendant les calamités publiques. M. Bérault, curé prieur de Baugé, est nommé commissaire pour la translation.

« *6e Titre, 17 octobre 1790.* — Procès-verbal de la translation de la vraie croix, de l'église paroissiale de Baugé dans la chapelle des incurables, dans lequel sont analysés tous les titres anciens.

« Un grand nombre d'administrateurs, de séculiers & d'ecclésiastiques, ont signé cette pièce, datée du 17 octobre 1790.

« *7e Titre, 2 septembre 1862.* — C'est un bref de Sa Sainteté le pape Pie IX, accordant, aux conditions ordinaires, indulgence plénière à tous les fidèles qui visiteront la chapelle des incurables les jours de l'Invention & de l'Exaltation de la sainte croix & dans quatre autres jours de l'année désignés par l'ordinaire. Or ces jours ont été indiqués par Mgr Angebault, évêque d'Angers, 1° le dimanche qui suit immédiatement le dix-septième jour d'octobre, anniversaire de la translation de la vraie croix ; 2° le dimanche de la Passion ; 3° la fête des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; 4° la fête des douleurs de la sainte Vierge, le vendredi après le dimanche de la Passion.

« Ces six indulgences plénières sont accordées pour dix ans.

« Le bref est daté de Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 2 septembre 1862, du pontificat de Pie IX l'année dix-septième.

« (Ce titre est latin & sur parchemin.)

« Tels sont les titres qui assurent l'authenticité de la précieuse relique de la vraie croix que possèdent les religieuses du Sacré-Cœur de Marie de Baugé ; elle est leur plus riche comme leur plus précieux trésor. La communauté, qui au commencement de la Révolution comptait à peine quelques années d'existence, traversa cette terrible époque, grandit, & se fortifia à l'ombre de la croix du Sauveur. Beaucoup de persécutions lui furent suscitées, & les visites domiciliaires si fréquentes qu'elle eut à subir ne firent jamais découvrir ce qui eût pu la compromettre devant les ennemis de la croix.

« La vraie croix, dont la magnifique translation avait eu un si grand retentissement dans le pays, fut vivement recherchée sans doute pour l'or & les diamants qui la couvrent. Un jour qu'elle allait être découverte, une religieuse la sauva en la cachant dans ses vêtements.

« Tout ce qui précède n'est qu'une simple analyse des titres primitifs & des titres secondaires; la transcription en serait fort longue. Les personnes qui les étudient les trouvent fort intéressants... »

XI.

BERNAY. — Mgr DEVOUCOUX, ÉVÊQUE D'ÉVREUX.

« Attestation de la vraie croix en l'église de Sainte-Croix, à Bernay.

« L'évêque de Lisieux étant allé, au mois de mars 1649, dans la ville de Bernay, qui faisait alors partie de son diocèse, reçut d'un frère mineur la demande de donner cette croix, qui lui appartenait, à la paroisse de Sainte-Croix, ce qui eut lieu devant témoins sûrs, & avec l'approbation empressée de l'évêque, qui y vit un moyen d'étendre la piété des fidèles. »

« *Nos Leonorius, Dei & sanctæ sedis gratia episcopus & comes Lexoviensis,* singulis & universis ad quos attinet, salutem & benedictionem in Domino. Cum Rev. P. Fr. Constantius Benagensis, ordinis fratrum minorum capuccinorum, allatam sibi crucem quæ ex particulis sanctissimæ Christi crucis, pro testibus omni ex captione majoribus probis, compacta est, ecclesiæ parochiali sanctæ crucis ejusdem urbis, cui ex mandato nostro tempore hoc quadragesimali divini verbi præco existit, dono dari summis precibus a nobis postulavit; nos piis ejusdem supplicationibus attendentes & redemptionis nostræ mysterium quibuslibet signis propa-

gari ex animo cupientes, prædictam crucem.... his testimoniis fide dignis, in dictæ ecclesiæ sacrario devote tutoque reponi, nec non festis tam inventionis, quam exaltationis sanctæ crucis populo venerandam exhiberi presentium tenore concedimus & ordinamus; insuper prohibemus ne quis sub excommunicationis pœna ex ea aliquid præsumat... in tantæ pietatis insigni... ad omnipotentis Dei gloriam.

« Datum Lexoviis die martis anni redemptionis nostræ millesimi sexcentesimi quadragesimi noni.

« LEONORIUS, *episcopus lexoviensis. De mandato reverendi Lexoviensis,* PIQUOT. »

XII.

BESANÇON. — S. ÉM. LE CARDINAL MATHIEU, ARCHEVÊQUE DE BESANÇON.

« Je vous suis extrêmement reconnaissant des documents très-intéressants & très-précis que vous avez bien voulu me transmettre sur la croix & la couronne d'épines de Notre-Seigneur...

« Je vous envoie quelques documents sur le saint suaire & sur les reliques de la vraie croix & de la sainte couronne d'épines de l'église de Besançon. J'y joins l'extrait latin de l'exposé que j'ai fait à Rome des affaires de notre saint suaire, afin d'en obtenir l'office propre, ce qui m'a été accordé. Vous remarquerez que, dans cet extrait, j'annonce les recherches commencées par moi pour retrouver le saint suaire comme en cours d'exécution. J'écrivais cela en 1862. Depuis, les recherches ont été achevées & n'ont rien amené. On a visité à fond plus de quatre mille cartons des archives de l'Empire pour tout le temps de la Révolution, & on n'a rien trouvé. J'ai voulu faire des recherches aux bibliothèques de la ville & de l'intérieur, & on m'a répondu qu'il n'y avait rien là. Seulement je pense que s'il y avait une bibliothèque au Corps législatif qui remontât au temps de la Convention, on pourrait peut-être trouver dans ce dépôt le saint suaire, puisqu'il ne fut rien décidé sur cette relique, lors du rapport fait à la Convention, & qu'il serait possible qu'on l'eût laissé dans le dossier. Je vous serais reconnaissant de vous en informer & de me dire le résultat de vos investigations [1].

« Je vous envoie quelques représentations antiques du saint suaire qui avaient beaucoup de cours ici avant la Révolution.

« Veuillez... »

Notices historiques sur le saint suaire que l'on vénérait à Besançon, & sur les reliques de la vraie croix & de la sainte couronne d'épines que possédait l'église de Besançon.

« Lorsque le corps adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ fut détaché de la croix, on l'enveloppa de plusieurs linges, & Joseph d'Arimathie l'ensevelit dans un linceul tout neuf, avant de le déposer dans le sépulcre. Le jour de la résurrection, quand saint Pierre se rendit au tombeau du Sauveur, il vit les linges à terre; mais le suaire qui avait couvert la tête de Jésus était séparé des linceuls, & plié en un autre lieu [2].

« Suivant quelques-uns de nos historiens, cette précieuse relique fut apportée à Besançon

(1) On n'a rien trouvé dans cette bibliothèque.

(2) Jean, XX, 5.

dans le v[e] siècle, lorsque l'empereur Théodore envoya le bras de saint Étienne à l'évêque Célidoine (1), mais cette opinion n'est appuyée d'aucune preuve, & a été rejetée par nos meilleurs critiques. Dunod pense que le saint suaire fut apporté d'Orient à Besançon après la prise de Constantinople, en 1204. En effet, plusieurs seigneurs du comté de Bourgogne prirent part à cette expédition, & l'on sait qu'une des plus douces récompenses de leurs exploits était de pouvoir rapporter quelques reliques insignes dans leur pays, où elles étaient un monument perpétuel de leur piété & de leur courage. Othon de la Roche était un de ces guerriers illustres, & les princes croisés, pour récompenser sa valeur, lui laissèrent, disent les chroniques, une des plus belles reliques qui fût à Constantinople. Othon l'envoya à son père, Ponce de la Roche, seigneur de Saint-Hippolyte, qui la donna en 1206 à Amédée de Tramelay, archevêque de Besançon.

« Les chroniques anciennes ne disent pas ce qu'était cette relique si précieuse. Mais Dunod pense que c'était un des suaires de Jésus-Christ, c'est-à-dire une de ces images sacrées & adorables du divin Rédempteur, qu'on révérait à Constantinople, où elles avaient été autrefois réunies dans une église par les soins de l'empereur Constantin. On les appelait ἀρχιεροποιηταί, parce qu'on ne les croyait pas faites de main d'homme. Quoi qu'il en soit, c'est seulement depuis cette époque, c'est-à-dire depuis les premières années du XIII[e] siècle, que cette relique est mentionnée dans les monuments de cette province.

« Le saint suaire (2) de Besançon était composée de deux toiles cousues fort délicatement. Les auteurs qui l'ont vu & touché nous disent qu'il était fait de lin terrestre, commun & doux, comme celui d'Égypte, & ouvré comme le petit Venise, mais d'un ouvrage si ancien, qu'il était inconnu & inusité depuis longtemps. Il avait 8 pieds de long & 4 de large. Et le corps de Jésus-Christ, dit Dunod, y était peint d'un jaune pâle, également imprimé des deux côtés, sans aucune différence sensible, ayant les deux mains croisées l'une sur l'autre de manière qu'on voyait distinctement les plaies de chaque main, ainsi que celle du côté. La tête du Christ portait la barbe & les cheveux longs ; & l'empreinte du corps, depuis les talons au sommet de la tête, était en tout de 5 pieds géométriques & 9 pouces.

« Le saint suaire, enveloppé d'un satin cramoisi, était disposé dans un petit coffre de vermeil, orné de pierreries. Ce coffre, placé dans une cassette de bois garnie d'une étoffe précieuse, était fermé par cinq serrures différentes, dont les clefs étaient entre les mains de cinq chanoines (3). La toile du saint suaire, quoique extrêmement fine & plusieurs fois repliée, était parfaitement conservée & sans aucune déchirure.

« Cette précieuse relique fut gardée dans la cathédrale de Saint-Étienne jusqu'au temps où, par ordre de Louis XIV, Vauban fit démolir l'église pour construire la citadelle. Alors le saint suaire fut solennellement rapporté à Saint-Jean, & déposé près de la tour du clocher, dans un cabinet voûté disposé pour recevoir ce vénérable dépôt (1674). En 1729, le chapitre

(1) Gollut, Mémoires, liv. I, c. XXVI.

(2) L'authenticité du saint suaire a été soutenue par J.-J. Chifflet, *De linteis sepulchralibus ;* par Duchesne, qui a traduit l'ouvrage de Chifflet sous le titre de *Hièrothomie de J.-C. ;* par Dunod, *Histoire de l'église de Besançon*, t. I, p. 401 ; par l'abbé F. d'Orival, *Histoire de l'antiquité du saint suaire*, restée manuscrite, & par plusieurs autres auteurs. Elle a été contestée par Baillet, dom Calmet, & par l'abbé Bergier, dont la *dissertation* a été imprimée à Besançon, en 1831, à la suite de son plan de théologie. Le chapitre métropolitain possédait de nombreux documents relatifs au saint suaire. Ils ont été détruits pendant la Révolution. On en conserve encore l'inventaire aux archives du département du Doubs.

(3) Ou plutôt par trois serrures, dont les clefs étaient confiées à l'archevêque, au magistrat, & au chapitre.

s'aperçut que cette tour menaçait ruine, & le 25 février, après la messe canoniale, on retira la sainte relique du lieu où elle était gardée. Les chanoines étaient à peine sortis de l'église que la tour s'écroula avec un horrible fracas, & écrasa dans sa chute le portail & une partie de la voûte. Le vicaire général Hugon, qui se trouvait seul à l'église, fut transporté à plusieurs pas par la violence de la pression exercée sur l'air. Par une protection sensible de la Providence, personne ne périt dans cet accident, & la main de Dieu parut avoir veillé d'une manière toute particulière à la conservation du saint suaire. Grâce à la médiation du cardinal de Fleury, premier ministre de Louis XV, la munificence royale vint bientôt au secours du chapitre métropolitain, qui obtint les revenus de l'abbaye de Luxeuil, pendant neuf ans, pour rebâtir le clocher actuel de la cathédrale & la chapelle dédiée au saint suaire. Cette chapelle, placée à gauche de l'entrée principale & dont le style contraste avec le reste de l'édifice, est enrichie de marbres, de dorures & de tableaux précieux. Elle fut achevée en 1735, & le saint suaire y fut solennellement déposé pour être montré aux peuples, selon l'ancienne coutume, aux fêtes de Pâques & de l'Ascension (1). Il y resta jusqu'à la révolution française. En 1792, malgré la fureur des impies qui avaient en main la puissance, on fit encore à Besançon la procession de la Fête-Dieu (2) & le saint suaire fut montré au peuple le jour de Pâques. Mais bientôt les décrets de la Convention ne laissèrent plus aucune liberté au culte catholique. Les temples furent fermés ; les châsses précieuses, les statues d'or & d'argent, les croix, les vases sacrés furent enlevés des églises & envoyés à l'hôtel des Monnaies, pour être fondus. Quant au saint suaire, il ne suffisait pas aux jacobins de Besançon de s'en emparer, il fallait encore le calomnier. Ils prétendirent avoir trouvé aux archives du chapitre métropolitain, dans une liasse intitulée : *papiers inutiles*, une espèce de squelette en papier épais artistement découpé & destiné à peindre l'image du Sauveur. Cette découpure ou poncis fut aussitôt portée, avec le saint suaire, à la municipalité. Les montagnards rédigèrent un procès-verbal de reconnaissance, par lequel ils déclarèrent, dans le style grotesque & emphatique du temps, qu'en appliquant la découpure sur la sainte image elle lui était parfaitement conforme dans tous ses détails, & que c'était bien là « la planche au saint « suaire (3). »

« Ils firent grand bruit de cette découverte & demandèrent que le linge précieux fût livré aux flammes. Cette relique vénérable fut même portée, le 19 mars 1794, à une séance de la Société populaire, & montrée à la foule par le vice-président Rambours, au milieu des insultes prodiguées au culte catholique.

« Personne n'eut le courage d'élever la voix pour venger le chapitre de Besançon, dans ces jours où il suffisait de posséder quelques images du saint suaire pour être jeté en prison, en attendant l'échafaud (4). Les calomnies des montagnards ne rencontrèrent donc

(1) Voir les cérémonies de l'ostension, telles qu'elles se faisaient à Saint-Jean, dans le cérémonial mss. du chapitre, à l'archevêché de Besançon.

(2) *La Vedette de Besançon*, t. VI, p. 459.

(3) Procès-verbal de reconnaissance, &c., in-4° de 12 pages, chez Briot. Registre des arrêtés du directoire du district, séance du 2 germinal, du 28 floréal, & du 9 prairial an II. (*La Vedette de Besançon*, du 9 germinal.)

(4) On a trouvé chez de *très-saintes filles* une édition complète de la représentation du béni saint suaire... Nos vertueuses ouvrières ont été mises dans un lieu où elles pourront vaquer sans trouble à l'oraison en attendant que l'accusateur public du tribunal révolutionnaire ait le loisir de leur faire *deux doigs de cour*. (*La Vedette*, prairial an II.)

aucun contradicteur. Mais il est facile de comprendre que toute cette affaire était une jonglerie des patriotes, qui avaient le plus grand intérêt à faire peser d'odieuses accusations sur le clergé, pour justifier les violences qu'ils exerçaient contre lui. En effet, à qui persuadera-t-on que les chanoines de Besançon aient pu renouveler le saint suaire, durant plusieurs siècles, sans que la fraude ait été découverte dans un chapitre si nombreux & trop souvent divisé?

« Le 23 mars 1794, les membres du directoire du district décidèrent que le suaire & le poncis seraient envoyés à la Convention nationale. La vénérable relique arriva à Paris le 24 mai suivant, & la Convention en fut avertie, dans la séance du même jour, par le citoyen Vaud, député de Dijon [1]. Le lendemain 25 mai, on lisait ces mots dans une feuille périodique du temps, *le Journal de Paris* : « La Convention a ordonné qu'il serait fait de la charpie « d'un linge, ci-devant appelé saint suaire, que les administrateurs de Besançon ont envoyé « à Paris [2]. » Cet ordre fut-il ou non exécuté? Le *Moniteur* & les autres journaux de l'époque gardent à cet égard le plus profond silence, &, depuis ce temps, il n'est fait nulle part mention du saint suaire. On suppose avec quelque vraisemblance que les ordres de la Convention n'ont pas été mis à exécution, & que cette relique vénérée de nos pères existe encore. Des recherches ont été faites à Paris, dans les hôpitaux & les archives, pour la retrouver. Mais ces recherches ont été jusqu'ici sans résultat; on conserve encore, à l'archevêché de Besançon, la cassette de bois où était renfermé le coffre en vermeil qui contenait ce linge précieux.

« Le culte du saint suaire n'a cependant pas entièrement disparu de notre province. Son office, introduit dans le bréviaire de Besançon par Mgr Ferdinand de Ryo, s'y célèbre encore le 11 juillet, sous le rite double de deuxième classe. Une confrérie du saint suaire pour l'ensevelissement des morts, établie à l'hôpital Saint-Jacques avec l'agrément de l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, fut approuvée par une bulle du pape Innocent XII. Cette pieuse confrérie existe encore aujourd'hui, & célèbre sa fête tous les ans dans l'église de l'hôpital [3].

RELIQUES DE LA VRAIE CROIX.

« La croix adorable du Sauveur a toujours été l'objet d'une grande vénération pour les chrétiens.

« Le diocèse de Besançon a eu le bonheur de posséder plusieurs parcelles de ces reliques précieuses. Les plus considérables sont celles qui sont encore conservées à la cathédrale Saint-Jean. L'une a été offerte, en 1830, à Mgr le cardinal de Rohan, par M. le marquis Lionel de Moustiers, aujourd'hui ambassadeur à Berlin. Cette relique avait été donnée autrefois à l'abbaye de la Saussaye, en Normandie. Quand ce monastère fut supprimé, ses revenus furent réunis à la maison royale de Saint-Cyr, qui se trouva ainsi en possession du morceau de la vraie croix. Cette relique insigne était exposée en l'autel intérieur du cloître. Lorsque la révolution française vint chasser les dames de Saint-Cyr de leur pieux asile, l'une d'elles,

(1) *Moniteur* du 7 prairial an II, n° 247, p. 1805.
(2) *Journal de Paris*, 6 prairial an II, n° 510.
(3) Extrait de la *Vie des saints de Franche-Comté*, par les professeurs du collége S. P., t. IV, p. 517.

M[me] Adélaïde-Charlotte de Moustiers, sauva la sainte relique & l'apporta à Versailles. Le reliquaire en vermeil qui la renfermait était en forme de croix & terminé, aux quatre extrémités, par une fleur de lis. Il contenait sept morceaux assez minces, disposés en forme de croix.

« M[me] de Moustiers avait une chapelle particulière, où la relique était exposée. Cette dame acheva sa longue & pieuse carrière le 19 mars 1820. Avant de mourir, elle légua le reliquaire de la vraie croix à son neveu, M. le marquis de Moustiers, comme un gage de son affection pour lui. En 1821, M[gr] Louis Charrier de la Roche, évêque de Versailles, fit une reconnaissance authentique de la précieuse relique, & déclara qu'elle méritait le même degré de confiance, d'estime & d'adoration dont elle jouissait précédemment à Saint-Cyr.

« Jusqu'à l'an 1830, ce dépôt sacré fut gardé précieusement dans la famille de Moustiers. Jamais on ne le perdit de vue, jamais on n'y a rien changé; & quand les membres de la famille s'absentaient, on le renfermait soigneusement sous clef. M. le marquis de Moustiers mourut à l'âge de cinquante & un ans, le 5 janvier 1830, laissant un nom béni de sa famille, cher à l'Église & honoré de la Franche-Comté. Plusieurs fois avant sa mort, & jusque dans sa dernière maladie, il avait exprimé le désir de donner à l'église de Besançon la relique de la croix, qu'il laissait entre les mains de son fils aîné, M. Lionel de Moustiers. Ce fut pour celui-ci un devoir sacré d'exécuter les dernières volontés de son père. Le 28 mars 1830, il remit lui-même la sainte relique entre les mains de M[gr] le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, qui l'emporta dans cette ville quelque temps après.

« M. Lionel de Moustiers offrit un reliquaire où devait être déposée la croix qui renfermait ce bois sacré [1].

« L'Église de Besançon possédait, avant la Révolution, deux épines de la sainte couronne. Elles avaient été envoyées par Hugues Micheli, originaire de Besançon & évêque de Paris en 1330. Ce prélat avait destiné l'une de ces reliques pour le chapitre de Saint-Jean, l'autre pour celui de Sainte-Madeleine. C'est pour les honorer que l'office de la sainte couronne fut institué d'abord à Besançon, & plus tard dans toutes les paroisses du diocèse. Ces reliques disparurent en 1794; mais aujourd'hui la métropole possède deux autres reliques de la Passion, obtenues de Rome en 1829, par les soins de M[gr] le cardinal de Rohan. L'une est un morceau de la vraie croix déposé dans un reliquaire en forme de croix & exposé au culte public tous les vendredis de carême; l'autre consiste en plusieurs parcelles de la sainte couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui sont renfermées dans un reliquaire en forme de couronne d'épines, & exposées le même jour à la vénération du peuple. Les mandements de carême mentionnent chaque année ces deux saintes reliques, en invitant les fidèles à aller les honorer dans la chapelle du saint suaire.

« Un autre reliquaire en argent, appartenant également à la cathédrale, contient une parcelle de la vraie croix. C'est celui qu'on porte chaque année aux processions des Rogations & de la fête de saint Marc. La chapelle privée de S. E. M[gr] le cardinal archevêque de Besançon est aussi enrichie d'un morceau de la vraie croix.

« D'autres églises de la province possédaient autrefois ou possèdent encore des reliques de la Passion. On conservait à l'abbaye de Saint-Claude quelques morceaux de la croix de

(1) Tous ces détails sont tirés des pièces authentiques renfermées dans le reliquaire que possède l'église métropolitaine.

Notre-Seigneur [1]. On en vénérait également chez les capucins de Lure, chez les religieuses de Bellevaux, &c., &c. Gollut parle de « l'une des épines de la couronne de notre Médiateur, « & d'une croix faite du bois de la vraie croix, » que l'on vénérait à Rosières [2]. Il mentionne encore « le bois de la vraie croix à Dôle, & trois gouttes de sang de notre Sauveur à Moute [3]. » L'église de Lisle-sur-le-Doubs garde un reliquaire insigne de la vraie croix, donnée par les seigneurs de Neufchâtel. On en conserve aussi un morceau dans l'église de Saint-Maurice de Besançon. La paroisse de Pontarlier, ainsi que celle de Baume, vénère une épine de la sainte couronne, qui est exposée, à certaines fêtes, au culte des fidèles. L'église de Gray en possède aussi une, qui est déposée dans un reliquaire d'argent. Un morceau de la vraie croix était en grande vénération à Belevoir, avant la révolution française. On crut d'abord que ce trésor sacré s'était perdu pendant les jours de persécution; mais, en 1833, M. Vuillemin, curé de Belevoir, eut le bonheur de retrouver cette sainte relique, & l'autorité diocésaine, après l'avoir reconnue, en a de nouveau permis l'exposition. Plusieurs de ces reliques & d'autres encore, que nous omettons, sont revêtues d'authentiques dont quelques-uns sont hors de toute contestation...

« Nous pouvons encore compter, parmi les reliques de Notre-Seigneur, plusieurs objets précieux & sacrés, qu'on gardait autrefois à Saint-Jean dans deux petites colonnes d'argent, exposées à la vénération des fidèles. La première colonne, marquée du signe I, renfermait l'épine de la sainte couronne mentionnée plus haut, & longue d'environ 3 pouces.

« Elle contenait encore un morceau de la robe du Sauveur avec l'inscription suivante : *De fimbriis vestimenti Domini, ab archiepiscopo Ebrardo ex Palestina relatis.* J.-J. Chifflet mentionne cette relique dans le *Vesontio,* § 2, p. 256. Dans la seconde colonne d'argent marquée du signe II étaient renfermées, avec quelques autres reliques, celles qui sont indiquées dans la prose de saint Épiphane comme ayant été envoyées à Besançon avec le bras de saint Étienne. C'était une partie de la ceinture du Sauveur, d'étoffe de laine, de couleur violette & foncée tirant sur le pourpre. Ce morceau avait un demi-pied de long & un pouce de large. Dans le même reliquaire était un fragment de la robe de la Vierge, aussi de laine & de couleur blanche. Ces deux reliques étaient accompagnées de l'inscription suivante sur parchemin : *De cingulo Domini & de indumentis B. Mariæ Virginis.* Les deux colonnes d'argent étaient percées à jour & garnies de cristaux en trois endroits, de manière à laisser voir les reliques qui y étaient contenues. Ce trésor a péri comme bien d'autres pendant la révolution française [4].

« Un autre objet précieux qui enrichissait également l'église Saint-Jean était l'Évangéliaire qui fut donné à cette église vers le XIIIe siècle. C'était un livre d'une antiquité vénérable, contenant les textes des évangiles, qu'un chanoine a coutume de porter devant la poitrine aux prières solennelles. Ce livre est appelé *Saphir,* comme je crois, à cause de diverses pierreries dont il était orné, ou bien *Saphir,* comme Évangile, car Saphir en hébreu signifie notaire & évangéliste, venant de la racine *saphar,* qui est comme compter & écrire [5]. Il était

(1) *De pretiosissima Chr. D. cruce. De virgis quibus D. N. fuit verberatus. De ligno sanctæ lanceæ de qua Christus fuit in latere percussus.* (Ancien état des reliques de Saint-Claude, manuscrit.)

(2) Mémoires, liv. I, c. XXVIII.

(3) *Ibid.*

(4) Ces détails sont tirés des procès-verbaux de 1723, manuscrit de la bibliothèque de la ville.

(5) *Hiérothomie de Jésus-Christ,* p. 45. — *De linteis,* p. 61. Chifflet y donne la gravure de la tablette d'ivoire qui couvrait ce livre. (Extrait de la *Vie des saints de Franche-Comté,* par les professeurs du collége S. P., t. IV, p. 519.)

orné d'une tablette d'ivoire incrustée dans la couverture, représentant Jésus-Christ bénissant l'empereur romain surnommé Diogène, & Eudoxie, son épouse, placés de chaque côté du Sauveur. Ce livre antique est aujourd'hui déposé à la Bibliothèque de Besançon; mais la tablette d'ivoire en a été enlevée, & on peut la voir au musée de Cluny, où elle est conservée.

EXTRAIT DE L'EXPOSÉ FAIT A ROME PAR Mgr DE BESANÇON.

Die xi julii.

In festo Sanctissimi Sindonis D. N. J. C.

« Notissimum est ecclesiam bisuntinam pristinis in temporibus maxime sudario illo D. N. J. C. gloriari quod e Palestina asportatum ab Ottone de Rupe, patri suo Pontio datum, a prædicto Pontio demum Amedeo de Tramelay, archiepiscopo bisuntino, donatum est.

« Sacrum istud linteum in capsa argentea inaurata, alteri vetustissimæ ligneæ inclusa, sub triplici clave servabatur & in magnis solemnitatibus Paschæ & Ascensionis necnon & Sanctissimi Sudarii populo frequentissimo ostendebatur ab ipso archiepiscopo, cum duobus canonicis, in theatro quod olim erat ædificatum ante ædem sacram Sancti Stephani in Monte, & ex quo ædes illa diruta est, desinente sæculo XVII, ostensio sudarii fiebat ex turri ecclesiæ Sancti Joannis evangelistæ, ubi in quatuor lateribus latissimæ aperturæ sunt quæ tapetibus exornabantur, & tunc archiepiscopus, adjuvantibus canonicis, ex quatuor aperturis successive sanctissimum sudarium turbæ fidelium ostendebat.

« Tempore vero gravioris perturbationis Galliæ, revolutionarii & impii homines omnis boni religionisque expertes, sudarium illud cum sua capsa sumpserunt & Parisios miserunt ad Conventum nationalem.

« Sudarii Parisios missio illiusque exhibitio in Conventu nationali certa est ex registro præfecturæ alduæ Dubis (Archives de la préfecture du Doubs); sed quid de sudario factum sit, adhuc ignoratur.

« Quidam olim rumor increbuerat, sudarium fuisse Vesuntione igni traditum. Sed hoc mendosum exhibetur ex documentis certis quibus probatur sudarium Parisios missum & Conventui nationali exhibitum, de quo nihil decrevit in sessione sua 7 prairialis an. II (26 mai 1794) in qua de transmisso sudario dominus Veau, regionis Collis Aureæ deputatus legislator (député de la Côte-d'Or), narrationem habuit; unde spes remanet quod sudarium destructum non fuerit, sed alicubi lateat in chartophylaxiis.

« Sunt jam plusquam 15 anni ex quo assiduam sudarii investigationem instituendam duxi : nec tempori, expensis & perscrutationibus cujusvis generis peperci, ut vel quoddam illius vestigium detegerem. Denique ut nullimode officio meo deessem, a comite de la Borde, archivio generali Imperii præposito, hoc ipso quem decurrimus anno (1862) obtinui ut specialis mihi ex omnibus archiviorum custodibus daretur qui, me dirigente & districtim præcipiente necnon & retribuente, exactissimam inquisitionem denuo inciperet & perficeret. Custos ille his in materiis apprime versatus determinatum a me, consentiente D. comite de la Borde, mandatum habet omnes omnino chartas, documenta & absconditiores archiviorum recessus detegendi, invisendi, percurrendi & ad analysim traducendi, ut reperiatur, si possibile sit, aliqua sanctissimi sudarii nostri notitia. Jam a sex mensibus labor ille inchoatus est, & usquedum omnia Revolutionis tempora & servata monumenta per ordinem examinentur, perseverabit scrutator, nec spe destitutus remaneo.

« Postulo ergo ut vel saltem tanquam insignis istius sacri lintei hucusque apud nos devote adeo celebrati memoria, Sanctissimi Sudarii nobis officium intactum remaneat, præsentis solamen & pignus futuri. »

XIII.

BONIFACIO. — LE T. R. P. SANTONI, VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE ET SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE D'AJACCIO, *à M. Rohault de Fleury.*

Ajaccio, 12 décembre 1866.

« Monsieur, je regrette d'avoir tant tardé à vous envoyer les renseignements que vous avez bien voulu me demander. Il ne m'a pas été possible de me les procurer plus tôt.

« Je vous envoie aussi une lettre qu'un habitant de Bonifacio écrit à son fils, élève de notre séminaire, sur l'origine de cette insigne relique de la vraie croix.

« Puissent ces divers détails vous être de quelque utilité dans le noble & saint travail que vous avez entrepris & sur lequel je prie Dieu de répandre sa bénédiction...

Bonifacio, le 7 décembre 1866.

« Mon très-cher fils, au sujet de la relique de la sainte croix, son arrivée à Bonifacio fut l'effet d'une forte tempête qui obligea un bâtiment espagnol, dont il était possesseur, de faire un vœu de faire cadeau de cette précieuse relique à la première église que le bateau aurait aperçu. En s'approchant des parages de Bonifacio, l'église de Saint-François, actuellement possédée par les Pères capucins, fut, par sa position topographique, la première à être vue par le navire, lequel, ayant gagné le port, s'empressa d'exécuter son vœu en en faisant la remise à l'église, possédée alors par les Pères cordeliers franciscains. Le conseil des anciens (corps municipal), vu l'importance de l'objet, délibéra qu'une pareille relique serait transportée dans la paroisse de Sainte-Marie-Majeure & qu'elle serait enchâssée dans le gros mur de la coupole, au-dessus du chœur, fermée à deux serrures, dont une clef aurait été tenue par le curé & l'autre par le podesta (maire). Cette précaution fut prise par la raison que, dans cette époque, tous les curés étaient presque toujours des Génois, lesquels auraient pu en détacher quelque petite parcelle. Il faut aussi savoir que cette énorme relique n'était pas accompagnée d'un titre d'authenticité; ce ne sont que les fréquents effets presque miraculeux par elle opérés qui ont forcé le monde à y prêter foi; vraiment moi-même, qui suis dans ma soixante-huitième année, je puis affirmer que toutes les fois qu'elle est sortie en procession à l'occasion d'un grand orage, presque toujours, deux ou trois heures après, l'orage a cessé. Le corps municipal a d'abord décidé que cette relique serait sortie processionnellement toutes les fois qu'il y aurait ou une publique pénurie ou quelque grosse tempête, & pour cela il y aurait fallu l'assentiment du podesta pour pouvoir la sortir, ensuite elle aurait paru quatre fois dans l'année sur le saint autel pour en donner la bénédiction au peuple, c'est-à-dire le jour de Noël, le jour de Pâques, le jour de la Pentecôte & le jour de l'Épiphanie... Martolaccio, historien bonifacien, en faisant une narration sur les mœurs de la population bonifacienne en 1500, dit notamment que Bonifacio se trouvait avoir en sa possession un des doigts de saint Pierre martyr, des dominicains, & un énorme morceau de la vraie sainte croix en forme grecque. »

XIV.

BORDEAUX. — I. Notion sur les reliques de la sainte épine & sur les reliques de la vraie croix que possède l'église de Sainte-Croix de Bordeaux, par M. l'abbé Dupuy, ancien curé retraité & prêtre auxiliaire de Sainte-Croix, à l'occasion du vol de la sainte épine, le 7 mai 1853.

« L'église de Sainte-Croix de Bordeaux possède un précieux débris de la couronne d'épines... Elle a au moins 4 centimètres de longueur. Elle faisait partie autrefois des reliques du couvent des bénédictines de Bordeaux. Une sainte fille de l'ordre, la sœur Griot, morte centenaire en 1851, & que nous avons vue plusieurs fois, avait eu le bonheur de sauver en 1793 cette précieuse relique en la dérobant adroitement aux fureurs sacriléges des révolutionnaires. Elle s'empressa, dès que les circonstances le lui permirent, de la remettre entre les mains de M. l'abbé de Bournareau, nommé après la tempête révolutionnaire à la cure de Sainte-Croix. A certaines époques de l'année, pendant l'octave de l'Invention & de l'Exaltation de la sainte croix (en mai & septembre), la sainte épine est exposée à la vénération des fidèles... Elle est renfermée dans un tube de cristal très-épais & un reliquaire en argent massif, d'un travail & d'une valeur remarquables.

« Le 7 mai 1853, vers les deux heures de l'après-midi, un jeune homme, qu'on avait vu rôder dans l'intérieur de l'église, gravit, avec la rapidité de l'éclair, les marches de l'autel, enlève l'objet sacré que venait d'y déposer M. l'abbé Dupuy.

« Quelques heures après, le coupable est arrêté, l'épine est retrouvée, enfoncée dans la terre auprès d'un des plus beaux chênes d'un bois voisin du cimetière de Valence. A cinq heures du soir, les cloches de l'église de Sainte-Croix, lancées à toute volée, annonçaient, & le clergé paroissial célébrait, par ses chants d'allégresse, avec la joie la plus vive, la découverte du divin trésor, qui fut porté triomphalement dans le sanctuaire. La relique, renfermée dans son tube en cristal, avait été séparée du reliquaire. Il avait été brisé & fut retrouvé aussi quelques jours après.

« Le nouveau reliquaire ne renferme plus, comme avant 1853, les reliques de la vraie croix, qui sont aujourd'hui dans un reliquaire particulier fait en forme d'ostensoir en argent. Les reliques de la vraie croix, renfermées dans ce nouveau reliquaire, sont d'une date différente.

« Une partie vient des bénédictines...; renfermée dans le reliquaire de la sainte épine, d'où on la tira en 1853 seulement, l'autre partie a été donnée à M. Berrouet par Mgr Gignoux, évêque de Beauvais.

« Quant aux authentiques de ces deux reliques, je crois les avoir vues dans les papiers de M. Berrouet, il y a plusieurs années, en vérifiant les divers actes & titres qu'il possédait depuis longtemps. Il n'en reste plus un. »

II. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ DUPUY.

Bordeaux, 27 octobre 1868.

« .....Cette sainte épine que quelques savants, qui l'ont vue, appellent *juncus acutus* vient-elle de Paris ou d'ailleurs? Personne ne peut le dire..., nous n'avons plus les authentiques...

« Nous avons aussi chez les Frères, à Bordeaux, rue Saint-Charles, des reliques de la vraie croix & une parcelle de la sainte épine. Si vous aviez besoin de renseignements, je pourrais vous en fournir. Les authentiques, que j'ai vues encore aujourd'hui, sont parfaitement conservées... »

III. — M. L'ABBÉ DUPUY *à M. l'abbé de Salomon, professeur au collége de Bosas, chargé des renseignements liturgiques.*

4 janvier 1867.

« .....Mon assertion n'avait rien d'exagéré en donnant au moins 4 centimètres de longueur à la sainte épine de Sainte-Croix. Je l'ai mesurée depuis en présence de M. Rodier... Elle a 5 centimètres... 3^{mm} de grosseur à la base. Elle se termine en pointe comme une grosse aiguille, ressemblant presque en tout point aux longues épines de ces plantes qu'on trouve en abondance sur le bord de la Leyre & du Ciron, & qu'on appelle vulgairement jaugues ou ajoncs, espèce de *juncus acutus*, d'après l'opinion de feu M. Timothée Lacombe. Vieillie par le temps, elle a aujourd'hui la couleur cendrée.

« Quant à la relique de la vraie croix, dont notre église est en possession depuis le commencement du siècle, elle a 35^{mm} de hauteur. Le bras transversal est un peu plus long, il a 40^{mm} de longueur. Ces deux reliques sont depuis 1853 dans un reliquaire à part. Avant le vol de la sainte épine, une partie était dans le même reliquaire de la sainte épine, dont elle était séparée de 30 à 40^{mm}. Quant à celle qui vient de Mgr de Beauvais (1853), elle est à peu près semblable à son aînée, 10^{mm} environ d'épaisseur.

« Quant aux authentiques, il est inutile de les demander aux héritiers Berrouet, ils n'en ont aucune...

« .....Les reliques de la sainte épine & de la vraie croix que possèdent les Frères de Bordeaux... sont très-petites. La sainte épine a 9^{mm} de longueur; semblable par sa couleur à celle de la sainte croix.

« La relique de la vraie croix a environ 5^{mm} de longueur & autant au montant. L'épaisseur est de 1^{mm}; couleur chocolat. Les Frères possèdent les authentiques, que j'ai lues plusieurs fois... »

IV. — M. L'ABBÉ DUPUY.

29 janvier 1867.

« ..... J'ai le bonheur de posséder aussi une relique de la vraie croix... C'est un souvenir d'un ancien aumônier des prisons de Bordeaux. Je crois qu'il avait reçu cette relique de feu Mgr le cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux.

« ..... Longueur, 4^{mm}; croisillon, 3^{mm} $1/2$; largeur des deux fragments, 2^{mm} environ... couleur chocolat...

« ..... Il y a deux autres reliques de la vraie croix dans le diocèse : l'une à la chapelle des Jésuites, rue Margaux, à Bordeaux, l'autre dans une église de Libourne. »

XV.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT. — MGR DE DREUX-BRÉZÉ, ÉVÊQUE DE MOULINS, écrivait à M. Rohault en lui envoyant les renseignements suivants :

M. l'abbé Dehosier à M. l'abbé Clostre.

Bourbon, le 20 septembre 1866.

« Monsieur l'abbé, je vous adresse les quelques renseignements que m'a fait demander Monseigneur sur notre relique de la vraie croix. La notice de l'auteur du *Voyage pittoresque* sur l'ancien reliquaire est assez exacte, mais il n'est pas vrai que ce soit saint Louis qui ait rapporté la sainte croix des lieux saints. C'est Baudouin, empereur de Constantinople, qui lui en fit don, après qu'il eut appris que le saint roi avait acheté des Vénitiens la couronne d'épines. Saint Louis donna à son fils Robert, sire de Bourbon, le fragment considérable que nous avons le bonheur de posséder, avec une épine détachée de la sainte couronne.

« Veuillez agréer, &c., &c...

« Dimensions de la précieuse relique de la sainte croix donnée par saint Louis à son fils Robert, sire de Bourbon :

« La partie inférieure de la relique a 150^{mm} de hauteur; la partie supérieure, 70^{mm}; le milieu, 30^{mm}; total, 250^{mm} de haut. Les croisillons ont chacun 70^{mm}; la largeur de la relique est de 30^{mm}, & l'épaisseur d'environ 2 à 3^{mm}.

« L'épine a 60^{mm} de longueur, 2^{mm} d'épaisseur à la base, & finit en pointe d'aiguille. La sainte épine est un peu noire. — La relique de la vraie croix est, comme le dit l'auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais*, un peu rouge, polie sur la partie exposée aux regards, mais fruste en dessous. — L'on aperçoit quelques taches dans le bois; ces taches, disait-on, n'étaient autres que des taches de sang; mais après les avoir examinées attentivement avec une loupe, je crois pouvoir assurer que c'est une erreur. »

XVI.

BOURGES. — Mgr DE LA TOUR D'AUVERGNE, ARCHEVÊQUE DE BOURGES,

A M. Rohault de Fleury.

Bourges, 20 octobre 1865.

« Monsieur, une absence assez longue m'a privé jusqu'ici de l'honneur de répondre à votre lettre du 4 courant, & de vous remercier du *fac-simile* que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Notre pauvre trésor a perdu à la Révolution presque toutes ses richesses d'autrefois; nous n'avons plus d'épines ni de clous. Il ne nous reste plus qu'un morceau de la vraie croix, assez important il est vrai, dont vous recevrez ces jours-ci une reproduction. Il mesure près de 80^{mm} de longueur sur 15^{mm} de largeur.

« La cathédrale d'Arras possède un morceau de la vraie croix plus considérable encore, & une épine qui paraît bien, en effet, par ses dimensions, provenir de l'*acacia triacanthos*. Je vous donne ce détail en passant, dans la pensée que peut-être les richesses de l'Artois en ce genre ne vous sont pas connues.

« Agréez, &c., &c... »

XVII.

BRUXELLES. — M. STINGLAMBERT, A BRUXELLES, *à M. Rohault de Fleury.*

Notice sur la relique de Saint-Bon, conservée en l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles.

« Parmi les nombreuses reliques dont les archiducs Albert & Isabelle ont enrichi l'église des Saints-Michel-&-Gudule, la plus remarquable est un grand morceau de la sainte croix

ayant en hauteur 14 pouces, en épaisseur un demi-pouce, en largeur 2 pouces, &, dans la longueur de la pièce qui forme la croix, 7 pouces.

« Florent III, comte de Hollande, avait, dans le temps des croisades, obtenu le précieux trésor en terre sainte; dans la suite, il appartint à diverses personnes de distinction, jusqu'à ce qu'enfin le vicaire apostolique Vosmer, archevêque de Philippi, en fit don à LL. AA. Albert & Isabelle.

« Le 7 janvier 1650, cette précieuse relique fut donnée par l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, au chapitre de l'église Sainte-Gudule, en exécution du testament de l'infante Isabelle; l'archevêque ordonna de placer devant cette croix une hostie consacrée, afin que Jésus-Christ fût adoré sur le même bois sur lequel il était mort pour le salut des hommes. On fit en l'honneur de cette relique de pieuses fondations : l'archevêque accorda des indulgences, & pendant plus d'un siècle on vit s'accroître la dévotion envers la sainte croix dans cette église.

« Mais la Révolution, qui avait éclaté en France, vint aussi exercer ses ravages dans notre pays, &, dans l'affreux pillage de l'église de Sainte-Gudule, au mois de mars 1793, la relique de la sainte croix fut dépouillée de ses ornements précieux & brisée en deux morceaux, que l'on est heureusement parvenu à recouvrer, & qui, dans le mois de mai de la même année, furent reconnus par le nonce apostolique, sur le témoignage du doyen & d'autres ecclésiastiques, pour être les morceaux qu'on avait honorés dans ladite église. Le reliquaire fut reconstruit, les deux parties de la sainte croix liées par un fil de soie rouge, scellé du sceau du nonce apostolique, furent remises dans ce reliquaire. La restitution de la précieuse relique fut solennellement célébrée le 29 septembre 1793. La dévotion des fidèles à la sainte croix fut bientôt de nouveau interrompue par une seconde invasion des Français dans notre pays, &, depuis cette malheureuse époque, diminua tellement que les habitants de Bruxelles paraissaient ne plus connaître le précieux trésor auquel leurs ancêtres se plaisaient à témoigner leur profond respect. Pour faire revivre cette louable dévotion, on a arrêté de célébrer solennellement les fêtes de la sainte croix dans l'église de Sainte-Gudule, & d'exposer, tous les vendredis de l'année, la relique de la sainte croix sur l'autel du Saint-Sacrement de miracle, depuis la première jusqu'à la dernière messe. »

Bruxelles, le 10 décembre 1866.

« Monsieur... je possède les mesures exactes de la relique. On a ouvert pour moi le reliquaire, & j'ai pris mes mesures sur la relique elle-même.

« L'arbre de la croix est d'une seule pièce; il mesure 470^{mm} de hauteur. Il a été brisé pendant la Révolution, en 1793; les deux parties ont été rejointes & réunies par un ruban portant un cachet aux deux bouts. Le bris s'est formé par éclats; quelque bien rajustés qu'ils soient, il faut peut-être déduire, à cause des légers interstices, 5^{mm} de la mesure que je viens de donner.

« La traverse n'est pas d'une seule pièce, pour autant que j'ai pu en juger, n'ayant vu la croix que d'un seul côté; je ne sais pas si la traverse passant derrière l'arbre est sans solution de continuité. Cette traverse est de 275^{mm}, dont il faudrait déduire 30^{mm} environ, si elle offre une solution de continuité; l'arbre a, en effet, environ 30^{mm} de largeur à cet endroit.

« L'arbre, à ses deux extrémités, a, comme la traverse, 65^{mm} de largeur; il va, ainsi que la traverse, en se rétrécissant jusqu'au point d'intersection. L'épaisseur du bois est de 14^{mm}.

« Cette relique passe à Bruxelles pour la plus grande connue. Elle ne fut sauvée du pillage dans lequel périt tout le trésor de notre cathédrale que grâce au peu de valeur de la matière qui compose le reliquaire; celui-ci est en cuivre.

« La couleur du bois est celle du vieux chêne noirci; on ne voit point de veines fortement apparentes; les fibres sont très-serrées & ne laissent voir que ces interstices, ces pores étroits qui seraient dans le bois de chêne.

« Au bas de l'arbre se trouve un trou assez grand, dont les parois sont déchirées. On dit que c'est là que fut planté le clou qui perçait les pieds de Notre-Seigneur.

« Dans le même reliquaire se trouve une épine de la couronne de Jésus-Christ, parfaitement conservée.

« A certaines époques de l'année, on place sur la relique de la vraie croix une hostie consacrée, & on offre ainsi le Christ lui-même en croix à la vénération des fidèles. »

Bruxelles, 25 mars 1867.

« ..... Je puis enfin vous satisfaire au sujet de la relique de la vraie croix que possède notre cathédrale. Je viens de quitter le chimiste qui a bien voulu se prêter à mon désir.

« En voyant la grandeur du morceau, il a jugé inutile d'en soumettre une parcelle au microscope. Il s'est borné à l'étudier au moyen d'une loupe puissante.

« Le caractère du bois est résineux, de la famille des sapins & pins. Le chimiste croit même pouvoir affirmer que c'est du bois de cèdre; il se fonde sur l'identité constatée entre ce bois & celui des cercueils de quelques momies égyptiennes qu'il a eu l'occasion d'étudier, & qu'il a reconnu être en bois de cèdre... »

XVIII.

CADOUIN. — Mgr DABERT, ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX, *à M. Rohault de Fleury.*

Périgueux, le 30 septembre 1866.

« Monsieur, j'ai la confiance que vous me pardonnerez le retard qu'aura éprouvé ma réponse à votre intéressante lettre du 17 du courant; je l'ai reçue au milieu de notre retraite pastorale, & à cette longue occupation en a succédé une autre dont je ne suis pas encore sorti.

« Votre lettre, monsieur, m'arrivant lorsque je me trouvais entouré de mes prêtres, j'en ai donné lecture à un certain nombre d'entre eux, & nous avons tous remercié Notre-Seigneur de l'inspiration qu'il vous avait donnée d'écrire sur les reliques de la sainte & douloureuse Passion, & fait des vœux unanimes pour l'achèvement & la publication de votre précieux ouvrage.

« Je crois sincèrement que notre suaire de Cadouin mérite une place dans les pages que vous préparez. Vous voudrez bien sans doute étudier son histoire, & je me persuade que, d'après cette étude, vous n'hésiterez pas à partager ma conviction à cet égard.

« Le temps me manque absolument pour entrer ici dans aucun détail; je ferai mieux. Nous avons dans notre Périgord deux savants fort distingués, qui ont fait & font encore à l'heure présente de profondes études sur le saint suaire de Cadouin. Je serais bien heureux que vous voulussiez vous mettre en rapport avec eux...

« Ces honorables messieurs vous fourniront, monsieur, tous les renseignements que vous pourriez désirer sur notre saint suaire. L'un d'eux, M. Delpit, a bien voulu faire, à ma prière, la relation détaillée de notre magnifique fête du 5 de ce mois à Cadouin; elle est sous presse, & j'aurai l'honneur de vous en adresser un exemplaire, ainsi que ma lettre pastorale & plusieurs circulaires.

« M. le Vte de Gourgues prépare de son côté un ouvrage solide & fort, dans lequel il développe tous les titres du saint suaire à la vénération universelle.

« Outre le suaire, nous avons encore à Cadouin une mince parcelle du sacré bandeau, &, sur le linge de soie auquel cette parcelle demeure encore attachée, l'empreinte très-visible d'une assez longue partie qui a disparu.

« Je vous remercie de nouveau de l'envoi de vos deux planches & des détails dont vous les accompagnez, & je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

« † JOSEPH, évêque de Périgueux & de Sarlat. »

XIX.

CARPENTRAS. — *Notice historique sur le saint mors de l'empereur Constantin conservé dans l'église de Saint-Siffrein à Carpentras, par l'abbé Ricard* (1). « On lit dans le grand dictionnaire de Moréri, à l'article CROIX : « Calvin, faisant une critique sur le nombre des clous de Notre-Seigneur, en compte quatorze ou quinze, pour montrer qu'il y a de la superstition ou de la fausseté. Il dit que les Milanais se vantent d'avoir celui qui fut mis au mors du cheval de Constantin; que les habitants de Carpentras assurent avoir le même clou; qu'il y en a un à Rome dans l'église de Sainte-Hélène, &c., &c. (page 9).

« ..... Saint Charles Borromée, ayant appliqué un clou ordinaire contre la précieuse relique du saint clou que l'on vénère dans l'église métropolitaine de Milan, le donna à Philippe II, roi d'Espagne, & celui-ci le reçut avec beaucoup de vénération. A Rome, dans la basilique de Sainte-Croix, on donne comme reliques des clous exactement conformes à celui qui se trouve dans cette église & qui y ont touché. Après quoi, il est permis de les vénérer à l'égal de l'original (page 12).

« ..... En 553, pendant le concile général de Constantinople, l'empereur Justinien Ier & les évêques qui composaient cette assemblée, ayant résolu d'obliger le pape Vigile à condamner sans détour les écrits hérétiques connus sous le nom des trois chapitres, lui prescrivirent une formule de serment, dans laquelle le saint mors est nommément exprimé. Voici la formule en entier, telle que Baluze la donne dans son *Supplément aux conciles du P. Labbe* (page 26) :

« Le bienheureux pape Vigile a juré au très-pieux empereur, en présence de nous « Théodore, évêque de Césarée en Cappadoce, & Cathegus, patrice, par la vertu des saints clous « avec lesquels Notre-Seigneur a été crucifié, & par les quatre saints évangiles, & en particulier

(1) Lyon, 1862, in-12.

« par la vertu du *frein sacré*, qu'il s'unit d'esprit & de cœur à cette pieuse assemblée, pour la « condamnation & l'anathème des trois chapitres, c'est-à-dire des écrits de Théodore de « Mopsueste, de la lettre qu'on attribue à Ebas & des ouvrages de Théodoret contre la foi « orthodoxe & contre les douze chapitres dits de saint Cyrille. »

« M. de Bournareau, vicaire & official général de Mgr de Vignoli, évêque de Carpentras, en 1780, dit en termes formels, dans le livre de raison des archives du chapitre : « Le saint « clou fut apporté à Carpentras par un soldat du pays, sous le règne de l'évêque Andréas « (1200-1209) (1). »

« Ce fut à cette époque (la prise de Constantinople en 1204) que diverses églises s'enrichirent des reliques qui furent apportées de la capitale de l'empire d'Orient. Le roi Philippe-Auguste acquit alors un morceau de la vraie croix, des cheveux & des langes de l'enfant Jésus, une épine de la couronne du Seigneur, un morceau de son vêtement de pourpre, avec une dent & une côte de l'apôtre saint Philippe. Ces reliques lui furent envoyées par Baudouin, comte de Flandres, élu empereur de Constantinople, après la prise de cette ville. Il les avait tirées de la chapelle du palais *Bucoléon*. Garnier, évêque de Troyes, enrichit son église du chef de sainte Hélène & d'une partie de celui de saint Philippe. Galon de Sarton, chanoine de Piquigny, dota l'église d'Amiens du chef de saint Jean-Baptiste. Les églises de Soissons, de Beauvais, de Langres, de Chartres furent alors pourvues de plusieurs reliques que les croisés leur apportèrent au retour de leur expédition. Or, puisque la translation du saint mors date de la même époque, le fait seul de son origine parmi nous ne forme-t-il pas une excellente preuve présomptive de son authenticité ?

« Cottier, dans l'appréciation qu'il donne de cette relique vénérée, dit : « Puisqu'il est « certain que le saint mors ne se voit plus à Constantinople, & que de tous les saints clous « qui sont actuellement exposés à la vénération publique, en divers lieux du monde chrétien, « il n'y a que celui de Carpentras qui ait la forme d'un mors, il est naturel de conclure que « le saint clou que l'on conserve à Carpentras est le même que celui dont l'empereur « Constantin fit faire un mors, & qui était honoré à Constantinople (2). »

« L'authenticité du saint clou de Trèves, dit l'abbé de Saint-Véran, est généralement « reconnue. Browere & Mansenius citent un diplôme du pape saint Sylvestre, de l'an 327, où « il est dit que sainte Hélène fit présent de cette relique aussi bien que de plusieurs autres « à la ville de Trèves, sa patrie. »

« Conservation du saint clou dans l'église de Saint-Siffrein, à Carpentras.

« ..... En 1793, l'abbé Bertot se constitue propriétaire de la relique, pour la soustraire aux profanations des impies, & la cache dans un lieu secret de sa maison de campagne. On le somme de l'exhiber. Il obtient de la déposer dans le muséum de la bibliothèque publique confiée à ses soins comme substitut. Le procès-verbal inséré dans les pièces justificatives n° 3 fait foi que ce mors est celui qui se trouvait dans la sacristie de la ci-devant paroisse Saint-Siffrein. En 1795 il est confié pendant quelque temps aux mains de M. Justiniani, curé, pour être exposé à la vénération des fidèles. On dresse un nouveau procès-verbal pour constater l'identité de la relique & sa nouvelle translation dans l'église de Saint-Siffrein. Peu de

(1) Voir le manuscrit intitulé : *Titres précieux concernant le saint clou*, Carpentras & Avignon, qui se trouve dans le cabinet de M. de la Garde, à Saint-Didier (Vaucluse).

(2) *Notice historique sur la ville de Carpentras*, par Charles Cottier, p. 40.

temps après (24 novembre 1802), muni d'une lettre de M. Cabanis, maire de Carpentras, dans laquelle celui-ci prie l'abbé Jehan, bibliothécaire de la ville, de faire la remise de ladite relique de M. le curé Justiniani, celui-ci la reçoit, en fait une décharge au bibliothécaire précité, & la replace dans la même armoire où elle était renfermée avant 1793.

« Auteurs qui reconnaissent le saint clou de Carpentras pour être le saint mors.

« Le P. Browere, dans ses annales de Trèves « :... Carpentras dans les Gaules vénère avec « une grande dévotion un autre saint clou de Notre-Seigneur. »

« Godeau, évêque de Vence, Histoire de l'Église.

« Richard Simon, grand dictionnaire de la bible, article *Croix*. Fontanini, *Dissertatio de corona ferrea*.

« Baillet, *Vie des Saints :* « Le clou dont on avait forgé le frein du cheval de Constantin, « Saint Grégoire de Tours témoigne qu'on le conservait de son temps & qu'on lui attribuait « beaucoup de vertu... Nous ne savons pas en quel temps ni par qui ce frein a été apporté de « Constantinople en Occident; mais il paraît que c'est celui que l'on honore à Carpentras (1). »

« *Voyage littéraire de deux Bénédictins* (2) : « Carpentras prétend aussi avoir un des clous « dont Notre-Seigneur fut crucifié, & celui-là même que l'empereur Constantin mit au frein « de son cheval. Il y a cinq cents ans que le sceau dont le chapitre se sert représente ce clou « en forme de mors de cheval (3). »

XX.

CHABLIS. — M. L'ABBÉ THOMAS, CURÉ-DOYEN A CHABLIS,

A M. Rohault de Fleury.

« Chablis, 19 août 1866.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer le dessin que vous demandez de la précieuse relique de la sainte couronne que je tiens de dom Dieuzi, trésorier de l'abbaye de Saint-Denis, qui lui-même l'avait détachée de la couronne au moment de l'enlèvement des reliquaires du trésor (1793). Cette relique est parfaitement semblable à celle de Notre-Dame, c'est donc du jonc. Vous trouverez encore du jonc chez les Dames du Calvaire & chez les PP. jésuites de Vaugirard. Vous devez connaître la notice historique des reliques de la Passion, par M. Gosselin; il donne à ce sujet des explications très-plausibles.

« Il y a dans une église du canton de Chablis une épine parfaitement authentique qui peut avoir deux pouces de longueur; sa couleur est blanchâtre.

« Le trésor de Sens possède aussi une parcelle, reste d'une épine donnée par le roi saint Louis; sa couleur est celle de l'épine décrite plus haut... »

XXI.

CHALETTE. — « En ladite église de Chalette, en Gâtinais, se voit une épine de la

(1) Tome IX, in-4°, p. 265.

(2) Paris, 1718, 1re partie, p. 289.

(3) L'abbé de Monty, dans la *Vie du vénérable Paul d'Andrée*. — Les *Mémoires de Trévoux*, 1712, art. 124, p. 1533. — Le P. Richard, *Dictionnaire universel*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*, art. Carpentras. — Le P. Croiset, dans la *Vie de Jésus-Christ*.

couronne de Notre-Seigneur, de la longueur du petit doigt & fort dure, laquelle fut apportée en ladite église par Isabeau, dame de Chalette, lorsque son mari Ancelot de Machau, grand chambellan du roi Philippe le Bel, voyagea en la ville de Tunis, en Barbarie[1]. »

XXII.

CHALINARGUES. — M. L'ABBÉ LAMOUROUX *à M. Rohault de Fleury, 10 juin* 1867.

« L'église de Chalinargues, diocèse de Saint-Flour, possède une parcelle de la vraie croix, ayant à peu près la hauteur & la grosseur du petit doigt de la main. Elle est de couleur brun foncé, & le grain du bois paraît être celui du cèdre; il est fin & assez uni, bien que l'humidité en ait un peu terni la couleur. Il y a sur un côté de la parcelle une excroissance de bois pareille à un bourgeon prêt à éclore d'une couleur plus foncée. On dirait une cheville plantée dans la relique.

« ... Elle vient du trésor de la basilique de Saint-Denis. Baudouin, empereur de Constantinople, en fit présent à Philippe-Auguste, qui la donna à l'abbaye de Saint-Denis, d'où elle fut distraite à l'époque de la révolution de 89 à 93, par l'abbé Grégoire, ex-conventionnel, évêque constitutionnel de Blois, au moment où l'on faisait fondre & convertir en monnaie tous les vases sacrés & tous les reliquaires. L'abbé Grégoire, en mourant, laissa ce morceau de la vraie croix à l'abbé Labouderie, son ami, vicaire de Paris, originaire de Chalinargues, avec le procès-verbal qui constate l'authenticité & l'origine de cette relique. M. Labouderie, avant de mourir, confia ce précieux souvenir à M. Delloc, avocat à Paris, son compatriote, avec injonction de la faire parvenir à Chalinargues, leur église & paroisse natale.

« C'est par cette voie, monsieur, que nous possédons cette importante relique depuis 1854... La parcelle donnée à M. Delloc était presque double, mais il en avait cédé par complaisance la moitié à Mme la baronne Mounier, femme de l'ancien pair de France, en présence de M. Marmier, avocat au conseil d'État & à la Cour de cassation, qui l'atteste par écrit & de la manière la plus sûre.

« Mme la baronne Mounier a fait examiner la relique par l'archevêché de Paris, ainsi que le procès-verbal signé par l'abbé Grégoire... Elle a été déclarée authentique & certifiée par Mgr Sibour, son grand vicaire Églée & son secrétaire Lagarde... L'évêque de Saint-Flour a examiné toutes les pièces & les a déclarées d'une vérité incontestable... »

XXIII.

CHATILLON-SUR-LOING. — « A Châtillon-sur-Loing, à cinq lieues de Montargis, du bois de la sainte croix dans un chef d'argent enrichi de plusieurs autres reliques[2]. »

XXIV.

CHELLES. — Note donnée par M. l'abbé Denis, chanoine de Meaux. « Extrait de l'inventaire des reliques de l'abbaye royale de Notre-Dame de Chelles (ancien diocèse de Paris).

(1) D. Morin, *Histoire générale du pays de Gâtinais*, 1630, ch. 89.
(2) *Ibid.*

— Cet inventaire est au commencement d'une histoire manuscrite conservée au grand séminaire de Meaux.

« Une épine de la couronne de Notre-Seigneur, — de la vraie croix, — du sang miraculeux « — des cordons du fouet dont il fut battu, — de la colonne où il fut flagellé, — des liens « dont ses saintes mains furent liées, — de ses habits, — du suaire dans lequel il fut enseveli, « — de l'éponge, — de son sépulcre... »

XXV.

CHYPRE. — En juillet 1727, Basile Barsky étant en Chypre visita le monastère de Sainte-Croix très-élevé sur une montagne à quatre heures de marche de la ville de Larnaki. Il y trouva une parcelle du bois sacré. On fait remonter la construction du monastère à sainte Hélène, qui fit faire une grande croix de 3 archines ($2^{m},15$) & y mit une portion notable de la vraie croix.

En 1736, le même pèlerin retournant en Chypre vit à Leskapia, près du monastère, un temple magnifique, possesseur d'une grande parcelle de la vraie croix provenant encore de sainte Hélène.

En 1735 il avait vu dans la même île, à Oliodous, une partie de la corde qui attacha Notre-Seigneur; on ignore son origine.

En 1743, pour la quatrième fois allant à l'île de Chios visiter un fameux monastère construit au XIe siècle par Constantin, il y trouva une parcelle notable de la vraie croix [1].

On lit dans le *Bulletin hebdomadaire de l'œuvre de la propagation de la foi* [2], lettres sur l'île de Chypre :

« *Relique du bon Larron.* — La chapelle de Sainte-Croix est sur le sommet voisin. On est étonné, après avoir gravi péniblement le rapide sentier qui y conduit, de ne rencontrer qu'un modeste sanctuaire qui paraît récent & n'a absolument rien de remarquable. L'intérieur est disposé selon le rite grec, & le papas de Sainte-Barbe vient de temps en temps y dire la messe. Il montre aux pèlerins une relique qu'il prétend être du bois de la *vraie croix*. Mais la grosseur de ce fragment, la négligence avec laquelle il est conservé dans un trou de mur, enveloppé d'un mauvais chiffon, l'abandon où se trouve le sanctuaire possesseur de cette insigne relique, jettent des doutes sur son authenticité.

« La tradition actuelle des Cypriotes schismatiques est que sainte Hélène, après l'invention de la sainte croix, s'embarqua avec son précieux trésor, & relâcha en Chypre. Charmée par l'admirable situation du mont Olympe, la pieuse princesse résolut de transformer ce haut lieu de Vénus en un sanctuaire de prières & de vertus chrétiennes. Elle y construisit un grand monastère où elle déposa une partie de la vraie croix, soit pour rendre ce lieu plus vénérable, soit pour dompter & enchaîner les démons qui avaient encore une étrange puissance dans Chypre. C'est de là que le mont Olympe prit le nom de Sainte-Croix. Les ruines informes qui couvrent le haut de la montagne, les pans de mur d'une énorme épaisseur, attestent bien qu'il y eut là des constructions remontant à une véritable antiquité, & rien ne se refuse à en attribuer l'origine ou la reconstruction à sainte Hélène.

« Sous la domination des Lusignan, les chrétiens, sans doute mieux informés que ceux

(1) Extrait d'une lettre de Mgr Porphyre, 1868.
(2) 6 août 1869.

d'aujourd'hui, ne croyaient pas, tout en admettant que le monastère de Sainte-Croix avait été fondé par sainte Hélène, que la relique qu'on y conservait fut un fragment de la vraie croix. Voici ce que nous lisons dans les relations d'Oger, seigneur d'Anglure, qui visitait l'île de Chypre en 1395 : « Sur cette montagne de Saincte-Croix, saincte Hélène envoya la croix où le « bon larron fust pendu à la destre de nostre Seigneur Jhesu-Crist. Icelle saincte croix est « de moult grant vertus & est merveilleuse chose à veoir. Sachiez que icelle saincte croix en « laquelle le bon larron fut pendu, Mme saincte Hélène, mère de Constantin, apporta & mist « en la plus haulte montagne de tout le royaulme de Chypre ; laquelle montagne, pour « vérité, est moult haulte & pénable à aborder. »

« Si donc on ne retrouve pas la vraie croix sur cette montagne de Chypre, la relique qu'on y vénère a cependant un grand prix, à présent surtout que la piété de plusieurs fidèles se plaît à honorer spécialement saint Dichmas, le bon larron... »

XXVI.

COMPIÈGNE. — M. L'ABBÉ BOURGEOIS, VICAIRE GÉNÉRAL, ARCHIPRÊTRE DE COMPIÈGNE

A M. Rohault de Fleury.

« Compiègne, 27 juillet 1866.

« Monsieur, je vous remercie bien cordialement du dessin de la couronne de Notre-Seigneur. Les éléments dont vous la tressez expliquent & concilient toutes choses.

« D'après les termes de l'inventaire de Saint-Corneille, tout donne lieu de croire que nous possédions une branche d'épines (*zizyphus*) comme à Pise, à Trèves & à Sainte-Croix de Jérusalem. Notre insigne relique de la vraie croix venant de Philippe le Bel forme une croix latine de 90mm de long, de 80mm aux bras de la croix, & de 12mm de large. Le tout est de l'épaisseur de l'anche qu'on place sur le bec d'une clarinette & est posé sur un carton auquel il est adhérent à l'aide d'un fil d'or qui laisse voir le bois au point d'intersection.

« Quant à notre éponge, elle est plus petite que les éponges de toilette ; ce n'est probablement qu'une partie de l'éponge de la Passion.

« La cathédrale de Laon possédait en 1112 une châsse sur laquelle étaient inscrits ces deux vers latins qui expliquent ce qu'elle contenait :

Spongia, crux Domini, cum sindone & faciali,
Me sacrat, atque tui, genitrix & virgo, capilli.

« Après l'incendie de la vieille cathédrale, dans une émeute où l'évêque périt, victime de la fureur populaire, le chapitre avait délégué plusieurs de ses membres avec plusieurs notables pour porter, entre autres châsses, celle mentionnée plus haut, & obtenir, par la vénération dont elle était l'objet, d'abondantes aumônes.

« Ce premier voyage avait été couronné de succès. La générosité des peuples, excitée par des miracles nombreux, détermina l'évêque Barthélemy à en proposer un second qui eut lieu, non-seulement en France, mais même à l'étranger, & les miracles signalés dans l'histoire paraissent authentiques. Je crains que cette châsse avec des précieuses reliques n'ait été détruite, car à Laon on ne m'a jamais signalé que la sainte face, qui me paraît être une copie

de celle de la *Scala Santa* conservée dans le précieux sanctuaire qu'on appelle à Rome *Sancta sanctorum*. Elle a été donnée aux religieuses de Montreuil par Jacques de Troyes, chapelain du pape Innocent IV en 1243... »

M. L'ABBÉ BOURGEOIS, VICAIRE GÉNÉRAL, ARCHIPRÊTRE DE COMPIÈGNE,
A Mgr l'évêque de Beauvais.

« Compiègne, 16 juillet 1866.

« Monseigneur, voici ce que je lis dans l'inventaire du trésor de l'abbaye royale de Saint-Corneille, dont je possède le manuscrit original :

« Art. 2. Une belle châsse toute d'or & enrichie de quantité de pierres précieuses, dans « laquelle se conserve le saint suaire de Notre-Seigneur, dans lequel il feut ensevely par Joseph « d'Arimathie à la descente de la Croix. Il y a aussi quantité de bandelettes qui se trouvèrent « autour de son corps lorsqu'il feut mis dans le sépulcre, selon la coustume des Juifs. » Sur la marge, on lit : « Le saint suaire transporté d'Aix-la-Chapelle à Compiègne & donné à « cette abbaye par l'empereur Charles le Chauve, l'an 877. Cette châsse a été donnée l'an « 1092 par Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, roy d'Angleterre, & fille de « Baudouin, comte de Flandres. »

« A l'article 19 dudit inventaire, on lit :

« Un coffret d'yvoire en forme de châsse, dans lequel a été apporté le saint suaire & « dans lequel maintenant sont quantité de reliques incognues. »

« Cette précieuse relique du saint suaire donnée à Charlemagne par des princes d'Orient & déposée à Aix-la-Chapelle avant d'être donnée à l'abbaye de Saint-Corneille, était, dit Jacobus Chiffletius qui a écrit des saints suaires de Notre-Seigneur, un de ces linges qui ont couvert le corps de Notre-Seigneur gisant au sépulcre. Ce linge, appelé *sindon Domini*, est un drap fort blanc & délié comme un taffetas léger, lequel fut apporté d'Aix par Charles le Chauve, qui le plaça dans un vase d'ivoire. Le vase avait la forme d'une église avec son clocher, fait de la même manière que les anciennes châsses ou fiertes.

« Mathilde donna la châsse décrite dans l'article 2 de l'inventaire, à la suite d'une guérison. Lors de la translation du saint suaire dans sa nouvelle châsse, le roi Philippe Ier se rendit au monastère de Saint-Corneille; puis, accompagné des évêques du royaume & en présence d'un nombre infini de fidèles, il assista à cette cérémonie, à laquelle il s'était préparé par un jeûne de trois jours. Les évêques ordonnèrent que le quatrième dimanche de carême serait consacré à l'avenir à la mémoire de cette translation.

« Une description ou abrégé historique de Compiègne avec le guide de la forêt, sans nom d'auteur, publié vers le milieu du XVIIIe siècle, fait mention du saint suaire : « Quant au saint « suaire, lorsqu'il approcha de la ville de Compiègne, le clergé & les habitants allèrent le « recevoir à un quart de lieue, & on bâtit en cet endroit une chapelle qui fut nommée du « Saint-Signe, c'est-à-dire du Saint-Suaire. C'est à présent un ermitage où l'on porte tous les « ans cette relique en procession, le mercredi d'après Pâques. »

« Les ermites dont il est ici question ont été assassinés par un scélérat nommé Véron, quelques années avant la révolution française, & l'ermitage est aujourd'hui un poste de garde auquel on ne peut avoir accès qu'avec une clef de l'administration forestière, parce qu'il fait maintenant partie du grand parc.

« Dans ce poste, on remarque à l'entrée, à côté d'un puits, un if taillé en forme de croix, & dans l'intérieur j'ai vu autrefois une pierre monumentale avec caractères du XVIe siècle rappelant sommairement l'historique du saint suaire. Je n'ai plus trouvé aujourd'hui qu'une inscription récente, écrite à la main, sur une feuille de papier encadrée sous verre. Cette inscription reproduit les faits signalés plus haut, plus les détails suivants :

« Charles le Chauve, regardant Compiègne comme ennobli par sa précieuse relique, « voulut lui donner son nom & l'appeler Carolopolis. Il donna aussi à l'abbaye la haute « & basse justice sur toute la ville, pendant trois jours à la mi-carême, & d'autres droits « & priviléges consignés dans un diplôme daté du palais de Compiègne, l'an du Verbe in-« carné 1092, indiction quinzième.

« La châsse susmentionnée a été ouverte sous le règne de François Ier, en 1516; elle « le fut aussi sous celui de Louis XIII, le 15 août 1628. Du procès-verbal rédigé lors de « cette dernière inspection, il résulte que le suaire est un linge qui paraît si ancien qu'à « grand'peine peut-on discerner la qualité de l'étoffe, ayant en longueur deux aunes, & « un peu plus qu'une aune de largeur, coffiné, faisant plusieurs replis. Les liqueurs & « onguents aromatiques le rendent plus épais que les linges communs & empêchent qu'on « ne puisse discerner la couleur ni l'étoffe, estimée par la plupart des assistants être de « coton ou fin lin, tissu façon de toile de Damas. »

« Cette description diffère un peu de celle de Jacobus Chiffletius que j'ai citée plus haut & paraît offrir des garanties d'authenticité incontestables, puisque le procès-verbal a été fait en présence de l'objet décrit.

« Un des historiens de Compiègne dit en note que la châsse donnée par Mathilde fut transformée en couronne en 1507, & fut estimée plus de 100,000 écus par les joailliers du temps.

« Cette assertion est erronée, puisque ladite châsse a été ouverte en 1516 & en 1628, & l'inventaire dont je possède le manuscrit, & qui décrit l'objet en question, a été dressé en 1666 & puis vérifié onze fois par les hommes les plus sérieux jusqu'au 27 octobre 1684.

« Depuis la Révolution, qu'est devenue la précieuse relique ? Nous n'en conservons aucune trace dans nos reliquaires, & j'ai entendu dire que cette précieuse étoffe, tombée entre les mains de femmes ignorantes, avait servi à des usages profanes, jusqu'à ce que, réduite à l'état de chiffon, elle ait cessé d'exister.

« Pour ce qui concerne la couronne d'épines, voici ce que je lis à l'article 3 de l'inventaire.

« Un beau christal bien taillé & façonné enchâssé en un reliquaire d'or au bas duquel « sur un soubassement sont escrits ces mots : *Sciant omnes veraciter quod in circulo aureo « qui est in medio christalli continetur pars una de corona Christi, & in cruce desuper con-« tinetur aculeus clavi unius Domini.* Sur le dict soubassement qui est soutenu par trois « dragons sont huict anges de vermeil doré, & au milieu du christal un cercle d'or dans « lequel il y a une branche de la couronne d'épines de Notre-Seigneur, & au-dessous du « cercle d'or une bourse de broderie dans laquelle se conserve une partie considérable de la « saincte éponge abbrevée du vinaigre qui lui feut présenté à l'arbre de la croix; & en hault « du chapiteau il y a une croix de grenats fins dans laquelle il y a la pointe d'un des clous « qui l'attachèrent à la croix. »

« Il y a en marge ces mots : « Ces reliques viennent du même lieu que la précédente »

(c'est-à-dire d'Aix-la-Chapelle). Parmi les reliques de la Passion dont il est fait mention dans l'inventaire, l'église Saint-Jacques ne possède plus que l'éponge. Dans un procès-verbal signé par Mgr Lemercier, évêque de Beauvais (19 mai 1837), on lit : « L'éponge, « placée dans un petit sachet tissu de fils d'or & de soie de diverses couleurs, paraît bien être « la même que celle désignée à l'inventaire de Saint-Corneille comme provenant de la Pas- « sion de Notre-Seigneur. Le sac est conforme à la description qui en a été faite dans cet « inventaire, & tout porte à croire que l'éponge est celle qui y était renfermée.

« Article 1er de l'inventaire. — Premièrement une belle croix toute d'or dans laquelle il « y a une partie assez notable de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ en forme de croix. « C'est un présent de Charles Second, surnommé le Chauve, fondateur de cette abbaye, « lequel l'avait héritée de son grand-père Charlemagne, lequel la portait ordinairement sur « soy allant à la guerre. »

« Nous ne possédons plus cette précieuse relique, mais nous en avons une peut-être plus remarquable encore, donnée par Philippe le Bel au couvent de Royal-Lieu qu'il avait fondé; elle était l'objet d'une vénération toute particulière. Tous les ans on l'apportait solennellement en ville, le vendredi saint, pour la présenter aux infirmes, aux malades, aux prisonniers, aux religieuses cloîtrées. Trois notables étaient consignés comme otages dans l'abbaye, & on ne les relâchait que lorsque la croix était rapportée.

« J'ai suivi toutes les péripéties de cette précieuse relique dans le cours de la Révolution, & il résulte des monuments & des témoignages qu'elle est identiquement la même que celle de l'abbaye, objet d'une grande vénération dans la paroisse. On la donne à baiser aux fidèles, aux fêtes qui rappellent la Passion, & on la porte processionnellement comme par le passé.

« Voici, Monseigneur, les renseignements que j'ai pu me procurer sur les reliques de la Passion à Compiègne, avant comme après la Révolution. Je suis..... »

XXVII.

COURTRAY. — M. LEGENTIL *à M. Rohault de Fleury.*

« Paris, 7 mars 1867.

« ....Je reçois une nouvelle lettre de M. le chanoine Dehaerne relativement au sujet qui vous occupe, voici ce que j'y trouve :...

« Cette relique fut envoyée, au mois de juillet 1207, par l'empereur Henri de Con- « stantinople (1), avec d'autres reliques insignes, tirées de son palais de Blaquerne, où elles « avaient été conservées par les empereurs d'Orient. Ces reliques figurent dans la charte « originale & dans le cartulaire de Notre-Dame. Elles furent conservées dans une tablette « d'or, & dans le genre du dessin publié dans le *Voyage littéraire de deux religieux bénédic-* « *tins* (t. Ier, Paris 1717). Il est fait mention de la relique de la vraie croix dans ces inven- « taires des xive, xve & xvie siècles.

« Le volume est d'un demi-centimètre cube. Le reliquaire étant cacheté, il est impos- « sible de déterminer au juste l'espèce de bois. Mais il paraît être du bois de cèdre... »

« Afin que vous puissiez apprécier les dimensions de la relique de la vraie croix qui vous occupe, je joins ci-contre le dessin de la parcelle, renfermée dans un reliquaire cacheté en due forme... »

(1) Un des empereurs latins de la maison de Flandre.

XXVIII.

CUISERY. — MONSIEUR L'ABBÉ RABET *à Mgr Bouange, vicaire général d'Autun.*

« Cuisery, le 2 novembre 1866.

« Monseigneur le vicaire général, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus le dessin que vous m'avez demandé de notre précieuse relique. Un peintre de Tournus, qui l'a examinée, croit que les épines sont de bois d'acacia... »

Mgr Bouange ajouta de sa main :

« Cette relique est un fragment de la branche de la sainte couronne que saint Bernard, pendant son séjour à Rome, avait reçue du pape Eugène, son disciple, & avait portée à Cîteaux. Le reste de la branche, portant, je crois, trois épines, est dans une châsse d'argent, en l'église du Villard, diocèse d'Autun. »

XXIX.

DIJON. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ PILLOT, VICAIRE GÉNÉRAL.

« Dijon, 22 novembre 1868.

« ... Je vous envoie aujourd'hui *la forme & les dimensions* des fragments de la vraie croix que possède la cathédrale de Dijon. Ces fragments sont au nombre de quatre... (Voir pl. XII.) L'épaisseur du bois vénérable est d'environ 2mm, la couleur est d'un brun foncé tirant sur le noir.

« La croix de bois noir qui la contenait se trouvant disloquée, je fus chargé de la faire restaurer. Au milieu du croisillon avait été creusée une petite croix fermée sur le devant par un verre. La relique couverte d'un papier noir ne s'apercevait pas; seulement on savait par tradition que cette grande croix de bois renfermait une parcelle de la vraie croix; on la vénérait de confiance, & par tradition; personne ne l'avait visitée depuis la Révolution.

« Ayant enlevé le verre, je déchirai le papier noir, &, sous une enveloppe ou deux, je découvris l'admirable & très-précieuse parcelle dont je vous adresse, ainsi que je viens de le dire, *la forme & les vraies dimensions.* Au-dessous se trouvait l'authentique, dont je vous donne ici la substance, n'en ayant point tiré copie. Voici la note que j'ai écrite à cette occasion sur le registre de nos saintes reliques :

« Les fragments considérables de la vraie croix renfermés dans ce reliquaire proviennent
« de la chapelle portative des ducs de Bourgogne. Ils ont été extraits le jeudi saint 1796 par
« le citoyen Bres, vicaire épiscopal de M. Volfius. L'authentique dressée en cette circonstance
« & signée par MM. Volfius, Bres, Delamare prêtre, Pierre Heulle prêtre & Rousselot, a été
« reconnue par Mgr François-Victor Rivet, ce mercredi saint 12 avril 1854. Ces deux pièces,
« c'est-à-dire l'authentique de M. Volfius & l'acte de reconnaissance de cette authentique,
« sont renfermées dans le reliquaire sous le carton qui recouvre les saintes parcelles... »

M. L'ABBÉ BERGEROT, CURÉ DE RIEL, DIOCÈSE DE DIJON,
A M. Rohault de Fleury.

« Riel-les-Eaux, ce 20 décembre 1868.

« ..... Pendant la grande révolution, les précieux reliquaires qui composaient le trésor de la Sainte-Chapelle furent, avec beaucoup d'autres objets d'une inappréciable valeur, portés au Garde-Meuble. Un vol bien connu dans l'histoire fut commis. La Convention envoya quelques-uns de ses membres pour dresser un état des objets qui pouvaient rester après ce vol audacieux. L'un de ces députés, Jean de Bry, père de M. le préfet actuel de la Côte-d'Or, eut l'heureuse inspiration de détourner un morceau de la croix *dite de Saint-Louis;* ce morceau, comme le dit un chroniqueur, n'était d'aucune valeur pour la monnaie. Jean de Bry avait pour ami un célèbre & savant médecin, M. Bourdois, grand amateur d'antiquités. Il lui remit donc une partie du morceau de la vraie croix. Le docteur prit par écrit acte du don qui lui était fait, & cette pièce restée dès lors inséparable de la sainte relique, cette pièce très-bien conservée, est actuellement entre les mains de Mgr l'évêque de Dijon. »

Copie exacte de la note de M. Bourdois transcrite par M. le vicaire général Pillot.

« Je déclare que le morceau ci-inclus m'a été donné par le député Jean de Bry, comme « un débris de la croix rapportée par saint Louis & conservée depuis lui jusqu'au moment « de la Révolution.

« Cette croix était au Garde-Meuble dans l'instant où il fut volé; & Jean de Bry, l'un « des commissaires nommés pour constater ce vol des diamants & les effets qui pouvaient encore « rester, fit casser en sa présence la croix, dont il m'a donné le morceau ci-joint.

« *Signé :* Bourdois, rue Saint-Honoré, nº 85, ce 15 vendémiaire an II.

« Je déclare, en outre, que je suis possesseur de ce morceau depuis l'an 1796. »

« Le papier plié en quatre portait au dos écrit par M. Bourdois : « *Morceau de la vraie croix.* »

« M. Pillot ajoute : « Certifié conforme à l'original conservé à l'évêché & sur lequel j'ai « fait moi-même la présente copie. Dijon, 28 décembre 1862. *Signé :* Pillot, v. g. »

« M. Bourdois eut dans la suite pour valet un homme des plus honorables nommé Philippe Genty, natif de Riel-les-Eaux. Devenu héritier d'une partie du mobilier de son maître, il rapporta au village le saint objet, qu'il conserva jusqu'à sa mort comme le plus précieux souvenir de l'illustre docteur (1). Ensuite, la relique fut donnée à sa nièce & filleule Thérèse Teinturier (aujourd'hui âgée de 29 ans, une de mes plus dignes paroissiennes).

« Comment a été constatée l'authenticité de cette relique?

« Le 17 juillet 1860, je la remis à Dijon à Monseigneur. En ce moment se trouvait au palais épiscopal M. le curé de Notre-Dame de Versailles, qui fut chargé par Sa Grandeur de remettre, à son passage à Paris, entre les mains de Son Ém. le cardinal Morlot, le morceau de la vraie croix avec l'écrit susmentionné.

« Après examen & confrontation Son Éminence envoya à Monseigneur de Dijon un certificat constatant l'authenticité de notre sainte relique, qui maintenant fait partie du trésor de l'évêché de Dijon.

(1) Le nom de M. Bourdois figure dans le Supplément du *Dictionnaire des grands hommes*, édition Perennès.

« Monseigneur nous a fait don d'un reliquaire, conservé à l'église paroissiale, renfermant un fragment en forme de croix dont la tige a 35^{mm} sur 3^{mm} & 2^{mm}, & la traverse 29^{mm} sur 2^{mm} & 2^{mm}. La couleur *brun fauve marron*...

« Monseigneur m'a fait don particulier d'un reliquaire contenant une croix dont le montant a 14^{mm}, la traverse 9^{mm}, de 1^{mm} 1/2 d'épaisseur & de même largeur que la croix paroissiale.

« Je remarque sur les deux reliques une petite raie noire longitudinale...

« Permettez-moi de vous féliciter de la belle œuvre que vous avez entreprise. Vos efforts sont comme un chant perpétuel d'une strophe du *Vexilla... Arbor decora & fulgida...* »

Mgr L'ABBÉ PILLOT, VICAIRE GÉNÉRAL DE S. G. Mgr L'ÉVÊQUE DE DIJON,
A M. Rohault de Fleury.

« Dijon, 27 février 1869.

« .....Vraie croix à l'évêché.

« Ce fragment, nous avons cru devoir le partager en deux parties égales, en le sciant par le milieu dans sa longueur.

« Je vous envoie le plan exact des deux fragments, lesquels, appliqués l'un sur l'autre, représentent le fragment tel qu'il était lorsqu'il a été remis à Monseigneur.

« La longueur totale..... est de 156^{mm}, la plus grande largeur de 26^{mm}, la plus grande épaisseur de 10^{mm} (les deux fragments réunis).

« Le dessous du fragment n° 1 est entièrement plat, & paraît avoir été couvert d'une couche de peinture noire, ainsi que ce qui reste encore des bords, en haut, en bas & des deux côtés.

« Cette couleur noire indique parfaitement les dimensions qu'avait primitivement le fragment.

« Ce qui ne peut être positivement déterminé, c'est l'épaisseur primitive, car tout le dessus a été entaillé plus ou moins inégalement, moins au milieu, davantage sur les bords. Toutefois, dans un petit endroit, on croit voir la couleur noire faire un retour sur le dessus, ce qui donne 10^{mm} d'épaisseur...

« L'épaisseur des fragments de la vraie croix que possède notre église cathédrale est de 2 à 3^{mm}. »

XXX.

FONTAINEBLEAU. — M. L'ABBÉ DENIS, CHANOINE DE MEAUX.

Reliques principales de l'église royale de Fontainebleau :

Une croix d'argent dorée aux quatre coins, dans laquelle est un morceau de la vraie croix, une épine de la couronne de Notre-Seigneur, & un autre du linceul où Notre-Seigneur fut enseveli [1], dans un reliquaire donné au roi de France Henri II par des évêques anglais persécutés (c'était un coffret d'ivoire avec ferrement & serrure d'argent, & dessins du Nouveau Testament à l'entour).

(1) *Hist. générale du Gâtinais*, par D. Morin, 1630, p. 520.

XXXI.

GAND. — DOCUMENTS ADRESSÉS A L'AUTEUR PAR S. G. Mgr L'ÉVÊQUE DE GAND.

De ligno SS. crucis Domini nostri Jesu Christi, quod asservatur in sacello palatii episcopalis Gandavensis. MDCCCL.

Documenta authentica translationis partis insignis ligni SS. crucis Salvatoris Domini nostri Jesu Christi e thesauro regum Angliæ, primo ad domum Patrum Anglorum societatis Jesu Gandavi, & postea ad sacellum palatii episcopalis Gand., jussu Illustrissimi ac Reverendissimi DD. Ludovici Josephi Delebecque, episcopi Gandavensis, anno MDCCCL collecta.

I. « Thesaurus regum Angliæ in Turri Londinensi asservatur a tempore immemoriali. In hoc thesauro sunt gemmæ, coronæ & pretiosissima quæq. illius regni. Inter hæc pretiosa erat pars magna SS. crucis SS. N. (1) cum hac inscriptione idiomate anglicano : *pecce of the stump of the cross of Saviour,* id est, pars stipitis crucis Salvatoris nostri.

« Tempore Jacobi primi regis, cum res sacræ vilescerent, nobilis Anglus, *clericus viridis tapetis* (illud officium est sæculare & insigne in Turri Londinensi), totum illud sacrum lignum detulit ad perillustrem Dominum Pudsey catholicum, ut viro pio & sibi amicissimo gratificaretur. Prædictus Dominus Pudsey ex sacro ligno sibi allato partem fidit ad longitudinem duorum palmorum : *prœdictus clericus viridis tapetis* reliquam partem in thesaurum regium in Turri Londinensi restituit, retenta sibi parte ad magnitudinem nucis muscatæ (2). Ita ille & ipsius conjux suam partem sanctæ crucis apud se aliquandiu retinuerunt; quo tempore, virtute illius multa perpetrata sunt quæ pro miraculis habebantur, & energumeni varii agnoverunt esse lignum valde sanctum (3); unus vero expresse agnovit fuisse lignum sanctæ crucis. Dominus Pudsey moriens crucem sanctam uxori reliquit.

« Domina Pudsey dedit lignum sacrum P. Edoardo Luthero societatis Jesu, suo per multos annos confessario (4). Hic ut gratum animum ostenderet, triginta pro prædicta Domino obtulit sacra. Hic P. Lutherus erat ex provincia Anglicanæ præcipuus tum pietate tum prudentia : & in Anglia erat magni nominis; postea se obsequio pestiferorum Londini addixit, in quo obsequio mortuus est. Hic Pater apud se retinuit per duodecim annos sacrum lignum, quo tempore testatur quod ipsemet viderit miros ejus effectus tum circa fœminas in puerperio, tum circa alios ægrotos... P. Lutherus hanc suam partem cum altera parte (quam Turri Londinensi restitutam diximus) contulit (5) ea qua postea dicetur occasione, & tum ex loco fissuræ, tum ex ligni textura, suam ab altera fissam esse comperit.

« Prædictus Pater eamdem partem crucis Gandavum attulit, ut ipse testatur se caute illam toto tempore custodisse. Postea regressus est Londinum, unde, antequam iret ad obsequium Pestiferorum, scripsit ad P. Campianum, Rectorem Anglorum Gandavi, lignum illud

(1) Ita P. Lutherus & P. Campianus soc. Jes. & Domina Pudsey in litteris propria manu scriptis; item comes Arundeliæ in epistola P. Nelson.

(2) Ita P. Lutherus & P. Campianus & Domina Pudsey.

(3) *Idem.*

(4) Ita P. Lutherus & Campianus.

(5) Prædicta omnia testatur P. Lutherus.

sacrum Provinciali Anglorum tradendum & maximam illius partem (cum Anglia convertitur) ad civitatem Norvicensem tradendam.

« Occasio autem qua diximus usum esse P. Lutherum ut suam partem cum altera in Turrim reposita conferret, hæc erat ex ipsius testimonio. Nobilis Germanus nomine Fradeskins, multa regi Jacobo I obsequia præstiterat, & cum esset admodum studiosus rerum & monumentorum antiquorum, & cum lignum hoc tale censeretur, illud petiit sibi donari. Rex annuit. Verum adeo gravis primariorum nobilium fuit sensus & depositæ sunt querelæ apud regem, ut hic, evocato ad se nobili prædicto Germano, dixerit lignum illud nullo modo minuendum esse, sed restituendum Turri mox a sua ipsius (regis scilicet) morte; quod argumento est lignum illud habitum in magno pretio, nec (1) unquam dubitabat aliquis quin esset sanctæ crucis. Postea tempore Caroli primi orta sunt bella civilia in Anglia, quæ susdeq. omnia verterunt, ut orbi notum est. Regina conjux, mater Caroli secundi & Jacobi nuper defuncti, cum cogeretur ex Anglia fugere in Hollandiam (exinde in Galliam transitura), petiit a rege marito sibi dono dari hoc sacrum lignum; quod & obtinuit. Exorta gravissima in mari tempestate, ubi summe de vita periclitabatur, hanc crucis partem in mare dejecit. An illius virtute tempestas fuerit sedata non habemus authenticum testimonium : id constat quod regina ad littus pervenerit incolumis... »

II (2). — *Copia authentica testimonii P. Edwardi Luther, societatis Jesu, in obsequio Infectorum Londini mortui, de ligno sanctæ crucis Gandavi asservato, a quo hanc S. crucis partem abscidi* (traductio).

« Hæc ligni pars abscissa fuit ab alia majore parte, quæ in arce Londinensi insuta fuit in pervetusto operimento canabino, cum hac inscriptione : « Pars stipitis crucis Salvatoris nostri. » Hoc lignum inde ablatum fuerat a viro quodam nobile qui officium in arce Londinensi habebat, cujus nomen mihi declaratum fuit, sed modo excedit. Prædictus nobilis totum lignum, ut in prædicto operimento canabino insutum fuerat, ad dominum Pudsee attulit. Dus Pudsee propria manu hanc partem ab altera majore abscidit : illam majorem officialis prædictus in arce Londinensi rursus reposuit; eamdem partem egomet vidi in ædibus Dni Joannis Fradeskins inter alia sua rara, quorum ille magnus æstimator fuit; illamque partem ligni Jacobus I rex prædicto Fradeskins tanquam singularis obsequii præstiti mercedem concesserat, sed quorumdam procerum intercessione, adjecta conditio est, ut nihil ex illo ligno diminueret, & post prædicti Fradeskins mortem, partem illam arci Londinensi restitueret, sicut accidit.

« Narrationem hanc ego ab ipso Fradeskins accepi ipsumque lignum tunc manibus contrectavi; idque notandum est, illo ipso tempore minorem hanc partem quæ hic servatur penes me fuisse; quæ non solum ejusdem plane ligni videbatur esse, sed ex omni parte ex scissuris apparebat tanquam exsecta ab altera. Hanc partem Dna Philippa Pudsee, uxor prædicti Dni Pudsee... mihi donavit, exiguam particulam sibi reservans, magnitudinis nucis muscatæ, quam partem ego illius causa abscidi, & in gratiarum actionem 30 sacra pro illa Deo obtuli, maritus & ipsa partem hanc tanquam crucis Christi semper venerati sunt : multæque personæ energumenæ valde sanctum esse lignum fassæ sunt, etsi quale fuerit fateri noluerint. Cum

(1) Ita P. Lutherus & Campianus (ita testatur comes Arundeliæ) & D. Mason, Richardus Foster, eques auratus in litteris Dnæ Duland & P. Lutherus.

(2) Le no I est la lettre anglaise.

in D^{ni} Pudsee manibus esset, quædam hoc ligno perpetrata sunt, quæ pro miraculis habuerunt; atque ego ipse mirabilia ejus effecta vidi...

« Gandavi, sept. 16, anno 1645.

« Post-scriptum. Hæc ligni pars jam ab annis 12 mihi data fuit a prædicta D^{na} Philipp Pudsee, eamque caute semper servavi. »

III [1]. — *Copia litterarum D^{næ} Philipp Pudsee ad sororem suam D^{am} Tacher* (traductio).

« Carissima soror, accepi tuas 25 febr. datas, de ligno illo quod marito meo donatum fuit, quæ res tamdiu abhinc distat ut nominis illius qui lignum illud dederat jam sim oblita. Erat unus ex clericis quos vocant *viridis panni :* sæculare & insigne illud officium est in cura regia, isque hoc lignum ex thesauro regalium gemmarum sumpserat neque inter illas repositum fuisset nisi summo in pretio habitum esset; utque in involucro canabino insutum fuit cum hac inscriptione : « Stipes sanctæ crucis, » unde conjicere licet partem illam crucis fuisse quæ terræ infixa fuit. Hæc est relatio quod de hoc ligno dare possum, meoque judicio tanquam partem sanctæ crucis æstimo : quidam etiam amicus meus hujus ligni experimentum habuit in persona quadam energumena ubi confessio elicita est sanctæ crucis partem esse.

« Hæc est copia litterarum D^{næ} Pudsey ad sororem suam D^{nam} Tacher anno Domini 1650, martii 6 stylo veteri. »

IV. — *Copia testimonii R. P. Xaverii Perez, Rectoris coll. Gand. soc. Jesu circa reliquias sanctæ crucis quas habeo & accepi ab ipso.*

Nota. — Ce témoignage, du 11 mai 1868, rappelle des faits consignés ci-dessus.

V. — *Litteræ R. P. F. Perez.*

Nota. — Lettre d'envoi, même date.

VI. — *Approbatio vic. gen. episcopatus Tornacensis, sede vac. 1668.*

« Vicarii generales ep^{atus} Tornacensis, sede vacante, omnibus has visuris salutem in Domino. Notum facimus & attestamur quod nobis oblatas per R. Patres Joannem Vincart & Carolum Balet p^{tros} Religiosos societatis Jesu collegii hujus civitatis duas cruces confectas ex diversis particulis sanctæ crucis in duabus thecis æneis reclusas, & testimonia authentica de eisdem facientia diligenter inspeximus & examinavimus, & quia nobis sufficienter constitit de veritate earumdem; hinc est quod præfatas reliquias sigillo nostro muniri mandaverimus & pro veris reliquiis recognoverimus & approbaverimus, prout recognoscimus & approbamus tenore præsentium, concedentes & decernentes quatenus publice populo veneranda & debito honore afficienda proponi possint... »

VII. — *Quatuor litteræ ex idiomate anglicano in gallicum translatæ.*

« Très-respectable cher ami (*on ne cite que les passages qui ont rapport à la sainte croix*)... si vous entendez quelque chose du paquet de papier sur lequel j'ai imprimé un chiffre pour le distinguer des autres paquets, il est attaché par une corde, il contient le mor-

(1) Le n° III est la lettre anglaise.

ceau de bois précieux qui doit être donné à M. Collekerke. La plus grande partie doit être donnée au temps convenu, à Norwics...

« Le 28 juillet (ancien style). EDWARD LUTHER. »

(*A monsieur William Campion.*)

R^de IN CHRISTO PATER. P. C.

Leody, 27 avril 1671.

« Si l'occasion s'était présentée plus tôt, je vous aurais prié de recevoir mes très-humbles & sincères remercîments pour le grand trésor dont vous avez bien voulu me favoriser en m'envoyant un si grand morceau de la sainte croix. Indépendamment du témoignage du P. Luther, j'ai de grandes raisons de croire que c'est une partie de la sainte croix, puisque je la reçus en allant voir les reliques à Saint-Lambert, où il y a une croix faite du bois de la sainte croix à peu près de la grandeur & de la largeur de ce papier; elle me fut montrée par un qui a été chanoine de Saint-Lambert quand il fut *pope* de cette église. Je l'ai eue quelque temps en main & l'ai bien examinée & je n'ai pu y trouver aucune différence ni dans la veine du bois, ni dans la couleur, excepté qu'elle était un peu plus foncée ayant été plus exposée à l'air. — Votre très-obligé, &c., en Jésus-Christ.

« H. CLARE. »

REV^do IN CHRISTO PATRI P. RICHARDO STRANGE, RECTORI COLLEGII ANGLICANI SOC. JESU, GANDAVI.

Twickenham, 13 septembre 71.

« Cher & respectable ami,

« L'objet de ces lettres est... M. Keyns à Londres m'a dit quelque chose du bois qui se trouvait dans la Tour, & pense qu'il n'en reste plus; je doute qu'il le sache de la même source que vous; mais quand l'occasion se présentera, je prendrai de plus amples informations...

« Votre très-humble serviteur, FRANC. NELSON.

« Quand j'avais écrit ceci, M. Arundell & M. Maison, causant ensemble du bois de la sainte croix, m'assurèrent tous deux qu'il y en avait un pareil d'un grande dimension dans la Tour du temps de la reine Anne, qu'à présent il n'y est plus. La reine mère défunte en avait une partie avec elle quand elle allait en mer; elle la jeta dans l'eau, pour apaiser la tempête. Ils ne savent où se trouve le reste, probablement en Angleterre, divisé en parcelles.

« A mon respectable ami Strange, à Gand. »

A MON RESPECTABLE AMI M. STRANGE, A GAND.

1 h. 22 m. 72.

« Très-cher monsieur, j'ai reçu votre lettre du 29 janvier... Maintenant en réponse à votre demande touchant la sainte croix. Ce fut le bon M. Richard Jesser qui m'a dit que le morceau de la croix que la reine mère (1) jeta dans la mer quand elle alla en Hollande pour

(1) Probablement Henriette de France.

apaiser la grande tempête qui faillit la noyer, fut retrouvé & que les capucins l'avaient en dépôt, qu'il en avait un grand morceau qu'il mit dans une boîte d'or; quand il mourut, il la laissa à son fils M. Richard & à ses héritiers; il la remit à sa fille M[me] Christine, qui, avant de l'envoyer à son frère, prit de ce morceau de croix autant qu'il en fallait pour faire une croix pour elle-même; à sa mort elle la céda à la personne qui lui succéda. Voilà tout ce que je sais. Qui la donna à la reine? Comme c'était un bijou de la couronne, je crois que ce fut son mari. Je souhaiterais, cher monsieur, vous en dire davantage, je ne sais à qui m'en informer; je me recommande de tout mon cœur à vos saintes prières, &c.

« Votre, &c. MARGUERITE DRÉLAND. »

VIII. — Visis testimoniis, approbavit partem ligni SS. crucis Jacobus de Lieres, ecclesiæ cathedralis Audomarensis decanus & vic. cap. sede vacante, 13 octobris 1691.

IX. — *Approbatio archiepiscopi Tuamensis.*

« Nos Jacobus, divina permissione & sanctæ Sedis apostolicæ gratia archiepiscopus Tuamensis & provinciæ Conaciæ in Hybernia metropolitanus & primas, omnibus has visuris salutem in Domino. Cum cognita nobis sit consuetudo Angliæ circa reliquias quæ temporibus catholicis in illo regno servatæ fuerunt, & circa earum approbationem, ut fidelium venerationi exponantur ex quo hæresis ibi grassari cœpit : & cum etiam ex authenticis & originalibus testimoniis virorum fide dignissimorum nobis exhibitis satisfactum sit quod hæc pars sanctæ crucis ex thesauro regum Angliæ venerit, & non solum catholicis, sed etiam variis acatholicis primariis in veneratione fuerit, prout in authenticis nobis exhibitis ostensum est; & quod res miræ per ipsam hanc sanctam partem a Domino Deo... quæ quasi pro miraculis habebantur ab ipsis etiam tunc viventibus & præsentibus, ut ipsi attestantur; & cum hæc pars sanctæ crucis allata sit Gandavum ad collegium Patrum Anglorum societatis Jesu, ab illo eodem Patre cui data fuerat in Anglia ab ipsis qui immediate illam receperant ex regio thesauro in Turri Londinensi servato : cum insuper a Patribus Rectoribus prædicti collegii Anglorum successive servata sit cautissime, nec aliquo tempore in alium locum translata; cujus tamen quædam particula data est claræ de Grobendonck abbatissæ de la Cambre, & per Illustrissimum archiepiscopum Mechliniensem approbata, & duæ aliæ particulæ ex eadem cruce abscissæ datæ Patribus societatis Jesu cortracenis & audomarensis, & approbatæ similiter ab illorum locorum ordinariis; his & aliis de causis moti, post diligens examen litterarum originalium huc facientium, auditis etiam gravium virorum & omni exceptione majorum sententiis, prædictam partem sanctæ crucis ad duos circiter palmos longam pro veris reliquiis recognovimus & approbavimus, prout tenore præsentium recognoscimus & approbamus, concedentes & decernentes quatenus publice populo in locis diœcesis nostræ venerandæ & debito honore afficiendæ proponi possint. Non intelligimus alibi quam in locis nostræ diœcesis posse exponi sine approbatione quorum interest. In quorum fidem prædictæ sanctæ crucis in medio ejus parvum nostrum sigillum apposuimus & capellæ ligneæ diversi coloris inclusimus & vitta rubra bene obsignavimus : hasque approbationis litteras secretarii nostri chirographo signatas majori nostro sigillo muniri curavimus, in Sancto Amando, die 2 julii 1702...

X. — Donatio partis SS. ligni S. crucis monasterio de la Cambre. Leodii, 30 aug. 1702. Thames Hunter SS. sacerdos.

XI. — Visis testimoniis, partem S. crucis approbat Ill^{mus} ac Rev^{mus} D. Humbertus Gulielmus, archiepiscopus Mechliniensis, Bruxellis, die 13 decembris 1700.

XII. — Donatio trium partium SS. crucis facta a P. J. Layton soc. Jesu, monasterio de la Cambre, Jesuitis cortracenis & audomarensibus, approbata a respectivis ordinariis 12 septembris 1702.

XIII. — Litteræ approbationis Illustrissimi ac Reverendissimi DD. P. E. Vandernoot, episcopi Gandavensis, 1772.

Nota. — Cette belle & longue lettre est la répétition des témoignages portés au nº IX.

XIV. — Donatio particulæ ejusdem ligni SS. crucis approbata ab Illustrissimo D. Vandernoot anno 1716, facta DD. comitissæ Gerard & ducissæ de Norfolk.

XV. — Actus donationis partis ligni SS. crucis, factæ a R. D. Patre Liberto de Pape S. J. in pago de Mortsel prope Antuerpiam, 20 maii 1707.

XVI. — Litteræ approbationis partis ligni SS. crucis ab Illustrissimo ac Reverendissimo D. Petro Josepho, episcopo Antuerpiensi, signatæ, pro sua diœcesi, 1719.

XVII. — Approbatio Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Philippi Erardi Vandernoot, episcopi Gandavensis, particulæ ejusdem ligni SS. crucis, pro domo tertiæ probationis S. J. prov. Anglicanæ. Gandi, 1 maii 1727.

XVIII. — Litteræ approbationis Illustrissimi ac Reverendissimi Joannis-Baptistæ Desmet, episcopi Gandavensis, 1773.

Nota. — Même observation qu'au nº XIII.

XIX. — Litteræ approbationis Illustrissimi ac Reverendissimi DD. Govardi Gerardi Van-Eersel, episcopi Gandavensis.

« Govardus Gerardus Van-Eersel, Dei & apostolicæ sedis gratia episcopus Gandavensis,... omnibus has visuris salutem in Domino.

« Fidem facimus & attestamur nobis forma authentica traditam fuisse a Reverendo adm. Patre collegii Anglicani societatis Jesu in hac civitate Rectore capsulam ligneam oblongam circumdatam vitta serica rubri coloris, & in duobus locis lateralibus sigillo Illustrissimi ac Reverendissimi Domini P. E. Vandernoot ac in inferiori & superiori Illustrissimi ac Reverendissimi Joannis-Baptistæ Desmet sigillo munitam, quam sic aperuimus ut sigillum superius tantum fractum fuerit, in qua reperuimus partem oblongam de ligno sanctæ crucis Domini nostri Jesu Christi authentice recognitam a præfatis Illustrissimis ac Reverendissimis Dominis mediatis nostris prædecessoribus, uti constat ex registris nostris die 15 septembris 1702 & decima octobris 1700, trigesimo septimo, ex qua aliquas particulas secavimus pro expositione in diœcesi præsertim nostra, ac præfatam partem oblongam eidem capsulæ imposuimus, & eadem vitta serica rubri coloris circumvolutam clausimus, & tribus sigillis de quibus supra integris manentibus nostrum in superiori parte apposuimus; in quorum fidem præsentes litteras Gandavi in palatio nostro episcopali, sub sigillo & signatura nostris, hac 17 septembris 1773... »

« *Subscriptio erat :* Litteræ authenticæ approbationis Illustrissimi ac Reverendissimi

43

Govardi Gerardi Van-Eersel, episcopi Gandavensis, insignis plane partis SS. crucis alias etiam approbatæ & recognitæ ab ejusdem prædecessore aliisque : quæ in hac capsula lignea oblonga asservatur, cum hac inscriptione : « De ligno SS. crucis Domini nostri Jesu « Christi. »

LITTERÆ DONATIONIS RELIQUIÆ S. CRUCIS CAPITULO SANCTI-BAVONIS.

« 31 julii 1773.

« Illustrissimus ac Reverendissimus Dominus præsedit in capitulo generali & dono dedit notabilem partem ex ligno sanctæ crucis in qua Salvator pependit, diu maxima sollicitudine custoditam in collegio societatis Jesu Anglicæ nationis Gandavi & ad manus Illustrissimi Domini positam prævie antequam executioni mandaretur bulla Sanctissimi Domini Clementis XIV : *Dominus ac Redemptor*.

« Litteræ autem erant tenoris sequentis :

« Govardus Gerardus Van Eersel, Dei & apostolicæ sedis gratia episcopus Gandavensis, « Dominus territorii Sancti-Bavonis, comes Evergemiensis, &c., omnibus has visuris salutem « in Domino.

« Fidem facimus & attestamur nobis in forma authentica traditam fuisse a Rev. adm. « Patre collegii Anglicani societatis Jesu in hac civitate Rectore capsulam ligneam oblongam, cir- « cumductam vitta serica, & sigillis munitam conformiter ad litteras Illustrissimi ac Reveren- « dissimi Domini Desmet, episcopi Gandavensis, mediati nostri prædecessoris, in qua inve- « nimus partem oblongam de ligno sanctæ crucis Domini nostri Jesu Christi authentice « recognitam ab Illustrissimo ac Reverendissimo Domino P. E. Vandernoot, etiam episcopo « Gandavensi, prout constat ex actis episcopatus nostri die 15 mensis septembris 1702, ex « qua partes aliquas secavimus ut publicæ fidelium venerationi exponerentur in diœcesi præ- « sertim nostra, unamque ex eis habentem in longitudine moraliter novem pollices (quam « hactenus in archivio nostro reservamus cum hac inscriptione : *De ligno sanctæ crucis Domini* « *nostri Jesu Christi*, super capsula posita), serico rubri coloris involutam, tam in præfata parte « quam in serico sigillo nostro munitam, in capsula oblonga lignea, foris & intus panno rubro « obducta, reverenter collocavimus, eamque vitta serica rubri coloris circumduximus, & in « quatuor partibus sigillo nostro in cera rubra hispanica munivimus & manu nostra subscrip- « simus hac 21 septembris, anno millesimo septingentesimo quarto. »

« Signatum erat : G. G., episcopus Gandavensis, & habebatur sigillum minimum in cera hispanica rubra impressum.

« Sequebatur :

« Nos Govardus Gerardus Van Eersel, episcopus Gandavensis, &c., præsentium tenore « universis & singulis litteras has visuris fidem facimus & attestamur nos hodie, die 31 julii 1775, « in capitulo generali Rev. adm. Domini, Præposito, Decano, & capitulo ecclesiæ nostræ « cathedralis dono dedisse partem de ligno sanctæ crucis Domini nostri Jesu Christi haben- « tem in longitudine novem circiter pollices, de qua in supra scriptis litteris fit mentio, per- « mittentes prædictas sacras reliquias publicæ fidelium venerationi exponi in præfata ecclesia « nostra cathedrali.

« In quorum fidem præsentes signavimus & sigillo nostro muniri mandavimus in palatio « episcopali. Gandavi, eadem die 31 julii 1775. Signatum : G. G., episcopus Gandavensis.

« De mandato Illustrissimi ac Revevendissimi Domini episcopi, sig. M. M. de Meuleu-« naere ; & positum sigillum medium in hostia rubra. »

M. JEAN BÉTHUNE, A GAND, *à M. Rohault de Fleury*.

« Gand, le 8 janvier 1867.

« Monsieur, vous aurez reçu depuis quelques jours un paquet que j'ai fait expédier de Lille à votre adresse, contenant un dessin en grandeur réelle de la relique de la sainte croix & la copie des pièces ou documents que l'évêché possède au sujet de cette relique. — Cet envoi répond à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au mois d'août dernier.

« Mgr Bracy, notre évêque, a eu connaissance de votre lettre, &, appréciant bien haut la valeur de votre travail, il a bien voulu me donner la copie autographiée des documents historiques telle que je vous l'ai transmise ; Sa Grandeur m'a aussi accordé l'autorisation de faire le dessin de la relique. Ce dessin vous dira mieux que ne pourrait le faire une description, la dimension & la forme du trésor dont il s'agit. La bourse dans laquelle la relique a été conservée pendant longtemps est maintenant remplacée par un reliquaire en métal doré & enfermée dans un cylindre de cristal. On a gravé sur le pied les armoiries d'un évêque de Tuam, en Irlande, & de trois évêques de Gand, qui ont attaché leur sceau à la relique. Vous en aurez, j'espère, trouvé le dessin dans le paquet.

« Le bois paraît fendillé, à la manière des bois résineux.— La pièce est presque carrée à la base, & va s'aplatissant vers le haut. On en a détaché une parcelle ayant toute la longueur de la pièce principale, mais mince de 2mm environ. Ce fragment sert pour l'office du vendredi saint à la cathédrale & pour les processions des Rogations.

« L'abbaye de Saint-Pierre, qui existait à Gand jusqu'au moment de la révolution de 1794, possédait aussi un beau reliquaire & deux reliques vénérées de la vraie croix. Ils appartiennent aujourd'hui à un particulier, parent d'un des derniers survivants d'entre les moines de l'abbaye (qui les leur a données avant de mourir). Le fragment a environ 5mm de large, 70mm de long & 5mm d'épaisseur.

« Un fragment ayant à peu près la même dimension existe dans un magnifique reliquaire de vermeil enrichi de pierreries à l'église de Sainte-Walburge, à Fumes.

« Un autre fragment appartient à l'église paroissiale de Walcourt (au diocèse de Tournai), dans un reliquaire magnifique du XIIIe siècle. Il n'a pas la moitié de la dimension des deux reliques dont je viens de vous parler,

« L'abbaye de Saint-Amand, à Tournai, en possédait un autre à peu près semblable en ce qui concerne les proportions ; il appartient aujourd'hui, si je ne me trompe, au trésor de la cathédrale de Tournai.

« J'ignore si je vous ai dit le texte gravé sur le reliquaire de Gand : il est ainsi conçu : *Pars stipitis crucis Domini nostri Jesu Christi.*

« En ce qui concerne les reliques de la couronne d'épines, je vous dirai qu'il en existait une qui était l'objet d'une grande vénération à l'abbaye de Soleilmont, commune de Gily, près Charleroy ; l'abbaye est supprimée depuis l'invasion française de 1794, & j'ignore ce que la relique est devenue.

« J'en connais une autre qui est aussi l'objet d'un pèlerinage à l'église paroissiale d'un village des environs de Courtray nommé Wevelghem : il provient d'une abbaye qui y existait

autrefois. Le petit ange qui tient la sainte épine est en vermeil & semble appartenir à l'art du xve siècle. Vous en trouverez ci-joint une esquisse.

« Le couvent dit de la Potterie, à Bruges, en possède un autre dans un joli reliquaire du xve siècle.

« Une autre relique du même objet précieux existe aussi à Gand, à l'église de Saint-Michel; elle est conservée dans une pièce de cristal de roche taillée en forme de croix, montée avec le plus grand soin dans un reliquaire pédiculé en or, avec émaux & pierreries. Sous le pied on lit l'inscription suivante :

Hæc spina de corona Dom. sancta
Fuit primo Mariæ reg. Scot. mart. :
Ab ea data comiti Northumb. mart. :
Qui in morte misit illam filiæ
Suæ Elisæ, quæ dedit soc., hancq.
1° Will^s^ ornavit auro (1).

« L'église doit cette précieuse relique à M. Maximilien Macaire de Meuleunaere, grand vicaire du diocèse de Gand & doyen du chapitre de la cathédrale de Saint-Bavon. Quelques mots sur son origine seront lus avec intérêt. Les renseignements que nous avons recueillis sont extraits des archives de l'église.

« On sait que depuis l'an 326 plusieurs instruments de la Passion de Notre-Seigneur & notamment la couronne d'épines, découverte par sainte Hélène, furent portés à Constantinople. En 1239, saint Louis, roi de France, acquit la couronne d'épines des seigneurs chrétiens assiégés dans Constantinople, fit construire à Paris la Sainte-Chapelle, où la couronne du Sauveur devait être conservée avec d'autres reliques & confiée à la garde d'un chapitre.

« Le roi, ne voulant pas posséder seul un bien si précieux qui appartenait à toute la chrétienté, distribua plusieurs épines à des abbayes, à des églises & à d'autres institutions religieuses, & en gratifia parfois de hauts personnages, auxquels il voulait donner une marque toute spéciale de son amitié. La famille royale d'Écosse possédait une de ces épines. En 1587, lorsque l'infortunée Marie Stuart monta sur l'échafaud, elle remit la sainte épine que ses ancêtres lui avaient léguée au comte de Northumberland, qui la donna avant de mourir à sa fille Élisabeth; celle-ci en fit présent à la compagnie de Jésus qui la plaça dans le précieux reliquaire où nous la voyons aujourd'hui. Plus tard, le R. P. Le Clerque, provincial des jésuites à Londres, fit parvenir ce trésor en Flandre pour y être conservé jusqu'à ce qu'on la réclame. On ignore à quelle époque la sainte relique arriva à Gand, mais on suppose que ce fut en 1763, après la suppression des jésuites dans la Flandre française. Le pape Clément XIV ayant prononcé par un bref du 21 juillet 1773 l'extinction de l'ordre, les jésuites anglais furent aussi expulsés de Gand; mais le Père recteur refusa de remettre la sainte relique aux délégués du gouvernement; il la confia à Govard-Gérard Van Eersel, seizième évêque de Gand, qui a pu la conserver en payant à l'État la valeur intrinsèque du reliquaire. Après la mort de ce prélat, arrivée le 24 mai 1778, l'épine de la couronne de Notre-Seigneur, qui avait appartenu à la maison royale d'Écosse, devint la propriété du vicaire général Maximilien de Meuleunaere; & ce fut lui qui l'offrit en 1818 à l'église paroissiale de Saint-Michel.

« Voilà, monsieur, les renseignements que j'ai pu recueillir ici sur l'intéressant & édifiant objet de vos recherches. »

(1) Kervyn de Volkaersbeke, *Les églises de Gand*.— Gand, 1858, t. II, p. 115.

XXXII.

JAEN. — Mgr ANTOLIN MONESCILLO, ÉVÊQUE DE JAEN (ESPAGNE),
A M. Rohault de Fleury.

« Jaen, 17 juillet 1868.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous remettre la photographie de la véronique que l'on garde dans cette église cathédrale.

« Je suis avec considération, monsieur, votre serviteur, ANTOLIN, évêque de Jaen. »

XXXIII.

JÉRUSALEM. — LE R. P. MARIE DE RATISBONNE *à M. Rohault de Fleury.*

« Paris, 3 décembre 1866.

« Très-honorable monsieur, après avoir réfléchi aux renseignements que vous me demandez & à l'importance de la publication que vous projetez, je vous engage à m'adresser par écrit une série de questions. Je les enverrai à Jérusalem, au Révérend Père Gardien, ou à d'autres amis dont la loyauté & la complaisance me sont bien connues, ils me donneront ainsi les documents sur lesquels nous pourrons compter en toute sécurité.

« Agréez, monsieur... P. MARIE. »

LE R. P. HORNUNG, PRÊTRE DE NOTRE-DAME-DE-SION, A JÉRUSALEM,
A M. Rohault de Fleury.

« Jérusalem, 7 février 1867.

« Monsieur, c'est avec plaisir que je m'occupe de la mission qui m'a été confiée par l'entremise du R. P. Ratisbonne, & je m'empresse de vous répondre, après avoir pris les informations qui m'étaient encore nécessaires...

« 1° Le plan que vous m'envoyez est à peu près juste quant à la direction des rues; je me permets d'y ajouter quelques rectifications (1).

« Au-dessus du n° 3 est l'église de la Flagellation. De ce point à B, il y a les ruines d'une ancienne église de la sainte Vierge, dite *in Spasmo*. Ces décombres sont devenues la propriété des Arméniens catholiques, qui espèrent en restaurer entièrement le sanctuaire aussitôt que leurs moyens le leur permettront. L'office divin a été célébré, il y a peu de temps encore, dans l'une des chapelles demeurées debout. C'est au point de l'angle BC que les pèlerins vénèrent ordinairement la mémoire de la rencontre de la sainte Vierge avec son divin fils. B, C indiquent la rue parallèle à la Voie douloureuse & qui conduit directement au sérail.

« A partir de la porte Judiciaire jusqu'à la station des Filles de Sion, c'est bien la direction sud-ouest qu'il faut suivre.

« L'emplacement de cette station n'étant plus accessible aux fidèles, à cause des maisons musulmanes qui le recouvrent; c'est devant ces bâtisses que l'on s'arrête pour satisfaire à sa dévotion.

« La onzième station, troisième chute de Notre-Seigneur, se trouve dans la direction de E à F; elle est marquée par un tronc de colonne renversée devant la porte du nouveau

(1) Voir le plan de la Voie douloureuse, liv. II, chap. VII.

couvent cophte. Ce couvent est souvent confondu, même sur la carte de M. de Saulcy, avec celui des Abyssiniens.

« La nef des Grecs est à l'est du Saint-Sépulcre, tandis que le chœur des catholiques est situé au nord.

« Le meilleur plan à consulter me paraît être l'excellent travail de M. de Gelis, que M. de Saulcy a publié dans son nouveau *Voyage en terre sainte* (tome II, p. 39).

« Au temps où écrivait Mgr Mislin, l'hypothèse de Schultz sur l'étendue de l'ancienne Jérusalem hors de l'enceinte actuelle avait quelque vraisemblance; aujourd'hui, on peut le dire, elle est complétement discréditée. Après les Allemands, M. de Saulcy (tome II) a donné de très-bonnes raisons contre la fausse croyance qu'on a prêtée aux indications de Josèphe. Les nombres que donne Eusèbe, & qu'il tenait des archives de Rome, s'appliquent parfaitement à l'enceinte actuelle de la ville sainte.

« D'autres raisons, non moins concluantes, ont été ajoutées par Rosen, pour enlever toute probabilité aux suppositions de Schultz. Le mur qui longeait la Voie douloureuse ne peut donc plus être considéré comme l'enceinte élevée par David ou Salomon; c'est évidemment celle que le roi Ézéchias a construite.

« 2° Quant aux distances, une copie tirée d'un simple plan ne saurait suffire, lors même qu'on lui donnerait une échelle plus grande... A partir de la porte Judiciaire, la ligne droite, aussi bien que l'ancienne direction des rues, ne sont plus à tracer; car les voûtes & les rues par lesquelles on passe aujourd'hui du nord au sud, pour remonter enfin vers l'ouest, ne marquent plus la Voie douloureuse, qui est complétement couverte de constructions modernes, formant le quartier des chrétiens...

« 3° Voici les deux photographies des arcs de l'Ecce Homo. Celle du grand arc est toute récente & prise de l'est à l'ouest. Vous y reconnaîtrez à droite le couvent des religieuses de Notre-Dame-de-Sion. La photographie du petit a été faite après le premier déblaiement des décombres; elle vous servira pour juger du style de l'architecture [1].

« La grande arcade a une hauteur de 8 mètres & une épaisseur de $2^m,50$. La petite a encore une élévation de $3^m,80$; son diamètre est de $2^m,20$; la largeur, l'architrave comprise, $3^m,30$. Vous trouverez une description architecturale dans le *Dictionnaire des antiquités,* par M. de Saulcy. Il en parle également, mais en peu de mots, dans son *Second voyage de terre sainte,* p. 112...

« Un recueil assez exact de tout ce que la tradition dit sur l'arc de l'Ecce Homo se trouve dans la planographie de Jérusalem, par Tobler (en allemand). Avant de connaître ce passage, j'ai réuni à peu près tous les témoignages des auteurs qui, depuis le XIIe siècle, ont mentionné ce monument de haute importance. Je crois même avoir complété les recherches de Tobler, en ayant égard aux objections toutes modernes. Si vous le jugiez utile à votre travail, je pourrais mettre à votre disposition un extrait des textes.

« Il est évident que le palais de Ponce Pilate devait se trouver à peu de distance du second mur. Cette enceinte a été, d'après Josèphe, séparée du mont Bezetha par un fossé très-profond, pour contribuer encore à la fortification d'Antonia, qui de ce côté-là était dominée par Bezetha, le point le plus élevé de l'ancienne Jérusalem. Aujourd'hui, cette élévation de terrain se voit déjà à une distance de quelques mètres derrière la grande arcade.

(1) Voir le cul-de-lampe du livre II, p. 244, & une vignette du même livre, p. 208.

A $14^{m},10$ du petit arc, en suivant la ligne droite vers l'ouest, apparaît le rocher que le déblaiement a dégagé à une hauteur de 4 mètres...

« D'après la tradition mahométane, le prophète Isa (Jésus), comme le derviche m'a assuré, consacra ce lieu par sa présence. D'accord avec les chrétiens, les possesseurs actuels disent que cette place faisait partie d'un sérail. Cela me semble prouver que déjà, du temps de l'occupation arabe, un souvenir de la Passion se rattachait à cet arc. Sur le pied du pilier il y a une autre tradition qui dit que la sainte Vierge s'adossa contre ce bloc, lorsque passa le cortége de la Voie douloureuse. Ce lieu de prière est considéré par les musulmans comme un véritable sanctuaire.

« Le petit arc sera compris tout entier dans la nouvelle église des religieuses de Notre-Dame-de-Sion. Un mur provisoire le sépare du monastère de l'Ecce Homo. On conservera la niche placée entre les deux arcades.

« Une troisième partie de l'arc a été supposée au côté sud ; Rosen, dans une publication récente, prétend tenir de l'iman lui-même, que cet arc a été démoli il y a une vingtaine d'années pour élargir l'hospice musulman. Le derviche que j'ai consulté, & qui depuis vingt ans est préposé à la garde de cet établissement, a complétement démenti le fait. L'existence de cette construction me paraît donc improbable.

« Vous désirez, monsieur, quelques notices sur la porte du prétoire & sur la porte Judiciaire. Je regrette qu'il y ait si peu de chose à en dire ; la dévotion des pèlerins vénère une certaine partie des murs, comme étant l'emplacement où se trouvait la Scala sancta. Pour ma part, je ne puis accorder grand crédit à cette tradition ; personne, je crois, ne saurait y reconnaître une porte murée ; ce sont de simples moulures arabesques qu'on ne remarque que d'un côté. Il y a seulement dans les assises inférieures quelques blocs qui pourraient être d'un temps plus reculé que celui des Sarrasins. Je suis entré hier dans la caserne pour examiner l'intérieur de cette très-modeste façade. Il me fut impossible de démêler ce mur du reste des constructions.

« La distance de la Scala sancta à l'arc de l'Ecce Homo eût été de $106^{m},50$.

« Le seul vestige d'antiquité que l'on trouve à l'emplacement de la porte Judiciaire est une colonne de marbre haute de 6 mètres, enclavée en partie dans une boutique-café. En tout cas, il y avait là une porte communiquant avec le nord, du côté des tribus d'Éphraïm & de Benjamin. Près de cette colonne, il y a encore de longues voûtes modernes ; on se plairait dans cette illusion, qui trouverait encore aujourd'hui, là, une limite entre la ville & les faubourgs... »

LE R. P. HORNUNG *à M. Rohault de Fleury.*

« Jérusalem, 11 mai 1867.

« ..... Il y a à Jérusalem quatre morceaux de la vraie croix qui sont d'une certaine importance.

« Le plus grand de ces morceaux se trouve dans l'église Saint-Jacques, appartenant aux Arméniens schismatiques. Je suis donc allé me présenter chez le patriarche arménien, & ce prélat bienveillant & bon m'a accordé tout ce qu'il pouvait permettre, d'après leurs usages. Il donna ordre à l'évêque-trésorier de la grande église patriarcale de m'introduire dans le trésor & de m'ouvrir le reliquaire précieux dans lequel est enchâssée la vénérable relique.

« Mon ami le recteur de l'hospice autrichien m'a accompagné, & tous deux nous avons cherché à prendre les mesures aussi exactement que possible. La lumière qui se réfléchissait

trop fortement sur le cristal du reliquaire a pu occasionner une légère différence de quelques millimètres en plus dans les chiffres que je vous donne. Le dessin a été fait par M. de Hoerman, recteur de l'hospice.

« Il a fallu nous contenter de ces mesures prises à travers l'épaisseur du verre, puisque ni l'évêque ni le patriarche ne pouvaient nous donner la permission de dégager la relique de son reliquaire.

« La recherche microscopique que vous demandez n'eût pu s'exécuter que sur une petite parcelle prise de la grande relique elle-même. Or, pour obtenir une telle grâce, la complaisance du patriarche ne suffisait point, puisque le trésor est soumis à un rigoureux contrôle...

« Je regrette vivement, monsieur, de ne pouvoir vous satisfaire en ce point...

« On n'a pu me donner aucun document sur la relique vénérée. La châsse elle-même ne révèle rien. Un Arménien, qui passe pour savant dans la nation, prétend qu'elle vient de Rome. Un pape l'aurait donnée à un missionnaire arménien dans un temps où une partie de l'Arménie venait d'être réunie à l'Église romaine.

« Les Arméniens ont la fête de saint Jacques dans le mois de janvier. Ce jour-là, ils font une grande procession dans l'intérieur de l'église. La relique y est portée par le patriarche lui-même. Un grand concours de peuple, tant schismatique que catholique, assiste à cette cérémonie, afin d'avoir la consolation de vénérer cette insigne relique. On peut dire qu'en général elle est regardée, même par les catholiques, comme authentique.

« Trois autres morceaux de la vraie croix sont en la possession des frères de Terre-Sainte à Jérusalem. Le premier me fut montré par le Père Castade, & il se trouve enfermé dans une châsse en forme de croix, d'un assez beau travail. Cette relique fut donnée aux Pères franciscains par l'empereur du Mexique. Voici les mesures de la relique, qui a également formé la croix : longueur du montant, 22^{mm}; largeur du montant, $3^{mm},5$ en bas, 2^{mm} en haut; longueur du bras gauche, 7^{mm}; largeur, 4^{mm}; longueur du bras droit, 7^{mm}; largeur, 4^{mm}.

« A la pointe de l'angle qu'il forme avec le montant, la largeur se réduit à 3^{mm}.

« Les deux autres morceaux se trouvent au Saint-Sépulcre. L'un est enchâssé dans une croix de procession qu'on porte dans les solennités de premier ordre; il ne forme qu'un montant d'une longueur de 43^{mm} & d'une largeur de 4^{mm} en haut, 2^{mm} en bas.

« Il n'y a pas de traverse, on voit seulement quelques particules extrêmement fines qui se soustraient à la mesure du mètre.

« L'autre nous a été montré par le frère sacristain. Il présente l'aspect d'une croix dont un des bras aurait été détaché. La longueur du montant est de 19 à 20^{mm}, celle du bras, 10^{mm}...

« Vous me demandez, très-honoré monsieur, ce que je comprends sous un second mur du roi Ézéchias ou Niskias. Nous, Allemands, admettons ordinairement trois enceintes qui furent successivement construites. La première se date de David & Salomon. La seconde fut nécessaire sous les rois, quand la ville avait pris plus d'étendue au nord, & c'est Josèphe qui parle clairement sur cet ouvrage de fortification, auquel il fallut travailler à l'approche des ennemis assyriens, & il dit qu'on attribuait à Ézéchias le second mur. D'ailleurs ce sont les Écritures elles-mêmes qui font mention de la muraille d'Ézéchias, qui fit fortifier une partie de la ville, non comprise dans la première enceinte. C'est effectivement cette seconde muraille qui longeait la Voie douloureuse au temps de Notre-Seigneur. La troisième enfin, construite

par Hérode Agrippa, a dû renfermer le quartier de Bezetha & celui de la ville neuve au nord-ouest, & c'est elle que Titus dut assiéger la première... »

J'ai reçu également du R. P. Hornung, à la date du 7 février 1867, une très-longue lettre où il traite en détail la grande question de la Voie douloureuse, & d'où j'ai extrait ce qui suit :

Extrait d'une seconde lettre de Mgr Porphyre, vicaire de l'évêque de Kiew, 1868.

« En 1726, le pèlerin Barsky a vu dans le Saint-Sépulcre une croix en argent massif renfermant une parcelle de vraie croix de deux doigts (32mm) de largeur & un peu moins de 6 werchocks de long (250mm). Mgr Porphyre dit qu'elle y est encore aujourd'hui; mais on en a enlevé latéralement quelques parties pour les placer dans une autre châsse; on les y conserve pour en donner à certains pèlerins. Mgr Porphyre en a reçu en 1844 un morceau qu'il a donné à la baronne de ***.

« Le Saint-Sépulcre renferme une autre parcelle moindre, dans un reliquaire en forme de croix, donné par l'empereur grec Jean Paléologue. »

Extrait d'une notice sur la congrégation des religieuses de Notre-Dame de Sion, 1862.

« ..... c'est là que Ponce Pilate s'est écrié, en montrant au peuple Jésus couronné d'épines : *Ecce homo.*

« ... L'arc principal de cet antique monument, seul resté debout, & que la tradition désigne sous le nom d'*arc de l'Ecce Homo*, a de tout temps été l'objet de la vénération des pèlerins. Il se trouve, par l'un de ses piliers, enclavé dans le sanctuaire des religieuses...

ARC DE L'ECCE HOMO.

« L'origine de l'arc de l'Ecce Homo est aujourd'hui incontestable. Il date certainement du Haut-Empire. Dès lors on peut parfaitement admettre que le Christ fut présenté au peuple du haut de cette arcade.

« La tradition place le palais de Pilate au pied de la colline de Bezetha, en face de temple. Je croirais volontiers qu'une ou plusieurs arcades conduisaient de ce palais au prétoire. Ce passage à ciel ouvert pouvait bien servir de tribune, mot employé par l'Évangile (1), pour indiquer le lieu sur lequel Jésus fut conduit par Pilate pour être montré aux Juifs. Rien ne s'oppose donc à ce que la porte cintrée de la *via dolorosa* ne soit l'arc de l'Ecce Homo (2).

XXXIV.

LAGNY. — NOTE REMISE PAR M. L'ABBÉ DENIS *à M. Rohault de Fleury.*

« Lagny, mai 1869.

« Abbaye royale de Saint-Pierre de Lagny. — Un saint clou & une épine.

« Le roi Robert est regardé comme le restaurateur de l'abbaye de Lagny, dévastée, comme tant d'autres églises, après les invasions des Normands.

(1) Jean, XIX, 13.
(2) Salzmann, *Jérusalem*, 1856.

« Le prince donna un grand nombre de reliques à ce monastère, entre autres : une épine de la couronne de Notre-Seigneur & la pointe d'un des clous dont il fut attaché à la croix. Le roi l'apporta lui-même à Lagny & le porta par la ville en procession, nu-pieds, le dimanche de la Passion. On a renouvelé tous les ans, à pareil jour, cette procession, & même longtemps depuis qu'elle eut été brûlée par les calvinistes (1563), avec un grand nombre d'autres fort précieuses dont voici le dénombrement :

« Du bois de la vraie croix;

« De la pierre du saint sépulcre [1]...

« Tous les ans, le dimanche de la Passion, il y avait une grande procession où le saint clou était porté avec pompe; c'était l'occasion d'un pèlerinage. On appelait alors Lagny Lagny-le-Clou. Les armes de la ville, retrouvées sur une colonne ancienne qui s'élève au milieu de la fontaine publique, portent sur le champ un L majuscule gothique & un clou. La municipalité a rétabli les mêmes armoiries, & à l'hôtel de ville, & sur les lettres d'administration. »

XXXV.

« Langres, 22 décembre 1866.

LANGRES. — « Je suis arrivé à Langres hier au soir, & j'ai eu l'honneur de voir aujourd'hui Monseigneur, & de lui communiquer ce que vous m'avez mandé relativement à l'important travail dont s'occupe M. Rohault de Fleury, & aux documents qui lui ont été fournis par un bon nombre d'évêques.

« Sa Grandeur a ajouté qu'elle me priait de vous faire savoir que la cathédrale ne possède point d'autres reliques de la Passion de Notre-Seigneur qu'une portion de bois de la vraie croix; quelques paroisses du diocèse en ont egalement des parcelles.

« Monseigneur, par intérêt pour l'œuvre entreprise par M. votre beau-frère, désire qu'il s'adresse à Son Éminence le cardinal-archevêque de Besançon, dont la cathédrale possède d'insignes reliques, & peut-être même un clou de la Passion... »

XXXVI.

LAON. — Un saint clou à la célèbre abbaye de Saint-Vincent de Laon. On en célébrait la fête dans ce monastère & à la cathédrale le 8 mai de chaque année.

Une petite portion de la vraie croix [2].

XXXVII.

LIBOURNE [3]. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ CHABANNES, CURÉ DE LIBOURNE.

« Libourne, 25 octobre 1868.

« ... Charlemagne, en 769, était à Libourne; il construisait le château de Fronsac contre les Sarrasins & les seigneurs du pays. (En 768 il vainquit Hunaud, duc d'Aquitaine.) Dans

(1) Extrait de l'*Histoire manuscrite de l'abbaye de Lagny*, composée par dom de Changy, copie conservée au grand séminaire de Meaux, p. 22 & 23.

(2) Voir l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, par Robert Wiard, 1855, in-8°, p. 387-389.

(3) Voir Bordeaux.

une grave maladie dont il *cuida morir,* il donna la sainte épine à l'église & *paroische* Saint-Thomas (aujourd'hui théâtre).

« Vers 1130, Éléonore de Guyenne, avant son voyage en terre sainte avec son premier mari Louis VII, fit bâtir une chapelle appelée l'Épinette, ou Notre-Dame de l'Épinette, & la sainte épine y fut conservée. A cause des guerres, la précieuse relique fut reportée à Saint-Thomas.

« L'épouse du Prince Noir (prince de Galles) reconstruisit (en 1350) la chapelle tombée en ruine & la fit consacrer par Élie de Brémont, archevêque de Bordeaux (en 1364). La relique y fut reportée en pompe. La princesse suivait sous un dais en velours noir.

« Deux siècles après (en 1564) elle est reportée définitivement à Saint-Thomas, à cause des troubles continuels, qui rendaient peu sûre une chapelle isolée.

« Une fois l'an on portait la relique en procession à son ancienne chapelle.

« En 1462, Louis XI, en costume de chanoine de Saint-Émilion, suivit une de ces processions, assisté du duc de Guyenne, son frère, &c., &c.

« En 1609, le cardinal de Sourdis, à la suite de violentes altercations entre l'église de Saint-Thomas & la paroisse de Saint-Jean, transporta la relique dans cette dernière église. Cependant, pour apaiser les mécontents, le cardinal établit une procession le dimanche de la Passion, & on portait la relique à Saint-Thomas, où elle était exposée pendant trois jours.

« Cette procession se fait encore, mais seulement autour de l'église.

« La relique, exposée quelquefois dans l'année & revêtue des sceaux de MM^{grs} Daviau, de Cheverus, Donnet, &c., est conservée dans une forte armoire en fer, scellée dans l'épaisseur du mur de l'église.

« Nous avons aussi un morceau très-considérable de la vraie croix, qui provient de la Sainte-Chapelle de Paris. En 1792, Louis XVI, craignant les profanations, le fit transporter à Saint-Denis. En 1794, Saint-Denis fut pillé, la relique tomba entre les mains d'un conventionnel nommé Villard, puis fut donnée à M. l'abbé Sicard, puis par ce dernier à M. Beyloc, archidiacre d'Aix, lequel étant venu mourir au château de Figeac en 1827, près de Libourne, a légué cette admirable relique à notre église, par acte notarié, & avec tous les documents désirables, &c... »

M. L'ABBÉ CHABANNES, CURÉ DE LIBOURNE, *à M. l'abbé de Salomon.*

« Libourne, 3 janvier 1869.

« ..... L'Épinette a la forme d'une épine de plus de 20^{mm} de longueur, elle est de couleur très-foncée, ressemble, & à s'y méprendre, à celle que j'ai vénérée à Saint-Cernin de Toulouse.

« La figure que je vous ai tracée du bois de la vraie croix est plutôt plus petite que plus grande. Je ne puis vous indiquer l'épaisseur. Elle est placée entre deux croix de cristal. On met sous les yeux l'authentique dressée par le cardinal de Belloy. Hauteur, 2 pouces 5 lignes (65^{mm}); largeur 1 pouce 8 lignes (45^{mm}). L'épaisseur n'est pas non plus indiquée, mais elle ne peut pas être moindre de 1 ligne (3^{mm})... »

M. L'ABBÉ CHABANNES *à M. Rohault de Fleury.*

« Libourne, 12 janvier 1869.

« ..... La croix... le sieur Villard s'en empare, puis la donne à l'abbé Sicard, successeur de M. de l'Épée. M. Sicard la fait reconnaître par le cardinal de Belloy & son conseil, assistés de M. Wasenflod, ancien trésorier de l'abbaye de Saint-Denis. La moitié de la relique est donnée à M. Beyloc, grand vicaire d'Aix, & cette moitié est accompagnée d'une authentique du cardinal, avec la description la plus détaillée de la relique & du reliquaire.

« ..... Elle est en si grande vénération que, s'il lui arrivait malheur, le pays serait en révolution. »

XXXVIII.

LILLE. — MONSEIGNEUR RÉGNIER, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, *A M. Rohault de Fleury.*

« Bailleul, 2 octobre 1865.

« ..... Je vous félicite beaucoup de votre pieuse entreprise & j'espère que, Dieu aidant, vous la conduirez à bonne fin. Je trouverai en arrivant à Cambrai, dans un mois, le spécimen que vous avez eu la bonté de m'adresser. Merci de ce précieux envoi. Je ne connais pas de reliques considérables de la vraie croix à Lille; mais je puis vous en indiquer une magnifique, si vous ne la connaissez déjà. Elle se trouve à l'hospice des incurables à Baugé (Maine-&-Loire)...

« J'ai des notes précieuses sur la parcelle insigne de la vraie croix que vous supposiez devoir être à Lille, & qui s'y trouve effectivement. Ces notes sont accompagnées d'un dessin qui donne exactement la forme & les dimensions de la relique. Je pourrai vous envoyer cela à Rome, si vous le souhaitez.

« Il y a dans la chapelle du palais épiscopal de Gand une parcelle également très-insigne de la vraie croix. Elle appartenait aux rois d'Angleterre, & les évêques de Gand l'ont en dépôt depuis la révolution religieuse d'Henri VIII. Son authenticité est parfaitement constatée. »

Le 13 septembre 1866, envoi des pièces relatives à la relique insigne de la vraie croix que possède l'église paroissiale de Saint-Étienne, à Lille.

Quelques documents relatifs à l'insigne relique de la vraie croix conservée dans l'église de Saint-Étienne, à Lille.

Ludovicus Belmas, miseratione divina & sanctæ sedis Apostolicæ gratia episcopus Cameracensis.

Universis præsentes litteras inspecturis notum facimus quod anno millesimo octingentesimo trigesimo septimo, mense septembri, Sancti Stephani, Insulis, ecclesiam visitantes, venerabilis Magister Lefebvre, major Decanus ac Pastor dictæ ecclesiæ, nobis obtulerit capsam ligneam tripartitam panno serico rubri coloris circumvolutam, continentem partem insignem de ligno sanctissimæ crucis, sub forma crucis duplicis in uno trunco, olim in ecclesia collegiata Sancti Petri, in præfata civitate Insulensi existentem, quæ tempore perturbationis gallicanæ, postquam a gemmis quæ in ea splendescebant spoliata fuisset, apud pios & fide di-

gnissimos viros asservata fuit. Præfatas sanctissimæ crucis reliquias visitavimus coram testibus fide dignissimis, qui olim in ecclesia collegiata eas venerati fuerunt, & easdem esse quas venerationi fidelium expositas cognoverunt testati sunt. Die autem datæ præsentium, eas, ut iterum fidelium venerationi exponantur, veneranter reposuimus in eadem capsa restaurata, interius argento inaurato secta, cujus tabella una Christum in cruce pendentem ostentat cum hac inscriptione : H CTAVPΩCIC ; altera, in qua legitur : H ANACTACIC, prælaudatum Christum e sepulchro surgentem porrigit. Præfatam autem capsam in parte posteriori sigillo nostro munivimus & obseravimus.

Datum Cameraci, sub signo sigilloque nostris, ac secretarii nostri subscriptione, anno millesimo octingentesimo trigesimo octavo, die vero decima tertia augusti.

† Ludovicus, *episc. Camerac.* De mandato : Duprez, *can. secret. gen.*

Leçons du second Nocturne des Matines, en la fête de l'Oblation de la sainte Croix. (Avant la révolution française, cette solennité se célébrait chaque année, le 16 juillet, dans l'ancienne collégiale de Saint-Pierre, à Lille.)

Lectio IV. — Cum basilicam Sancti Petri à Balduino Insulensi Flandriæ comite eximie fundatam sæculo undecimo, omnes post illum, tum reges Francorum piissimi, tum Flandriæ comites, singulari affectu & benevolentia prosecuti fuerint, nihil ipsis fuit antiquius quam variis muneribus ipsam certatim augere. Hinc alii prædiis regalis munificentiæ basilicam ditarunt : multi sacra martyrum & aliorum sanctorum pignora in capsis & feretris mirum in modum constructis & ornatis, ad ornamentum templi, & pietatem augendam, concesserunt. Quæ quidem omnia diversis temporibus capitulo oblata splendorem maximum & decus collegio Sancti Petri addiderunt. Unam tamen celebri basilicæ durat, pretiosum scilicet sanctæ crucis lignum in quo salus nostra pependit, & cui affixum fuit chirographum illud decreti quod erat contrarium nobis.

Lectio V. — Votis non defuit Deus omnipotens : nam urbe Constantinopolitana capta, labefactato Græcorum imperio, Balduinus Flandriæ comes a victoribus latinis imperator renuntiatus, summa rerum & solio potitus est. Immensus erat in urbe direpta sacrarum reliquiarum thesaurus. Haud exiguam partem ligni sanctæ crucis obtinuit Walterus de Curtraco, Balduini imperatoris cancellarius. Egregius itaque vir, pio imperatore a Bulgaris non impie minus quam fœde & crudeliter trucidato, in patriam redux, pretiosum illud redemptionis nostræ pignus obtulit capitulo. Ab eo qua par erat reverentia receptum fuit & asservatum, & ad perennem rei memoriam in dypticis Ecclesiæ benefactoris nomen consecratum fuit.

Lectio VI. — Venerandum itaque sanctæ crucis lignum, in pretiosa theca fabrili arte, auro, gemmis, pretiosisque lapidibus & margaritis contecta & instructa, appositum fuit; quod in solemnioribus festis pluries in anno, piæ omnium venerationi, nec sine creberrimo concursu, fidelium osculis offertur. Nec fuit satis, in majoribus anni festis, usque diebus Inventioni & Exaltationi sanctæ crucis peculiariter dicatis, publicum obsequium & cultum signo Filii hominis præstare : singulare festum Oblationis sanctæ crucis in basilica nostra, ipso susceptionis die a capitulo, institutum est, & quotannis ritu duplici celebratum. Pro coronide tam pii operis, & ad extollendum sanctæ crucis cultum, Dominus Joannes Le Batteur, thesaurarius & canonicus hujus ecclesiæ, capellaniam sub invocatione sanctæ crucis, proprio ore fundavit.

Extrait de Buselin, Histoire de la Flandre française, liv. II, chap. VIII, p. 284.

« ..... Parmi les principaux ornements du chapitre de Saint-Pierre, on doit considérer surtout les morceaux qu'il possédait de la très-sainte croix du Christ. Ils excitent l'admiration de ceux qui les voient, tant par leur grandeur que par leurs ornements. On en a fait une double croix avec un seul tronc, & deux branches transversales. La hauteur du tronc a près d'un pied ; son épaisseur est un peu moindre que celle d'un pouce ; les branches transversales sont également épaisses ; la plus haute est plus courte que celle qui est en dessous : conforme à toutes les descriptions de la croix du patriarche. Une tablette revêtue intérieurement d'or & extérieurement d'argent nous désigne ce beau monument. Beaucoup de pierres précieuses y sont enchâssées pour son ornement & son éclat. On pense que l'ouvrage est de Byzance, & que c'est de là qu'est venu le présent. La pièce de monnaie & la tablette d'or qui pendent de l'autre côté & qui portent des caractères grecs confirment cette idée. Un côté de la tablette représente le Christ sur la croix, avec cette inscription : H CTAVPΩCIC ; l'autre côté représente le Christ sortant du tombeau avec cette épigraphe : H ANACTACIC[1]. »

Dessin, en vraie grandeur, de l'insigne relique de la vraie croix, conservée dans l'église Saint-Étienne, à Lille (voir pl. XII).

Forme. — Ainsi que le montre la figure ci-jointe, l'insigne relique est une double croix. L'arbre ou le tronc, du haut en bas, est d'une seule pièce ; les bras sont rapportés, les arêtes sont peu régulières, elles paraissent usées par un frottement prolongé.

Couleur. — A première vue, & à distance, le bois de l'insigne relique ressemble assez à du chêne vieux qui n'aurait pas été verni. En l'examinant de plus près, on le prendrait facilement, sauf une teinte plus sombre & une certaine dureté de ton, pour du sapin vieux. Ce qui lui donne cette dernière apparence, ce sont surtout sept ou huit veines parallèles d'un brun-rouge très-foncé, qui vont presque régulièrement dans le sens de la longueur des morceaux. Ces veines, qui sont indiquées sur le dessin par des lignes au crayon, pénètrent dans toute la profondeur du bois.

Remarque. — Il n'est pas du tout improbable que le tronc ait été un peu raccourci par une section faite en bas ; ce qui tend à le faire supposer, c'est qu'en cet endroit toutes les arêtes sont très-irrégulières, & paraissent taillées au couteau.

XXXIX.

LIMBOURG. — M. L'ABBÉ IBACH *à M. Rohault de Fleury.*

« Limbourg-sur-Lahn, 20 février 1867.

« Je me réjouis beaucoup de pouvoir prêter la main à votre ouvrage aussi pieux qu'intéressant,... & vous avertis que dans les derniers temps on a publié une monographie de notre reliquaire byzantin intitulée *Das Siegeskreuz der Byzantinischen Kaiser,* beaucoup plus exacte et plus parfaite que la mienne.

(1) On peut consulter également Gretzer, t. III, p. 538.

« Monsieur le professeur Ausin Weerth à Bonn a donc entrepris, au nom de la Société des Antiquaires du Rhin, de dessiner en grandeur naturelle & en polychromie notre reliquaire, & en a donné une bonne explication historique & artistique, dans laquelle vous trouverez, je crois, tout ce que vous voulez savoir; surtout l'intérieur de la châsse & la sainte croix elle-même, dans le milieu, sont traités avec une exactitude très-grande, tellement que vous y pouvez distinguer les couleurs, les veines du bois, la grandeur, l'épaisseur, & tout ce que vous m'avez demandé.

« Outre cette grande partie de la vraie croix, nous en avons encore une autre beaucoup plus petite, qui est placée dans une croix d'argent gothique du XIVe siècle.

« Quoique nous n'en ayons pas une authentique, on ne peut pas douter qu'elle est de la vraie croix, parce que sa couleur & les veines du bois sont tout à fait les mêmes que celles de la vraie croix dans notre reliquaire...

« Les autres parties de la sainte croix dont vous m'avez parlé me sont tout à fait inconnues, excepté celle de Trèves, qui est presque de la même grandeur que la nôtre, & dont la couleur, les veines de bois, les pores sont tout à fait les mêmes & conformes à ceux de la nôtre, excepté que la dernière est devenue plus polie & plus brune, parce qu'on l'a touchée & baisée beaucoup dans le moyen âge...

« ..... Les saluts & les compliments enfin dont vous m'avez chargé pour Mgr l'évêque, vous sont rendus par Monseigneur de tout son cœur, & il vous donne sa bénédiction pour votre ouvrage si pieux. »

XL.

LONDRES. — M. L'ABBÉ ROUSE, 8, YORK- LACE, LONDRES, W.

A M. Rohault de Fleury.

« Londres, 14 février 1868.

« Monsieur, Mgr Manning m'a chargé de répondre à votre lettre du 27 janvier. Dans la matière de reliques de la Passion nous n'avons pas grand'chose en Angleterre. Monseigneur croit que la partie de la relique provenant de la tour de Londres est dans la possession de Lord Pètre, 57, Portland-place, Londres, W. Vous pourriez vous adresser aussi à Mgr Weld Isleworth, Londres, W, qui est capable d'en avoir quelque morceau & qui pourrait sans doute vous donner des renseignements sur d'autres parties qui sont en possession des familles anglaises. Dans l'église des Oblats de Saint-Charles de Londres, il y a une partie de la vraie croix avec une collection considérable de reliques sur laquelle vous pourriez vous adresser au Père Manning, S. Marys, Westbourne-grove-North, Bayswater, Londres, W.

« La plus grande collection de reliques en Angleterre est au collége des Ushaw, près de Durham. Je vais vous donner les adresses de nos seigneurs les évêques d'Angleterre...

« Veuillez agréer, monsieur, &c. »

XLI.

LONGPONT. — M. L'ABBÉ ARTAUT, CURÉ DE LONGPONT, CHANOINE HONORAIRE DE VERSAILLES.

« Longpont, 15 novembre 1865.

« Monsieur l'abbé, voici en quelques lignes les renseignements que vous désirez. La sainte

épine est en tout, pour la couleur & la nature ligneuse, semblable à ce qui se conserve à Paris; sa longueur n'est que de 25^{mm}.

« Quant aux portions de la vraie croix, la 1re & la plus considérable a de longueur environ 60^{mm} sur à peu près 10^{mm} d'épaisseur; la traverse a 40^{mm}. Cette croix est composée de deux sortes de bois, semblables tous deux à ceux qu'on remarque dans la croix d'Anseau à Notre-Dame; seulement, dans celle d'Anseau, c'est le bois *abieti vel olivæ simile* qui est incrusté dans le bois plus foncé, tandis que dans la nôtre c'est le bois plus brun qui est incrusté dans le bois plus pâle. Cette première portion de la vraie croix est tout entière sertie d'une croix d'argent qu'elle remplit, & ensuite renfermée dans une custode de vermeil ornée de grenats & scellée du sceau de l'évêché de Versailles. La deuxième portion de la vraie croix est de 25^{mm} de hauteur sur 5^{mm} de largeur; elle est entièrement de la couleur du bois incrusté dans celle dont j'ai parlé plus haut, couleur, du reste, semblable à celle de la croix palatine que j'ai eue entre les mains.

« La troisième portion de la vraie croix, tirée en 1835 de celle donnée par saint Louis à Sens, a environ 22^{mm} de longueur sur 3^{mm} d'épaisseur, le bois paraît un peu plus rougeâtre.

« La quatrième portion, venant du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy près Senlis, a environ 15^{mm} de haut sur 3^{mm} de large; on voit aisément que le morceau primitif a été réduit en petits fragments pour produire plus de volume. La couleur est semblable au bois brun cité aux articles 1er & 2e. »

Les détails qui vont suivre feront comprendre l'importance de l'église de Longpont, & expliqueront comment elle peut posséder d'insignes reliques. On lit dans le *Moniteur* de septembre 1868 :

« A quelques pas du chemin de fer d'Orléans, dans la pittoresque vallée de l'Orge, s'élève un antique monument que visitent en foule chaque année, à pareille époque, les fidèles appartenant aux diverses paroisses de Paris & des environs. Ce monument, c'est l'église de Notre-Dame de Longpont, & l'origine du pèlerinage dont elle est l'objet est tellement ancienne qu'il serait difficile de lui assigner une date certaine.

« Une charte de Geoffroy, évêque de Paris, porte que l'église du bourg de Longpont a été bâtie & dédiée en l'honneur de la bienheureuse vierge Marie. Cette charte est de l'an 1040. Le roi Robert posa la première pierre de l'édifice, ainsi que l'atteste une inscription placée sur un marbre noir dans l'église. Louis VI y vint en 1140, & y assista aux obsèques de Milon de Bray, son ami. Louis VII, par un privilége spécial, voulut que, durant l'octave de la Nativité de la Vierge, il y eût à Longpont un landit ou foire solennelle, & que pendant ce temps le marché de Montlhéry y fût transféré. Philippe le Bel visita plusieurs fois l'église, & notamment en 1304. Louis de France, fils de Philippe le Hardi, se rendit à Longpont, y prit l'habit, y mourut & y fut inhumé. Une épitaphe en lettres d'or sur marbre consacre sa mémoire. Charles VIII & Anne de Bretagne contribuèrent à l'achèvement & à la réparation du portail. Ce portail, richement travaillé, est d'une date plus récente que le reste de l'édifice, & appartient par son style au XIIIe ou au XIVe siècle. »

XLII.

LORRIS. — *Extrait de l'inventaire des reliques de Notre-Dame-de-Lorris en Gatinais* (1).

« Deux croix, dont il y en a une à deux croisons dorés, & l'autre à un croison

(1) *Histoire générale du pays de Gâtinais*, par dom Morin.

argent, pour mettre sous lesdites reliques, auxquelles sont deux esclats de la vraie croix. »

XLIII.

LYON. — SON ÉM. LE CARDINAL DE BONALD *à M. Rohault de Fleury.*

« Millau, 21 septembre 1866.

« Je suis loin de Lyon dans ce moment, monsieur, c'est la cause du retard que j'ai mis à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

« Votre nom, monsieur, est trop honorablement connu à Lyon pour que je ne sois très-flatté d'entrer en relations avec vous.

« Nous possédons à la métropole plusieurs parcelles assez considérables de la vraie croix. Elles nous viennent de plusieurs papes. Je les ai réunies dans un même reliquaire, qui, quoique moderne, offre assez d'intérêt. Il sort des ateliers de M. Poussielgue-Rusand, dont j'ai eu à louer le bon goût. J'ai voulu que les médailles d'or des empereurs d'Orient qui se sont occupés surtout de la vraie croix ornassent ce reliquaire. J'avais le bonheur de posséder ces médailles & j'ai pensé qu'elles ne dépareraient pas le reliquaire de la croix trouvée par sainte Hélène.

« Nous serions charmés, monsieur, que quelque circonstance vous amenât à Lyon. Nous nous empresserions de mettre sous vos yeux le petit trésor archéologique de notre cathédrale.

« Nous avons aussi un reliquaire qui appartenait à Pie VII, dans lequel j'ai mis une parcelle assez importante de la couronne d'épines que Mgr de Quélen m'avait donnée.

« Veuillez agréer, monsieur, &c. »

Notice sur les reliques des saints de l'Église de Lyon, par D. M. (*tiré à cent exemplaires*).
Lyon, 1865, page 49, appendice.

Reliquaire du bois de la vraie croix à la cathédrale...

« Il est une relique qui n'est étrangère nulle part : c'est le bois de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le sauveur & le juge du genre humain...

« Le *premier fragment* de ce bois sacré, que notre chapitre primatial possède, lui fut donné au XIIIe siècle par Ponce de Chaponay, qui l'avait apporté d'Orient. Ce fragment avait fait partie de la chapelle des empereurs de Constantinople. Il fut sauvé du pillage en 1562 par Jean Cropet, greffier choisi par les calvinistes pour faire l'inventaire de l'argenterie & des meubles de notre église métropolitaine[1]. Après la mort de Jean Cropet, sa veuve le rendit aux chanoines, qui le firent renfermer dans un reliquaire en forme de croix latine, à double croisillon garni de velours & enrichi de perles. On présentait cette croix à la vénération des fidèles, le vendredi saint.

« Lors de notre grande révolution, comme les dévastateurs se montraient surtout avides des objets d'or & d'argent, après avoir enlevé les perles qui entouraient la relique, ils la jetèrent à terre. Le suisse de l'église la ramassa & plus tard la porta à Fribourg, où

(1) Menestrier, *Introduction à la lecture de l'histoire,* Lyon, 1694, p. 547.

M[gr] l'évêque de Lausanne, qui a son siége dans cette ville, ne permit qu'elle y fût publiquement vénérée qu'après avoir délégué, pour en faire la reconnaissance, trois ecclésiastiques lyonnais alors réfugiés en Suisse : c'étaient MM. Marduel, vicaire de Notre-Dame de la Plâtière, jadis habitué de la Primatiale; Marchand, prêtre perpétuel de la même église; & Gay, sacristain custode de Sainte-Croix. Tous la reconnurent aisément à la forme du velours qui lui servait de soutien, remarquant en outre que la trace des perles, placées autrefois aux extrémités, paraissait encore. C'est pourquoi, par acte du 23 mai 1794, le prélat que nous venons de nommer permit d'exposer ce fragment de la croix de Notre-Seigneur dans les églises de son diocèse.

« Après la restauration du culte en France, le même évêque, accédant au vœu de MM. les vicaires généraux de Lyon, leur rendit la sainte relique. Elle fut remise, le 31 juillet 1804, à M. l'abbé Frangin, délégué pour la recevoir, qui la rapporta à la Primatiale (archives de l'archevêché).

« *Une seconde portion* provient de l'abbaye de Saint-Denis; elle fut sauvée par les soins d'un membre de la commission temporaire, établie en 1794 pour la conservation des divers objets d'art trouvés dans le pillage des églises. Depuis, le même personnage se dessaisit de ce fragment en faveur de M. l'abbé de Pins, alors évêque nommé de Béziers, en y joignant une déclaration écrite par laquelle, à la date du 23 décembre 1819, il attestait, sous la foi du serment, l'exactitude du fait qui vient d'être rapporté. Devenu archevêque d'Amasie & administrateur apostolique de Lyon, M[gr] de Pins enrichit de ce fragment notre église métropolitaine (archives de l'archevêché).

« Un *troisième morceau* avait été donné le 22 septembre 1804 au cardinal Fesch, par la sacrée congrégation romaine des Reliques & des Indulgences. Les lettres de donation le désignent ainsi : *magnam sacram partem vivificœ crucis D. N. Jesu Christi* (archives de l'archevêché).

« Un *quatrième* appartenait aux princesses Victoire & Clotilde, filles de Louis XV. Elles s'étaient réfugiées, au temps de la Terreur, à Bologne, où elles moururent, laissant la relique qu'elles possédaient à M. l'abbé Courbon, qui leur servait d'aumônier. Rentré en France, & devenu vicaire général, cet ecclésiastique conserva ce morceau du bois de la croix jusqu'en 1824, date de sa mort, à laquelle il devint propriété de la cathédrale.

« Un *cinquième fragment* faisait partie du trésor des reliques de l'église de Saint-Chamond; il a été détaché d'une portion plus considérable qui fut donnée jadis à cette église par le roi saint Louis. On avait pu heureusement le conserver lors des deux grandes commotions sociales de 1562 & de 1793.

« Enfin, un *sixième & dernier fragment* était enchâssé dans la croix pastorale du cardinal Fleury; il échut à l'une de ses nièces qui vivait encore en 1844, & qui la donna à un ecclésiastique devenu depuis membre de notre chapitre primatial. Celui-ci a bien voulu le joindre aux autres fragments dont il vient d'être question. »

XLIV.

MAESTRICHT. — NOTE SUR LA CROIX DE MAESTRICHT, ACTUELLEMENT A SAINT-PIERRE DE ROME, PAR M. L'ABBÉ WILLEMS.

« La crainte de M. Rohault de Fleury, à savoir que Maëstricht, comme tant d'autres vénérables églises, n'ait été dépouillée de son unique trésor, n'est que trop fondée en partie. La croix qui se trouvait autrefois à la collégiale de Notre-Dame, & qui fut donnée par l'empereur Philippe, en 1204, n'y est plus. Elle a été remise en 1836-37 à S. S. Grégoire XVI, & se trouve maintenant à Rome. Pour dédommager autant que possible l'église de Notre-Dame, S. S. Pie IX lui a fait cadeau, en 1862, d'un précieux reliquaire renfermant une parcelle de la vraie croix.

« Pour le reste, quoique les trésors artistiques de Maëstricht aient été en partie fondus durant la révolution française, les trésors sacrés, à savoir les reliques elles-mêmes, lui ont été presque tous conservés; notamment à l'ancienne collégiale de Saint-Servais, maintenant paroissiale, on a encore une croix-reliquaire faite en 1490, en imitation de celle de Notre-Dame & renfermant des morceaux joints ensemble, en quantité notable, de la vraie croix; un auteur maëstrichtois en dit, dans un opuscule de l'année 1520 : « Dominica crux ut nunc visitur, « ad altitudinem fere cubitalem cum suppeditaneo ascendens, argentea theca non ita pridem « inclusa est. » Le catalogue des reliques de l'église Saint-Servais, dressé en 1677 par le doyen du chapitre, dit de la même relique : « Habemus denique in hac ecclesia crucem magnam, « patriarcalis crucis forma, videlicet cum duplici trabe transversa, ex ligno sanctæ crucis, in « qua unicus Dei Filius Patri consubstantialis charitate ineffabili consummata acerbissima « passione pro salute mundi mori dignatus est. »

« Cette croix est en argent doré, de la grandeur de celle qu'on vénérait autrefois à Notre-Dame, les particules ont une couleur brune assez foncée. L'épaisseur n'en est pas bien visible.

« Parmi les reliques de la vraie croix vénérées dans le diocèse de Ruremonde, méritent encore une mention spéciale celles qui se conservent à Venloo & à Vauxbach. Cette dernière a été visitée & examinée en 1244 par saint Boniface, évêque de Lausanne, lors de la consécration de l'église abbatiale de Hoogdorch dans le diocèse de Bois-le-Duc, où se trouvait alors cette relique. En 1648, ou environ, lorsque le monastère de Hoogdorch fut supprimé par les protestants, cette relique fut transportée à l'abbaye de Roldue, & lorsque cette abbaye fut à son tour supprimée par la révolution française, la précieuse relique, de la longueur d'un doigt, fut transférée à l'église paroissiale de Wambach, où elle est encore vénérée; lors de la visite de saint Boniface, des gouttes de sang sont sorties à trois reprises de ce bois précieux, comme il est attesté par le diplôme de saint Boniface lui-même, qui est publié dans l'*Historia episcopatus Sylveducensis*, & en dernier lieu dans le précis historique de 1853, qui se publie à Bruxelles. Cette relique est spécialement vénérée, & Mgr de Ruremonde vient de demander à Rome un office spécial, en l'honneur du miracle arrivé à cette croix par la distillation des gouttes de sang, miracle arrivé le 4 septembre 1244.

« La description du trésor des reliques de Saint-Servais va être publiée sous peu dans le *Beffroi de Bruges*. La description des anciennes étoffes ou reliques qui se trouvent à Notre-Dame & à Saint-Servais va de même être publiée bientôt par M. le chevalier de Linas, d'Ar-

ras, en France; cette dernière description comprendra entre autres les vêtements épiscopaux de Saint-Servais, qui datent au moins du IVe siècle. »

XLV.

MARSEILLE. — MONSEIGNEUR JEANCART, ÉVÊQUE DE CÉRAME,
A M. Rohault de Fleury.

« Cannes, le 15 décembre 1866.

« Monsieur, il est enfin temps que je vous transmette la réponse de M. le curé de Saint-Victor, à Marseille, au sujet des reliques que son église possède. Comme je vous l'avais fait pressentir, & comme je croyais le savoir, Saint-Victor n'a aucune relique insigne de la vraie croix de Notre-Seigneur. Il n'y a là qu'une petite parcelle de cette croix, ainsi que dans toutes les églises un peu importantes, mais mieux vaut reproduire le langage du curé :

« La relique de la vraie croix que l'on dit exister dans l'église de Saint-Victor est loin, « dit-il, d'avoir les dimensions qu'on lui a attribuées; c'est une toute petite parcelle, en- « châssée dans un très-petit médaillon. Ce qui a pu donner lieu à cette supposition, c'est « sans doute l'existence, dans notre église, avant 89, de la croix de saint André, dont nous « possédons, depuis peu de temps, une portion considérable. Cette relique a été découverte, « il y a quelques années, à Aubagne, dans une maison qui appartenait aux héritiers d'un « ancien prêtre, sacristain de l'abbaye de Saint-Victor.

« Quant à Saint-Maximin, il n'existe là d'autres reliques que celles de sainte Madeleine « & de saint Louis, évêque. Lorsque j'ai visité, il y a quelques années, cette église, en com- « pagnie d'un personnage distingué, à qui on s'est empressé de montrer ce trésor sacré de « la basilique, on n'a point exhibé d'autres reliques que celles de sainte Madeleine & de « saint Louis. Au surplus, si Saint-Maximin possédait une relique insigne du bois sacré, « nul doute qu'on en aurait connaissance à Marseille. »

« Comme de mon côté j'ai visité bien des fois cette belle église, & que je ne pourrais ignorer une possession aussi importante que celle dont on vous a parlé, je crois pouvoir affirmer qu'on y chercherait en vain ce dont il s'agit. J'ai interrogé à ce sujet plusieurs personnes, & toutes ont affirmé ce que je pensais... »

XLVI.

MELUN. — NOTE REMISE PAR M. L'ABBÉ DENIS, CHANOINE DE MEAUX.

Une sainte épine à Melun, au couvent des Annonciades, ou mieux à l'hôpital de Saint-Nicolas, que ces religieuses administraient depuis 1638. Les religieuses furent supprimées en 1771. Quant à l'hôpital qu'elles desservaient, il datait du IXe siècle. Suivant M. G. Gresy, dans un mémoire historique sur un sceau de cet établissement (*Bulletin de la Société de sphragistique,* t. III, p. 265), on peut donc supposer que cette sainte relique avait été donnée par les rois de France, qui avaient un château dans l'île de Notre-Dame, à Melun. Or, le couvent, ou mieux l'hôpital, était à l'extrémité de cette île [1].

(1) *Archives départementales*, publiées par M. Lemaire, t. II, suppl. à la lettre H, p. 20.

XLVII.

MUNICH (*Bavière*). — Il y a un morceau de la couronne d'épines à Munich, à l'église de Saint-Michel, autrefois des Jésuites. Le morceau a à peu près la forme suivante (*De spinea corona. — Testimonium Trevirense*) :

Les trois pointes sont rouge foncé, la tige jaunâtre.

Cette relique se trouve dans un reliquaire magnifique qui a été donné par le duc Guillaume V.

L'authentique a été perdue pendant le temps de la sécularisation, mais les jésuites ont pris soin de faire des dessins très-exacts des reliques & des reliquaires. Ces dessins existent encore dans l'église de Saint-Michel [1].

XLVIII.

NUREMBERG. — Il n'existe aujourd'hui aucune relique de la Passion de Notre-Seigneur à Nuremberg. Il est certain qu'autrefois cette ville en possédait une grande quantité, & M. de Fleury les aura trouvées mentionnées dans les documents.

L'empereur Sigismond avait transporté en 1424, avec les insignes de l'Empire (savoir : l'épée de Charlemagne, le globe impérial, le sceptre de saint Maurice, une albe, une étole, le *pluviale*, les gants, des bas, des souliers, des sandales, une bague, les éperons & les bracelets de Charlemagne), les saintes reliques à Nuremberg, pour qu'elles y fussent conservées à tout jamais. Ces reliques comprenaient :

1° La sainte lance;
2° Un saint clou;
3° Un morceau de la vraie croix;
4° Un morceau de la nappe de la sainte Cène;
5° Un morceau du suaire de Notre-Seigneur;
6° Cinq épines de la couronne;
7° Un morceau de la crèche de Notre-Seigneur;
8° Un bras de sainte Anne;
9° Une dent de saint Jean-Baptiste.

Où sont à présent ces reliques? On a supposé qu'elles se trouvent à Vienne avec les insignes de l'Empire, avec lesquels elles étaient sous clef. Les insignes ont été transportés de Nuremberg à Francfort, à l'occasion du couronnement des empereurs. En l'année 1796, ils ont été sauvés à Ratisbonne, puis à Pechlorn, enfin à Vienne, où ils se trouvent encore. On présume donc que les reliques se trouvent aussi à Vienne, mais on n'en a aucune assurance. Depuis la Réforme, elles ont été perdues pour Nuremberg [2].

XLIX.

PARIS. — LETTRE DE BAUDOUIN SUR LA CONCESSION DES SAINTES RELIQUES.

« Balduinus, Dei gratia fidelissimus in Christo imperator, a Deo coronatus, Romaniæ

(1) Extrait d'une note remise en avril 1869, par Mme la baronne d'Eichtal.
(2) Extrait d'une note remise par Mme la baronne d'Eichtal.

moderator, & semper augustus, universis Christi fidelibus, tam præsentibus quam futuris, ad quos litteræ præsentes pervenerint, æternam in Domino salutem.

« Notum fieri volumus universis quod nos carissimo amico & consanguineo nostro Ludovico, regi Franciæ illustrissimo, sacrosanctam spineam coronam Domini, & magnam portionem vivificæ crucis Christi, una cum aliis pretiosis & sacris reliquiis, quæ propriis vocabulis inferius sunt expressæ, quas olim in Constantinopolitana urbe venerabiliter collocatas, & tandem, pro urgenti necessitate imperii Constantinopolitani, diversis creditoribus & diversis temporibus pignori obligatas, idem dominus rex, de nostra voluntate, redemit magna pecuniæ quantitate, & eas fecit Parisios, de beneplacito nostro, transferri, eidem domino regi, spontaneo & gratuito dono plane dedimus, absolute concessimus, & ex toto quitavimus & quitamus; quas utique venerandas reliquias propriis nominibus duximus exprimendas, videlicet : prædictam sacrosanctam spineam coronam Domini & *crucem sanctam;* item de sanguine Domini nostri Jesu Christi;... *etiam magnam partem de ligno sanctæ crucis;* sanguinem qui de quadam imagine Domini ab infideli percussa stupendo miraculo distillavit; catenam etiam, sive vinculum ferreum, quasi in modum annuli factum, quo creditur idem Dominus fuisse ligatus;... magnam partem de lapide sepulchri Domini nostri Jesu Christi;... item ferrum lanceæ quo perforatum fuit in cruce latus Domini nostri Jesu Christi; *crucem aliam mediocrem* quam *triumphalem* veteres appellabant, quia ipsam in spem victoriæ consueverant imperatores ad bella deferre; chlamydem coccineam qua circumdederunt milites Dominum nostrum Jesum Christum, in illusionem ipsius; arundinem quam pro sceptro posuerunt in manu ipsius; spongiam quam porrexerunt ei sitienti in cruce aceto plenam; partem sudarii quo involutum fuit corpus ejus in sepulchro;... in cujus rei testimonium & perpetuam firmitatem nos signavimus præsentes litteras nostro signo imperiali, & bullavimus nostra bulla aurea.

« Actum apud Sanctum Germanum in Laïa, anno Domini 1247, mense junii, imperii nostri octavo. »

Voici un texte très-curieux de Guillaume Durand, qui vivait près du temps de saint Louis & qui écrivait après avoir vu la Sainte-Chapelle :

« Tabulam in qua Pilatus scripsit : *Jesus Nazarenus rex Judæorum,* QUAM VIDIMUS Parisiis in capella illustris regis Francorum, una cum spinea corona, & ferro & hasta lanceæ, & cum purpura qua Christum induerunt, & cum sindone qua corpus fuit involutum, & spongia, & ligno crucis, & uno ex clavis, & aliis reliquiis multis (1). »

On lit dans l'*Histoire du Cabinet des médailles,* par Dumersan, p. 116, 1838 :

« Des reliques de ces trésors (Sainte-Chapelle) qui avaient été déposées en même temps au Cabinet, telles que des morceaux de la vraie croix, un morceau du saint linceul, la couronne d'épines de Notre-Seigneur, &c., furent rendues au chapitre de Notre-Dame le 5 brumaire an XIII (27 octobre 1804). »

J'ai copié moi-même, le 10 août 1869, sur le procès-verbal original : 1° un morceau de la vraie croix; 2° une cheville de bois; 3° la couronne de jonc; 4° un morceau de l'éponge, &c., &c., & des reliques de saint Louis; 5° une petite fiole contenant du sang de Notre-Seigneur; & 6° une pierre.

(1) *Rationale divinorum officiorum,* liv. IV, c. LXXX, n° 10.

L.

PERPIGNAN. — Mgr Ramadié, évêque de Perpignan, m'envoyait sur des reliques de cette ville le renseignement suivant :

« L'église de Saint-Matthieu possède quatre épines de la sainte couronne.

« En 1805, sur la requête de M. l'abbé Maillach, curé de la paroisse, des indulgences y furent attachées par un rescrit de Pie VII. Plus tard l'église de Saint-Matthieu a obtenu du même pape une bulle concédant les mêmes indulgences, celle-ci est datée de 1817.

« La sainte relique est renfermée dans un reliquaire en argent soutenu par deux anges du même métal, & porte le sceau de l'évêché de Perpignan apposé par Mgr de Saunach.

« Je n'ai pu me procurer des renseignements sur l'origine de cette précieuse relique, on sait seulement que la paroisse de Saint-Matthieu garde pour elle, de temps immémorial, la plus grande vénération. *Signé :* BOUCHET. »

Mgr de Perpignan me fit remettre encore la note suivante le 25 août 1869 :

« L'église de Saint-Jean-Baptiste de la ville de Perpignan possède une statue de sainte Hélène qui porte à la main droite une custode renfermant trois épines de la couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« A la révolution de 1793, toutes les authentiques disparurent ; cependant l'existence de cette relique dans sa statue est relatée dans un inventaire du reliquaire de ladite église daté du 15 février 1775. Il est fait mention de la même statue & des dites reliques dans un autre inventaire des effets & autres objets de l'église de Saint-Jean, en date du 20 prairial an XII (9 juin 1803). »

COPIE DE L'AUTHENTIQUE JOINTE A LA SAINTE ÉPINE DE PISE.

« Raynierus Alliola, Dei & Apostolicæ sedis gratia archiepiscopus Pisarum, insularum Corsicæ, &c.

« Universis & singulis præsentes nostras inspecturis fidem facimus indubiam atque testamur, qualiter hæc infrascripta die recognita a nobis fuit insignis sacra reliquia de spinea corona Domini nostri Jesu Christi, sigillo Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Angeli Fraceschi, prædec. nostri signata, a remotis usque temporibus in ecclesia S. Mariæ de Spina nuncupata servata ; quare in novo reliquiario, ex ære deaurato confecto ac desuper quadruplici vitta serica rubri coloris colligato nostroque in cera rubra hispanica obsignato sigillo pro illius identitate collocavimus, & ad majorem Dei gloriam in eadem prædicta ecclesia reponendum curavimus, ad effectum illum publicæ fidelium adorationi exponendi. In quorum fidem has litteras nostro munitas sigillo expediri mandavimus.

« Datum Pisis, in archiepiscopali nostro palatio, hac die 26 januarii, anno 1824.

« RAYNIERUS, archiep. Pisarum. »

M. SAVI, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PISE, *à M. Rohault de Fleury, à Paris.*

« Je n'ai pu avoir que ce matin à ma disposition les deux reliques du bois de la sainte croix qui se vénèrent dans divers reliquaires à notre cathédrale. L'une d'elles est épaisse &

assez grosse pour se prêter aux observations à faire sur l'ensemble des fibres. L'autre est plus large, mais moins épaisse, & consolidée par une grosse couche de matière résineuse incolore, transparente & fragile comme du verre...

« J'ai pu prendre sur ces deux reliques des coupes en trois sens, c'est-à-dire : 1° une longitudinale sur l'axe; 2° une parallèle au plan tangent ou normale à la direction des rayons médullaires; 3° une normale à l'axe. J'en ai fait des préparations qui permissent, quand on le voudrait, de les soumettre aux observations microscopiques...

« D'après les observations déjà faites au palais archiépiscopal sur les morceaux que dom Paolo Codibo nous a dit provenir de la croix que l'on vénère à Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome, nous sommes à présent certains que l'instrument du supplice de Notre-Seigneur était en bois résineux; & je bénis la science qui nous donne par ses progrès & d'une manière bien imprévue un moyen de contrôle dans un objet qui intéresse la foi des chrétiens.

« ... Pour vous donner une garantie de plus dans mes recherches, je vous envoie les préparations mêmes que j'ai étudiées. Elles sont au nombre de onze, chacune porte un numéro qui renvoie à l'explication que je vous adresse en même temps.

« I. — Fragment d'une coupe dans l'axe longitudinal pris à la relique de *Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome.*

« *Première relique* ou bois de la sainte croix de *la cathédrale de Pise.*

« Le reliquaire ne porte pas les symboles de la Passion.

« II. — Deux coupes longitudinales suivant les rayons médullaires (coupe radiale); l'une des coupes montre la large ponctuation caractéristique des conifères.

« III. — Cinq fragments répétant la même préparation (numéro II).

« IV. — Deux fragments de la même relique. Le plus près du bord appartient à la coupe tangentielle.

« V. — Trois autres fragments même préparation (numéro IV).

« VI. — Deux autres obtenus par une coupe perpendiculaire à l'axe longitudinal...

« *Seconde relique de la cathédrale de Pise,* provenant de diverses origines, dans un reliquaire où sont figurés en relief les instruments de la Passion.

« VII. — Des coupes radiales prises dans deux fragments où sont très-visibles les ponctuations des conifères.

« VIII. — Deux autres obtenus par une coupe tangentielle. Comme au numéro IV, on voit les cellules & les extrémités des rayons médullaires.

« IX. — Deux autres, répétition de la précédente, numéro VIII.

« Les neuf préparations qui viennent d'être décrites ne peuvent laisser de doute qu'elles proviennent d'un bois du genre *Pinus,* famille des conifères. Des observations comparatives faites sur du bois du *Pinus pinaster* & du *Pinus picea* m'ont fait voir que leur structure était bien la même.

« Toutes mes préparations, excepté la première, ont été faites avec du chlorure de calcium... »

LI.

POITIERS. — MONSEIGNEUR PIE, ÉVÊQUE DE POITIERS,
à M. Rohault de Fleury.

« Poitiers, 18 octobre 1866.

« ... Depuis mon retour de Rome, j'ai à peine pu poser le pied ici. Nous n'avons point de reliques insignes de la croix dans ce diocèse, si ce n'est la relique envoyée à sainte Radegonde, & déposée à Sainte-Croix. Cette relique n'est pas d'une dimension très-notable; mais son caractère historique & liturgique (elle a donné lieu au *Vexilla regis*) l'a rendue très-célèbre. J'ai demandé qu'on fît une description exacte du reliquaire qui la renferme; c'est une plaque d'émail byzantine découpée de façon à laisser paraître la relique en forme de croix. Le morceau du saint bois est peu épais, mais assez large... »

LII.

PONTIGNY. — EXTRAIT D'UNE NOTE DE M. L'ABBÉ JOBIN, CURÉ DE NOLAY.

« Le jour où Pie VII de sainte mémoire fut violemment enlevé de son siége en 1809, pendant la nuit du 5 au 6 juillet, la terreur fut si grande dans la ville qu'un grand nombre de religieux s'enfuirent, abandonnant leurs couvents à la merci des troupes françaises qui y étaient déjà casernées. Des soldats s'emparèrent de plusieurs objets précieux parmi lesquels se trouvait un morceau considérable de la vraie croix pris dans le trésor de l'un de ces couvents. Le même jour il fut remis à Mme Gille, femme du chirurgien au régiment de La Tour d'Auvergne, par deux officiers qui connaissaient sa piété. Mme Gille rapporta à Tonnerre cette précieuse relique avec son authentique qui se perdit avec le temps & qu'on n'a pu retrouver. Les démarches de M. l'abbé Labosse, curé de Cerisey, auprès de Mgr l'archevêque de Sens, firent instruire avec beaucoup de soin la cause de ce bois sacré pour lui restituer une authentique qui lui fut en effet donnée par l'autorité diocésaine, & il put le considérer comme provenant en effet de la croix de Notre-Seigneur.

« La partie la plus considérable de cette relique a été donnée par l'abbé Labosse à la maison des missionnaires de Pontigny (Yonne).

« Elle se compose de divers morceaux qui ont été ajoutés les uns aux autres & disposés en forme de croix, dont la hauteur est d'environ 300^{mm}. La largeur du bois est de 15^{mm} & son épaisseur très-faible.

« Une autre partie se trouve à Tonnerre, où la famille de Mme Gille en a conservé un morceau important.

« Une partie de la relique provenant de la famille Gille & de l'abbé Labosse a été donnée à l'église de Nolay. M. le curé, l'abbé Jobin, distribue des parcelles & de la sciure du bois sacré aux fidèles qui concourent à l'embellissement de son église.

« Celle de Nolay est en forme de croix & se compose de quatre fortes parcelles. Le montant de la croix a 70^{mm} de haut, les bras en ont 50; la parcelle peut avoir 5 à 6^{mm} de large sur 2 ou 2^{mm} 1/2 d'épaisseur.

« Le bois est noir extérieurement, à l'intérieur cette couleur est moins foncée & tire un peu sur le jaune ou le roux. M. Labosse pensait que c'était du cèdre ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'aujourd'hui le bois est encore odorant & très-dur. »

LIII.

RAGUSE. — EXTRAIT D'UN MANUSCRIT DE M. LE CHANOINE STEFANO SCURLA, DU 12 MAI 1866, PORTANT CE TITRE : *Note sur des parcelles du bois de la vraie croix que l'on vénère à Raguse.*

I. — « Raguse est très-riche en reliques de la vraie croix, & la principale est sans contredit le magnifique fragment placé dans une croix d'argent, que l'on voit dans le reliquaire de la cathédrale.

« Quoiqu'il n'y ait pas de document public qui atteste sa provenance & nous assure de son authenticité, cependant les renseignements particuliers suffisent pour nous donner toute garantie à cet égard.

« Quelques écrivains du pays voudraient qu'elle vînt de Rome, & qu'elle ait été apportée dans notre ville par Paulimir Belo, quand sur la fin du xe siècle il partit de Rome, pour reprendre le trône de ses pères.

« ... Cependant... peu de personnes croient que ce soit ainsi que les précieux fragment ont été apportés à Raguse, & ils leur attribuent une autre origine.

« Crescimir III régna en Croatie de 1000 à 1035, & s'étant soumis à la suprématie de la Porte, il en reçut honneurs & secours. Son fils Étienne lui succéda, & dans une grande maladie il fit vœu de visiter l'église de Saint-Étienne, de la restaurer & de l'enrichir, & consacra à ces travaux une somme de 6000 hiperpères de Raguse. Après avoir recouvré la santé, il joignit à ces libéralités le don des terres de Bruno, Bergatto, Ombla, Gravosa, Malfi, & une partie de Gionchetto, avec la condition que dans toutes ces localités on élèverait une église en l'honneur de saint Étienne. On voit encore deux de ces églises à Ombla & à Malfi.

« Le roi étant mort vers 1050, sa veuve Marguerite, emportant avec elle ses trésors, se retira à Raguse, & donna à l'église de Saint-Étienne 200 livres d'argent pour y renfermer ses reliques & en outre deux morceaux de bois de la vraie croix. Elle prit ensuite le voile avec deux de ses demoiselles d'honneur, fit bâtir près de Saint-Étienne une chapelle dédiée à sainte Marguerite & fut ensevelie dans le cimetière de Saint-Étienne. Une inscription sur la façade de la petite église de Sainte-Marguerite, reconstruite en 1571 par le sénat de Raguse pour faire place à des fortifications, relate la tradition qui en attribue la fondation à cette reine.

« Presque tous les écrivains de Raguse s'accordent à dire que les deux morceaux proviennent d'elle.

« ... Ils ont été toujours conservés dans le reliquaire avec un grand soin, & ils figurent tous deux dans un inventaire de 1493. Depuis ce moment on n'en trouve plus qu'un, sans savoir comment l'autre a pu disparaître. Retirées des ruines, les saintes reliques, qui se conservaient dans la cathédrale, furent provisoirement placées dans le fort Revellino, puis transportées dans le chapitre des dominicains le dernier dimanche de juillet de la même année,

ainsi que l'écrit l'archidiacre Giorgi à l'abbé Étienne de Gradi, patrice de Raguse, bibliothécaire de la Vaticane, en date du 4 août 1667.

« Elles restèrent chez les dominicains jusqu'au moment où elles furent transférées solennellement, en 1785, dans la chapelle de la cathédrale.

« La richesse de ce trésor est vraiment remarquable, & l'abondance des saintes reliques qui sont conservées dans ce magnifique ouvrage d'or, d'argent, représentant des têtes, des mains, des pieds, des calices, des vases, &c., est tel que, sous ce point de vue, Raguse est vraiment distinguée des autres villes de la chrétienté.

« L'insigne relique de la vraie croix est renfermée dans une croix d'argent doré qui a 555^{mm} de haut, 450^{mm} de large. Sur les quatre angles, d'un côté on voit en relief les quatre évangélistes, au faîte saint Jean, dans le bas saint Luc, dans le bras droit saint Matthieu, & dans le gauche saint Marc. A l'envers on voit aussi quatre figures, c'est-à-dire au faîte la sainte Vierge & l'enfant Jésus, au bas sainte Claire avec un calice à la main, au bras droit saint Biagio qui tient la ville dans sa main, & au bras gauche saint Étienne, premier martyr, avec un encensoir. Dans le milieu de la croix il y a, du haut en bas, une ouverture longue de 255^{mm}, large de 120^{mm}, couverte des deux côtés par une glace garnie d'un treillis en argent doré, & où se trouve ce précieux bois que l'on peut voir ainsi des deux faces.

« Ce fragment, dont la plus grande hauteur est de 241^{mm}, & la largeur de 80^{mm}, est très-irrégulier, ainsi qu'on peut le voir par la figure. Les deux faces, vues de près, sont criblées de fentes dont les unes sont à peine visibles, & les autres ont de 2 à 3^{mm} de largeur.

« L'épaisseur du bois, autant qu'on peut en juger dans son irrégularité, est en moyenne de 25^{mm}.

« Sa couleur est celle de la châtaigne, très-foncée, presque noirâtre ; sa consistance est si forte que le fer le mieux affilé ne pourrait en enlever un morceau, sans le briser en parcelles irrégulières.

« On ignore quand le saint bois a été placé dans cette croix d'argent, cependant le travail doit en être très-ancien.

« Possesseurs de parties si considérables, on comprend bien que les Ragusains en aient détaché quelques-unes pour les placer dans des coffrets, des croix, des vases, des tablettes, qui sont consignés dans les divers inventaires du trésor & qui figurent notamment dans celui de 1844.

« 1° *Crux patriarchalis in tabula.* Très-petite table couverte d'une lame d'argent de 180^{mm}, sur 288^{mm}; on voit dans le haut, en bas-relief, deux anges, & dans le bas, à droite la sainte Vierge, & à gauche saint Jean. Dans le milieu de cette tablette une croix patriarcale de quelque mastic très-fendillé, où se trouve une parcelle très-petite de la vraie croix. Le travail doit être très-ancien.

« 2° *Crucis lignum in tabula cum lamina argentea.* Table couverte d'une lame d'argent de 220^{mm}, sur 375^{mm}, semblable à la précédente, avec cette différence que la croix du milieu est en bois dur, contenant dans le milieu de la traverse inférieure quelque minime fragment du saint bois.

« 3° *Signum crucis.* Coffret en forme d'ostensoir d'argent de 370^{mm} de hauteur, compris la base. Dans le milieu de ce coffret soutenu par un aigle, il y a un fragment du saint bois de 27^{mm} sur 32^{mm} de hauteur, qui devait avoir autrefois 47^{mm} de hauteur, parce que

dans le cordon de la soie orange avec lequel le bois est attaché on remarque un vide de 15^{mm} qui devait être occupé autrefois par la sainte relique. A l'envers le sceau du chapitre est imprimé sur de la cire d'Espagne.

« Ce fragment, qui était dans un coffret de bois doré, a été placé dans celui-ci le 29 mars 1743.

« 4° *Theca in forma pyxidis cum ligno sanctæ crucis & reliquiis plurimorum sanctorum martyrum.* Un très-minime morceau du saint bois.

« 5° *Crux patriarchalis lignea cum lamina argentea.* Croix patriarcale de 380^{mm} de hauteur, 130^{mm} à la traverse supérieure, & 180^{mm} à la traverse inférieure; le travail doit être très-ancien. Dans la partie supérieure de la croix il y a un vide en forme de croix où devait être placé le saint bois. Trois côtés manquent; il reste seulement la base, longue de 30^{mm}, large de 3^{mm}.

« Dans la partie inférieure de la croix il y a de même un vide en forme de croix où devait se trouver du saint bois. Il n'eñ reste que la traverse de 37^{mm} & une partie de la base de 25^{mm}. Cette perte doit être attribuée au peu de soin que l'on a pris de le garnir avec du verre ou autrement. La couleur en est beaucoup plus claire que celle de l'autre bois renfermé dans le reliquaire.

« 6° *Crux argentea.* Croix d'argent doré orné d'émail, travail très-ancien, privée de son bois.

« 7° *Crux argentea.* Croix également d'argent, d'un travail très-ancien, privée de son bois.

« 8° *Tabula lignea deaurata cum cruce Domini.* Petit cadre doré, avec une croix d'argent de 50^{mm} sur 60 & un très-petit fragment du saint bois. Elle a été transportée à la cathédrale du couvent des religieuses de Sainte-Marie.

« 9° *Crux argentea cum particulis ligni sacræ crucis.* Dans une croix de 260^{mm} sur 205, se trouve un fragment de la vraie croix de 67^{mm} sur 7^{mm} non couvert par du verre, & par ce motif plus clair en couleur que les autres fragments du saint bois.

« *Nota.* — Le fragment du saint bois qui se vénère dans la grande croix d'argent était plus grand autrefois. Le défunt évêque de Raguse, Thomas Gederlinich, en détacha une portion pour en faire présent au cardinal Jacques-Philippe Fransoni. Dans cette circonstance quelques personnes dévotes & beaucoup d'églises eurent la consolation d'en obtenir des parcelles.

« Le même évêque en donna ensuite un fragment à l'archiduc Maximilien, actuellement empereur du Mexique, qui le fit entourer de diamants, & qui, lors de son pèlerinage à Jérusalem, entre autres largesses, en fit hommage à la chapelle de Sainte-Hélène, pour le placer dans la croix que tient cette sainte. »

II. — « Outre l'insigne fragment du bois de la vraie croix & les autres parcelles qui se conservent dans le reliquaire de la cathédrale, on en voit un autre dans une croix d'argent apportée de Jérusalem par le frère Boniface de Stéphanisda, alors qu'il était gardien du saint sépulcre. Boniface, d'une très-grande science, avait étudié à Paris & fut condisciple de Sixte-Quint.

« Sous Paul IV, en 1555, il obtint la permission d'ouvrir le saint sépulcre, ce qui eut

alors lieu la première fois depuis sainte Hélène. Il y trouva trois morceaux de bois de la vraie croix enveloppés dans un voile très-fin, sans doute placés dans le sépulcre même par sainte Hélène; à peine le voile fut-il exposé à l'air, qu'il se défit comme une toile d'araignée, en laissant seulement quelques fils d'or qui étaient tissés avec ceux de lin.

« Il remit dans le sépulcre un morceau du saint bois, & obtint la permission de pouvoir distribuer le reste & de l'employer dans la chrétienté au profit de la terre sainte.

« Après avoir fermé le saint sépulcre, il rétablit dessus un autel, l'orna avec de précieux marbres & plaça dessus une pierre pour perpétuer la mémoire de ce fait, qui fut, avec toutes ses circonstances, enregistré dans les archives du saint sépulcre.

« Boniface divisa le saint bois en plusieurs parties dont il donna au souverain pontife Paul IV, au cardinal Caspio, au cardinal de l'Aracœli, à Philippe II, roi d'Espagne, comme bienfaiteur de la terre sainte.

« Il donna encore, en 1558, à l'empereur Ferdinand IV, à la république de Venise, des fragments de la colonne. Il en envoya aussi à Raguse, sa patrie, en y joignant un morceau du saint sépulcre. Devenu évêque de Stagno, il envoya à la cathédrale de Saint-Biagio à Raguse un morceau qu'il s'était réservé. »

III. — « Outre les fragments qui se conservent dans la cathédrale, il y en a un dans une croix patriarcale d'argent conservée dans le reliquaire des pères dominicains de Raguse. Cette croix est haute de plus de 19 pouces, la traverse d'en haut a 8 pouces, celle d'en bas 11 pouces 1/2; elle est ornée de roses & d'étoiles & d'inscriptions en lettres serbes d'où il résulte qu'au XIV[e] siècle, vers 1310, cette croix a été faite par l'ordre du roi Urôs & qu'un morceau du bois y fut placé par Grégoire II, évêque de Rassia (Servie), qu'elle fut réparée en 1548, & qu'elle appartenait au couvent des dominicains de Gravosa.

« On ne sait quand ni comment elle échut à ce couvent. Cerva suppose qu'elle aura été apportée à Raguse par quelque marchand de cette ville qui se trouvait dans la Servie ou l'Herzégovine, au moment de la chute de ce royaume. Cette croix resta dans le couvent des dominicains de Gravosa jusqu'en 1618, époque où, pour plus de sûreté, on la porta dans le couvent de ces pères qui est dans la ville, & jusqu'en 1714 on était dans l'usage de la porter à l'église de Gravosa au jour de l'Invention de la sainte croix, le 3 mai, pour l'exposer à la vénération des fidèles.

« Vers l'année 1697, la croix ayant été, suivant l'usage, transportée à Gravosa, pour la fête de l'église, un religieux du même ordre, à l'insu des autres pères, ouvrit la croix, en tira un fragment du vrai bois & le donna au baron Saponara, Napolitain, ambassadeur de l'empereur Léopold, résident à Raguse, en l'engageant à garder le secret, qu'il conserva en effet jusqu'à la mort du religieux. Après la mort de celui-ci, le baron Saponara, pour assurer l'authenticité de sa relique, s'adressa à Étienne de Biagio Tudissio, un des gardiens du trésor public, pour en obtenir le certificat. Alors la croix des dominicains fut ouverte en présence des religieux de l'ordre & l'on trouva qu'il y manquait un morceau en bas du montant de la croix elle-même; ils virent ainsi que leur croix avait été violée, & privée du morceau qui se trouvait entre les mains du baron. Ils décidèrent alors qu'on ne la transporterait plus à Gravosa. Les pères donnèrent de tout cela une attestation qui servit d'authentique à la croix volée.

« Cette croix d'Urôs, qui appartient aux dominicains, est pleine de fragments du saint

bois qui en occupent tout le vide. Le bois est de la même couleur que le fragment que l'on vénère dans la cathédrale & paraît être exactement de même nature.

« La largeur du montant est de 25^{mm}, l'épaisseur de 17^{mm}. »

M. LE CHANOINE SEURLA (*traduction*).

« Raguse, 22 juillet 1868.

« Très-cher monsieur,

« ... C'est à peine si j'ai terminé ces jours derniers l'impression de ma brochure sur le reliquaire de notre cathédrale; je vous en envoie un exemplaire, que je vous prie d'agréer en témoignage de ma profonde estime; j'y joins la traduction de la préface, ainsi que celle des passages où j'ai l'honneur d'en référer à votre autorité.

« Le Père prieur des dominicains m'a montré votre lettre dans laquelle vous lui demandiez des éclaircissements sur la croix d'Urôs. Je me suis chargé d'y répondre.

« 1° Je vous mande d'abord le dessin grandeur naturelle de ladite croix, qui confirme les mesures que je vous indiquais dans mes dernières lettres. — Vous trouverez à la page 108 de ma brochure la gravure de cette croix.

« 2° J'y joins une parcelle du bois de la sainte croix que j'ai pu obtenir des pères dominicains, & que j'ai enlevée moi-même de la croix d'Urôs. — Elle est détachée d'un fragment d'environ 30^{mm} de longueur, dont vous pourrez ainsi faire examiner la nature & sur laquelle vous voudrez bien me donner votre sentiment.

« A cette occasion, en ouvrant un côté de la croix, je me suis persuadé qu'un tiers à peine de ce reliquaire était encore rempli du saint bois, réduit en fragments plus ou moins considérables & reliés avec de la soie... »

Trésor de la cathédrale de Raguse. — Historique du bois de la sainte croix, du lange de Notre-Seigneur & des autres reliques relatives à la vie & à la mort de Notre-Seigneur, par M. le chanoine Seurla, 1868 (extraits de la préface).

« Toutes les personnes du pays ou de l'étranger visitant le trésor des saintes reliques de notre cathédrale demeurent surprises d'un tel monument de la piété de nos pères...

« Au printemps de l'année passée, une personne haut placée me demanda une relation sur le bois de la sainte croix que nous vénérons, pour la transmettre à l'hagiographe français M. Rohault de Fleury, qui depuis plusieurs années se livre à des études aussi sérieuses que persévérantes sur les reliques de la Passion de Notre-Seigneur.

« Je fis de mon mieux & je remplis ma mission aussi bien que le permit le peu de temps dont je pus disposer...

« Un tel jugement sur nos reliques... m'engagea à revoir mon premier travail, à le compléter par de nouveaux renseignements & à le rendre capable d'être publié, non comme œuvre littéraire, mais comme un simple exposé de la vérité... Tel a été mon unique but; si je l'ai atteint, il me servira de récompense. »

LIV.

ROME. — SAINTE-CROIX-IN-JÉRUSALEM. — *Copie de l'inscription relative au titre de la croix sur les murs de l'escalier qui descend à une porte de l'oratoire, à droite en entrant* (1).

« Sacra ulterior capella, dicta Hierusalem, quod beata Helena, magni Constantini mater, Hierosolymam rediens anno Domini CCCXXV, dominici trophæi insigniis repertis, in proprio eam cubiculo erexerit, terraque sancta montis Calvariæ navi inde adducta, supra quam Christi sanguis effusus fuit redemptionis humanæ pretium, cujusque vigore in cœlestem Hierusalem mortalibus aditus patuit, ad primum usque ad inferiorem fornicem repleverit, ex quo sacellum ipsum, ac tota basilica & universa urbs secunda Hierusalem meruit appellari; apud quam, & Dominus ad illius robur fidei in Petro iterum crucifigi voluit, ubique unius Dei veneratio, ac fides indeficiens, & Domini precibus, & Petri favore ad ultimum usque judicantis Domini adventum in urbe sublimi, & valente, ac inde veriore Hierusalem creditur permansura. Hunc ergo locum regina ipsa multis Christi & sanctorum reliquiis ornavit, & a B. Sylvestro, XIII kal. aprilis cum multiplici peccatorum venia visitantibus indulta, consecrari obtinuit. Inde centum fere labentibus annis, Placidius Valentinius III imperator, filius Constantii Cæsaris, Arcadii & Honorii imperatorum nepos ex sorore Galla Placidia, filia magni Theodosii Hispani, in solutionem voti sui, ac matris Placidiæ, & Honoriæ sororis, opere vermiculato eam exornavit. Inde quasi mille centum annis evolutis, titulus sanctæ crucis ab Helena Romam delatus, qui supra arcum majorem istius basilicæ in parva fenestra, plumbea theca, muro lateritio clausus tamdiu latuerat, musivis tamen litteris ad extra id referentibus, quod illic titulus staret; quæ quum litteræ, præ vetustate, vix legi poterant, sedente Innocentio octavo, sapientissimo pontifice, anno Domini MCCCCXCII, pontificatus sui anno octavo, cum bonæ memoriæ R. D. Petrus Grandisalvius de Mendoza, nobilissimus cardinalis Sanctæ Crucis in Hierusalem, Toletanus primas, tectum basilicæ istius & musivas illas litteras fenestræ reparari faceret, fabris bitumen quo litteræ figebantur indiscrete diruentibus, aperto fenestræ foramine, contra eorum & cardinalis beneplacitum, gloriosus titulus veræ crucis post tot annos ab Helena visibilis apparuit... eaque die magna gravata olim dicta Hilliberia a filia regis condita & appellata, deinde sub Christo sincere mente Deum reverens, tum post cladem Hispaniæ a Mahumetanis Africanis sub Roderigo rege illatam multo tempore Mahumetis militiæ serviens, tandem Ferdinando & Helisabeth sacris conjugibus, Hispaniorum rege & regina, catholicis valida illam tunc obsidione cingentibus dedita illis Romæ nunciatur ut, apparente signo Filii Dei in urbe, quæ universum orbem refert, simul contra Mahumetum præcipuum Christi hostem victoriam insignem nunciari contingeret, ac inde in memoriam utriusque tam præclari divini mysterii una die Romæ relati, Innocentius ipse hanc basilicam cum senatu devotissime visitavit... »

BULLA ALEXANDRI VI, PAPÆ, DE INVENTIONE TITULI CRUCIS DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI (2).

« Alexander episcopus, servus servorum Dei, universis Christi fidelibus præsentes inspecturis salutem & apostolicam benedictionem.

(1) Niquet, ch. XXIV, Anvers, 1670, p. 152, corrigée d'après M. l'abbé Piolin.
(2) Niquet, *ibid.*, p. 156.

« Admirabile sacramentum vivificæ crucis, cujus signum erit in cœlo, dum Dominus ad judicandum venerit, intra nostræ mentis arcana revolventes & pia consideratione pensantes quod in ligno ejusdem sanctissimæ crucis Dominus noster Jesus Christus pro humani generis salute mortem subire non abnuit, ut nos de morte ad vitam revocaret, dignum, immo potius debitum reputamus ecclesias & loca sub ipsius sanctissimæ crucis nomine dedicata, & præsertim in urbe consistentia, gratiosis indulgentiarum & remissionum muneribus decorare ; ut per hoc & tanti sacramenti jugis memoria in mentibus Christi fidelium permaneat, & ipsi Christi fideles, ipsius Domini gratia eos præveniente, felicitatis præmia consequi mereantur æternæ. Cum itaque nuper, videlicet anno a nativitate ejusdem Domini nostri Jesu Christi millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo, ultima dominica mensis januarii, dum bonæ memoriæ Petrus, tituli Sanctæ Crucis in Hierusalem cardinalis, qui tunc in humanis agebat, eamdem ecclesiam digno ornatu reparari faceret, in altiori parte testitudinis dictæ ecclesiæ repertus fuerit titulus, hebraïcis, græcis & latinis, qui supra caput Domini nostri Jesu Christi, dum in ligno ejusdem sanctæ crucis pendebat, appositus exstitit, & ipse titulus nunc in eadem ecclesia debita cum veneratione observetur & custodiatur; Nos in cruce hujusmodi sancta cum apostolo gloriantes, & satagentes alios ad glorificationem ipsius invitare, ut vitalis ligni pretio vitæ æternæ suffragia consequantur, ac cupientes ut ecclesia prædicta, quæ nunc titulus dilecti filii nostri Bernardini, ejusdem ecclesiæ Sanctæ Crucis in Hierusalem presbyteri cardinalis, existit, congruis frequentetur honoribus, & ipsi Christi fideles eo libentius devotionis causa ad eamdem ecclesiam confluant, quo, ex hoc ibidem dono cœlestis gratiæ uberius conspexerint se refectos, de omnipotentis Dei misericordia, ac beatorum Petri & Pauli apostolorum ejus authoritate confisi, omnibus & singulis Christi fidelibus utriusque sexus vere pœnitentibus & confessis, qui ecclesiam ipsam in ultima dominica mensis januarii cujuslibet anni, a primis vesperis usque ad occasum solis ipsius dominicæ, devote visitaverint, annuatim omnium peccatorum suorum remissionem, authoritate apostolica, tenore præsentium concedimus & elargimur, præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Volumus autem quod si alias visitantibus dictam ecclesiam, alia indulgentia in perpetuum vel ad certum tempus nondum elapsum duratura, eadem die per nos concessa fuerit, præsentes litteræ nullius sint roboris vel momenti.

« Datum Romæ apud Sanctum Petrum, anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto, quarto kalendas augusti, pontificatus nostri anno quarto. »

MONSEIGNEUR GALLOT, CAMÉRIER D'HONNEUR DE S. S., A ROME,

A M. Rohault de Fleury, à Paris.

« Rome, le 22 mars 1867.

« Monsieur, j'ai vainement cherché à Rome un dessin de la sainte lance, quoiqu'on m'ait dit qu'il en existait un. Mais comme on m'avait dit aussi que dans les cryptes de Saint-Pierre il se trouvait une peinture à fresque représentant exactement cette précieuse relique, je suis descendu, & j'ai trouvé, en effet, dans la chapelle dite des *partorienti*, la fresque qui reproduit le dessin de l'autel de la sainte lance existant autrefois dans l'ancienne basilique, & celui du fer de la lance même, qu'on m'a assuré être de même forme & de même dimension que celui qui fait partie des grandes reliques. J'ai copié ce dessin aussi exactement qu'il m'a été possible, & j'ai pris les dimensions des points principaux; le cro-

quis ci-joint vous donne, monsieur, le résultat de ce petit travail. Je souhaite qu'il vous soit agréable & qu'il puisse remplir vos vues.

« Veuillez croire que je m'estimerai toujours heureux, si l'occasion se présente, de m'associer, en quelque manière, aux intéressantes & saintes études qui occupent si utilement vos loisirs. »

M. LE CHANOINE BARBIER DE MONTAULT, A ROME.

« Rome, le 7 février 1867.

« Monsieur, j'ai reçu, avec votre lettre du 12 janvier, le dessin, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, de Jésus portant sa croix. Vous avez eu parfaitement raison de croire que je prendais intérêt à la suite de vos travaux.

« J'ai porté aussitôt vos deux dessins à Mgr de Mérode, qui a trouvé fort curieuses les explications que je lui ai données à ce sujet.

« Sa Grandeur m'a promis formellement qu'à la prochaine occasion elle contrôlerait elle-même sur place votre calque de la sainte lance, qu'approximativement elle trouve conforme à l'original; mais ce ne pourra pas être maintenant avant la semaine sainte. Vous aurez alors toutes les dimensions mesurées au mètre...

« Monseigneur m'a affirmé aussi que le voile de la Véronique était si noir qu'on n'y distinguait absolument rien. Ce qui, outre l'encadrement de métal qui contourne la figure, augmente encore la confusion, est une résille à mailles espacées, placée là dans le but d'empêcher le linge de tomber par morceaux.

« Dans les souterrains de Saint-Pierre existe une peinture qui est censée représenter la sainte lance; si mes souvenirs sont exacts, je ne la trouve pas identique, au moins de dimension, avec votre calque.

« Je crois vous avoir dit, monsieur, que la pointe est à Ancône. Mon frère, qui habite Poitiers, en a rapporté de Rome un ancien *fac-simile* en argent, avec authentique. Il pourrait vous le communiquer au besoin, si vous n'aimez mieux recourir directement à la relique d'Ancône.

« Le directeur de la *Correspondance de Rome* a été également très-vivement intéressé par vos deux planches, & il a pris des notes, sans doute dans l'intention de tenir ses lecteurs au courant de vos utiles découvertes.

« Veuillez agréer, monsieur, &c... »

Voici ce qu'on lit dans une notice distribuée à Rome concernant la Scala santa :

Succinta relatione della capella detta sancta sanctorum.

« .... Il pontefice Sisto V di eterna memoria per accrescere sempre piu decoro, e venerazione ad on luogo si santo, si fece lateralmente costruire due magnifiche capelle; dedicata l'una al glorioso martire S. Lorenzo, e l'altra a S. Silvestro papa, i cui altari sono privilegiati in perpetuo. Vi costrui inoltre in magnifico portico con cinque ordini di scale; e quindi nell' ordine medio vi fe trasportare, e collocare la Scala santa nell' anno 1589. La quale per lo innanzi era situata presso la patriarcale basilica Lateranense.

47

« Non minore a quella di Sisto V e stata la pieta, e munificenza del regnante sommo gerarca della chiesa l'immortale Pie IX. A vieppiu abellire, & tutelare cotal santuario, muni di muro le cinque grandi aperture del postico soggetto per l'innanzi a tutte le intemperie delle stagioni : rinnuovi il pavimento di esse con lastre simmetriche di vario marmo : colloco lateramente al principio della Scala santa due magnifici molto eleganti, e ben indicati gruppi di marmo esprimenti l'uno Giuda che tradisce il divin Maestro : l'altro Pilato che mostra al popolo Gesu Nazareno (lavoro del ch. scultore Ignazio Jacometti). Costrusse di nuovo le due grandiose scale adiacenti immediamente alla Scala santa. Finalmente volle che non piu secolari Romiti, ma bensi una corporazione religiosa, quale si e quella de PP. Passionisti, avesse in seguito a custodire il santuario, cosi rinomato e celebre per le memorie dell' appassionato Signore. A tal effetto nell' anno 1854 eresse da fondamenti una convenevole, e decorosa abitazione annessa al santuario medesimo.

« L'acquisto poi del pregiato monumento di religione, come si e quello della Scala santa, e devato all' insigne pieta della madre del Gran Costantino, S. Elena imperatrice, che circa l'anno 326 da Gerusalemme la fece trasportare in quest alma citta di Roma.

« E la Scala santa una della sacre memorie della Passione di N. S. Gesu Christo, ed e meritevole di specialissima venerazione; dappoiche piu volte nel pretorio di Pilato, cui apparteneva, fu salita dallo stesso divino Redentore, & consacrata dal suo sangue preziosissimo nelle ultime ore di sua vita, ed e tuttavia il concorso de fedeli di ogni ceto, & condizione, che con singolare devozione si fanno a salirla inginocchioni.

« Ad eccitare poi sempre piu la pieta de fedeli a sipio, ed utile esercizio, san Leone Papa IV circa l'anno 850 e Pasquale II con bolla de 5 agosto 1100, che si conserval nell' archivio della basilica Lateranense, concedettero l'indulgenza di nove anni per ciascun de 28 gradini della Scala santa ogni volta, che con cuore contrito la saliranno ginocchioni, orando, o meditando la Passione santissima del N. S. Gesu Christo. »

LE CARDINAL ASQUINI, *à M. Rohault de Fleury.*

« Dal Palazzo Sforza-Cesarini, 1° marzo 1866.

« Si è dato premura il sottoscritto di parlare oggi stesso col Rev° P. abbate Cesari, presidente dell' ordine Cistercense, onde favorine la signoria vostra in cio che riguarda gli studi sacri, a quali ella si e cosi nobilmente applicato. Siccome la basilica di S^a^ Croce in Gerusalemme, ove sono venerati le insigni reliquie del Salvatore, è affidata al sudetto ordine, cosi il sunnominato P. presidente ha promesso allo scrivente di prestarsi a fine di agevolarse la visita che ella desidera di fare a quelle SS. reliquie. Il detto P. abbate per tanto starà attendendo la signoria vostra nel monasterio di *S. Bernardo alle Terme* tutti li giorni delle ore 7 alle 9 del mattino, e la domenica fino a mezodi, perche ella sia servito nel miglior modo possibile.

« Voglia ella pertante aver la bonta di portarsi nel sullo dato monasterio di *S. Bernardo alle Terme;* e chi scrive cal piu vivo desiderio che ella resti sodisfatta approfitta dell' occasione per esternare a lei ed a Sig^r^ suo figlio i sensi della sua particolar stima.

« H^ssmo^, &c... F. card. ASQUINI. »

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE S. E. LE CARDINAL DOM PITRA

A M. Rohault de Fleury.

« Rome, 18 janvier 1869.

« ... Le Saint-Père n'avait perdu ni votre souvenir ni une attention spéciale aux travaux si importants, si intéressants de M. de Fleury sur l'authenticité des reliques de la Passion. Une mention récente des journaux m'a donné occasion d'insister sur ce point, & de faire mieux ressortir la direction aussi distinguée que désintéressée des études & des publications qui portent votre nom.

« C'est avec effusion que Sa Sainteté a daigné étendre sa bénédiction apostolique sur toute la famille. »

LV.

SAINT-DIÉ. — M. BALLAND, CHANOINE SECRÉTAIRE, *à M. Rohault de Fleury.*

« Saint-Dié, 6 avril 1868.

« Monsieur, notre diocèse n'est malheureusement pas riche en reliques de la Passion de Notre-Seigneur. Un certain nombre de paroisses & des particuliers possèdent des parcelles microscopiques du sacré bois de la vraie croix. La plus considérable est celle qui est échue à notre cathédrale. J'ai l'honneur de vous en donner sur une feuille ci-jointe la description & la provenance.

« Si les autres parcelles répandues dans le diocèse étaient réunies, elles ne formeraient peut-être pas le volume de celle-ci. Je ne connais pas dans nos églises d'autres reliques des instruments de la Passion. Nos anciennes abbayes pouvaient en avoir, mais que sont-elles devenues? Je l'ignore.

« Je suis chargé, monsieur, de vous offrir les félicitations de Mgr notre évêque à l'occasion de votre pieuse & difficile entreprise. Veuillez permettre que j'y joigne les miennes... »

Description de la relique donnée à Mgr Jacquemin, évêque de Saint-Dié.

Longueur de la grande branche 20mm; longueur des petites branches, 6mm; largeur de la parcelle dans les trois branches, 3mm; épaisseur, 1mm. — Couleur brune; densité moyenne; fil sinueux; aspect ressemblant à du palissandre vieux.

PAROISSE SAINT-SÉVERIN (Paris).

Note historique de la relique incluse dans le médaillon appliqué sur la présente croix.

« Saint-Dié, 6 août 1868.

« La portion du bois sacré de la croix conservée & honorée dans la Sainte-Chapelle du Palais avant la Révolution, fut recueillie par une personne très-digne de foi, lors de la spoliation de cette antique chapelle, & confiée à M. de Beaulieu, ancien chanoine régulier de Sainte-Geneviève, & depuis évêque de Soissons.

« Au mois de novembre 1820, M. Siret ayant été nommé à la cure de Saint-Séverin, M. de Beaulieu, son ami & confrère de congrégation, lui donna ce qui lui restait de ce bois

précieux, avec l'intention expresse qu'il en serait fait un reliquaire pour l'église de Saint-Séverin. Ce reliquaire exécuté fut d'abord scellé du sceau du pieux évêque.

« En 1828, au commencement de février, l'authenticité de la relique ayant été reconnue par Mgr l'archevêque de Paris, une partie du bois sacré en a été extraite pour Mgr (Jacquemin) l'évêque de Saint-Dié, incluse dans un médaillon semblable à celui de la croix de Saint-Séverin, & l'un & l'autre médaillon ont été scellés du sceau de Mgr l'archevêque, qui a bien voulu en donner des actes authentiques, signés de lui, contre-signés de son secrétaire, ce que j'affirme & déclare conforme à la vérité.

« Fait ce 28 janvier 1828.

« Siret, curé de Saint-Séverin, chanoine honoraire de Saint-Dié. »

LVI.

SAINT-FLORENT. — *Rapport sur la vraie croix découverte à Saint-Florent le 23 avril 1858, par M. le chanoine Barbier de Montault* (1).

« ... La découverte dans l'église de Saint-Florent, près Saumur, d'une parcelle considérable du bois de la vraie croix compte parmi les événements aussi importants que mémorables des annales de l'église d'Angers.

« ... Le jeudi 22 avril de cette année (1858), en vertu d'une délégation spéciale de Mgr l'évêque d'Angers, j'ouvrais la châsse de bois placée sous le maître-autel de l'église paroissiale de Saint-Florent-lès-Saumur, & j'y constatais d'une manière positive une partie considérable des corps de saint Florent, confesseurs, & de saint Méan, abbé. Le vendredi 23, vers midi, continuant l'examen des reliques que renfermait la châsse, je trouvai un suaire de soie rouge plié en carré & cousu tout autour. Ce suaire contenait plusieurs ossements, un peu de poussière, & un petit sac en velours rouge de Gênes.

« ... Or, dans cette bourse il y avait trois dents, de l'espèce de celles nommées canines, un morceau de la vraie croix & un parchemin formant authentique. D'après ce parchemin, tout doute était levé. L'église paroissiale avait hérité de l'abbatiale bénédictine d'un morceau insigne de la vraie croix...

« ... Voici la traduction littérale de cette précieuse authenthique... « In hac cruce « continetur de ligno sanctæ crucis, de sepulcro Domini, de lapide in quem sanguis Domini « cecidit, de corpore, &c... »

« Ce texte... prouve une possession constante, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, d'une parcelle considérable de la vraie croix & de divers ossements de martyrs...

« J'ai soumis à des naturalistes distingués la parcelle de la vraie croix trouvée à Saint-Florent, afin de savoir quelle était l'essence de son bois. Ils inclinèrent à y reconnaître du cèdre qui, à raison du milieu dans lequel il a été placé jusqu'à ce jour, a conservé toute sa fraîcheur...

« La relique a été conservée dans la famille Lebœuf, qui la restitua enfin à l'abbaye de Saint-Florent en 1693. »

(1) Extrait de la *Revue d'Anjou & du Maine*, t. II.

LVII.

SENS. — M[gr] Joly, archevêque de Sens, ayant chargé M. Lefort, archiprêtre, de m'envoyer les renseignements que je lui avais demandés, celui-ci m'écrivit le 17 octobre 1865 :

« ... J'ai l'honneur de vous adresser les croquis que vous me demandez. La grande relique donnée par Charlemagne est enchâssée dans un reliquaire qui permet difficilement d'en prendre les mesures bien exactes; vous pouvez regarder néanmoins celles qui sont cotées comme approchant le plus possible de la vérité.

« La petite relique donnée par saint Louis est plus facile à dessiner & à mesurer.

« Le bois des deux reliques est identiquement semblable d'essence. La couleur est celle du cèdre, mais tellement vieilli qu'il ne ressemble à aucun autre bois auquel vous pourriez le comparer.

« Depuis quelques années on ne peut montrer ces reliques qu'en présence d'un prêtre qui place les vraies croix entre deux cierges allumés; le prêtre est obligé à rester présent pendant l'opération... »

Extrait de la description du trésor de l'église métropolitaine & primatial de Sens.

« La métropole de Sens a été de tout temps célèbre entre les métropoles des Gaules par son antiquité & romaine & chrétienne, par les pieux souvenirs qui se rattachaient à son berceau & par la série des saints évêques qui ont occupé son siége pendant les huit premiers siècles. Elle a donné des papes à l'Église; plusieurs conciles s'y sont tenus, entre autres celui où Abailard fut confondu par saint Bernard; &, jusqu'à Louis XIII, le siége de la capitale du royaume compta parmi ses sept suffragants.

« Nos souverains l'affectionnaient particulièrement; Charlemagne y avait établi une de ses trois écoles de chant; Robert le Pieux venait y satisfaire sa piété dans des occasions solennelles; saint Louis y fit bénir son union avec Marguerite de Provence, & plus tard venait y recevoir la fameuse couronne d'épines qu'il avait retirée des mains des Vénitiens; enfin on a vu, il y a quelque quatre-vingts ans, le vertueux dauphin, fils de Louis XV, demander en mourant à être inhumé dans le chœur de la basilique.

« Des libéralités des papes & des rois naquit le trésor de la métropole, qui, dans ces temps de foi & de ferveur, consistait essentiellement en parcelles de la croix & des instruments de la Passion du Sauveur, & en restes (*reliquiæ*) des corps des saints martyrs & des saints évêques. Avant la révolution de 1793, ce trésor possédait déjà bon nombre d'objets précieux; mais il était destiné à recevoir plus tard de nouvelles richesses de ce genre, par la cause même qui semblait devoir disperser & anéantir toutes celles que possédaient la ville & la banlieue.

« Non loin des murs de la ville existaient deux monastères célèbres : celui de Saint-Pierre-le-Vif & celui de Sainte-Colombe. Le premier avait été bâti au VI[e] siècle par Théodechilde, fille de Clovis, tout près de la crypte & chapelle Saint-Sauveur [1], qui renfermait

(1) Elle a pris plus tard le vocable de Saint-Savinien-des-Champs : elle subsiste encore aujourd'hui.

les corps des apôtres du pays, Savinien, Potentien & leurs compagnons, martyrs. Vers le milieu du IXe siècle, on commença à lever ces corps, pour satisfaire ou ranimer la piété des peuples, & on les plaça dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, où vinrent successivement se réunir les restes d'autres martyrs du pays sénonais, qui avaient souffert sous l'empire d'Aurélien, & de plusieurs saints archevêques de Sens primitivement inhumés hors des murs, & qu'on voulut soustraire aux profanations des barbares qui désolaient la France. Le monastère de Saint-Pierre-le-Vif devint donc comme le dépôt général de ces reliques, auxquelles on attachait tant de prix, & elles y étaient d'autant plus en sûreté que les religieux possédaient une autre église *intra muros*, appelée Saint-Pierre-le-Donjon, espèce de château fort où, à la première apparence d'invasion, ils renfermaient ce qu'ils avaient de plus précieux.

« Le second monastère, celui de Sainte-Colombe, avait été fondé à une demi-lieue de la ville par Clotaire II, en 620, sur le lieu où la jeune vierge avait souffert le martyre, sous Aurélien (275). Ce monastère était en possession des restes de cette sainte, dont le tombeau fut plus tard enrichi d'or & de pierreries, aux frais du roi Dagobert, par saint Éloi, évêque de Noyon, alors administrateur de ce monastère (645). En 623, saint Loup, archevêque de Sens, prélat en grande vénération dans l'esprit des peuples, y avait été inhumé; &, plus tard, ses os, réunis dans une châsse, vinrent prendre place à côté de ceux de sainte Colombe. Les ducs de Bourgogne avaient ce monastère en grande vénération; on cite parmi eux Hugues, dit l'Abbé, qui était, lors de son décès (888), abbé de Sainte-Colombe-lès-Sens & de Saint-Germain-d'Auxerre. Raoul, qui fut roi entre Charles le Simple & Louis d'Outre-Mer, fut inhumé dans l'église (936), ainsi que plusieurs autres ducs de Bourgogne. Ce monastère fut pillé, en 1567, par les calvinistes; mais de pieuses libéralités rendirent aux châsses des saints leur antique splendeur.

« Ces deux monastères étaient, en dernier lieu, possédés par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui apportaient les plus grands soins à la conservation, non-seulement des reliques qui composaient leur trésor, mais encore de tous les documents authentiques, tels que procès-verbaux de visite & de translation, & inventaires qui constataient leur origine, leur existence & les vicissitudes qu'elles avaient éprouvées dans la succession des âges.

« Lorsqu'à la suite de la suppression des ordres religieux, il fut ordonné, en 1793, que toutes les matières d'or & d'argent qui ornaient les églises seraient enlevées & portées au Trésor public, il sembla que le moment était arrivé qui allait voir disperser & anéantir tous ces précieux restes conservés avec tant de soins depuis près de dix siècles. Il en fut autrement. Dieu suscita d'honnêtes citoyens de Sens qui eurent le courage & l'intelligence de sauver tout ce que renfermaient les châsses & les reliquaires, sans éveiller la susceptibilité des agents de l'autorité, qui se contentèrent d'emporter les matières précieuses, en dédaignant le reste. D'un côté, ce furent MM. Hédiard & Dérouet qui enlevèrent de la métropole, & cachèrent soigneusement dans la maison du premier des deux toutes les reliques de son propre trésor, puis celles de Sainte-Colombe que le cardinal de Brienne, archevêque de Sens, y avait fait apporter depuis peu de temps. D'un autre côté, ce furent MM. Thomas, orfévre, & Macé qui parvinrent à retirer la nuit, du trésor de Saint-Pierre-le-Vif, les nombreuses reliques & toutes les châsses en bois qu'il renfermait, & les déposèrent dans l'église de Saint-Pierre-le-Rond, paroisse de la ville, dont le premier de ces deux messieurs s'était rendu adjudicataire pour la sauver de la démolition. Tous ces objets, accompagnés des do-

cuments authentiques qui les concernaient, ont été fidèlement gardés dans les lieux où les avaient placés leurs pieux détenteurs, d'abord pendant la période de 1793 à 1803, époque où ils furent représentés à Mgr de la Tour-du-Pin-Montauban, évêque de Troyes, qui en fit reporter plusieurs à la métropole. Un des premiers soins de Mgr Joly, après la prise de possession de son siége, à été de procéder à la vérification & à l'inventaire de toutes les richesses léguées par la piété de nos pères, de faire placer successivement dans des châsses décentes les reliques qui en étaient dépourvues & de réparer les anciennes, autant que le permettraient les ressources pécuniaires de la fabrique. Sur le rapport d'une commission d'ecclésiastiques instituée par lui, Monseigneur a, le 6 août 1844, déclaré authentiques soixante-deux reliques distinctes, dont une partie assez notable se voit aujourd'hui au trésor, en attendant qu'on ait les moyens d'y disposer convenablement les autres qui sont restées sous la garde de M. le chanoine chef de la maîtrise. Toutes les châsses & tous les reliquaires en place sont scellées du sceau de l'archevêque, & renferment le procès-verbal de vérification & de translation... »

GRANDE ARMOIRE O CRUX AVE.

« Un crucifix en ivoire, du fameux sculpteur Girardon de Troyes, ayant 540^{mm} de hauteur. On trouve dans cet admirable morceau de sculpture la beauté & la noblesse de l'expression jointes à une savante étude & au fini parfait des détails... »

GRANDE ARMOIRE INFÉRIEURE.

Tablette intermédiaire.

« ... A droite une grande croix en argent dans laquelle est enchâssé un reliquaire en or renfermant un *morceau de la vraie croix*, de 340^{mm} de long. Ce reliquaire est enrichi de perles fines, de rubis & de saphirs. Le morceau de la vraie croix qu'on y voit a été extrait d'une châsse renfermant le corps de sainte Paule, donné par Charlemagne à son cousin Magnus[1], archevêque de Sens.

« ... A gauche, un petit reliquaire en bronze doré renfermant *une épine* de la sainte couronne, donnée par Louis IX. Ce saint roi, accompagné de l'aîné de ses frères, Robert comte d'Artois, & de sa mère Blanche de Castille, vint à Sens recevoir la sainte couronne d'épines qu'il avait retirée des mains des Vénitiens. Ces deux princes, nu-pieds & en tuniques blanches, la prirent sur leurs épaules & la portèrent ainsi à l'église métropolitaine de Saint-Étienne, au milieu du clergé qui vint au-devant en procession... »

Tablette supérieure.

« ... Le plus ancien des procès-verbaux renfermés dans cette châsse date de 1095 : il est de Richer, archevêque de Sens, & il constate que le corps de sainte Paule a été donné par Charlemagne à son cousin Magnus, archevêque de Sens, & qu'à cette relique en sont jointes d'autres provenant de la même source, entre autres un *morceau de la vraie croix*: c'est ce morceau qu'on a placé dans le beau reliquaire enchâssé dans une croix d'argent, dont il a été parlé ci-dessus. »

(1) Ce Magnus était-il réellement parent du grand empereur? Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que sur un inventaire des reliques en date de 1065, que l'on possède encore, il est qualifié *consobrinus imperatoris Caroli Magni*.

LVIII.

TOULOUSE. — JARDIN DES PLANTES DE LA VILLE DE TOULOUSE.

A Monseigneur l'archevêque de Toulouse.

« Toulouse, 1er décembre 1869.

« Monseigneur, pour répondre à l'honorable mission que Votre Grandeur a bien voulu me confier, je me suis rendu hier à Saint-Sernin pour procéder à une description aussi complète que possible de la sainte épine appartenant à l'insigne basilique. Le procès-verbal de cet examen a dû vous être adressé ; il signale les caractères précis de cette relique.

« Toutefois une question intéressante, celle de la nature spécifique de l'épine, c'est-à-dire de l'espèce d'arbre ou d'arbuste à laquelle on peut la rapporter, ne devait pas y trouver place, car elle nécessite quelques développements particuliers.

« Les personnes étrangères à l'étude des végétaux, ignorant qu'un assez grand nombre d'arbres ont des épines semblables, se figurent qu'un botaniste ne doit éprouver aucun embarras à cette détermination. Or, dans la seule collection que renferme l'école botanique du jardin des plantes de Toulouse, j'ai pu recueillir sur trois arbres différents, des épines dont les caractères ont la plus grande analogie avec ceux de la relique de Saint-Sernin. Ce sont : deux *Cratœgus* ou épines (*Cratœgus cordata, Cratœgus parvifolia*) désignés au jardin sous les noms de *Meipilus acerisolia* & *tomentosa*; un *Gleditschia* ou févier (*Gleditschia sinensis*).

« Les deux espèces de *Cratœgus* citées appartiennent à l'Amérique septentrionale. Mais j'ai tout lieu de penser que quelques espèces de *Cratœgus* croissent en Syrie & que c'est à une d'elles qu'a été empruntée l'épine qui nous intéresse.

« Deux arbres épineux croissant en Orient ont reçu le nom vulgaire d'épine du Christ.

« L'un, originaire aussi du midi de la France, est le *Paliurus aculeatus* ou porte-chapeau; l'autre, spécial au Levant, est le jujubier épine du Christ (*Zizyphus spina Christi* ou *Rhamnus spina Christi* de Linné). On lit à la suite de la description de ce dernier arbre dans *le Botaniste cultivateur* de Dumont de Courset, t. VI, p. 266 : « Il est probable que c'est de « ses rameaux qu'on a fait la couronne d'épines de Jésus-Christ, au lieu de ceux de paliure « auquel on l'attribue. »

« Je dois faire remarquer que, soit dans le paliure, soit dans le jujubier cités, les épines sont courtes, fortement courbées & toutes différentes de la sainte épine de Saint-Sernin, qui est deux fois plus longue qu'elles & presque droite.

« Je serais heureux, Monseigneur, si ces détails étaient de nature à vous satisfaire.

« J'ai l'honneur d'être... De Clos. »

Procès-verbal sur parchemin de l'ouverture du reliquaire de la sainte épine du Seigneur.

L'an mil huit cent soixante-cinq, & le trentième jour de novembre, nous soussigné, Théodore de Lartigue, curé de l'insigne basilique Saint-Sernin, délégué à cet effet par Mgr Florian Desprez, archevêque de Toulouse, avons procédé, après les prières préparatoires,

à l'ouverture du reliquaire contenant une épine de la couronne du Seigneur, en présence de MM. Roux, Marceille, Casties, Justrobe, vicaires de ladite basilique; de MM. Miracle, prêtre auxiliaire, & Sabathié, sacristain de ladite église; après avoir rompu les fils de soie rouge fermant le tube cannelé en cristal où était renfermée l'épine de la sainte couronne, le reliquaire ayant été ouvert, nous avons constaté ce qui suit : la longueur de l'épine en dehors du support est de 41^{mm}, le support dans lequel l'épine est enfermée par sa base a en longueur 15^{mm}. L'épine paraît cylindrique-conique, en forme d'aiguille, à pointe un peu émoussée, à surface lisse, bien que recouverte de poussière blanche. Le diamètre transversal de l'épine, à sa base hors du support, a 1^{mm} 1/2 ; l'épine présente une très-légère courbure ; sa couleur est de brun-châtain. Nous déclarons qu'il n'a pas été possible d'avoir les renseignements plus précis à cause de la forme du reliquaire qu'on ne pouvait mieux ouvrir sans s'exposer à endommager la sainte épine de la couronne du Seigneur; après avoir constaté ce qui précède, nous ajouterons que nous avons remis les fils de soie pour refermer le reliquaire.

En foi de ce, nous avons fait le présent procès le trentième jour du mois de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent soixante-cinq. Une copie du présent est enfermée dans le reliquaire susdit. Une autre copie se trouve dans les archives. Et a signé avec nous M. Clos, professeur à la faculté des sciences, qui nous a aidé dans l'examen qui a été fait avec le plus grand soin.

F. Roux, *vic. S.S.*, — L. Marceille, *vic. S.S.*, — L. Casties, *vic. S.S.*, — G[n] Justrobe, *prêtre, vic. S.S.*, — Sabathié, *sacristain*, — Miracle Joseph, *prêtre*, — De Lartigue, *curé doyen de Saint-Sernin*, — De Clos.

LIX.

TRÈVES. — M. Legentil *à M. Rohault de Fleury.*

« Trèves, 26 septembre 1865.

« .... En feuilletant les documents que j'ai rapportés de Trèves, je trouve les deux passages suivants dont je vous envoie les traductions. Le premier est relatif à la sainte robe que possède la cathédrale; le second à un morceau de la vraie croix que possède l'église de Saint-Mathias, ancienne abbaye sécularisée & transformée en paroisse, située à une demi-lieue de Trèves. J'ai vu cette dernière relique, qui serait très-précieuse si elle était bien authentique. Elle se compose de deux petites règles de bois ou de quatre morceaux disposés en croix dans une monture de métal. La hauteur totale de la croix *de bois* m'a paru être de plus de 200^{mm}, la largeur de chaque morceau d'environ 25^{mm}. Je n'ai pas pu apprécier l'épaisseur. »

I. — Sous le maître-autel (de la cathédrale) est cachée la sainte robe, qui, à plus d'un égard, est la plus précieuse relique que la cathédrale ait recouvrée de ses nombreux trésors, après les orages de la révolution française. Les plus anciens documents que nous possédions à ce sujet sont du XII[e] siècle. Il y a six siècles au moins que s'est répandue la croyance que ce vêtement est la robe *sans couture* que les bourreaux du Sauveur tirèrent au sort après la crucifixion. L'impératrice Hélène a dû la trouver en Orient, & l'envoya à l'évêque Agricius, pour l'église de Trèves, avec un des clous de la croix. C'est une robe de dessous (*tunica*) de

couleur brun d'amadou, longue de 4 pieds 10 pouces (mesure allemande[1]), làrge de 3 pieds 4 pouces; les manches ont 18 pouces de long & 1 pied de large. Quand cette relique fut publiquement exposée en l'année 1810, plus de 220,000 pèlerins y affluèrent; à sa dernière exposition, en l'année 1844, leur nombre dépassa un million. D'après l'ordonnance du pape Léon X, en date de l'année 1514, cette exposition devait être renouvelée tous les sept ans, ce qui arriva aussi pour les reliques moins importantes d'Aix-la-Chapelle. A Trèves, on tient plus de compte des attaques de la littérature protestante, & on néglige l'observation de ce cycle d'années, cause qui, avec d'autres, contribue beaucoup à effacer le renom de notre ville de la bouche & du cœur du peuple[2].

II. — L'église (de Saint-Mathias) contient dans sa crypte les tombeaux de beaucoup d'archevêques de Trèves, & notamment des premiers, Eucharius & Materaus. Au XIe siècle, en creusant les fondations, on trouva le corps de l'apôtre saint Mathias, que l'impératrice Hélène doit avoir apporté à Trèves avec la sainte robe. Le beau sarcophage de marbre de l'apôtre est dans le chœur derrière le maître-autel, supporté par des colonnes, & est tous les ans le but d'un pèlerinage qui était jadis très-important de la part des habitants du diocèse de Cologne. *On conserve aussi dans cette église une parcelle importante de la vraie croix que le chevalier Henri d'Ulméa eut comme butin en 1204, lors du sac de Constantinople, & qu'il envoya au cloître de Saint-Marc.* L'encadrement, fait dans le XIIIe siècle, est orné, d'un côté, de pierres précieuses & d'ornements d'architecture, & montre, de l'autre côté, le Christ, les quatre Évangélistes, la sainte Vierge, &c., gravés sur une plaque de laiton. Ce travail est très beau & fait avec goût[3].

« *Histoire de la sainte robe dans la cathédrale de Trèves*, publiée sur l'invitation de Mgr l'évêque de Trèves, comme préparation à l'exposition publique de cette sainte relique au printemps de l'année 1844, par J. Marx, professeur au séminaire épiscopal, avec cette épitaphe : *Ils ont partagé entre eux mes vêtements & ils ont tiré ma robe au sort* (Psalm. XXI, 19).

« *Introduction.* — D'après le désir de la population pieuse du diocèse, il y eut en 1810 une exposition de la sainte robe qui a attiré plus de 200,000 pèlerins. Tout se passa dans le plus grand ordre & les pèlerins, racontant leurs pieuses impressions, avaient laissé à la génération nouvelle un vif désir de voir une autre exposition. Mgr Arnold chercha dès son sacre, en 1842, à l'organiser, en y joignant l'exposition du saint clou dont le prince de Metternich s'était trouvé en possession, & qu'il avait rendu à la cathédrale de Trèves à laquelle il avait appartenu pendant tant d'années...

« L'époque de l'arrivée de ces reliques est celle de la plus grande splendeur de Trèves, alors que les empereurs romains l'habitaient, & qu'on la nommait la seconde Rome. La tradition de ces reliques se perd ensuite & ne laisse plus que peu de traces; c'est le temps, commencement du Ve siècle, où Trèves fut ravagée & entièrement dépeuplée. Il n'y resta que les habitants qui s'étaient retranchés dans l'amphithéâtre. Les saintes reliques disparaissent jusqu'au IXe siècle, époque où la ville commence à se remettre des ravages des Normands. L'impératrice Hélène illustra la période de sa première splendeur; l'empereur Frédéric Ier illustra la seconde. Après une exposition publique des saintes reliques dont on n'entend

(1) Le pied allemand est de 313mm, à ce que je crois : il contient 12 pouces.

(2) *Trèves & ses antiquités*, p. 73.

(3) *Ibid.*, p. 91.

plus parler pendant trois cents ans, l'empereur Maximilien Ier a fait faire une nouvelle exposition.

« Pendant les trois siècles suivants, XVIe, XVIIe, XVIIIe, époque de l'importance politique des électeurs de Trèves, l'exposition de nos saintes reliques était une affaire de l'Empire. Les évêchés de Metz, Toul & Verdun, anciens suffragants de Trèves, y prenaient part, comme lorsqu'ils étaient politiquement unis. A l'époque de la révolution française, la sainte robe fut portée & rapportée de Trèves à la forteresse d'Ehrenbreitstein, puis emportée en sûreté au fond de l'Allemagne. Après l'organisation de la rive gauche du Rhin, due à la paix de Lunéville, elle fut l'objet de négociations diplomatiques entre le duché de Nassau, la France, la Bavière, le dernier électeur de Trèves Clément Wenceslas, & l'évêque français Charles Mannay, aux efforts duquel l'église de Trèves dut la restitution de la sainte robe, avec un reste important de ses biens...

« L'ouvrage de M. le professeur Marx étudie : 1° les habits du Seigneur lors de la crucifixion; 2° les voyages de sainte Hélène à Jérusalem, d'où on veut qu'elle ait apporté la sainte robe; 3° les traditions de l'église de Trèves; 4° l'ancienneté de la relique prouvée par les monuments; 5° l'accord des chroniqueurs du moyen âge avec les traditions de Trèves; 6° les expositions de la relique à diverses époques; 7° sa description, &c...

« 1° *Les habits du Seigneur.* — Les Juifs portaient deux vêtements : un vêtement de dessous (*chetonet* en hébreu, χίτων en grec, *tunica* chez les Romains), & un vêtement de dessus, le manteau. Le vêtement de dessous se portait sur la peau & tenait lieu de chemise; il était ordinairement de lin, souvent de coton, avait des manches longues & larges, descendait au-dessous du genou; on le retroussait pour marcher ou pour travailler, ou on le relevait avec une ceinture. Il était souvent tissu avec les manches d'un seul morceau sans couture, & n'avait qu'une ouverture pour passer la tête. Le vêtement de dessus, ou manteau, n'était, pour ainsi dire, qu'une grande pièce d'étoffe carrée pour jeter sur les épaules, sans être taillée, habituellement de couleur blanche ou de pourpre. Le vêtement dont nous avons à nous occuper était donc tissé avec les manches, sans couture [1], ce qui n'était pas rare en Orient.

« A cette robe se rattache une tradition, c'est que la Vierge, mère du Seigneur, avait tissé ce vêtement pour son fils... Dans la plus haute antiquité, les femmes faisaient les tissus & les vêtements, non-seulement pour elles-mêmes, mais pour leurs maris & leurs enfants. (Voir à ce sujet la peinture de la femme forte par Salomon [2]; Anne, mère de Samuel [3].)

« On en trouve des exemples dans l'antiquité profane. Pénélope dans l'*Odyssée* tisse les vêtements d'Ulysse; Alexandre le Grand portait des vêtements faits par sa femme & ses sœurs; l'empereur Auguste, Charlemagne, &c...

« La tradition qui veut que la sainte Vierge ait fait la robe du Sauveur a donc toute vraisemblance pour elle; on la trouve dans le moine grec Euthymius Zegabenus, commentateur du XIIe siècle sur l'évangile de saint Jean.

« Une légende veut que cette robe faite pour le Seigneur dans son enfance ait grandi

(1) Dom Calmet, *Dictionnaire historique, critique, chron., géogr. de la Bible,* t. IV, p. 26-28.

(2) *Proverbes,* XXXI, 13; comparez XIX & XXII.

(3) *Rois,* XI, 19.

avec lui & ne se soit pas usée en étant portée, comme les vêtements des Israélites dans le désert. Mais cette légende n'a aucun fondement...

« C'était l'usage que les habits d'un condamné à mort appartinssent aux exécuteurs. Le Sauveur avait deux vêtements, une robe & un manteau. Les soldats coupèrent le manteau en quatre, parce que c'était un grand carré d'étoffe dont les morceaux pouvaient s'utiliser. Mais on ne pouvait pas couper la robe sans la détruire entièrement (1).

« Les soldats agirent ainsi tout naturellement & sans savoir qu'ils accomplissaient à la lettre la prophétie de David (2). On a dit d'une manière plus vraisemblable que Notre-Seigneur aurait eu, non pas deux vêtements, mais cinq, savoir : 1° un caleçon; 2° une première robe servant de chemise, en lin ou en coton; 3° une première robe en laine; 4° une seconde robe en laine, sans couture; 5° un manteau. Beaucoup de religieux sont encore vêtus ainsi. Qu'est devenue la robe du Seigneur après la crucifixion? Nous n'avons pas de renseignements positifs. Mathieu de Westminster, chroniqueur de la fin du XIIIe siècle, assure que Pilate avait acheté cette robe. Accusé devant l'empereur Caligula de nombreux méfaits, il pensait qu'il ne serait jamais condamné, s'il était protégé par la robe de celui qu'il avait fait mettre à mort. Véronique découvrit cette ruse & Pilate fut puni. Mais cette histoire n'a aucun fondement.

« Auprès de la croix étaient des amis & des ennemis de Jésus, savoir : d'une part, sa sainte mère, la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, Marie-Madeleine & saint Jean; d'autre part, les chefs de la nation juive & le peuple excité par eux & les soldats romains. La robe échut à un soldat, à un ennemi, qui ne pouvait y attacher aucun prix d'affection, à qui il ne pouvait être permis de la porter : elle était trop différente de son habit militaire. Il devait naturellement désirer la vendre. Mais il avait tout près des personnes pour lesquelles ce vêtement devait avoir une valeur inestimable, qui devaient en offrir une somme d'argent, sans attendre qu'on la leur demandât. C'était l'évangéliste saint Jean, mais surtout les saintes femmes, en particulier sainte Madeleine. Une petite somme d'argent parut naturellement au soldat préférable à la robe, qui fut sans doute cachée dans une famille chrétienne pendant tout le temps de la persécution des chrétiens par les Juifs & les païens, c'est-à-dire pendant les trois premiers siècles. Un petit nombre de chrétiens pieux connut son existence & le lieu où elle était déposée, & le transmit par tradition orale.

« Ses dépositaires durent avoir soin de la cacher & de la soustraire aux insultes ou même à la spoliation des persécuteurs; car nous voyons les Juifs, au commencement du IIe siècle, ravir aux chrétiens de Smyrne les os de saint Polycarpe & les détruire, uniquement parce que ces reliques étaient chères aux chrétiens. C'est par la même pensée que les païens élevèrent un temple de Vénus sur la place de la crucifixion, pour que les chrétiens fussent privés de la consolation d'y prier.

« La persécution & la nécessité de se cacher cessent au commencement du IVe siècle; Constantin, fils de Constance Chlore & de sainte Hélène, part de Trèves, capitale des Césars d'Occident.

« Bataille au pont Milvius en 312. Liberté de l'Église. Domination de Constantin sur tout l'empire romain en 324. Concile de Nicée en 325. Voyage de sainte Hélène en terre sainte en 326.

(1) Calmet, *Commentar. lit. in Joann.*, XIX, 23.

(2) Ps. XXI.

« 2° *Sainte Hélène.* — Après la victoire sur Maxence (312), Constantin règne avec Licinius & proclame la liberté de religion; il fait couronner sa mère impératrice & sainte Hélène, revêtue de cette dignité, se rend en terre sainte (326). D'après les informations données par les habitants, elle trouva le saint sépulcre, la sainte croix, le titre de la croix & les saints clous. (Voir les témoignages d'Eusèbe, évêque de Césarée, Rufin, prêtre d'Aquilée, qui l'avaient accompagnée, & Théodoret, évêque de Tyr en Syrie.) A ce voyage & au séjour de sainte Hélène en terre sainte se rattachent les traditions de l'église de Trèves. Sainte Hélène, dit cette tradition, après son retour de terre sainte, donna à l'église de Trèves, par suite de son attachement particulier pour sa ville natale, la sainte robe, par l'intermédiaire de saint Agricius, évêque de Trèves.

« Les documents contemporains manquent, & nous ne pouvons avoir de certitude à ce sujet; mais cette tradition a toutes les vraisemblances pour elle. A la cessation de la persécution (313) cessèrent les causes qui obligeaient à cacher une sainte relique telle qu'un vêtement du Christ.

« Treize ans plus tard, sainte Hélène apparaît en terre sainte où, selon toute vraisemblance, la sainte robe devait se trouver... Il n'y avait plus de danger à courir, & chaque chrétien devait donner volontiers à la pieuse impératrice les objets les plus précieux qu'il pouvait posséder & qu'elle devait largement récompenser. La découverte de la sainte croix avait dû, en outre, faire ressortir le prix que sainte Hélène attachait aux reliques.

« La circonstance que les auteurs qui ont parlé de la découverte de la sainte croix n'ont pas parlé de la sainte robe n'infirme en rien notre tradition.

« D'ailleurs, cette découverte était un événement public, & l'impératrice dut être mise en possession de la sainte robe d'une manière privée, connue seulement de peu de personnes.

« Il est naturel qu'elle ait fait ce cadeau à l'église de Trèves. Elle avait donné à son fils Constantin, à Constantinople, une partie de la sainte croix & un des saints clous, & il est invraisemblable qu'elle ait laissé la ville de Trèves, où elle avait plus longtemps résidé, sans une marque de son attachement. On conteste qu'elle y soit née, mais il est indubitable qu'elle y vécut longtemps, depuis 306, dit-on, jusqu'à la défaite de Maxence, & qu'elle y embrassa le christianisme.

« Constance Chlore, son époux, empereur, avait en 292 établi sa résidence à Trèves, comme capitale des Gaules, & même de tout l'empire romain au delà des Alpes... Aussi l'appelait-on la seconde Rome. Et elle avait le même rang dans la hiérarchie ecclésiastique, car son église était peut-être la plus ancienne au delà des Alpes. Son évêque avait droit de primat de toutes les églises des Gaules & de ce côté de la Germanie...

« 3° *Témoignages écrits à l'appui de la tradition de l'église de Trèves, concernant la sainte robe.* — L'archevêque Jean Ier, en faisant faire une réparation à la cathédrale, tomba sur la place où la sainte robe était cachée (1196). C'est alors pour la première fois, autant que le dit l'histoire, que la sainte robe fut exposée à la vénération des fidèles. La connaissance du lieu où était la relique avait disparu de la mémoire des hommes; mais si on ignorait sa place, on savait qu'elle était dans la cathédrale de Trèves.

« Il en est parlé dans une lettre écrite par l'empereur Frédéric Ier à l'archevêque Hillin (1157). Il lui dit : « *Igitur quia vos estis cis Alpes & cor regni, & metropolis illa* « *vestra, Treviris inquam inclyta, quæ inconsutili præpollet tunica Domini...* »

« On lit dans la vie de saint Agricius, recueillie par les Bollandistes dans un manuscrit de

l'abbaye de Saint-Maximin, antérieur au XIIe siècle, le témoignage suivant : « *Verissima narratione majorum didicimus* » (dit l'auteur), qu'au temps de saint Agricius, souvent des fidèles demandaient avidement ce qu'était un vêtement du Seigneur que saint Agricius avait déposé à la cathédrale dans une caisse. Les uns disaient que c'était la robe sans couture, d'autres que c'était le manteau de pourpre, duquel il avait été revêtu pendant sa Passion, d'autres que c'étaient les souliers du Sauveur.

« A la fin de cette vie, on trouve que l'ouverture de cette caisse ayant été demandée souvent, & empêchée d'une manière surnaturelle, personne n'avait plus osé l'ouvrir. Les Bollandistes font observer que cette vie a été écrite avant 1196. Or, comme elle dit : « *Verissima* « *majorum narratione,* » cela fait remonter la tradition bien avant le XIIe siècle.

« Une décrétate attribuée au pape Sylvestre Ier, du temps de l'archevêque de Trèves, Valusien, c'est-à-dire de la fin du Ve siècle, dit : « *Quem prioratum ego Sylvester Petri servus* « *successorque indignus per patriarcham Agricium renovans confirmo. Ad honorem patriæ* « *Dominæ Helenæ Augustæ, metropolis ejusdem indigenæ, quam ipsa felix per apostolum* « *Mathiam a Judæa translatum cum tunica & clavo Domini & dente sancti Petri & sandaliis* « *sancti Andreæ & capite Cornelii papæ cæterisque reliquiis magnifice ditavit specialiterque* « *provexit* ».

« On conteste que cette décrétate soit du pape Sylvestre, mais il est certain qu'elle est adressée à l'archevêque Valusien, en 467.

« 4° L'auteur explique *le manque* d'anciens documents sur la sainte relique par le fait que dans les anciens temps de l'Église d'Occident, il n'était pas d'usage de transférer, ni d'exposer, ni même de toucher les reliques des saints.

« Les archevêques de Trèves ont conservé cette coutume jusqu'au XVIIe siècle, & même l'électeur Richard de Graffenklem refusa de montrer la sainte robe à l'empereur Maximilien Ier...

« La sainte robe resta sans être exposée de 1196 à 1512, sous le maître-autel.

« Ce qui explique mieux le silence gardé sur la conservation de la sainte robe, ce sont les dévastations successives de la ville de Trèves, en 406 par les Suèves, les Vandales & les Alains, en 410 par les Vandales, en 411 & en 415 par les Francs, en 451 par les Huns, enfin en 883 par les Normands. Lors de cette dernière invasion, les reliques furent cachées sous terre, mais, dans cette catastrophe comme dans les autres, un grand nombre de documents écrits périrent. Ceux même qui se rappelaient où les reliques avaient été cachées disparurent. On a donc pu perdre beaucoup de documents antérieurs au Ve siècle, relatifs à la sainte robe. »

« 5° Ici se trouve un examen des chroniques franques qui sont en contradiction avec la tradition de Trèves...

« 6° Les renseignements des *chroniqueurs* du moyen âge ne sont pas en opposition avec les traditions de l'église de Trèves.

« Le vêtement nommé par les chroniqueurs *tunica,* trouvé en 590 à Jaffa, au dire de Frédégaire, puis envoyé à Jérusalem pour être conservé avec la sainte croix, eut pendant longtemps le même sort que la sainte croix conservée à Jérusalem. L'un & l'autre furent enlevés lors de la prise de Jérusalem par les Perses, sous le règne de Chosroës (614), puis recouvrés par l'empereur d'Orient, Héraclius, lors de sa victoire sur les Perses (621). Leur reddition fut une des conditions de la paix, & ils furent envoyés à Constantinople. Plus tard, lorsque l'empereur Charlemagne eut l'idée d'épouser l'impératrice Irène, ce vêtement fut envoyé à

Charlemagne & donné par lui au monastère de femmes d'Argenteuil, où Gisèle, une de ses filles, était abbesse...

« Le trop célèbre Calvin, parlant du vêtement conservé à Argenteuil, ne le nomme pas « tunique. » Il distingue le vêtement conservé à Trèves du vêtement conservé à Argenteuil, & dit que ce dernier est tout pareil au vêtement qui sert à dire la messe, nommé chasuble. Les Bollandistes disent de la sainte robe : « *Ea tunica nunc Treviris religiose asservatur.* » Saussai, qui vivait à Paris, dans le *Martyrologium Gallicanum*, dit, au sujet de la fête de sainte Hélène, le 18 août : « Elle envoya à Trèves, pour y être conservée comme une relique, « la robe sans couture du crucifié, avec d'autres souvenirs. » Cornelius à Lapide dit, dans son commentaire sur l'évangile de saint Matthieu : « Cette robe sans couture est maintenant « conservée respectueusement & montrée à Trèves. »

« Enfin, le jésuite *Drexelius*, dans son ouvrage *De Christo moriente*, dit : « Ce vêtement « (*tunica*) du Seigneur est aujourd'hui conservé à Trèves ; il est d'une couleur violette, noi- « râtre, bien qu'en vérité on n'en puisse pas reconnaître la couleur... »

« L'église de la Madeleine, à Cologne, prétend avoir un vêtement du Sauveur ; mais aucune preuve n'est apportée à l'appui de cette prétention. C'est donc, sans doute, une copie. L'église de Saint-Jean-de-Latran a eu la même prétention, mais cette prétention se trouve démentie par une bulle de Léon X qui reconnaît les droits de l'église de Trèves (1514), & lui accorde des indulgences à ce sujet.

« *Diverses expositions de la sainte robe.* — Découverte & première exposition de la sainte robe dans la cathédrale de Trèves, en 1196...

« 7° — L'électeur Richard de Graffenklem, pour entretenir cette dévotion, pour obtenir aussi des ressources afin de réparer la cathédrale qui était en mauvais état, demanda au saint-siége d'accorder des indulgences aux fidèles qui viendraient en pèlerinage auprès de la sainte robe & contribueraient par leurs dons à l'entretien de la cathédrale.

« Le pape les accorda & ordonna qu'à l'avenir la sainte robe serait exposée tous les sept ans à la vénération des fidèles, que cette exposition coïnciderait avec la « translation d'Aix-la-Chapelle,... » *palladium Aquisgrani*, qui commence le 7 juillet & dure quinze jours. Seulement l'exposition de Trèves devait commencer trois jours plus tard (le 10 juillet). La bulle de Léon X est du 26 janvier 1514. Elle est de trois ans antérieure à la prétendue réforme de Luther (1517). Elle rappelle l'antiquité de l'église de Trèves, sa dignité, la magnificence de sainte Hélène à son égard, &c. Elle reconnaît que cette église est célèbre par la possession de « la robe sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'un des saints clous & d'autres « reliques données par sainte Hélène, &c. »

« A cette occasion il se forma à Trèves une confrérie sous le titre « de la Passion & de la « sainte robe de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

« La robe fut encore exposée en 1531, 1545, 1552, 1585, 1594, 1640, 1655. Par suite des guerres qui ont ravagé ce malheureux pays, la relique fut souvent retirée de Trèves pour être mise en sûreté. De là naquirent sur sa propriété des prétentions du duc de Nassau & d'autres.

« En 1657, la sainte robe, par suite d'une invasion des Français dans l'électorat, fut portée à Ehrenbreitstein, où elle resta longtemps, dans un local spécialement approprié, au-dessous de l'arsenal.

« Elle n'avait jamais été montrée en particulier. Elle était renfermée dans trois caisses, entrant l'une dans l'autre, entourée de cuir & de linge, garnie à l'intérieur de coton, & en-

veloppée d'une triple enveloppe de damas de soie de diverses couleurs. Chacune des trois caisses était pourvue de trois serrures, avec trois clefs différentes, dont l'électeur avait une, & le chapitre les deux autres. Quand la sainte robe fut à Ehrenbreitstein, il fallait une négociation avec le chapitre, si l'électeur voulait montrer la sainte robe. Non-seulement le chapitre conservait les deux clefs nécessaires, mais il avait le droit de se faire représenter par deux de ses membres à l'ouverture des caisses & de les sceller à leur fermeture du grand sceau du chapitre, de leur sceau personnel, & de signer le procès-verbal des deux opérations. »

En 1725, 1734, 1765, 1789, 1809, l'auteur raconte les expositions & les vicissitudes de la sainte robe, qu'on éloignait des agitations & des dangers de la guerre.

« En 1810 le roi de Bavière prétendit à la propriété de la sainte robe, parce qu'elle était restée à Bamberg, ville sécularisée qui lui était échue. Il voulut même la faire enlever pendant son transport à Augsbourg. Mais heureusement l'évêque de Trèves était fort en faveur auprès de l'empereur Napoléon, lequel demanda formellement la sainte robe à l'ancien électeur. Ce dernier céda à une sollicitation si puissante, & en 1810 Mgr Mannay envoya M. Cordel, son vicaire général, assisté de deux chanoines, prendre possession de la sainte robe.

« Cette remise eut lieu le 28 juin 1810. Le gouvernement de Nassau, qui était resté inactif depuis l'année précédente, envoya à l'ancien électeur un mémoire nouveau daté du 7 juillet 1810; mais quand ce mémoire arriva, la remise de la sainte robe aux délégués du nouvel évêque de Trèves avait déjà eu lieu.

« Les délégués de Mgr Mannay, MM. Cordel & Schimper, furent rès-bien reçus par l'ancien électeur, qui leur recommanda le secret. Ils repartirent le 28, arrivèrent le 8 juillet à Merzig. Là, la sainte robe fut portée dans l'église & gardée par la garde nationale. Le lendemain elle fut placée sur un chariot spécial, paré de fleurs, de guirlandes & de rubans. Enfin, ce précieux dépôt, accueilli partout par les paroisses venant en procession, arriva à l'église Saint-Mathias. L'évêque y vint, escorté du séminaire, & là, la sainte robe lui fut remise. Puis le cortége rentra dans Trèves au milieu d'un enthousiasme inexprimable; il se dirigea vers la cathédrale. La caisse contenant la sainte robe fut déposée dans la chambre aux reliques, pour être ouverte le 31 juillet suivant. Les sceaux furent reconnus & on remarqua que pendant que la sainte robe avait été transportée dans l'intérieur de l'Allemagne, elle avait atteint la frontière de la Bohême. »

DESCRIPTION DE LA RELIQUE EN 1810.

« Lorsqu'en 1810 on ouvrit la caisse, la clef remise par l'électeur ouvrit une des serrures. Dans l'intérieur était une autre caisse couverte de cuir & pourvue de trois serrures. Deux furent ouvertes par la clef de l'électeur.

« Le couvercle étant levé, on trouva une troisième caisse entourée de coton, puis enveloppée d'une toile. La toile étant défaite, on vit que la caisse était pourvue d'un lacs rouge & garnie de vingt-cinq sceaux intacts comme le portait le dernier procès-verbal, puis de deux serrures, dont une fut ouverte avec la clef. Dans la caisse on trouva une couche de coton, puis trois enveloppes de soie, l'une bleue, l'autre rouge & l'autre blanche. Enfin on vit la sainte robe elle-même laissée dans toute sa longueur, mais pliée dans le sens de la largeur. La sainte robe fut enlevée avec le taffetas blanc, étalée sur l'autel de la chapelle. Sur le de-

vant elle parut comme *feuilletée,* & on remarqua que précédemment, pour mieux conserver le vêtement, on y avait appliqué une étoffe très-fine, qui s'était détachée par l'effet du temps & s'en allait en petits feuillets. Beaucoup de ces petits feuillets tombèrent & furent ramassés par les assistants. On les a souvent appelés parcelles de la sainte robe, mais ils n'en font pas partie; pas la plus petite parcelle de la sainte robe n'a été séparée, la haute antiquité du vêtement est évidente.

« Agricius disait de la sainte robe : « On n'y voit nulle trace de couture. Tout le vête- « ment est d'un seul tissu, comme le dit la sainte Écriture; les manches sont larges & n'ont « pas de plis; aucun homme de l'art ne peut distinguer le mode de tissage... Il est difficile « d'en déterminer la couleur; elle paraît tantôt rouge pourpre, tantôt bruni, tantôt orange, « comme le pollen de lis. Comme je l'ai éprouvé moi-même, le spectateur éprouve un sen- « timent étrange; d'abord il jette ses yeux sur la robe dans un transport d'amour, puis il les « détourne par respect: on jurerait qu'une puissance divine y réside. On croirait y voir çà & « là des taches de sang. »

« A la lisière inférieure on voit des sortes de traits jaunâtres comme des membres de « lettres, mais ils sont si effacés par le temps, qu'on ne peut pas reconnaître ce que c'est.

« Pour sa couleur : *Colore a punico haud multum discrepante; sic ut a luce tamen perstricta, rutilet instar minii nativi, & ad pigmenta necdum parati.*

« Cela s'accorde avec la description donnée par le chapitre sous Philippe-Christophe. On peut à peine reconnaître de quelle matière sont les fils; mais c'est une matière légère & de belle qualité; la couleur est brune ou brun-rouge. La description du chanoine Marx (en 1655) s'accorde avec celle-ci.

« Masenius, dans des notes sur Brower, a déterminé la forme & la dimension de la sainte robe. « La sainte robe a des manches larges; les manches ont 1 pied 1/2 de long, 1 pied de « large. La largeur totale du vêtement dans le haut, avec les manches, est de 5 pieds 4 pouces; « au-dessous des manches, à la place de la poitrine, de 2 pieds & un peu plus de 3 pouces.

« En bas, la largeur est de 3 pieds 7 pouces; la largeur totale du vêtement est de 5 pieds « 1 pouce 1/2. En haut entre les épaules, est une ouverture pour mettre la robe en la pas- « sant par-dessus la tête. »

« Le procès-verbal du vicaire Cordel (1810) est parfaitement d'accord avec ces anciens documents. « J'ai mesuré la sainte robe, elle a en haut avec les manches 5 pieds 5 pouces de « large, en bas 3 pieds 6 pouces, en longueur 5 pieds par derrière, 4 pieds 9 pouces par « devant. Elle est plus brune à l'intérieur qu'à l'extérieur; blanchâtre en quelques places, « grisâtre dans le reste. » (Après l'exposition la sainte robe fut encore exactement examinée.) « On la regarda encore de plus près, on n'y trouva aucune couture, mais le derrière avait été « recouvert de gaze, parce que le tissu se défaisait en beaucoup de places & que les fils pen- « daient; le devant était recouvert d'un damas à fleurs rouges, disparu pour la plus grande « partie & qui restait attaché comme par petites feuilles... A la manche droite est une déchi- « rure qui paraît avoir été faite violemment, car l'étoffe à cette place paraît solide & comme « neuve. Les fils sont si fins qu'on les distingue à peine à l'œil nu : la matière paraît être des « filaments d'orties. »

« L'exposition eut lieu du 9 au 27 septembre 1810, avec beaucoup de pompe & de décoration. La sainte robe fut exposée derrière une monture de verre, à l'entrée de la chambre du trésor. Les fidèles y venaient par l'escalier de marbre, montant à gauche & descendant à

droite. Il en venait de 20 à 30,000 par jour. Tout se passa dans le plus grand ordre. Le lundi 1er octobre la sainte robe fut retirée & déposée sous la table du maître-autel. »

NOTICE SUR LE SAINT CLOU CONSERVÉ A TRÈVES.

« ... Le premier renseignement sur le saint clou de Trèves, en dehors de ceux qui en font mention conjointement avec la sainte robe, se trouve, pour l'année 980, dans Braver, qui écrit : « *Visitur & in æde summa pretiosum Egberti monumentum, capsa nimirum eburnea,* « *artificis docta manu opere eleganti laborata, arœque subductilis olim loca fuisse, haud levis* « *sane ex inscriptione conjectura quæ sic habet :* « *Hoc sacrum reliquiarum reconditorium* « *Egbertus archiepiscopus fieri jussit & in eo pignora sancta servari constituit, clavum vide-* « *licet Domini, dentem sancti Petri, de barba ipsius & de catena, sandalium sancti Andreæ* « *apostoli, aliasque sanctorum reliquias, quæ si quis ab hac ecclesia abstulerit, anathema sit.* »

« *In capsa vera tegumenta.*

« *Hoc altare consecratum est in honorem sancti Andreæ apostoli.* »

« Braver raconte comment, dans l'année 1027, l'évêque Théodoric de Metz, faisant dans la cathédrale le service divin pendant le pèlerinage de Pozzo en terre sainte, fit par une fraude fabriquer un clou pareil, déroba le véritable, mit le faux à sa place, & comment il fut forcé par un miracle de rendre à la cathédrale le véritable clou.

« L'évêque, pendant qu'il officiait, avait caché le saint clou dans son sein; mais comme il revenait de l'autel accompagné de son clergé, le sang se mit à couler en abondance de son corps sur le sol, & ces gouttes de sang dégouttaient de son bras. Revenu dans la sacristie, il dut avouer ce qu'il avait fait & rendre le saint clou.

« Au temps de la révolution française, en 1794, le saint clou, avec la sainte robe & d'autres trésors de la cathédrale, furent emportés de l'autre côté du Rhin. L'église cathédrale de Limbourg, au duché de Nassau, possède encore de précieux trésors appartenant originairement à l'église de Trèves. Le duc de Nassau donna le saint clou au prince de Metternich, & celui-ci, avant sa mort, le rendit à notre cathédrale. »

RELIQUE DE LA VRAIE CROIX.

« Dans l'église du faubourg de Saint-Mathias on conserve une partie de la sainte croix, d'une grosseur très-respectable, & renfermée dans une cassette qui dépasse tous les travaux de ce genre, tant par la richesse de l'or, de l'argent & des pierres précieuses qui l'ornent, que par l'excellence du travail. Des pierres précieuses, polies ou taillées du temps des anciens Romains & des Grecs, y sont fixées. Le travail de filigrane est si délicat qu'il ne peut être bien vu & apprécié qu'avec une loupe. C'est un travail du xe siècle. Henri d'Ulmen de Trèves, guerrier de la croisade de Constantinople, rapporta avec lui ce précieux trésor qu'il avait dérobé à l'église de Sainte-Sophie & en fit don à l'église alors dédiée à saint Euchaire, aujourd'hui dite de Saint-Mathias. Un tableau porte l'inscription suivante :

« *Anno ab incarnatione Domini MCCVII, Henricus de Ulmena attulit lignum sanctæ* « *crucis de civitate Constantinopolitana & hanc magnam portionem ipsius ligni sacri ecclesiæ* « *sancti Eucharii contulit.* »

TRADITIONS DE L'ÉGLISE CONCERNANT LA SAINTE ROBE, *d'après les recherches historiques de MM. Gildemeister & de Sybel.*

« .... Un poëme du XIIe siècle en vieil allemand, sous le titre suivant : *Le roi Orendel de Trèves & la robe grise* (fabuleux dans tout son ensemble), sert au moins pour prendre date ; par les renseignements qu'il donne & par son origine, il peut fournir des données historiques. Il est, du reste, bien connu des érudits allemands, qui en ont souvent parlé dans diverses publications. En voici la donnée : La robe grise fut filée par Marie, de la laine d'un petit agneau. Sainte Marie la tissa, & le Christ la mit. Après la crucifixion, elle fut donnée au roi Hérode, lequel la donna à un Juif qui lui avait rendu de longs & fidèles services. Le Juif, qui voulut la mettre, y remarqua des taches de sang qu'il ne put pas laver, malgré tous ses efforts. Le fait fut rapporté au roi Hérode, qui défendit au Juif, sous peine de la vie, de revêtir cette robe....

« Il existe un autre poëme en vieil allemand, relatif à la sainte robe, c'est celui du roi Rother. Il a été composé à la fin du XIIe siècle, mais il vient de l'antiquité païenne des anciennes *Sagas* du Nord, avec un mélange d'histoires de l'Orient & d'histoires de géants. On trouve, du reste, aussi dans les *Sagas* des traces de l'histoire d'Orendel.

« Les deux poëmes ont de nombreux rapports.

« L'histoire de Rother présente cette particularité, qu'elle se rapporte bien à des difficultés survenues entre l'empereur grec Alexis Comnène, sa cour & les croisés lors de la première croisade.

« *Traditions populaires sur la sainte robe.* —Un Juif de Jérusalem, qui trafiquait des antiquités, acheta contre autre chose, à un soldat, la sainte robe. Il la jeta dans une caisse, dans sa chambre de débarras, & ne s'en occupa plus. Ce même Juif avait une servante chrétienne très-laborieuse, qu'à cause de cela il aimait beaucoup ; c'était sainte Hélène. Sainte Hélène venait souvent dans cette chambre & remarquait une lueur merveilleuse sortant de la caisse. Un jour elle regarda la robe & vit que c'était la robe du Christ. Elle la demanda à son maître, qui la lui donna. Munie de ce trésor, elle quitta la maison du Juif & alla toujours droit devant elle. Il faisait très-chaud; enfin, toute fatiguée, elle s'assit sur le chemin. Il vint à passer un attelage avec deux chevaux qui s'approcha d'elle. Comme elle était fatiguée, & cependant ne pouvait pas rester là, elle monta dans la voiture avec la sainte robe. A l'instant les chevaux s'emportèrent & coururent jusqu'à ce qu'ils fussent devant la cathédrale de Trèves. Alors sainte Hélène vit qu'elle devait y déposer la sainte robe. En effet, elle y est restée.

« Le roi Hérode avait acquis, on ne dit pas comment, la sainte robe tirée au sort par les soldats; il prisait beaucoup ce trésor. Il avait une servante chrétienne très-pieuse, c'était sainte Hélène. Pendant plusieurs années, quand elle voulait demander ses gages, elle vit en songe saint Pierre qui lui conseillait de demander pour ses gages, au lieu d'argent, la sainte robe, puis de s'enfuir en l'emportant. Elle fit donc cette demande pendant trois ans & fut repoussée. Enfin Hérode se trouva saisi d'une telle angoisse qu'il ne trouva de repos qu'en lui donnant la sainte robe. Munie de ce trésor, elle s'en fut marchant jour & nuit. Enfin elle arriva dans une belle vallée, où se trouvaient un fleuve & une ville. Elle passa sur le pont, & à l'instant toutes les cloches de la ville se mirent à sonner toutes seules. Les habitants de la ville ne comprenaient rien à ce prodige. Enfin ils découvrirent que cela avait lieu à cause de la présence de la sainte robe, qui fut déposée à la cathédrale.

« Dans d'autres traditions, la servante chrétienne qui apporta la sainte robe à Trèves ne se nomme pas Hélène.

« Cependant, en général, la tradition populaire est d'accord avec la tradition ecclésiastique pour représenter la sainte robe comme apportée par sainte Hélène.

« Parmi les pèlerins illustres que les légendes populaires envoient au saint sépulcre, on trouve Charlemagne, qu'on veut avoir été en pèlerinage à Jérusalem.

« Le fond de toutes les légendes populaires est donc que sainte Hélène a apporté la sainte robe à la cathédrale de Trèves.

« Les poëtes qui ont écrit les poëmes de la *Robe grise* & de *Rother* y ont fait des changements ; mais il y a une chose qu'ils n'ont pas pu changer, c'est ce fait : *la sainte robe a été apportée à Trèves.*

« Quelle est la véritable couleur de la sainte robe?

« Il est dans la nature des choses que la couleur originelle de ce vêtement ait, dans le cours des siècles, perdu sa vivacité & soit devenue pâle. La lettre circulaire émanant de l'archevêque Charles Gaspard, avant l'exposition solennelle de 1655, emploie certainement une expression juste sur l'état actuel en disant : *tunicam decoloratam.*

« On peut rapprocher à ce sujet des recherches sur une tunique égyptienne rapportée par le général Régnier, & donnée en 1801 à la bibliothèque de l'Institut (Rapport de Monge; voir *Mémoires de l'Institut royal de France,* Académie des inscriptions & belles-lettres, Paris, 1821, t. V, p. 62-64).

« La couleur pâle & effacée qu'a actuellement la sainte robe est donc assez bien exprimée par le mot *grise* employé par nos anciens poëtes.

« Lors de l'exposition de la sainte robe, à Trèves, en 1810, M. Cordel, alors vicaire général du diocèse, dans un procès-verbal publié le 31 juillet, dit textuellement : « Elle est plus brune « intérieurement qu'extérieurement, blanchâtre en quelques places, grisâtre dans le reste. »

« Agricius apporta la sainte robe à Trèves en 327; l'auteur du vieux poëme vivait en 1100, c'est bien assez de différence de temps pour qu'un tissu se décolore. L'auteur en question dit : « La robe grise a des taches de sang, taches du sang du Sauveur crucifié. »

« Ce passage se trouve dans les manuscrits, dans le plus ancien texte du poëme.

« Les taches de sang, comme la couleur, ne peuvent être appréciées que par la vue de la robe. L'archevêque Charles Gaspard, dans sa circulaire de 1655 précitée, dit : « *Tunicam « divini corporis tactu consecratam, dominici corporis purpura tinctam.*»

« Les traditions populaires dont nous avons parlé remontent à plusieurs siècles avant le XIIe.

« Un événement qui eut lieu bien longtemps avant l'année 1054 le prouve clairement.

« Nous lisons dans la vie de saint Agricius, publiée en 1054, que, d'après un récit conservé par les ancêtres, un pieux évêque de Trèves, entendant différents bruits sur la nature des reliques déposées à la cathédrale de Trèves par saint Agricius, les uns affirmant que c'était la robe sans couture, d'autres le vêtement de pourpre (de la flagellation), d'autres les souliers du Rédempteur, voulut s'assurer de la réalité. Il ordonna un jeûne de trois jours dans tout le diocèse, puis on appela en conseil le clergé & le peuple. La réunion eut lieu à la cathédrale. On choisit, pour ouvrir le coffre de saint Agricius, un moine remarquable par sa piété & sa dévotion. A peine ce saint homme eut-il levé le couvercle du coffre, qu'il devint aveugle. On en conclut qu'aucun homme pécheur ne devait contempler ce trésor, & depuis ce jour personne ne demanda plus l'ouverture du coffre.

« Il résulte de cela que, longtemps avant l'année 1054, on croyait avoir à Trèves la robe sans couture. C'était la croyance générale.

« Les bruits relatifs au vêtement de pourpre & aux souliers ont moins de consistance & sont exceptionnels.

« Une lettre de l'empereur Frédéric I[er] à l'archevêque de Trèves, en date de 1157, dit : « *Igitur quia vos primas estis cis Alpes & cor regni, & metropolis illa vestra, Treviris in-* « *quam inclyta, quæ inconsutili præpollet tunica Domini.* »

« En 1196, comme le font observer MM. Gildemeister & de Sybel, d'accord avec les écrivains ecclésiastiques, la sainte robe fut, pour la première fois, publiquement exposée. Et en 1120, plus de soixante-dix ans auparavant, l'auteur du poëme de la *Robe grise* connaissait non-seulement les légendes populaires & la tradition ecclésiastique à ce sujet, mais connaissait encore la couleur de la sainte robe & savait qu'il s'y trouvait des taches du précieux sang du Sauveur.

« Ces deux particularités n'ont pu être connues que par la vue. Si la première exposition publique n'a eu lieu qu'en 1196, cette connaissance ne s'explique que de deux manières : ou la sainte robe a été vue avant 1196, ou les particularités en question ont été connues par le témoignage de ceux qui ont apporté la sainte robe à Trèves, & la description en remonte à saint Agricius & à sainte Hélène. MM. Gildemeister & de Sybel n'admettant pas d'exposition avant 1196, il faut donc admettre que la description de la sainte robe remonte jusqu'au temps des Romains. C'est aussi la tradition de l'église de Trèves. »

ANCIENNETÉ DE LA RELIQUE PROUVÉE PAR LES MONUMENTS.

« Un ouvrage a été publié sur la sainte robe par M. Sotzmann, conseiller intime supérieur des finances à Berlin, lequel a considéré la chose à un autre point de vue.

« En visitant la collection de M. le comte Renesse Breidbach, à Coblentz, il vit une table d'ivoire représentant « l'introduction des reliques de Trèves dans cette ville & leur réception « par l'impératrice Hélène. » Cet objet venait, disait-on, du trésor de la cathédrale de Trèves. Il était de la plus haute importance par sa grandeur, son antiquité & la perfection du travail. Il représente deux prêtres assis sur un char ouvert, de forme antique, attelé de deux chevaux, & portant sur leur sein la cassette contenant les reliques. En avant d'eux est une file d'hommes portant des cierges, se dirigeant à droite vers une église, devant laquelle se trouve l'impératrice en longue tunique & en manteau, ayant sur sa tête un bonnet garni de perles & une grande croix dans la main, &c., &c. Ce travail n'est pas byzantin, mais antique, du temps de la décadence de l'empire romain, analogue à celui des plus anciens diptyques chrétiens. Les anciens se servaient de tablettes de ce genre enduites de cire pour écrire.

« Le diptyque en question a très-probablement été sculpté à Trèves; dans cette ville vivaient vers la fin de l empire romain un grand nombre d'artistes distingués. Les empereurs romains y firent leur séjour, & Trèves devint une capitale brillante. Le christianisme s'y établit & rayonna de là dans les environs.

« Le musée de la bibliothèque de la ville de Trèves possède un autre diptyque en ivoire représentant des soldats. Celui dont nous parlons s'accorde avec les croyances populaires & la tradition ecclésiastique. Le char à deux chevaux lui-même se retrouve dans une des légendes.

« Le sculpteur a représenté sainte Hélène sur le diptyque, non qu'elle fût présente à la

cérémonie, mais pour qu'il n'y ait pas de doute sur la cérémonie représentée. L'impératrice est parfaitement reconnaissable à ses attributs habituels dans l'iconographie.

« Les deux prêtres sur le char ont devant eux une caisse trop grande pour des reliques ordinaires.

« Agricius vint d'Antioche à Trèves, non pas seul, mais avec un prêtre d'Antioche nommé Jean : « *Joannem monachum eduxit secum sanctus Agritius patriarcha ac primus archiepi-* « *scopus Trevirorum ab Antiochia; postea præfecit eum primum abbatem sive patrem pau-* « *perum Christi, quos ex jussu Constantini & sanctæ Helenæ in hunc locum congregaverant;* « *qui Joannes monachus Antiochenus fuit & litteris & vitæ sanctimonia præstantissimus.* »

« Jean est représenté sur le char avec Agricius. Le char est dans le style *romain antique.* Toutes les légendes populaires, la tradition de l'Église, les sculptures du diptyque, nous représentent la translation de la sainte robe faite sur une terre romaine.

« Le tout est parfaitement d'accord avec la vie de sainte Hélène, & l'objet d'art dont nous parlons prouve la vérité de la tradition. »

LX.

TROYES. — M. L'ABBÉ COFFINET, CHANOINE DE LA CATHÉDRALE, A TROYES, *A M. Rohault de Fleury.*

« Troyes, le 24 septembre 1866.

« Monsieur, Monseigneur m'a remis hier votre lettre du 22 août dernier, par laquelle vous demandez des renseignements sur les parcelles de la vraie croix conservées dans le trésor de notre cathédrale. Sa Grandeur, sachant que je me suis occupé d'un travail concernant ces précieuses reliques, m'a prié de vous faire parvenir les documents que vous désirez. Je m'empresse donc, monsieur, de vous informer que vous recevrez prochainement, par la voie du chemin de fer, un manuscrit de 24 pages in-folio. C'est un mémoire qui renferme des recherches historiques sur les parcelles que nous avons le bonheur de posséder, *depuis 1205 jusqu'à ce jour.* Je vous serai infiniment obligé de me renvoyer le plus tôt possible ce travail dont je n'ai pas pris copie, parce que le temps me manque pour le transcrire. Je vous autorise bien volontiers à y puiser tous les documents qui vous seraient nécessaires.

« Les parcelles incluses dans la capsule ovale dont il est question à la page 17 du manuscrit & aux notes 4 & 5 de la même page peuvent avoir 1^{mm} d'épaisseur. Elles emplissent à peu près, en hauteur & en largeur, ladite capsule, & figurent dans son intérieur une croix à triple croisillon. Elles ont une teinte brune très-foncée, se rapprochant presque de la couleur noire.

« En 1855, j'ai publié une notice qui a pour titre : *Recherches historiques sur l'origine des parcelles de la vraie croix, conservées dans le trésor de la cathédrale de Troyes.* Elle a été insérée dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts & belles-lettres du département de l'Aube,* année 1855, t. XIX, p. 183 à 217. Je pense que vous trouverez ce volume à la Bibliothèque impériale de Paris. Cette notice est moins complète que le manuscrit que j'ai l'honneur de vous communiquer; car les faits historiques qui y sont consignés s'arrêtent à 1855, tandis que le manuscrit renferme des actes épiscopaux qui s'étendent jusqu'à l'année 1863. Je n'ai pas d'autres observations à ajouter aux détails que vous fournira la lecture de mon mémoire... »

« Troyes, le 28 septembre 1866.

« Monsieur, il m'est absolument impossible de savoir de combien de millimètres cubes se composaient les morceaux de la vraie croix, renfermés primitivement dans notre reliquaire byzantin. Il faudrait, pour établir à cet égard une appréciation à peu près certaine, connaître l'épaisseur & la largeur de ces morceaux. Or, d'après le procès-verbal de reconnaissance desdites reliques, rédigé sous les yeux de Mgr Claude-Mathias-Joseph de Barral, évêque de Troyes, le 27 avril 1773, il n'est question que de leur longueur. « Nous avons reconnu que « les parties précieuses de la vraie croix sont disposées en forme de croix patriarcale (c'est-« à-dire à double croisillon). — La tige a 9 pouces 6 lignes de longueur; — le premier « croisillon a 3 pouces 3 lignes, & le deuxième 5 pouces 6 lignes. »

« Comme vous le voyez, monsieur, à défaut de renseignements positifs, je dois garder sur ce point la plus grande réserve.

« Il m'est bien plus facile de vous donner les dimensions des parcelles qui existent actuellement dans le trésor de notre cathédrale. Je les ai visitées ce matin; voici le résultat de cet examen : Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire par ma lettre du 24 de ce mois, ces parcelles sont renfermées dans un médaillon d'argent de forme ovale qui, extérieurement, mesure 37^{mm} de hauteur sur 22^{mm} de largeur, & intérieurement 32^{mm} de hauteur sur 17^{mm} de largeur. Lesdites parcelles sont déposées dans l'intérieur de la capsule de manière à figurer une croix à triple croisillon. Je vous adresse la forme de cette croix : la longueur totale de la tige est 24^{mm}; celle du premier croisillon, de 6^{mm}; celle du deuxième, de 8^{mm}; celle du troisième, de 15^{mm}. L'épaisseur de chacune de ces parties est de 1^{mm} 1/2. La largeur à la surface de chacune d'elles est de 2^{mm}.

« Je crois, monsieur, avoir répondu à vos deux questions. Si cependant vous aviez besoin de nouveaux renseignements, je me mets entièrement à votre disposition. — Je dois ajouter que cette récente visite m'a démontré qu'une parfaite similitude existe, quant à la teinte du bois, entre la parcelle conservée dans le trésor de notre cathédrale & celle de la métropole de Paris figurée sur la planche que vous avez eu la bonté de m'adresser... »

Extrait d'un mémoire manuscrit par M. l'abbé Coffinet, chanoine de la cathédrale de Troyes : Saintes reliques de la cathédrale de Troyes. — Deuxième procès-verbal, 15 janvier 1863. — Parcelles renfermées dans une capsule ovale fixée à une croix d'argent.

« Le 22 avril 1204, le sac de Constantinople eut lieu par l'armée des croisés se composant de Français (la plupart Champenois), de Flamands & de Vénitiens...

« Tandis que la plupart des guerriers enlevaient l'or, les pierreries, les tapis & les riches étoffes de l'Orient, les pèlerins, les seigneurs, les barons, les ecclésiastiques & les évêques qui faisaient partie de l'armée latine recueillirent un butin plus digne des soldats de Jésus-Christ...

« Lorsque l'ordre fut rétabli, on désigna trois églises dans lesquelles toutes les dépouilles de Constantinople devaient être déposées. Défense était faite, sous peine de la vie & de l'excommunication, de rien détourner du butin.

« Garnier de Trainel, cinquante-neuvième évêque de Troyes (1193-1205), grand aumônier de l'armée latine, fut constitué le gardien de ces splendides richesses.

« Ce prélat, déjà avancé en âge, avait pris la croix pour la seconde fois, en 1200... Son

ascendant sur les croisés était immense... Son courage égalait ses autres qualités... Aussi pieux que brave, il avait déterminé en 1203 le jeune Alexis à prendre vis-à-vis du Saint-Siége l'engagement formel de soumettre l'Église grecque à l'Église de Rome... Il succomba à une épidémie le 14 avril 1205... Après sa mort, Jehan Langlais, son chapelain, rapporta à Troyes un lot précieux de reliques réservées par l'évêque. La plupart de ces objets portaient des inscriptions qui en constataient l'origine.

« 1° Une parcelle de la croix de Notre-Seigneur d'après un inventaire de 1429, dans un reliquaire en forme de croix double, dorée, sur un vase de cristal dont le pied est en argent. — Un inventaire du 20 juillet 1611 en fait mention.

« Deux bénédictins de Saint-Maur, en 1709, voient à Troyes, parmi les reliques qu'on y conserve, un moreau de bois de la vraie croix de 8 ou 10 pouces de long avec les deux croisillons, sur lesquels il y a des émaux où sont gravés des caractères grecs qui en font foi.

« En 1771, l'historien Grosley écrivit à M. Ganneau, rédacteur du *Journal de Verdun*, après avoir visité la relique :

« Cette croix, d'environ 2 pieds de hauteur, porte un double croisillon entièrement formé, « ainsi que la tige, du bois de la vraie croix, encastré & scellé dans une monture décorée « de filigranes, de ciselures & de tous les ornements que prodiguait le bas âge de la Grèce. « Le bois de la croix que cette monture laisse à découvert a une enveloppe en argent de même « travail que la principale partie du reliquaire. Cette enveloppe à charnières, que traversent « des aiguilles, se détache du corps du reliquaire, & on l'en sépare dans toutes les occasions « où la croix est exposée à la vénération publique. Le pommeau du pied du reliquaire est « formé d'un cristal de roche, d'un volume fort considérable & grossièrement buriné. »

« L'authenticité de cette relique est constatée, ainsi que le lieu d'où elle sort, par cinq joyaux entourés de filigranes, chargés d'inscriptions grecques & immédiatement appliqués au bord de la vraie croix.

« Elle a été tirée du trésor même où Héraclius avait déposé la croix...

« On voulait rajeunir le reliquaire; Grosley eut le bon esprit de s'y opposer en disant que c'était l'authentique la plus véridique.

« Voici la traduction française des inscriptions placées sur les joyaux :

JE POSSÈDE CELUI QUI ÉTENDIT LES MAINS SUR LE BOIS
ET DÉTRUISIT L'EMPIRE DU PÉCHÉ,
CE VERBE, DIEU ET HOMME TOUT ENSEMBLE,
FIGURÉ VIVEMENT DANS LES ÉCRITURES.
JE N'AVAIS PAS ENCORE CE BOIS QUI DONNE LA VICTOIRE;
AUPARAVANT EMPLOYÉ A D'AUTRES USAGES, IL A REÇU DEPUIS UNE DESTINATION NOUVELLE:
L'EMPEREUR CONSTANTIN, L'AYANT ORNÉ
DE PIERRES PRÉCIEUSES ET D'OR ARTISTEMENT TRAVAILLÉ,
LUI DONNA LA FORME MÊME DU SIGNE ENVOYÉ DU CIEL
POUR ÊTRE LE SOUTIEN, LA PROTECTION ET L'ASSURANCE DE NOTRE VIE.
JUGE DES JUGES, TOI QUI DOIS REMETTRE LES PÉCHÉS,
O CHRIST, JE TE VÉNÈRE CRUCIFIÉ;
TON AUGUSTE CROIX JE L'ADORE, O VERBE,
ET TA SAINTE RÉSURRECTION JE LA VÉNÈRE.
JÉSUS EST VAINQUEUR.

« C'était le 15 avril 1771 que Grosley exprimait les craintes que lui inspirait l'avenir de la croix monumentale; depuis deux mois, sous prétexte qu'elle était usée, il avait été décidé qu'elle serait remplacée par un autre reliquaire neuf, plus grand, plus élégant, plus riche...

« On apporte le reliquaire au moment de la translation, le 9 septembre 1772. Il se trouve trop petit, on en fait un autre, & la translation définitive eut lieu le 21 avril 1773. »

M. l'abbé Coffinet rapporte ensuite le procès-verbal de la translation, prêtres en surplis, étole, cierges, &c., puis l'acte épiscopal de Mgr de Barral constatant l'authenticité :

« Les parties précieuses de la vraie croix sont disposées en forme de croix patriarcale, « liées en quelques endroits avec de petites lames d'autres bois & du mastic. La tige a 9 pouces « 6 lignes de longueur; le premier croisillon a 3 pouces 3 lignes, & le second 5 pouces « 6 lignes. Les six extrémités sont garnies de petits caissons d'or émaillé, avec deux rosettes; « de même, au milieu des croisillons & sur chacun des émaux est une inscription grecque en « caractères anciens, dont quelques-uns commencent à s'effacer... Nous les avons transférées « dans le nouveau reliquaire, qui est aussi en forme de croix patriarcale, à la réserve de « quelques parcelles détachées que nous avons renfermées sous notre sceau, pour être déposées « au trésor & pour faciliter l'exposition à la vénération des fidèles. »

« Le reliquaire manqué servit pour placer ces parcelles.

« Les parcelles détachées n'ont pas toutes été renfermées dans ce reliquaire. M. Roullon, chanoine fabricien & gardien du trésor, en conserva par devers lui une grande partie. Après la Révolution, il les déposa dans une capsule appliquée au centre d'une croix d'argent (celle que nous possédons), qu'il donna au chapitre en 1809...

« Les deux croix de l'orfévre capitulaire ne devaient survivre que la durée de vingt ans au monument six ou sept fois séculaire qu'elles avaient remplacé. Elles ont été brisées, ainsi que toutes les châsses des trésors de notre cathédrale, dans les nuits du 9 & du 10 janvier 1794.

« Les parcelles de la vraie croix, comme la plupart des autres saintes reliques, furent jetées au milieu des flammes d'un grand feu qu'on avait allumé dans la chambre du prédicateur à la sacristie!...

« Les objets d'or & d'argent ont été fondus, convertis en monnaie ou envoyés à la Convention nationale... Les antiques, émaux, intailles, diamants, perles fines & camées ont été estimés à plus de 1 million!...

« La seconde croix qui contenait les principaux morceaux fut brisée en même temps, & la parcelle qu'elle contenait, brûlée.

« On ne conserve que la partie mise de côté par M. le chanoine Roullon. Après des temps plus calmes, il fit faire une croix d'argent de 510^{mm} de hauteur, 260^{mm} au croisillon. Au centre, une capsule ovale de 37^{mm} de hauteur sur 22^{mm} de largeur renferme les parcelles, encore assez notables, disposées pour représenter une croix à triple croisillon. Sur le pied est gravée l'inscription :

« *Capitulo Trecensi unus e canonicis, 1807.* »

L'auteur joint le certificat du chanoine & l'acte de reconnaissance de Mgr de la Tour-du-Pin-Montauban, qui présente un excellent résumé du remarquable rapport de M. l'abbé Coffinet dont je viens de faire des extraits :

« Des parcelles de bois nous ayant été présentées comme parcelles du bois de la vraie « croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, & ensemble des manuscrits & attestations pour en

« prouver l'authenticité, nous avons reconnu par lesdits manuscrits & attestations : 1° qu'en « l'an 1205, lors des croisades, notre illustre prédécesseur Mgr Garnier de Trainel, évêque de « Troyes, qui accompagnait Thibault, comte souverain de Champagne, avait envoyé de Con- « stantinople au chapitre de Troyes une portion insigne de la vraie croix; 2° que depuis cette « époque elle avait été constamment exposée à la vénération des fidèles, dans l'église cathé- « drale de Troyes; 3° que le 21 avril 1773 cette précieuse relique fut solennellement transférée « de son ancien reliquaire dans un nouveau, par Mgr Claude-Mathias-Joseph de Barral, « évêque de Troyes, en présence du chapitre de la cathédrale; 4° que lors de cette translation, « plusieurs parcelles furent détachées du bois sacré; 5° que ces parcelles furent à l'instant « soigneusement recueillies par Henri-Antoine Roullon, docteur en théologie de la Faculté « de Paris, chanoine & fabricien de la cathédrale, &, en cette qualité de fabricien, chargé « du trésor des saintes reliques de ladite église; 6° que ces parcelles ont été religieusement & « fidèlement conservées par lui-même jusqu'à ce jour, où il les a remises entre nos mains. Ce « considéré, nous avons jugé que lesdites parcelles sont vraiment des parcelles du bois de la « vraie croix, que possédait l'église cathédrale de Troyes, & qu'elle a perdues dans les temps « malheureux de la Révolution. Afin donc que des reliques aussi précieuses reçoivent le culte « & les honneurs qui leur sont dus, nous les avons appliquées sur une étoffe de soie cramoisie, « les avons enfermées dans une capse formée au milieu d'une croix d'argent toute neuve, « laquelle capse est garnie d'un cristal par devant & scellée par derrière de notre sceau. Avons « déposé le présent acte dans le pied de la croix & permettons d'exposer cette croix à la véné- « ration des fidèles... »

LXI.

VENISE.— J'ai adressé à M. l'abbé Passini une série de questions auxquelles il a bien voulu faire des réponses, dont j'ai extrait ce qui suit :

1re *Question.* — Il existait à Venise des tables du genre de celles de Murano, dont parle Costadoni, transportées de Grèce ; n'est-il pas à craindre qu'elles aient été enlevées en 1797 ?

R. Pour réponse générale, je ferai observer que plusieurs objets précieux qui apparte- naient à des couvents & à des églises du temps de la république de Venise, furent soustraits, en 1797, & dans les années suivantes, à la voracité sacrilége des démocrates par les religieux mêmes des couvents & des églises qu'on supprimait & dévalisait. Quelques-uns se partagèrent entre eux ces pieuses dépouilles ; quelques autres en firent cadeau à d'autres églises & couvents ; d'autres enfin les retinrent en dépôt en attendant de meilleurs temps. Ainsi plusieurs objets sacrés qui jadis appartenaient à Saint-Michel de Murano furent sauvés par les Pères Cappel- lani & Fescla du même couvent (le premier fut ensuite le pape Grégoire XVI, & l'autre reçut le chapeau). Le premier enrichit la bibliothèque de Saint-Grégoire, à Rome, de plusieurs ma- nuscrits & livres précieux qui, auparavant, étaient au couvent de Saint-Michel de Murano. Il est donc actuellement très-difficile de dire où se trouvent des objets qui, avant 1797, exis- taient dans des églises & couvents qu'on a supprimés, & qu'à présent on ne retrouve plus, quoiqu'on sache qu'on ne les a pas enlevés par ordre gouvernemental. En général, on se pre- nait alors de préférence aux objets en or & en argent, & l'on respectait les autres d'une valeur matérielle douteuse, ou moins susceptible d'être fixée. C'est ainsi qu'on conserva plusieurs objets à Saint-Marc de Venise, & qu'on ne vendit pas les pierreries & les perles qu'on y avait

arrachées à plusieurs couronnes, pectoraux, &c., qui existaient au trésor de la susdite basilique; ce furent ces pierreries & ces perles qu'on vendit en 1820, par ordre du gouvernement autrichien, afin que le prix en fût employé pour la restauration du toit de l'église, & particulièrement pour revêtir de plomb ses coupoles...

2e *Question.* — Y a-t-il, dans l'église de la Charité, une branche de quatre épines avec la base par laquelle elles tenaient à la branche?

R. L'église de Sainte-Marie de la Charité qui, dès la fin du siècle précédent, avait été supprimée, fut transformée en Académie des beaux-arts. Elle appartenait aux chanoines réguliers *Portuenses.* Quant aux reliques qu'on y conservait, je trouve que Flaminius Corner, dans son célèbre ouvrage *Ecclesiæ Venetæ antiquis monumentis illustratæ,* ne cite que trois épines de la couronne de Jésus-Christ. Voici ses propres mots: *Tres ex dominica corona spinæ.* Donc elles n'étaient pas quatre, & il paraît que la circonstance de leur union avec la branche n'est pas vraie, attendu que ce diligent illustrateur n'aurait pas manqué de la rapporter; mais on ignore le sort de cette précieuse relique. Dans la même église, il y avait une relique bien plus remarquable sous le rapport de l'art, & au moins également précieuse au point de vue religieux. C'était un magnifique reliquaire de la vraie croix, cadeau du cardinal Bessarion. Sur ce précieux reliquaire, il faut lire l'ouvrage très-érudit, in-8°, de l'abbé Jean-Baptiste Schioppalalba, publié à Venise en 1767, par Modeste Fenzi, avec plusieurs gravures. Or ce reliquaire se trouve à Vienne en Autriche (*& moi-même je l'ai vu en 1857),* à la Schatfkammer, & précisément à gauche, tout près de la fenêtre, dans la pièce où l'on garde les couronnes, & où brille le fameux diamant appelé le *Florentin,* du poids de 133 carats. Comment a-t-il passé à Vienne, voilà ce que je n'ai jamais pu savoir. Ne serait-il pas probable qu'avec la sainte croix on y eût transporté aussi les autres reliques de Sainte-Marie de la Charité, & parmi elles les trois épines?

3e *Question.* — Y a-t-il, dans le trésor de Saint-Marc, une croix donnée par l'impératrice Irène, femme d'Alexis Comnène?

R. Oui, cette relique très-précieuse existe réellement dans le sanctuaire du trésor de Saint-Marc; ce sont les plus gros morceaux de la vraie croix; même à Rome, il n'y en a pas qui puissent leur être comparés. Cette relique appartenait à l'impératrice Irène qui, pendant son veuvage, maltraitée par son fils devenu empereur, prit le voile, & avant sa mort fit cadeau de ce reliquaire à l'église de Constantinople. A la conquête de cette ville par les Français & les Vénitiens, ce précieux reliquaire échut en partage aux derniers. Aux quatre coins, sur des planches en vermeil, il y a les quatre inscriptions suivantes que je vais copier, en y ajoutant la traduction latine par Montfaucon...

La forme du reliquaire est de croix latine, & des deux côtés il est gardé par des cristaux; le pied est très-grand & d'un style un peu baroque; il ne serait pas difficile qu'il fût d'une époque postérieure; la matière est le vermeil.

4e *Question.* — Y a-t-il, dans le trésor de Saint-Marc, une croix donnée par l'impératrice Maria-Augusta, femme de Nicéphore Botoniate, en 1078?

R. Il existe réellement dans le trésor de la basilique de Venise cette précieuse relique de la vraie croix; cependant : 1° elle n'a pas été donnée par l'impératrice qui la possédait & qui en fit faire le précieux reliquaire; mais elle fit partie du butin lors de la prise de Constanti-

nople ; 2° on n'est pas certain quelle était cette impératrice Marie. Selon Meschinello (*la Chiesa ducale di S. Marco*, Venezia, 1753, vol. II), son mari était Paléologue l'Ancien ; selon Mgr Ziepolo (*Trattato delle sanctissime reliquie Ecc. Venez.*, 1617), elle était Marie l'Arménienne, femme d'Andronic Ier, qui fut élu empereur de Constantinople en 1183 ; Montfaucon, au contraire, soutient qu'elle était la femme de l'empereur byzantin Nicéphore Botoniate, qui régnait en 1078.

C'est un tableau en vermeil, sur un haut piédestal du même métal ; il contient plusieurs gros morceaux de la vraie croix, lesquels forment, au milieu, une croix latine archiépiscopale, c'est-à-dire à deux branches transversales, & qui, à sa branche inférieure, a aussi deux renflements doubles ; vers les deux angles supérieurs il y a aussi deux petites croix. Au-dessus du tableau il y a une espèce de petite fiole en médaillon, surmontée d'une croix grecque ; sur le devant, il y a l'image du Christ, & les lettres ĪC, X̄C (Jésus-Christ)...

Sur la face postérieure du tableau, on lit l'inscription suivante en latin :

SERVATIS EX MEDIA FLAMMA DIVINITVS
CVM SALVTIS ANNO MCCXXX RELIQVA CON-
FLAGRASSENT ET IN AVGVSTIOREM
POSTEA FORMAM RESTITVTIS
MONIMENTVM
ANN. MDXVII

5e *Question.* — M. le comte d'Altan, chevalier-profès de l'ordre de Malte, m'a dit qu'il avait vu à Venise l'acte de cession à saint Louis des reliques de la Passion, payées à Quirini, banquier, 10,000 pépérins d'or. On dit qu'il existe encore un Quirini de cette famille. Pourrait-on avoir la copie de cet acte ?

R. L'acte de cession ne se trouve pas aux archives générales de Venise ; peut-être existait-il ; mais l'on m'a dit que plusieurs actes importants, principalement du XIIIe siècle, ont été transportés à Vienne d'Autriche, car l'on sait bien qu'à plusieurs reprises les archives de Venise ont été dépouillées.

Il existe réellement à Venise un Quirini, de la famille qui fut mêlée à l'affaire des reliques de la Passion dégagées par saint Louis de France. Toutefois, avant de m'adresser à ce vieillard, comme il est clair que l'ancien banquier Quirini n'avait pu être que l'*intermédiaire* entre saint Louis & la république de Venise, qui avait prêté la somme pour le payement, & que par conséquent l'acte authentique de cession, s'il existait encore, devait se trouver, non pas chez la famille Quirini, mais dans les archives du sénat, j'écrivis à M. le chevalier d'Altan, qui me répondit avoir trouvé cité l'emprunt sur gage de reliques dans d'anciens papiers de la famille Quirini, à l'occasion d'une vente faite par cette famille, en 1825, d'un domaine près de Cologne.

J'interrogeai ensuite le patricien Jean Quirini Stangualia, qui m'avoua que les archives de sa famille ne remontaient pas au delà de la moitié du XVIIe siècle.

« Venise, 29 juin 1868.

« J'ai l'honneur de vous remettre les dessins ci-inclus des reliques de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que l'on conserve dans le trésor de la basilique Saint-Marc. Notez cependant : 1° Je ne puis vous donner l'exacte mesure de l'épaisseur du bois de la vraie croix,

parce que tous les morceaux sont enchâssés dans les reliquaires; j'ai tâché toutefois de la donner approximativement. 2° La couleur des différents morceaux de bois est à peu près la même, c'est-à-dire sépia foncé, tirant au châtain noir, à peu près du spécimen ci-joint. Je dois cependant vous dire que la couleur d'un bois très-ancien (principalement à Venise, dont le climat est humide) n'est pas une condition essentielle ni pour ni contre. L'ancien code des quatre Évangiles, dont une partie est à Prague, l'autre à Cividal en Frioul, la troisième à Venise, donne un exemple frappant de l'influence de l'air de Venise : tandis qu'en Frioul & en Bohême le code est intact, à Venise il n'y a qu'une pâte de chiffons, où à peine on voit trois ou quatre C. 3° Quant aux mesures de quelques reliques (n°s 1 & 3), comme vous verrez dans les dessins, j'ai donné la mesure de la largeur & de la longueur telles qu'on les voit; mais j'ignore si & combien le bois est caché sous les ornements; ce sera probablement de quelques millimètres. 4° Le dessin est à mi-grandeur naturelle, & j'ai omis les dessins des reliquaires, car j'ai cru que cela n'importait guère au but de votre ouvrage. En outre, cela aurait été au-dessus de ma capacité; je suis un bien mauvais dessinateur. 5° Le reliquaire n° 4 est en or, & sur les deux traverses de la croix il y a quatre statuettes en or massif; le poids du précieux métal est évalué à 60 onces. 6° La relique n° 3 a été abandonnée par le roi de France à la bataille que les Français appellent de Fornoue & les Italiens du Taro, bataille que chacune des deux nations prétend avoir gagnée; & encore *sub judice lis est :* le roi atteignit son but; les Italiens occupèrent son champ de bataille. Aux quatre coins de la croix il y a d'autres reliques de la Passion... »

ÉTAT DES RELIQUES DE LA VRAIE CROIX A LA CATHÉDRALE DE VENISE (*cet état était accompagné de dessins très-précis*).

« 1° Croix de l'impératrice Irène;

« 2° Croix donnée par le prince de Bosnie; elle est tachée en plusieurs endroits, & il paraît qu'on en a enlevé plusieurs petits morceaux, son épaisseur est de 10^{mm};

« 3° Croix de Charles VIII; son épaisseur est de 10^{mm};

« 4° Croix dite de l'empereur Constantin; le reliquaire a été fait par l'ordre de l'empereur Henri II; elle est tachée en plusieurs endroits & il y manque quelques petits morceaux; son épaisseur est de 20^{m} ;

« 5° Croix de l'impératrice Marie; épaisseur, 4 à 5^{mm}; elle est formée de plusieurs morceaux, & elle est très-mince; deux petites croix l'accompagnent;

« 6° Robe de pourpre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, donnée par le cardinal Bessarion; elle est tissée en fil grossier & recouverte en partie d'un vernis noirâtre; elle est fixée dans un croissant & soutenue par deux anges;

« 7° Clou de la croix; son épaisseur est de 3 à 4^{mm};

« 8° Deux épines de la couronne de Jésus-Christ, l'une blanchâtre, longue à peu près de 60^{mm}, l'autre sans couleur fixe, longue environ de 40^{mm};

« 9°, 10°, 11° Il y a encore au trésor trois reliques du sang de Notre-Seigneur, l'une du sang précieux, les deux autres du sang versé par un crucifix en bois blessé par un Juif à Beyrouth (Syrie), & qu'on appelle miraculeux; on parle de ce miracle au concile de Nicée;

« 12° Une autre relique de la vraie croix, composée de deux petits morceaux cylindriques de dimension très-petite;

13°, 14° On garde au trésor un morceau sphérique de la colonne de la flagellation de

Notre-Seigneur; sa grandeur est à peu près celle d'une orange, & aussi la base de la même colonne. On m'a dit que le marbre de cette dernière est différent de celui dont est composée la colonne que l'on vénère à Sainte-Praxède à Rome.

« Dans notre trésor, il y a plusieurs autres reliques de la Passion, mais leurs dimensions sont tellement petites que je ne les indique pas, car, même en bloc, elles ne produiraient qu'une quantité minime.

« Presque toutes les églises de Venise ont des reliques de la vraie croix, & si elles n'atteignent pas les proportions de celles de Saint-Marc, il y en a toutefois qui ne sont pas petites. »

LXII.

VIENNE. — Mgr Mislin *à M. Rohault de Fleury.*

« .... Dans la nouvelle édition que je prépare de mon ouvrage sur la Palestine, j'exprimais le regret de ce qu'il n'y avait pas d'ouvrage complet sur ces saintes reliques, &, dans une note détaillée, je donnais les indications que mes travaux & mes voyages ont pu me fournir. Tout cela est très-incomplet sans doute, c'est pourquoi je me réjouis de la pensée que vous avez eue de publier un ouvrage spécial sur un sujet si intéressant.

« Il y a à Vienne, dans la cathédrale de Saint-Étienne, dans une des sacristies de la chapelle de la cour, dans le trésor impérial & dans la sacristie du couvent de Heïligen Kreuz (Sainte-Croix), à quelques heures de Vienne, des reliques très-importantes et très-considérables de la Passion...

« Vous trouverez des renseignements sur le morceau de la sainte croix donné à Sigurd, roi de Norvége, dans l'*Histoire de Norvége,* par Torfesen, &, autant qu'il m'en souvient, dans la *Bibliothèque des Croisades,* par Michaud... »

LXIII.

VILLARS. — M. l'abbé Nuzillas, ancien curé du Villars, *A M. Rohault de Fleury.*

« Le Villars, 24 juin 1869.

« J'ai été neuf ans curé de cette paroisse, & je n'ai connu d'autre titre authentique de la sainte épine dont cette paroisse est en possession que la foi traditionnelle. Elle porte le sceau de l'évêché & je crois qu'elle provient de l'abbaye de Cluny (par saint Louis) ; on l'a du moins toujours cru au Villars. Quant à la nature de l'épine, elle est d'acacia de Palestine, grosse & longue, dont on trouve une espèce approchant sur les bords de la Loire... »

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES [1]

A

B

(1) Dans toutes ces tables les astérisques renvoient aux pièces justificatives.

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

T

U

V

W

X

Y

TABLE DES AUTEURS CITÉS OU CONSULTÉS.

ABDALLATIF, médecin & historien arabe, *Description de l'Égypte,* traduction de Sacy, 1810. Sur l'emploi des linges.

ANDREOLI & LAMBERT, *Monographie de Saint-Siffrein,* 1862. Le clou de Carpentras.

ANGELIS (Paulo de), *De sacris reliquiis,* 1616.

APULÉE, philosophe platonicien (90). Les vautours dévorent les entrailles des crucifiés.

ARTEMIDORE. Les condamnés portaient leurs croix.

AURÈS, ingénieur des ponts & chaussées. Sur les mesures des anciens.

BAILLET, *Vie des saints* (170). La robe d'Argenteuil, suaire de Turin, éponge.

BARBIER DE MONTAULT, *Année liturgique à Rome,* 1862 *Rapport sur la vraie croix de Saint-Florent,* 1858. Note sur les saints suaires (*Revue archéologique*).

BARONIUS (le cardinal), général de la congrégation de l'Oratoire, *Annales ecclésiastiques,* 12 vol. in-f°, Rome, 1588. Son opinion sur la croix, la nature de la couronne, &c.

BARTHOLIN, médecin, *De cruce Christi,* Lyon, 1695. Sur la nature de la couronne.

BÈDE (le Vénerable). Œuvres publiées à Paris en 1544, à Londres en 1844. Indique plusieurs bois pour la croix, la colonne & la lance à Jérusalem.

BENOIT XIV. *De festis dominicis,* Rome, 1760, in-4°. Son opinion sur la hauteur de la croix; la couronne

d'épines; le côté droit de Notre-Seigneur percé d'un coup de lance.

Benzonius, chanoine de Lorette. Sur la lance, petit in-4°. Venise, 1595.

Besorri, *Della croce & dei sacri chiodi*, Milano, 1603.

Beugnot (le Cte), *Les Assises de Jérusalem*, histoire des croisades, 1841.

Birch (Samuel), *Journal archéologique*, vol. VII, p. 273. Ouverture d'une momie.

Bollandistes (les), *Vies des saints*. Invention de la croix.

Borgia (Stefano), *De cruce vaticana*, in-4°, 1779. La croix de Justin est la plus ancienne.

Borromeo (le cardinal), archevêque de Milan, *Simbole lettere de pittura sacra*, t. VIII, p. 44. Portrait de Notre-Seigneur.

Bosio (Jacques), *De cruce triumphante*, 1 vol. in-f°, 1617. Traite de tous les instruments de la Passion.

Bouillard, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, 1724.

Bouquet (dom), bénédictin de Saint-Maur, *Rerum Galliarum & Franciarum scriptores*, 1738. Sur les reliques données à Charlemagne.

Butler. Traduction par l'abbé Godescard, 1835.

Caleni, *Notizie de SS. chiodo di Colle*, 1821.

Calmet (dom), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, *Dictionnaire historique & critique de la Bible*, Paris, 1730. Sur la forme de la croix, la nature de l'épine, la lance, &c.

Calvin, *Traité des reliques*, par Jean Gérard. Genève, 1599.

Carletti, *Memorie istoriche, critiche di S. Silvestre in Capite*, Rome, 1795.

Cassiodore. Description du *rhamnus*.

Chifflet, *De linteis sepulchralibus Christi*, Anvers, 1624. Décrit le saint suaire de Turin.

Ciampini. Sur la sainte lance. Croix.

Collin de Plancy, *Dictionnaire critique des reliques de Paris*, 1821, 3 vol. in-8°.

Cornelius a Lapide, de la compagnie de Jésus, *Commentaria in IV Evangelia*, 2 vol., Lyon, 1685.

Corrieris (De), *De sessor. præcip. Passionis D. N. J. C. reliquiis commentarius*, Roma, 1830. Parle du titre.

Costadoni (dom Anselme), *Tavola greca nel monastero di Murano*, Venise, 1742 & 1748.

Curtius. frère augustin au xve siècle, *De clavis dominicis*, Anvers, 1675.

Dallæus, écrivain protestant. Objections sur l'invention de la croix.

Davin (l'abbé), à Versailles, *Tunique d'Argenteuil*, 1865.

Decaisne, membre de l'Académie des sciences, *Rapport à l'Académie sur les pilotis de Carthage*, mai 1857.

Démosthène a dit : « Être attaché à la croix avec des clous. »

Didron, *Annales archéologiques*, Paris, 1866.

Diez (Philippe), appelle la couronne d'épines le casque du Fils de Dieu.

Diodore de Sicile, traduction par Miot, 7 vol. in-8°, 1835. Traite des funérailles égyptiennes.

Dioscoride, traduction par Mathée, Lyon, 1559. Décrit le *rhamnus*.

Doublet, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, 1625. Description du trésor.

Ducange, *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste*, 1663. Décrit une croix à Amiens.

Dumarsan, *Histoire du cabinet des médailles*, 1838. Inventaire de quelques reliques de la Sainte-Chapelle portées à la Bibliothèque nationale.

Dupin (le Bon Ch.). Sur la force d'un homme.

Dupin aîné. *Jésus devant Pilate*, 1864.

Duquesne, *Évangile médité*, 1773 & 1867. Sur les visites des saintes femmes au tombeau.

Durand (Guillaume), *Liber rationalis divinorum officiorum*, 1480. Indique quatre bois pour la vraie croix; a vu la couronne d'épines à Paris.

Dureau de la Molle, *Recherches sur la topographie de Carthage*, Paris, 1835.

Eckius (Jean), Ingolstadt. Compare la couronne d'épines à un bonnet.

Enciclopedia (nuova) popolare, Bibliothèque de Pise. Sur la forme de la croix.

Erra, de la congrégation des clercs réguliers de la Mère de Dieu, *Storia dell' imagine e chiesa di Santa Maria in Campitelli*, 1750. Sur les clous.

Eusèbe (de Césarée), *Histoire du prince d'Édesse*, &c.; *Vie de l'empereur Constantin*. Cité à tort comme étant contraire à l'invention de la croix.

Félibien (dom Michel), *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, 1706. Décrit la robe d'Argenteuil.

Fioravanti Martinelli, *Trophæum sanctissimæ crucis*.

Fleury (l'abbé), *Mœurs des Israëlites; Mœurs des premiers chrétiens*, Lyon, 1810. Embaumements.

Fontanini. *De corona ferrea*, 1717.

Froes (le P.), jésuite, *Historia gloriosæ mortis XXVI crucifixorum pro Christo in Japonia die 5 feb. 1597*. Décrit le crucifiement japonais.

Gainet, *Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament*, Paris, 1866.

Giamboni, *Diario sacro*, Florence, 1700. Clous à Sainte-Marie-des-Anges.

Gilbert, *Description de la basilique métropolitaine de Paris*, 1821. Histoire de la couronne d'épines.

Glaire (l'abbé), *Les livres saints vengés*, Paris, 1845. Traduction de la Bible, 1865.

Godeau, évêque de Vence, *Histoire de l'Église*. Bruxelles, 1687.

Godescard, *Vies des principaux saints*, Lyon, 1818. Sur

le titre de Toulouse & la pointe de la lance à Paris.

GORI, *Symbolæ litterariæ*, Florence, 1748. Observations générales sur la croix.

GOSSELIN, *Notice historique sur la sainte couronne & les autres instruments de la Passion de Notre-Dame de Paris*, 1828.

GRÉGOIRE (saint) de Nazianze. Paris, 1609. Sur le nombre de clous & la flagellation.

GRÉGOIRE (saint) de Tours, *De gloria martyrum*, ch. VI. Sur les clous, &c.

GRETZER (le P.), jésuite, *De sancta cruce*, 3 vol. Anvers, 1616. Souvent cité pour la croix; rapporte une tradition importante; s'occupe en détail de tous les instruments de la Passion.

GUÉRIN, *Notice sur la tunique d'Argenteuil*, Paris, 1864.

GUILLAUME DE NANGIS, bénédictin de Saint-Denis, *Les vies de saint Louis*, &c. Le clou de Saint-Denis.

GUINAUMONT. 2 vol., Paris.

HÉRODOTE, traduction par Miot, 1822, 3 vol. Décrit l'embaumement égyptien.

IBACH (l'abbé), curé de Limbourg-sur-Lahn. *Description d'un reliquaire byzantin*, 1857.

INNOCENT III. Sur la forme de la croix.

JÉRÉMIE (le prophète). Sur les trente pièces d'argent.

JUSTE LIPSE, *Opera omnia*, Antuerpiæ, 1637. Place les clous dans le poignet; son opinion sur le bois de la croix, le titre en haut de la croix, la colonne à Jérusalem.

LAISNÉ, *Aide-mémoire de l'officier du génie*, Paris, 1853. La charge qu'un homme peut porter.

LAMY (le P. Bernard), *Harmonia quatuor evangelistarum*, 1735, in-4°, Venise; *De tabernaculo fœderis & de templo Jerusalem*, Paris, 1720. Les préliminaires, la croix, la flagellation & les mesures.

LANGELLÉ (dom), bénédictin de Saint-Maur. Histoire du saint suaire de Compiègne. Paris, 1684, in-12.

LANSPERGIUS (Jean Lansberg). Ses œuvres, Cologne, 1693, 2 vol. in-4°. Compare la couronne d'épines à un bonnet.

LIGHTFOOT (Jean), *Horæ hebraïcæ*, Cambridge, 1658, in-4°. Sur le saint sépulcre & les instruments de la Passion.

LIPSE (Juste). Voyez JUSTE LIPSE.

LONGUEVAL (Jacques), *Histoire de l'Église gallicane*, 8 vol. in-4°, 1782. Sur la croix de Radegonde à Poitiers.

LYON. *Notice sur les reliques des saints de Lyon*, 1865.

MAIMONIDE dit que les Juifs enterrent les instruments du supplice.

MALLONI, annotateur de Palæotti, 1606. (Voyez PALÆOTTI.)

MAMACHI, *Origines & antiquitates christianæ*, Romæ, 1749-1752, &c.

Manuscrits de la Bibliothèque impériale, n° 703. Sur le saint suaire de Gênes.

— N° 2287. *Descriptio Lateranensis ecclesiæ.*

— N° 2688. L'image d'Édesse & le saint graal.

— N° 5472. Fonds de Gaignères. Reliques de Royaumont.

MARX, professeur au séminaire épiscopal de Trèves, *Histoire de la sainte robe*, 1844. Extraits traduits par M. Alex. Legentil.

MARLOT (dom Guillaume), bénédictin, *Historia ecclesiæ Remensis*, 2 vol. in-f°, 1666.

MARTIGNY (l'abbé), *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 1865. Sur la forme de la croix, &c., &c.

MILLET (dom), bénédictin de Saint-Maur, *Reliques de Saint-Denis*, 1638.

MILLOCHAU (l'abbé), *Notice sur la relique de la crèche de Notre-Seigneur*, 1866, Rome.

MINICIS (Gaetano de), *Monumenti di Fermo.* Note sur l'épine de Sant' Elpidio, à Fermo.

MINORBETTI, *Inventaire des reliques de la cathédrale de Florence*, 1615.

MISLIN (Mgr), *Les Saints Lieux*, 2 vol. in-8°, 1851. Description du Calvaire; colonne à Jérusalem; reliques à Vienne, &c.

MONTFAUCON (Bernard de), *Palæographia græca*, 1708, in-f°, préface. Médailles du IIIe siècle, où l'abréviation 8 est employée.

MORAND (chanoine), *Histoire de la Sainte-Chapelle de Paris*, 1790, in-4°.

MORIN (dom), *Histoire générale du pays de Gâtinais*, 1630. Ferrières, Fontainebleau, Châtillon, Lorris, Nemours, &c.

MOZZONI, *Tabulæ chronologicæ... de historia ecclesiæ universæ*, Venise, 1852. Clous, couronne, robe, &c.

MURATORI, *Antiquitates medii ævi*, 6 vol. in-f°. Sur la couronne de fer.

NIQUET (le P.), *Titulus sanctæ crucis*, petit in-12. Anvers, 1670.

NOEL (Alexandre), *Historia ecclesiastica*, Paris, 1699.

NONNUS, poëte grec, né à Panopolis vers 410. Adopte le système des trois clous.

PALÆOTTI, archéologue de Bologne, *Jesu Christi crucifixi stigmata sacra...*, annoté par Malloni, 1606. Sur la flagellation, la lance, &c.

PARIS (P.), manuscrit français de la Bibliothèque impériale. Le saint graal.

PASSALACQUA, *Catalogue des antiquités découvertes en Égypte*, 1826.

PAUCTON, *Métrologie*, 1780. Sur la charge d'un homme.

PÉLIGOT, *Rapport à l'Académie des sciences sur les pilotis de Carthage*, mai 1857.

PÉTRONE dit que les corps des crucifiés étaient gardés.

TABLE DES LIVRES ET CHAPITRES.

LIVRE II.

AUTRES INSTRUMENTS DE LA PASSION.

TABLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES PLANCHES.

NOTA. — L'impression de la légende doit être placée en regard de la planche.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1250]